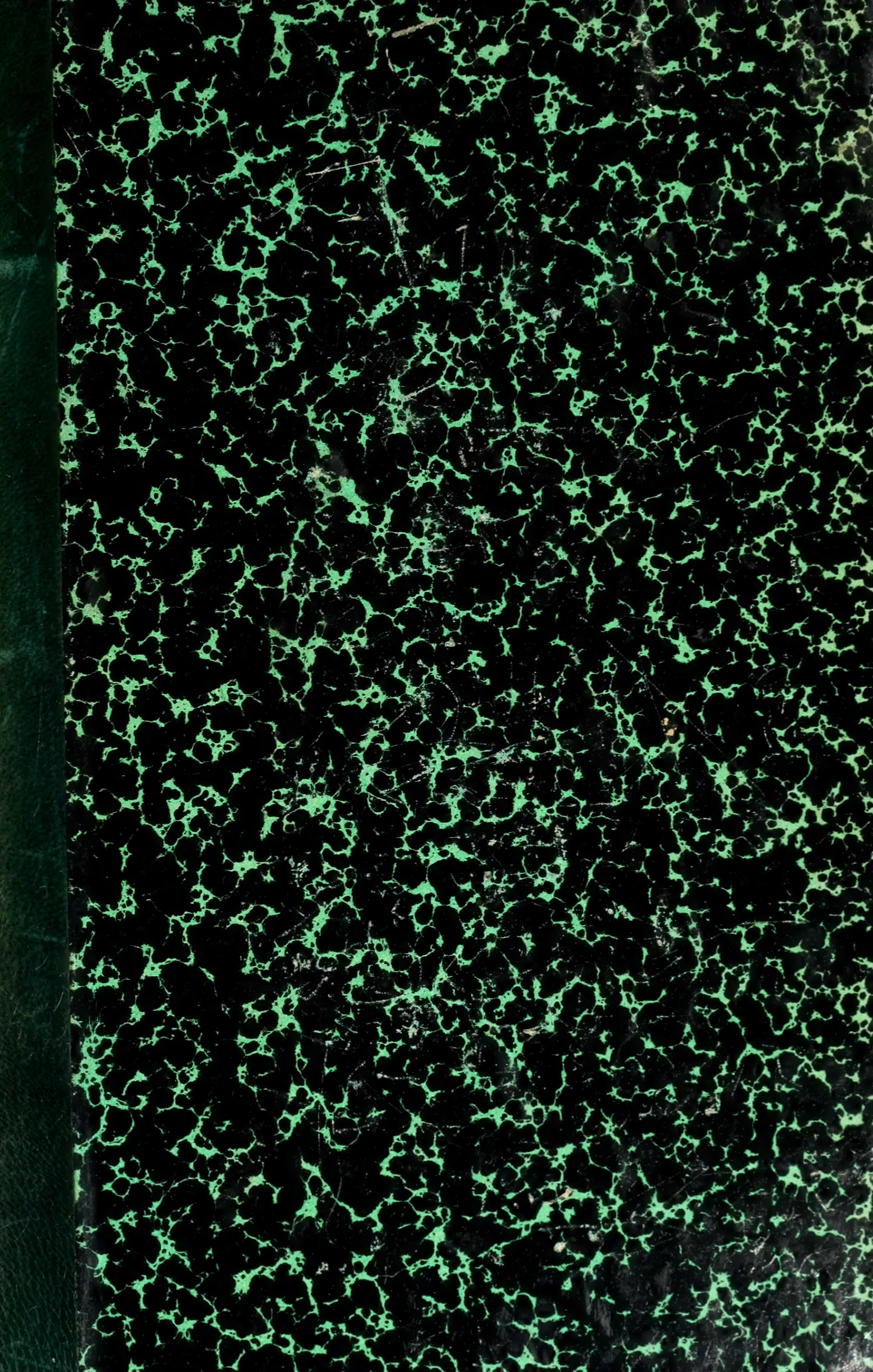
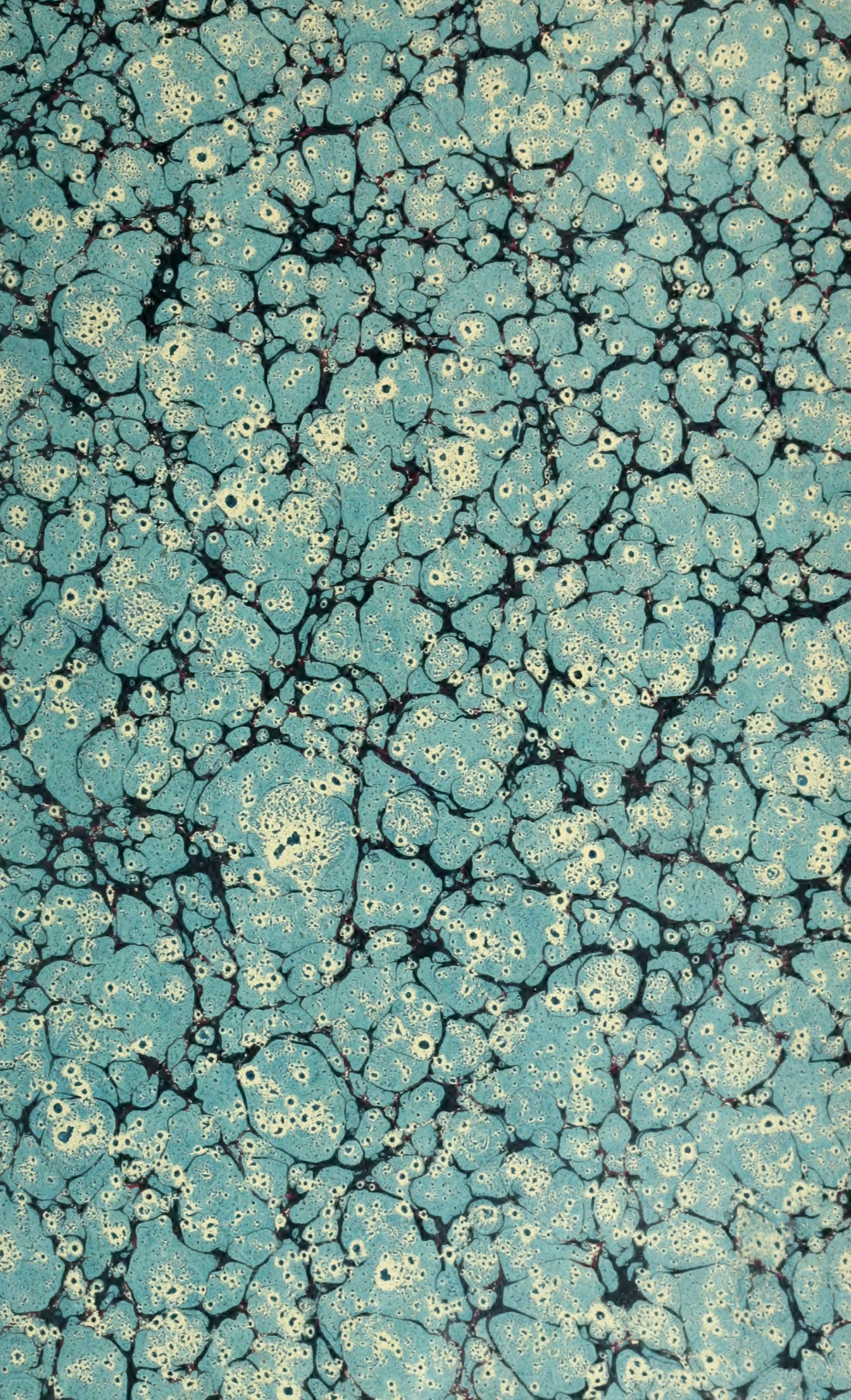



THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

ORLÉANS. — IMP PAUL PIGELET

BULLETINS

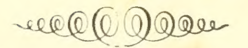
DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME DOUZIÈME

Nos 162 A 173. — 1898-1901.



ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE JEANNE-D'ARC, 17
1901

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 162.

PREMIER TRIMESTRE DE 1898.

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1898.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 Chabouillet, conservateur honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, 65, Paris. 1865

3 Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

4 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

6 Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

7 Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

8 Lasteyrie (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

9 Moreau (Frédéric), membre de la Société des Antiquaires de France, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

10 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

11 Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, rue du Val-de-Grâce, 29, Paris. 1891

12 Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne. 1892

13 Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Paris 1893

14 Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893

MM.

15 Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, Bourg-la-Reine. 1895

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 Desnoyers, (Mgr) ✻, O. A. vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans. (Membre fondateur). 1849

2 Loiseleur, ✻, Bibliothécaire honoraire de la ville, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

3 Basseville, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

4 Gastines (Le comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

5 Vignat (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

6 Jarry (Louis), O. I. P., avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

7 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

8 Baguenault de Puchesse (Le comte Gustave), docteur ès-lettres, président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

10 Cochard, chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

11 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

12 Bailly, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

13 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

14 Dumuys (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

15 Thillier, ancien élève de l'École des Chartes. 1881

16 Herluison (H.), ✻ O. I. P., libraire-éditeur, attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

17 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

18 Guerrier, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

19 Charpentier (Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

20 O'Mahony (Le comte), ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

21 Cuissard, O. A., Bibliothécaire de la ville d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892

22 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

23 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut. 1893

MM.

24 Huet (Émile), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1894

25 Jacob (Georges), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1895

26 Dusserre (René), O. I. P. architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

27 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

28 Vacher, docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

29 Bloch (C.), archiviste du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique. 1896

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854

2 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

3 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

4 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

5 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Constantine, 7, à Paris. 1876

6 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850
2 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869
3 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873
4 Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873
5 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873
6 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1874
7 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875
8 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876
9 Rathoin, curé de Montigny (Loiret). 1876
10 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876
11 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et-Oise). 1876
12 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1876
13 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
14 La Vallière (de), rue Denfert-Rochereau, 25, Paris. 1879
15 Bonnardot, archiviste-paléographe, rue des Tournelles, 1, Arcueil (Seine). 1879
16 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880
17 Cartaud, curé-doyen de Puiseaux. 1881
18 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882
19 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882
20 Lanéry d'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882
21 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
22 Stein (Henri), O. I. P., archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884

MM.

23 Simon (Gabriel), O. A., conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45, Orléans. 1885
24 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885
25 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
26 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
27 Auvray (Lucien), O. A., sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886
28 Sorel, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886
29 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
30 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
31 Quévillon, O. ✻, ✻, O. A., colonel commandant le 144e Régiment d'infanterie de ligne, Bordeaux (Gironde), membre de la Société française d'archéologie. 1888
32 Paturange, curé de Montereau (Loiret). 1888
33 Dutertre, curé de Chevillon (Loiret). 1888
34 Bernois, curé de La Chapelle-Vieille, Les Aydes (Loiret). 1888
35 Hauvette (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Jacob, 21, Paris. 1888
36 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889
37 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
38 De Saint-Venant, ✻, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
39 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
40 Gillard, docteur-médecin, rue du Mont-Valérien, 41, Suresnes (Seine). 1890
41 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
42 Plat, curé de Salbris (Loir-et-Cher). 1891
43 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
44 Jovy, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
45 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
46 Devaux (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
47 Hardel, curé de Vineuil-lez-Blois (Loir-et-Cher). 1893

MM.

48 Filleau (René), rue Demours, 34, Paris. 1893
49 Eude (Em.), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
50 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
51 Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895
52 Tartarin, O. A., docteur en médecine à Bellegarde (Loiret) 1896
53 Jacob (Emile), directeur de l'Ecole professionnelle Durzy, à Montargis. 1896

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
3 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883
4 Tocilescü, professeur à la Faculté des lettres de Bucharest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur. 1893

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippône.
19 Bordeaux. — Société archéologique.
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
26 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
27 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
31 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
32 Châteaudun. — Société dunoise.
33 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
34 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

35 Compiègne. — Société historique.
36 Constantine. — Société archéologique.
37 Dax. — Société de Borda.
38 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
39 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
40 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
41 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
42 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
43 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
44 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
45 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
46 Grenoble. — Académie Delphinale.
47 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
48 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
49 Langres. — Société historique et archéologique.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
56 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
59 Montbéliard. — Société d'Émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas.
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.

68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
82 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
83 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
91 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
92 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
93 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
94 Roubaix. — Société d'Émulation.
95 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
96 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
97 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
98 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
99 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

100 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
101 Senlis. — Comité archéologique.
102 Sens. — Société archéologique.
103 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
104 Toulon. — Académie du Var.
105 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
106 Tours. — Société archéologique de Touraine.
107 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
108 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
109 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
110 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
111 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
112 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia eraldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
6 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
7 Christiania. — Université royale de Norwège.
8 Genève. — Société de Géographie.
9 Genève. — Institut national genevois.
10 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
11 Liège. — Institut archéologique liégeois.
12 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
13 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
14 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
15 Metz. — Académie.
16 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

17 Namur. — Société archéologique.
18 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
19 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
20 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
21 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
22 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
23 Washington. — Smithsonian Institution.
24 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.
16 — publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1898

Président. — M. G. Vignat.
Vice-Président. — M. Baguenault de Puchesse.
Secrétaire. — M. Emile Huet.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. Paul Charpentier.
Trésorier. — M. Jacob.
Commission des publications. — MM. Cuissard, Basseville, Guerrier.
Commission de la Bibliothèque. — MM. Herluison, L. Jarry, Baguenault de Puchesse.
Bibliothécaire. — M. Herluison.

Séance du vendredi 14 janvier 1898.

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *vice-président.*

— Au nom de M. le Président et de nombre de ses collègues, M. Baguenault de Puchesse fait à la réunion la proposition suivante :

« A l'occasion de son cinquantième anniversaire, la Société nomme Mgr Desnoyers, seul survivant des fondateurs, Président d'honneur. A ce titre, elle lui offrira, au cours de sa séance solennelle, dans un écrin approprié, une plaquette de bronze portant en ronde bosse son portrait et, gravée au-dessous, l'inscription suivante : « La Société historique et archéologique de l'Orléanais à Mgr Desnoyers, fondateur, 23 janvier 1898 ».

L'Assemblée ratifie cette proposition.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux il signale un envoi du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. C'est un fort beau volume contenant le procès-verbal de la dernière réunion des Sociétés des beaux-arts des départements. Ce procès-verbal contient le texte de plusieurs Mémoires lus par quelques-uns de nos collègues.

— MM. Baguenault de Puchesse, de Gastines et G. Jacob présentent à la Société M. le vicomte Joseph de Croy, archiviste paléographe à Monteaux (Loir-et-Cher), en qualité de membre associé correspondant. Aux termes du règlement, l'élection est renvoyée à un mois.

— L'ordre du jour appelle la solution à donner à diverses questions relatives à la célébration de la cinquantaine.

Les communications. — M. Léon Dumuys demande à faire à la séance une communication verbale sur un petit reliquaire de saint Aignan, resté inconnu des Orléanais jusqu'à nos jours. Ce qui touche

au premier libérateur d'Orléans présente un intérêt de premier ordre. La communication est adoptée ; elle viendra à l'ordre du jour après le rapport du Secrétaire.

Volume du cinquantenaire. — Y aurait-il lieu d'en modifier le titre ? Une modification de titre aurait l'inconvénient de déranger l'unité dans la collection des Mémoires. Il ne sera donc point changé. Il y aura lieu seulement d'imprimer un fascicule spécial qui, lui, aura un titre *ad hoc*.

— M. le Président rappelle que pour le prochain Congrès des Sociétés savantes les Mémoires doivent être déposés avant le 30 janvier.

— M. Guerrier donne lecture d'une communication faite à la Société par M. l'abbé Paturange, curé de Montereau, membre associé correspondant. Cette communication a trait à l'organisation de l'instruction primaire publique en 1676 à Adon. La communication est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du dimanche 28 janvier 1898.

Cinquantaine de la Société historique et archéologique de l'Orléanais et réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans.

En l'absence de M. Gaston Vignat, président empêché, la réunion est présidée par M. le comte Baguenault de Puchesse, vice-président.

Il est assisté de :

M. Jules Dubec, premier président de la Cour d'appel, membre honoraire de droit.

M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie.

Mgr Desnoyers, vicaire général, président d'honneur.

S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, membre honoraire de droit.

M. le général Callet, commandant la 10e brigade d'artillerie à Orléans, et membre délégué des Académies de Dijon et de Mâcon.

M. Lepage, adjoint au maire d'Orléans.

Étaient présents :

MM. le capitaine Bossard, officier d'ordonnance de M. le général Duchesne, commandant le 5e corps d'armée à Orléans, membre honoraire de droit.

Arnaud, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. Bœgner, préfet du Loiret, membre honoraire de droit.

le colonel Amyot, commandant le 76e régiment de ligne à Orléans.

Dessaux, président du Tribunal de commerce.

l'abbé d'Allaines, vicaire général.

l'abbé Branchereau, vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire.

Alexandre Sorel, président de la Société historique de Compiègne.

le vicomte de Laugardière, président de la Société archéologique du Centre.

le comte Lair, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Amblard, secrétaire délégué de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

le comte de Croze-Lemercier, délégué de la Société archéologique de la Saintonge.

Hersant, délégué de la Société archéologique du Limousin.

Baillet, professeur à Angoulême, délégué de la Société archéologique de la Charente.

Belton, bâtonnier du barreau de Blois, vice-président de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Cauchie, secrétaire délégué de la même Société.

Paulmier, président de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

Comte Couret, président de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.

F. Pommeret, président de l'Institut musical d'Orléans.

P. Leroy, secrétaire de la Société des amis des arts.

MM. le marquis de Saint-Paul, conseiller général.
Louis Darblay, conseiller général.
Irénée de la Taille, conseiller municipal.
Robineau-Pineau, conseiller municipal.
Andreu, conseiller municipal.
Perron, receveur municipal.
Durand, directeur des travaux municipaux.

l'abbé Brisou, chanoine titulaire.
l'abbé Laurent, maître de chapelle de la cathédrale.
l'abbé Pierre Iauch, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Croix.
l'abbé Jarossay, curé de La Chapelle-sur-Aveyron.
Edmond Gaudry.
Creuzet, notaire honoraire.
Maxime Johanet.
Henri Denizet, secrétaire du Comité central de la Sologne.
Paul-Élie Fougeron.
Douville.
Louis Mareau.
François des Francs.
Charles Michau, trésorier de la Caisse d'épargne.
Auvray, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
de Billy, capitaine au 32e d'artillerie.
Le vicomte Victor de Croy, archiviste paléographe, Monteaux (Loir-et-Cher).
Larcanger, professeur de dessin au lycée d'Orléans.
Berger, professeur de seconde au lycée d'Orléans.
Ernest Lanson, sculpteur.
Breton, ancien agréé, avocat à la Cour d'appel.
Rousselet, ancien magistrat.
Pierre Dubec, sous-officier au 3e bataillon de chasseurs à pied.
Poullain, ancien conducteur des ponts et chaussées.

Ed. Pelletier, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.
P. Berton, conseiller à la Cour, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.
le docteur Arqué, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

MM. le docteur Rocher, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

le docteur Fauchon, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

Ed. de Laage de Meux, président du Syndicat agricole, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

de Bazonnière, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

le comte du Roscoat, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

Victor Huau, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

Mazure, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

A. de Puyvallée, membre de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.

Sainjon, inspecteur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Marcel Charoy, avocat, ancien bâtonnier, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Alardet, secrétaire de l'Académie de Sainte-Croix.

Arthur Johanet, avocat, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Abel Rabelleau, avocat, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Basseville, avocat, ancien bâtonnier,
le comte de Gastines,
le vicomte Maxime de Beaucorps,
Maxime de la Rocheterie,
Octave Raguenet de Saint-Albin,
Léon Dumuys,
Thillier,
H. Herluison,
Pommier,
Guerrier,
} membres titulaires résidants de la Société.

MM. Paul Charpentier, archiviste,
le comte O'Mahony,
Georges Jacob, trésorier,
Albert Didier,
le docteur Vacher,
Camille Bloch,
Émile Huet, secrétaire,
} membres titulaires résidants de la Société.

le marquis de Courcy, membre titulaire non résidant.

Mme la comtesse Amicie de Villaret, lauréat de la Société.

MM. le docteur Tartarin, de Bellegarde, membre associé correspondant.

Eugène Petit, rédacteur en chef au *Journal du Loiret.*

A. Bertrand, rédacteur au *Patriote orléanais.*

La séance est ouverte à une heure un quart.

M. le comte Baguenault de Puchesse, vice-président, présente tout d'abord à la réunion les excuses de M. Vignat, président de la Société, qui ne peut assister à la séance (1).

Puis il communique à l'Assemblée la dépêche suivante : « La So-
« ciété impériale russe d'archéologie prie agréer ses félicitations cor-
« diales. Occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la
« Société archéologique et historique.

Signé : Bytchkoff, vice-président.
Droujinine, secrétaire. »

La lecture de cette dépêche est vivement acclamée.

Il prononce ensuite le discours d'ouverture (2) ; puis Mgr Desnoyers, président d'honneur, lui succède et retrace, en quelques mots émus, le souvenir des membres fondateurs de la Société, dont il est le dernier survivant (3).

M. le Président donne alors la parole à M. le comte de Marsy,

(1) Voir la liste complète des lettres d'excuses au registre des procès-verbaux (séance du 23 janvier 1898).

(2) V. aux *Mémoires*, vol. XXVII, p. VIII.

(3) V. aux *Mémoires*, vol. XXVII, p. XII.

directeur de la Société française d'archéologie, qui prononce une courte allocution où il rappelle les deuils éprouvés par la Société archéologique et aussi les distinctions accordées à quelques uns des membres ; puis, terminant :

J'aurais désiré, Messieurs, ne pas venir les mains vides et apporter mon modeste brin d'herbe à la gerbe que vous formez. J'aurais désiré vous parler du séjour que fit en votre ville, en 1610, un prêtre du Hainaut, qui se détourna de sa route en revenant d'Italie pour visiter Orléans et son Université, pour s'y faire raconter la défense héroïque de Jeanne d'Arc et de vos bourgeois, vous le montrer prenant place, moyennant un écu d'or, dans le coche public établi en 1571 et qui le conduisait à Paris.

Vous me permettrez, Messieurs, de vous envoyer plus tard ces quelques notes sur le voyage de François Vinchant (1).

La Société est heureuse de prendre acte de cette très séduisante promesse.

Enfin, M. Émile Huet, secrétaire de la Société, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société archéologique au cours de ses cinquante premières années (2).

*
* *

Le rapport terminé, M. Léon Dumuys fait à la réunion une communication verbale des plus intéressantes.

Grâce à des travaux de réfection de la châsse de saint Aignan récemment exécutés, il a eu la bonne fortune de voir l'un des premiers un petit reliquaire qui y était enfermé et qui, par suite, est resté, en fait, peu connu jusqu'en l'année 1896. C'est une sorte de petite châsse en cuivre doré et cristal de roche montée sur quatre roues.

Sur les faces antérieure et postérieure du chariot, on voit quatre petits personnages gravés dans le cuivre : trois portent un nimbe crucifère ; le quatrième n'est point nimbé, il porte un diadème.

(1) V. aux *Mémoires*, vol. XXVII, p. XVII.
(2) V. aux *Mémoires*, vol. XXVII, p. XVIII.

Les autres motifs de décoration se composent d'entrelacs et de fioritures assez grossièrement gravées.

A quelle date doit être attribué ce curieux travail d'orfèvrerie religieuse? Il est assez difficile de le dire avec une précision entière. Ce qui est certain, c'est qu'il est mentionné dans un acte authentique portant la date de 1730, mais visant des faits accomplis en 1578. C'est déjà fort bien ; mais il doit être plus ancien encore.

Le travail en est grossier, presque primitif ; la matière en est presque sans valeur, du moins en apparence, ce qui expliquerait comment il a pu échapper aux déprédations commises sur la châsse elle-même qui le contenait. Bref, on peut, sans se hasarder plus qu'il ne convient, affirmer qu'il est au moins du XVe siècle. Le comte Lair, présent à la séance, estime qu'il a tous les caractères d'un travail du XIIIe siècle.

Au surplus, dans un travail complet, M. Léon Dumuys se propose d'en donner explicitement les raisons (1).

Après M. Dumuys, M. Alexandre Sorel prend la parole et lit un travail dont le sujet était ingénieusement choisi pour être communiqué à une Société orléanaise. Se livrant à un travail de minutieux dépouillement, le distingué président de la Société de Compiègne a relevé, sur les nombreux registres des visiteurs déposés dans la maison de Jeanne d'Arc à Domremy depuis soixante-dix ans, une quantité énorme de signatures, accompagnant le plus souvent les « pensées », en prose et en vers, des touristes venus en pèlerinage au berceau de l'héroïne.

Plus de vingt mille visiteurs ont accompli, dans cet espace de temps, ce pieux pèlerinage, et c'est chose vraiment touchante que de voir comment la plupart ont essayé de traduire les impressions que leur a fait éprouver cette visite. Il y en a de nobles, il y en a de naïves ; il y en a en prose ; d'autres sont en vers. Hommes d'État, hommes de lettres, magistrats, militaires, simples soldats et généraux, tous ont trouvé, dans leur cœur, des accents émus pour exprimer, avec plus ou moins de bonheur, les sentiments qu'éveillaient en eux le souvenir, la quasi-présence de la pieuse, de la noble, de la sainte héroïne que la France vénère et à laquelle la catholicité tout entière rendra bientôt un culte.

(1) V. aux *Mémoires*, vol. XXVII, p. XXVI.

Un sentiment s'y trouve plus particulièrement et plus unanimement exprimé : c'est celui du plus pur et du plus ardent patriotisme. Jeanne d'Arc n'eût-elle eu que cette vertu de le faire naître et grandir dans tous les cœurs, qu'elle serait déjà sainte au point de mériter tous les hommages (1).

En terminant, M. Sorel se tourne vers Mgr Desnoyers et lui dit :

MONSEIGNEUR,

Orléans et Compiègne sont unis par un lien indestructible : le souvenir de Jeanne d'Arc.

Ici la gloire et la joie du triomphe.

Là-bas, les angoisses de la captivité, prélude douloureux du plus cruel des martyres.

Aussi recueillons-nous avec piété tout ce qui peut rappeler a mémoire de celle qui s'est sacrifiée pour nous.

C'est à ce point de vue que nous avons applaudi et que nous applaudissons encore à l'œuvre si persistante et si complète que vous avez entreprise et dont nous allons admirer, tout à l'heure, les merveilleux résultats.

Dans sa séance de jeudi dernier, la Société historique de Compiègne, que j'ai l'honneur de représenter ici, a, sur la propositioi de mon collègue et ami le comte de Marsy, acclamé votre nom, et vous a conféré le titre de membre correspondant. Veuillez donc accepter le diplôme que je suis heureux et fier de vous remettre. C'est un titre bien modeste, en comparaison de ceux qui déjà vous distinguent ; mais puissiez-vous, Monseigneur, y voir l'expression sincère de nos sentiments respectueux et de notre profonde reconnaissance.

Mgr Desnoyers, visiblement ému, répond que les liens si nombreux qui unissaient Orléans et Compiègne sont désormais indissolubles.

Son émotion redouble quand M. Baguenault de Puchesse, au nom de la Société, lui remet un écrin renfermant une plaquette en bronze, œuvre de M. Paulin Tasset, représentant ses traits avec cette ins-

(1) V. aux *Mémoires*, vol. XXVII, p. LXXIX.

cription : « La Société archéologique de l'Orléanais, à Mgr Desnoyers, fondateur 1848. 23 janvier 1898 », et deux médailles en vieil argent, l'une représentant la Salle des Thèses, l'autre le jeton du cinquantenaire de la Société.

« C'est désormais, entre nous, à la vie à la mort », répond Mgr Desnoyers en recevant ce souvenir.

La séance est levée à trois heures et, sous la conduite de MM. Herluison, Sainjon, Léon Dumuys, A Didier et B. de Puchesse les membres de la réunion se dispersent pour aller rendre la visite prévue aux divers musées de la ville.

Séance du vendredi 28 janvier 1898.

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *vice-président.*

L'Assemblée, par l'un de ses membres, exprime les remerciements de la Société au Bureau chargé de l'organisation de la Cinquantaine, qui a su assurer la bonne exécution du programme arrêté, à la satisfaction de tous.

— M. Huet, secrétaire, propose à la Société de rédiger, dans une forme moins brève que celle des procès-verbaux ordinaires, un récit détaillé de la solennité de la Cinquantaine. Ce récit embrasserait la journée entière, messe, séance, visite aux musées et banquet, encadrant par suite tous les discours, communications et toasts prononcés. On pourrait même ajouter à la communication de M. Dumuys une gravure du reliquaire de saint Aignan, ce qui donnerait à la brochure que l'on ferait du tout, un attrait incontestable. Rédigé sous cette forme, ce récit serait ensuite, aux termes du règlement, envoyé à la commission des publications. La proposition est adoptée (1).

Parmi les lettres d'excuses adressées par nos invités empêchés de

(1) V. aux *Mémoires*. Vol. XXVII, p. 1.

venir à la réunion, se trouve celle de M. Léopold Delisle, l'un de nos membres honoraires élus. Elle contient une communication fort intéressante, qui est ainsi conçue :

Je m'associerai par la pensée à cet anniversaire, et, puisque vous me fournissez l'occasion de m'entretenir aujourd'hui avec vous, je vous signalerai un petit volume très intéressant pour l'histoire de vos écoles, qui vient de paraître en Allemagne, et qui est intitulé :

« Ein Donaueschinger Briefsteller lateinische Stilübungen des « XII Iahrhunderts aus der Orleanischen schule, herausgegeben « und erlaütert von Alexander Cartellieri. » (Innsbruck 1898. In 8° XXIII et 75 p.).

Je crois qu'un libraire parisien tel que M. Klincksieck, 11, rue de Lille, pourrait vous en procurer un exemplaire.

C'est l'analyse ou l'extrait de 304 pièces contenues dans un de ces formulaires dont les maîtres d'Orléans se servaient pour apprendre aux écoliers l'art de la composition. J'en dirai quelques mots dans un prochain fascicule du Journal des savants ; mais un Orléanais y trouverait la matière d'un travail intéressant sur les écoles de votre ville au temps de Philippe-Auguste. Le recueil a dû être fait à la fin du XIIIe siècle et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque princière de Donaueschingen.

L. DELISLE.

Il est inutile de faire ressortir le grand intérêt de ce document pour la salle des Thèses, siège de l'Université d'Orléans. Il convient de remercier M. Léopold Delisle de nous l'avoir signalé (1).

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Quatre membres de la Société, MM. de la Rocheterie, Herluison, Pommier et Jacob, présentent M. Ernest de Basonnière en qualité de membre associé correspondant. L'élection est renvoyée à un mois.

(1) V. plus loin, p. 35.

— Au nom de la commission des publications M. Basseville propose d'imprimer au *Bulletin* la communication de M. l'abbé Paturange sur l'administration de l'Instruction primaire publique à Ladon en 1676. Adopté (1).

— M. Bloch lit deux mémoires intitulés : *Effets du système de Law à Orleans en 1720*, et une *Réunion électorale à Clamecy en 1789*.

La lecture de ces deux mémoires est autorisée.

Séance du vendredi 11 février 1898.

Présidence de M. Vignat, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— L'ordre du jour appelle la reddition des comptes annuels du Trésorier. M. G. Jacob donne lecture de ces comptes ; ils sont approuvés par la Société.

Le Trésorier fait remarquer que nous sommes arrivés à l'époque où il y aurait lieu de faire emploi des arrérages du legs Davoust. Il importe tout d'abord d'en connaître exactement les termes ; le testament est aux minutes de Me Gillet, notaire. La Société décide en conséquence de nommer à quinzaine une commission qui sera chargée de prendre connaissance dudit testament, afin d'en interpréter les termes tant sous le rapport de leur sens absolu qu'au sujet du délai de leur application.

— M. le Président fait observer que le délai de convenance étant expiré, il y aurait lieu de pourvoir au remplacement de notre collègue décédé, M. Domet. La Société remet à sa prochaine séance pour ouvrir les candidatures.

(1) V. plus loin, p. 39.

— M. Huet, secrétaire, donne lecture à la Société du compte rendu de la fête de la Cinquantaine. Cette lecture est renvoyée, avec les discours et mémoires qu'elle comprend, à la commission des publications.

— M. Bloch, archiviste du département, signale un passage de l'Introduction mise par son confrère, M. Merlet, en tête du tome VIII de l'Inventaire-Sommaire des Archives d'Eure-et-Loir, qui vient de paraître. M. Merlet a découvert dans le fonds de l'abbaye de Bonneval, et publie un diplôme de Louis VII, qui notifie le partage de la seigneurie de Lorrez-le-Bocage entre lui et les moines, et la concession aux habitants dudit lieu des coutumes de Lorris. La pièce est de 1160.

Elle donne donc le texte le plus ancien de ces coutumes. En effet, la charte originale de Louis VI est perdue. Le renouvellement des privilèges de Lorris fait par son fils Louis VII, en 1155, ne nous est connu que par la copie du registre A de Philippe-Auguste, qui se trouve à la *Vaticane*, et sur laquelle a été faite la publication par M. Maurice Prou du texte des coutumes. Entre ce texte et celui que vient de découvrir M. Merlet, il y a des différences de leçons, et les variantes sont à noter.

— M. Léon Dumuys, allant à Beauvais, a eu l'occasion de visiter les fouilles célèbres d'Hermes. M. le Curé d'Hermes a fait là une trouvaille d'un mérite inappréciable ; notamment à Mouy, il a découvert des vases de verre qu'on peut estimer à une valeur de 5.000 francs. Ils sont d'ailleurs en vente pour ce prix.

Séance du vendredi 25 février 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux, il convient de signaler :

Les Mémoires de la Société d'agriculture sciences, belles-lettres et arts d'Orléans (1897, 1er et 2e trimestres). Ce fascicule contient

deux mémoires, l'un de M. L. Jarry sur *Henriette d'Entragues et son vœu singulier à Notre-Dame de Cléry*, ainsi que le rapport sur ce travail par M. Huet qui en fait hommage à la Société ; l'autre de M. Cuissard sur *La Peste Noire à Orléans*. Les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise* (t. XVI-1897). Ces mémoires contiennent le compte rendu de la cinquantaine de cette Société dont la célébration a précédé de quelques mois la nôtre. Ce compte rendu analyse deux communications faites à la séance par notre collègue M. Dumuys sur une cheminée ayant appartenu à M. de Tristan et sur des manuscrits en langue coréenne qu'un cachet intérieur révèle avoir appartenu à un M. Legrand de Beauvais.

— M. le Président a reçu de Mgr Desnoyers la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La reconnaissance, trop souvent étrangère aux agissements des hommes, doit trouver son asile et son séjour dans les Sociétés savantes, qui sont le sanctuaire et les gardiennes de tout ce qui est grand et noble.

Il m'est donc un devoir de la témoigner à la Société archéologique de l'Orléanais, en lui offrant cette médaille commémorative de l'inoubliable journée du dimanche 23 janvier 1898 : elle a voulu, en ce jour, donner à son fondateur et président d'honneur une preuve de son fraternel souvenir, je veux lui donner un témoignage buriné de mon impérissable dévouement.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'être vous-même, dans la séance qui aura lieu demain, le présentateur de cette médaille : vous avez, par vos soins intelligents et actifs, préparé la solennité du 23, je dois donc disparaître et me substituer l'inspirateur du jour où j'ai vu facilement que la Société n'était pas seulement une brillante Société de savants, mais plus encore une aimable réunion d'amis.

Agréez, Monsieur le Président, mes respectueux et reconnaissants sentiments.

DESNOYERS.

Cette lettre accompagne un écrin qui renferme une médaille d'argent de grand module, portant sur la face une renommée assise avec, en exergue, ces mots : « Præstet amor patriæ. Præses honorarius

offerebat, » et sur le revers le jeton de la cinquantaine avec la devise *antiquitatis custodes* et l'inscription « Société archéologique de l'Orléanais. 1848. Cinquantenaire. 1898 ».

La Société est fière de ce délicat hommage et en remercie chaleureusement Mgr Desnoyers par ses applaudissements.

— M. Cuissard, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le compte rendu de la cinquantaine préparé par M. le secrétaire, et il conclut à l'insertion au *Bulletin*, aussi bien du récit même de cette mémorable journée que des travaux qui ont été lus à la séance solennelle.

Plusieurs membres croient qu'il serait préférable de publier ce procès-verbal dans les *Mémoires*, où doivent naturellement prendre place les communications de MM. Dumuys et Sorel ; et même notre nouveau volume pourrait s'ouvrir par ce compte rendu.

Après une assez longue discussion, M. Baguenault de Puchesse propose d'insérer aux *Mémoires* l'ensemble de la journée de la *cinquantaine* : discours, mémoires, toasts ; mais, pour éviter un double emploi, le *Bulletin* ne donnerait qu'un très sommaire compte rendu de la séance du 23 janvier 1898, renvoyant aux *Mémoires*, d'après lesquels se fera le tirage à part du fascicule dont la Société a voté l'impression.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

— La réunion déclare ouverte, à compter de la date d'aujourd'hui, la succession au siége de notre collègue regretté M. Domet. Une insertion sera faite dans les journaux pour avertir le public que les candidatures pourront se produire jusqu'à huitaine avant la séance du 25 mars, soit jusqu'au 18 mars au soir.

— La Société nomme en qualité de membres de la Commission chargée de prendre communication des termes du legs fait à la Société par M. Davoust pour en proposer l'interprétation et le mode d'application, MM. Basseville, Herluison et Didier. La commission ainsi composée avec MM. le Président et le Secrétaire, membres de droit, fera le plus tôt possible son rapport sur lequel la Société sera appelée à statuer.

— M. Herluison fait ensuite à la réunion la communication suivante :

Dans un article de la *Revue de l'Art*, nº du 1er février courant, M. Jules Guiffrey, directeur de la manufacture nationale des Gobelins, nous apprend que les curieuses broderies appartenant à Beaugency sont entièrement réparées et prêtes à reprendre leur ancien emplacement.

Sept sujets sont reproduits dans cette suite et représentent des sacrifices, quelques parties du monde et notamment une allégorie relative à la France. S'il est facile d'assigner à ces pièces l'époque du XVIIe siècle, on est plus embarrassé pour dire dans quelles circonstances elles ont été exécutées et fixer leur provenance.

L'opinion de M. Guiffrey est qu'elles ont dû être brodées dans une ville des bords de la Loire.

Cette restauration que l'Etat a prise à sa charge est due à l'intervention de notre éminent compatriote, M. Jules Lemaitre, de l'Académie française.

En sauvant de la destruction ces pièces de hautecuriosité, il a pris une initiative qui est une bonne fortune pour la ville de Beaugency. Cette restauration viendra compléter heureusement la décoration intérieure d'un bijou de la Renaissance dont nous espérons voir bientôt l'achèvement.

Séance du vendredi 11 mars 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société par M. Ludovic Guignard d'une brochure intitulée : *Blois dans le passé* (Extrait du Journal *l'Avenir*, 20 et 23 février 1898).

— Il est procédé à l'élection de trois membres associés correspondants, MM. le comte Grabinski de Bologne, le vicomte Joseph de Croy

de Montaux (Loir-et-Cher) et Ernest de Basonnière, maire de Jouy-le-Potier. Par votes séparés et successifs, les trois candidats sont élus.

— M. le Président donne lecture de la présentation, en qualité de membre titulaire résidant, de M. P. Leroy. Cette présentation est signée de MM. Huet, Pommier, Guillon et Cochard.

Le scrutin aura lieu dans le délai et les formes prévues par le règlement.

A cette présentation est jointe la liste des travaux de M. P. Leroy.

— M. Huet donne lecture d'un article de M. Léopold Delisle sur la brochure de Alexander Cartellieri intéressant les écoles d'Orléans au XIIe siècle et étudiant un formulaire retrouvé dans la bibliothèque princière de Donaueschingen. Cet article a paru dans le *Journal des savants* (Février 1898, pages 126 127).

La réunion décide qu'il sera inséré au Bulletin (1).

A ce propos, M. Cuissard fait observer que c'est le deuxième formulaire de ce genre découvert depuis peu en Allemagne.

— M. Léon Dumuys donne lecture de la rédaction définitive de son travail sur le chariot-reliquaire de la châsse de Saint-Aignan, qu'il a sommairement résumé à la séance de la cinquantaine. Renvoi à la commission des publications.

Séance du vendredi 25 mars 1898.

Présidence de M. VIGNAT, *président*

M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

(1) V. plus loin, p. 35.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de *La Monodie* de Claude Marchand, scribe et libraire général, garde de l'Université, réimpression artistique d'une plaquette de 1656 ;

Par M. Charles Arnoult, d'une brochure intitulée : *Notice historique sur le Monnayage national et l'atelier d'Orléans* ;

Par M. P. Leroy, *Un complice de Biron*, travail autographié.

Des remerciements sont adressés aux donateurs et auteurs de ces brochures.

— M. le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts la lettre suivante :

Paris, le 22 mars 1898.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prescrire, au nom de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, l'ordonnancement de la somme de trois cents francs (300 fr.) à l'effet de publier l'ouvrage de M. Camille Bloch sur « le commerce des grains dans la généralité d'Orléans de 1766 à 1768 ».

Cette somme sera payée sur l'acquit du Trésorier dont je vous prie de me faire connaître le nom par retour du courrier.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Pour le Ministre et par autorisation,
Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'Etat.
LIARD.

M. le Président a transmis à M. le Ministre les remerciements de de la Société et en reporte une large part à l'auteur du mémoire.

— Aux termes du règlement, M. le Président déclare clos à la date d'aujourd'hui le délai de présentation des candidats à la place vacante. L'élection aura lieu à la deuxième séance d'avril et la liste des candidats sera arrêtée à la première.

— M. Basseville communique à la Société une lettre de M. Breton maintenant sa candidature précédemment posée.

— Au nom de la commission des publications, M. Guerrier, rapporteur, propose l'impression aux *Mémoires*, fascicule spécial de la cinquantaine, de l'Etude de M. Léon Dumuys sur le *Chariot-reliquaire de la Châsse de Saint-Aignan* ; il propose d'y adjoindre trois planches. La Société adopte ces conclusions.

M. Léon Dumuys est, en outre, autorisé à lire ce travail au prochain congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne où il est délégué pour représenter la Société.

— M. Basseville, au nom de la Commission du legs Davoust, expose que le testament de notre collègue a, dans une certaine mesure, associé dans sa libéralité la Société archéologique et la Société des Sciences. Pour répondre à cette idée et éviter une contrariété d'interprétation, il propose de réunir la Commission de la Société archéologique à celle de la Société des Sciences ; pareille proposition a été déjà adoptée par cette dernière. La Société archéologique vote cette réunion.

Quelle sera la mission de cette Commission ainsi composée ? Se référant à sa délibération du 25 février 1898, la réunion décide que la Commission devra délibérer sur l'interprétation et le mode d'application du legs dont s'agit.

— M. Bloch lit à la réunion un travail de M. Lucien Merlet intitulé : *Le texte des coutumes de Lorris*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Herluison lit une note sur la vente de l'atelier de M. Alfred Lanson, sculpteur. Cette note est insérée au Bulletin (1).

— M. Léon Dumuys informe la Société que des fouilles exécutées en ce moment rue Coquille ont mis à jour dans une excavation de 5^{m} 50 de profondeur des plaques de ciment stuqué et peint trouvées à l'état de monceau informe. L'origine en est évidemment gallo-romaine. Il déposera une note à ce sujet.

(1) V. plus loin, p. 43.

UN FORMULAIRE A DONAUESCHINGEN

EXERCICES DE STYLE LATIN DANS LES ÉCOLES D'ORLÉANS AU XIIe SIÈCLE

Ein Donaueschinger Briefsteller. Lateinische Stilübungen des XII. Jahrhunderts aus der Orleans'chen Schule, herausgegeben und erläutert von Alexander Cartellieri, mit einer Handschriftenprobe. — Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitäts-Buchhandlung, 1898. In-8°, XXIII et 75 pages.

Les écoles d'Orléans jouirent d'une grande célébrité au XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe. On y venait de très loin pour apprendre l'art d'écrire en latin. Le principal exercice auquel étaient soumis les écoliers consistait à composer des lettres sur des sujets donnés. De là sont venus beaucoup de formulaires, ou de recueils de modèles, dont l'étude a donné lieu, depuis une quarantaine d'années, à beaucoup de travaux en France et en Allemagne.

Le formulaire que nous fait aujourd'hui connaître M. Alexandre Cartellieri est conservé à Donaueschingen, dans la bibliothèque princière de la famille de Furstenberg. Il a dû être copié dans la seconde moitié du XIIIe siècle et ne renferme pas moins de 304 pièces, dont beaucoup offrent un réel intérêt.

Le fond de ce formulaire est essentiellement orléanais ; mais beaucoup de pièces ont été modifiées ou peut-être même ajoutées par des mains allemandes.

Nous avons un exemple frappant de ces remaniements dans la formule 171, dont la rubrique annonce une plainte dirigée contre l'évêque élu d'Orléans et dont le texte met en scène l'évêque élu de Salzbourg :

Burgenses regi conqueruntur de Aurelianensi electo, qui ab eis

collectam indebitam cum assensu quorundam suscipere elaborat. — Nimis molestum est et durum liberis insuete jugum suscipere servitutis. Salzpurgensis terra habet ecclesiam et semper habuit ab omni calumpnia quietam et liberam, sed electus Salzpurgensis, cum assensu quorundam canonicorum illius ecclesie, quod a nobis collectam suscipiat elaborat...

La formule 20 nous fournit encore un exemple plus curieux des transformations qu'a subies le texte primitif.

M. Simonsfeld a publié en 1892, d'après un formulaire de la Bibliothèque royale de Munich, une lettre par laquelle M., évêque d'Orléans, invite les curés de son diocèse à faire des prières publiques pour le rétablissement de la santé du roi. M. Simonsfeld a cru que cette lettre était émanée de Manassès II, évêque d'Orléans de 1207 à 1221, et qu'elle se rapportait à une maladie de Philippe-Auguste. L'édition de M. Simonsfeld, avec la date proposée par ce savant, a été reproduite dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (année 1893, t. LIV, p. 411). — La même formule se retrouve dans le manuscrit de Donaueschingen avec une étrange modification. Les mots *M. Dei gratia Aurelianensis episcopus* ont été remplacés par les mots *C. Dei gratia Spirensis episcopus*. En publiant le nouveau texte de cette pièce, M. Cartellieri a fait une observation très importante. Suivant lui, et la conjecture me paraît tout à fait acceptable, la lettre originale émanait de Manassès Ier, évêque d'Orléans (1146-1185), et elle aurait été écrite à l'occasion de la dernière maladie de Louis VII. La phrase par laquelle se termine la lettre (*Scitis enim quod vere filius erat Ecclesie, malignorum a rabie defendens Ecclesiam et ejus servicio deputatos*) convient assurément mieux à Louis VII qu'à Philippe-Auguste.

Le formulaire de Donaueschingen fournit beaucoup de notions curieuses sur l'état moral de la société laïque et ecclésiastique de la fin du XIIe siècle, sur la vie des écoliers, sur le relâchement de la discipline dans les églises et dans les monastères. On y remarquera une cinquantaine de lettres écrites par le roi de France ou à lui adressées (nos 55, 59, 70, 103, 126, 127, 134, 136, 127, 145-181, 229, 249-251, 268-273). Presque

toutes sont du règne de Philippe-Auguste. Elles dénotent une certaine connaissance des événements auxquels elles se rapportent ; mais la plupart ne sont évidemment que des exercices de style. Le rédacteur a dû rarement s'inspirer des textes authentiques. Dans tous les cas, il n'était guère familier avec les usages de la chancellerie royale.

A titre d'exemples, citons deux lettres. La première (n° 148) est supposée écrite par Baudouin le Lépreux, roi de Jérusalem, pour implorer le secours des chevaliers français et pour déclarer qu'il est prêt à confier son royaume à un candidat désigné par le roi de France ;

Rex Jerosolimitanus ultimus, regi Francie, quod morbo laborat. Ad gerenda regis negocia parum sufficiunt a membrorum suorum potencia destituti. Si purgari possum a morbo Naaman in Jordane lavaret sepeies, sed in nostris temporibus nullum invenio qui purgare me debeat Elyseum. Non est satis ydonea manus tam debilis, ut regnum teneat, et incumbit cottidie civitati sancte timor Arabie pervicacis, cui nostra parit audaciam egritudo. Sin generale subsidium expectat hec sancta civitas et precatur, ut regni Francie convocatis baronibus et unum saltem de pluribus eligatis, qui tam sancti regni sufficiat ad tutelam. Sumus enim parati recipere cum desiderio quem nobis miseritis, et trademus regnum ydoneo successori.

Dans la seconde lettre (n° 153), Philippe-Auguste se plaint au comte de Flandre de la mauvaise foi de Henri II, roi d'Angleterre, qui refusait de lui rendre le château de Gisors :

Rex Francie, comiti Flandrie, consulens eum, an requirat Gisorcium an paciatur.

Cum tyranni relinquitur impunita presumpcio, sibi prestatur via liberior ad excessum Argumentum est ruffe fidei ruffus color in rege Angelico Qui quam sepe deceperit patrem meum, et quam multum se nobis gessit infidelem, vestram credimus experienciam non ignorare. De reddendo Gissorcio, quod in suo perjurio post mortem filii retinere presumpsit, nobis jam fecit tercio sacramentum, per eum curans delapsus fidei. Dum id poscerit sibi quod diligit obtinere, nobis cedit ad grande dedecus per minorem manum amittere quod juris est et aquiri potest a brachio forciori. Vestram ergo

benivolenciam adjuramus presentibus ut fidele consilium a vobis exeat, an sit nobis injuria sustinenda diucius, an in forti manu justicia requirenda.

M. le Dr Cartellieri a publié le texte ou le sommaire de chacune des 304 pièces contenues dans le formulaire de Donaueschingen. Les commentaires qu'il y a joints prouvent qu'il a une grande connaissance des personnages et des événements de la fin du XIIe siècle. L'éditeur a mis en rapport beaucoup de formules du nouveau recueil avec les pièces analogues que les publications antérieures avaient déjà fait connaître. Le volume est terminé par une table alphabétique des premiers mots de chaque formule, par une table des noms propres et par une bibliographie des travaux relatifs aux formulaires des écoles d'Orléans.

Nous devons savoir gré à M. Cartellieri du soin qu'il a pris de mettre à notre portée des textes dont la valeur sera hautement appréciée en France.

L. Delisle.

Extrait du *Journal des Savants*. — Février 1898.

LADON 1676

Révocation d'un RECTEUR DES ESCOLLES. — Nomination de son remplaçant. — Plaintes contre celui-ci. — Jugement du Prévost.

Extrait d'un registre du greffe de la Prévosté de Ladon (lequel registre se trouve en l'étude de Me Leturq, notaire à Lorris).

CHAPITRE I

Copie textuelle

Ce jourd'huy septiesme jour de juillet mil six cent soixante seize, l'audiance tenue par nous Marin Poisson, Est comparu le procureur fiscal de cette Prévosté, lequel nous a remonstré que les habitants dudit Ladon se plaignent des desportements de Luc Mandron, recteur des escolles de cette paroisse, ce qui fait qu'ils n'envoyent point leurs enfants à l'escolle ; par conséquent demeurent dans l'ignorance. Pour quoy nous présentent un autre homme pour exercer la fonction de recteur desdites escolles en ce bourg et paroisse de Ladon, et réquièrent lesdits habitants que nous estant connu de la capacitté de Jean-Baptiste Avril, qui est cellui qu'ils nous présentent, il nous plaise le recepvoir et admettre en ladite fonction. Lesquels habitants ont requis le Procureur nous faire la présente remonstrance, et pour ce faire, se sont assemblé devant nous vénérable et discrette personne Messire Jean Fondreau, prêtre-curé dudit Ladon, Me Nicolas Dubois, Me Jacques Turpin, procureur, et Me Charles Thierry, aussi procureur audit Ladon, Louis Cadolle, Jean Gaudin, Louis Vannier, Toussaint Peronnet, Estienne Boussard, Nicolas Boussard, Estienne Mauger, Esme Harry, etc., etc., faisant et représentant la plus

grande et saine partye des habitants de Ladon, qui ont tous dict que pour plusieurs raisons particulières, il est à propos d'installer ledit Avril en la charge et fonction de recteur des escolles de cette paroisse, en la place dudit Mandron, n'estant pas d'avis d'y envoyer leurs enfants, consentant lesdits habitants qu'il soit pris la somme de douze livres, par chaque année, des deniers de l'esglise pour lui estre délivrés, chaque an payable par quartier ainsy que l'on a accoustumé de faire de tout temps passé, a condition de se rendre ledict Avril assidu au service de l'esglise et speciallement les jours de feste et dimanche. En outre consentent que chascun d'eux qui enverront des enfants à l'escolle lui payeront, scavoir, pour les enfants qui seront en A. B. C., cinq sols par chascun moys ; pour ceux qui lizent, huict sols ; pour ceux qui escrivent, dix sols ; et ceux qui apprendront outre ce a chanter ou la Ritmetique, luy sera payé quinze sols (1), et en temps (*sic*) que Mandron vouldra souffrir ledit Avril demeure en la maison à luy appartenant..... où est encore demeurant ledit Mandron consentira qu'il y prenne son logement sans diminution de ses gages..... outre ce consentent a ce qu'il soit mis sur le rolle et la taille a douze deniers par chacun an. Sur quoy ouy lesdits sieur curé et habitants susnommés, le procureur fiscal en ses conclusions, après qu'il nous a esté certifié de la religion dudit Avril, et qu'il fait profession d'estre catholique romain, et assuré de sa capacitté pour faire la fonction de recteur des escolles en ce lieu, l'avons reçu et admis a ladite fonction de recteur des escolles aux conditions cy dessus, a commencer au premier jour... pendant lequel temps enjoignons audit Mandron de rendre la maison qu'il exploite, livrée audit Avril, lui

(1) Prix des bestiaux en 1687. Extrait d'un bail passé entre un propriétaire et un locataire, de Lorris. 8 bœufs, 190 livres. — 7 vaches et 1 veau, 140 livres. — Une thore et un thoreau de deux ans, 20 livres les deux. — Une cavalle, son poulain et un cheval, le tout, 70 livres. — Deux truies, 7 livres les deux.

Le prix de ces bestiaux peut donner une idée du prix des denrées à cette époque.

faisant deffence, après ledit jour,.... de s'immiscer auxdits exercices et à tout autre qu'il pourrait s'y ingérer au préjudice dudit Avril, duquel nous avons pris et reçu le serment au cas requis et accoustumé, qui a juré, promis de bien et dument comporter en ladite fonction faite au proffit spirituel des enfants qui seront commis à sa discipline, leur faire éviter le mal, autant qu'il pourra ; a quoy l'avons condamné de son consentement, et lesdits habitants à remplir toutes les conditions suivant leurs offres. En témoignage de quoy avons fait signer ceux des habitants qui ont sceu signé : Fondreau, Avril, Dubois, Turpin, Naudin, Cadolle, Auger, Harry, Vannier, N. Bossard, Presle, Poisson, Collier.

CHAPITRE II

L'affaire se gate. — Jugement de Salomon

Ce jourd'huy unzieme jour de may 1677, est comparu devant nous Marin Poisson, prévost, le procureur fiscal, lequel nous a remonstré luy avoir été donné advis par le sieur curé de ce lieu et quelques habitants, que le nommé Avril qui a esté par nous reçu en la fonction de recteur des escolles de ce lieu, ne s'acquitte pas de ses fonctions avec l'exactitude que l'on sestoit promise, et que même il donne mauvais exemple a ses escolliers par le peu de soing qu'il apporte à assister au service divin et a les y conduire, mêsme à les instruïre des principes de nostre religion, qu'il furte et cour touttes les nuicts quy de sà quy de là, au lieu d'estre quiest en sa maison, s'adonne aux jeux et à la danse, ce qui cause une mauvaise éducation aux enfants quy sont sous sa conduitte, a quoy le Procureur a interest de pourvoir. Pourquoy aurait fait convoquer lesdits habitants a s'assembler ce jourd'huy, presents lieu et heure, à la maniere accoustumée pour estre ouys, et déclarer les subjets de plainte qu'ils ont contre ledit Avril, et icelly Avril pour respondre sur iceux, à laquelle assemblée seroient presents : Messire Jacques Bossard, curé dudit lieu assisté de Mr Jacques Dupuis, l'aisné, de Mr Jacques Dupuis, le jeune, qui

ont soutenu ledit Avril n'estre capable de diriger la jeunesse pour les raisons cy dessus deduites par le Procureur, au moyen desquels il doit être expulsé. Ce que ouy par les autres habitants qui sont : damoiselle Élisabeth Laureau, veufve feu Henry Carré, vivant sieur de la Riviere, Me Charles Thierry, Me Nicolas Dubois, procureur en ce lieu, Me Laurent Leguesle, Laurent Thierry, huissier ; Jean..., marchand ; Jean Fondreau, chirurgien ; Louis..., mareschal ; Pierre Chevallier, marchand ; François Bossard ; Noël Marot ; Louis Vannier ; Hubert Godin ; Nicolas Huré ; Louis Vannier ; Louis Bossard ; Michel et Louys et Jacques Lefèbvre, qui ont comparu a ladite assemblée, qui ont dit tous d'une unanime voix qu'ils sont tous satisfait de la conduite dudit Avril, et du soing qu'il prend de l'éducation de leurs enfants, et n'ont remarqué en luy aucune action repréhensible; pourquoy n'entendent consentir a ce qu'il soit expulcé !...

A le sieur curé soustenu que comme prestre que c'est a luy de veiller sur les actions d'un homme qui est commis et préposé à l'instruction de la jeunesse, pour eviter les fascheuses suittes qui pourroient s'ensuivre une mauvaise education et aussy ayant remarqué en luy ce quy nous a esté cy dessus déclaré par le procureur fiscal, il soutient icelluy Avril debvoir estre expulcé !

Pourquoy, ouy le Procureur fiscal, nous avons dit audit Procureur : Que les habitants donnent lettre de leursdites déclarations et protestations ! — Disons sans y préjudicier que le sieur curé vérifiera les (accusations) par luy mises en avant pour y faire faire droit sur la continuation ou expulsion dudit Avril, et cependant luy enjoignons de s'acquitter bien dignement de ses fonctions, en sorte qu'il ne donne sujet de plainte.

Marin Poisson.

L'affaire en est restée là. Il est probable que ledit Avril se conduisit dans la suite, de manière à contenter tout son monde.

Abbé Paturange,
Curé de Montereau.

ALFRED LANSON

STATUAIRE ORLÉANAIS

Messieurs,

Mardi dernier, 22 mars 1898, avait lieu à Paris, hôtel Drouot, la vente aux enchères des œuvres composant l'atelier d'Alfred Lanson, statuaire.

L'implacable maladie dont est atteint ce jeune artiste, en pleine possession de son talent, laisse malheureusement peu d'espoir de guérison.

Les œuvres de notre compatriote mises en vente se composaient d'une centaine de pièces : marbres, bronzes ou plâtres, décrites au catalogue.

Nous y trouvons de charmantes compositions, telles que : *La Diane* (nº 1). — *La source* (nº 5). — *Mignon* (nº 7). — *Bianca* (nº 10). — *Aragonaise* (nº 12). — *Le Tasse, enfan* (nº 14). — *La Vierge et l'Enfant Jésus* (nº 21). — *L'âge de fer* (nº 25). — *Salammbo* (nº 26), etc.

Sous le nº 27 figurait une statue en bronze de *Jeanne d'Arc blessée au siège de Jargeau*, mesurant 2m 50 de haut.

La municipalité de cette ville, heureusement inspirée, en a fait l'acquisition pour l'ériger sur sa place publique. Le modèle en plâtre de cette œuvre, acquis par M. A. Bloche, l'expert, a été offert au musée de Jeanne d'Arc. En outre, le même dépôt a reçu, à titre de don, une réduction en bronze mesurant 1m 05 de haut. Les généreux donateurs sont M. et Mme Rolland-Poëte, de Paris, nos compatriotes. C'est en souvenir de leur vénéré père, né à Donnery en 1787, et mort centenaire en décembre dernier, qu'ils ont fait ce délicat hommage à nos collections.

D'autre part, M. Alfred Lanson, qui fut directeur-adjoint du musée de peinture et de sculpture d'Orléans, avait disposé, en faveur du Musée, il y a quelques années déjà, d'un groupe en plâtre représentant un *Enlèvement au moyen âge* (n° 40 du catalogue). Cette figure avait servi à Froment-Meurice pour une reproduction en argent que possède M. Frank. Sur les indications de cet amateur, le désir le M. A. Lanson a été réalisé. Retiré de la vente, le groupe est venu prendre sa place dans les collections du Musée.

Nous ne pouvions passer sous silence la dispersion des œuvres de notre malheureux compatriote, car cette note était à peine lue, qu'Alfred-Désiré Lanson mourait à Paris, quelques jours après la vente de son atelier, le 3 avril 1898, âgé de quarante-sept ans.

HERLUISON.

M. PAUL DOMET

1830-1897

Quand, à la séance du 11 décembre 1897, M. Vignat, président de la Société, faisait l'éloge si mérité du collègue qui venait de nous être enlevé très inopinément, il annonçait qu'un hommage, plus complet, sinon mieux exprimé, lui devait être rendu quelque jour. Nous venons nous acquitter de cette tâche. Et, comme il y a deux parts à faire dans la vie de M. Paul Domet, celle du haut fonctionnaire de l'administration des forêts et celle du travailleur et de l'historien, nous avons pensé que le forestier ne saurait être mieux jugé que par un de ceux qui l'ont vu à l'œuvre, servant le pays à ses côtés, avec la même foi et le même zèle.

Voici la notice qu'a écrite sur lui un Alsacien-Lorrain, conservateur des forêts en retraite, M. de Sainte-Fare, son supérieur un instant, son collègue et son ami de toute la vie :

« M. Domet, conservateur des forêts en retraite, qui depuis 1889 s'était retiré à Orléans dans son centre de famille, vient de disparaître prématurément, après une existence qui fut celle d'un homme de bien.

Ma sympathie pour lui était déjà ancienne et je le revois cet aimable et bon camarade, venant à Nancy avec son compagnon Le Paute, de regrettée mémoire, prendre part aux travaux de l'Ecole forestière et de la trentième promotion.

C'était en 1854; et, depuis cette époque, Domet eut l'heureuse chance de conquérir tous ses premiers grades et d'accomplir la meilleure partie de sa carrière, dans cette grande et belle forêt de Fontainebleau, pour laquelle il s'était pris d'une

véritable passion et dont il a écrit une histoire, œuvre considérable et consciencieuse, remarquablement documentée, que les forestiers de cette région consulteront toujours avec fruit.

Quand vint l'année terrible de la guerre, notre camarade n'hésita pas à payer de sa personne et fit correctement son devoir en allant à Paris prendre le commandement d'une compagnie au régiment forestier.

Je le retrouvais sous-inspecteur à Fontainebleau, lorsque l'administration voulut bien en 1875 me confier la direction de cet important service; mais je ne devais pas garder longtemps l'excellent collaborateur, dont j'avais pu apprécier pendant trois ans la valeur professionnelle et les excellentes qualités.

Appelé comme début à l'inspection de Digne en 1878, Domet ne fit pas un séjour trop prolongé dans ce pays des Alpes, où tout était nouveau pour lui.

Ses affections et ses intérêts le rappelaient naturellement vers l'Orléanais, et il obtint en 1882 le poste de Lorris, où il devait consacrer les sept dernières années de sa carrière à cette autre grande forêt de France, dont il a composé également l'histoire, document aussi précieux dans son genre que celui de Fontainebleau.

Dans ces différentes stations de service, notre cher camarade laissait le souvenir durable d'un forestier distingué, d'un administrateur laborieux et conciliant, d'un chef d'une bienveillance extrême et d'un homme essentiellement courtois et loyal dans les rapports de la vie.

Indépendant et ferme dans ses convictions, très difficile pour lui-même, Domet réservait pour son prochain des trésors d'indulgence et de charité ; et ceux-là seuls qui ont eu la bonne fortune de vivre dans son intimité savent tout ce que ce cœur d'élite renfermait de sentiments délicats et généreux.

Lorsqu'en 1889 sonna l'heure de la retraite et que le grade de conservateur vint couronner cette carrière si honorable et si utilement accomplie, il voulut rester jusqu'au bout l'homme du devoir et du travail.

Nous le retrouvons à Orléans, où il avait fixé son dernier sé-

jour, membre des Sociétés scientifiques, littéraires, archéologiques, se consacrant avec un zèle infatigable à toutes les œuvres de charité et d'amélioration sociale, se dépensant, sans compter avec ses forces et sa santé.

C'est au milieu de cette existence de bien que la mort est venue brusquement le chercher : mais elle n'était pas pour l'effrayer.

Domet était animé de sentiments profondément religieux et soutenu par une foi très vive, il est parti comme le juste, sans peur et sans reproche, pour les régions sereines où nous avons l'espoir de nous rencontrer un jour, laissant de profonds regrets à tous ceux qui l'ont connu et une douleur immense au cœur de la vaillante chrétienne qui fut la compagne dévouée de sa vie ».

Mais les importantes fonctions que remplissait si consciencieusement M. Paul Domet ne suffisaient pas à son amour de la science et de l'étude. Il s'était mis un peu tard à écrire ; et bientôt les recherches d'histoire et de statistique le passionnèrent absolument. Il commença, croyons-nous, par un article paru dans le *Correspondant*, dans lequel il faisait élégamment le tableau des origines, des destinées de cette belle forêt de Fontainebleau, qu'il administrait alors avec une très particulière prédilection (1).

En même temps, sa famille, bien qu'originaire de la Franche-Comté, s'étant fixée à Fontainebleau, il s'était attaché à la vieille résidence royale, dont il aimait à évoquer les souvenirs. Une circonstance fortuite le poussa à publier une sorte de précis historique, fort détaillé et fort curieux, sur toute la période révolutionnaire qui s'étend de 1789 à 1799. Ayant trouvé dans la bibliothèque de la Ville une collection de procès-verbaux d'un club populaire qui eut le rare courage de soutenir une lutte très vive contre les Terroristes, il joignit à ce document le registre des délibérations de la municipalité, les pièces et corres-

(1) Les grès de la forêt de Fontainebleau. *Correspondant*, nº du 25 août 1869.

pondances conservées aux Archives départementales de Melun ; et il composa en deux séries un *Journal de Fontainebleau* (1), qui n'est pas seulement intéressant au point de vue local, mais qui donne une très exacte idée du progrès lent des idées révolutionnaires, tel qu'il dut s'accomplir dans la plupart des villes de France. L'ambition personnelle, les petites rivalités de clochers, l'intrusion d'étrangers dans les affaires locales, les palinodies et les trahisons, le funeste exemple des excès de la capitale, tout contribua à démoraliser un pays très attaché au fond à la royauté et qui demandait bien peu de choses pour se déclarer satisfait de son sort. Le joug des Jacobins fut subi sans enthousiasme, grâce à cette influence que les minorités turbulentes ont toujours en France sur l'apathie et la longanimité des honnêtes gens. Quelque sobre et impartial que soit le récit de M. Domet, cette conclusion ressort des faits à chaque ligne, et l'on voit qu'à Fontainebleau la chute du gouvernement incapable et honteux du Directoire fut accueillie comme une délivrance, de même que, dès le mois de février 1794, la municipalité avait décidé solennellement la démolition du buste de Marat et de la colonne qui le supportait.

Revenu à Orléans comme inspecteur des forêts, Paul Domet s'occupa activement de dresser une *Statistique forestière du département du Loiret* qui devait figurer dans un travail général que l'administration avait fait commencer dès 1885 ; mais des raisons d'économie ayant fait différer l'impression par l'État de ce vaste tableau, il résolut de le publier pour son compte, ne fût-ce, disait-il, que pour remercier tous ceux qui avaient bien voulu lui venir en aide et, par leurs renseignements partiels, étaient devenus de vrais collaborateurs (2). Il ne nous appartient pas de juger cette enquête très clairement établie et qui ne vaut que par le groupement des chiffres et la savante conclusion qu'en a tirée l'auteur; mais c'était bien là une sorte de pré-

(1) *Journal de Fontainebleau* (1789-1794) par Paul Domet, in-12 de 155 pages ; 2e numéro (1795-1799) in-12 de 55 pages.

(2) Orléans, H. Herluison, 1889, gr. in-8o de 77 pages avec cartes.

face nécessaire à l'*Histoire de la forêt d'Orléans* qu'il devait écrire avec amour quand sa retraite vint lui donner plus de loisirs (1).

C'est là peut-être son œuvre capitale, d'autant plus importante que personne ne l'avait tentée avant lui d'une façon aussi complète, le livre de M. de Maulde sur la *Condition forestière de l'Orléanais* ne dépassant pas le XVI[e] siècle et n'étant composé que d'après les anciennes sources, en laissant de côté la partie technique pourtant si importante.

M. Domet passe successivement en revue les origines et la contenance de la forêt d'Orléans aux diverses époques, la nature du sol, les variations de climat, les essences et leurs aménagements, la juridiction et l'administration depuis les grands maîtres des forêts du Duché jusqu'à la réforme de 1870 ; les droits d'usage du moyen âge à nos jours ; les routes et chemins, depuis l'époque gallo-romaine ; la chasse et les animaux sauvages ; le revenu de la forêt, les événements historiques qui s'y sont passés, le tout avec des tables merveilleuses qui font de ce petit volume un véritable répertoire.

Quatre ans plus tard, l'auteur achevait son œuvre en présentant à la Société archéologique un travail sur tout les lieux-dits de la forêt et leur signification (2). C'était bien une entreprise quelque peu hardie que de se lancer, à notre époque de controverses linguistiques, dans l'explication étymologique de 1848 noms classés par ordre de matières ; et M. Domet a pu dire sans fausse modestie « qu'il avait tourné bien des fois sa plume dans l'encrier avant de se décider pour certaines origines. » Il ne le faisait pas toutefois sans s'entourer de toutes les lumières de la science ancienne et moderne ; et, en dépit de quelques erreurs, son petit dictionnaire restera comme un document unique, d'autant plus précieux à consulter.

D'autres ont justement apprécié les qualités du cœur, l'iné-

(2) *Histoire de la forêt d'Orléans*. Orléans, H. Herluison, 1892, in-12 de XV-432 p.

(3) *Recherches sur l'étymologie des noms de lieux de l'ancienne forêt d'Orléans.* — Orléans, H. Herluison, 1896, in-12 de 96 p.

puisable charité, la bienveillance de notre collègue ; pour nous, M. Paul Domet restera comme le type du travailleur toujours prêt à se dévouer aux tâches les plus ingrates, plein de droiture et de générosité, nullement fier de ses mérites et qui semblait oublier ce que lui-même avait fait durant les trop courtes années qu'il passa au milieu de nous.

G. Baguenault de Puchesse.

Cette notice nécrologique a été lue à la Société archéologique seulement à la séance du 27 mai. Mais, à cette séance même, il a été décidé qu'elle serait insérée rétroactivement au Bulletin du premier trimestre de l'année 1898 qui était alors sous presse. La Société a vu là un moyen de rendre à M. Domet un hommage dû à sa mémoire, en rapprochant, dans la mesure du possible, la publication de cette notice de la date de son décès.

Orléans — Imp. Paul Pigelet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 163.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1898.

Séance du mercredi 6 avril 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— M. Léon Dumuys est autorisé par la réunion à lire son travail sur le *Chariot-reliquaire de la châsse de Saint-Aignan*, au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, où il est délégué pour représenter la Société.

— L'ordre du jour appelle la fixation de la liste des candidats à la place vacante. Le nombre des sociétaires présents n'étant que de sept, cette opération est reportée à la seconde séance d'avril et, par suite, l'élection se trouve remise à la première séance de mai.

— M. le comte G. Baguenault de Puchesse dépose sur le bureau l'ordre du jour des séances du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1898. M. le Président fait remarquer que M. Baguenault y est indiqué en qualité de président à la séance du mercredi 13 avril, section d'histoire et de philologie.

Séance du vendredi 22 avril 1898

Présidence de M. Vignat, *président*

— Le comte Baguenault de Puchesse, vice-président, annonce à la Société qu'à la séance solennelle qui a eu lieu à la Sorbonne pour clôturer le dernier Congrès des Sociétés savantes, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a décerné à M. Vignat les palmes d'officier d'Académie. Au nom de la Société archéologique, dont il est le fidèle interprète, il félicite M. Vignat de cette distinction par lui si légitimement méritée.

M. Vignat remercie la Société et tient à lui faire remarquer qu'une grande part de l'honneur lui revient à elle-même, car c'est en qualité de Président de la Société archéologique qu'il a reçu cette distinction. Au surplus, il en fait partie depuis 1860, et cette longue collaboration à ses travaux lui donne le droit de l'assurer, comme Président ou comme membre assidu à ses séances, de son plus chaleureux dévouement.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. P. Leroy, d'une brochure sur *Le Protestantisme à Jargeau.*

Par M. Herluison, d'un travail de M. Oswald Leroy intitulé : *Jeanne d'Arc à Domremy.*

Des remerciments sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président a reçu du Ministère la publication contenant l'ordre du jour des séances du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1898. Il est heureux d'y remarquer tout d'abord le nom de M. Baguenault de Puchesse, président de l'une des séances de la section d'histoire et de philologie ; puis, dans la section d'archéologie, une communication de M. Dumuys sur le *Chariot-reliquaire de la châsse de Saint-Aignan* ; enfin, de M. C. Bloch, deux lectures : l'une

dans la section d'histoire, sur une *Réunion électorale à Clamecy en 1789;* l'autre dans la section des sciences économiques et sociales, sur les *Effets du système Law à Orléans* (1720).

— L'ordre du jour appelle la fixation de la liste des candidats à la place vacante de membre titulaire résidant.

M. le Président a reçu de M. l'abbé Pierre Iauch une lettre par laquelle il retire momentanément sa candidature. M. Paul Charpentier déclare maintenir celle de M. P.-Élie Fougeron. Aux dernières séances, celles de MM. P. Leroy et Breton ont été régulièrement posées ou maintenues. La liste établie selon l'usage, par ordre alphabétique, sera donc ainsi composée : MM. Breton, P.-E. Fougeron et P. Leroy.

L'élection est fixée à la prochaine séance du vendredi 13 mai.

— Au nom de la Commission des publications, M. Basseville lit son rapport sur la communication faite par M. Bloch d'un travail de M. René Merlet, fils de M. Lucien Merlet qui fut membre titulaire non-résidant de la Société. Ce travail porte le titre de *Texte des coutumes de Lorris*. Le rapport conclut à l'insertion au Bulletin de ce travail avec le préambule de M. Bloch ; il y aura lieu, en outre, d'ajouter au titre que ce texte a été donné à Lorrez-le-Bocage. Adopté (1).

— M. Camille Bloch signale, dans un travail important de M. A. de la Borderie, des renseignements pleins d'intérêt sur les reliques de saint Samson, à Orléans, et il lit une courte note à ce sujet. Cette note sera insérée au Bulletin (2).

— M. Cuissard lit à la réunion une note de M. Simon, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, sur un chapiteau trouvé à Chemault, au lieu dit Champ-Carré. Cette note est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Léon Dumuys informe la Société qu'il a consulté, sur le

(1) V. plus loin, p. 66.
(2) V. plus loin, p. 78.

Chariot-reliquaire de Saint-Aignan, Mgr Barbier de Montaut. A son avis, il serait du XIIe siècle, ou au plus du premier quart du XIIIe siècle; sa valeur artistique serait considérable, et sa destination difficile d'ailleurs à déterminer. Sa cupule serait-elle une « mesure de dévotion? ». Ces renseignements nouveaux feront l'objet d'un complément au Mémoire en cours d'impression.

— M. L. Dumuys annonce, en outre, que les fouilles de la rue Coquille ont amené au jour de nouvelles découvertes ; celle, notamment, d'une inscription funéraire évidemment mérovingienne, composée d'une croix au sommet de laquelle on lit : *Lantrudes hic requiiscit*. M. Dumuys fera à ce sujet une nouvelle note qui sera insérée au Bulletin (1).

La Société est heureuse, en outre, d'apprendre que cette dalle funéraire, les blocs couverts d'enduits colorés et les objets divers recueillis au cours des travaux sur les dépendances de cet immeuble qui est diocésain, seront gracieusement offerts au Musée historique par Sa Grandeur Mgr Touchet.

Séance du vendredi 13 mai 1898

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *vice-président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux, il y a lieu de signaler un envoi de la Société archéologique de la Touraine. C'est un volume intitulé : *Amboise, le château, la ville et le canton*. Cette publication, grand in-4° carré de 610 pages, magnifiquement illustrée et complétée par une table bien ordonnée, est des plus intéressantes.

(1) V. plus haut *Bulletin*, 1er trimestre 1898, p. 33 et plus loin p. 64

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, du discours prononcé par M. l'abbé d'Allaines, grand vicaire, le 1er mai 1898, à l'occasion du baptême des *cloches de Jeanne d'Arc.*

Par M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, d'une brochure intitulée : *Rôle des impositions de la commune de Monnay (Orne) en 1790.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

— La liste de présence constatant l'assistance de dix-huit membres de la Société, le scrutin est ouvert sur la nomination d'un membre titulaire résidant. La liste arrêtée à la dernière séance est ainsi composée: MM. Breton, P.-E. Fougeron et P. Leroy. M. Breton est élu membre titulaire résidant de la Société.

— Le secrétaire dépose sur le bureau, en en proposant la lecture, le projet de Bulletin pour le premier trimestre de 1898. Sur la proposition de M. Baguenault de Puchesse, la Société s'en remet au bureau pour la lecture et l'impression de ce Bulletin.

— Au nom de la Commission du legs Davoust, M. Basseville lit son rapport à la réunion. Il l'a déjà fait à la Société des sciences qui en a approuvé les conclusions, sauf sur le point de savoir si dans les mots « art pur » il convenait de comprendre la musique. La Société archéologique, sans s'arrêter à l'objection, adopte les conclusions du rapport et vote son impression au Bulletin (1).

— Au nom de la Commission des publications, M. Guerrier fait un rapport sur le travail de M. Simon, conseiller à la Cour d'appel, relatif aux *trouvailles* faites près de *Chemault, au Champ-Carré.* Il propose l'insertion au Bulletin de ce travail avec la gravure d'un chapiteau. L'auteur, d'ailleurs, offre de contribuer à la moitié des frais nécessités par cette gravure. Adopté (2).

(1) V. plus loin, p. 80.
(2) V. plus loin, p. 85.

— M. C. Bloch dépose sur le bureau l'*Etat sommaire de la série G des Archives départementales du Loiret*. (Clergé séculier. Chapitre cathédral de Sainte-Croix.) Conformément au règlement, cet inventaire est renvoyé à la Commission des publications qui en décide séance tenante l'impression au Bulletin, comme suite de la précédente publication similaire (1).

— M. Cuissard donne lecture à la Société du travail intitulé : *Les chartes de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Baguenault de Puchesse annonce à la Société qu'il est dans l'intention de publier, avec MM. Lucien Auvray et Bernard Mercier de Lacombe, un *Recueil de documents inedits ou peu connus pour servir à l'histoire des Guerres de religion et de la Ligue dans l'Orléanais*. Il dépose sur le bureau le manuscrit de ce recueil. Il est renvoyé à la Commission des publications.

— La Société nomme M. le chanoine Cochard membre de la Commission des publications pour suppléer M. Cuissard.

— M. Léon Dumuys, momentanément absent, écrit à la Société la lettre suivante :

« M. Maurice Prou m'a envoyé un article des plus documentés sur la pierre de Lantrudes. Cet article conclut au véritable intérêt que présente l'inscription mérovingienne en question.

« Ce savant expert hésite à se prononcer pour une date *certaine*, il n'ose affirmer que l'inscription soit du VIIe siècle, mais elle n'est pas, selon lui, postérieure au commencement du VIIIe siècle.

« Il la trouve très curieuse, d'une composition très rare et d'une épigraphie particulièrement soignée, rappelant les alphabets usités pour les monétaires *orléanais*. (Il paraît que ces alphabets jouissent d'une réputation spéciale parmi les épigraphistes.)

« Le nom de *Lantrudes* a été retrouvé dans plusieurs actes, dont les plus récents datent du temps de Charlemagne.

(1) V. plus loin, p. 93.

« *Lantrudes* est mis pour *Lantrudis*, et ce nom, selon M. d'Arbois de Jubainville, serait une corruption de *Landetrudis*.

« Bref, l'inscription est des plus curieuses. La Société ferait bien d'aviser aux moyens à prendre pour la faire reproduire sans délai (1).

Séance du vendredi 27 mai 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux il y a lieu de signaler le dernier numéro du *Polybiblion* qui contient deux articles signés de MM. de la Rocheterie et Baguenault le Puchesse. A signaler également les *Mémoires* de la *Société archéologique de Lorraine*, t. XLVII, dans lesquels on remarque la nomenclature des religieuses de l'ancienne abbaye de femmes de Remiremont et parmi elles le nom de *Lantrud*, qu'on vient précisément de relever sur la pierre tombale découverte dans les fouilles de la rue Coquille.

— Il est fait hommage à la Société, par M. Herluison, de *Jeanne d'Arc en présence des sans-dieu et des sans-patrie*, panégyrique prononcé à la cathédrale d'Orléans, le 15 mai 1898, par Mgr Pagis, évêque de Verdun. Des remerciements sont adressés au donateur.

— Le secrétaire a reçu de M. de Marsy une lettre le priant d'informer la Société que le prochain Congrès de la Société française d'archéologie se tiendra à Bourges du 6 au 12 juillet prochain. Depuis M. le Président a reçu le programme de ce Congrès. Il est déposé sur le bureau, et le secrétaire transmettra à Bourges toutes les demandes des membres de la Société qui voudront y prendre part.

(1) V. plus haut p. 56 et plus loin 63.

— M. le Président a reçu à titre de don, de M. J. Poussin, architecte de Montmorency, une pièce intéressante imprimée sur parchemin. Ce sont les *Lettres de Maîtrise* de Maître Taillandier, accordées à un Orléanais en 1765. Cette pièce sera insérée au Bulletin (1). Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. le Président annonce que le Bulletin du quatrième trimestre de 1897 se termine à la page 585 ; c'est le nombre approximativement habituel à nos volumes de Bulletins ; il serait opportun en conséquence d'y arrêter le onzième volume, auquel il ne manque plus que les tables et de commencer ainsi le tome XII avec l'année de la cinquantaine. La Société accepte cette manière de voir.

— M. A. Breton, notre nouveau collègue qui assiste à la séance et auquel M. le Président souhaite la bienvenue, s'offre à dresser les tables du onzième volume. La Société ne peut qu'accéder à cette offre obligeante et en remercier l'auteur.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Cuissard, d'un volume intitulé : *Le rituel du Judaïsme* (1re livraison), par M. J. de Pavly.

Des remerciements sont adressés à l'auteur et au donateur.

— M. Baguenault de Puchesse annonce à la Société la mort récente de M. Tamizey de Larroque, membre honoraire élu, décédé à l'âge de soixante-dix ans. C'était un savant distingué qui aimait beaucoup et honorait la Société archéologique. La Société fait là une perte sensible dont elle entend prendre sa part en laissant la trace de ses regrets très sincères en ses procès-verbaux.

— M. Porché, ingénieur des ponts à Gien, a bien voulu promettre à la Société un travail sur les fouilles du puits d'Havenat. M. Léon Dumuys se charge de lui rappeler cette promesse déjà ancienne.

— M. le Président annonce que le prochain concours quinquen-

(1) V. plus loin p. 123.

nal aura lieu en 1900. Il y aurait lieu, en conséquence, d'en informer le public par la voie des journaux. Adopté et renvoyé au bureau qui vérifiera les dates et les délais afin de rédiger une note explicite à ce sujet.

— M. Basseville fait remarquer que le legs Davoust, aux termes du testament, devra être employé en un prix distribué en 1899, sauf tirage au sort entre la Société des sciences et la Société archéologique. Le sort pourrait donc nous rejeter en 1900, ce qui nous ferait deux prix à distribuer la même année. Pour l'éviter, on pourrait demander à la Société des sciences de nous céder la priorité. M. Basseville se chargera volontiers de cette négociation. Après solution, il y aura lieu de rédiger la note destinée à prévenir le public par la voie des journaux de la mise en distribution du prix.

— M. Baguenault de Puchesse lit une notice nécrologique sur notre collègue P. Domet. Suivant l'usage, elle sera insérée au Bulletin, et pour en rapprocher la publication de la date du décès, elle sera insérée *in fine* du Bulletin du premier trimestre de 1898 en cours d'impression (1).

— Mgr Desnoyers donne lecture d'une étude intitulée : *Les Tessères du musée d'Orléans*. Cette étude est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du vendredi 9 juin 1898.

Présidence de M. VIGNAT, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Parmi la correspondance, M. le Président a reçu de la Société

(1) V. plus haut, *Bulletin* 1er trimestre 1898, p. 45.

d'Archéologie Lorraine une invitation au cinquantenaire qu'elle célèbrera les 28, 29 et 30 juin prochains. Cette invitation est déposée sur le bureau avec le programme qui y est annexé.

— Il est fait hommage à la Société par M. Herluison, au nom de M. Andreu, conseiller municipal, d'une liasse d'environ 60 pièces sur parchemin et papier. Ce sont les titres de propriété d'une maison sise à Orléans, rue de la Charpenterie. Ces contrats ont été écrits du XVIe au XVIIIe siècle. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. le chanoine Cochard, au nom de la Commission des publications, fait son rapport sur le travail de M. Cuissard intitulé *les Chartes de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans*. Il conclut à l'insertion aux mémoires de ce travail, auquel la Commission demande l'adjonction d'une autre liste qui se trouvait dans les archives des Hospices d'Orléans. La Société adopte ces conclusions.

— Au nom de la même Commission, M. Basseville conclut à l'insertion aux mémoires de l'ouvrage de Mgr Desnoyers sur *les Tessères du Musée d'Orléans*. Il demande, au nom de la Commission, l'adjonction d'une planche gravée donnant un spécimen des Tessères gallo-romaines et de celles provenant de Palmyre. La Société adopte ces conclusions, d'autant mieux que l'auteur s'offre à contribuer aux frais nécessités par cette gravure.

— M. le comte Baguenault de Puchesse, à la séance du 13 mai dernier, a déposé sur le bureau de la Société les premières feuilles d'un recueil de documents inédits ou peu connus, pour servir à l'Histoire des Guerres de religion et de la Ligue dans l'Orléanais, qu'il a réunies avec la collaboration de MM. Lucien Auvray et Bernard Mercier de La Combe. M. Basseville, au nom de la Commission des publications, propose l'insertion de ce recueil aux mémoires ; il fait observer que ce travail n'est qu'un commencement et que par suite il y aurait lieu de prendre une détermination ultérieure pour l'ouvrage complet. La Société ajourne sa décison pour en conférer au préalable avec les auteurs.

— M. Léon Dumuys lit un travail sur les découvertes faites dans les fouilles de la rue Coquille. La Société renvoie ce travail à la Commission des publications, exprimant dès aujourd'hui le désir qu'il soit accompagné d'une planche en héliogravure reproduisant la pierre de *Lantrudes* (1).

Séance du vendredi 24 juin 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— Mgr Desnoyers annonce à la Société que la pierre tombale trouvée dans les fouilles de la rue Coquille avec l'inscription « *Lantrudes hic requiiscit* » a été déposée au Musée historique par Mgr l'évêque d'Orléans.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (janvier-avril 1898), un compte rendu élogieux de la suite de conférences faites à Orléans en 1896-1897 par M. C. Bloch sous le titre de « *La Loire d'autrefois* ».

— M. Cuissard fait hommage à la Société d'une brochure publiée par lui sous le titre de *Notice biographique* sur Serlon, abbé de l'Aumône. Ce travail est extrait du *Bulletin* de la Société dunoise. Des remerciements sont adressés à l'auteur

— M. le Président dépose sur le bureau une pétition émanée de Nevers et protestant contre la démolition en cette ville d'une muraille du XIIe siècle. Elle est à la disposition des membres de la Société qui voudraient y apposer leur signature.

(1) V. plus haut, p. 56, 58 et 59.

— Au nom de la Commission des publications, M. Guerrier lit un rapport sur le travail de M. Dumuys à propos des fouilles de la rue Coquille et notamment sur la pierre tombale de *Lantrudes*. Il conclut à son impression aux *Mémoires* avec adjonction d'une planche.

Le secrétaire fait observer que la première partie de ce travail a, dans la séance du 22 avril, été renvoyée au *Bulletin*. En présence de l'importance considérable donnée au travail par la découverte de la pierre de *Lantrudes*, il serait convenable de renvoyer l'ensemble du travail aux *Mémoires*.

D'accord avec la Commission, la Société, revenant sur son vote du 22 avril dernier, adopte cette conclusion (1).

— M. Basseville donne lecture du rapport définitif de la Commission sur l'interprétation et le mode d'application du legs Davoust. La Société en vote l'impression au *Bulletin* (2).

M. le Président est chargé de faire, par lettre adressée à la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts une demande tendant à laisser à la Société archéologique le soin de distribuer la première le legs Davoust en 1899, afin que cette distribution ne tombe pas en 1900, année où elle devra décerner le prix de son concours quinquennal.

— Il est urgent de communiquer aux journaux la note qui doit annoncer les conditions du Concours quinquennal. M. le Président en prépare le contexte, et il propose notamment d'adopter pour le dernier délai de la communication des manuscrits la date du 30 septembre 1899 inclus. Adopté.

— M. le Président expose à la Société qu'il serait sans nul doute convenable de faire hommage du fascicule de la Cinquantaine aux personnes qui ont assisté à la séance et à celles qui se sont excusées par lettre.

La Société adopte cette proposition.

(1) V. plus haut, p. 56, 58, 59 et 63.
(2) V. plus loin, p. 80.

— M. Cuissard lit à la réunion un travail sur les *Chanoines et dignitaires de la cathédrale d'Orléans d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix.* Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

M. le chanoine Cochard est nommé membre de cette Commission, pour suppléer M. Cuissard à cette occasion.

— Mgr Desnoyers lit à la réunion un travail intitulé : *Visite à la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans : Souvenirs de Mgr Dupanloup.* Renvoyé à la Commission des publications.

LE TEXTE

DES

COUTUMES DE LORRIS

DONNÉES A LORREZ-LE-BOCAGE

Le diplôme original, par lequel le roi Louis VII confirma en 1155 aux habitants de Lorris en Gâtinais les coutumes et privilèges à eux accordés par son père le roi Louis VI, n'existe plus aujourd'hui. On sait qu'il fut anéanti dans un incendie qui détruisit presque entièrement le village de Lorris vers l'année 1187 (1). Avec ce diplôme les bourgeois de Lorris avaient perdu le texte même de leurs coutumes ; aussi s'empressèrent-ils de solliciter du roi Philippe-Auguste le renouvellement de leurs franchises.

Heureusement pour eux, la chancellerie royale possédait une copie du diplôme détruit, et, au moyen de cette copie, Philippe-Auguste leur délivra en 1187 (2) une charte conforme à celle de 1155.

La charte de Philippe Auguste n'est connue aujourd'hui que par une édition fautive de dom Morin et par une expédition authentique de 1290. Quant à la copie du diplôme de Louis VII,

(1) Cf. M. Prou, *Les coutumes de Lorris et leur propagation aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, dans la *Nouv. revue histor. de droit français et étranger*, année 1884, p. 148.

(2) Sur cet acte de Philippe-Auguste, passé à Bourges entre le 29 mars et le 31 octobre 1187, voir L. Delisle, *Catalog. des actes de Ph.-Aug.*. p. 45, n° 187, et M. Prou, *mém. cité*, p. 442.

que possédait la chancellerie royale en 1187, elle a disparu elle aussi ; mais, vers 1204, elle fut transcrite de nouveau dans le *Registrum veterius* de Philippe-Auguste (manuscrit 2796, f° 52, du fonds Ottoboni à la bibliothèque du Vatican).

En résumé, les expéditions que nous possédons du diplôme de 1155 remontent toutes à une même source, qui est la copie existant au Trésor royal en 1187, copie actuellement perdue, dont nous ignorons l'origine (1), la date et par conséquent la valeur. C'est, en utilisant ces diverses expéditions, dont la plus ancienne, comme on vient de le voir, date de 1204 environ, que M. Prou, dans un remarquable mémoire paru en 1884 (2), a donné une édition critique des coutumes de Lorris. Quelle que soit la confiance qu'on doive accorder à cette édition, il est bien certain qu'elle ne saurait tenir lieu de l'original lui-même. Pendant une cinquantaine d'années, de 1155 à 1204, plus d'une interpolation ou de simples fautes de copistes ont pu se glisser dans le texte primitif des coutumes. Aussi, en raison de l'importance de ce titre juridique, qui servit, plusieurs siècles durant, à régler les rapports des classes agricoles d'un grand nombre de villages du centre de la France avec le roi et les seigneurs, ne saurait-on attacher trop de prix à tout nouveau document susceptible d'ajouter quelques leçons plus pures à la teneur actuellement connue du diplôme de 1155.

Pour ce motif, je crois qu'il y a lieu d'attirer l'attention des érudits sur un acte que je viens de découvrir récemment aux Archives d'Eure-et-Loir. Cet acte, daté de 1160, est émané de la chancellerie du roi Louis VII. C'est un diplôme original, déli-

(1) M. L. Delisle (*Catal. des actes de Ph.-Aug.*, introd. p. VII, note 2) a supposé que, dès le règne de Louis VII, l'usage de la chancellerie était de conserver les minutes des diplômes royaux. M. Luchaire (*Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 3) n'a pas admis cette supposition : il présume que la chancellerie de Louis VII expédiait en certains cas les chartes royales en double exemplaire, dont l'un destiné à rester au Trésor. On pourrait encore imaginer d'autres hypothèses pour expliquer la présence du diplôme de 1155 dans les registres de Philippe Auguste.

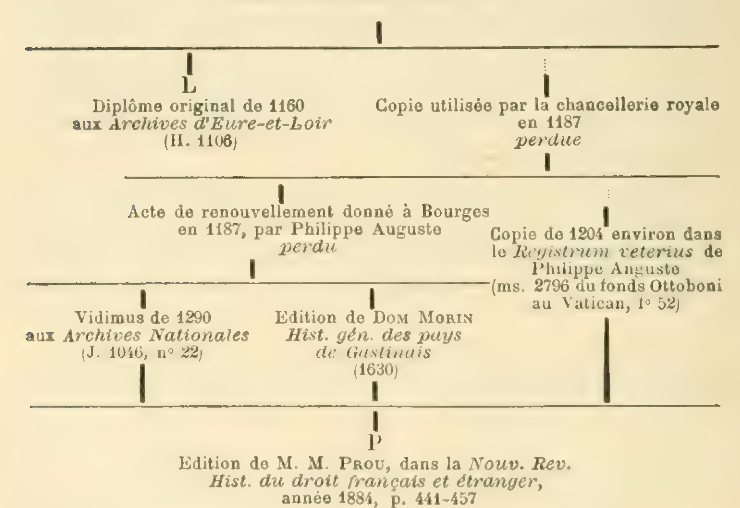
(2) *Mém. cité*, p. 441-457.

vré cinq ans seulement après celui de Lorris, par lequel le roi partage avec l'abbaye de Bonneval (1) la seigneurie de Lorrez-le-Bocage (2) et concède aux habitants de ce village les coutumes de Lorris (3). L'acte est passé à Lorris même, et il n'est pas douteux que le texte des coutumes n'ait été copié sur la charte de 1155 alors conservée dans les archives de la communauté de Lorris. On comprendra aisément que cette transcription, faite directement d'après l'original, doit l'emporter en exactitude sur toutes les copies du XIIIe siècle utilisées par les éditeurs. C'est le seul acte qui aujourd'hui se présente à nous dans de telles conditions.

Si l'on désigne par la lettre *P* l'édition des coutumes de Lorris de M. Prou et par la lettre *L* le diplôme original des Archives d'Eure-et-Loir, on peut établir le tableau comparatif suivant qui résume clairement les explications précédentes.

DIPLOME ORIGINAL DE 1155

BRULÉ A LORRIS VERS 1187



(1) Eure-et-Loir, arr. Châteaudun.

(2) Seine-et-Marne, arr. Fontainebleau.

(3) Il ne faut pas confondre ce diplôme de 1160, qui est inédit, avec

Pour donner une édition définitive des coutumes de Lorris, il ne suffirait pas de conférer le texte du diplôme des Archives d'Eure-et-Loir au texte donné par M. Prou. Il faudrait encore étudier attentivement une certaine catégorie d'actes émanés de la chancellerie royale, dans lesquels les coutumes de Lorris ont été insérées *in extenso*. De ce nombre sont les chartes de privilèges accordées en 1159 aux habitants du Moulinet (1), en 1175 à quatorze villages des environs de Lorris (2), et en 1186 aux bourgeois de Boiscommun (3). Ces chartes, antérieures à 1187, époque où le titre original conservé à Lorris fut anéanti dans les flammes, pourraient fournir quelques bonnes leçons, car elles sont indépendantes de l'acte de renouvellement, qui, à partir de 1187, dut recevoir force de loi. Malheureusement, elles ne nous sont connues que par des copies ou des éditions relativement récentes, et, tant qu'elles n'auront pas été publiées d'une façon critique, elles ne pourront être utilisées qu'avec précaution.

Me contentant de transcrire ici avec exactitude le diplôme des Archives d'Eure-et-Loir, dont l'écriture parfaite ne peut guère donner prise à l'erreur, je laisse aux érudits, qui s'occupent spécialement de l'histoire du droit coutumier, le soin de discuter au point de vue juridique l'importance des variantes qui distinguent ce document du texte mis au jour par M. Prou. Cependant, il ne paraîtra pas superflu de dire ici quelques mots de l'un des grands officiers de la couronne qui ont souscrit cette charte de 1160. Je veux parler du connétable Richard, dont l'existence avait été jusqu'aujourd'hui mise en doute, mais dont

une autre charte du même roi relative à Lorrez-le-Bocage, laquelle est datée de 1169, a été plusieurs fois publiée, et ne contient pas le texte des coutumes de Lorris. (Sur cette charte de 1169, dont l'original existe également aux Archives d'Eure-et-Loir, H. 1106, voir M. Prou, *mém. cité*, p. 305, et Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, nº 570, p. 279).

(1) Cf. La Thaumassière, *Coutumes locales de Berry*, p. 397-399, et M. Prou, *mém. cité*, p. 303.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. X, p. 49-52, et M. Prou, *mém. cité*, p. 307.

(3) Cf. *Ordonn.*, t. IV, p. 73-77, et M. Prou, *mém. cité*, p. 308.

le nom est écrit en toutes lettres dans l'original à la suite des souscriptions du sénéchal Thibaut, de Gui, le bouteillier, et de Mathieu, le chambrier. Contrairement à l'opinion de M. Luchaire, le connétable Richard n'est donc pas un personnage imaginaire ; il succéda à Mathieu de Montmorency signalé jusqu'au mois d'août 1160 : il ne conserva du reste ses fonctions que pendant un mois ou deux. Dès novembre 1160, la connétablie était devenu vacante de nouveau, et elle resta sans titulaire jusqu'en 1164. Par conséquent la charte de privilèges, accordée par Louis VII aux habitants de Lorrez-le-Bocage, doit être datée d'août-novembre 1160 (1).

J'ai cru qu'il serait bon, pour la publication qui va suivre, de me conformer à la numérotation fictive, adoptée par les érudits touchant les divers articles des coutumes de Lorris. J'ai indiqué en notes, les faisant suivre de la lettre *P*, les variantes de l'édition de M. Prou.

René MERLET,
archiviste d'Eure-et-Loir.

(1) Sur ces questions chronologiques, voir Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 51, 416-417 et nos 430 et 436.

1160, AOUT-NOVEMBRE.

LORRIS

Partage des seigneuries de Lorrez-le-Bocage et de Préaux entre le roi Louis VII et l'abbaye de Bonneval, et concession des coutumes de Lorris aux habitants de Lorrez (1).

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Ludovicus, Dei gracia, Francorum rex : sicut regiam celsitudinem ad dexteram vel ad sinistram declinare non expedit, ita quecumque auctoritate ipsius vel assensu stabilitata sunt temporum antiquitas non deleat vel aliquorum incursus malignantium nullatenus pertubet. Notum igitur facimus universis presentibus pariter et futuris quod abbas de Bonavalle et totus ejusdem monasterii conventus nos acquilliverunt (2) et participem constituerunt in villam suam quę vocatur Lorreium, quę sita est super aquam Lunam, in bosco et plano et in omni eo quod ipsi habent apud predictam villam et in ejus parrochia, excepta decima, quę altaris est et ęcclesię, et una carrucata terrę, et rex habebit aliam si voluerit ; nos vero abbatem et ęcclesiam predictam acquillivimus et participem nobiscum fecimus in omni eo quod

(1) Le diplôme original est devenu illisible en quelques endroits : j'ai restitué les mots, qui sont imprimés entre crochets, d'après une expédition, faite en 1518, d'un vidimus du diplôme de 1160 donné par le roi Philippe-le-Bel. Ce vidimus était ainsi libellé : *Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos, ad requisitionem hominum ville Lorreti, quamdam cartam clare memorie Ludovici, Francorum regis, predecessoris nostri, propter ejus vetustatem aliquantulum deterioratam, concessimus renovari, cujus tenor talis est... Nos autem, in hujus rei testimonium, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, salvo in justitia et in aliis jure nostro et alieno jure. Actum Parisiis, anno Domini M° CC° XC° II,° mense decembris* (Arch. d'Eure-et-Loir, H. 1106).

(2) Ce mot est calqué sur le français « accueillir ».

apud Perrellos (1) habebamus. Statuimus etiam quod omnes quicumque in predicta villa venire voluerint et ibi manserint, secure veniant et maneant ad consuetudines Lorreaci nostri, que sunt hujusmodi, quod :

[1] Quicumque in Lorreaci parrochia domum habebit, pro domo sua et pro quodam arpento terrę, si in eadem parrochia habuerit, sex denarios census persolvat tantum (2), et, si illud adquisierit, ad censum domus suę illud teneat.

[2] Nullus hominum de parrochia Lorreaci tonleium nec aliquam consuetudinem reddat de nutritura sua, nec etiam de annona sua, quam de labore suo vel de labore suorum quorumcumque animalium habuerit, minagium reddat, et de vino suo, quod de suis vineis (3) habuerit, foragium nunquam reddat.

[3] Nullus eorum in expeditionem neque in equitacionem (4) eat, nisi eadem die ad domum suam, si voluerit, reveniat.

[4] Et nullus eorum pedagium usque Stampas reddat, neque usque Aurelianis, neque usque [Miliacum (5), quod] est in pago Gastinensi, neque usque ad Milledunum (6).

[5] Et quicumque in parrochia Lorreaci possessionem suam habuerit, nichil ex ea perdet (7) pro quocumque forifacto, nisi adversus nos vel aliquem de hospitibus nostris forifecerit.

[6] Nullus ad ferias seu ad mercatum Lorreaci veniens sive rediens capiatur nec disturbetur, nisi die ipsa (8) forifactum fecerit; et nullus in die mercati vel ferię Lorreaci vadium plegii sui capiat, nisi die consimili plegiatio illa facta fuerit.

[7] Et forifactum de LX solidis ad quinque solidos et forifactum de quinque solidis ad duodecim denarios veniat, et clamor prepositi ad IIII denarios.

(1) Préaux (Seine-et-Marne), arrondissement de Fontainebleau, canton de Lorrez-le-Bocage.

(2) *Var.* tantum persolvat, *P.*

(3) *Var.* vineis suis, *P.*

(4) *Var.* nec equitacionem, *P.*

(5) Milly (Seine-et-Oise), arrondissement d'Étampes.

(6) *Var.* usque Meledunum, *P.*

(7) *Var.* perdat, *P.*

(8) *Var.* illa, *P.*

[8] Et nullus eorum a Lorreaco cum domino rege placitaturus exeat.

[9] Nullus, nec nos nec alius, hominibus de Lorreaco talliam, nec oblationem (1), neque rogam faciat.

[10] Et nullus Lorreaci vinum cum edicto vendat, excepto rege, qui proprium vinum in cellario suo cum edicto (2) vendat.

[11] Lorreaci autem habebimus creditionem in cibis ad nostrum et regine opus ad dies quindecim completos persolvendam (3). Et si (4) vadium domini regis vel alius habuerit, non tenebit ultra octo dies, nisi sponte.

[12] Et, si alius erga alium inimiciciam incurrerit, absque castelli vel burgi infractura, et, clamore preposito non facto, concordaverint (5), nichil ob hoc nobis nec preposito nostro sit emandaturus, [et, si clamor] inde factus fuerit, licet illis concordare, ex quo districtum persolverit (6) ; et, si alius de alio clamorem fecerit, et alter erga alterum nullam fecerit emendationem, nichil pro his nobis aut preposito (7) [erit emendatu]rus.

[13] Et alius alii si facere sacramentum debuerit, condonare ei liceat.

[14] Et, si homines de Lorreaco vadia duelli temere dederint, et, prepositi assensu, antequam tribuantur obsides, concordaverint, du[os solidos et VI denari]os uterque persolvat (8), et, si obsides dati fuerint, VII solidos et sex denarios persolvat uterque ; et, si de legitimis hominibus duellum factum fuerit, obsides devicti centum et duodecim so[lidos persolvent].

[15] Eorum n]ullus corvatam nobis faciet, nisi semel in

(1) *Var.* ablationem, *P.*
(2) *Var.* cum edicto *manquent dans P.*
(3) *Var.* persolvendum, *P.*
(4) *Var.* Si quis vadium, *P.*
(5) *Var.* concordaverit, *P.*
(6) *Var.* persolverint, *P.*
(7) *Var.* preposito nostro, *P.*
(8) *Var.* persolvat uterque, *P.*

anno ad vinum nostrum adducendum (1), nec alii hoc autem (2) facient nisi illi qui equos aut quadrigas (3) habuerint et inde submoniti fuerint, nec a nobis habe [bunt procurationem]. Villani autem ligna ad coquinam nostram adducent.

[16] Nullus eorum captus teneatur, si plegium veniendi ad jus dare potuerit.

[17] Et eorum quilibet res suas, si vendere voluerit, vendat, et, redditis venditio [nibus suis (4), a villa, si] recedere voluerit, liber et quietus recedat, nisi in villa forifactum fecerit.

[18] Et quicumque in parrochia Lorreaci anno et die manserit, nullo eum clamore sequente, neque per nos sive per prepositum rectitudinem prohib [uerit, deinceps li] ber et quietus permaneat.

[19] Et nullus cum aliquo placitabit nisi causa rectitudinis exequendę et recipiendę (5).

[20] Et, quando homines de Lorreaco ibunt Aurelianis cum mercatura sua (6), pro quadriga sua solum nummum persolvent in urbis egressu, scilicet quando ibunt non causa ferię; in martio si ierint (7), in egressu Aurelianis IIII denarios persolvent pro quadriga, et ingressu (8) duos denarios.

[21] In nuptiis Lorreaci pretor (9) nichil consuetudine habebit, neque excubitor.

(1) *Var.* addúcendum Aurelianos, *P.*

(2) *Var.* autem *manque dans P.*

(3) *Var.* equos et quadrigas, *P.* — Cette variante, introduite dans a Coutume, était à l'avantage des habitants. Primitivement étaient tenus à la corvée ceux qui avaient soit des chevaux, soit des charrettes. D'après le texte du XIIIe siècle, il fallait avoir à la fois chevaux et charrettes pour être contraint de transporter le vin du roi.

(4) *Var.* suis *manque dans P.*

(5) *Var.* recipiende et exquende, *P.*

(6) *Var.* sua *manque dans P.*

(7) *Var.* et quando causa ferie in marcio ierint, *P.*

(8) *Var.* in ingressu, *P.*

(9) *Var.* preco, *P.* — Cette variante me paraît assez importante. *Pretor*, dans les textes du XII[e] et du XIII[e] siècle, désigne généralement le prévôt. La substitution, en cet article, du mot *preco*, crieur public, au mot *pretor* avait pour effet de permettre au prévôt de continuer à prélever certaines redevances sur les habitants lorsqu'ils se mariaient, redevances dont il avait été dépouillé par la Coutume primitive.

[22] Et nullus agricola de parrochia Lorreaci, qui terram colat cum aratro, plus quam unam minam siliginis omnibus de Lorreaco servientibus consuetudine (1) prebeat, quando messis erit.

[23] Et si miles aliquis seu serviens equos vel alia animalia hominum de Lorreaco in nemoribus nostris invenerit, non debet illa ducere nisi ad prepositum de Lorreaco. Et, si aliquod animal de parrochia Lorreaci forestam nostram a tauris fugatum vel a muschis coactum intraverit sive haiam, nichil ideo debebit preposito emendare ille cujus animal fuerit, si (2) poterit jurare quod, custode invito, intrasset (3), et, si, aliquo custodiente, scienter, inventum fuerit (4), XII denarios pro illo dabit, et, si plura fuerint, totidem pro quolibet persolvat.

[24] In furnis Lorreaci non erunt portatores consuetudine.

[25] Et excubię non erunt (5) consuetudine.

[26] Et aliquis de Lorreaco, si duxerit sal vel vinum suum Aurelianis, pro quadriga unum denarium dabit tantum.

[27] Et nullus (6) debet demandationem (7) preposito Stampas (8), nec preposito Piveris, nec in toto Gastineto (9).

[28] Nullus eorum dabit tonleium Ferrariis (10), nec Castro Nantonis (11), nec Puteolis (12), neque Nibelle (13).

(1) *Var.* consetudinem, *P.*
(2) *Var.* qui, *P.*
(3) *Var.* illud intraverit, *P.*
(4) *Var.* scienter intraverit, *P.*
(5) *Var.* non erunt Lorriaci, *P.*
(6) *Var.* nullus hominum Lorriaci, *P.*
(7) *Var.* emendationem, *P.* — La *demandatio* était une sorte de redevance pécuniaire, analogue à la *roga* et bien distincte de l'amende.
(8) *Var.* Stamparum, *P.*
(9) *Var.* Gastinesio, *P.*
(10) Ferrières, Loiret, arrondissement de Montargis.
(11) Castro Nantone, *P.* — Chateau-Landon (Seine-et-Marne), arrondissement de Fontainebleau.
(12) Puiseaux, Loiret, arrondissement de Pithiviers.
(13) Nibelle-Saint-Sauveur (Loiret), arrondissement de Pithiviers, canton de Beaune.

[29] Et homines de Lorreaco nemus mortuum ad usum suum extra forestam capiant.

[30] Et quicumque [in mercato Lorreaci emerit (1) vel vendiderit], et per oblivionem tonleium suum [retinuerit, post octo dies illud] persolvat (2) sine [aliqua causa, si jurare poterit quod scienter non retinuisset].

[31] Et nullum hominum Lorreaci, habentium domum vel [vineam vel pratum aut agrum aut edi] ficium aliquod in terra alterius (3) [justiciabit se pro illo (4) vel] pro ejus serviente, nisi pro garba vel pro censu suo forifecerit; et tunc a Lorreaco non exibit causa rectitudinis tenende.

[32] Et, si aliquis hominum de Lorreaco [accusatus de aliquo fuerit, et] teste comprobari non potuerit (5), [contra probationem impetentis per solam manum] suam se deculpabit.

[33] Nullus etiam de eadem parrochia de quocumque vendiderit vel emerit super septimanam, et de quocumque [emerit in die mercati] (6) pro usu suo, nullam consuetudinem [dabit] (7).

[35] [Proinde constituimus ut in villa movebitur (8) prepositus] unus post alterum; juret se stabiliter servaturum omnes (9) has consuetudines, et similiter novi, et quotiens movebuntur, servientes (10).

Quod ut ratum sit et firmum atque inconcussum [memorie

(1) *Var.* emerit aliquid, *P.*

(2) *Var.* persolvet, *P.*

(3) *Var.* in terra Sancti Benedicti, *P.*

(4) *Var.* justificabit se pro abbate Sancti Benedicti, *P.*

(5) *Var.* poterit, *P.*

(6) *Var.* in die mercurii in mercato, *P.*

(7) On lit ici dans l'édition de M. Prou un 34e article ainsi conçu : *Hec autem consuetudines, sicut concesse sunt hominibus de Lorriaco, similiter communes sunt hominibus qui habitant apud Courpalez et apud Chantelou et in balliata Herpardi.* — C'est peut-être postérieurement à 1160 que cet article a été introduit dans le texte des coutumes.

(8) *Var.* ut quotiens in villa movebitur, *P.*

(9) *Var.* omnes *manque dans P.*

(01) *Var.* similiter novi servientes, quotiens movebuntur, *P.*

litterarum] tradi, sigillo nostro muniri et nominis nostri caractere consignari precepimus.

Actum publice Lorreaci, anno ab incarnatione Domini M° C° L° [X°, astantibus in pal]atio nostro quorum apposita sunt nomina et signa. Signum comitis Theobaldi, dapiferi nostri. Signum Guidonis, buticularii. Signum Mathei, camerarii. (*locus monogr.*). Signum Richardi, constabularii. Data per ma-[num Hugonis cancel] larii.

(Original aux Archives d'Eure-et-Loir, H. 1106).

LES RELIQUES DE SAINT SAMSON

A ORLÉANS

(D'APRÈS UNE NOTE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE) (1)

Dans cette note, M. de la Borderie fixe d'une façon définitive la date de la sortie hors de Bretagne du corps de saint Samson. On avait cru jusqu'ici, sur la foi de dom Mabillon, que l'exode avait eu lieu en 878, alors que, fuyant les Normands, l'évêque de Dol, Mainon ou Maen, transféra les reliques dans l'église Saint-Symphorien, à Orléans. M. de la Borderie démontre que l'opinion de l'érudit bénédictin, n'étant d'ailleurs appuyée d'aucun texte, est effectivement sans fondement. Il cite un autenthique texte breton des premières années du x[e] siècle (la deuxième *vie de saint Samson*, composée sur l'ordre et du vivant de l'archevêque Louénan) qui établit expressément qu'à cette date le corps du saint était encore en Bretagne. Par surcroît, un autre texte, la *Translatio Sancti Maglorii*, permet de fixer à l'année 919 ou 920 la sortie des reliques de saint Samson hors de Bretagne, par les soins des prêtres des églises de Dol et de Baïeux qui emportaient aussi les corps de saint Senieur, saint Paterne et saint Scrubilion.

On sait, par la publication de feu mon confrère, M. de Vassal, sur l'histoire de notre collège, que le corps arriva à Orléans au mois de mai 930. Le fait se trouve attesté par un curieux diplôme de Hugues-le-Grand, duc de France (père de Hugues-Capet), qui donne l'abbaye de Saint-Symphorien

(1) *Histoire de Bretagne*, tome II, pp. 512-519. (Paris, Alph. Picard et fils, libr.-édit. 1898.)

à saint Samson et à Agan, son évêque. M. de la Borderie, qui reproduit ce texte important à beaucoup d'égards, déjà publié par de Vassal, le fait suivre d'un commentaire critique qui complète celui du premier éditeur. Viennent ensuite des détails intéressants sur la destinée des reliques du saint. Les émigrés bretons d'Orléans songèrent, paraît-il, vers la fin du siècle à les ramener en Bretagne ; ils furent détournés de ce dessein par le roi Robert, qui leur représenta les misères de leur pays d'origine dévasté par des pirates danois venant d'Angleterre. Il est vrai cependant que quelques ossements furent remis à l'église de Dol au XIe siècle, ravis par des soldats de Jean-Sans-Terre en 1202 et restitués en 1223.

Un procès-verbal dressé à Dol, en 1579, mentionne encore deux tibias, un bras et quelques débris des mains, des pieds et du cou. Mais la plus grande partie du corps demeura à Orléans, où on le promenait encore aux processions publiques dans la première moitié du XVIe siècle. Depuis 1562, toute trace de ces reliques a disparu ; elles furent cachées sous terre au moment de la prise de la ville par les Huguenots ; mais les fouilles faites pour les retrouver ont toujours été infructueuses.

Camille Bloch,
archiviste du Loiret.

LE LEGS DAVOUST

Messieurs,

Notre regretté collègue M. Davoust, enlevé si prématurément au mois de décembre 1890 à l'affection de sa famille et de ses amis, a laissé un testament authentique dans lequel, après avoir institué comme légataire universelle en pleine propriété de tous ses biens meubles et immeubles composant sa succession la dévouée compagne de sa vie, il a fait en faveur de notre Société la disposition suivante :

« Je donne et lègue à la Société archéologique de l'Orléanais en toute propriété une somme de cinq mille francs, qui lui sera payée dans l'année de mon décès, sans intérêts.

« Je veux que la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et la Société archéologique emploient les revenus des sommes ci-dessus léguées à la fondation d'un prix qui sera distribué tous les cinq ans, et qui aura pour effet de récompenser *un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique*, et il sera joint au prix une médaille commémorative. »

Une disposition analogue a été faite en faveur de la Société des sciences, belles-lettres et arts.

En conséquence de ces dispositions, Mme Davoust, respectueuse de la volonté de son mari, a suivant acte reçu par Me Gillet et son collègue, notaires à Orléans, le 12 janvier 1891, consenti à la délivrance de ces deux legs.

D'autre part, les présidents des deux Sociétés ont été autorisés à les accepter par décret de M. le Président de la République en date du 26 janvier 1894.

Les revenus de la somme de 5,000 fr. devant, comme vous venez de le voir, être employés à la fondation d'un prix à dis-

tribuer tous les cinq ans, et les deux Sociétés ne devenant légalement propriétaires de la somme léguée que du jour de l'autorisation d'accepter, c'est en 1899 qu'il devra être donné satisfaction à la volonté du testateur.

Le prix étant destiné à récompenser *un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique*, ce sont les termes mêmes du testament, les deux Sociétés que le généreux donateur avait associées dans sa libéralité, ont pensé que ces termes n'étaient peut-être pas suffisamment clairs, qu'ils pouvaient donner lieu à des interprétations différentes. C'est pourquoi il leur a paru nécessaire de se mettre d'accord sur le véritable sens qu'il convenait de donner à la pensée du testateur, et, dans ce but, elles ont nommé une commission mixte de six membres, trois pris dans chaque Société.

Cette Commission, composée de MM. Sainjon, Berton et Jacob pour la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, et de MM Didier, Herluison et Basseville pour la Société archéologique, s'est réunie plusieurs fois à la Salle des Thèses, et après avoir examiné le testament de M. Davoust, et étudié toutes les questions auxquelles il pouvait donner naissance, elle m'a chargé de vous soumettre les résolutions qu'elle a cru devoir prendre dans un intérêt commun.

La plus importante et aussi peut-être la plus délicate de toutes les questions qui se posaient devant la Commission, était celle de savoir qu'elle avait été la véritable intention de M. Davoust lorsqu'il avait voulu récompenser *un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique*.

La Commission a pensé, pour la solution de cette question, qu'il fallait tout d'abord scinder la phrase ci-dessus en deux parties : la première, *ouvrage d'art pur*, s'appliquant à une œuvre d'art, telle, par exemple, qu'une statue, un tableau, un dessin, ou tout objet de même nature renfermant une conception artistique.

Quant à la musique qui a fait l'objet d'une objection, bien que la Commission soit d'avis qu'on doive la considérer comme un art, elle a la conviction qu'il n'a jamais été dans l'intention

du testateur de comprendre cet art dans la libéralité qu'il a voulu faire. La meilleure raison à donner entre beaucoup d'autres. c'est que cette libéralité est faite dans des termes identiques et avec les mêmes conditions aux deux Sociétés, dont l'une ne saurait avoir à aucun titre la musique dans ses attributions.

La seconde partie, *ou littéraire artistique*, s'appliquerait à un travail écrit, ayant pour objectif l'art ou quelque chose s'y rapportant : par exemple, un mémoire sur une exposition artistique, sur un objet d'art quelconque pris isolément, sur la vie et les œuvres d'un artiste.

Ce qui a conduit la Commission à donner cette interprétation à la phrase citée plus haut du testament, c'est d'abord qu'en employant la conjonction *ou ouvrage d'art pur ou littéraire artistique*, M. Davoust a nettement manifesté la volonté d'affecter sa libéralité à deux choses différentes.

D'autre part, il faut songer que notre collègue était avant tout un artiste, on peut même dire distingué, maniant facilement le burin et sachant faire un heureux emploi de l'eau forte. Les témoignages qu'il nous a laissés de son talent à cet égard sont assez nombreux pour confirmer ce sentiment.

L'art avait certainement toutes ses préférences, et les quelques travaux littéraires que nous connaissons de lui ont toujours trait à l'art, tels, par exemple, que son catalogue de la collection Desnoyers et ses études sur Jean Moireau et de Bizemont.

Ce qu'a donc évidemment voulu M. Davoust c'est récompenser l'art et tout ce qui s'y rapporte. Les termes mêmes dictés par lui dans son testament n'expriment-ils pas nettement sa pensée ; dans le premier membre de phrase, c'est l'art pur qui est visé, c'est-à-dire une œuvre puisant son mérite dans l'imagination de celui qui en est l'auteur et dans l'habileté de son ciseau, de son pinceau ou de son crayon. Dans le second, c'est l'art littéraire, c'est-à-dire la littérature appliquée à l'art, ou, pour prendre l'expression du testateur, la littérature artistique.

La Commission croit donc qu'il ne saurait exister aucun doute sur l'interprétation qu'elle donne.

Deuxième question : M. Davoust a-t-il entendu ne récompenser que des œuvres d'art dus à des artistes orléanais, ou des travaux se rapportant à l'art sorti de la plume d'écrivains orléanais.

La Commission a pensé, sur cette question, qu'en présence du silence du testateur, il ne pouvait appartenir aux Sociétés d'apporter à sa volonté une restriction qui n'était peut-être pas dans sa pensée ; elle estime, toutefois, qu'en faisant une telle libéralité aux deux Sociétés savantes d'Orléans, dont il faisait partie, alors qu'il aurait pu s'adresser à toute autre personne civile. M. Davoust a peut-être voulu indiquer sa préférence pour des artistes ou des auteurs appartenant au pays qui l'avait vu naître et où il avait passé toute son existence.

Une autre question se présentait encore. Le testateur a stipulé que les revenus des sommes léguées seraient employés à la fondation d'un prix à distribuer tous les cinq ans.

L'autorisation d'accepter datant de 1894, c'est en 1899 que les deux Sociétés auront encaissé les revenus de cinq années, et par conséquent c'est à cette époque qu'elles auront l'obligation de distribuer un prix.

La Commission a pensé que, pour parer à la confusion inévitable que pourrait faire naître dans la même année la distribution d'un même prix pour le même objet par les deux Sociétés, il serait peut-être préférable de décider que pour la première fois l'une des deux Sociétés ferait la distribution du prix en 1899, l'autre en 1900, en ayant recours au sort pour connaître celle qui devrait commencer.

En faisant cette proposition, la Commission a cru qu'elle n'allait pas contre les intentions du testateur, car ce qu'a voulu notre collègue, les termes mêmes employés par lui le disent, c'est que le prix fut constitué avec la réunion de cinq années de revenus de la somme léguée.

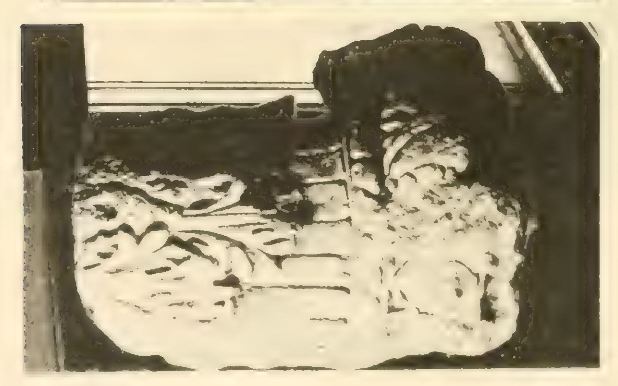
Cette intention sera naturellement réalisée par la Société qui distribuera le prix en 1899. Quant à l'autre, le même but sera

atteint si elle n'affecte, comme le propose la Commission, que cinq années de revenus à la valeur du prix qu'elle mettra en distribution.

Telles sont, Messieurs, les questions que votre Commission a cru devoir traiter et les propositions qu'elle vient soumettre à votre ratification. Elle pense ainsi avoir répondu tout à la fois aux intentions de notre regretté collègue et aux difficultés que créent entre les deux Sociétés savantes d'Orléans une libéralité égale et soumise aux mêmes conditions.

A. Basseville.





NOTE

SUR LA DÉCOUVERTE AU CHAMP-CARRE

Commune de Chemault

DE DÉBRIS ANTIQUES

ET D'UN

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN

Au cours du mois de février 1898, un cultivateur demeurant à Bellecour, commune de Chemault (Loiret), M. Pierre Souffrain, locataire d'une parcelle de terre (1) située même commune au lieu dit « *Le Champ Carré* » (n° 60 de la section B du plan cadastral) a entrepris quelques fouilles dans le but de débarrasser son champ de pierres dont la présence dans le sol entravait sa culture.

Au cours de ces fouilles il a fait des découvertes intéressantes qu'a bien voulu me signaler M. Eugène Fournier, de Montbarrois, à qui j'adresse ici mes remerciements. J'ai recueilli à ce sujet quelques renseignements que M. Souffrain a lui-même complétés de vive voix, et c'est le résultat de cette petite enquête que j'apporte aujourd'hui à la Société archéologique.

Le champ exploré, très long et très étroit, aboutit par ses extrémités sur deux chemins ; — au nord-ouest sur le chemin qui fait la limite des deux communes de Chemault et Saint-Michel,

(1) Le propriétaire de cette parcelle est M. Ludovic Couppé, avocat, maire de Saint-Gaultier, (Indre).

— au sud-ouest sur celui qui passe devant le hameau de Bellecour.

A l'extrémité située de ce dernier côté, il a été trouvé une sorte de charnier ; M. Souffrain disait : « quelque chose comme l'emplacement d'une boucherie ou d'un abattoir ».

Il a rencontré là, dans un espace restreint, une grande quantité d'ossements et de dents d'animaux, notamment des défenses de porcs ou de sangliers. Ces ossements ont été laissés en place, mais il a été enlevé trois voitures, soit environ trois mètres cubes, de moellons qui formaient un pavage.

Ce pavage avait été noirci par le feu et il y restait encore accumulé un tas de cendres et de charbon, pouvant présenter un volume de deux cents décimètres cubes.

A l'extrémité opposée du champ et à 20 mètres seulement du chemin séparatif des deux communes de Chemault et de Saint-Michel, M. Souffrain a trouvé un mur suivant une direction parallèle à celle du chemin et traversant par conséquent le champ dans toute sa largeur qui est d'environ 9 mètres.

Ce mur avait 1 mètre d'épaisseur ; — en dedans, c'est-à-dire du côté opposé au chemin, il était construit en pierres de taille ; — des plaques très larges et très épaisses d'un crépi brunâtre semblaient s'en être détachées et gisaient à son pied, — la paroi extérieure au contraire était faite de moellons bruts et paraissait avoir reçu un revêtement de terre.

M. Souffrain affirme que ce mur traverse toute l'étendue du Champ-Carré, suivant toujours la direction du chemin et s'en tenant à la même distance. Il aurait été reconnu dans diverses parcelles, notamment par MM. Bourdier et Corpechot, de Saint-Michel. Ce dernier aurait même trouvé dans son champ trois ou quatre vases en terre, de dimensions assez considérables, ressemblant, m'a dit M. Souffrain, « à des moules de cloches ». Ces vases auraient été réenterrés dans le champ et ils y seraient, paraît-il, encore à l'heure actuelle.

A une distance de 60 à 70 mètres du chemin séparatif des deux communes, M. Souffrain, au cours des fouilles qu'il opérait dans sa pièce, a découvert un autre vase complet et intact en

belle terre noire qui, malheureusement laissé sur le terrain pendant une courte absence, lui a été aussitôt dérobé.

D'après les explications qu'il m'a fournies, ce vase aurait eu vingt centimètres environ de hauteur et aurait représenté deux troncs de cône égaux accolés par les plus étroites de leurs extrémités, affectant ainsi la forme d'un sablier.

A ce même endroit, il a rencontré une grande quantité de décombres et sous ces décombres, au fond, gisaient sans ordre et pêle-mêle, engagés dans les débris, des ossements humains, fragments de côtes, de bras, de mâchoires, le tout parfaitement reconnaissable, et en assez grande quantité.

Là encore, il a ramassé de gros clous en fer de 15 centimètres environ de longueur, à têtes larges, des fragments importants de marbre noir, d'autres plus petits de couleurs variées, des tuiles à rebord de dimensions et d'épaisseur considérables ; une grande quantité de petits cubes ayant appartenu à une mosaïque disjointe, des coquilles d'huîtres, une monnaie (moyen-bronze) de l'empereur Domitien, des débris de revêtements en ciment poli et teinté de rouge, enfin de très nombreux fragments de poteries blanches, grises, noires ou rouges, dont certaines avaient appartenu à des vases de fabrication extrêmement soignée.

L'un deux, à couverte rouge, de l'espèce dite poterie Samienne, porte une marque de fabricant incomplète OFCR que je lis OF. CRESI d'après une indication trouvée dans les listes publiées par M. de Caumont (*Ère Gallo-Romaine*, p. 557).

Mais la trouvaille la plus heureuse qu'ait faite M. Soufrain — toujours au même point, — est celle d'un chapiteau de colonne, ayant appartenu à un monument d'assez grand style, de l'époque gallo-romaine.

Ce chapiteau, d'aspect élégant, couronnait une colonne à demi engagée dans la muraille ; il mesure 46 centimètres de hauteur sur 52 centimètres environ dans sa plus grande largeur : son diamètre est de 42 centimètres au niveau de la torsade, de 39 à l'extrémité inférieure.

Il est d'ordre composite et présente de frappantes analogies avec un chapiteau trouvé à Néris, reproduit par M. de

Caumont dans son Traité d'archéologie (*Ère Gallo-Romaine*, page 432) (1).

Au surplus, mieux qu'une longue description, les photographies jointes à cette note et représentant le chapiteau en question vu de face et sur ses deux côtés, édifieront la Société sur le mérite et l'intérêt de ce motif d'architecture qui est actuellement en ma possession et que je serai heureux de faire voir aux personnes désireuses de l'examiner.

La découverte au Champ-Carré (2) de ce reste d'un important monument n'a eu pour moi rien d'imprévu ; je pourrais même dire que je l'attendais depuis de longues années.

D'âge en âge, en effet, une tradition locale s'est perpétuée qui veut qu'il ait existé aux Sommeries, dans le voisinage immédiat du Champ-Carré, une ville de quelque importance ; et cette tradition s'appuie sur l'existence dans les champs de débris de toutes sortes répandus sur une vaste surface. J'en ai reconnu moi-même la présence sur un large espace, et je possède depuis longtemps déjà toute une petite collection d'objets divers provenant uniquement du Champ-Carré ou des Sommeries, et ramassés simplement à la surface du sol cultivé : je veux dire des mosaïques, des poteries rouges vernissées ou non, d'autres poteries blanches grises ou noires, avec ou sans dessins, des tuiles à rebords, des briques striées, des ciments diversement teintés,

(1) D'après les données du même ouvrage (page 75), j'évalue, sauf erreur, à 4 mètres 70 la hauteur de la colonne surmontée de son chapiteau.

Si on ajoute à cette hauteur un tiers pour celle du piédestal, et un quart pour l'entablement, on trouve que le monument auquel appartenait notre chapiteau devait avoir, depuis le bas du piédestal jusqu'au haut de l'entablement, environ 7 mètres 1/2.

(2) Un lieu dit : le « Champ-Carré » existait à Orléans. Il était situé, dit Jollois (*Antiquités du Loiret*, p. 109), en avant du cimetière de Saint-Vincent.

On y a trouvé une certaine quantité de médailles romaines dont la liste est donnée dans le même ouvrage, page 134.

Comp. Vergnaud Romagnési, *Hist. d'Orl.* p. 302 et la note. Un plan annexé place le Champ-Carré à l'angle sud-ouest de la rue de la Poule et du boulevard, absorbant toute la partie de cette rue qui va du boulevard au cimetière.

des marbres de différentes couleurs dont quelques-uns affectent encore la forme de petites dalles en losanges ; d'autres, de très faible épaisseur, ayant servi de placage ou de revêtement ; enfin un fragment de vase en verre rouge opaque, dans la pâte duquel apparaît une sorte d'émail vert translucide, fragment qui me paraît présenter un certain intérêt (1). On a trouvé au même endroit une monnaie à l'Autel de Lyon. Elle doit être aux mains de M. le docteur Fournier, de Boiscommun.

Je crois devoir insister sur cette circonstance que le champ duquel notre chapiteau a été extrait et celui qui le joint immédiatement à l'est, appartenant à M. Lebrun, de Batilly, n° 61 de la section B, sont ceux précisément dans lesquels j'ai rencontré, en quantité relativement considérable, les fragments de mosaïque et les fragments de marbre, pavage ou revêtement (2).

La tradition dont je viens de parler n'est pas absolument restée sans écho, M. l'abbé Patron dans ses *Recherches sur l'Orléanais* y fait une allusion.

« Chemault, dit-il (t. II, p. 346) n'était autrefois qu'un hameau de la paroisse du Saumery détruit pendant les guerres « des anciens temps. Le Saumery possédait une église ornée de « mosaïques. S'il faut en croire de vieux mémoires, le Symbole « de Nicée aurait été inscrit dans une mosaïque autour du sanctuaire et du chœur (3) ».

Je n'ai pas retrouvé les vieux mémoires dont parle l'abbé Patron, mais il m'a été communiqué, il y a quelques années, par

(1) C'est à ces premières recherches que faisait allusion une note publiée dans les Bulletins de la Société T. V. p. 417. Séance du vendredi 11 juin 1869.

J'ajoute que j'ai joint à cette collection une certaine quantité de silex et de pierres taillés qu'on rencontre dans un cercle peu étendu autour du Champ-Carré et des Sommeries, particulièrement au midi d'un petit bois appelé le Bois-Brière.

Quelques unes de ces pierres taillées ont été par moi offertes, il y a une dizaine d'années, à M. l'abbé Desnoyers pour le musée d'Orléans.

(2) M. Lebrun a lui-même enlevé de son champ deux ou trois voitures de pavés bien taillés, un peu plus larges du haut que du bas, en belle pierre dure.

(3) Le Symbole de Nicée est de 325.

M. le commandant Vaudrey un manuscrit inédit daté du 30 mai 1819 — (anonyme, mais me paraissant avoir été écrit par M. Pelerin Livernière, de Boiscommun) — où je trouve le passage suivant, que je reproduis dans son texte sans prendre en quoi que ce soit la responsabilité des assertions qui y figurent :

« . . . La plus grande partie des titres ayant été brûlés dans « l'incendie du Château (de Chemault) fait par les Reîtres, on ne « peut avoir de notions bien anciennes sur le bourg de Che- « mault.

« Ce qu'on en sait, c'est qu'il était autrefois au Sommery, à « un quart de lieue du Château.

« Selon la tradition du pays, ce bourg a été détruit par les « Normands lorsqu'ils remontèrent la Loire en 807 (Charle- « magne) *sic* (1). Selon cette tradition, il y eut encore une ba- « taille au lieu appelé Bezault près du bourg de Sommery et « c'est ensuite de cette bataille que ce bourg fut brûlé. On « juge qu'il était considérable par l'étendue du terrain où l'on « trouve des débris en fouillant la terre. On y a trouvé en 1698 « un grand bénitier de pierre qui, à ce que l'on présume, pou- « vait être les fonts baptismaux figurés d'une manière dont « l'usage est inconnu maintenant. On trouve encore aujour- « d'hui de petits morceaux de marbre de toutes couleurs ayant « été maçonnés par un bout dans l'endroit où était l'Eglise, ce « qui fait supposer qu'elle était pavée à la mosaïque et que le « bourg était riche. »

Qu'était-ce que ce bénitier trouvé en 1698 ? Je ne sais, mais si je rapproche ce passage d'une note insérée au bas de la page 194 du tome II des Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais (séance du 23 novembre 1855), je serais tenté de supposer qu'il s'agissait d'un moulin semblable à celui dont il est

(1) Si c'est bien aux Normands qu'il faut attribuer la destruction du bourg de Sommery, il faudrait faire remonter cet événement au plus tôt à la date de 853. C'est à ce moment en effet qu'après avoir pour la première fois — non pour la dernière — pillé Orléans, ils gagnent Paris à travers les pays d'entre Loire et Seine. « *per transversum* » dit Adrewald (*Miracula Sancti Benedicti*).

question dans cette note et qui, provenant de Chemault, doit vraisemblablement avoir été découvert soit aux Sommeries, soit au Champ-Carré (1).

Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été fait jusqu'ici dans les champs semés de ces antiques débris de découvertes importantes autres que celles de fondations détruites au jour le jour ; la trouvaille du chapiteau, objet de cette note, m'a paru présenter un intérêt assez vif pour que j'aie cru devoir la signaler à la Société.

Il ne me paraît pas sans utilité de consigner ici au sujet du Champ-Carré quelques détails topographiques.

Il n'est situé qu'à 1,300 mètres de la voie romaine qui va de Sens à Orléans ; le chemin qui le limite à l'ouest est dit au cadastre : chemin de Sommerie et Vallerie — ce même chemin est connu dans le pays sous le nom de chemin de Vilaine — qu'il prend d'un lieu-dit situé à l'extrémité nord de la commune, tout près de la voie romaine.

Le moulin qui figure à la carte de l'Etat-major et à celle du ministère de l'intérieur sous le nom de moulin des « Sommeries » est situé sur le bord de ce chemin de Sommerie et Vallerie ou Vilaine à sa rencontre avec la route de Pithiviers à Boiscommun, dans une pièce de terre dite des Long-Réages ; derrière le moulin existait un puits comblé depuis longtemps, mais dont le souvenir s'affirme, dit-on, par ce fait qu'en cet endroit le terrain baisse toujours.

Un peu plus loin, le long du chemin de Vilaine, était une fontaine également comblée mais dont l'emplacement se distingue facilement.

D'une façon générale, la tradition locale affirme l'existence ancienne dans toute cette contrée d'autres puits actuellement disparus.

L'un d'eux aurait été fouillé, mais non complétement, il y a une soixantaine d'années par un sieur Triquard, de Boiscommun.

Le champtier situé au sud du Champ-Carré est dit au ca-

(1) Voy. *Catal. du Musée Histor. d'Orléans*, Orl. 1884, p. 247, n° 138.

dastre les « terres Blanches et Bariates » ; on dit à Chemault : « La Bariatterie ».

Je relève enfin, toujours sur le cadastre, un chemin qui, passant à l'angle nord-ouest de l'ancien parc de Chemault, se dirige vers le nord et est désigné sur l'une des feuilles par le nom de « chemin de Chemault aux *Etuves.* »

Je me défie trop de mes connaissances archéologiques pour essayer d'interpréter ces différentes données ; mais je serais heureux que d'autres, plus habiles, tentassent d'en tirer parti.

Il me suffit que l'attention des archéologues orléanais soit enfin appelée sur « *la ville des Sommeries* », localité en réalité encore innomée, qui paraît avoir été un centre, sinon très important, au moins riche et florissant de l'époque gallo-romaine ; et dont cependant l'existence n'a jamais été signalée que dans la courte notice de l'abbé Patron sur Chemault et dans une étude sur « *Comeranum* » publiée par moi en 1884 dans les Annales de la *Société historique du Gâtinais* (1).

Gab. Simon
Conseiller à la Cour d'appel,
Membre correspondant de la Société
archéologique de l'Orléanais.

(1) T. II. p. 130.

Quoique l'observation qui va suivre ne se rattache guère au sujet de cette note, je ne veux point cependant laisser échapper l'occasion de signaler à la Société un fait qui m'a paru curieux.

On trouve dans le canton de Beaune-la-Rolande, tout au voisinage de Chemault, trois communes limitrophes dont les clochers sont aux trois sommets d'un triangle de quelques kilomètres seulement de côté : Nancray, Batilly et Courcelles-le-Roi.

D'autre part, on rencontre à l'autre extrémité du département, dans les cantons de Châtillon-sur-Loire et Briare, un hameau de Nancray, un château de Courcelles-le-Roi et une commune de Batilly à quelques kilomètres les uns des autres. Ce hameau de Nancray, faubourg de Châtillon, a donné naissance à saint Posen. Il en est longuement question dans les *Miracles de Saint-Benoist.*

Ce groupement, trois par trois, aux deux extrémités du département, de localités portant exactement les mêmes noms, m'a paru de nature à être relevé et à éveiller quelque attention.

ÉTAT SOMMAIRE DE LA SÉRIE G

(CLERGÉ SÉCULIER)

Des Archives départementales du Loiret

(SUITE) (1)

CHAPITRE CATHÉDRAL DE SAINTE-CROIX

1° INVENTAIRES

G. 163. (Registre). — Grand in-folio, 618 pages, 5 feuillets en blanc, papier, relié.

1766. — Inventaire des titres et pièces concernant les biens et revenus appartenant aux vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans. Tome I.

G. 164. (Registre). — Grand in-folio, 624 pages, 2 feuillets table, 4 feuillets en blanc, papier, relié.

1766. — Tome II.

G. 165. (Registre). — Grand in-folio, 256 pages (table de 253 à 255), 241 à 252 et 256 en blanc, papier, relié.

1769. — Tome III.

G. 166. (Registre). — In-4°, 508 pages (table de 483 à 484), 468 à 483 et 484 à 508 en blanc, papier, relié.

1731. — Inventaire des titres du domaine des chapelains de la chapelle obituaire de Saint-Lazare-du-Martroi.

(1) V. *Bulletin*, tome XI, n° 161. Troisième et quatrième trimestres de 1897, pp. 491-504.

G. 167. (Registre). — In-4°, 178 pages, 4 feuillets en blanc, papier.

1769. — Inventaire des titres des domaines appartenant aux sieurs Nourriers de l'Église d'Orléans.

2° BULLES DES PAPES

G. 168. (Liasse). — 22 parchemins.

1171-1501. — Bulles des papes.

3° DÉLIBÉRATIONS ET CONCLUSIONS CAPITULAIRES

G. 169. (Registre). — Grand in-folio, 244 feuillets, 5 feuillets en blanc, papier, relié.

1445-1477. — « Papirus receptionum canonicarum dignitatum et prebendarum. »

G. 170. (Registre). — Grand in-folio, 335 feuillets, 5 feuillets en blanc, papier, relié.

1546-1561. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 171. (Registre). — Petit in-folio, 668 feuillets, papier, cartonné.

1563-1576. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 172. (Registre). — Petit in-folio, 241 feuillets, 236 à 241 en blanc, papier, relié.

1577-1581. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 173. (Registre). — Petit in-folio, 196 feuillets, le dernier en blanc, papier, cartonné.

1610-1613. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 174. (Registre). — In-folio, 251 feuillets, 250 et 251 en blanc, papier, relié.

1617-1619. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 175. (Registre). — In-folio, 321 feuillets, 320 et 321 en blanc, papier, cartonné.

1619-1622. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 176 (Registre). — In-folio, 261 feuillets, papier, cartonné.

1623-1625. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 177. (Registre). — Grand in-folio, 285 feuillets, le dernier en blanc, papier, cartonné.

1638-1647. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 178. (Registre). — Grand in-folio, 355 feuillets, 4 feuillets en blanc, papier, relié.

1685-1694. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 179. (Registre). — Grand in-folio, 300 feuillets, dont 3 en blanc, papier, relié.

1748-1785. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 180. (Registre). — Grand in-folio, 357 feuillets, 3 feuillets en blanc, papier, cartonné.

1759-1773. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 181. (Registre). — Grand in-4°, 357 feuillets, 2 feuillets en blanc, papier, relié.

1773-1785. — Délibérations et conclusions capitulaires.

G. 182. (Registre). — Grand in-folio, 116 feuillets, papier, relié.

1785. — Délibérations et conclusions capitulaires.

4° REGISTRES DES NOTAIRES DE SAINTE-CROIX

G. 183. (Registre). — In-folio, 129 feuillets, papier, cartonné.

1418-1451. – Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 184. (Registre). — In-folio, 113 feuillets, papier, cartonné.

1462-1473. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 185. (Registre). — In-folio, 284 feuillets, papier, cartonné.

1525-1529. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 186. (Registre). — In-folio, 197 feuillets, 4 feuillets en blanc, papier, cartonné.

1529-1533. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 187. (Registre). — In-folio, 83 feuillets, 6 feuillets en blanc, papier, cartonné.

1535-1536. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 188. (Registre). — In-folio, 183 feuillets, 2 feuillets de table, papier, cartonné.

1540-1543. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 189. (Registre). — In-folio, 80 feuillets, papier, cartonné.

1543-1544. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 190. (Registre). — In-folio, 256 feuillets, papier, cartonné.

1544-1547. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 191. (Registre). — In-folio, 316 feuillets, 2 feuillets en blanc, papier, cartonné.

1546-1550. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 192. (Registre). — In-folio, 284 feuillets, papier, cartonné.

1551-1554. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 193. (Registre). — In-folio, 382 feuillets, papier, cartonné.

1554-1558. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 194. (Registre). — In-folio, 235 feuillets, 12 feuillets en blanc, papier, couverture parchemin.

1559-1560. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 195. (Registre). — In-folio, 252 feuillets, 5 feuillets en blanc, papier, couverture parchemin.

1559-1561. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 196. (Registre). — In-folio, 266 feuillets, papier, couverture parchemin.

1563-1566. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 197. (Registre). — In-folio, 352 feuillets, papier, couverture parchemin.

1568-1574. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 198. (Registre). — In-folio, 446 feuillets, papier, cartonné.

1575-1577. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 199. (Registre). — In-folio, 230 feuillets, papier, couverture parchemin.

1578-1579. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 200. (Registre). — In-folio, 240 feuillets, papier, couverture parchemin.

1580-1582. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 201. (Registre). — In-folio, 416 feuillets, papier, couverture parchemin.

1582-1586. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 202. (Registre). — In-folio, 572 feuillets, papier, couverture parchemin.

1587-1592. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 203. (Registre). — In-folio, 237 feuillets, papier, couverture parchemin.

1592-1594. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 204. (Registre), — In-folio, 597 feuillets, papier, couverture parchemin.

1595-1597. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 205. (Registre). — In-folio, 324 feuillets, papier, cartonné.

1598-1599. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 206. (Registre). — In-folio, 756 feuillets, papier, couverture parchemin.

1599-1603. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 207. (Registre). — In-folio, 714 feuillets, papier, couverture parchemin.

1604-1607. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 208. (Registre). — In-folio, 688 feuillets, papier, couverture parchemin.

1608-1612. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 209. (Registre). — In-folio, 567 feuillets, papier, couverture parchemin.

1613-1615. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 210. (Registre). — In-folio, 450 feuillets, papier, couverture parchemin.

1616-1618. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 211. (Registre). — In-folio, 482 feuillets, en tête 15 feuillets en blanc, papier, couverture parchemin.

1619-1621. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 212. (Registre). — In-folio, 386 feuillets, en tête 14 feuillets en blanc, couverture parchemin.

1622-1623. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 213. (Registre). — In-folio, 474 feuillets, papier, couverture parchemin.

1624-1625. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 214. (Registre). — In-folio, 626 feuillets, papier, couverture parchemin.

1626-1628. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 215. (Registre). — In-folio, 394 feuillets, papier, couverture parchemin.

1629. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 216. (Registre). — In-folio, 446 feuillets, papier, couverture parchemin.

1630-1632. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 217. (Registre). — In-folio, 442 feuillets, papier, couverture parchemin.

1633-1635. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 218. (Registre). — In-folio, 536 feuillets, 9 feuillets en blanc, papier, couverture parchemin.

1636-1639. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 219. (Registre). — In-folio, 867 feuillets, papier, couverture parchemin.

1640-1644. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 220. (Registre). — In-folio, 776 feuillets, papier, couverture parchemin.

1645-1649. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 221. (Registre). — In-folio, 540 feuillets, papier, couverture parchemin.

1655-1658. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 222. (Registre). — In-folio, 686 feuillets, 679 à 686 en blanc, couverture parchemin.

1659-1661. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 223. (Registre). — In-folio, 660 feuillets, papier, couverture parchemin.

1666-1670. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 224. (Registre). — In-folio, 216 feuillets, 3 feuillets de table, papier, couverture parchemin.

1671-1673. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 225. (Registre). — In-folio, 245 feuillets, papier, couverture parchemin.

1674-1676. — Minutes de contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 226. (Registre). — In-folio, 519 feuillets, 516 à 519 en blanc, papier, couverture parchemin.

1677-1685. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 227. (Registre). — In-folio, 618 feuillets, papier, 597 à 618 en blanc, couverture parchemin.

1686-1698. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 228. (Registre). — In-folio, 655 feuillets, 651 à 655 en blanc, papier, couverture parchemin.

1697-1706. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 229. (Registre). — In-folio, 615 feuillets, papier, couverture parchemin.

1706-1721. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 230. (Registre). — In-folio, 663 feuillets, papier, couverture parchemin.

1722-1728. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 231. (Registre). — In-folio, 1198 pages, papier, cartonné.

1729-1735. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 232. (Registre). — In-folio, 670 feuillets, papier, cartonné.

1736-1742. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 233. (Registre). — In-folio, 1021 pages, papier cartonné.

1742-1748. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 234. (Registre). — In-folio, 394 feuillets, papier, cartonné.

1749-1752. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 235. (Registre). — In-folio, 416 feuillets, papier, couverture parchemin.

1753-1759. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 236. (Registre). — In-folio, 358 feuillets, 6 feuillets de table et 2 en blanc, papier, cartonné.

1760-1764. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 237. (Registre). — In-folio, 1218 pages, papier cartonné.

1771-1777. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 238. (Registre). — In-folio, 300 feuillets, papier, cartonné.

1778-1782. — Minutes des contrats et autres actes pour le chapitre.

G. 239. (Registre). — In-folio, 84 feuillets, papier, relié.

1783. — Expéditions des actes du chapitre de Sainte-Croix (incomplet).

G. 240. (Registre). — In-folio, 586 feuillets, papier, cartonné.

1764-1770. — Double expédition des actes du chapitre de Sainte-Croix.

G. 241. (Registre). — In-folio, 146 feuillets, 8 feuillets en blanc, papier, couverture parchemin.

1525-1582. — Répertoire des actes du chapitre.

G. 242. (Registre). — In-folio, 146 feuillets, 8 feuillets en blanc, papier, couverture parchemin.

1567-1660. — Répertoire des actes du chapitre.

G. 243. (Registre). — In-folio, 184 feuillets, dont 111 du blanc, papier, couverture parchemin.

1660-1794. — Répertoire des actes du chapitre (avec une liste des notaires royaux au Châtelet d'Orléans.

5° TITRES DE PROPRIÉTÉ.

1° *Titres généraux et communs.*

a) *Fondations, testaments, donations.*

G. 244. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 41 parchemins.

1202-1500. — Testaments, fondations, donations.

G. 245. (Layette). — 3 pièces, papier ; 59 parchemins.

1226-1615. — Testaments, fondations, donations.

G. 246. (Layette). — 6 pièces, papier ; 18 parchemins.

1311-1598. — Testaments, fondations, donations.

G. 247. (Layette). — 56 pièces, papier ; 51 parchemins ; 2 imprimés.

1400-1752. — Testaments, fondations, donations.

G. 248. (Layette). — 5 pièces, papier ; 27 parchemins.

1405-1520. — Testaments, fondations, donations.

G. 249. (Layette). — 13 pièces, papier ; 24 parchemins.

1433-1631. — Testaments, fondations, donations.

G. 250. (Layette). — 26 pièces, papier ; 28 parchemins.

1436-1711. — Testaments, fondations, donations.

G. 251. (Layette). — 19 pièces, papier; 29 parchemins.

1492-1631. — Testaments, fondations, donations.

G. 252. (Layette). — 75 pièces, papier; 16 parchemins; 1 imprimé.

1500-1759. — Testaments, fondations, donations.

G. 253. (Layette). — 4 pièces, papier; 12 parchemins.

1572-1708. — Testaments, fondations, donations.

G. 254. (Layette). — 74 pièces, papier; 32 parchemins.

1611-1707. — Testaments, fondations, donations.

G. 255. (Layette). — 29 pièces, papier; 27 parchemins.

1584-1646. — Donation d'Alexandre Boynard, chanoine

G. 256. (Liasse). — 20 pièces, papier; 18 parchemins; 3 imprimés.

1605-1630. — Donation d'Alexandre Boynard, chanoine. — Affaire de Martin Boynard, son cousin.

b) *Rentes et cens.*

G. 257. (Layette). — 24 pièces, papier; 44 parchemins.

1171-1778. — Constitutions de rentes.

G. 258. (Layette). — 134 pièces, papier; 20 parchemins.

1527-1726. — Constitutions de rentes.

G. 259. (Liasse). — 16 pièces, papier; 8 parchemins.

1289-1734. — Rentes de grains, réunies au domaine.

G. 260. (Liasse). — 35 pièces, papier; 47 parchemins

1600-1789. — Rentes réunies au domaine royal.

G. 261. (Registre). — In-folio, 33 feuillets, 4 feuillets en blanc, papier, relié.

XVIe siècle. — Extraits de la déclaration de rentes dues à Sainte-Croix pour Marzy.

G. 262. (Registre). — In-folio, 306 feuillets, papier, relié.

XVIIe siècle. — Papier censier du chapitre de Sainte-Croix.

c) *Titres communs.*

G. 263. (Layette). — 107 pièces, papier; 56 parchemins.

1360-1700. — Titres communs.

G. 264. (Liasse). — 4 pièces, papier; 197 parchemins.

1299-1524. — Partages et échanges de biens.

2° *Titre des paroisses*

a) *Paroisses de la ville et des faubourgs d'Orléans* (*Ordre alphabétique*)

G. 265. (Layette). — 21 pièces, papier; 24 parchemins; 1 plan.

1429-1785. — L'Alleu Saint-Mesmin. Saint-Benoît-du-Retour.

G. 266. (Layette). — 29 pièces, papier; 33 parchemins; 1 plan.

1339-1787. — Paroisse Sainte-Catherine. 1.

G. 267. (Layette). — 27 pièces, papier; 37 parchemins.

1401-1772. — Paroisse Sainte-Catherine. 2.

G. 268. (Layette). — 25 pièces, papier; 56 parchemins.

1112-1772. — Maison du Cloître, paroisse Sainte-Colombe.

G. 269. (Layette). — 19 pièces, papier; 17 parchemins.

1555-1736. — Paroisse Saint-Donatien. 2.

G. 270. (Layette). — 30 pièces, papier; 40 parchemins.

1471-1784. — Paroisse Saint-Éloy (alias Saint-Maurice).

G. 271 (Layette). — 73 pièces, papier; 77 parchemins.

1218-1784. — Paroisse Saint-Euverte.

G. 272. (Layette). — 2 pièces, papier ; 21 parchemins.

1472-1775. — Paroisse Saint-Germain.

G. 273. (Layette). — 84 pièces, papier ; 68 parchemins ; 3 plans.

1307-1761. — Paroisse Saint-Laurent-des-Orgerils.

G. 274. (Layette). — 14 pièces, papier ; 55 parchemins.

1301-1785. — Paroisse Saint-Liphard, 1.

G. 275. (Layette). — 14 pièces, papier ; 39 parchemins.

1396-1776. — Paroisse Saint-Liphard, 2. Paroisse Saint-Maclou.

G. 276. (Layette). — 24 pièces, papier ; 76 parchemins ; 1 plan,

1213-1783. — Paroisse Saint-Marc, 1.

G. 277. (Layette). — 33 pièces, papier ; 62 parchemins ; 1 plan.

1354-1774. — Paroisse Saint-Marc, 2.

G. 278. (Layette). — 70 pièces, papier ; 76 parchemins.

1350-1780. — Paroisse Saint-Marc, 3.

G. 279 (Layette). — 43 pièces, papier ; 28 parchemins.

1360-1788. — Paroisse Saint-Marceau, 1.

G. 280 (Layette). — 41 pièces, papier, 27 parchemins.

1400-1700. — Paroisse Saint-Marceau, 2.

G. 281. (Layette). — 38 pièces, papier ; 45 parchemins ; 1 plan.

1429-1788. — Paroisse Saint-Marceau, 3.

G. 282. (Layette). — 67 pièces, papier ; 28 parchemins.

1200-1761. — Paroisse Saint Michel, 1.

G. 283. (Layette). — 55 pièces, papier ; 41 parchemins.

1321-1776. — Paroisse Saint-Michel, 2.

G. 284. (Layette). — 28 pièces, papier ; 24 parchemins.

1329-1748. — Paroisse Saint-Michel, 3.

G. 285. (Layette). — 31 pièces, papier ; 74 parchemins ; 1 plan.

1394-1780. — Paroisse Saint-Michel, 4.

G. 286. (Layette). — 39 pièces, papier ; 28 parchemins.

1396-1788. — Paroisse Notre-Dame-du-Chemin.

G. 287. (Layette). — 15 pièces, papier ; 37 parchemins.

1374-1778. — Paroisse Notre-Dame de la Conception.

G. 288. (Layette). — 14 pièces, papier ; 37 parchemins.

1409-1787. — Paroisse Notre-Dame-de-Recouvrance.

G. 289. (Layette). — 130 pièces, papier ; 49 parchemins.

1361-1782. — Paroisse Saint-Paterne, 1.

G. 290. (Layette). — 42 pièces, papier ; 73 parchemins.

1366-1773. — Paroisse Saint-Paterne. 2.

G. 291. (Layette). — 20 pièces, papier ; 49 parchemins.

1404-1731. — Paroisse Saint-Paterne, 3.

G. 292. (Layette). — 9 pièces, papier ; 62 parchemins.

1437-1780. — Paroisse Saint-Paterne, 4.

G. 293. (Layette). — 30 pièces, papier ; 36 parchemins.

1333-1779. — Paroisse Saint-Paul, 1.

G. 294 (Layette). — 9 pièces, papier ; 42 parchemins.

1392-1787. — Paroisse Saint-Paul, 2.

G. 295. (Layette). — 7 pièces, papier ; 30 parchemins.

1471-1793. — Paroisse Saint-Pierre-Empont.

G. 296. (Layette). — 79 pièces, papier ; 69 parchemins.

1274-1792. — Paroisse Saint-Pierre-Ensentelée.

G. 297 (Layette). — 47 pièces, papier ; 47 parchemins.

1342-1784. — Paroisse Saint-Pierre-Lentin.

G. 298. (Layette). — 4 pièces, papier ; 15 parchemins.

1440-1773. — Paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, 1.

G. 299 (Layette). — 44 pièces, papier ; 36 parchemins.

1450-1788. — Paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, 2.

G. 300. (Layette). — 4 pièces, papier ; 43 parchemins.
1447-1789. — Paroisse Saint-Victor, 1.

G. 301. (Layette). — 31 pièces, papier ; 35 parchemins.
1449-1778. — Paroisse Saint-Victor, 2.

G. 302. (Layette). — 32 pièces, papier ; 64 parchemins ; 2 plans.
1226-1774. — Paroisse Saint-Vincent, 1.

G. 303. (Layette). — 82 pièces, papier ; 69 parchemins.
1303-1641. — Paroisse Saint-Vincent, 2.

G. 304. (Layette). -- 52 pièces, papier ; 78 parchemins ; 1 plan.
1303-1768. — Paroisse Saint-Vincent, 3.

G. 305. (Layette). — 14 pièces, papier ; 39 parchemins.
1435-1772. — Paroisse Saint-Vincent, 4.

G. 306. (Liasse). — 60 pièces, papier ; 36 parchemins ; 5 imprimés.
1237-1780. — Maisons à Orléans, 1.

G. 307. (Liasse). — 113 pièces, papier ; 16 parchemins.
1500-1705. — Maisons à Orléans, 2.

G. 308. (Layette). — 63 pièces, papier ; 26 parchemins ; 1 plan.
1269-1738. — Hôtel-Dieu, 1.

G. 309. (Layette). — 53 pièces, papier ; 17 parchemins ; 1 imprimé.
1302-1780. — Hôtel-Dieu, 2.

b) *Paroisses rurales (Ordre alphabétique)*

G. 310. (Layette). — 86 pièces, papier ; 85 parchemins.
1400-1786. — Adonville, 1.

G. 311. (Layette). — 13 pièces, papier ; 42 parchemins.
1463-1768. — Adonville, 2.

G. 312. (Layette). — 13 pièces, papier ; 71 parchemins.
1208-1772. — Aulnay-la-Rivière.

G. 313. (Layette). — 15 pièces, papier ; 16 parchemins.

1439-1767. — Bagneaux. — Bazoches-en-Beauce.

G. 314. (Layette). — 2 pièces, papier ; 25 parchemins.

1389-1778. — La Chapelle-Saint-Mesmin.

G. 315. (Layette). — 73 pièces, papier ; 35 parchemins.

1450-1775. — Charsonville. — Saint-André-les-Cléry.

G. 316 (Layette). — 155 pièces, papier ; 82 parchemins ; 1 plan.

1186-1788. — Le Chantay, 1.

G. 317. (Layette). — 7 pièces, papier ; 52 parchemins.

1224-1738. — Le Chantay, 2.

G. 318. (Layette). — 46 pièces, papier ; 35 parchemins.

1347-1682. — Le Chantay, 3.

G. 319. (Layette). — 10 pièces, papier ; 50 parchemins.

1400-1768. — Le Chantay, 4.

G. 320. (Layette). — 30 pièces, papier ; 47 parchemins.

1220-1779. — Chécy.

G. 321. (Layette). — 30 pièces, papier ; 73 parchemins ; 3 plans.

1176-1789. — Chilleurs (La Gervaise).

G. 322. (Layette). — 79 pièces, papier ; 39 parchemins.

1394-1771. — Dambron en Beauce (et métairie de la Rue Neuve).

G. 323 (Layette). — 65 pièces, papier ; 24 parchemins ; 3 plans.

1499-1781. — Saint-Denis-en-Val.

G. 324. (Layette). — 5 pièces, papier ; 36 parchemins ; 1 plan.

1207-1674. — Donnery.

G. 325. (Layette). — 32 pièces, papier ; 39 parchemins ; 2 plans.

1220-1776. — Fontaines (Courmenin, Les Bordebures).

G. 326 (Layette). — 27 pièces, papier ; 27 parchemins.

456-1785. — Gémigny.

G. 327. (Layette). — 58 pièces, papier ; 40 parchemins, 1 plan.

1478-1785. — Saint-Germain de Sully (Veaultre).

G. 328 (Layette). — 86 pièces, papier ; 35 parchemins ; 2 imprimés.

1396-1764. — Gidy.

G. 329. Layette. — 19 pièces, papier ; 39 parchemins.

1220-1748. — Gidy (Uneau).

G. 330. (Layette). — 14 pièces, papier ; 35 parchemins.

1464-1776. — Gouillons-en-Beauce, 1.

G. 331. (Layette). — 20 pièces, papier ; 27 parchemins.

1482-1768. — Gouillons-en-Beauce, 2.

G. 332 (Layette). — 10 pièces, papier ; 12 parchemins.

1495-1763. — Gouillons-en-Beauce, 3.

G. 332 *bis*. (Layette). — 31 pièces, papier ; 28 parchemins.

1201-1789. — Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

G. 333 (Layette ; 15 pièces, papier ; 49 parchemins.

1184-1784. — Ingré. — Josnes.

G. 334. (Layette). — 39 pièces, papier ; 32 parchemins.

1328-1788. — Izy-en-Beauce (Fresnay-l'Aubery).

G. 335. (Layette). — 4 pièces, papier ; 23 parchemins.

1433-1784. — Janville (Le Puiset).

G. 336. (Layette). — 38 pièces, papier ; 62 parchemins.

1219-1773. — Saint-Jean-de Braye, 1.

G. 337. (Layette). — 66 pièces, papier ; 55 parchemins.

1456-1757. — Saint-Jean-de-Braye, 2.

G. 338. (Layette). — 11 pièces, papier ; 42 parchemins.

1248-1783. — Saint-Jean-de-la-Ruelle.

G. 339. (Layette). — 39 pièces, papier ; 25 parchemins.

1382-1766. — Saint-Laurent-des-Eaux, 1.

G. 340. (Layette). — 61 pièces, papier ; 22 parchemins.
1402-1768. — Saint-Laurent-des-Eaux, 2.

G. 341 (Layette). — 66 pièces, papier ; 37 parchemins.
1398-1738. — Ligny — Loigny.

G. 342. (Liasse). — 78 pièces, papier ; 25 parchemins.
1315-1762. — Maray, 1.

G. 343. (Layette). — 14 pièces, papier ; 31 parchemins.
1316-1731. — Maray, 2.

G. 344. (Layette). — 29 pièces, papier ; 48 parchemins.
1333-1770. — Maray, 3.

G. 345. (Liasse). — 10 pièces, papier ; 18 parchemins.
1440-1530. — Serfs de Maray-en-Berry.

G. 346. (Layette). — 20 pièces, papier ; 75 parchemins.
1353-1746. — Marcilly-en-Villette. — Marzy.

G. 347. (Layette). — 44 pièces, papier ; 62 parchemins ; 1 plan.
1218-1769. — Mardié.

G. 348. (Layette). — 21 pièces, papier ; 56 parchemins ; 2 plans.
1215-1783. — Mareau-aux-Prés.

G. 349. (Layette). — 1 pièce, papier ; 21 parchemins.
1308-1537. — Marzy-en-Berry.

G. 350 (Layette). — Cahier, 90 feuillets, papier ; 24 parchemins ; 3 plans.
1230-1784. — Mesnil-Girault, 1.

G. 350 *bis*. (Layette). — 16 pièces, papier ; 38 parchemins.
1247-1773. — Mesnil-Girault, 2.

G. 351. (Layette). — 13 pièces, papier ; 30 parchemins.
1316-1773. — Meung-sur-Loire, 1.

G. 352. (Layette). — 15 pièces, papier ; 33 parchemins.
1317-1722. — Meung-sur-Loire, 2.

G. 353. (Layette). — 15 pièces, papier ; 34 parchemins.
1153-1788. — Milançay. — Neung-en-Sologne.

G. 354. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 25 parchemins.
1356-1749. — Muzelles.

G. 355. (Layette). — 40 pièces, papier ; 40 parchemins ; 1 imprimé.

1207-1781. — Nouan-le-Fuzelier.

G. 356. (Layette). — 13 pièces, papier ; 48 parchemins ; 1 plan.

1164-1785. — Nouan-sur-Loire, 1.

G. 357. (Layette). — 37 pièces, papier ; 33 parchemins.

1416-1771. — Nouan-sur-Loire, 2.

G. 358. (Layette). — 73 pièces, papier ; 18 parchemins.

XIIe siècle. — 1738. — Olivet, 1.

G. 359. (Layette). — 39 pièces, papier ; 58 parchemins ; 1 imprimé ; 1 plan.

1380-1757. — Olivet, 2.

G. 360. (Layette). — 8 pièces, papier ; 25 parchemins.

1414-1789. — Olivet, 3.

G. 361. (Layette). — 56 pièces, papier ; 8 parchemins.

1500-1770. — Dîme d'Olivet.

G. 362. (Layette). — 44 pièces, papier ; 38 parchemins.

1446-1668. — Ouzouer-le-Marché.

G. 363. (Layette). — 23 pièces, papier ; 20 parchemins.

1485-1784. — Praville et Voves.

G. 364. (Layette). — 8 pièces, papier, 21 parchemins.

1436-1788. — Saint-Pryvé.

G. 365. (Layette). — 12 pièces, papier ; 61 parchemins.

1251-1784. — Rouvray-Sainte-Croix (métairie de Morets).

G. 366 (Layette). — 1 pièce, papier ; 14 parchemins.

1391-1715. — Sancheville-en-Beauce.

G. 367. (Layette). — 7 pièces, papier ; 18 parchemins.

1447-1777. — Saran.

G. 368. (Layette). — 62 pièces, papier ; 9 parchemins.

1390-1772. — Sigloy.

G. 369. (Layette). — 120 pièces, papier ; 75 parchemins.

1219-1692. — Dîme de Toury-en-Sologne.

G. 370. (Layette). — 35 pièces, papier ; 36 parchemins.
1275-1765. — Vienne-en-Val.

G. 371. (Layette). — 19 pièces, papier ; 25 parchemins.
1124-1750. — Villepion.

G. 372. (Layette). — 68 pièces, papier ; 69 parchemins.
1371-1753. — Villequoy.

G. 373. (Layette). — 33 pièces, papier ; 36 parchemins.
1250-1779. — Villermain.

G. 374. (Layette). — 18 pièces, papier ; 51 parchemins.
1220-1716. — Villiers-Chemignon, 1.

G. 375. (Layette). — 19 pièces, papier ; 21 parchemins.
1475-1658. — Villiers-Chemignon, 2.

G. 376. (Liasse). — 27 pièces, papier ; 86 parchemins.
1180 — XVIIIe siècle. — Paroisses diverses : A-L.

G. 377. (Liasse). — 27 pièces, papier ; 56 parchemins.
1170 — XVIIIe siècle. — Paroisses diverses : L-Z.

3° *Censives*

G. 378. (Liasse). — 5 pièces, papier.
1449-1484. — Dénombrement et cens de Chemignon-en-Sologne.

G. 379. (Registre). — In-8°, 50 pages, papier.
1749. — Ceuilleret de la Censive de Beaurepaire (Paroisse de Gidy).

G. 380. (Registre). — In-8°, 294 feuillets, dont 20 en blanc, papier, cartonné.
1672-1763. — Censive de Saint-Jean-de-Braye.

G. 381. (Registre). — In-8°, 313, feuillets, papier, cartonné ; plus 1 plan, parchemin.
1696-1740. — Censive de la Montjoye (Paroisse de Saran).

G. 382. (Liasse). — 57 pièces, papier.
XVIIe et XVIIIe siècles. — Reconnaissance de Cens. — Censives de Saint-Yves ; — Gémigny ; — Traînou.

4° Champarts de Beauce

G. 383. (Liasse). — 4 cahiers, papier.
XVIe et XVIIIe siècles. — Récapitulation des titres contenus dans les layettes.

G. 384. (Liasse). — 2 cahiers, papier.
Fin XVe siècle. — Arrêts et sentences (Chapitre et Évêché).

G. 385. (Layette). — 77 pièces, papier ; 48 parchemins.
1190-1764. — Champarts de Beauce.

G. 386. — (Layette). — 14 pièces, papier ; 93 parchemins.
1242-1789. — Champarts de Beauce.

G. 387. (Layette). — 86 pièces, papier ; 77 parchemins ; 1 imprimé.
1352-1780. — Champarts de Beauce.

G. 388. (Layette). — 43 parchemins.
1380-1470. — Champarts de Beauce.

G. 389. (Layette). — 5 pièces, papier ; 29 parchemins.
1395-1530. — Champarts de Beauce.

G. 390. (Layette). — 11 pièces, papier ; 21 parchemins.
1470-1664. — Champarts de Beauce.

G. 391. (Layette). — 2 pièces, papier ; 29 parchemins.
1530-1540. — Champarts de Beauce.

G. 392. (Layette). — 16 pièces, papier ; 28 parchemins.
1532-1738. — Champarts de Beauce.

G. 393. (Layette). — 60 pièces, papier ; 34 parchemins ; 4 plans.
1312-1764. — Champarts de Beauce (Gaubert).

G. 394. (Layette). — 48 pièces, papier ; 22 parchemins.
1704-1769. — Champarts de Beauce (Gaubert).

5° Bois et Forêts

G. 395. (Layette). — 88 pièces, papier ; 48 parchemins.
1330-1788. — Bois de Trainou.

G. 396. (Layette). — 39 pièces, papier ; 10 parchemins ; 1 imprimé.

1400-1707. — Bois de Traînou.

G. 397. (Layette). — 17 pièces, papier ; 33 parchemins.

1411-1733. — Bois de Traînou.

G. 398. (Layette). — 49 pièces, papier ; 47 parchemins ; 1 imprimé.

1436-1757. — Bois de Traînou.

G. 399. (Layette). — 107 pièces, papier ; 16 parchemins.

1491-1700. — Bois de Traînou.

G. 400. (Layette). — 17 pièces, papier ; 5 parchemins ; 1 plan.

1495-1680. — Bois de Traînou.

G. 401. (Layette). — 126 pièces, papier ; 5 parchemins.

16e siècle. — Bois de Traînou.

G. 402. (Layette). — 85 pièces, papier ; 16 parchemins.

1500-1700. — Bois de Traînou.

G. 403. (Layette). — 10 pièces, papier ; 16 parchemins.

1500-1763. — Bois de Traînou.

G. 404. (Layette). — 42 pièces, papier ; 8 parchemins.

1505-1769. — Bois de Traînou.

G. 405. (Rouleau). — Parchemin.

1514. — Bois de Traînou.

G. 406. (Layette). — 20 pièces, papier ; 12 parchemins ; 2 plans.

1580-1678. — Bois de Traînou.

G. 407. (Layette). — 12 pièces, papier ; 24 parchemins.

1523-1660. — Bois de Traînou.

G. 408. (Layette). — 28 pièces, papier ; 13 parchemins ; 1 imprimé.

1538-1654. — Bois de Traînou.

G. 409. (Layette). — 60 pièces, papier ; 16 parchemins.

1371-1690. — Bois de la Planquine.

6° *Péages*

G. 410. (Layette). — 87 pièces, papier ; 13 parchemins.
1534-XVIIIe siècle. — Péage de Nemours et de Châteaulandon.

G. 411. (Layette). — 79 pièces, papier ; 9 parchemins.
1500-1780. — Péage de Nemours.

G. 412. (Layette). — 95 pièces, papier ; 8 parchemins ; 6 imprimés.
1535-1701. — Péage de Nemours.

7° *Chapelles*

G. 413. (Layette). — 39 pièces, papier ; 19 parchemins ; 5 imprimés.
1430-1780. — Réunions de Chapelles (privilèges, bulles des papes).

G. 414. (Layette). — 80 pièces, papier ; 30 parchemins.
1350-1750. — Réunions de Chapelles.

G. 415. (Layette). — 14 pièces, papier ; 15 parchemins.
1326-1710. — Unions de Prébendes.

G. 416. (Layette). — 46 pièces, papier ; 20 parchemins.
1347-1780. — Chapelles réunies : Sainte-Catherine ; Saint-Jacques.

G. 417. (Layette). — 50 pièces, papier ; 73 parchemins.
1390-1780. — Chapelles réunies : Saint-Euverte ; Saints-Innocents ; Notre-Dame-en-la-Croix.

G. 418. (Layette). — 25 pièces, papier ; 42 parchemins.
1400-1700. — Chapelles réunies : Saint-Clément ; Union de la Cure Saint-Martin ; Olivet.

G. 419. (Layette), — 221 pièces, papier ; 12 parchemins.
1508-1780. — Chapelles réunies : Saint-Clément ; Saints-Jacques et Philippe.

G. 420. (Layette). — 3 pièces, papier ; 45 parchemins ; 1 imprimé.

Chapelles : Saints-Côme et Damien ; du Crucifix ; Saints-Jacques et Philippe ; Notre-Dame-du-Martroy.

G. 421. (Layette). — 80 pièces, papier ; 50 parchemins ; 1 imprimé.

1554-1787. — Chapelles : Saint-Crépin-Crépinien ; Saint-Mathurin.

G. 422. (Layette). — 59 pièces, papier ; 63 parchemins.

1325-1773. — Communité de Saint-Lazare-du-Martroy.

G. 423. (Layette). — 77 pièces, papier ; 48 parchemins.

1350-1762. — Vicariat de la communité de Saint-Lazare-du-Martroy.

G. 424. (Layette), — 41 pièces, papier ; 43 parchemins.

1400-1700. — Communité de Saint-Lazare. — Biens à Saint-Privé : titres et procédures.

G. 425. (Layette). — 38 pièces, papier ; 12 parchemins.

1346-1776. — Communité de Saint-Lazare. — Biens à Saint-Jean-le-Blanc.

G. 426. (Layette). — 27 pièces, papier ; 20 parchemins ; 1 imprimé.

1250-1774. — Chapelles : Saints-Jacques et Christophe ; Saint-Thomas.

G. 427. (Layette). — 13 pièces, papier ; 24 parchemins.

1224-1700. — Chapelle de la Madeleine. — Les dix-huit chapelles.

G. 428. (Layette). — 69 pièces, papier ; 65 parchemins.

1579-1774. — Chapelle Saint-Mamert (Les Mamertins), 1.

G. 429. (Layette). — 98 pièces, papier ; 32 parchemins.

1383-1702. — Chapelle Saint-Mamert (Les Mamertins), 2.

G. 430. (Layette). — 101 pièces, papier ; 64 parchemins.

1400-1780. — Chapelles : Saint-Nicolas ; — Notre-Dame-Blanche.

G. 431. (Layette). — 71 pièces, papier ; 5 parchemins.

1400-1700. — Chapelle Saint-Martin.

G. 432. (Layette). — 17 pièces, papier; 81 parchemins.
1310-1764. — Chapelle Saint-Martin d'Olivet.

G. 433. (Layette). — 16 parchemins.
XVe et XVIe siècles. — Chapelle de Buissains.

G. 434. (Layette). — 65 pièces, papier; 22 parchemins; 10 imprimés; 1 plan.
1550-1700. — Chapelles : Saint-Vincent; Saint-Yves.

G. 435. (Layette). — 53 pièces, papier; 17 parchemins.
XVe siècle. — 1700. — Chapelle Saint-Yves.

G. 436. (Layette). — 12 pièces, papier; 20 parchemins.
1208-1700. — Chapelles affectées.

G. 437. (Liasse). — 12 pièces, papier; 32 parchemins; 20 plans.
1250-1624. — Chapelle N.-D.-des Barres.

G. 438. (Liasse). — 1 pièce, papier; 2 parchemins.
1376 — fin XVIIe siècle. — Liste des Chapelles et professions de foi. — Registre des actes de l'archidiaconé de Sologne. — Luminaire de Sainte-Croix.

G. 439. (Liasse). — 1 pièce, papier; 21 parchemins.
1202-1684. — Chapelles diverses : Saint-Aignan; — Saint-Denis; — Saint-Jean; — Saint-Jean-Baptiste; — Rougemont; — Saint-Vrain.

6° DOYENNÉ ET SOUS-DOYENNÉ

G. 440. (Liasse). — 18 pièces, papier; 74 parchemins.
1230-1784. — Privilèges.

G. 441. (Liasse). — 6 pièces, papier; 34 parchemins; 1 imprimé.
1230-1784. — Privilèges.

G. 442. (Liasse). — 76 pièces, papier; 11 parchemins.
XVIe-XVIIe siècles. — Titres de propriété.

G. 443. (Liasse). — 88 pièces, papier; 13 parchemins.
XVe-XVIIe siècles. — Titres de propriété.

G. 444. (Layette). — 57 pièces, papier ; 54 parchemins.

1500-1789. — Baux de Vaussoudun, 1.

G. 445. (Layette). —. 41 pièces, papier ; 66 parchemins.

1565-1770. — Baux de Vaussoudun, 2.

7° CHANOINES DE RÉSIDENCE

G. 446. (Layette). — 12 pièces, papier ; 12 parchemins.

1458-1780. — Les chanoines de résidence. Pièces diverses.

G. 447. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 23 parchemins ; 1 imprimé.

XVIIIe siècle. — Les chanoines de résidence. Recueil d'arrêts.

8° LES NOURRIERS

G. 448. (Layette). — 21 pièces, papier ; 57 parchemins.

1400-1780. — Les Nourriers.

G. 449. (Layette). — 93 pièces, papier ; 87 parchemins.

1400-1789. — Les Nourriers.

G. 450. (Layette). — 37 pièces, papier ; 16 parchemins.

1480-1750. — Les Nourriers.

G. 451. — Registre, in-folio, 145 pages (en blanc, 112 à 145), papier, cartonné.

1747. — « Martirologe ou rubriques générales de MM. les Vénérables Nourriers. »

9° LA CIRERIE

G. 452. (Layette). - 101 pièces ; 45 parchemins ; 2 imprimés.

1353-1773. — La Cirerie.

G. 453. (Layette). - 70 pièces, papier ; 31 parchemins ; 2 imprimés.

1414-1751. — La Cirerie.

G. 454. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 1 parchemin ; 1 imprimé.

1526-1604. — Présentation annuelle des gouttières de cire Sainte-Croix.

10° FINANCES ET COMPTABILITÉ

G. 455. (Registre). — In-4°, 114 folios, papier.

1508. « Compte des recettes et mises en l'an 1508 ».

G. 456. (Registre). — In-4°, 80 folios, papier.

1669-1789. — « Compte des recettes de l'Église de Sainte-Croix et Levée de charge et décharge de titres ».

G. 457. (Layette). — 93 pièces, papier ; 7 parchemins ; 3 imprimés.

1420-1780. — Comptes des Syndics.

G. 458. (Layette). — 478 pièces, papier ; 2 parchemins ; 28 imprimés.

1730-1788. — Comptes des Syndics.

G. 459. (Layette). — 90 pièces, papier ; 1 plan.

XVIIIe siècle. — Mémoires et devis d'ouvriers (Comptes des syndics).

G. 460. (Layette). — 77 pièces, papier.

1760-1780. — Mémoires d'ouvriers et comptes des deniers du coffre (comptes des syndics).

G. 461. (Registre). — In-4°, 174 pages, 9 feuillets en blanc, papier.

1774-1775. — Comptes du receveur des deniers.

G. 462. (Registre). — In-4°, 176 pages, 11 pages en blanc, papier.

1775-1776. — Comptes du receveur des deniers.

G. 463. (Registre). — In-4°, 176 pages, 6 feuillets en blanc, papier.

1776-1777. — Comptes du receveur des deniers.

G. 464. (Registre). — In-4°, 222 pages, 10 feuillets en blanc, papier.

1777-1778. — Comptes du receveur des deniers.

G. 465. (Registre).— In-4°, 220 pages, 5 folios en blanc, papier.

1778-1779. — Comptes du receveur des deniers.

G. 466. (Registre). — In-4°, 224 pages, 4 folios en blanc, papier.

1781-1782. — Comptes du receveur des deniers.

G. 467. (Registre). — In-4°, 222 pages, 5 folios en blanc, papier.

1782-1783. — Comptes du receveur des deniers.

G. 468. (Registre). — In-4°, 222 pages, papier.

1783-1784. — Comptes du receveur des deniers.

G. 469. (Registre). — In-4°, 224 pages, papier.

1785-1786. — Comptes du receveur des deniers.

G. 470. (Registre). — In-4°, 222 pages, 4 folios en blanc, papier.

1786-1787. — Comptes du receveur des deniers.

G. 471. (Registre). — In-4°, 220 pages, papier.

1787-1788. — Comptes du receveur des deniers.

G. 472. (Registre). — In-4°, 218 pages, 4 folios en blanc, papier.

1788-1789. — Comptes du receveur des deniers.

G. 473. (Registre). — In-4°, 350 pages, papier.

1700-1760. — Registre du coffre (fonds provenant des fondations, etc.).

G. 474. (Layette). — 113 pièces, papier ; 1 parchemin.

1720-1780. — Frais dus aux procureurs — huissiers.

G. 475. (Registre). — Grand in-4°, 99 folios, papier.

1538. — Compte des dépenses de la Prévôté de Berry, en l'Église d'Orléans.

G. 476. (Registre), — In-4°, 29 pages, 14 folios en blanc, papier.

1788. — Compte des grains pour l'année.

G. 477. (Registre). — In-4°, 87 pages, papier.

789. — Contrôle de la recette des grains.

G. 478. (Liasse). — 4 pièces, papier.
XVIIIe siècle. — Listes des fondations et contrôle.

G. 479. (Liasse). — 120 pièces, papier ; 10 parchemins.
1345-1760. — Mémoires divers.

11° VOIRIE

G. 480. (Liasse). — 105 pièces, papier.
XVIIe et XVIIIe siècles. — Voirie. Alignement de maisons à Orléans.

12° JURIDICTION DU CHAPITRE

G. 481. (Layette). — 25 pièces, papier ; 62 parchemins.
1278-1700. — Droits du Chapitre.

G. 482. (Layette). — 66 pièces, papier ; 32 parchemins ; 5 imprimés.
1200-1706. — Institution d'officiers, le siège épiscopal vacant.

G. 483. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 34 parchemins.
1225-1550. — Droits et Privilèges. Privilèges de juridiction. — Convocation du Synode provincial.

13° PROCÉDURE

G. 484. (Layette). — 76 pièces, papier ; 15 parchemins ; 1 imprimé.
1270-1780. — Procès divers.

G. 485. (Layette). — 10 pièces, papier ; 28 parchemins.
1230-1706. — L'Évêque et le Chapitre.

G. 486. (Layette). — 32 pièces, papier ; 47 parchemins.
1781. — L'Évêque et le Chapitre.

G. 487. (Layette). — 62 pièces, papier ; 1 imprimé.
1781. — Sainte-Croix et Saint-Aignan.

G. 488. (Layette). — 62 pièces, papier ; 1 parchemin ; 4 imprimés.
1781. — Sainte-Croix et Saint-Aignan.

G. 489. (Layette). — 80 pièces, papier ; 22 parchemins.

1298-1687. — Procès à l'occasion de ventes de bois.

G. 490. (Liasse). — 3 cahiers, papier.

1477-1517. — Champart de Mesnil-Girault (Procédure)

G. 491. (Liasse). — 3 cahiers, papier ; 10 parchemins.

1516-1638. — Champart de Mesnil-Girault (Procédure).

G. 492. (Layette). — 50 pièces, papier ; 8 parchemins ; 6 imprimés.

1236-XVIII[e] siècle. — Affaire de Hugues le Boutellier. — Procès avec le duc d'Orléans.

CAMILLE BLOCH,
Archiviste du Loiret.

LETTRES DE MAITRISE

(15 février 1765)

A TOUS ceux qui ces présentes Lettres verront : FRANÇOIS-DANIEL LEGRAND DE MELLERAY, Ecuyer, Seigneur de la Brétauche, Chécy, et autres lieux, Conseiller du Roi, Lieutenant Général de Police de la Ville, Fauxbourgs et Banlieuë d'Orléans, Salut. Entre *Léonard Roussellet*, Aspirant à être reçu et admis à la Maîtrise de *Taillandier comme compagnon, et ayant épousé une fille de Maître* ... de cette Ville, Fauxbourgs et Banlieuë, Demandeur et convocant à cet effet, comparant en personne, contre *Jean Coignet, Nicolas Coignet et Jean Dutet Maîtres, et jurez en exercice de la Communeauté des Taillandiers* ...... de cettedite Ville, Fauxbourgs et Banlieuë, comparant en personne, assistés de Me. *Jean Daudier*, Procureur de laditte Communauté ; de jour convoqué à hui, extraordinairement le Siège de la Police, les qualités appellées.

Parties ouies, ensemble le Procureur du Roi, en conséquence de ce que ledit *Léonard Roussellet est compagnon et a épousé une fille de Maître* ...

Nous l'avons reçu et admis, recevons et admettons Maître *Taillandier* ...... de cette Ville, Fauxbourgs et Banlieuë d'Orléans, à la charge par lui de payer les Droits, de vivre et mourir dans la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et fidelement exercer ledit Métier : ce qu'il a promis de faire par serment qu'avons de lui pris et reçu au cas requis et accoutumé. Donné par Nous *Lieutenant Général de Police d'Orléans, le quinze février mil sept-cent-soixante-cinq.*

Legrand.

Scellé à Orléans, le 16 Février 1765

Reçu trente-deux sols six deniers.

Mazure.

Nota. — Les lignes imprimées *en italiques* sont manuscrites dans l'original.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 164.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1898.

Séance du vendredi 8 juillet 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux il signale le *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses* (1896-1897). Cet envoi est accompagné du règlement d'un concours ouvert par cette Société en 1898, en exécution d'un legs à elle fait. Ce règlement est déposé sur le bureau.

— Il est fait hommage à la Société par :

M. Herluison, de l'*Éloge funèbre de Mgr Affre* prononcé à l'église de Notre-Dame de Paris le 28 juin 1898 par Mgr Touchet, évêque d'Orléans. Des remerciements sont adressés au donateur.

— La Société a reçu de M. Frédéric Moreau l'envoi des supplément et fin du catalogue, de la table et des principaux objets reproduits dans l'*Album Caranda*. Cet envoi est accompagné d'une carte ainsi conçue : « A l'occasion du centenaire de la naissance de l'au-
« teur de la collection Caranda, aujourd'hui on fait hommage de son
« dernier travail dont la livraison avait été retardée tant en pro-

« vince qu'à Paris. Paris. 1er juillet 1798 — 1er juillet 1898 ». La Société vote à M. Moreau ses plus chaleureux remerciements, et lui envoie ses plus cordiales félicitations pour un tel anniversaire.

— La *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne* invite la Société archéologique à se faire représenter aux fêtes de son centenaire qui commenceront le 9 juillet 1898. L'invitation est déposée sur le bureau.

— La Société normande *Le Vieux Honfleur* écrit à la Société archéologique pour lui demander si elle ne pourrait lui fournir des renseignements sur un enfant d'Honfleur, le *général baron Chauvel*, mort en 1838 après avoir pris sa retraite aux environs d'Orléans et y avoir commandé la garde nationale. M. Herluison se charge de répondre au nom de la Société (1).

— M. Guerrier, au lieu et place de M. Cuissard empêché, fait au nom de la Commission des publications son rapport sur le travail de Mgr Desnoyers, intitulé : *Visite à la bibliothèque du Grand-Séminaire d'Orléans : souvenirs de Mgr Dupanloup*, et conclut à son insertion au *Bulletin*. La Société adopte ses conclusions (2).

— M. Guerrier a reçu de M. l'abbé Paturange, curé de Montereau, la copie de pièces recueillies dans les minutes de M. Leturque, notaire à Lorris, concernant le recrutement de la milice au temps de Richelieu. Il fait l'analyse de ces pièces et rédigera une note dont la Société vote l'impression au *Bulletin* (3).

— Mgr Desnoyers lit à la Société la nomenclature des monnaies découvertes dans le département au cours du mois de mai 1898. Cette nomenclature sera insérée au *Bulletin* (4).

— M. Herluison annonce à la Société que M. G. Hanotaux, an-

(1) V. plus loin, p. 188.
(2) V. plus loin, p. 145.
(3) V. plus loin p. 152.
(4) V. plus loin, p. 159.

cien ministre des affaires étrangères, a visité Orléans et a signé sur le registre de la Salle des Thèses. M. Herluison lit une note sur cette visite en notre ville de l'historien de Richelieu et la Société en vote l'insertion au *Bulletin* (1).

— Sur la proposition de M. Herluison que M. Hanotaux a bien voulu assurer de son assentiment, la réunion, par acclamation, nomme M. Hanotaux membre honoraire de la Société.

— M. Herluison annonce à la Société que l'un de nos membres honoraires élus, M. Henry Jouin, le sympathique secrétaire de l'École des Beaux-Arts, vient d'être l'objet de deux distinctions bien méritées. Ses recherches sur Jacques Saly, sculpteur du roi Frédéric V, lui ont valu la croix de l'ordre danois de Danebrog et l'ensemble de ses savantes publications lui a fait obtenir en outre une médaille d'or décernée par la Société française d'encouragement au bien. Nous ne saurions trop applaudir à des distinctions aussi bien placées.

— M. Huet, secrétaire, dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le 2e trimestre 1898. La lecture en est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du vendredi 22 juillet 1898.

Présidence de M. VIGNAT, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale parmi eux : les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (1er et 2e trimestres 1898) dans lesquelles sont compris deux articles : l'un de M. Herluison sur la maison de *Saint-Lazare d'Étampes*, propriétaire à Audeville, et l'autre de M. l'abbé Jarossay qui est le commencement d'une importante étude historique sur *l'abbaye de Ferrières*.

(1) V. plus loin, p. 162.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. le comte Baguenault de Puchesse, du discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France le 3 mai 1898, en qualité de Président.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— La Société a reçu de M. Hanotaux une lettre fort gracieuse dont le secrétaire donne lecture. Elle sera conservée aux archives.

— M. Paul Bréard, trésorier de la Société *Le Vieux Honfleur*, écrit à la Société pour lui envoyer un projet de notice sur le *général baron Chauvel* et la lui propose pour son *Bulletin*. Cette notice est renvoyée à la Commission des publications (1).

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur le travail de M. Cuissard, intitulé : *Liste des chanoines et dignitaires du chapitre cathédral de Sainte-Croix*. Il formule deux conclusions : 1° Insertion aux Mémoires de ce travail avec adjonction d'une table chronologique ; 2° prise en considération du vœu exprimé par l'auteur de voir prendre une copie à la Bibliothèque nationale du *Cartularium vetus* sur la copie de Baluze à défaut de l'original qui est détruit.

La Société adopte ces conclusions et vote un crédit de 50 francs maximum à l'aide duquel le Bureau se chargera d'aviser à la copie dont il s'agit.

— *Présentations* : Membre honoraire, M. Anatole Loquin, par MM. Bailly, Herluison, Desnoyers, Baguenault de Puchesse. — Membre correspondant, M. Delaygue, par MM. Pommier, Herluison, Jacob et Baguenault de Puchesse.

Renvoi conforme au règlement.

— M. Pommier lit la note suivante :

Au cours de l'hiver dernier, quelque temps avant le 15 avril, les agents forestiers, en arrachant la souche d'un chêne vieux d'au

(1) V. plus loin, p. 188.

moins 200 ans, au lieu dit l'Abbaye, près de Lorris, dans la forêt d'Orléans, ont mis à jour un mortier de moulin en pierre mesurant environ 1 mètre de diamètre ; malheureusement l'objet avait disparu lorsque l'inspecteur-chef du service s'y est rendu pour en prendre possession.

L'Abbaye est un des lieux dits cités par M. Domet, dans son *Histoire de la Forêt d'Orléans*.

Cette appellation rappelle l'abbaye de Chaumontois dont la fondation serait antérieure à 1163 (Domet, p. 323, *loco citato*).

— M. le Président annonce à la Société la mort récente de M. Lucien Merlet, membre titulaire non résidant, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, décédé archiviste honoraire à Chartres. Ses nombreux travaux publiés par notre Société, son souvenir encore présent à la mémoire de tous, suffisent à faire déplorer sa mort. La Société envoie à son fils ses plus sympathiques condoléances.

— Mgr Desnoyers lit deux courtes listes de trouvailles de monnaies faites en mai et juillet 1898. — Au *Bulletin* (1).

— M. Guerrier a classé et analysé sous le titre de : *Charges militaires imposées aux populations rurales aux temps de Richelieu et de Louis XIV* les pièces que lui a transmises M. l'abbé Paturange, curé de Montereau. La Société vote l'impression au *Bulletin* de ce travail et des pièces (2).

— M. Herluison communique à la Société un spécimen de l'*Histoire de l'Imprimerie en France du XVe au XVIe siècle*, par M. Claudin, lauréat de l'Institut.

Il lit une note au sujet de cette publication exécutée avec un grand luxe à l'Imprimerie Nationale.

L'insertion de cette note au *Bulletin* est votée (3).

— Le Secrétaire donne lecture du projet du *Bulletin* du 2e trimestre 1898. Le Bureau est chargé d'en assurer l'impression.

(1) V. plus loin, p. 159.
(2) V. plus loin, p. 152.
(3) V. plus loin, p. 165.

Séance du vendredi 14 octobre 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours des dernières vacances. Ils sont fort nombreux. Parmi eux, il convient de signaler le *Polybiblion*, qui contient, comme d'ordinaire, nombre de notices dues à la plume de M. de la Rocheterie. Le volume de 1896-1897 des *Précis analytiques des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*. En tête de ce volume est le compte rendu de la séance du 16 décembre 1897, ouverte par Me Albert Sarrazin, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, qui prononce un discours consacré à Jeanne d'Arc. M. l'abbé Bourdon, président de l'Académie, répond à ce discours en énumérant les œuvres musicales inspirées par la Pucelle. Ce discours fait des citations nombreuses empruntées à la Bibliographie de Jeanne d'Arc, de notre collègue, M. Huet. Enfin, la *Smithsonian Institution* se signale, comme d'ordinaire, par un envoi important.

— M. Léon Morel, membre de l'Académie de Reims, envoie à la Société l'avis de l'achèvement de son ouvrage, intitulé : *La Champagne souterraine*. La Société doit posséder le commencement de cet ouvrage. Le Bureau et M. Herluison vérifieront le fait et aviseront à faire le nécessaire.

— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse à la Société l'avis que le prochain *Congrès des Sociétés savantes* se tiendra à *Toulouse en 1899*, durant la semaine de Pâques. A cette circulaire qui fixe au 30 janvier 1899 le dernier délai pour l'envoi des Mémoires, sont joints les programmes du Congrès. Ils sont déposés sur le bureau.

— Le courrier contient le billet de faire-part du décès, à Berne, de M. Hermann-Hagen, membre associé correspondant de la Société. M. Hagen s'intéressait vivement à la Société archéologique à laquelle

il a adressé différents travaux, notamment sur Bongars. M. Cuissard rédigera une note sur notre regretté collègue. Elle sera insérée au Bulletin ; mais la Société veut, en outre, consigner, dans son procès-verbal, les regrets sincères que lui cause cette mort d'un collègue dévoué (1).

— M. le marquis d'Harcourt, membre titulaire non résidant, écrit à M. le Président pour l'informer de la découverte, à Pont-Chevron, commune d'Ouzouer-sur-Trézée, d'une mosaïque intéressante. M. d'Harcourt se met à la disposition de la Société pour le cas où elle déléguerait un de ses membres, afin de rendre compte de l'intérêt de cette découverte. M. le Président a répondu que la Société se ferait représenter et profiterait certainement de l'obligeance de M. d'Harcourt, dont la Société le remercie. M. Huet verra M. Dumuys afin de se rendre, de concert, à Pont-Chevron, le plus tôt possible.

— M. de Basonnière fait hommage à la Société d'un recueil de documents sur l'hospice Sainte-Anne. Des remercîments sont adressés au donateur.

— La Société fixe à la prochaine séance d'octobre les deux élections de membres correspondants présentés à la séance du 22 juillet dernier.

— Mgr Desnoyers lit, à la Société, un travail intitulé : *Épée d'honneur de Dulac de la Varenne*, colonel de la garde nationale d'Orléans, 31 juillet 1792. Renvoi à la Commission des publications.

— M. Herluison donne lecture de la note suivante :

LE TOMBEAU DE CLÉMENT V

Par Jehan de Bonneval, 1315

La petite ville d'Uzeste, située dans l'arrondissement de Bazas (Gironde), possède une remarquable église collégiale, bijou du commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire de la belle époque de l'art français improprement appelée gothique.

(1) V. plus loin, p. 192.

Cette église abrite le tombeau de son fondateur, le pape Clément V, Bertrand de Got, qui fut archevêque de Bordeaux, et qui donna ses statuts à notre Université d'Orléans.

La sépulture de Clément V, le premier pape d'Avignon, eut à subir de nombreuses vicissitudes : elle fut violée par les protestants en 1577, la statue du pape fut mutilée à la mode calviniste, c'est-à-dire décapitée, avec suppression de toute la partie faciale.

Le corps, retrouvé dans un assez bon état de conservation, fut jeté sur un bûcher et consumé, sauf quelques ossements qui subsistent encore.

Le 30 janvier 1898 avait lieu, à Uzeste, la cérémonie de la translation des restes en présence de S. E. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, de Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, et de nombreux ecclésiastiques y assistaient également ; la municipalité tout entière et des membres de la famille de Got, notamment MM. de Lafontaine de Got, comte Eugène de Lur-Saluces, baron Gérard de Lur-Saluces, comte de Pontac, comte E. de Sabran-Pontevès, enfin d'autres notabilités.

M. l'abbé Brun, le zélé curé d'Uzeste, avec une rare persévérance, avait préparé cette solennité en réunissant tous les éléments nécessaires à la reconstitution du tombeau.

Dès 1894, cet archéologue distingué avait fait paraître, en collaboration avec MM. Berchon et Brutails, des recherches sur Clément V (1), préparant ainsi son œuvre de restitution.

Les deux photographies du tombeau que M. l'abbé Brun a bien voulu m'adresser et que je fais passer sous les yeux de mes collègues, donnent une idée précise de son état actuel.

L'on sait que ce monument fut construit en 1315, par *Jehan de Bonneval*, qui est qualifié dans les actes *bourgeois et marchand-orfèvre* d'Orléans.

M. l'abbé Brun demande si l'un de nous est en mesure de lui fournir des renseignements sur Jean de Bonneval.

Si la présente note devait provoquer une réponse favorable, nous aurions rendu service à notre savant collègue, pour une restitution qui intéresse également l'Aquitaine et l'Orléanais, deux provinces éminemment françaises.

(1) *Uzeste et Clément V*, par l'abbé Brun, MM. Berchon et Brutails, membres de la *Société archéologique* de Bordeaux. *Bordeaux, imp. de Cadoret, 1894*, grand in-8° de VIII et 164 pp. avec figures.

Séance du vendredi 28 octobre 1898

Présidence de M. le comte Baguenault de Puchesse, *vice-président*

— Monsieur le Président se lève et prononce, avec émotion, les paroles suivantes :

Je ne m'attendais pas ce soir à l'honneur de vous présider, ne croyant pas M. Vignat malade ; je ne m'attendais pas surtout à remplir le triste devoir de dire, en notre nom, un dernier adieu à un de nos plus distingués et laborieux collègues, qui vient d'être si promptement enlevé.

Vous savez que j'étais lié avec M. Louis Jarry, depuis plus de trente ans. J'avais suivi de près ses travaux ; je connaissais sa vaste érudition historique, toutes les notes qu'il avait été chercher au loin dans les bibliothèques et les archives et dont il avait enrichi sa collection, déjà si belle et si nombreuse, de livres, de gravures, de documents de toutes sortes. Il leur avait bâti un logement spécial, admirablement ordonné, que les savants étrangers aimaient à visiter, et dans lequel aussi il recevait ses amis, s'entretenant avec eux de tant de chers souvenirs.

M. Jarry était un vrai bourgeois d'Orléans, au sens qu'autrefois on attachait à ce mot. Il habitait au centre même de la vieille cité, dont il avait patiemment étudié l'histoire et qu'il n'avait jamais quittée. Je ne saurais à cette heure, Messieurs, vous rappeler ses nombreux travaux, dont beaucoup ont été entendus ici même et publiés dans nos *Mémoires* ; mais je suis certain d'être votre interprète à tous en exprimant, si imparfaitement que ce soit, une douloureuse sympathie pour la mémoire d'un collègue, qui est parti pour jamais et qui laisse parmi nous tant de regrets.

La Société tout entière s'associe à cet hommage délicat et ému, qui est l'expression du sentiment intime de tous, en présence de

la soudaineté d'une mort qui lui enlève un collègue distingué et universellement estimé.

— M. le Président annonce à la Société un décès encore : celui de M. Frédéric Moreau, mort à Paris, le 21 octobre 1898. M. Frédéric Moreau est décédé dans sa 101e année, au milieu de ses collections inestimables. Membre honoraire élu de la Société depuis dix ans, il nous avait fait une large part, grâce à M. Tranchau, dans ses communications, par l'envoi de son magnifique ouvrage de Caranda. La Société tient à consigner ici les regrets de la compagnie en présence de ce décès qui la prive d'un collègue éminent.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— M. le Président a reçu du R. P. Camille de la Croix, membre associé correspondant, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Vous aurez peut-être entendu parler des fouilles archéologiques que j'ai commencées il y a trois mois à l'abbaye de Glanfeuil (Maine-et-Loire), et des résultats qu'elles ont donnés.

En les entreprenant, j'ai simplement voulu savoir si d'anciennes chroniques, très discutées, se rapportant à la vie de saint Maur, donnaient une description exacte des monuments élevés par ce saint dans l'abbaye.

Le but que je me proposais d'atteindre est avantageusement réalisé.

Parmi les découvertes opérées, il en est que des exigences particulières n'ont pas permis de laisser à jour. C'est ce qui a motivé une réunion d'archéologues appartenant aux diverses Sociétés savantes du voisinage. Ils ont bien voulu reconnaître *de visu* les substructions que l'on devait remblayer.

Leurs constatations ont été consignées dans un procès-verbal que j'ai l'honneur de vous envoyer avec prière, si vous le jugez bon, d'en donner lecture et, si faire se peut, de l'insérer dans vos publications.

Veuillez agréer, etc. C. de la Croix.

Voici les conclusions de ce procès-verbal :

Après avoir procédé à un examen détaillé des fouilles et pris connaissance des plans relevés au jour le jour sur le terrain, les archéologues présents ont reconnu :

1° Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale.

2° Ils ont reconnu, dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à cinquante centimètres au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les constructions du XIIe siècle, et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de deux mètres cinq centimètres de largeur entre fondations, avec deux bas-côtés ou couloirs latéraux, de soixante-cinq centimètres de largeur.

Ils ont reconnu en outre, à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à cinquante centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, leur ayant été représenté, ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe striées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères distinctifs de l'époque avancée mérovingienne Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes.

En foi de quoi, les membres et délégués soussignés ont dressé le présent procès-verbal.

Fait à l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil, près Angers, les jour, mois et an susdits.

Ce procès-verbal est signé à la date du dimanche 24 juillet 1898, par dix-sept membres délégués de la Société des antiquaires de l'Ouest, de la Société archéologique de Nantes, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, de la Société historique et archéolo-

gique du Maine, de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, et de la Société française d'archéologie.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de *Jeanne d'Arc à Jargeau*, panégyrique prononcé à Jargeau, le 18 septembre 1898, par M. l'abbé Lenoble.

Des remercîments sont adressés à l'orateur et au donateur.

— M. Dumuys offre à la Société diverses brochures écrites en langue suédoise, par M. le docteur A. Hazelius du Nordiska Museet de Stockholm. Dans la lettre qui les accompagne, le Dr Hazélius semble désirer échanger avec la Société les publications de ses travaux avec celles du Nordiska Museet. La Société ne peut que souscrire à cette demande très aimable et charge son bureau d'envoyer à Stockholm les volumes de ses Mémoires ainsi que le Bulletin où M. Doinel a publié la liste des étudiants de la nation scandinave en l'Université d'Orléans.

— M. Dumuys a reçu de M. le comte Lair, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, trois photographies intéressantes. Elles représentent trois vases de bronze que M. le comte Lair a eu occasion d'admirer en visitant le Musée de Turin lors de la dernière exposition ouverte en cette ville. Or, ces vases ont été fondus par Simon Boucheron, fondeur de S. M. Ch.-Emmanuel II, né à Orléans et mort directeur de l'arsenal de Turin en 1681. M. Dumuys rédigera, à ce sujet, une note qui sera insérée au Bulletin (1).

— M. Aug. Breton dépose sur le bureau les éléments de la table du tome XII de nos Bulletins. La réunion l'en remercie vivement. Selon l'usage, cette table est renvoyée à la Commission des publications.

— La lecture de la liste de présence révèle que la réunion n'est pas en nombre pour procéder à l'élection de deux membres correspondants. Cette opération est renvoyée à la prochaine séance.

(1) V. plus loin, 1er trimestre 1899, séance du 27 janvier.

— Au nom de la Commission des publications et au sujet du travail de Mgr Desnoyers intitulé : *Épée d'honneur de Dulac de la Varenne*, M. Cuissard conclut à l'insertion au Bulletin de ce travail auquel il souhaite de voir ajouter la cause pour laquelle cette épée quitta momentanément notre ville. La Société adopte ces conclusions (1).

— M. Guerrier donne lecture à la réunion de *Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, communiqués par M. l'abbé Paturange, curé de Montereau. Ces documents seront insérés au Bulletin (2).

— M. Cuissard lit un court mémoire intitulé : *Un cours de grec à Orléans, du 10 décembre 1510 au 12 juin 1511*. Cette lecture est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du vendredi 11 novembre 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la deuxième quinzaine. Parmi eux, il convient de signaler le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (mars-juillet 1897). Ce Bulletin contient le compte rendu fait par M. l'abbé Lestrade, du VIe vol. des Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le comte Baguenault de Puchesse, dans la collection des documents inédits pour servir à l'Histoire de France. — *Les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine* (tome XXVII). Ce volume relate l'hommage fait à cette Société au cours de l'une de ses séances, par M. Lucien Decombe,

(1) V. plus loin, p. 167.
(2) V. plus loin, p. 174.

son président, de deux images de la fabrique de Letourmy, à Orléans : *Le 18 brumaire* et *Les trois Consuls* (*1800*). — Le Polybiblion (octobre 1898) qui contient, comme d'ordinaire, divers comptes rendus signés de MM. de la Rocheterie et Baguenault de Puchesse.

— Il est fait hommage à la Société :

Par Mme la comtesse Amicie de Villaret, d'un travail sur *La rançon de Duguesclin*, inséré dans la *Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques* (25 octobre 1898).

Des remercîments sont adressés au donateur.

— Au nom de la Commission des publications, M Cuissard propose l'impression de la table du XIe vol. de nos Bulletins, telle qu'elle a été rédigée par M. Breton, notre collègue, que la Société remercie vivement de son consciencieux travail. M. Cuissard et la Commission se demandent s'il ne serait pas possible, à l'avenir, de joindre à cette table une annexe qui renfermerait la liste des publications reçues par la Société, dressée par noms d'auteurs et titres d'ouvrages.

— M. Cuissard donne lecture à la Société d'un travail intitulé : *Nicolas Thoynard et son testament*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications dont M. le chanoine Cochard est nommé membre suppléant.

— M. Huet, secrétaire, lit à la réunion un extrait du procès-verbal des séances du *Conseil général du Loiret* (session d'août 1898). A la séance du 26 août, un crédit de 400 fr. a été voté par le Consei pour l'exécution de fouilles archéologiques commencées au puits d'Havenat, par M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées à Gien. M. Huet propose d'insérer au Bulletin cet extrait. Adopté (1).

— A sa séance du 28 juillet 1898, la Société a reçu de M. Bréard, trésorier du *Vieux Honfleur*, une courte note sur le général baron

(1) V. plus loin, p. 179.

Chauvel, décédé à Darvoy, en 1838 ; M. Bréard demandait à la Société de la compléter et de l'insérer à son Bulletin. M. Huet a recueilli sur place quelques renseignements à ce sujet, dont il fait part à la réunion. La note et les documents complémentaires sont renvoyés à la Commission des publications (1).

— Fidèle à son usage constant auquel, moins que jamais, elle ne voudrait manquer en la circonstance, la Société publiera dans son Bulletin une notice nécrologique sur M. Louis Jarry. M. le Président annonce que M. le comte Baguenault de Puchesse veut bien se charger de l'écrire. La Société est heureuse de cette offre, certaine qu'elle est de voir de la sorte fidèlement traduits les sentiments qu'elle entend conserver à la mémoire du meilleur des amis et du plus estimé des collègues. M. Herluison a remis, de son côté, les éléments nécessaires à la gravure du portrait habituel.

— Les élections de deux membres associés correspondants sont renvoyées à la prochaine séance.

Séance du vendredi 25 novembre 1898

Présidence de M. Vignat, *président.*

— M. le Président, en ouvrant la séance, rappelle la perte que vient de faire la Société dans la personne de l'un de ses membres honoraires de droit, M. Dubec, premier président de la Cour d'appel d'Orléans, récemment décédé.

M. Dubec a présidé ou honoré de sa présence plusieurs réunions de la Société, témoignant ainsi et l'intérêt qu'il prenait à ses travaux et son désir de les encourager. Cette année même, il avait répondu avec sa bienveillance habituelle à l'invitation qui lui avait été adressée, et à la séance solennelle de la Cinquantaine, il occupait au bureau une des

(1) V. plus loin, p. 188.

places d'honneur. La Société ne saurait manquer de consigner aujourd'hui, au procès-verbal de la séance, l'expression de ses regrets.

— M. le Président rend compte ensuite des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— M. Georges Porché, ingénieur des ponts et chaussées à Gien, écrit au secrétaire de la Société pour le remercier de l'envoi du fascicule de la Cinquantaine. Il ajoute, dans sa lettre, qu'il a promis une étude sur les fouilles du puits d'Havenat... ; qu'il a toujours l'intention bien arrêtée de s'exécuter... ; que la question l'attire... ; et qu'il la reprendra d'ici à quelques mois, après la fin de ses études du pont de Beaulieu à Bonny.

— Il est fait hommage à la Société par :

M. Herluison, de la *Fête du Drapeau du 76e de ligne*, allocution prononcée dans l'église Saint-Paterne d'Orléans, le 24 juin 1898, pour le 29e anniversaire de la bataille de Solférino, par *Mgr Touchet, évêque d'Orléans.*

Des remercîments sont adressés au donatenr.

— Au nom de la Commission des publications, MM. Guerrier et Basseville font leur rapport sur deux études de M. Cuissard, intitulées : *Un cours de grec à Orléans* (10 décembre 1510 — 12 juin 1511), et *Nicolas Thoynard et son testament.* La Commission propose l'impression de ces deux études, la première au Bulletin, et la seconde aux Mémoires. — Ces conclusions sont adoptées (1).

— Il est procédé au vote sur les présentations de M. Anatole Loquin, membre de l'Académie de Bordeaux, en qualité de membre honoraire, et de M. Delaygue, inspecteur des forêts, en celle de membre associé correspondant. — Ces deux candidats sont élus.

— M. Léon Dumuys fait un rapport verbal sur des *fouilles* exécutées dans la rue des Quatre-Fils-Aymon, *dans le prolongement de*

(1) V. plus loin, p. 182.

la rue Coquille. Ces fouilles ont amené la découverte d'une meule, de diverses substructions et de quelques monnaies. M. Dumuys fera une note à ce sujet. M. le directeur des travaux municipaux a bien voulu déjà lui fournir gracieusement un calque du plan de ces fouilles (1).

Séance du 9 décembre 1898

Présidence de M. Vignat, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale particulièrement un article paru dans le « Polybiblion », fascicule de novembre, sous la signature de l'un de nos membres, M. de la Rocheterie, sur la correspondance secrète de l'abbé de Salomon, par M. le vicomte de Richemont.

— M. le Président lit ensuite diverses lettres à la Société :

1° Une lettre de M. A. Loquin, nouvellement élu membre honoraire et qui, en termes des plus gracieux, remercie la Société en rappelant qu'il s'est toujours paré de son titre d'Orléanais ;

2° Une lettre de M. Delaygue qui, lui aussi, remercie chaleureusement la Société de l'avoir élu membre correspondant. M. le Président rappelle que notre nouveau collègue est le gendre de M. le Président Mantellier, qui fut un des membres fondateurs de la Société ;

3° Une circulaire, émanant du ministère des Beaux-Arts, rappelant que l'année prochaine, à Pâques, le Congrès des Sociétés savantes a le projet de se réunir à Toulouse et demandant, dans le cas où la session des Sociétés des Beaux-Arts s'y réunirait aussi, que la Société lui fasse connaître, avant le 15 décembre, si elle se fera représenter dans cette ville.

(1) V. plus haut, *Bulletin* du 2e trimestre 1898, p. 64 et aux *Mémoires*, t. XXVIII.

M. le Président consulte l'assembleé à ce sujet et est autorisé à répondre au ministère que la Société fera son possible pour être représentée au Congrès s'il se tient à Toulouse, mais ne peut, quant à présent, prendre un engagement formel ;

4° Une circulaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 24 octobre dernier, mais parvenue seulement le 27 novembre suivant, contenant un questionnaire sur plusieurs points, intéressant l'Exposition universelle de 1900.

L'assemblée, connaissance prise de ce document, s'en rapporte au bureau sur la suite qu'il convient de donner à la demande du ministère.

— Il est fait hommage à la Société par :

M. Drioux, substitut du procureur général d'Orléans, d'un exemplaire du discours par lui prononcé lors de la rentrée des Tribunaux, sur *les lois protectrices de l'enfance.* — M. le Président lui enverra les remercîments de la Société ;

M. Anatole Loquin a fait suivre sa lettre de l'envoi de son ouvrage en deux volumes sur *Molière à Bordeaux.* — Les remercîments de la Société lui seront aussi adressés.

— M. Guerrier a la parole pour lire le rapport qu'il a dressé au nom de la Commission des publications sur la notice envoyée précédemment à la Société par M. Bréard, membre de la Société du Vieux-Honfleur, notice concernant le *général baron Chauvel*, et sur la note complémentaire faite sur le même sujet par Me Émile Huet, notre collègue. Il conclut à la publication de ces deux travaux dans notre Bulletin, ce qui est voté. — Avis en sera donné à M. Bréard (1).

— M. Cuissard lit ensuite une notice nécrologique sur M. Hagen, notre regretté membre correspondant, décédé à Berne, le 20 septembre dernier, notice dans laquelle il rappelle à la fois les grandes qualités et les savants travaux du défunt. — A l'unanimité, l'assemblée vote l'insertion de ce travail dans le Bulletin (2).

(1) V. plus loin, p. 188.
(2) V. plus loin, p 192.

— M. le Président dépose sur le bureau le Bulletin de la Société du deuxième trimestre de 1898, et annonce qu'un exemplaire sera, sous quelques jours, envoyé à chacun des Sociétaires.

— Après quoi, M. le Président rappelle qu'à la prochaine séance, il sera procédé au renouvellement du Bureau par l'élection du Président, du Vice-Président et du Secrétaire-Trésorier, en remplacement de MM. Vignat, Baguenault de Puchesse et Jacob, dont les fonctions prennent fin cette année, aux termes des statuts, et qui ne sont pas rééligibles. Il en est de même pour l'un des membres de la Commission des publications, M. Cuissard, qui sort cette année, et n'est pas rééligible. Il y aura aussi lieu de nommer un membre de la Commission de la bibliothèque, en remplacement du regretté M. Louis Jarry, notre excellent collègue, récemment décédé.

— Enfin, M. Basseville rappelle, qu'en 1899, notre Société aura à décerner le prix provenant du legs Davoust. Après quelques observations, Me Basseville est chargé de rédiger au plus tôt une note destinée à être envoyée aux journaux pour annoncer aux intéressés la distribution du prix Davoust en 1899.

Séance du vendredi 23 décembre 1898

Présidence de M. VIGNAT, *président*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. H. Poullain, d'une brochure intitulée : *Castrum Evera. Yèvre-le-Châtel, Histoire civile et politique* ; par M. de Saint-Venant, membre associé correspondant, de trois brochures portant respectivement les titres de : *La cuillère à travers les âges*, *Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre)*, *Les derniers Arécomiques dans la région du Bas-Rhône.*

Des remercîments sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Le Bulletin dernier, envoyé à M. Reviers, professeur de droit à Bruxelles, membre associé correspondant étranger, est revenu avec la mention « décédé ». La Société regrette ce décès qui lui enlève un de ses membres les plus distingués.

— L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement statutaire du Bureau.

Sont nommés :

Président : M. Anatole Basseville.
Vice-Président : M. Léon Dumuys.
Trésorier : M. Auguste Breton.

— Il y a lieu, statutairement, de nommer un membre de la Commission des publications, en remplacement de M. Cuissard, membre sortant. En outre, la nomination de M. Basseville, en qualité de Président, nécessite son remplacement à la même Commission.

Au scrutin M. l'abbé Cochard est proclamé membre de la Commission des publications, en remplacement de M. Cuissard et M. le vicomte de Beaucorps, en remplacement de M. Basseville.

— M. Jacob, trésorier sortant, est nommé membre de la Commission de la Bibliothèque.

— M. le Président Vignat prononce les paroles suivantes :

« Je ne saurais quitter le fauteuil de la présidence sans remercier la Société de l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant à l'occuper et en voulant que je le conserve durant les trois années fixées comme maximum par nos statuts.

« L'honneur, j'aurais pu et peut-être dû le décliner ; mais il y avait aussi la tâche à laquelle je ne voulais pas me dérober.

« Cette tâche m'a été facilitée par l'indulgence de mes confrères et le bienveillant concours qu'ils m'ont apporté. Je tiens à leur en exprimer ma reconnaissance au moment où ils viennent de me donner un successeur si digne de fixer leur choix, à cette heure où je vais reprendre au milieu d'eux la place que j'ai occupée pendant bien des années. »

VISITE

A LA

BIBLIOTHÈQUE DU GRAND SÉMINAIRE

OBJETS AYANT APPARTENU A Mgr DUPANLOUP

MESSIEURS,

Notre devoir tout ensemble et notre plaisir est de ne rien laisser dans l'oubli ou dans l'ombre, de tout ce qui regarde notre histoire orléanaise ; les choses qui paraissent sérieuses, aussi bien que celles qui semblent de petite valeur, ont chacune leur utilité et même leur importance, car elles sont les témoignages irrécusables des jours passés de nos aïeux.

J'ai eu, Messieurs, il y a quelques jours, l'occasion de visiter la bibliothèque du Grand Séminaire, et j'y ai recueilli une page, dirai-je grande, mais au moins précieuse, de notre histoire.

Je parcourais donc les quatre vitrines où sont renfermés les objets qui ont appartenu à Mgr Dupanloup ; je leur donnai en ce jour une attention plus grande que de coutume, et me demandai pourquoi ces petits trésors étaient à peu près ignorés, et formai bientôt la résolution de les faire connaître. Il est possible que la modestie coutumière de la vénérable Compagnie de Saint-Sulpice le regrette quelque peu, mais elle me le pardonnera ; car, en voulant l'honorer malgré elle, je veux surtout honorer la mémoire de celui dont elle a reçu la glorieuse confiance.

Je rappellerai donc ici, Messieurs, que, par son testament du 15 février 1871, Mgr Dupanloup institua pour son légataire universel M. Branchereau, supérieur du Grand Séminaire, avec la

charge de quelques legs particuliers. Tous les objets de la succession arrivèrent donc en la possession de M. Branchereau, sauf, je dois le dire, quelques-uns qu'une avidité irréfléchie de reconnaissance, une amitié de trop grande chaleur, surent habilement s'approprier, en invoquant des motifs peu en rapport avec les délicatesses de la conscience.

Quoi qu'il en soit, la moisson fut encore belle ; et M. le supérieur du Grand Séminaire, conseillé par cette noblesse silencieuse qui est l'âme de la Compagnie de Saint-Sulpice, voulut que le Grand Séminaire bénéficiât des principaux objets mobiliers de Mgr Dupanloup, et il les déposa dans la bibliothèque, où quatre vitrines les contiennent et les préservent contre les mains indiscrètes ou coupables.

Je vais, Messieurs, les faire passer sous vos yeux.

Orateur admirable, polémiste indompté, écrivain burineur, Mgr Dupanloup avait conservé les leçons de théologie qu'il avait reçues au Séminaire de Saint-Sulpice. Quatre volumes, écrits de sa main avec un ordre et un soin remarquables, contiennent ce que nous appelons dans la langue ecclésiastique le *compendium* des cours de théologie. On peut voir que déjà le brillant élève du Petit Séminaire de Saint-Nicolas attachait une grande importance à la science des choses de Dieu et présageait son prédicateur et son athlète.

Auprès, nous voyons le bréviaire parisien de ses jeunes années, le compagnon fidèle de ses vieux ans ; il est très simple et porte le chiffre F. D.

Son voisin est la partie estivale du bréviaire de M. Vianney, le célèbre curé d'Ars, dont la vie prodigieuse retentit encore dans l'Eglise.

Le bréviaire en maroquin rouge, armorié, de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, la noble victime de sa foi à Dieu et à la France, avoisine les deux autres.

Les douleurs de l'Eglise d'Irlande devaient remuer profondément l'âme de Mgr Dupanloup ouverte par nature aux grandes souffrances : il éleva la voix pour plaindre et consoler les martyrs du droit et de la conscience. Voici le bréviaire romain, relié

en maroquin noir, offert par les infortunés Irlandais à leur courageux défenseur.

Mais les honneurs qu'il n'ambitionnait pas, et j'ai quelque droit de l'affirmer, devaient chercher à atteindre une pareille nature : voici sa croix de la Légion d'honneur, de l'ordre du Christ du Portugal, les diplômes de comte romain et les insignes de l'Académie française et de sénateur.

Ses brillants catéchismes de l'Assomption, ses belles années de gouvernement du Petit Séminaire de Notre-Dame-des-Champs avaient placé dans un haut relief le futur évêque d'Orléans. Les nobles familles de France et d'Italie s'étaient liées avec lui par l'estime et la reconnaissance. C'est dans le cours de ses voyages à Rome que, devenu l'hôte affectueusement accueilli de la famille Borghèse, il en reçut deux témoignages de ce vif et respectueux attachement.

Le premier est une bague en or, dont le chaton est une agate à trois couches, représentant le buste de Jésus-Christ. Cette bague lui fut donnée par la princesse Borghèse comme ayant appartenu au pape Pie VII. Mgr Dupanloup la légua à M. Desbrosses, vicaire général, qui renonça à ce précieux don pour l'offrir au Grand Séminaire. Il est à croire que cet objet est un anneau sigillaire et qu'il servit au Souverain Pontife Pie VII en France pour fermer ses lettres. La famille Borghèse était très familière à la Cour pontificale ; il n'y a donc rien d'étonnant qu'elle ait reçu ce présent de Pie VII en signe d'attachement amical.

Un second présent a été fait par la même princesse Borghèse à Mgr Dupanloup, celui d'un très beau Dyptique en marqueterie, contenant une peinture de l'Ecole italienne. Elle est remarquable par la beauté du dessin, la délicatesse du pinceau et le charme de la couleur. Elle doit appartenir au XVIIe siècle.

Le second présent est une petite chapelle en cuivre ciselé, doré, incrusté d'écaille, orné de six colonnes rondes et deux plates ; sous un cintre est placée une statuette de la Sainte-Vierge en ivoire, diadémée ; elle porte sur son bras l'Enfant Jésus ; on lit sur le soubassement : *Ego mater pulchræ dilectio-*

nis. Mgr Dupanloup taisait le nom du donateur, mais disait que cet objet provenait de la chambre de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII et mère de Louis XIV. Ce petit monument, d'un excellent travail et de grande valeur, porte effectivement le caractère bien accusé du style appelé Louis XIII. Il n'est pas celui des Henri et n'est pas encore celui de Louis XIV. C'est un joyau royal que la reine, la régente, la mère devait beaucoup estimer et regarder souvent, car on dit qu'elle était femme de bon goût, prisant beaucoup les belles choses.

Le Petit Séminaire de La Chapelle Saint-Mesmin, si heureusement fondé par Mgr Fayet et si magnifiquement développé par Mgr Dupanloup, y avait attiré les enfants des grandes familles de France. Le duc de Montpensier y plaça son fils ; et, quand ce jeune homme mourut, son père donna à Mgr Dupanloup un souvenir de cette fleur fauchée prématurément. C'est un bénitier placé dans la troisième vitrine : il porte deux émaux très fins, l'apôtre saint Pierre debout et un médaillon de Pie IX et deux anges en bronze ciselé.

La troisième vitrine renferme un autre bénitier en bronze doré, orné d'une peinture très finement traitée. Elle représente l'Enfant Jésus sur les genoux de sa mère et bénissant saint Charles Borromée.

Voici dans cette même vitrine l'écritoire en bronze doré, qui était placé sur la table de travail de l'évêque d'Orléans. J'ai encore le vif souvenir de l'état auquel l'illustre travailleur l'avait condamné ; car pour lui les instruments n'étaient rien, le but était tout. Ce malheureux encrier était inondé d'encre et de poussière s'épaisissant chaque jour. Mais c'est lui qui a produit les pages où la haute raison, la littérature, la philosophie ont tour à tour parlé à la France et au monde ; c'est de lui que, comme des flancs de Lemnos, sont sorties les armes de combat qui ont si vaillamment défendu l'Eglise et la société et qui ont fait dire à Pie IX que la plume de l'évêque d'Orléans lui valait une armée : saluons ce petit encrier avec un respect attendri.

Il ne faut donc pas être supris qu'à l'époque de la vingt-cinquième année de son sacerdoce, en 1874, ses admirateurs et

ses diocésains aient résolu de lui offrir un témoignage de leurs sentiments envers lui. Voici, dans la quatrième vitrine, le registre richement relié, contenant les nombreuses signatures des personnes qui ont voulu donner et leurs noms et leur argent pour offrir à leur évêque une chappe en drap d'or, d'un excellent travail exécuté à Lyon. La partie antérieure porte les figures brodées des patrons du diocèse, et l'orfroi représente saint Michel terrassant le dragon infernal. Mgr Dupanloup l'a léguée à la cathédrale.

Je veux parler ici de cette chappe, bien qu'elle ne soit pas dans le trésor du Grand Séminaire, mais dans celui de la cathédrale. On a attribué aux donateurs une pensée malveillante, celle de représenter sur l'orfroi la personne symbolisée de Mgr Dupanloup, combattant les doctrines de Rome et ce qu'on appelait alors le *veuillotisme*, à l'occasion du concile du Vatican. Cette chappe reçut alors, par les détracteurs acharnés de l'évêque d'Orléans, le nom de *chappe de la révolte*. C'est une odieuse calomnie, qu'il faut sans doute pardonner à ses coupables auteurs, mais qu'il est un devoir de flétrir et de broyer. J'ai vu de très près la formation et de l'adresse et du présent : j'affirme que ni l'une ni l'autre n'ont eu pareille origine. Mgr Dupanloup, à l'âme si haute, l'eût d'ailleurs réprouvée. L'offrande a été et restera pure de reproche devant Dieu, la papauté et le diocèse d'Orléans.

Mgr Dupanloup a légué ses bagues, ainsi que ses croix pectorales, en souvenir d'affection à ses amis. Une seule est restée après sa mort. C'est la croix de l'un de ses prédécesseurs, Mgr de Beauregard. Sa nièce, Mlle de Curzon, l'avait donnée à Mgr Dupanloup. Disons que l'exilé en 1793 dans les déserts de Cayenne ne pouvait mieux reposer que sur la poitrine d'un autre défenseur intrépide de la foi. Ces deux vaillants athlètes étaient dignes l'un de l'autre, car tous deux ont souffert pour les plus belles causes de l'humanité, celles de Dieu, son Eglise et la France.

Quand j'aurai parlé de la mitre qui, aux grandes solennités, ceignait la tête si pensante de Mgr Dupanloup ;

D'un bénitier en cuivre argenté, orné de J.-C. en relief tenant la croix, placé dans sa pauvre chambre à coucher ;

D'un large fermail en cuivre doré avec une grande émeraude en verre ;

D'une croix en jais renfermant dans un médaillon des cheveux de Mgr Dupanloup, donnée par Mme de Rocheplatte à M. Branchereau ;

J'aurai décrit les objets que contiennent les vitrines de la bibliothèque du Grand Séminaire.

Je termine par deux autres objets d'un intérêt tout particulier.

On avait, et avec grande justice, appelé Mgr Dupanloup l'*Evèque de Jeanne d'Arc* ; car il lui avait voué un dévouement spécial : il l'avait deux fois glorifiée par son éloquence, il avait envoyé des appels à la France pour des verrières et des appels à Rome pour la glorification religieuse de Jeanne. Il accueillit donc avec une bienveillance marquée une jeune fille qui, elle également, était éprise des ravissantes beautés de la libératrice de la France ; il l'encouragea dans son laborieux travail de plume et de crayon à l'honneur de la vierge de Domremy. Marie-Edmée Pau, en échange des paroles d'encouragement tombées des lèvres de Mgr Dupanloup, lui envoya plusieurs dessins originaux exécutés par elle et qu'elle avait destinés à une vie projetée de Jeanne d'Arc. Ces dessins sont exposés dans la bibliothèque auprès des vitrines.

Le second objet renfermé dans la troisième vitrine est le recueil relié des lettres adressées à Mgr Coullié, après la mort de Mgr Dupanloup, en octobre 1878. Elles sont au nombre de 153, et données par lui au Grand Séminaire. A ce premier recueil est joint un autre contenant le nom des personnes qui y ont inscrit leur nom à l'occasion des obsèques et de la mort de l'évêque d'Orléans.

Il y a là, Messieurs, une voix qu'on peut appeler la voix de l'univers déplorant le départ de l'un de ses plus fermes appuis, emportant avec lui le deuil de la religion, de la papauté et de la France.

C'est que Mgr Dupanloup, Messieurs, n'était pas un homme ordinaire. Il y avait en lui, dans le profil et le caractère, du Napoléon. Il a creusé, durant sa vie, dans l'histoire, un sillon qui ne se fermera pas, car il y a semé des germes immortels de la vérité, de la justice et de l'ordre.

Comme toute forte nature, il devait être et il a été l'objet d'appréciations dissemblables, de louanges excessives et d'opposition violente. Les admirateurs n'ont vu que les qualités, et elles étaient remarquables ; les opposants n'ont voulu apercevoir que les défauts, et ils étaient réels, Mgr Dupanloup en faisait lui-même l'humble aveu. La froide et lumineuse impartialité dira que les seconds étaient rachetés, et très amplement, par les premières. Tel devra être le jugement de la postérité, qui écrira sur sa tombe ces mots de nos livres sacrés :

Il était de la race de ceux
Qui devaient sauver Israël.

Hélas ! Israël n'a pas voulu cette rédemption...

Nous saluerons donc, Messieurs, avec l'émotion du respect, de l'admiration et de la reconnaissance, le précieux trésor que nous devons à un désintéressement digne de tout éloge. Si quelque jour un nouveau vent de tempête dispersait ces glorieux souvenirs du prêtre fervent, de l'évêque courageux, de l'orateur incomparable, du vaillant soldat de Jésus-Christ, au moins ces quelques lignes resteront debout pour parler de lui et remercier le Ciel de l'avoir donné à Dieu, à l'Eglise, à la France, à toutes les nobles causes.

Desnoyers.

DES CHARGES MILITAIRES

IMPOSÉES AUX POPULATIONS RURALES

aux temps de Richelieu et de Louis XIV

Il s'agit simplement ici de quelques documents recueillis par M. l'abbé Paturange dans les minutes des notaires de Lorris. Ces petites pièces sont intéressantes, à raison d'abord de leur parfaite authenticité ; et aussi parce qu'elles nous font assister et nous mêlent, pour ainsi dire, à des événements qui peuvent être racontés ailleurs, mais d'une manière incomplète, souvent inexacte, presque toujours générale, vague et inanimée.

Ce sont des pages d'histoire concrète, sincère et vivante que nous avons ici. Elles se rapportent au recrutement des milices provinciales, aux logements militaires, et aux mesures prises pour assurer la tranquillité des villes.

I

Les armées françaises, dans les derniers temps de la monarchie, se composaient de deux éléments fort distincts : les troupes réglées et les milices. Les troupes réglées constituaient, à proprement parler, le corps des forces nationales. Elles étaient permanentes et se recrutaient par engagement volontaire. Les milices ne fournissaient qu'un service passager ; elles étaient levées par voie d'enrôlement forcé, dans les occasions où le besoin s'en faisait sentir.

Lemontey a vu dans les milices provinciales une création des ministres de Louis XV : c'est une erreur. Louis XIV, en effet,

eut plusieurs fois recours aux milices, qui ne furent que réorganisées sous le règne de son successeur. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'époque de la ligue d'Augsbourg, en 1668, nous voyons le roi ordonner une levée de milices. Elle se fit dans toutes les généralités. Chaque village fournissait un ou plusieurs hommes, tout équipés ou tout armés, pour deux ans. Et c'est bien ainsi, comme on va le voir, que les choses se passaient déjà, sous Richelieu, durant la guerre de Trente ans. En 1636, après la prise de Corbie, la capitale se trouva menacée. De là des appels énergiques et réitérés à ce mode de recrutement. C'est à cette date même que se rapportent les documents qui vont suivre.

EXTRAIT DES MINUTES DE PRESSOUER, NOTAIRE A TIMORY.

21 août, 9 heures du matin, assemblée des habitants de Timory.

En considération de la commission donnée aux marguilliers, syndic et habitants de la paroisse de Timory, de la part de M. le lieutenant Prévost de la ville de *Lorry* (1), signée Camponneau, pour faire assemblée entre eux et nommer et eslire deux hommes de ladite paroisse, capables de porter les armes pour le Roy, nostre sire et les délivrer dans ce jour d'huy en la ville de Lorry, en les fournissant de mousquets, bandoullières, picques et espées. Ont été nommés et eslus Marin Auger et François Grouy, pour aller porter les armes, suivant la dite commission, les trouvant aagés et suffisants et estant natifs de cette paroisse, en les fournissant de mousquets, bandoullieres, picques et espées.

Assemblée des gens de Timory.

Dimanche 9 mars, après vespres. Pressouer, syndic, prie, requert, interpelle les habitants pour ce qu'ils aient à fournir des deniers, pour subvenir au paiement de la somme de 12 li-

(1) C'est vers cette époque que *Lorris* prend peu à peu la place de Lorry, qui est le nom primitif.

vres tournois, que l'on a promis bailler aux deux soldats dénommés pour aller à la guerre, au service du Roy, à la décharge des habitants de Timory, pour la depence que l'on est tenu bailler et fournir par chacun jour immédiatement aux dits soldats, et au paiement de leurs habits; a laquelle priere requeste, les habitants ont declaré et repondu n'avoir a present aucuns deniers pour bailler audit syndic, dont et à l'instant a été fait assemblée à la diligence dudit syndic pour décider comment on levra la somme a quoy se pourra monter ce qu'il faudra aux habits et despends des soldats et ladite somme de 12 livres a eux promise, qui est a chacun six livres.

Les dits habitants sont tous d'une voix convenus qu'ils étaient d'avis qu'il serait levé des deniers pour satisfaire à ce que dessus, sur tous les habitants en proportion à ce que chacun est imposé aux tailles.

Assemblée des habitants de Timory.

Adrien Pressouër et Bonneau, syndic, engagent les habitants à choisir parmi eux trois personnes qu'ils chargeront d'acheter un equippement pour leurs soldats, chappeau, habits, souliers, espées, beaudriers, chemises, etc., etc. Ont été choisis Adrien Pressouer et Bonneau, syndic, Pierre Plessis pour faire ces achats.

16 août. — Assemblée des habitants de Timory.

P. Delavoye, l'un des marguilliers, et Abraham Chardon, syndic, avertissent les manants et habitants, qu'ils ont reçu de messire le Président en l'élection de Montargis, ordre de lever un homme capable de porter les armes, esquippé d'espée, pour être délivré le 24 du présent mois en la susdite ville de Montargis pour être au rolle des gens de guerre. Les habitants ayant a choisir et eslire un homme, font choix de la personne de François Grouy, lequel promet auxdits habitants d'aller pour eux au service du Roy, nostre sire, se présenter le 24 du présent mois à Montargis. Lesdits Delavoy et Chardon et autres, promettent tous ensemble de bailler audit Grouy, avant son dé-

part de Timory pour Montargis, des habits à son usage. C'est en premier lieu ung chappeau, ung pourpoint, un hault de chausse de serge brune, deux bas de chausse de thoille blanche, deulx chemises, deulx rabats, et une paire de soulliers, avec la somme de cinq livres tournois, le tout dans les 24 du présent mois d'aoust, et lui fournir des harmes. Outre ce, lesdits habitants ont promis, seront tenus obligez payer ou bailler audit Grouy, la somme de cinq livres lorsqu'il sera revenu du voyage et guerre suivant ladite commission.

Assemblée des gens de Chevillon.

Le syndic et les marguilliers leur font part d'une lettre du Lieutenant de l'élection de Montargis, qui les met en demeure d'envoyer un soldat pour le service du Roy et de son frère. Les habitants font marché avec un jeune homme de Vimory, qui s'engage à faire le service demandé, en leur nom, pour la somme de 50 livres tournois.

Pressouer,
Notaire,

Pour copie conforme :
Paturange,
Curé de Montereau.

Ce 2 juillet 1898.

II

On peut se demander ce que venait faire un poste de cavalerie, établi en 1675, à la Cour-Marigny, près Lorris. Il ne s'agissait assurément pas d'une position stratégique à défendre, ni d'une mutinerie à réprimer, mais apparemment d'une simple mesure de police : nous pouvons l'admettre, sans rien garantir. En ce temps de guerres continuelles, les grandes routes, les chemins ruraux étaient constamment sillonnés par des miliciens qui se rendaient à leurs corps ; ou qui, leur devoir accompli, ou même entre deux campagnes, retournaient dans leurs foyers, en groupes plus ou moins nombreux, sans beau-

coup de discipline, mais avec des appétits dévorants pour les poules, les lapins, le vin et le reste. Aussi voyons-nous le pouvoir, à plusieurs reprises, recommander, enjoindre même aux populations des campagnes de s'opposer par les armes aux déprédations et aux autres malversations des gens de guerre. Même il est à croire qu'il leur envoyait parfois, pour les y aider, des sortes de gendarmes ; à la charge naturellement pour les paroisses, de les loger et de les nourrir. Quoi qu'il en soit, voici les pièces.

18 février. Assemblée des habitants de la Cour-Marigny pour délibérer sur ce qu'il y a à faire pour recevoir huit cavaliers qui doivent tenir garnison en ladite paroisse par ordre de Sa Majesté. — Les dits habitants, se plaignant du préjudice que cela leur faict éprouver, votent 400 livres afin d'assurer la nourriture, etc., etc., desdits « cavalliers », dans quelque ville voisine.

Après midi, assemblée des manants habitants, devant la principale porte de l'église de la Cour de Marigny, à la requeste de Sanson Hoder et Noël Brucy, *marguilliers*. — Il s'agissait d'assurer le logement et la nourriture de cinq cavaliers qui devaient séjourner pendant un mois dans la paroisse, suivant l'ordre du Roy.

Boyer,
Notaire.

On voit que les cavaliers, peut-être pour plusieurs raisons, furent accueillis sans enthousiasme : Que de fois il arrive que le remède est pire que le mal ; et que les défenseurs de l'ordre public semblent trop coûteux et ne sont pas assez sages ! Un habitant de la Cour étant mort et sa succession vacante, nos cavaliers trouvèrent bon d'aller occuper sa maison ; et de vivre là, comme chez eux, réunis et en liberté. Personne ne dit rien ; mais, après leur départ, le curateur de la succession, Étienne Roussillard, fit assigner les habitants de la paroisse, en la per-

sonne de Jouanneau, leur syndic. Il réclamait une indemnité. De là, au dimanche 17 mai 1676, à l'issue des vêpres, devant la principale porte de l'église, réunion d'une assemblée et pouvoir donné au syndic de défendre la paroisse contre Roussillard. « Ceux qui ont eu des cavalliers en logement selon l'ordre du roy les ont dûbment logé en leurs maisons, ou fait logé et ébergé au cabaret en payant leur giste... Et s'ils se sont mis dans la maison et bastement apartenant a la dicte succession vacant, n'a esté par l'ordre des dicts habitans. » Mais les cavaliers ayant amené au bourg quelque fille impudique, se sont de leur autorite privée logés en ladite maison, pour être plus libres dans leur libertinage. Conclusion : le curateur doit « être renvoyé aux dépens de la dicte demande ».

Le procès-verbal d'assemblée est signé.

Boyer,
Notaire royal.

III

Dans le même temps et pour raison de sécurité publique, ordre fut donné par le lieutenant de Lorris de fermer de nuit les portes de la ville.

Lorris possédait alors son enceinte de murs et de fossés, dont une partie peut se voir encore. Cette enceinte était percée de trois portes, l'une à l'extrémité de la rue du Bourg neuf, la seconde à l'extrémité de la Grande Rue, et l'autre, du côté du cimetière. Murailles, fossés et portes avaient depuis longtemps cessé de servir, quand on jugea à propos de les utiliser de nouveau « pour la conservation et garde de la ville ». C'est ce qui résulte de la teneur du contrat ci-dessous, passé le 19 mars 1678, entre les échevins de Lorris et le sieur Bonnet, manœuvre, y demeurant, par devant Lestoré, notaire royal.

« Fut présent Nicollas Bonnet, manœuvre, demeurant à
« Lorris. Lequel s'est obligé a et envers honorable homme
« Me Fascon, advocat, et honneste personne Paul Damond,

« échevins de la ville dudit Lorris, de fermer et ouvrir par
« chascun jour la porte appelée le Bourg neuf de ladite ville, et
« ce, pendant un an, à commencer du jour d'huy, et finissant
« à pareil jour. Laquelle porte il sera tenu ouvrir après jour
« levé, et icelle fermer à jour failly, ainsy qu'il feult ordonné
« vendredy dernier, par M. le lieutenant dudit Lorris, du con-
« sentement des habitants, et a esté dit que où il sera besoing
« ouvrir la dite porte plus tard ou la fermer plus tôt, sera ledit
« Bonné (obligé) de ce faire, lui estant faict savoir par les dicts
« eschevins — et ce moyennant la somme de huict livres,
« payable par quartiers, de trois moys en trois moys, le tout
« pour la conservation et garde de la dite ville.

Signé : FASBON-DAMOND,

LESTORÉ,
Notaire.

Le susdit Bonnet a déclaré ne savoir signer.

A la même époque, la porte située à l'extrémité de la Grande Rue fut confiée à la garde de Jean Chaudier, « cardeur en *soie* et *draps*, » pour la somme de sept livres par an.

Pour copie conforme :

PATURANGE,
Curé de Montereau.

Montereau, ce 8 juin 1898.

DECOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Commune de Quiers-sous-Bellegarde

En mai 1898, un paysan a trouvé, en détruisant une vieille maison, un pot contenant *121* monnaies romaines, en grand bronze ; le bruit des gens du Bourg a été que, des pièces d'or et d'argent accompagnaient ces bronzes et que l'inventeur a bien voulu parler des monnaies de cuivre, mais a gardé le silence sur les autres qu'il aurait vendues secrètement à un orfèvre.

Ces pièces, achetées par le notaire de Bellegarde, m'ont été, par lui, confiées, durant deux jours, pour en faire l'examen et indiquer la valeur ; leur type, et surtout leur état de conservation, n'offrent aucun intérêt ; le seul qu'elles aient, c'est d'appartenir à l'Histoire orléanaise, en indiquant Ouzoüer comme un séjour gallo-romain.

Voici leur nomenclature :

Vespasien, femme debout — l'Abondance.

Antonin, femme debout, — deux enfants à ses pieds, il en tient un autre sur son bras — l'Abondance — Mars debout — femme assise — femme debout, auprès d'une colonne — femme tenant une couronne femme tenant un Scorpion — Vénus lucifère, tenant un bouclier placé sur un Cippe VIC. PART.

Marc Aurèle, Rome debout, tenant un bouclier et lançant un javelot — femme sacrifiant — l'Abondance — femme assise, un enfant devant elle — la Victoire — femme debout, tenant une lance — femme assise sur un Globe — Aigle sur un Globe — l'Abondance — la Victoire, tenant un trophée, à ses pieds un captif — Jupiter Nicéphore — la Fortune.

Faustine I., l'Abondance — femme tenant un enfant — temple — femme assise, un lion à ses pieds.

Faustine II., femme sacrifiant — femme assise — l'Abondance — Vénus lucifère — Deux enfants assis sur un lit.

Trajan, l'Abondance — la Fortune — femme debout — Jupiter debout.

Adrien, la Fortune — femme debout — Jupiter Nicéphore — l'Afrique couchée.

Commode, la Fortune.

Gordien III., Gordien debout, tenant une lance et un Globe.

Septime Sévère, la Fortune.

Commune de Montcorbon (canton de Châteaurenard)

Antonin, M. B. ℞., l'Abondance.

Faustine II. ℞, Amius, Verus et Commode, enfants assis sur un lit.

Commune de Meung-sur-Loire

M. Denis, entrepreneur, a trouvé sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Pierre, qui longeait la route d'Orléans à Blois, les pièces suivantes :

Valentinien, M. B. ; ℞ *l'Empereur relevant une femme tourrelée.*

Valens, P. B. ; ℞ *l'Empereur traînant un captif.*

Crispus, P. B ; ℞ *autel, globe, vot. XX.*

Constantin, P. B. ; ℞ *Victoire.*

Gratien, P. B. ; ℞ *Victoire.*

Denier de Guillaume, archevèque d'Arles, 1339.

Denier de Melle.

Obole de Charles le Chauve.

Denier de Philippe VI frappé à { Paris. Péronne. Arras.

Commune de Rouvray-Sainte-Croix

Au mois de mai 1898, le fermier de la Grande-Métairie, com-

mune de Rouvray-Sainte-Croix, canton de Patay, a trouvé 25 monnaies en argent et billon, intéressantes par les onze hôtels monétaires où elles ont été frappées :

4 Louis XII, douzain à la Couronne.

2 François I[er], douzain à la Couronne.

1 Charles X, douzain.

2 François I[er], douzain du Dauphiné.

1 Henri VIII, roi d'Angleterre, teston écartelé de France et d'Angleterre.

Hôtels où les douzains ont été frappés :

A Paris.
B Rouen.
C Saint-Lô.
D Lyon.
G Rennes.
H La Rochelle.
N Montpellier.
T Nantes.
T Sainte-Menehould.
Y Bourges.
Z Grenoble.

Desnoyers.

UNE VISITE DE M. G. HANOTAUX

A LA SALLE DES THÈSES

Messieurs,

Vous avez pu voir au registre de la Salle des Thèses la signature de M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères.

Le docte académicien a bien voulu demander à l'un des vôtres de l'accompagner dans la promenade qu'il fit lundi dernier dans notre ville.

De là, l'honneur de sa visite au siège de la Société archéologique de l'Orléanais.

Très au courant de l'histoire de l'Université d'Orléans, l'ancien élève de l'École des Chartes s'est vivement intéressé à nos travaux, en évoquant le souvenir de nos devanciers.

Vous savez tous, Messieurs, que le cardinal de Richelieu, dont M. Hanotaux est l'historien le plus autorisé, fit construire en Poitou le magnifique château qui porte son nom. Cette fastueuse résidence renfermait de nombreuses richesses d'art en tous les genres. Détruite à la Révolution, ses débris furent acquis par M. Pilté-Grenet, riche industriel orléanais.

Ainsi vinrent, heureusement, s'échouer à Orléans des épaves du château, notamment une trentaine de tableaux que M. Pilté offrit généreusement à la ville en 1824.

De cette provenance, le Musée de peinture d'Orléans possède, entre autres, cinq portraits des membres de la famille des Du Plessis et les quatre éléments par Claude Deruet.

Ces derniers tableaux, si savamment décrits par le marquis de Chennevières, dans ses *Recherches sur quelques peintres*

provinciaux, décoraient les appartements de la reine Marie de Médicis, à Richelieu.

L'historien du cardinal ne pouvait rester froid devant ces souvenirs ; aussi, son œil exercé eut-il bientôt découvert son héros dans deux compositions, quoique sa représentation soit indiquée d'une façon fort discrète.

Du Musée de peinture aux collections du Musée historique, il n'y a qu'un pas, et c'est avec plaisir que l'on traverse le passage ogival de l'ancien hôtel des Créneaux, pour admirer sa façade ruinée et de là entrer à l'hôtel Cabu, qui contient le musée historique.

Longtemps, le savant visiteur s'arrêta avec intérêt devant les trésors de tous les âges, accumulés par les soins de son laborieux et zélé conservateur, en loua la belle ordonnance et la classification méthodique.

Le Musée patriotique de Jeanne d'Arc devait clore la journée. Les objets qu'il renferme ont rappelé au savant visiteur Beaurevoir, en Picardie, son village natal, où Jeanne fut prisonnière, et où le souvenir de l'héroïne est encore extrêmement vivace.

Rappeler, dans une note finale, la liste des tableaux provenant du château de Richelieu, que possède notre ville, sera rendre hommage à la mémoire de M. Pilté-Grenet, son généreux donateur.

TABLEAUX

Numéros

67[1]. — Philippe de Champaigne, *Le Baptême du Jourdain.*

74. — D. Crespi, *Le prophète Nathan devant le roi David.*

83 à 87. — Claude Deruet, *Les quatre éléments.*

88. — Claude Deruet, *Triomphe de Henri IV.*

89. — Composition allégorique attribuée à Claude Deruet.

141 à 144. — Martin Freminet, *Les quatre évangélistes, saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean.*

NOTA. — Les numéros correspondent au *Catalogue des Tableaux, statues et dessins du musée d'Orléans* (rédigé par M. E. Marcille, conservateur), Orléans, H. Herluison, 1875, pet. in-8°.

145 à 148. — Du même, *Quatre pères de l'Eglise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Ambroise.*

151. — Gallé (G.), nature morte.

280. — Paderna, paysage.

338. — D'après Rigaud, *Mlle du Maine cueillant des fleurs à un oranger.*

445. — Anonyme, *La Cène.*

472. — Ecole espagnole, *Saint François d'Assises.*

476. — Ecole française, *La reine de Saba visite Salomon.*

483. — Ecole française, *La conversion de saint Paul.*

503. — Ecole française, portrait d'un prince de l'époque Louis XIII.

510. — Ecole française, portrait d'une princesse de Guise représentée en Diane.

PORTRAITS DES RICHELIEU

Numér.

531. — *Antoine du Plessis*, dit *le Moine*, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers de la garde du roi François II, gouverneur de Tours en 1562, mort à Paris en 1576.

532. — *Jean du Plessis*, seigneur des Breux et échanson de Charles VI en 1404, gouverneur du Blanc, mort en 1446 (nº 532 du catalogue).

533. — *François du Plessis*, dit *Pilon*, seigneur de la Jabinière, mestre de camp, gouverneur de Courmille, qui assiégea Sully sous Charles IX, et mourut au siège du Havre (nº 533).

534. — *Anne-Marguerite d'Acigné*, femme d'Armand-Jean Duplessis, duc de Richelieu, attribué à Paul Mignard, né à Avignon en 1640, mort à Lyon en 1691 (nº 534).

535. — *Anne Catherine de Noailles*, première femme de Louis-François-Armand, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, marquis de Pontcourlay (nº 535).

536. — *Elisabeth de Lorraine*, princesse de Guise, deuxième femme de L.-A. du Plessis, duc de Richelieu (nº 536).

H. Herluison.

8 juillet 1898.

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE EN FRANCE

par A. CLAUDIN

L'Imprimerie Nationale, en vue de l'Exposition universelle de 1900, prépare une série de publications destinée à être placée sous les yeux des visiteurs.

Au nombre des ouvrages en préparation, figurera une *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle.*

D'un rapport adressé au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, par le Directeur de l'Imprimerie Nationale, en date du 14 août 1895, nous extrayons les quelques lignes suivantes :

« En imprimant cet ouvrage, notre Établissement national a surtout pour but d'offrir aux bibliophiles les spécimens les plus curieux et les moins connus de l'art typographique essentiellement français, et d'établir la prééminence de nos artistes par l'influence qu'ils exercèrent sur leurs émules des nations voisines à l'époque de la Renaissance. »

Pour la rédaction de ce livre, le choix du gouvernement s'est porté sur M. Claudin, l'érudit libraire-paléographe, lauréat de l'Institut, dont la compétence en ces matières est de toute notoriété.

Les documents amassés par lui, tant pour l'histoire de la typographie parisienne que de celle des provinces, est considérable et de premier ordre. Il me plaît d'autant mieux de porter ce fait à la connaissance de mes collègues de la Société archéologique de l'Orléanais, en plaçant sous leurs yeux un spécimen du livre, que mon honorable confrère Claudin est notre compatriote. Anatole Claudin est, en effet, né à Orléans en 1833.

On doit à sa plume divers travaux d'érudition, notamment : *Les Antiquités typographiques de la France. Origines de*

l'imprimerie à Albi, en Languedoc (1480-1484). Il passe à juste titre pour le bibliographe connaissant le mieux les livres et l'histoire des origines de la typographie française.

Votre collègue a pensé, Messieurs, que son nom figurerait avec honneur dans les annales de la Société qu'abrite la Salle des Thèses, berceau de l'imprimerie orléanaise.

H. Herluison.

ÉPÉE D'HONNEUR

OFFERTE PAR LA VILLE D'ORLÉANS

A DULAC DE LA VARENNE

Colonel de la Garde Nationale

Messieurs,

Les antiquaires ne sont pas les seuls à voyager. Qui croirait que les antiquités elles-mêmes ont parfois le goût, dirai-je même la manie du voyage ?... La ville de Brest est très loin d'Orléans. Eh bien, Messieurs, un objet fort curieux vraiment, orléanais par naissance et par destination, ne s'est-il pas avisé de se mettre en route pour la ville de Brest ? Mais le coureur a été châtié de sa folie ; car il est venu échouer dans la boutique d'un revendeur, qui l'a placé dans la société de ses bric-à-brac et autres ignominies suspendues au vitrage de son pandemonium. Un habitant d'Orléans vint à passer dans la ville de Brest pour raison d'affaires et, trouvant l'objet à son goût, le marchanda sérieusement. Il trouva fort heureusement le prix trop élevé ; mais il eut la bonne pensée de faire savoir à l'un de nos marchands de vieux objets, à Orléans, qu'il avait rencontré une pièce intéressant l'histoire orléanaise, lui paraissant très curieuse et que le marchand de Brest la vendrait volontiers à un confrère d'Orléans.

Très curieuse ! Je le crois bien, et vous le croirez comme moi, Messieurs : c'était l'épée d'honneur donnée en 1792 à M. Dulac de la Varenne, colonel de la garde nationale, par la municipalité, en récompense de ses bons services.

Cette épée est très belle, en voici la description :

La poignée est en cuivre doré, très habilement ciselée. Sur la garde sont des trophées d'armes burinés en relief ; une tête de Méduse est à la base, un casque en tête. Sur le cercle de la poignée, deux petites têtes de Méduse ; à sa base, un serpent à double tête dont l'enroulement embrasse le cercle. Sur la lame on lit cette inscription en lettres dorées et ciselées en relief : *A M. Dulac, la ville d'Orléans reconnaissante*, 1792. Quelques ornements ciselés ainsi qu'au revers.

Mais posséder cette pièce, quoique riche de travail, ne me suffisait pas. J'ai voulu compléter son acquisition en cherchant son origine et la cause de sa sortie d'Orléans.

Voici donc, après recherches, l'odyssée de cette fugitive, aujourd'hui rentrée dans le lieu qui l'a vu naître et placée pour toujours sous les verrous du musée de la province orléanaise.

Commençons par le possesseur, qui a lui-même tenu grande place à Orléans.

Amable-Joseph Dulac, chevalier, seigneur de Montisambert (1), était né à Milourdin (2), le 22 septembre 1743. Il fut enseigne de vaisseau en 1747, lieutenant de vaisseau à Brest, chevalier de Saint-Louis, inspecteur de la manufacture des armes de la marine à Tulle. Il prit sa retraite en 1786, en qualité de major des vaisseaux du roi, attaché au port de Rochefort avec 1,200 deniers de pension. Il épousa en 1783 Françoise Dubuc de Lauroy.

Les armes des Dulac sont : d'azur au chevron d'or ; deux roses d'argent en pointe ; une fleur de lys d'or épatée en pointe ; couronne de comte ; devise, *Du fond du lac*. Il était seigneur de Chilleurs, Domville, Grimbert, Chamerolles, Montisambert. Il descendait de Lancelot Dulac qui, en 1519, était bailli et gouverneur d'Orléans et avait épousé Louise de Coligny. Dulac est

(1) Paroisse de Tigy (Loiret),

(2) Paroisse de Saint-Martin-d'Abbat (Loiret).

mentionné dans la noblesse orléanaise, quand elle forma ses cahiers en 1789 (1).

Dulac, vous le voyez, Messieurs, n'était pas le premier venu. Il avait un bel état de services militaires, et, quand la garde nationale et civique sortit du cerveau de la Fayette au cheval blanc, il était bien en vue. Il fut effectivement choisi pour être colonel, et prit sa charge au sérieux. Le 8 mars 1780, Dulac vient lire aux membres de la municipalité deux lettres adressées à la milice nationale orléanaise par l'Assemblée nationale et son comité, pour la féliciter de son zèle, de sa sagesse et de sa bonne tenue.

Mais hélas ! hélas ! les plus belles choses de ce monde ont leurs nuages ! La garde nationale d'Orléans elle-même eut les siens. Malgré les louanges de l'Assemblée nationale et l'ombre du grand Lafayette qui planait certainement sur elle, notre garde civique tomba promptement dans le relâchement et l'indiscipline.

Dulac était un excellent soldat. Mais il paraît que son caractère manquait de fermeté, et il le savait lui-même. Car, le 15 mars 1190, les officiers de la garde nationale orléanaise se réunirent chez lui, leur chef, pour nommer un lieutenant-colonel, instruit, mais sévère. Ils choisirent M. de Bizemont, capitaine de cavalerie, celui qui, en 182., fonda notre musée de peinture. Il accepta la charge sous des conditions rigoureuses et écrites de discipline ; mais Dulac était de bonne composition, et c'est lui-même qui, le 26 mars 1790, annonça à la municipalité le choix de M. de Bizemont.

Nous le voyons préparer la fédération des gardes nationaux des départements voisins, et, le 29 mai 1790, présider dans la

(1) On ne trouve pas dans ces cahiers le nom de la Varenne ; il paraît être une addition au nom de Dulac, par Dulac lui-même, afin qu'on ne le confonde pas avec un autre Dulac (César-Auguste), capitaine au régiment de la Sarre, également mentionné dans les cahiers de 1789. Notre Dulac a dû, pour éviter une confusion très facile, prendre le titre d'une petite propriété qui, n'étant pas seigneuriale, ne pouvait être admise par les vérificateurs des cahiers nobiliaires.

Voir Lottin, t. III, p. 12 et 13.

plaine des Quatre-Vents, commune d'Olivet, la fête fédérative. Le procès-verbal nous dit qu'une joie pure charma tous les assistants, qu'un enthousiasme chaleureux enivra toutes les âmes et que les fédérés, émus d'attendrissement, se jetèrent dans les bras les uns des autres. (Le procès-verbal le dit, cela est donc vrai ; n'ayons pas l'irrespectueuse tentation d'un doute quelque peu malin.)

Mais il paraît, en tout cas, que l'enthousiasme de Dulac avait passé dans l'âme de sa femme, jugez-en vous-même.

Le 8 avril 1790, Mme Dulac envoie aux dames d'Orléans une lettre que je lirai sans réflexions ; elle les porte avec elle.

« Chères Concitoyennes,

« Depuis longtemps je gémis de voir que les personnes de « mon sexe semblent prendre si peu de part aux peines que « Messieurs les volontaires d'Orléans se donnent pour l'exécu- « tion des décrets de nos augustes représentants. J'entends tous « les jours parler de motions : mais ces motions sont toujours « faites par les hommes ; pas une seule de la part des femmes, « cela est affreux. Il me semble, en vérité, que la patrie n'est « rien pour nous, et nous avons l'air de bouder parce que nos « maris passent la nuit dans un corps de garde. Sortons, mes « chères concitoyennes, de notre assoupissement : donnons à « ces militaires une preuve de notre tendresse et de notre dé- « vouement ; faisons-leur présent d'un drapeau aux couleurs « nationales, portant pour devise : *Amour et Victoire* : qu'il « soit béni le jour de la Fédération, et que le nom des Orléa- « naises soit à jamais consigné dans les fastes du patriotisme. « Joindre une souscription de trois livres par personne chez « Me Simon, notaire.

« Je suis votre chère citoyenne.

« Dulac,

« épouse du colonel de la garde nationale. »

Louise Michel n'aurait pas mieux écrit...

Mais les événements marchaient vite.

Le 10 mars 1791, M. de Bizemont, plus clairvoyant que Dulac et lisant mieux que lui les signes précurseurs des meurtres démagogiques, donnait sa démission de lieutenant-colonel et se retirait prudemment dans les pays étrangers en octobre 1791. Dulac, honnête, mais faible, comme tant d'autres, et ne sentant pas l'odeur du sang qui allait couler, continua ses fonctions de colonel ; et le Conseil général, ainsi que la municipalité, lui sachant gré de cette conduite, lui offrit une épée d'honneur, celle que j'ai déjà décrite. Elle lui fut donnée le 31 juillet 1792, sur la place de l'Etape, à six heures du soir, devant la garde nationale. Le procès-verbal dit qu'il la reçut avec des larmes de tendresse... Cinq mois après, la tête de Louis XVI roulait sur l'échafaud !...

Au reste, la faiblesse de Dulac ne l'a pas garanti des humiliations qu'elle attire presque toujours. Le 30 août 1792, cédant au flot révolutionnaire qui commençait déjà à tout entraîner dans la boue et le sang, il remettait au maire, Lombard Lachaud, ses épaulettes d'or comme contraire à l'égalité citoyenne, les vertus seules, disait-on, devant distinguer les chefs ; et, dans une séance de la municipalité, présidée par Léonard Bourdon, de sanglante mémoire, il reçut de lui des compliments pour cet acte civique.

Le dernier acte de Dulac comme chef de la garde nationale est du 30 novembre 1792. C'est la répression, peu difficile d'ailleurs, de la révolte des gens de Beaugency et voisinage, à l'occasion de la cherté du blé. La vue des soldats et de leurs canons dispersa les insurgés de la faim. Dulac rend compte aux officiers municipaux de son succès dans un rapport où l'orthographe est de nature à faire bondir les ossements d'un mort...

Dulac eut le bonheur de sauver sa tête, ce qui n'était pas chose facile à cette époque. Mais il perdit sa femme en 1797 par suite d'un divorce. Est-ce lui, est-ce elle qui l'a demandé ? Je pense que c'est elle ; car la lettre que je vous ai fait connaître annonce un caractère enflammé et sans mesure. Celui de Dulac,

au contraire, était faible et sans résistance ; il ne manquait cependant pas de prudence, car nous le voyons, durant les plus mauvais jours de la Terreur, se faire délivrer un certificat de civisme par la municipalité de Tigy où il s'était retiré dans sa propriété de Montisambert.

Nous achevons l'histoire de notre colonel patriote, en disant qu'en 1795, il se fit réintégrer dans sa fonction de major de marine, et qu'il prit sa retraite en 1806 avec une pension de 2,000 francs.

Voici, Messieurs, l'histoire de note épée et de son possesseur.

Mais pourquoi faut-il que les successeurs de Dulac, les colonels de la garde nationale de l'Empire, de la Restauration, de Louis-Philippe n'aient pas reçu un pareil honneur ? Ils étaient pourtant si beaux à contempler ! Quelle jouissance ne donnait pas la vue de ces colonels appelés de Bizemont, Marcognet, Amy, de ces capitaines de Gargilesse, Grongnard et autres, qui savaient si bien brandir leur épée avec la fierté des maréchaux de l'Empire !

Mais aussi à quels soldats ils commandaient ! Grenadiers, chasseurs, voltigeurs, sapeurs, artilleurs surtout, conduits par un de nos confrères, M. Pillon, que nous regretterons toujours à cause de sa fine bonhomie, sa délicatesse d'artiste, la franchise de son aimable et bruyant sourire. Il était jeune alors, et je vous assure qu'il avait l'allure fort crâne à la tête de ses artilleurs, tous jeunes comme lui ; c'était un chef à l'œil très vif, au commandement rapide et entraînant chacun de ses soldats.

Ah ! Messieurs, bienheureux ceux d'entre nous qui ont pu voir ces citoyens-soldats en leur jour de déploiement et de marche ! Il y avait bien quelques irrégularités dans l'alignement, quelques disproportions dans la taille, quelques licences dans le port du fusil ; mais cependant c'était beau, fort beau à voir, et

ceux d'entre nous qui sont de vieux Orléanais savourent encore le souvenir de défunte la garde nationale !...

Et dire qu'aucun de ces vieux colonels, à la tète de si beaux soldats, n'a reçu une épée d'honneur si bien méritée ! Ils ont reçu des plaisanteries, les expressions irrespectueuses de bizets, barbets, patrouillards, mais un signe d'honneur ? Aucun !

Je me suis demandé le pourquoi d'un pareil oubli. Hélas ! Messieurs, la réponse est dans cette ingratitude humaine que nous flétrissons sans cesse, mais qui sans cesse conduit et déshonore les sociétés comme les individus...

Et voilà pourquoi *Dulac* est le seul qui ait reçu cette distinction.

C'est donc avec une grande jouissance que nous avons déposé au Musée orléanais cette épée plus précieuse pour nous que le bâton d'un maréchal de France !... (1).

(1) Nous avons puisé nos renseignements dans les pièces de la Révolution à Orléans et surtout dans la grande obligeance de la famille d'Allaines, parente de M. Dulac : M. l'abbé d'Allaines nous a fourni, à l'aide de papiers généalogiques dont il est possesseur, les notions historiques dont nous avions besoin.

M. Dulac avait eu de son mariage Claude-Amable-Joseph, mort à Roulon, en 1806, mort avant son père qui paraît être décédé à Nantes en 1807 : il n'a donc pu hériter de son père. Mais Dulac avait eu des filles qui ont dû en devenir héritières. C'est donc ou la veuve de Claude Dulac, ou les filles de notre Dulac, qui ont dû vendre cette épée qui de Nantes a pu facilement passer à Brest.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'ABBAYE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Communiqués par M. l'abbé PATURANGE

Curé de Montereau

Ces pièces, copiées sur les minutes des notaires de Lorris, se rapportent aux propriétés et aux droits que possédait l'illustre abbaye dans cette partie du Gâtinais. L'une d'elles, de plus, nous révèle l'existence d'un abbé commendataire, échappée jusqu'ici aux recherches de nos historiens.

I

Sur quelles paroisses étaient situés les biens du monastère ? Quelles en étaient la nature et l'étendue ? Quel en était le rapport ? Quelle était également la nature, quel était le revenu des droits seigneuriaux exercés par les abbés de Saint-Benoît ? Les présents documents ne nous permettent point de répondre à ces questions d'une manière complète et définitive ; mais ils seront peut-être complétés un jour ; et en attendant il peut, à raison de leur parfaite authenticité, sembler bon de les recueillir.

1740.— Louis Langlois, avocat au Parlement, bailli des chatellenies du Moulinet et de la Cour-Marigny, demeurant à Lorris, afferme, comme représentant l'illustrissime et révérendissime seigneur Monseigneur Daniel-Joseph de Cosnac, évêque et comte de Die, abbé commendataire des abbayes de Saint-Jean

d'Orbastier (1) et de Saint-Benoît-sur-Loire, le revenu temporel des châtellenies, terres et seigneuries du Moulinet, de la Cour-Marigny, Montereau, Oussoy, Varennes, Timory, Vimory, Saint-Hilaire, pour 1.250 livres par an. Il devra aussi payer au curé de Montereau 450 livres et au curé de La Cour 350, pour la portion congrue.

1760. René Brisson, fermier général de la châtellenie du Moulinet, fondé de procuration de l'Illustrissime et Rév. Mgr Alexandre Milon, évêque de Valence, prince de Sagan, abbé commendataire de Saint-Benoît, afferme à Thomas Panel, marchand de bois à Lorris, les revenus de la châtellenie pour 1,350 livres par an, avec condition de donner au curé de Montereau 450 l. et au curé de la Cour 350 livres, leur portion congrue.

Fut présent honneste personne Nicollas Bordat, sieur de Doucel, demeurant au château du Moulinet, soi-disant fondé de procuration de haut et puissant prince Raimond Berangier (ou Barangier) Darcourt, de Lorraine, abbé de Saint-Benoît, seigneur des chatellenyes de La Cour et du Moulinet, lequel baille à titre de ferme et prix d'argent, pour un an, à Jacques Bizot et Gilles Jarry, bouchers, demeurant en la paroisse de Montereau, la boucherie des Chatellenyes de La Cour et du Moulinet, Montereau, Varennes, Oussoy, pour tenir boucherye de viande de bœuf, veau, moutton, et autres viandes loyal de marchand, saine, nette, suivant la coutume moyennant 20 livres et une couble de chaspons, etc.

Boyer,
Notaire.

1772. — M. Eloi Fayol, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, procureur du petit séminaire de Bourges, fondé de procuration de messire Louis-Pierre-Sébastien Marchal de Sainsy, économe général du clergé de France, et d'illust. et rév. sei-

(1) Au diocèse de Luçon

gneur Monseigneur Georges-Louis Philippeau, conseiller du Roy en tous ses conseils, chevalier commandeur des ordres du Roy, abbé commendataire de Saint-Benoît, archevêque de Bourges, patriarche (1), primat des Aquitaines, afferme les droits et revenus de la châtellenie du Moulinet et de La Cour-Marigny, à M. René Jullien, notaire à Lorris, pour 1.750 livres de ferme et 500 livres payées au curé de Montereau et autant au curé de La Cour, pour leur portion congrue.

1781. — M. Fayol, au nom du même archevêque de Bourges, afferme à Joseph Gautier, notaire royal et procureur fiscal de de la châtellenie de Saint-Benoît les droits seigneuriaux, revenus, cens, profits, etc., dus à l'abbaye dans les mairies de Guilly, Guimant, Chatenoy, Vieilles-Maisons, etc. ; plus le droit de rouage sur les moulins flottants établis sur la Loire, dans le détroit de Saint-Benoît, droit d'aulnage, de plaçage, droit de tabellionage, dans les lieux qui dépendent de l'abbaye, droit de paisson en la forêt d'Orléans, en ce qui dépend de l'abbaye, à Bouzy, Vieilles-Maisons, Chatenoy, Coudroy, Saint-Martin-d'Abbat, Beauchamp, droit sur les charcutiers, bouchers, hôtelliers, cabaretiers en la dite châtellenie, pour 1.100 livres par an.

1788. — Louis le Fizelier de la Feuillée, prêtre, licencié-ès-lois, vicaire général de Bourges et fondé de pouvoirs de l'illustrissime et rév. seigneur Monseigneur Jean-Auguste de Chatenet de Puységur, primat d'Aquitaine, patriarche, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et en cette qualité seigneur des châtellenies dudit Saint-Benoît et autres lieux à cause de la suppression des titres et mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Benoît et union d'icelle à l'archevêché de Bourges, afferme pour le temps de neuf ans, à Pierre Carron, aîné, cabaretier, et François Caron, boucher, demeurant au bourg de Montereau, le

(1) C'est un titre que s'attribuaient parfois les évêques des Gaule et qu'il est intéressant de relever ici.

droit de boucherie-ès-paroisses de Montereau et le Moulinet, exclusivement à tous autres, consistant à tuer bœufs, vaches, moutons et veaux, à les charges par eux de se conformer aux règlements de la police des châtellenies du Moulinet et de la Cour-Marigny et 72 livres de ferme par an.

Fait à Lorris, le 27 décembre 1788.

1789. — Louis le Fizelier, etc., afferme pour 9 ans à Pierre Begnard, laboureur à Nemours paroisse de Montereau : la grosse dîme, nouvelles, présentes et à venir, menues et vertes dîmes (1) de toute espèce sur le quartier de la Fortinière (2) ; le droit de champart à percevoir sur 138 arpents 28 perches et demie d'héritages sur la paroisse de Varennes, au fur de 12 gerbes une ; le même droit de champart sur 7 arpents 88 perches et demie d'héritages, paroisse d'Oussoy, au fur de 12 perches une, et sur 17 arpents 72 perches même paroisse, au fur de 6 gerbes une ; à condition de fournir une journée de voiture à deux chevaux et 6 livres de chanvre plain, de ne pouvoir prétendre de diminution pour cause de grêle, même générale, et 220 livres argent annuellement. — 4 juillet 1789.

II

M. Marchand, dans les *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, dit à la page 83 que Monseigneur Georges Philippeau fut le 87e abbé de Saint-Benoît et le 21e et dernier commendataire.

M. l'abbé Rocher, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, compte 89 abbés, dont 22 commendataires. Il ajoute, pages 208 et 403, deux noms à la liste de M. Mar-

(1) *Grosses dîmes*, celles qui se prélevaient sur les blés, le vin et le gros bétail ; les *menues dîmes*, sur le menu bétail, les volailles, les fruits, les légumes ; les *nouvelles* étaient établies sur les *novales* ou terres récemment mises en culture.

(2) Paroisse de Monterau.

chand : Véran (1080) et Jean-Baptiste Vignerot (1640). Mais pour lui comme pour M. Marchand, c'est Philippeau qui est le dernier abbé : il le fait siéger jusqu'en 1789. La vérité est qu'à cette époque Philippeau avait eu un successeur, dans la personne de Jean-Auguste Chatenet de Puységur, comme on le peut voir dans les deux derniers contrats rapportés ci-dessus. C'est donc un nom à ajouter aux listes déjà connues des abbés de Saint-Benoît ; c'est Puységur qui fut le 23e et dernier abbé commendataire. Cette rectification est due aux recherches persévérantes de M. l'abbé Paturange, curé de Montereau.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET

SESSION D'AOUT

Séance du 22 août 1898

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES A BEAULIEU

Vœu tendant à l'intervention du Ministère des Beaux-Arts et au vote d'une subvention de 100 francs

MOTION DE M. ALASSEUR

Messieurs,

Tout dernièrement, en faisant des tranchées pour l'exécution des travaux du Pont-Canal, on a découvert à Beaulieu des vestiges de thermes et de fours de l'époque gallo-romaine.

M. l'Ingénieur en chef Mazoyer a fait sur ces diverses découvertes une étude extrêmement intéressante.

Tout indique que dans ces parages il existait autrefois des exploitations minières très importantes.

On peut constater sur différents points des dépôts considérables (environ plus de dix mille mètres cubes) de minerais de fer incomplètement traités.

Il y aurait intérêt, tant pour la science que pour l'industrie, à faire des recherches dans ces parages.

Je viens donc demander au Conseil général d'émettre un vœu pour que M. le Ministre des Beaux-Arts veuille bien charger son service de compléter les fouilles commencées par M. l'Ingénieur en chef Mazoyer.

Je vous demanderai, en outre, Messieurs, de bien vouloir voter un crédit de 100 francs pour indiquer que vous vous intéressez à cette affaire.

M. Loreau dit que la question est très intéressante, non seulement au point de vue archéologique, mais encore dans l'intérêt de la région, où il semble autrefois y avoir eu des exploitations minières.

Renvoyé à la Commission d'administration.

Séance du 26 août 1898

MOTION DE M. ALASSEUR

Messieurs,

Tout récemment, en creusant des tranchées pour l'exécution du Pont-Canal, on a fait dans le canton de Châtillon-sur-Loire, au lieu dit le Puits d'Havenat, d'intéressantes découvertes archéologiques dont notre collègue, M. Alasseur, nous a signalé l'importance.

Le Puits d'Havenat est situé à cinq kilomètres de Beaulieu. On a découvert là trois fours semblables construits en moellons et en terre durcie au feu. Ces fours ont des formes analogues à celle des convertisseurs Bessemer, quoique avec des proportions plus restreintes. Au pied de l'un d'eux, on a trouvé des traces d'une rigole de coulée et tout autour on a relevé des amoncellements de scories que l'entrepreneur estime à 500,000 tonnes.

En fouillant aux environs, on a trouvé encore des vases remontant aux Ier et IIe siècles de l'époque gallo-romaine. L'un de ces vases en forme de bol, d'une belle terre rouge vernissée, est couvert de dessins en relief représentant des coqs, des la-

pins, des masques tragiques, des trépieds à sacrifices, etc... D'autres en biscuits noirs semblent avoir été des urnes funéraires.

En outre, on retrouve là se dirigeant du Cher à la Loire, sur plusieurs kilomètres de longueur, une sorte de chemin de 3 mètres qui paraît recouvert d'une coulée continue de fonte de 20 à 30 centimètres d'épaisseur.

Il y a donc eu à ce puits d'Havenat, d'après les travaux dirigés avec tant de zèle et de compétence par M. l'Ingénieur Porché, un centre romain important, soit au point de vue des mines, soit au point de vue de la voie antique qui met en relation les régions de la Loire et du Cher. Il semble qu'il y avait eu là, le long d'une voie de communication importante et très ancienne, un établissement de mines et de fonderie, dont les débris épars recueillis à plusieurs kilomètres les uns des autres attestent l'étendue. Il serait donc très intéressant de continuer ces fouilles déjà commencées par MM. les ingénieurs et agents des Ponts et Chaussées.

Et c'est pourquoi votre Commission d'administration, Messieurs, d'accord avec M le Préfet et votre Commission des Finances, a l'honneur de vous proposer d'allouer sur les fonds départementaux une somme de 400 francs à MM. les Ingénieurs du service des Ponts et Chausseés pour poursuivre leurs études si curieuses sur notre vieux sol gaulois des environs de Beaulieu et déterminer l'importance et l'étendue de l'établissement minier découvert par M. l'ingénieur Porché.

Cette somme de 400 francs serait inscrite au budget rectificatif de 1898 et prélevée sur les fonds réservés au chapitre XVI dudit budget pour dépenses diverses et imprévues.

Adopté.

Procès-verbaux de la session ordinaire d'août 1898, pp. 30 et 199.

UN COURS DE GREC

A ORLÉANS

10 Novembre 1510 — 12 Juin 1511

Dans mon Étude sur le grec à Orléans, p. 75, je disais : « Aléandre enseigna publiquement le grec à Orléans, car Pyrrhus d'Angleberme nous dit qu'il savoura les lettres grecques au pied de sa docte chaire ; c'est du reste l'unique témoignage que nous possédions et son séjour dans notre ville ne fut que passager, selon la coutume de tous les maîtres à cette époque. »

Grâce au journal du cardinal Aléandre, publié par M. Omont, je puis préciser ce fait important pour nos études orléanaises et compléter mon travail qu'a bien voulu couronner la Société archéologique dans son concours quinquennal de 1880.

Jérome Aléandre, né à la Motta, dans la province de Frioul, en 1480, et mort cardinal à Rome en 1542, est une des plus attachantes figures d'humanistes italiens de la première moitié du XVIe siècle. Ce savant fut attiré dans notre ville par Pyrrhus d'Angleberme, en l'année 1510. Il connaissait notre Université, car il était venu à Orléans avant cette époque, au moment où la peste sévissait à Paris, et il avait pu se convaincre que les études y étaient très florissantes. Il accueillit donc avec empressement l'appel de l'illustre docteur régent.

Il quitta Paris, le dimanche matin, 8 décembre 1510, et arriva dans notre ville le mardi suivant, à huit heures du matin, accompagné de Simon, neveu de Paul Émile. Le jour même de sa

venue, il se rendit à quatre heures du soir chez Pyrrhus, qui le reçut avec une grande joie, dans sa maison appelée la Roche-au-Comte, rue du Poirier, derrière Saint-Liphard, et lui donna une généreuse hospitalité.

« D'Angleberme, dit Aléandre, homme excellent, savant jurisconsulte, m'invita à venir pour être instruit par moi dans les lettres grecques. »

Pyrrhus connaissait déjà cette langue, mais il voulait entendre le docte professeur et nourrissait la douce espérance de convier à ses leçons quelques-uns des nombreux étudiants de notre Université. Peut-on ignorer le latin, écrivait-il, peut-on ne pas savoir un peu de grec ? Et quand, dans ses cours publics, il citait quelques expressions grecques : Tant pis, s'écriait-il, pour ceux qui n'aiment point cette langue. Homère était pour lui le père souverain de la vertu.

Aussi reçut-il Aléandre avec bonheur et, pour donner l'exemple, il voulut prendre des leçons du professeur italien. Il fut convenu que Pyrrhus donnerait 20 écus d'or soleil, du 10 décembre au jour de Pâques. L'écu soleil valant alors 27 francs de notre monnaie, c'était un beau commencement.

D'autres élèves se présentèrent ; les docteurs régents Bruneau et Bourdin allèrent entendre le maître dans sa demeure, du 21 décembre au 28 janvier, à raison de deux écus par mois. « Ces deux professeurs, remarque Aléandre, auraient dû me donner davantage, puisqu'ils recevaient des leçons particulières ; mais, eu égard à leur qualité, je me contentai de cette somme. » D'ailleurs ils le comprirent : Bruneau, qui n'avait pu suivre son cours que jusqu'au commencement du Carême, appelé à cette époque au concile de Lyon, non seulement paya le prix fixé, mais envoya au professeur deux aunes de drap noir. Bourdin, de son côté, fit de même et lui compta huit écus.

Le 21 décembre, commença un cours public à une heure de l'après-midi, à raison d'un écu soleil par mois. Le nombre des auditeurs ne fut pas grand, car Aléandre n'en nomme que dix-sept, parmi lesquels Nicolas Bérault et son sous-maître Jean Julien. Et encore ces auditeurs ne suivirent pas régulièrement

les leçons, comme l'indique leur compte. L'un d'eux, Milon d'Illiers, n'étant venu que quelques jours, fit présent au maître de deux aunes de soie.

En dehors de ce cours public, le professeur de grec donnait des leçons particulières à quatre heures de l'après-midi, dans la maison du scholastique Arnoul Ruzé, et ces leçons étaient payées huit écus par mois. Il n'y avait que cinq élèves : le scholastique et son frère, le professeur Alexandre, Charles Brachet et Nicolas Gilbert.

Le 12 juin 1511, cessèrent tous les cours et Aléandre quitta notre ville pour se rendre à Paris.

En résumé, vingt-cinq élèves suivirent ces lecons de grec; mais le maître avait jeté une semence qui ne tarda pas à fructifier, ainsi que je l'ai montré dans mon étude.

Quelques Orléanais continuèrent leurs cours à Paris.

Le 23 juin 1511, l'évêque d'Orléans, Christophe de Brilhac, y envoyait son neveu et payait 30 écus pour les répétitions.

En 1512, Jean Brachet faisait la même chose pour un de ses neveux et le professeur prenait un soin particulier de ces élèves qui lui étaient recommandés ; presque chaque jour en hiver et très souvent en été, il les interrogeait à part, leur mettait entre les mains ce qu'on appelait naguère encore un rudiment ou une grammaire et composait des ouvrages spéciaux en vue de leur instruction.

De tous ses élèves, celui qui eut les préférences du maître fut Charles Brachet, qui le suivit à Paris avec son précepteur et écouta ses leçons jusqu'au 27 juillet 1513. « Je regrettai son départ, écrit Aléandre, non pas tant à cause des émoluments, qui n'étaient pas à dédaigner, trente écus par an, que pour ses éminentes qualités et pour ses profondes connaissances dans la langue grecque ; il me fit le plus grand honneur. Aussi, par reconnaissance, je lui envoyai au mois d'août une traduction littérale du 3e livre de l'*Iliade*, avec des notes, afin qu'il pût se perfectionner. »

Tel fut ce cours de grec fait par Aléandre, et, lorsque Reuchlin, Wolmar et Sterkius vinrent continuer ces leçons, ils trou-

vèrent les intelligences bien préparées ; car, en 1529, Louis de l'Estoile, fils du célèbre Pierre, expliquait sans peine Lucien, Homère et Aristophane, et il n'était âgé que de quinze ans. A cette époque on disait : « La langue grecque est tellement nécessaire que celui qui l'ignore ne peut être appelé savant. *Lingua graeca adeo necessaria est, ut vix quemquam dixerim eruditum qui eam ignoraverit.* » Que les temps sont changés !

Ch. Cuissard.

JOURNAL DU CARDINAL ALÉANDRE

MDX. — Die dominica 8a decembris, discessimus mane, hora 6, Lutetia Aureliam, ad quam ego antea, vigente Parisiis peste, honestis conditionibus adcersitus fueram a Pyrrho, legum doctore regente et tunc Universitatis Aurel. rectore. Pervenimusque Simon, nepos Pauli Aemilii, et ego, martis die decima decembris, hora 8 matutina et hora 4 pomeridiana, petivi domum Pyrrhi, comitatus eo et Pulsorino et Simone, rectore tunc fabro jurisconsultorum.

Pyrrhus, vir optimus et jurisconsultor elegantissimus, me adcersivit Aureliam, ut a me graecis litteris instituatur, et propterea domui suae habeat, honeste nutriat una cum famulo detque salarium scutatorum solatorum 20 a X decembris ad usque Pascha proxime futurum XX aprilis, et ut satisfaciat librorum meorum vectoribus francos 37 solidos 10.

Debet idem duodenarios 12, quos solvi domino Cypriano pro libro Luciani.

Debet pro lectura a Pascha ad 14 usque junii, qua discessi Aurelia, ea ratione qua pro praedicto tempore conveneramus, quanquam non fecerimus rationem circiter fr. 12.

Debet pro praedicta vettura fr. 4.

Item quos illi misi mutuo per Julianum fr. 3, s. 15.

MDX. — Die XXI decembris, domini Brunellus et Bordinellus, legum doctores, Aureliae legentes, coeperunt audire litteras graecas, hora 4 pomeridiana, domi nostrae ad XXVIII usque diem januarii. Tunc enim ceperunt audire in domo scholastici, sed suas lectiones non cum aliis qui postea fuerant initiati.

Nota quod supradicti duo doctores, quia peculiarem lectionem habebant, plus erant soluturi quam duos quisque aureos in mense et sic significaverant Pyrrho, sed ego non nisi duos computo.

MDX. — Die XXI decembris, Aureliae coepi praelegere rudimenta graeca, hora prima pomeridiana, precio scutati unius in mense pro quolibet auditore, quorum nomina et pecuniae in altera pagina notabuntur ; varietas autem ipsarum juxta varietatem temporis quo venerunt observabitur.

1511. — Kalendis januarii, D. Brunellus misit mihi strenas duas ulnas villosi nigri per Antonium Robinum, qui, nomine ejus, dixit mihi hoc mihi esse muneri missum, non in precium pro quo erat perinde ac nil misisset satisfacturus, fr. 14. — Idem discessit in Quadragesima ad concilium Lugdunense et fassus est se mihi debere velleque satisfacere sed nihil volui, francos 10, s. 10.

D. Bordinellus, die XXI aprilis, vigilia pascha, misit per Julianum regalis scuta 8, fr. 14.

Idem, dum redirem Lutetiam, factus mihi obviam in itinere, voluit mihi, aperta crumena, liberalissime satisfacere, sed ego benigne condonavi, quia fuerat bonus amicus meus, fr. 14. s. 1.

Decanus Carnotensis (Milon d'Illiers) pauculos dies venit, sed misit mihi duas ulnas rasi serici per Nicolaum Seur, francos 6. d. 10.

D. Lodaeus, magister Pulsorinus, ludimagister et mox compater meus, omnibus fere horis et lectionibus interfuit, fr. 5. s. 4, sed reliqua condono.

Beraldus, ludimagister.	fr. 3.	s. 10
Minutius, postea doctor.	fr. 1.	s. 15
Procurator generalis Universitatis plus debebat, sed condono	fr. 3.	s. 10
Canonicus Rotomagensis.	fr. 1.	s. 15
Robertus de Magnavilla, nobilis.	fr. 3.	s. 10
Nicolaus Sudoris, fatrer advocati Meldensis.	fr. 7	»
Joannes Julianus, hypodidascalus Beraldi.	fr. 5.	s. 5
Dionysolaersius.	fr. 5.	s. 5
Nicolaus Gressier, nepos secretarii Gedoin..	fr. 7.	»
Joannes Gandensis, nepos canonici (biffé).	fr. 1.	s. 15
Joannes Menagier, nepos canonici.	fr. 5.	s. 15
Petrus Penssius, decanus in Arvernia.	fr. 5.	s.
Eutropius, nepos abbatis s. Hermagorae	fr. 3.	s. 10
Bernardinus, item	fr. 3.	s. 10
Hugo le Boys, quondam electi Aurelian.	fr. 1.	s. 15

MDXI. — Die veneris XXIIII januarii, more romano, coepi praelegere rudimenta graeca hora 4a pomeridiana, in domo scholastici Aurel. (qui idem est ac in aliis Universitatibus cancellarius) legum doctoris et ordi-

nariam Decret. legentis, ipsi et domino Alexandro, ordinis jurisconsulorum, et M. Martino Ruze, fratri scholastici, Carolo Bracheto, Nicholao Gilberto, filio Alexandri, precio aureorum 8 singulis mensibus, fidejussore D. Bracheto Thesaurario, et, si qui alii veniant, solvant ut convenero. D. thesaurarius Brachet debet pro lectionibus et reparationibus Caroli, hora 1ª a XXª januarii ad XII junii semel in mense fr. 4. s. 7...

MDXIII. — Die mercurii 27 julii, Carolus Brachetus, optimus et carissimus mihi discipulorum, magno sui desiderio relicto, discessit legum causa addiscendarum. Doleo autem non lucri tantum caussa quod profecto fuit non mediocre, quam quia optimis moribus et litteris fuit et mihi maximum honorem, publice graecas litteras profitendo, comparavit, flos juventutis Gallicae delibutus. In mense augusto, misi ad Carolum tralationem ad verbum cum annotationibus Ἰλιάδος γ[1]. ut per me etiam absens proficiat.

MDXI. — 23 junii, Christophe de Brilhac, ep. Aurel, misit Claudium ex fratre nepotem, in portione scut. 30 et pro camera sol. sex.

MDXII.— J. Brachet misit nepotem,... quibus ego composui rudimenta per totum tempus usque fere post Pascha et examinavi ipsos saepissime, imo fere quotidie in hyeme et saepe in aestate.

(Notices et Extraits des Manuscrits, t. XXXV, p. 18-23.)

LE GÉNÉRAL BARON CHAUVEL

Le général Chauvel fut un de ces soldats de fortune qui, lors des guerres de la République et du premier Empire, surent, par leur courage héroïque et leurs qualités militaires, parvenir aux plus hauts grades de l'armée française.

Né à Honfleur, port de mer du Calvados, le 22 décembre 1766, il était fils d'un simple marinier. Il entra au service à l'âge de 15 ans, comme volontaire au régiment de Lorraine, alors en garnison dans cette ville et il était sergent-major lors de la Révolution. Ayant été nommé sous-lieutenant en 1792, il se distingua aux armées du Nord et du Centre, fut fait lieutenant en l'an II et capitaine peu de jours après. Blessé d'un coup de feu à la bataille de Fleurus, il fut créé chef de bataillon (1794).

Le commandant Chauvel se fit remarquer au passage du Rhin, à la journée de Berghen, à Castricum, à Nuremberg et, après avoir fait la campagne d'Autriche en 1805, il obtint sur le champ de bataille d'Austerlitz les épaulettes de colonel et s'illustra encore aux batailles d'Iéna et de Friedland.

Pendant la campagne d'Espagne, sa bravoure au passage du Tage et à la prise de Talaveira lui valurent le brevet de général de brigade (1809). Il prit part à la campagne de Russie et aux événements qui la suivirent.

Le général Chauvel avait été nommé chevalier de Saint-Louis en 1814 : il était baron de l'Empire et commandeur de la Légion d'honneur. Ses états de service constatent qu'il avait reçu cinq blessures, qu'il avait assisté à cent vingt-cinq batailles ou grands combats et à quatre sièges.

Admis à la retraite en 1815, après avoir commandé le dépar-

tement de la Haute-Vienne, il vint se fixer en la commune de Darvoy, près Jargeau, où il avait acquis le domaine de la Grand'Cour en 1811. Il fut maire de Darvoy depuis 1822 jusqu'en juin 1838, époque de son décès.

Paul Bréard,
membre de la Société du *Vieux Honfleur*.

M. le baron Chauvel fut en effet nommé maire de la commune de Darvoy par arrêté de M. le Préfet du Loiret en date du 1er février 1822 et il prêta serment, en cette qualité, suivant procès-verbal inscrit sur le registre des délibérations de la commune le 10 février 1822.

Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort. Au dire des anciens de la commune, son souvenir est resté celui d'un homme excellent et d'un intelligent administrateur. Toutefois — et c'est bien là un trait de la vie municipale habituelle aux communes rurales — de son passage à la mairie on semble bien se rappeler principalement ce fait que c'est grâce à son influence que la route de Sandillon à Jargeau, au lieu de traverser Darvoy, est restée à 2 kilomètres du bourg pour passer devant les portes de la Grand'Cour.

La tombe du général est dans le cimetière de Darvoy, tout auprès de l'église. Elle porte l'inscription suivante :

Ici reposent
Alexandre Baron CHAUVEL
Maréchal de camp en retraite
Commandeur de la Légion d'honneur
Membre du Conseil général du Loiret
Maire de Darvoy
Décédé à la Grand'Cour à l'âge de 71 ans
Le 17 juin 1838
Au vétéran, l'honneur de l'armée
Au citoyen utile
A l'ami dévoué et loyal
Au meilleur des hommes
Ce monument a été consacré

CLARISSE ELISABETH BARONNE CHAUVEL
Née BALIGAND DE LAFEUILLIEZ
Décédée en sa propriété d'Etréchy (S.-et-O.)
A l'âge de 76 ans, le 7 août 1875

Cette inscription est gravée en creux sur une plaque de marbre gris encastrée dans une pierre dressée sur champ à la tête de la plate-tombe qui est toute simple sans inscription ni ornements. Au-dessus de l'inscription, la pierre levée se termine par une simple courbe en accolade avec croix en relief.

De son côté, l'acte de décès conservé aux registres de l'état civil de la mairie de Darvoy est ainsi conçu :

« L'an 1838, le 17 juin, au château de la Grand'Cour, com-
« mune de Darvoy, est décédé Monsieur le baron François-
« Pierre-Alexandre Chauvel, général, maréchal de camp en
« retraite, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur,
« chevalier de Saint-Louis, membre du Conseil général du dé-
« partement du Loiret, maire de la commune de Darvoy, y
« domicilié, âgé de 72 ans, né à Honfleur, le 22 décembre 1766,
« fils des défunts François Chauvel et de Jeanne Piquet, et
« époux de Madame Clarisse-Elisabeth Baligand Delafeuillez,
« domiciliée en cette commune. »

Le général Chauvel était baron de l'Empire. L'*Armorial général de l'Empire français* blasonne ainsi son écu (1) :

« Chauvel, colonel du 64e régiment d'infanterie de bataille,
« officier de la Légion d'honneur, baron de l'Empire. Armoiries :
« d'azur au chien courant d'argent accolé et bouclé d'or, accom-
« pagné en chef à dextre d'un casque du même. Franc-quartier
« de baron tiré de l'armée. » (*Armorial général de l'Empire français*, par Henry Simon. Tome I, pl. 39, p. 36. MDCCCXII.)

La Grand'Cour (et non pas la Grande-Cour, comme le dit la carte du service vicinal) se trouve à un peu plus de 2 kilomètres du clocher de Darvoy sur la route de Sandillon à Jargeau.

(1) Communication de M. Cuissard, bibliothécaire de la ville.

C'est aujourd'hui une simple maison de vigneron en plaine rase.

L'habitant qui l'occupe affirme qu'au temps de M. le baron Chauvel, elle était accotée de deux ailes en équerre sur le bâtiment principal ; en outre, deux colombiers flanquaient à droite et à gauche l'entrée de la cour sur la route. Une futaie importante ombrageait les bâtiments du côté de l'Est ; enfin, seize arpents de jardins les entouraient à cheval sur la grand'route.

M. le baron Chauvel aurait acheté cette propriété vers 1815 d'une demoiselle Caumont dont le père était acteur à la Comédie-Française.

A la mort du baron Chauvel, la bande noire acheta la propriété et la morcela. Depuis lors, des ventes successives ont achevé d'en disperser les morceaux.

Emile Huet.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. HAGEN

Hermann Hagen naquit le 3 mai 1844 à Heidelberg, célèbre par son Université et par sa riche bibliothèque. Après avoir commencé ses études en cette ville, il alla les achever dans la brillante Université de Bonn. Ce fut là que des circonstances fortuites me procurèrent le plaisir de lier amitié avec ce savant qu'attirait mon origine orléanaise. Il connaissait déjà notre illustre abbaye de Fleury et n'ignorait pas qu'une fausse tradition laissait croire que beaucoup des manuscrits de ce grand monastère avaient été déposés à Heidelberg. Des renseignements plus conformes à la vérité le convainquirent que ce riche trésor était, en réalité, conservé à Berne. Aussi, ayant été nommé, en 1871, professeur de philologie classique à l'Université de cette ville, il se félicita de ce choix qui le mettait à même de pouvoir étudier plus facilement les manuscrits de Fleury, dont il savait la richesse et l'importance.

Déjà, en 1867, il avait publié, d'après le ms. 167, du IX-Xe siècle, les *Scholia Bernensia ad Virgilii Bucolica et Georgica*. Ce ms. venait de Saint-Benoît.

En outre, ces mêmes manuscrits du VIe au XVIe siècle lui rappelaient sans cesse les noms orléanais de Pierre Daniel et de Jacques Bongars, si intimement mêlés à notre histoire locale.

Le premier en avait reçu un certain nombre du cardinal Odet de Châtillon, et, lorsque les huguenots pillèrent l'abbaye de Saint-Benoît, il n'avait rien épargné pour arracher à l'incendie une grande partie de ces mêmes manuscrits.

A sa mort, la bibliothèque magnifique qu'il s'était formée fut partagée entre Paul Petau et Jacques Bongars.

Petau vendit sa part à la reine Christine qui la déposa au Vatican.

J. Bongars abandonna la sienne à Jacques Avisset, son ami, qui en fit présent à la ville de Berne.

Hagen consacra une notice à nos deux Orléanais. L'une, publiée en 1873, a pour titre : « Le juriste et philologue P. Daniel d'Orléans (1), » que les savants français et étrangers (2) louèrent avec empressement et dont s'est largement inspiré notre très regretté confrère, M. Jarry (3).

Dans la seconde, il étudia l'influence de Bongars sur ses contemporains et sur l'histoire littéraire du XVIe-XVIIe siècle (4). Cet opuscule servit beaucoup à M. Anquez pour rédiger la biographie de notre Orléanais dans la préface de son ouvrage : *Henri IV et l'Allemagne*, d'après la correspondance de Bongars (5).

Hagen ne se contenta pas de ces deux monographies fort curieuses. Il fit le catalogue des manuscrits de Berne, dont les plus précieux et les plus anciens rappelaient encore le double souvenir de P. Daniel et de J. Bongars.

Cet ouvrage (6), où brille la plus pure érudition, est orné d'un portrait de Bongars et comprend la description de neuf cents manuscrits, dont un tiers provient de Fleury. On y trouve

(1) Der Jurist und Philolog Peter Daniel aus Orléans... mit einen Beilage : achtzehn ungedruckte Briefe von gelehrten des 16 Jahrhunderts enthaltend. Bern, Fischer, 1873, 35 p. in-4°.

(2) Cf. Ch. Thurot, *Revue critique*, 1874, n° 1 ; — Ch. Dziatzko, *Acta litteraria Jenensia*, n° 26, 1874, et Mus Rhen. XXIX, 462 ; — J. Adert, *Journal de Genève*, 3 décembre 1873 ; — Conrad Bursian, *Jah resbericht uber die Forschritte der classicher A'therthum wissenschaft*, 1874, p. 28-31.

(3) Correspondance littéraire de Pierre Daniel, dans les *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais.

(4) Ein Beitrag zur Geschichte der gelehrten Studien des 16-17 Jahrhunderts, Programms des Berner Kantonsschule, 1873-74. Bern, Fischer, 1874, 76 p. in-4°. — Cf. J. Adert, *Journal de Genève*, 3 juin 1874 ; — Ch. Thurot, *Revue critique*, 1874, p. 279 ; — G. Letholz, *Acta litter., Jenens*, 1874, n° 36 ; — A. Stern, *Acta societatis Gotting.*, 1874, p. 538.

(5) Paris, Hachette, 1887, in 8°.

(6) *Catalogus codicum Bernensium. Bibliotheca Bongarsiana*, Berne Haller, 1875, 662 p. in-8°.

aussi toute la correspondance si intéressante de nos Orléanais, dont la connaissance est indispensable pour notre histoire locale.

Enfin, lorsque en 1882 fut célébré l'anniversaire de la fondation de l'Université de Berne, Hagen publia la *Paraenesis ad judices* de Théodulfe (1) dont il avait donné déjà quelques vers dans ses *Carmina medii ævi* (2).

Il était memhre correspondant de notre Société depuis 1883.

Tels sont les titres de M. Hagen à notre souvenir dans nos Mémoires.

Je ne veux pas parler de ses autres ouvrages, qui tous dénotent une véritable érudition. Toutefois, je ne puis oublier sa bonté et son empressement à rendre service, qualités qui distinguent le vrai savant.

Il mourut à Berne, emportant les regrets de ses nombreux amis et de sa famille, n'ayant que 54 ans, le 20 septembre 1898.

(2) *Solemnia anniversaria conditæ Universitatis Bernensis. Insunt Theodulfi ep. Aurel. de judicibus versus ab Hagen recogniti.* Bern, 1882, in-4.

(3) Berne, 1878, in-12, p. 125.

Ch. CUISSARD.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1898

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants* : de janvier à décembre 1898.

— *Romania* : année 1898, livraisons n°s 105 à 108

— *Revue historique* : année 1898.

— *Revue archéologique* : t. XXXII, janvier à juin 1898 ; t. XXXIII, juillet à octobre 1898.

— *Musée Guimet : Revue des religions*, 19e année, t. XXXVII, n°s 1, 2 et 3. — *Annales* : t. VII, 1898 et t. XXVIII à XXIX.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* : année 1896, n° 3 ; année 1897, n°s 1, 2, 3.

— *Bulletin historique et philologique, id.* : année 1897, n°s 1, 2, 3 et 4.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales, id.* : année 1897. — *Liste des membres 1898.*

— *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, 1898.

— *Gazette des Beaux-Arts* : année 1898.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts* : année 1898.

— *Bibliothèque de l'École des Chartes* : t. LVIII, 5e et 6e livraisons ; t. LIX, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

— *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1898.*

— *Etude sur les ruines de Tigzirt*, par Pierre Gavault, in-8° de 134 p.

— *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France* : t. XXVI, Lille, Dunkerque, Bergues, Roye, Péronne, Ham, La Châtre, t. XXIX ; Avignon, t. III, 1re partie ; t. XXXII, Besançon, t. I.

— *Inventaire général des richesses d'art de la France ; Archives du musée des monuments français*, 3e partie.

— *Dictionnaire topographique du département du Cantal*, par Emile Anie, 1897, in-4° de 632 p.

— *Tombes en mosaïque de Tabarca :* stèles votives du musée du Bardo, par R. du Coudray.

— *Congrès archéologique de France*, 51e et 52e sessions ; Saintes, La Rochelle et Clermont-Ferrand.

— *L'Estoire de la guerre saincte; histoire en vers de la 3e croisade (1190-1192)*, par Ambroise, in-8° de 580 p.

II. — DONS ET HOMMAGES.

P. Amblard. — *Cérémonie du cinquantenaire de la Société archéologique de l'Orléanais*, in-8° de 8 p.

F. Appy. — *Trois milliards de Français ou la solution des questions politique, sociale*, 1897, in-8° de 352 p.

C. Arnoult. — *Notice historique sur le monnayage national et l'atelier d'Orléans*, in-8° de 174 pages.

Comte Baguenault de Puchesse. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, 1578-1579, in-4° de 564 p.

— *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 3 mai 1898*, in-8° de 24 p.

E. de Bazonnière. — *Recueil de pièces sur l'hospice Saint-Antoine d'Orléans*, manuscrit de 440 p.

Charles Cuissard. — *Étude sur le commerce et l'industrie à Orléans avant 1789*, in-8° de 307 p.

— *Notice biographique sur Serlon, abbé de l'Aumône*, 1898; in-8° de 12 p.

Ulysse Chevallier. — *Les nominations épiscopales du XIIIe au XVe siècle*, in-8° de 7 p.

— *L'abbaye de Silos*, 1898, in-8° de 12 pages.

Drioux. — *Les lois protectrices de l'enfance*, discours prononcé à la Cour d'appel, 17 octobre 1898, in-8° de 138 p..

Louis Duval. — *Rôle des impositions de la commune de Monnay (Orne) en 1790*, in-8° de 48 p.

Gaston Gauthier. — *Souvenir de l'époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre)*, 1887, in-8°.

— *Rogny et Saint-Eusoge (Yonne), depuis les origines jusqu'à nos jours*, 1896, in-8° de 15 p.

Ludovic Guignard. — *Blois dans le passé*, 1898, in-8° de 24 p.

— *Puits funéraires, découvertes à Chaumont-sur-Loire*, in-12.

— *La Loire navigable*, in-12.

— *Une excursion à Chaumont-sur-Tharonne*, in-12.

L.-H. Ferrand. — *Rapport sur l'instruction primaire dans le Loiret*, 1898, in-8° de 64 p.

Henri Herluison. — *Pasteur, ses découvertes et ses contradicteurs*, par G. Lalbalettrier, 1897, in-8° de 62 p.

— *Les cloches de Jeanne d'Arc ;* allocution de M. l'abbé d'Allaines, 1898, in-8°.

— *Jeanne d'Arc à Domremy*, par O. Leroy, 1870, in-8° de 74 p.

— *La monodie*, par Claude Marchand, in-8° de 32 p.

— *Jeanne d'Arc en présence des sans-dieu et des sans-patrie*. Panégyrique par Mgr Pagis, 1898, in-8°.

— *Jeanne d'Arc à Jargeau*. Panégyrique prononcé à Jargeau le 18 septembre 1898, par M. l'abbé Lenoble, in-8° de 16 p.

— *Fête du drapeau*. Allocution prononcée le 24 juin 1898, en l'église de Saint-Paterne, par Mgr Touchet, in-8° de 10 p.

— Eloge funèbre de Mgr Affre, prononcé par Mgr Touchet, le 28 juin 1898 à Notre-Dame de Paris, in-8° de 26 p.

Emile Huet. — Rapport sur le Mémoire de M. Jarry, Henriette d'Entragues, 1897, in-8° de 8 p.

Emile Jacob. — *Gaillardin et la légende du siège de Montargis*, 1897.

Ernest Jovy. — *Jeanne d'Arc*. Conférence, 1897, pet. in-8° de 37 p.

Paul Leroy. — *Le Protestantisme à Jargeau*, 1898, in-8° de 56 p.

— *Un complice de Biron*, 1898, in-12 de 12 p.

Anatole Loquin. — *Molière à Bordeaux*, 2 vol. in-8.

Jean de Pavly. — *Rituel du Judaïsme*, 1898, in-8° de 164 p.

Francis Pérot. — *L'abbé Châtel*, in-8° de 14 p. — *F.-L.-B. d'Alphonse*, par C. Grégoire, 1897, in-8°.

Joseph Perrin. — *Le cardinal Loménie de Brienne*, 1896, in-8° de 311 p.

H. Poullain. — *Castrum Everæ*, Yèvre-le-Châtel, 1898, in-8° de 23 p.

Préfet du Loiret. — *Conseil général du Loiret : Rapport du préfet et procès-verbaux*, août 1897.

— *Session d'avril : Rapport du prefet et procès-verbaux*, août 1898.

Société de secours aux blessés ; comité départemental du Loiret. — *Assemblée générale du 27 juin 1898.*

J. de St-Venant. — *La cuillère au moyen âge*, 1898, in-8° de 22 p.

— *Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre)*, par G. Gauthier, *avec remarques complémentaires*, 1897, in-8° de 35 p.

— *Les dernièrs arécomiques. — Traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône*, 1898, in-8° de 55 p.

Comtesse de Villaret. — *Sur la rançon de du Guesclin.* Extrait de la *Revue des Questions héraldiques*, 25 octobre 1898.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Abbeville. — *Mémoires :* t. II et III. 2e partie, 4e série. *Bulletin :* 1896, nos 1, 2, 3, 4 ; 1897, nos 1, 2, 3, 4.

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn* : t. XIV, 2e série, 6e année, 1897. — T. XV, 2e série, 7e année, 1897, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletins :* 1897, nos 1, 2, 3 et 4.

— *Album archéologique*, 13e fascicule.

— *La Picardie historique et monumentale*, n° 5.

— *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens.*

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Mémoires :* t. XI, 1897.

— Autun. — Société Eduenne. *Mémoires :* t. XXV.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin :* 51e volume, Ier de la 4e série.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires :* t. XVI, 3e partie.

Belfort. — *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation* : n° 17, 1898.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs *Mémoires* : 7e série. 1er volume 1897.

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. *Bulletin* : juillet, septembre, octobre et novembre 1898.

Bone. — Académie d'Hippone. Compte rendu des réunions, année 1897, nos 2, 3, 4 ; 1898, nos 1 et 2.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins :* t. XXI, 3e et 4e fascicules.

Boulogne-sur-Mer. — Société académique. *Bulletins :* 1896, 5e livraison ; 1897-1898, 6e livraison. *Mémoires :* t. XVIII, 1896-1898.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales* : t. XXXI, 1898, janvier à septembre.

Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. *Mémoires* : 4e série, XIIIe volume, 1898.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletins* : t. XX, 1re, 2e et 3e liv.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletins*: t. XXII, 3e et 4e fasc. ; t. XXIII, 1er et 2e fasc.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires :* année 1897.

Chambéry. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents* : t. XXXVI, 2e série ; t. XI, 1897.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletins : Procès-verbaux,* n° 232. — *Mémoires* : nos 234, 235 et 236, 1898.

Châteaudun. — Société archéologique Dunoise. *Bulletins* : nos 114 et 115. — *Notice sur Bonneval,* par M. Rabouin.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales :* année 1896.

Comité des Sociétés des beaux-arts des départements. — *Bulletins :* 1898, nos 5 et 6.

Compiègne. — Société historique. *Procès-verbaux, rapports et communications diverses* : t. VI, 1897.

— *Les francs-archers de Compiègne, 1448-1524*, par M. le baron de Bonnault.

Constantine. — Société archéologique du département. *Recueil des notices et Mémoires* : 10e volume, 3e série, 1897.

Dax. — Société de Borda. — *Bulletins* : XIIIe année, 1898, 1er, 2e et 3e trimestres.

Douai. — Société d'agriculture, de sciences et d'arts. *Mémoires* : 3e série, t. V, 1893-1894.

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. — *Annales* : LXXIVe année, 1898.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales* : 1er, 2e et 3e trimestres, 1898.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletins* : 17e année, 2e série, 1er, 2e, 3e et 4e trismestres 1898.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Bulletins* : 2e série, t. VI.

Havre (Le). — Société Havraise d'études diverses. *Recueil des publications* : 63e année, 3e et 4e trimestres ; 64e année, 1er, 2e 3e et 4e trimestres.

Langres. — Société historique et archéologique. *Mémoires* : no 9, 1898. — *Bulletins* : t. IV, nos 55, 56, 57, 1897-1898.

Lille. — Commission historique du département du Nord. *Bulletins* : t. XIX, XX, XXI, 1896-1898.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletins* : t. XLVI. — *Registres consulaires* : t. VI, 4e registre.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique. *Mémoires* : années 1891-1895.

Mans (Le). — Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletins* : 1898, 3e fasc.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue* : t. XLIIe, 1897, 2e trimestre.

Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. *Bulletin* : t. XXV, année 1897, 4 trimestres.

Montbéliard. — Société d'émulation. *Mémoires* : XXVIe volume, 1er fasc., 1897.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana* : t. IX, no 8 ; t. X, no 1 ; t. XI, no 1.

Moulins. — Société d'émulation. *Bulletins* : 1896, nos 7 à 11 ; 1897, 12 nos.

— *Catalogue du Musée départemental de Moulins* : 2e partie.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Journal* : 1896, t. XLVI et XLVII.

— Académie de Stanislas. *Mémoires*. 5e série, t. XV, 1897.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales* : t. VIII de la 7e série, 1897.

— Société archéologique. *Bulletins* : t. XXXVI, année 1896, 2e trimestre ; t. XXXVII, 1897, 1er trimestre.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletins* : 38e année, les 12 nos.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires* : 7e série, t. XX, 1897.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires* : t. XXXVI, nos 1 et 2, 1897.

— *Bulletin de l'instruction publique du département du Loiret* : t. XII, nos 11 à 20.

Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Bulletins* : t. XXV, novembre, décembre 1897 ; t. XXVI, janvier, février 1898.

— Préfecture de la Seine. *Histoire générale de Paris. — Topographie historique du vieux Paris.*

— Société des antiquaires de France. *Bulletins* : 1897 ; *Mémoires* : 6e série, 1896.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin* : t. XXXIV, 1897

— Association pour l'encouragement des études grecques en France. *Monuments grecs* : 2e vol., nos 23, 25, 1895-1897.

— *Revue des études grecques* : t. X, no 40 ; t. XI, nos 41, 42, 43.

— *Revue de la Société des Etudes historiques* : 63e année, 1897.

— Société française d'archéologie. Congrès archéologique de France : 62e à Clermont-Ferrand, 1895.

— *La Mélusine* : t. IX, nos 1, 2, 3.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins :* t. XXV, 5 liv. ; t. XXVI, 3e et 4e trimestres.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins* : 2e série, t. IX, 4e trimestre 1897 ; t. X, 1er et 2e trimestres 1898 ; *Mémoires* : t. XX, 1897.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. *Mémoires :* t. IX, 1896.

Rambouillet. — Société archéologique. *Mémoires :* t. XII, 1897.

Reims. — Académie nationale. *Travaux :* 98e vol., 1894-95, t. II; 100e vol., 1895-96 ; 101e vol., 1896-97.

Rennes. — Société archéologique. *Bulletins et Mémoires :* t. XXVII, 1898.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. *Bulletins :* t. VII, nos 5 et 6 ; t. VIII, nos 1 à 4.

Rodez. — Société des lettres et sciences de l'Aveyron. *Procès-verbaux :* t. XVIII.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux* : 1896-1897.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletins* : t. XI, 1re livraison.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. *Bulletins :* 23e année, 1897-1898.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique :* 1897, t. X, fasc. 4 ; 1898, t. XI, fasc. 1, 2, 3.

— *Les Chartes de Saint-Bertin*, publiées par l'abbé Bled, t. IV, 2e fasc. — *Mémoires* : t. XV et XVI.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Revue de Saintonge et de l'Aunis :* t. XVIII, les 6 livraisons de 1897.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil* : 4e série, t. III, 1re, 2e 3e et 4e liv., 1898.

Sens. — Société archéologique. *Bulletins* : t. XVIII.

Senlis. — Comité archéologique. *Comptes rendus et Mémoires* : 4e série, t. I, année 1896.

Toulon. — Académie du Var. *Bulletin* : nouvelle série, t. XX, 1897.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletins :* nouvelle série, nos 21 et 22.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletins* : t. XI, 4e trimestre 1897 ; t. XI, 2e et 3e trimestres 1898.

— *Amboise ; le château, la ville, le canton :* in-4° illust. de 616 p.

Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. *Mémoires* : t. XXXIV, 3e série, 1897.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletins* : nos 124, 125, 126, 127, 128.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue* : 49e année, t. XLVIIe, nos 1 à 12.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan. *Bulletins :* années 1895, 1896, 1897.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. *Bulletins* : 2e trimestre 1898.

Versailles. — Commission départementale des antiquités et des arts, t. XVIII, 1898.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Bulletins* : 5e série des annales, II.

Bari (Italie). — Académie héraldique italienne. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico :* fasc. 5 à 12, année 1897.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique :* 1898, 54e année, 1re et 2e livraisons.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana* : t. XVI, fasc. 4 ; t. XVII, fasc. 1 et 2.

— Société d'archéologie. *Annales :* t. X, livraisons 1, 2, 3 et 4 ; t. XI, livraisons 1 et 2.

Genève. — Société de géographie. *Bulletin :* n° 1, novembre 1897 ; janvier 1898.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin :* t. II, 1re livraison.

— Institut national Génevois. *Mémoires* : t. XXXIV, 1897.

Gorlitz (Silésie). — *Nouveau Magazin de Lusace :* 1re et 2e liv., 1897. — *Codet diplomaticus Lusatiæ superioris :* t. II. — *Heft 2 umfaffend die Iahre, 1424-1426.*

Liége. — Institut archéologique liégois. *Bulletins :* t. XXVI.

Lund (Suède), — *Acta Universitatis Lundensis* : t. XXXIII, 2 fasc. in-4°.

Mexico. — *Memorias y revista de la Societad cientifica* : t. X, 1896-1897, n°s 5 à 12.

Namur. — Société archéologique. *Annales :* t. XXI. — *Rapport sur la situation de la Société en 1896.*

Neufchâtel. — Société Neufchâtelloise de géographie. — *Bulletin :* t. X, 1898.

Saint-Pétersbourg. — *Annales* de la section orientale de la Société archéologie impériale russe, éditées et rédigées par les soins de la section et du baron Rosena, t. X, livraisons 1 à 4, avec annexe d'un tableau et d'un portrait ; Saint-Pétersbourg, typographie de l'Académie Impériale des sciences, in-4°.

Stockholm. — Académie royale des antiquités. *Register, 1886-1895.*

Zagreb. — *Vjesinak archeolos koya Druswa*, nouvelle série, *1896-1897.*

V. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1898.
Polybiblion, année 1898, partie littéraire et partie technique.
Bulletin bibliographique, année 1898.
Revue de Loir-et-Cher, année 1898.
La Champagne souterraine, par M. Léon Morel.

Orléans — Imp. P. Pigelet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 165.

PREMIER TRIMESTRE DE 1899.

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1899.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

3 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

4 Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

5 Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

6 Lasteyrie (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

7 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

8 Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, rue du Val-de-Grâce, 29, Paris. 1891

9 Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne. 1892

10 Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Paris 1893

11 Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893

12 Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, Bourg-la-Reine. 1895

13 Loquin (Anatole), membre et président sortant de l'Académie de Bordeaux, 39, cours Saint Jean, Bordeaux (Gironde). 1898

14 Guiffrey (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. 1899

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 DESNOYERS, (Mgr) ✻, O. A. vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans, Membre fondateur, Président d'honneur. 1849

2 LOISELEUR, ✻, Bibliothécaire honoraire de la ville, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

3 BASSEVILLE, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

4 GASTINES (Le comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

5 VIGNAT (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

6 BEAUCORPS (Vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

7 BAGUENAULT DE PUCHESSE (Le comte Gustave), docteur ès-lettres, président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

8 ROCHETERIE (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

9 COCHARD (l'Abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

10 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

11 Bailly, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

12 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

13 Dumuys (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

14 Thillier, ancien élève de l'École des Chartes. 1881

15 Herluison (H.), ✻ O. I. P., libraire-éditeur, attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

16 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

17 Guerrier, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

18 Charpentier (Le Comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

19 O'Mahony (Le comte), ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

20 Cuissard, O. A., Bibliothécaire de la ville d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892

21 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

22 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut. 1893

23 Huet (Émile), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1894

24 Jacob (Georges), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1895

25 Dusserre (René), O. I. P. architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

MM.

26 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

27 Vacher, docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

28 Bloch (C.), archiviste du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique. 1896

29 A. Breton, Avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854

2 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

3 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

4 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

5 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Constantine, 7, à Paris. 1876

6 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850

2 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

MM.

3 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873
4 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873
5 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1874
6 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875
7 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876
8 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876
9 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et Oise). 1876
10 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1876
11 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
12 La Vallière (de), rue Denfert-Rochereau, 25, Paris. 1879
13 Bonnardot, archiviste-paléographe, rue des Tournelles, 1, Arcueil (Seine). 1879
14 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880
15 Cartaud (l'Abbé), maison Saint-Stanislas, cloître Saint-Aignan, Orléans. 1881
16 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882
17 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882
18 Lanéry D'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882
19 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
20 Stein (Henri), O. I P., archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884
21 Simon (Gabriel), O. A , conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45, Orléans. 1885
22 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885
23 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
24 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
25 Auvray (Lucien), O. A., sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886
26 Sorel, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886

MM.

27 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
28 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
29 Quévillon, O. ✻, ✠, O. A., colonel commandant le 144e Régiment d'infanterie de ligne, Bordeaux (Gironde), membre de la Société française d'archéologie. 1888
30 Paturange, curé de Montereau (Loiret). 1888
31 Dutertre, curé de Chevillon (Loiret). 1888
32 Bernois, curé de La Chapelle-Vieille, Les Aydes (Loiret). 1888
33 Hauvette (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Jacob, 21, Paris. 1888
34 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889
35 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
36 De Saint-Venant, ✻, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
37 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
38 Gillard, docteur-médecin, rue du Mont-Valérien, 41, Suresnes (Seine). 1890
39 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
40 Plat, curé de Salbris (Loir-et-Cher). 1891
41 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
42 Jovy, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
43 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
44 Devaux (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
45 Hardel, curé-doyen de Droué (Loir-et-Cher). 1893
46 Filleau (René), rue Demours, 34, Paris. 1893
47 Eude (Em.), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
48 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
49 Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895
50 Tartarin, O. A., docteur en médecine à Bellegarde (Loiret) 1896
51 Delaygue (A.), Inspecteur des forêts à Lorris. 1898
52 Croy (Joseph de), Archiviste-paléographe, Montaut (Loir-et-Cher). 1898
53 Bazonnière (Ernest de), maire de Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 MARMOL (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 TOCILESCÜ, professeur à la Faculté des lettres de Bucharest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur. 1893
3 GRABINSKI (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippône.
19 Bordeaux. — Société archéologique.
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
26 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
27 Châlons-sur-Marne — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
31 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
32 Châteaudun. — Société dunoise.
33 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
34 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
35 Compiègne. — Société historique.
36 Constantine. — Société archéologique.
37 Dax. — Société de Borda.
38 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
39 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
40 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
41 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
42 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
43 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
44 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.

45 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
46 Grenoble. — Académie Delphinale.
47 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
48 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
49 Langres. — Société historique et archéologique.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
56 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
59 Montbéliard. — Société d'Émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

78 Paris. — École des Chartes.

79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.

80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.

81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)

82 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.

83 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.

85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.

86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).

88 Rambouillet. — Société archéologique.

89 Reims. — Académie nationale.

90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

91 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.

92 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

93 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

94 Roubaix. — Société d'Émulation.

95 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

96 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

97 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.

98 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

99 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

100 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.

101 Senlis. — Comité archéologique.

102 Sens. — Société archéologique.

103 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.

104 Toulon. — Académie du Var.

105 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.

106 Tours. — Société archéologique de Touraine.

107 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

108 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).

109 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
110 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
111 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
112 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia eraldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
6 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
7 Christiania. — Université royale de Norwège.
8 Genève. — Société de Géographie.
9 Genève. — Institut national genevois.
10 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
11 Liège. — Institut archéologique liégeois.
12 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
13 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
14 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
15 Metz. — Académie.
16 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
17 Namur. — Société archéologique.
18 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
19 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
20 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
21 Stockholm. — Nordiska Museet.
22 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
23 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
24 Washington. — Smithsonian Institution.
25 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.
16 — publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1899

Président. — M. A. Basseville.
Vice-Président. — M. Léon Dumuys.
Secrétaire. — M. Emile Huet.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. Paul Charpentier.
Trésorier. — M. A. Breton.
Commission des publications. — MM. l'abbé Cochard, le vicomte de Beaucorps, Guerrier.
Commission de la Bibliothèque. — MM. Herluison, Baguenault de Puchesse.
Bibliothécaire. — M. Herluison.

Séance du vendredi 13 janvier 1899.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux, il convient de signaler le numéro du Polybiblion qui contient, d'abord un article signé A. S. sur la publication des *Lettres de Catherine de Médicis*, par M. le comte Baguenault de Puchesse, puis une notice de M. de la Rocheterie sur les *Souvenirs du comte de Semallé*, et enfin une notice nécrologique consacrée à notre collègue, *Louis Jarry.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par MM. Herluison et P. Leroy, d'une *Notice sur Sergent-Marceau*, peintre-graveur.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. Basseville, président, prononce ensuite les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Appelé par votre bienveillance à présider de nouveau vos réunions, je croirais méconnaître vos sentiments si, dès ce soir même, je ne rendais hommage au zèle et au dévouement dont n'a cessé de faire preuve l'honorable collègue auquel vous m'avez fait l'honneur de succéder.

Atteint dans ses plus chères affections de famille, M. Vignat, malgré les douloureuses angoisses qu'il a traversées et les graves soucis qui l'ont assiégé, n'a jamais déserté un instant les intérêts de notre Société et je ne vous apprendrais rien que vous ne sachiez en vous rappelant avec quelle attention, avec quel soin poussé jusqu'au scrupule, il a rempli le mandat que vous lui aviez confié ; c'est pourquoi je crois être votre interprète en lui offrant ici l'expression sincère de notre reconnaissance.

Les trois années qui viennent de s'écouler sous la présidence de M. Vignat n'ont d'ailleurs point été stériles. Le XXVIIe volume de nos mémoires et le XIe volume de nos Bulletins en font foi ; d'intéres-

santes découvertes ont été signalées, d'importants travaux ont été lus. La Société, en outre, a célébré le cinquantenaire de sa fondation. Cette fête de famille avait réuni dans cette enceinte, autour de notre vénéré collègue Mgr Desnoyers, le seul restant debout de nos fondateurs, une assistance nombreuse et choisie venue un peu de toutes parts pour affirmer, nous devons le croire, la sympathie qu'inspirent nos recherches et nos travaux.

Mais s'il est dans la vie des jours de bonheur, il en est d'autres marqués au coin de la tristesse et les Sociétés n'échappent pas à la loi commune. C'est pourquoi je suis obligé de vous dire que la période à laquelle je viens de faire allusion a été attristée par des deuils, car nous avons perdu quatre de nos membres les plus distingués; MM. le chanoine Foucher, Tranchau, Domet et Jarry tenaient une place trop grande parmi nous et leur mort est encore trop récente pour que vous n'ayez plus le souvenir des vifs regrets qu'elle nous a causés.

La nouvelle période triennale, si toutefois vous me conservez votre confiance jusqu'au bout, sera-t-elle plus heureuse ? Nous ne pouvons que le souhaiter. Quoi qu'il en soit, cette période ouvre pour nous un horizon bien fait pour stimuler l'activité de votre président. Nous aurons en effet à nous occuper pour la première fois du prix Davoust, puis de la participation de la Société à l'Exposition universelle de 1900 et, dans cette même année, du concours quinquennal et de la réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans; enfin le nombre toujours croissant de nos collections nous fera une nécessité de recourir au moyen efficace de leur trouver un logement.

Une tâche aussi lourde pourrait m'effrayer si je n'étais assuré d'avance de votre bienveillant appui et si je ne comptais sur le concours empressé que ne me refusera certainement pas, le dévoué collègue que vous avez associé à ma présidence. C'est donc sans crainte que j'aborde une nouvelle mission en vous assurant que tous mes efforts tendront à la remplir à votre entière satisfaction.

Le vœu que je formulais tout à l'heure reçoit dès aujourd'hui un démenti, car me voilà, au début de ma présidence, dans la pénible obligation de vous faire part d'un nouveau deuil.

Il y a quelques jours, s'éteignait à Paris, à l'âge de 84 ans, l'un de nos plus anciens membres honoraires, M. Chabouillet, conservateur des médailles et antiquités de la Bibliothèque nationale. M. Chabouillet était des nôtres depuis 1865. C'était un savant modeste, un

homme aimable, obligeant, ainsi que nous avons pu en juger dans maintes circonstances : il semblait prendre à nos études un vif intérêt et nous honorait de sa profonde sympathie. Le tome XVI de nos mémoires contient de lui un travail sur une médaille inédite de *Ronsard* par Jacques *Primavera.*

Lors de notre premier concours en 1869, nous l'avons vu à côté de M. Egger qui présidait cette solennité. En 1882, il assistait également à l'inauguration de la Salle des Thèses. Enfin en 1896, au nom de la section d'Archéologie, il fit à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, un compte rendu extrêmement bienveillant de nos travaux que vous pouvez lire au tome VI des Bulletins et qui contribua, nous en avons la persuasion, à faire attribuer à la Société la médaille qui, avec celle qu'elle avait déjà obtenue l'année précédente dans la section d'histoire, suffit à la placer au rang le plus distingué parmi les Sociétés savantes des départements.

Il est donc de toute justice que le procès-verbal de notre séance de ce soir contienne l'expression tout à la fois de notre reconnaissance et de nos regrets envers la mémoire de M. Chabouillet.

S'associant aux paroles de son président, la Société décide de consigner au procès-verbal les regrets qu'elle éprouve en apprenant le décès de M. Chabouillet.

— M. Francis Pérot écrit à la Société pour lui faire hommage d'une brochure et de la copie d'un texte relatif à Jeanne d'Arc que l'*Auvergne historique et littéraire* a déjà publié dans son numéro de février 1894. La Société remercie M. Pérot et décide d'insérer cette copie au Bulletin (1).

— M. le maire de Beaulieu écrit à la Société pour l'informer des découvertes faites aux fouilles qui ont eu lieu à Gannes, et demander qu'elle y délègue quelques-uns de ses membres. La Société pense ne pouvoir rien faire d'utile avant le mois de février ; c'est dans ce sens que M. Baguenault de Puchesse veut bien se charger de répondre à M. le maire.

(1) V. plus loin, p. 231.

— M. Huet, secrétaire, expose à la réunion que le *Journal du Loiret*, dans le numéro du 17 décembre 1898, a publié un article très documenté sur les broderies de l'hôtel de ville de Beaugency récemment remises en place après leur restauration aux Gobelins. Cet article signé P. D. est de Pierre Denizet, petit-fils de M. Tranchau. Le secrétaire en propose l'insertion au Bulletin. — Adopté (1).

— Mgr Desnoyers renouvelle une proposition qu'il a déjà faite antérieurement et qui n'a point été suivie d'exécution, à savoir : nommer une commission qui dresserait la liste des recteurs de l'Université d'Orléans pour la mettre dans la Salle des Thèses. La Société nomme membres de cette commission MM. Herluison, C. Bloch et Cuissard.

— M. le Président dit qu'il serait fort utile de dresser et imprimer dans nos Bulletins le catalogue des archives de la Société. La réunion est de cet avis et nomme à cet effet une commission composée de MM. Paul Charpentier, de Beaucorps, Vignat et Bloch.

— Le président soumet à la réunion diverses questions relatives à la distribution du legs Davoust, notamment en ce qui concerne la date. Après décision la note suivante est rédigée pour être communiquée au public par la voie de la presse :

La Société archéologique et historique de l'Orléanais distribuera cette année le prix de 500 francs fondé par l'un de ses membres, M. Emile Davoust, pour récompenser un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique.

Cette distribution se fera le dimanche 7 mai 1899, à une heure, dans la Salle des Thèses.

Les personnes qui voudraient concourir sont priées de se faire connaître au secrétaire de la Société avant le 31 mars prochain, dernier délai.

— Le secrétaire donne lecture du commencement du Bulletin des 3e et 4e trimestres 1898. Cette partie est approuvée et renvoyée avec la fin au bureau qui en assurera l'impression.

(1) V. plus loin, p. 224, et au *Bulletin* du 2e trimestre 1899.

Séance du vendredi 27 janvier 1899.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— A l'occasion du vote émis par la Société au sujet de l'impression au Bulletin de l'article publié par le *Journal du Loiret* sur les tapisseries de Beaugency, M. le président dit que la *Revue de l'art ancien et moderne*, dans son numéro du 1er février 1898, a publié avec gravures un article sur ces mêmes tapisseries sous la signature de M. Guiffrey, directeur des Gobelins. Cet article serait plus intéressant à reproduire que celui du *Loiret;* sa place serait tout indiquée dans nos Bulletins.

En conséquence, d'accord avec l'assemblée, M. le Président se mettra en rapport avec M. Guiffrey pour lui demander l'autorisation d'user de son article. Il profitera de l'occasion pour lui demander s'il voudrait bien accepter sa présentation au titre de membre honoraire de la Société.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, d'une brochure intitulée *L'Orage de 1788*, par M. l'abbé Sainsot, curé de Terminiers. D'une autre brochure portant le titre de *Inventaire et description des églises d'Orléans*, par MM. H Stein et Herluison.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts envoie à la Société deux circulaires relatives à l'Exposition de 1900. Ces deux circulaires sont déposées sur le Bureau.

Le Bureau de la Société est délégué à ce propos par la réunion

comme Commission de l'Exposition ; il pourra, à cette occasion, s'adjoindre tel membre pouvant lui apporter tout renseignement utile.

— M. le comte Baguenault de Puchesse annonce à la réunion la publication du 1er volume de la *Chronique de Morosini*, traduction de M. Merlet. Ce volume s'arrête à la date de 1422 ; c'est dans le second seulement que l'on pourra trouver les détails précieux que la chronique donne sur Jeanne d'Arc ; M. le Président veillera à demander l'ouvrage à la Société de l'histoire de France lorsque le temps en sera venu.

— Mgr Desnoyers communique à la réunion un objet de forme bizarre trouvé récemment en Loire. C'est un objet en terre cuite composé de quatre rayons de 5 centimètres de long traversé par un rayon de même forme et longueur faisant moyeu. Qu'est-ce ? M. Léon Dumuys pense en avoir rencontré de semblables au musée des antiquaires de l'Ouest.

— M. Léon Dumuys donne lecture à la Société de la note qu'il lui a promise sur *Les vases de bronze du musée de Turin*. Conformément au vote de la séance du 28 octobre 1898, cette note sera insérée au Bulletin (1).

M. le Président estime qu'il serait utile à ce propos de se mettre en rapport tant avec la direction du musée de Turin qu'avec les Sociétés correspondantes de cette ville.

Séance du vendredi 10 février 1899.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— A propos de la restauration des broderies de l'hôtel de ville de Beaugency, M. le Président propose, pour en enregistrer utilement le

(1) Voir plus loin p. 233.

souvenir et la date, de s'en référer à trois documents qui sont actuellement connus, savoir : la communication faite à la Société par M. Herluison à la séance du *25 février 1898* (V. Bulletin 1er trim. 98. pag. 30), l'article de M. Guiffrey paru le *1er février 1898*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* et l'article de M. Pierre Denizet publié dans le *Journal du Loiret*, numéro du *17 décembre 1898*. Un extrait de ces trois documentst serait utilement placé dans nos Bulletins. La Société adopte cette proposition et délègue au bureau le soin de faire cet extrait (1).

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale parmi eux le numéro du *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (Janvier 1899) qui contient, sous la signature de M. Bellier de la Chavignerie, une excellente notice nécrologique sur *M. Lucien Merlet.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, d'un extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.* Cette revue contient un article de bibliographie signé de M. Gustave Schlumberger sur *Renault de Châtillon.*

Par Mgr Desnoyers, d'un volumineux manuscrit recouvert en parchemin qui est le registre de commerce de la maison Colas de Brouville, 1714-1715.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

— La famille Chabouillet adresse à la Société un très beau portrait photographique de M. Chabouillet, récemment décédé. La Société est heureuse de lui adresser ses remerciements. Ce portrait sera déposé dans les vitrines de la Salle des Thèses. A cette occasion, il serait souhaitable que la Société possédât ainsi les portraits de tous ses membres. On pourrait en constituer un album qui présenterait un réel intérêt.

— M. le Président dépose sur le bureau la présentation de M. Jules Guiffrey au titre de membre honoraire élu de la Société. Cette proposi-

(1) V. plus haut p. 221, et au *Bulletin* du 2e trimestre 1899.

tion est signée de MM. Herluison, Desnoyers, Dumuys et Basseville. L'élection est renvoyée au mois.

— L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de l'exercice écoulé, par M. Jacob, secrétaire sortant. M. Jacob donne lecture de ces comptes.

Les comptes sont approuvés et la Société remercie M Jacob du soin et de l'exactitude de sa gestion.

— M. Huet commence la lecture d'une note sur les découvertes archéologiques récemment faites rue de la République au cours de la fouille des fondations des Immeubles de la Société du Loiret.

Séance du Vendredi 24 février 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale parmi eux le Polybiblion, qui contient comme d'ordinaire deux articles signés de MM. Baguenault de Puchesse et de la Rocheterie. Ce fascicule contient en outre, à la page 186, un compte rendu fort élogieux du 27e volume des mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. La Société impériale russe d'Archéologie nous a fait un envoi important et magnifiquement illustré.

— Il est fait hommage à la Société.

D'une brochure contenant le compte rendu de l'installation à l'audience de la Cour d'appel d'Orléans de MM. Fachot, premier président et Georges, procureur général, le 21 Décembre 1898 ;

Par M. Herluison, d'une étude intitulée : *Le Faubourg Bourgogne d'Orléans, son histoire* par M. Paul Cuminal.

Par la Société académique de Nantes, des discours prononcés à la séance du centenaire de cette Société par M. G. Hanotaux ;

Par M. A. Loquin, de son étude intitulée : *Le Masque de fer* et le livre de M. Frantz Funck-Brentano.

Des remerciements ont été adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse à la Société une circulaire relative à l'assemblée prochaine de la Société des Beaux-Arts des départements, à Toulouse, en Avril 1899. L'indication des membres délégués devra parvenir au ministère avant le 1er mars, dernier délai. Cette circulaire est déposée sur le bureau.

— MM. Desnoyers, Herluison et Jacob déposent sur le bureau la présentation au titre de membre titulaire non résidant, de M. Lucien Auvray, associé correspondant. MM. le comte Baguenault de Puchesse, le vicomte Max de Beaucorps, Cuissard et Herluison présentent au titre de membre associé correspondant, M. Bernard de Lacombe, archiviste paléographe.

Ces deux élections sont renvoyées au mois.

— M. Emile Huet termine la lecture de son travail sur les découvertes archéologiques faites dans les fouilles des Immeubles du Loiret (1).

— M. l'abbé Desnoyers lit une note sur les découvertes faites en Loire au cours de l'été 1898.

Ces deux lectures sont renvoyées à la Commission des publications.

— M. Herluison donne lecture à la Société de la note suivante :

Ces jours derniers, rue de la République, en démolissant de vieux murs pour la construction d'une maison pour le compte de M. Beigneux, notaire, les ouvriers ont rencontré, à environ 1m50 en contre-bas du sol, deux pierres de fondation. Toutes deux portent une inscription surmontée d'une croix, affectant la forme de celle de Malte.

(1) V. plus haut p. 225, et au *Bulletin* du 2e trimestre 1899.

La première, brisée en trois morceaux, mesure 0m 33 de large sur 25 de haut et porte cette légende :

17 † 22
cette pierre a été
pausé par Albin
Egrost trésorier
de France, année
1722

La seconde, séparée en deux parties, à peu près égales, ne laisse voir que ces quelques lettres tracées de manière informe :

†
M chA
VT

Le propriétaire a bien voulu nous les offrir pour le musée historiques où elles sont maintenant déposées.

Séance du Vendredi 10 Mars 1899

Présidence de M. A. Basseville, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale particulièrement le tome XVII des mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. Ce volume contient un article signé : L. Vuilhorgne sur *Gui Patin* et des notes sur *les Lutrins*, par L. Pihan ; ce dernier est illustré de fort jolies planches.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. J. Devaux, membre associé correspondant, d'une brochure intitulée : *Boiscommun depuis 900 ans. Episodes et récits.*

Des remerciements sont adressés à l'auteur.

— Il est procédé au vote sur la candidature de M. Guiffrey au titre de membre honoraire. M. Jules Guiffrey est élu.

— Au nom de la commission des Publications, M. le vicomte Maxime de Beaucorps fait son rapport sur le travail de Mgr Desnoyers, relatif aux trouvailles faites en Loire au cours de l'été 1898. Le rapporteur conclut à son insertion aux Mémoires avec adjonction d'une planche reproduisant la passoire en bronze et les principales monnaies grecques. Il serait à souhaiter que le lieu de la trouvaille fût précisé.

Ces conclusions sont adoptées.

— M. Cuissard lit un travail sur *Le contrat de mariage de Jacques Bongars*. A ce travail sont joints et le contrat de mariage et des lettres de Camerarius, pièces toutes inédites tirées de la Bibliothèque de Berne. Le travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Comte Baguenault de Puchesse soumet à la Société les exemplaires de deux médailles frappées en souvenir de la Saint-Barthélemy. Ces médailles lui ont été cédées par la Monnaie, où il a eu la bonne fortune d'en voir les coins encore dans leur fleur première ; ces deux exemplaires ont été frappés sous ses yeux. Il fera une note à ce sujet.

M. Herluison fait observer que ces médailles ne sont point inédites. Mgr Desnoyers les possède ; en tout cas, elles figurent au catalogue de la Monnaie sous les n°s 35 et 36 : poinçons ou coins restitués.

— M. Huet complète son travail sur les signatures de potiers trouvées dans les fouilles des Immeubles du Loiret (1).

— M. le Président a reçu la visite de M. Albert Despond, maire de Beaulieu-sur-Loire. M. Despond lui a remis une monnaie dont voici la lecture :

A. IMP. LICINIVS. P.M. Tête tourrelée à dr.

℟. GENIO. POP. R. Génie de Rome portant la corne d'abondance et une patère.

La pièce porte le monétaire : P. TR. *Percussum Treviri*.

M. Despond exprime le désir qu'une commission de la Société se

(1) V. plus haut pp. 225 et 226, et au *Bulletin* du 2e trimestre 1899.

transporte à Gannes vers le 20 mars pour mettre en œuvre les fouilles pour lesquelles le Conseil général a voté une somme de 400 fr.

La Société nomme MM. Baguenault, Dumuys et Huet, membres de cette commission. M. Baguenault se mettra, à cet effet, en rapport avec M. Despond.

— M. le Président propose d'ouvrir les candidatures à la place laissée vacante par la mort du regretté M. Jarry. La Société adopte cette manière de voir et décide qu'une note sera donnée aux journaux pour informer le public que les candidatures seront reçues jusqu'au 14 avril inclus.

Séance du Vendredi 24 Mars 1899

Présidence de M. A BASSEVILLE, *président*

— Le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale parmi eux la *Revue historique* (T.69 mars-avril (1899) qui contient un article citant le travail de M. Bloch sur le *Commerce des grains dans la généralité d'Orléans* (1768), à propos du pacte de famine. La Revue de la Société des *Etudes historiques* (1898) publie un article sur la publication faite par M. le comte Baguenault de Puchesse des *Lettres de Catherine de Médicis.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par MM. Emile Huet et P. Pigelet, de la seconde édition du *Guide orléanais.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président, à la suite de la publication relative à la distribution du Prix Davoust, a reçu deux lettres de candidatures de MM. Desvergnes et Penchaud.

Il y a lieu de nommer à cette occasion une commission qui sera appelée à examiner les œuvres des concurrents. M. le Président propose les noms de MM. Didier, Desnoyers, Dusserre et Herluison

Ces noms sont adoptés et la commission sera ainsi composée pour s'adjoindre au bureau de la Société.

— Au nom de la commission des publications, M. Guerrier fait son rapport sur le travail de M. Cuissard, intitulé : *Le contrat de mariage de Jacques Bongars*. Il conclut à l'insertion au Bulletin. Cette conclusion est adoptée (1).

M. le comte Baguenault de Puchesse propose de communiquer ce travail au Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Toulouse et où il doit se rendre. La communication est autorisée.

— M. C. Bloch communique à la Société deux documents orléanais qui lui sont tombés sous les yeux et y a joint quelques observations. Documents et observations seront insérés au Bulletin (2).

— M. Auvray (Lucien), membre associé correspondant, assiste à la séance. Il communique à la réunion un dossier de pièces copiées par ses soins et ceux de M. Bernard Mercier de Lacombe, pièces qui sont à joindre à un dossier semblable, déjà déposé depuis longtemps sur le bureau par MM. Baguenault de Puchesse, Mercier de Lacombe et Auvray. Ces pièces sont renvoyées à la commission des publications qui recevra des auteurs directement les notices qui devront servir de préambule au recueil.

M. L. Auvray lit en outre une lettre de Dubois, l'auteur de la *Bibliotheca Floriacensis*. Cette lettre est renvoyée au Bulletin (3).

(1) Voir plus loin p. 237.
(2) Voir plus loin p. 247.
(3) Voir plus loin p. 251.

UN

DOCUMENT SUR JEANNE D'ARC

L'*Auvergne historique, littéraire et artistique* a publié, dans le numéro de février 1894, le fac-simile de la lettre par laquelle Thoulon, chancelier du Bourbonnais, mande aux consuls de Riom, qu'il les cite en justice pour refus de payer la somme promise à Jehanne la Pucelle, lors du siège de la Charité.

Le texte entier de cette lettre figure à la page 47 du tome Ier de la *Quinzaine Bourbonnaise*. Nous en transcrivons ci-dessous la teneur :

« A mes Très Chers Frères, les consuls bourgeois et habi-
« tans de la ville de Riom.

« Très Chers Frères, par devers moy sont venus ceulx qui
« ont le gouvernement de l'artillerie pour le siège de la Charité
« et m'ont dit qu'on leur a fait refuz de leur païer les LX escus
« que leur devez à cause du don faict à Jehanne la Pucelle et à
« M. Delebret, ainsy quiil appert par les lettres scellées du scel
« de votre consulat. Je leur ay baillé lettres de justice. Toute
« voie vous prie-je que vous les veuillez prestement païer et
« ferez votre devoir, puisque l'avez promis et aussy la chose
« ira comme j'entens en bon usaiges, et si je ne fusse, ils vous
« eussent fait adjourner ailleurs que en ces païs. Si chose
« voulez que je puisse, escrivez-la moy, et la feroy volontiers.
« Aidant Notre-Seigneur qui vous doint bonne vie.

« Escript à Molins, le XIme de février. Le vostre,

THOULON

Chancelier de Borbonnais.

La lettre de Charles d'Albret (nommé Delebret dans le texte) est connue ; elle fait partie des dossiers de M. Tailhand : c'était la demande en armes et en munitions faite par Jeanne d'Arc elle-même, le 9 novembre 1429, demande à laquelle la ville de Riom répondit par une promesse que l'on s'empressa peu de réaliser suivant la lettre de Thoulon.

F. Pérot.

NOTE

SUR SIMON BOUCHERON D'ORLÉANS

DIRECTEUR DE L'ARSENAL DE TURIN AU XVIIe SIÈCLE

Le comte Lair, inspecteur de la Société française d'Archéologie, a bien voulu nous communiquer une note intéressante qu'il a prise au cours d'un récent voyage en Italie.

Cette note vise un Orléanais du nom de Simon Boucheron, qui fut, au cours du XVIIe siècle, directeur de la fonderie de l'Arsenal de Turin.

Il existe présentement au Musée royal de Turin plusieurs vases de bronze artistiques fondus par ledit Boucheron. Une inscription lisible sur le socle de l'un des vases en question (le n° 8) renseigne les visiteurs sur le nom du fondeur.

Elle est ainsi libellée :

« *Fuso per ordine di Carlo Emmanuele II*
da Simone Boucheron, d'Orléans
Direttore della fonderie del Arsenal di Torino »
— *Proprieta delle lista civile* —

Il ressort de cette note que notre compatriote aurait été au service de Charles-Emmanuel II, petit-fils (par sa mère Catherine de France) du roi Henri IV, né en 1634, proclamé en 1638 duc de Savoie et mort en 1675. Ce fut ce prince qui fit construire le palais royal de Turin.

Simon Boucheron survécut au maître qu'il avait servi et mourut en 1681.

Grâce à l'obligeance du directeur du Musée qui renferme ces

pièces intéressantes, le comte Lair a pu se procurer les photographies des trois grands vases de formes variées fondus par les soins de notre compatriote, et c'est d'après ces reproductions que nous allons les décrire sommairement.

DESCRIPTION DES VASES

Le vase n° 1, de forme semi-ovoïde, mesure 0m95 de hauteur totale, y compris les anses formées de deux serpents enlacés qui se dressent à 0m10 au-dessus de la bordure supérieure, décrivent une courbe gracieuse et viennent poser leurs têtes sur les oves dont cette bordure en forme de quart-de-rond est ornée. La panse du vase est décorée de masques grimaçants, sortes de têtes de Méduse qui servent d'amortissement aux anses.

On y voit encore d'autres motifs tels que guirlandes, palmettes, fioritures d'un style un peu lourd, dans le goût du XVIIe siècle.

Au-dessous de ces mascarons la circonférence du vase est de 1m38.

Celle du pied mouluré et orné d'oves est de 1m10.

Le vase n° 2 affecte la forme classique des grands vases à fleurs ou cache-pots ; plus étroit à la base qu'à l'orifice, il se termine par une sorte de coupe au pied massif et simplement mouluré.

Sa panse est ornée de deux masques humains grimaçants, aux traits accentués, fortement en relief, et d'un écusson aux armes de Savoie timbré de la couronne ducale, sans supports mais entouré du collier de l'ordre de l'Annonciade. Ce blason compliqué reproduit et déterminé pièce par pièce dans « la science des Armoiries » de Palliot, notamment (page 55, planche VIII) est écartelé au 1er et au 3e de Saxe ; au 2e et au 3e d'Aoste, il porte en abîme la croix de Rhodes, dite plus tard « Croix de Savoie ».

Les dimensions de cette pièce sont les suivantes :

Hauteur totale : 0m83 ; circonférence de la bordure supé-

rieure : $2^{m}20$; circonférence au-dessous des macarons : $1^{m}60$; circonférence du pied : $1^{m}04$.

Le vase n° 3 présente l'aspect d'un seau orné de moulures, d'oves, de fuseaux, de palmettes ; il est muni de deux fortes anses fixes, s'élevant au-dessus de la couronne du vase et ornées de têtes de béliers, d'après l'antique.

Ses parois sont décorées de mascarons, de guirlandes, de fruits, d'hippocampes, enfin, d'un grand écusson ovale sans supports timbré d'une couronne ducale, portant mi-partie de Savoie et de France.

Dimensions du vase : hauteur, $0^{m}64$, anses comprises ; circonférence de la bordure supérieure, $1^{m}50$; circonférence du pied, $1^{m}30$.

Ces différentes œuvres de Simon Boucheron, importantes par leurs dimensions, manquent de grâce et d'élégance, elles sont lourdes et massives ; toutefois, certains ornements qui les accompagnent dénotent l'art et le savoir professionnel du fondeur.

Ces quelques notes suffisent pour signaler à l'attention des érudits orléanais le nom d'un maître fondeur, non mentionné, croyons-nous, jusqu'ici dans la liste de nos artistes locaux.

D'où venait Simon Boucheron, quelle était sa famille, comment était-il passé au service de la maison de Savoie, quels avaient été ses maîtres, quels travaux l'avaient fait connaître? Voilà autant de questions intéressantes à examiner.

Peut-être Simon Boucheron se fixa-t-il à perpétuelle demeure à Turin, et dans ce cas, c'est dans cette ville qu'il faudrait chercher la trace de ses descendants.

Il résulte de nos premières investigations qu'en 1838 mourut à Turin un philologue du nom de Charles-Emmanuel-Marie Boucheron, né dans cette ville en 1773, célèbre professeur d'élo-

quence latine en l'Université de la capitale du Piémont dès 1811, c'est-à-dire à l'âge de trente-huit ans (1).

Ce savant serait-il l'arrière-petit-fils de l'ancien directeur de la fonderie de l'arsenal du duc de Savoie, c'est ce qui reste à examiner ; nous pensons qu'à l'aide de ces premiers jalons, une étude fructueuse pourrait être entreprise et sans doute menée à bonne fin.

Elle se recommande donc à l'attention de nos collègues Messieurs les membres de la Société archéologique de l'Orléanais. En attendant, notre compagnie me permettra d'adresser en son nom, au comte Lair, les remerciements qui lui sont dus pour ses intéressantes communications.

L. Dumuys.

(1) Larousse, *Dictionnaire du XIXe siècle*, au nom : Boucheron.

LE
CONTRAT DE MARIAGE DE JACQUES BONGARS

28 Mai 1596

L'Orléanais Bongars a dit qu'il fut veuf avant d'avoir été marié. Cette parole n'est vraie qu'à demi, Bongars n'a jamais été marié, bien que nous possédions son contrat de mariage en bonne et due forme, conservé à la bibliothèque de Berne.

Jacques Bongars, dont tout le monde connaît le rôle dans l'affaire des duchés de Clèves et de Juliers, avait 42 ans lorsqu'il résolut de se marier.

Bien des raisons l'engageaient à prendre une compagne.

Il était l'ami du grand roi Henri IV. Les fonctions importantes qu'il avait remplies dans la diplomatie royale, loin de l'enrichir n'avaient fait que le ruiner et, comme son maître, il manquait souvent d'argent. Il s'était vu forcé de vendre « à non prix, voire au dessoubs de moitié », une de ses propriétés pour calmer ses créanciers d'Allemagne et d'Angleterre. « Si je eusse attendu que le Roy m'en eust donné les moyens, disait-il, je eusse trop attendu (1) ». « Il y a longtemps, écrivait-il au roi, que je continue le service de Votre Majesté, sans autre dessein que de la servir. J'y ai employé le plus clair bien que j'avois. Ce qui me reste est si peu que je n'ay pas eu moyen de poursuivre le remboursement de ce que j'ay avancé (2). »

D'un autre côté, il s'était acquis, il est vrai, de nombreuses relations d'amitié avec les savants, les hommes d'Etat et les

(1) Ms. de Berne, B 149,10.
(2) Ms. de Paris, 7128,3.

princes, mais la politique finissait par le dégoûter. « Chacun, disait-il, vit pour soi, ne songe qu'à soi, méprisant la véritable vocation à laquelle Dieu l'a destiné. Aussi je désire sincèrement être délivré de ma charge, pour ne pas être témoin plus longtemps de cette servitude volontaire, dans laquelle les hommes se précipitent aveuglément, trop heureux de se forger à eux-mêmes des liens indissolubles (1). » Enfin, écrivant à son ami Camerarius, le 4 juillet 1593, il lui disait : « Je ne suis pas encore sorti de ma 49e année, et je sens ma faiblesse s'accroître de jour en jour et la vieillesse m'accable déjà. »

C'est qu'en effet à la longue, la vie errante, qui le tenait à son poste depuis tant d'années, ne pouvait satisfaire un homme qui, au milieu des négociations diplomatiques, n'oubliait jamais ses livres : malgré sa charge très importante, malgré même l'affection de son roi, Bongars souhaitait d'être délivré de ce qu'il ne craignait pas de nommer une lourde chaîne et un esclavage incompatible avec sa dignité d'homme (2).

Le mariage seul pouvait le rendre à lui-même et à ses livres et lui procurer un repos bien mérité après tant de courses.

Bongars avait à Paris une tante, Madame de La Noue, veuve de François de La Noue, gouverneur d'Orléans et tué au siège de Lamballe, le 18 septembre 1591. Depuis six ans, elle le pressait d'épouser une jeune fille dont elle avait fait l'éducation. C'était Odette, fille de André Spifame, sieur de Chalonges, et de damoiselle Briquemault. Douée de toutes sortes de talents, versée dans la connaissance des langues classiques, élevée dans la même religion que lui, cette jeune personne devait être une agréable compagne.

(1) Ms. de Paris, 7130,195.

(2) « Me homulum, qui, jam pertaesus negotiorum, otium et latebras votis et precibus persequor, nec assequor. Dabit et otium Deus aliquando, qui me jam tot annos molestissimis negotiis exercet. » Ibid., 7128,62. — « Mihi in solas terras abire constat, quamvis liceat amplo a rege stipendio cum dignitate vivere. Sed compedes omnes, etiam has aureas, quas mirantur, quas sectantur et ambiunt omnes, catenas ego refugio : nec videtur illa esse posse cum dignitate conjuncta servitus. » Ibid., 7128,230.

Il la connaissait depuis 1590 ; il avait apprécié ses qualités, il lui avait promis de l'épouser et Odette avait consenti. Mais les voyages multipliés de Bongars l'empêchaient de mettre à exécution ce projet qui leur assurait le bonheur.

Au mois d'avril 1596, toutes les difficultés semblaient aplanies, lorsqu'un ordre du roi l'appela à Francfort. Le 19 du même mois, Bongars écrivait à son ami Camerarius que son mariage, à la veille de se conclure, était encore différé (1).

Si ces atermoiements impatientaient Bongars, M. de Chalonges et Mademoiselle Odette n'en étaient pas moins tourmentés, d'autant que M. de Briquemault, chargé de prendre des renseignements sur la famille Bongars, n'avait recueilli que des éloges concernant sa noblesse, sa parenté et son bon renom. « M. de Chalonges, écrivait Bongars à sa sœur, Madame Lequeux, a estimé que l'amour, que je portois à sa fille, traînoit trop longtemps son effet. Il en a voulu avoir quelque assurance (2). »

Le 28 mai 1596, Bongars et Odette furent fiancés et un contrat de mariage dressé dans la maison de René Gravisset, devant le « notaire et tabellion impérial de la ville de Strasbourg ». M. de Chalonges donnait à sa fille, comme dot, deux mille écus d'or sol, plus deux cents écus « pour employer en bagues, joyaux et habits », et Bongars apportait cent écus d'or sol de rente viagère. Le mariage devait être célébré le plus tôt possible, et lorsque Bongars aurait pu obtenir un congé assez long.

En attendant cette heureuse circonstance, Odette est appelée maintenant Madame Bongars dans la correspondance de son futur mari.

Le 1er juin 1596, Bongars étant encore à Strasbourg, écrit à son ami Camerarius une longue lettre, se terminant par ces mots : « Salutat te domina mea (3). »

Le 15 août, Odette avait quitté l'Alsace et était venue habiter Paris, chez sa belle-sœur, Madame Lequeux, au Temple (4). »

(1) « Rursum differtur negotium[!]ul p γαμικον. » Lettre 121.
(2) Ms. de Berne, B 149,459.
(3) Lettre 126.
(4) Ms. de Berne, B 149,462.

Puis nous voyons recommencer les voyages de Bongars. Le 12 novembre, il est à Francfort, le 24 à Strasbourg; de retour à Francfort, le 4 décembre, il écrit à Camerarius : « J'ai la goutte. Ce mot seul n'est-il pas capable de faire trembler un homme qui va se marier? Je suis pris par le pied (1). »

Ses amis s'empressent de le féliciter d'une union après laquelle il soupirait depuis si longtemps. « Puisse ce mariage être heureux pour vous et pour celle qui n'est plus seulement désirée, mais qui vous est engagée et promise, lui disait Casaubon, c'est le vœu que j'adresse en suppliant au Dieu très bon et très puissant (2). »

« Enfin, écrivait à son tour Bongars à son ami Peucer, le 11 décembre, enfin, je vais me reposer, me plonger dans mes livres abandonnés depuis si longtemps. Les courses, les affaires m'ont épuisé ; je vais demander au roi un congé complet et je m'enfonce dans la solitude et dans la retraite avec la joyeuse compagne de ma vie (3). »

Le 27 décembre, il est à Anspach ; mais il a hâte de retrouver Mme Bongars et, dans ce but, il prendra le plus court chemin qui le mènera à Paris (4).

Le 18 janvier 1597, nouvelle lettre à Camerarius : « Dans quelques jours je serai enfin marié ; j'ai obtenu un congé. Que je suis heureux ! Tous les préparatifs sont faits. Madame te salue (5). »

Son bonheur devait être de courte durée.

« Laisse-moi, écrivait Bongars à Stuckius, le 8 février, laisse-moi épancher la douleur la plus amère dans le sein de mon meilleur ami. Ma fiancée m'est ravie en ce jour où je devais l'épouser. Un amour mutuel nous unissait depuis environ six ans. Le mariage tant désiré de part et d'autre avait toujours été retardé par mes voyages et par les affaires du Roi. Ne pouvant

(1) Lettre 147 : « Horrendum nupturienti nomen, podagra. »
(2) Lettre de Casaubon, 1596.
(3) Ms. de Berne, B 149,356.
(4) Lettre 148 à Camerarius.
(5) Lettre 151.

obtenir un congé, j'avais prié Odette de venir me joindre en Allemagne; elle n'épargna ni peine, ni fatigue, au milieu de la mauvaise saison. Nos noces devaient se célébrer à Bâle, mais, dans son impatience, elle vint jusqu'à Montbéliard, et, de là, à Strasbourg. Mes amis et moi nous la reçûmes avec la plus grande joie, et comme mon congé était fort court, il fut décidé que le mariage aurait lieu dans cette dernière ville. Pendant qu'on fait les derniers préparatifs, Dieu me la ravit. Huit jours après son arrivée, elle fut saisie d'une fièvre maligne et rend sa belle âme au ciel, me plongeant dans une douleur qui ne finira qu'avec ma vie. Ce n'est que trois ou quatre heures avant sa mort que nous sûmes que son mal était contagieux. Ainsi Dieu a voulu que je fusse veuf avant d'avoir été marié (1). »

Cette mort le plongea dans une profonde douleur. Une série de lettres, qu'il écrit à son ami Camerarius, montre qu'elle est l'unique objet de ses entretiens. « Tout mon espoir, dit-il, repose en Dieu seul, et c'est à lui seul que je demande une vie meilleure (2). — Ma perte est immense et le chagrin que j'éprouve durera autant que ma vie (3). »

Les lettres qu'il écrit à Mme de La Noue et à sa sœur, Madame Lequeux, sont inspirées par une vraie douleur (4).

Cette mort inopinée détruisit les espérances que Bongars concevait pour l'avenir. Libre désormais de toute affection, il allait consacrer au service de son roi une vie dont les premières années avaient coulé si douces dans le commerce intime avec ses nombreux amis. Les livres devaient faire son unique bonheur.

Ch. CUISSARD.

(1) Lettre à Stuckius.

(2) « Spes mihi omnes ereptæ, nec denique ipsum in me ipso requiro, nisi si quando lente ad omnium nostrum auctorem parentemque cæcutientes tenebricosæ mentis attollo oculos et ab eo uno soloque melioris vitæ spem peto. » Lettre 150, du 9 février 1597.

(3) « Velim respondere exacte, sed non patitur dolor, cui omnino imparem me esse agnosco fateorque et probabit quicumque jacturam meam æstimabit suo pretio. » Lettres 151, du 16 février et 152 du 1er mars.

(4) Ms. de Berne, 143,30 et B 149, 454, 459, 462 et 463.

COPIE DU CONTRAT DE MARIAGE DE JACQUES BONGARS

Pardevant moy, notaire et tabellion impérial public et greffier juré du conseil privé de Messieurs les Quinze en la ville et cité impériale franche de Strasbourg, soubsigné, et, en présence des nobles et honorables Jean Lobetius, docteur es loix, Joseph Junta, greffier d'estat de la dite ville de Strasbourg et le capitaine Morront, comme tesmoings a ce appelez et priez, qui ont, avec les parties contrahentes et leurs assistans cy après nommez, signé avec moy dit notaire ceste minute, furent présens en leurs personnes André Spifame, escuyer, sieur de Chalonge, pour Damoiselle Odette, sa fille, à ce présente et de son consentiment, d'une part, et noble homme Jacques Bongars, seigneur de la Chesnaye, agent pour la maison royale de France vers les très illustres princes et Estats d'Allemaigne, pour luy et en son nom, d'aultre part, lesquelles parties de leurs bons grés et franches voluntés, recogneurent et confessèrent, assavoir ledit seigneur Bongars et ladite damoiselle Odette, du vouloir et consentement de hault et puissant seigneur messire Jean de Briquemault, chevalier, sieur dudit lieu et d'Esnon, son oncle maternel, ainsi qu'il m'est apparu par une lettre escrite et signée de la main dudit sieur en date du XV aoust dernier passé, et aussy du conseil et advis de haulte et puissante dame Marie de Luré, veufve de hault et puissant seigneur messire Francoys de la Noue, chevallier, conseiller du Roy de France en son conseil d'estat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, dame de Plessis aux Tournelles et de Lumigny en Brye, par honorable homme René Gravisset, bourgeois de ceste ville de Strasbourg, ayant pouvoir et commission expresse de ladite dame, en datte du XVIII moys présent, styl nouveau, de l'advis aussy et conseil de noble homme Denys Godefroy, professeur en droict en ceste dite ville de Strasbourg, advocat en la court de parlement à Paris, cousin

de ladite damoiselle Odette, — Avoir faict et faire par ensemble de bonne foy les traictez, accords et promesses de mariage, dons, douaires et aultres choses cy après déclarées, — C'est assavoir ledit André Spifame, père, avoir présentement donné et baille par nom et loy de mariage ladite damoiselle Odette Spifame, sa fille, audit seigneur Jacques Bongars, lequel a aussy recogneu et recognoist de sa part avoir prins et prendre par loy de mariage ladite damoiselle Odette, et la célébration d'iceluy néantmoins remise au plustot que faire se pourra, attendant que ledit sieur Bongars ait eu l'advis et consentement de ses tantes, frère, sœur et beaux frères. En faveur duquel mariage ledit André Spifame père, promet payer, bailler et délivrer en nom de dot et avancement d'hoirie en deniers comptant ou en credites cedules et obligations vallables la somme de deux mil escus dor sol, et en oultre la somme de deux cens écus, pour employer en bagues, joyaux et habits. Pour l'asseurance desquelles sommes ledit sieur de Chalonge père a obligé tous et chascuns ses biens présens et advenir, spécialement sa terre, fonds et héritages assis à Bourdigny, pays de Savoye au balliage de Gex, et aussy ledit seigneur Bongars espoux doué et doue ladite Odette, son espouze, de cent escus dor sol. de rente viagère, s'il y a enfans de ce présent mariage, et, à défault diceulx, de la somme de cent trente trois escus un tiers descu dor sol de rente viagère comme dessus ou bien du douaire coustumier selon et suyvant la coustume de la prévosté et viscomti de Paris, à laquelle lesdites parties se sont entièrement remises et remettent pour le regard de ce présent contract, le tout au choix et option de ladite espouze, à laquelle il sera loisible de prendre l'un diceux douaires soit prefix ou coustumier à prendre si tost que douaire aura lieu sur tous et un chascuns les biens meubles et immeubles présens et advenir dudit sieur Bongars qu'il a pour ce obligez et hipothequez. — A esté aussy accordé advenant la dissolution du présent mariage, soit qu'il y ait enfant ou non, que ladite damoiselle Spifame espouze prendra par préciput tous et ungs chascuns ses habitz, linge, bagues et joyaux à quelque somme qu'ils puissent monter, ou, à défault

diceux, la somme de deux cens escus dor sol. pour une foys payée au choix et élection de ladite espouze. — Comme aussy aura et prendra ledit seigneur espoux ses habits, linges, livres, armes et chevaux qu'il aura lors de ladite dissolution, à quelque prix qu'ils puissent monter, et, à défaut diceux, pareille somme de deux cens escus dor sol. pour une foys. A esté aussy accordé que selon que ledit seigneur Bongars recevra les susdites sommes de deux mil escus et autres sommes généralement quelconques appartenantes à ladite damoiselle Odette espouze, il en fera recognoissance authentique et vallable par devant notaires, pour estre par luy le tout employé en fonds et héritages propres et patrimoniaux à ladite Odette et aux siens, fors et excepté la somme de six cens soixante six escus deux tiers dor sol. qui sortiront nature de meubles. Et au réciproque advenant que ledit seigneur Bongars eust aliéné ou alienast ses propres héritages et patrimoniaux ou bien qu'il receut le rachat et payement des rentes provenans de son dit patrimoine, tels deniers luy sortiront pareille nature de propre, sans qu'ils entrent en ladite communauté. Promettantz les parties avoir pour agréable les susdites conventions bonnes et vallables, sans jamais y contravenir. Et par mesme moyen obligent respectivement l'ung à l'autre tous leurs biens présens et advenir. Renoncans à tous aultres droiz, statutz et coustumes à ce contraires, etc. Faict audit Strasbourg en la maison dudit Gravisset en son poisle ordinaire, vendredy vingt huyctiesme jour de may, styl ancien, l'an mil cinq cens quatre vingtz et seize, neufiesme indiction, entre dix et onze devant midy. Ainsi signé J. Bongars, D. O. Spifame, André Spifame, D. Godefroy, René Gravisset, Joannes Lobetius. Josephus Junta, Demorront, Georg Goulder XV schryber, secrétaire du Conseil des XV notarius, pour notaire.

La teneur de la lettre de Monsieur de Briquemault, dont cy dessus est faicte mention est telle comme sensuyt :

Mon frère, Je n'ay peu trouver meilleure commodité de scavoir les moyens de Bongars que par le moyen de Mademoi-

selle d'Alloue (sic, pour de La Noue), qui est près d'Orléans et son mary en est mort gouverneur, cest assez pour y avoir cognoissance et pour ce que vous scavez combien ceste maison la m'est amie. Je m'asseure que ne trouverez mauvais que je lui aye mandé l'occasion pourquoy Je désirois estre informé à la vérité des moyens dudit suppliant, affin quelle sy employast plus soigneusement comme elle a faict. Je vous envoye la response quelle ma faicte de vous en dire mon advis. Je ne puis ne cognoissant la personne ny les biens que par ouyr dire. Si tout est vray, je pense que ma nièce sera bien, quand il ny auroit que la moictié, mais quoy qu'il en soit, s'il espouse ma nièce et qu'il m'aime, je laimeray tousiours comme mon nepveu — et disposez de moy comme de

Vostre meilleur frère et plus fidèle amy pour vous servir.

Signé : Briquemault,

et dessoubz escript : ce jour de mi aoust.

L'inscription est : A Monsieur, Monsieur de Chalonge.

Le pouvoir donné par Madame de la Noue à Gravisset sonne de mot à mot ainsy :

Nous, Marie de Luré, dame Duplessis aux Tournelles et de Lumigny, veufve de Messire François de la Noue, chevalier, conseiller du Roy en son conseil d'estat et privé, capitaine de cinquante hommes darmes de ses ordonnances, certifions avoir pour agréable le traitté de mariage entre Monsieur de Bongars, conseiller du Roy et ayant charge pour Sa Majesté en Allemaigne, et damoiselle Odette Spifame. Pour approbation duquel nous voulons que nostre consentiment y soit inséré par honorable René Gravisset, bourgeois de Strasbourg, auquel nous donnons pouvoir de ce faire. En foy de quoy nous avons signé la présente de nostre main propre, audit Plessis, soubz le scel de noz armoiries, le XVIII[e] jour de may 1596.

Signé : Marie de Luré.

et cacheté en placquart.

Coppie concordante de mot à aultre à la minute du traisté de mariage soubsignée et aux originelz de la lettre de Monsieur Briquemault et certification de Madame de la Noue susinsérez, — escripte, collationnée et auscultée par moy susdit notaire et greffier des quinze, tesmoing mon seing manuel cy dessoubs mis lundy, dernier jour de may, l'an mil cinq cens quatre vingtz et seize styl ancien.

Signé : GEORG GOLDER,

XV Schryber Nat. mpp., etc.

(Bibliothèque de Berne, ms. 143, 28).

DOCUMENTS INÉDITS

1705, 22 juin. — Certificat notarié de ce que coûte le transport d'une pièce de vin de Saumur à Orléans et d'Orléans à Paris.

(*Archives Nationales, K. 1206, n° 4*)

Par devant les notaires au Châtelet d'Orléans soussignez, furent presens les sieurs Estienne Boullard, François Charpentier et Gentien Favereau, demeurans en la paroisse de Saint Paul, Daniel Paulluche et Edouard Jousse, demeurans en la paroisse de Saint Paterne, tous marchands d'Orleans. Lesquels ont par ces presentes declaré et declarent qu'ils certiffient a tous qu'il appartiendra que, lorsque l'on tire des vins de Saumur et des environs pour faire venir par eaüe jusques a Orleans, il en coute ordinairement pour le rebatage de chacune pipe de vin ou de deux busses ou de deux queües, dix a douze sols ; — et que, quand on envoye d'Orleans des vins a Paris et ailleurs, il a tousjours esté d'usage, comme il est encore, de payer pour reliage de chacune pipe ou deux busses, trente sols. Le reliage consiste a relier en plain ou couvrir la futaille des cercles, la barrer de chevilles aux deux fonds. En tesmoing de quoy ce fut fait et passé aux demeures desdits sieurs comparans le vingt deuxiesme jour de juin mil sept cens cinq, du matin.

Signatures de :

Jousse frerres — Boullard — G. Favereau — Charpentier — D. Polluche — Sevin — Reullon.

Receu pour presente minute et vacation, XXX s.

Nous, maire et echevins de la ville d'Orleans, certiffions que les sieurs Sevin et Reullon qui ont passé l'acte cy dessus sont notaires royaux au Chatellet de cette ville, et que foy doit etre ajoutée a tous actes et contracts qu'ils passent. En temoing de quoy nous avons signé, fait contresigner le secretaire greffier et y apposer le cachet aux armes de la ville. Fait en l'hotel commun d'icelle le vingt deuxieme jour de juin mil sept cens cinq.

Bizoton, maire. — Lenormant. — Par MM., de Guyenne, greffier.

(*Cachet aux armes de la ville*).

Controllé et scellé a Orleans ce 23 juillet 1705.
Reçu onze sols. Froger.

D'après Mantellier, *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises* (Mém. Soc. Arch. V. 103), la pipe représentait 470 litres 72 de notre système actuel. La busse et la queue, dans le texte ci-dessus, étaient la moitié d'une pipe.

1546, 11 novembre.— Contrat entre le prieur-curé de Saint-Donatien d'Orléans et Guillaume Dubois, vigneron, par lequel ledit Dubois s'engage à façonner les vignes de la cure moyennant 10 fr. par arpent.

Ce XI[e] jour de novembre, feste de Saint Martin, mil cinq cent quarante six, Guillaume du Boys, vigneron, demeurant sur la paroisse de Saint Jehan le Blanc, a promis et marchandé de faire de toutes façons les vignes de la cure et prieuré de Saint Donatien. Sçavoir est :

1° Cinq quartiers de vigne assiz au cloz de Barbotte, tenant

d'ung bout au procureur du Roy et d'ung long a Noyer du Portereau.

Item. Ung demy arpent de vigne assis a La Fousse de Meulles enclouz de fossez.

Item. Demy arpent au clouz de la Court Jarrette, tenant d'un long a Carlairde et d'ung bout a Pierre Sorard et de l'autre bout a Guillaume Du Boys, d'aultre bout sur la rue de la Court Jarrette a aller a Saint Scir (?)

Item. Ung tercier audict clouz de la Court Jarrette, tenant d'un bout a laditte Carlairde et d'autre long a Jacques Hue, d'un bout a Jantian, tinturier et d'aultre bout Sorrat.

Item. Ung aultre tercier assis au clouz tenant d'un bout audict Jantian, tinturier, et d'aultre bout a la Carlairde et d'un long Nicolas Liberge et d'aultre a Me Jacques Dedigan, premier vicaire dudict Saint Donatien.

Pour le pris et la somme de 10 francs par l'arpent, et doibt faire pour arpent quarente fosses.

Presens :

Mes Michel André et Anthoyne Lesnyer et mon frere Jehan Dedinain. Tesmoingt mon sin manuel cy mois, l'an et jour dessusdicts.

J. Dedinain.

Observations. — 1° On remarquera que l'acte n'est signé que de l'une des parties, le curé de Saint-Donatien. La signature de l'autre partie, le vigneron Dubois, manque ; il est probable qu'il ne savait pas écrire. L'authenticité de l'acte est assurée par la mention des témoins qui ont assisté à sa rédaction.

2° On voit que le morcellement de la terre est avancé en 1546, puisque, sauf la première décrite dans l'acte, les pièces données à façon n'atteignent pas l'étendue d'un arpent. C'est un fait commun en pays de vignoble.

3° A observer encore que Guillaume Dubois est propriétaire d'un morceau de terre joignant une des pièces appartenant au curé de Saint-Donatien. Il est donc à la fois propriétaire et ouvrier agricole. C'est également un fait qui se rencontre souvent

dans le passé, et qui se rencontrera de plus en plus aux siècles suivants dans les régions viticoles. Beaucoup de personnes sont à la fois propriétaires et « façonniers » ou fermiers ; même il y en a qui sont les trois en même temps. Voir notamment, à ce sujet, les rôles d'impositions à la taille (XVII[e]-XVIII[e] s.) pour l'élection d'Orléans conservés aux archives du Loiret (série C.).

Camille Bloch.

LETTRE DE JEAN DUBOIS

SUR SA

BIBLIOTHECA FLORIACENSIS

Le célestin Jean Dubois n'est pas orléanais, mais il nous appartient par le recueil de textes qu'il a publié sous le titre de *Floriacensis vetus Bibliotheca*, recueil si important pour l'étude de l'historiographie de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et assez connu pour qu'il suffise d'en rappeler ici le titre ; aussi j'ai pensé qu'une lettre de lui, où il est question précisément de cet ouvrage, pourrait peut-être trouver place dans le *Bulletin* de notre Société.

Cette lettre, adressée au chancelier Pompone de Bellièvre, à la date du 24 juillet 1605 (1), est conservée en original, à la Bibliothèque nationale, dans la correspondance de ce dernier. Dubois se recommande à sa bienveillance et le supplie de faire que les formalités nécessaires à l'approbation de sa *Bibliotheca* ne soient pas retardées, afin qu'il puisse l'envoyer, en temps utile, à la foire de Francfort et la « faire voir aux Allemands ».

La lettre de Dubois est accompagnée d'un visa d'Eustache de Reffuge, surintendant de justice à Lyon et gendre du

(1) Quelques jours auparavant, le 17 juillet, le bénédictin Jacques Du Breul écrivait à dom Martin Mazzier : « J'ay receu lettres de Lion, que m'envoie frère Denis (*sic*) Du Boys, célestin. Il faict imprimer un beau livre, intitulé *Historia Floriacensis*, et est desjà à demy faict. Il a tiré la matière de son livre de l'abbaye de Sainct-Benoist-sur-Loyre, pendant qu'il demeuroit au couvent d'Ambert, près Orléans. » (B. N., ms. français 17,806, fol. 38.)

chancelier ; il est probable qu'il fut accédé à la requête de l'auteur ; en tout cas, le livre put paraître peu de temps après.

Nous apprenons, par cette même lettre, que Dubois, qui se trouvait alors à Lyon, avait formé le projet d'écrire une Histoire ecclésiastique du Lyonnais ; il ne semble pas que ce projet ait jamais été mis par lui à exécution.

L. Auvray.

Monseigneur (1),

J'estime que, comme les fontaines ne s'ennuyent, si les passants puisent de l'eauë en leur source, à cause que naturellement elles sont establies de Dieu pour le soulas et rafraichissement des humains, que (2) vous ne vous sentirez non plus importuné de moy, si je pren la hardiesse, en mon besoing, de recourir à vostre pouvoir et authorité, puisque ce Dieu terrestre, nostre Roy très chrestien, vous a constitué et estably chancellier, afin de contenter et satisfaire ses très humbles et obéissants subjects en leurs requestes civiles et raysonnables. Desjà une autrefois, je vous avoys faict supplier vouloyr seeller un privilège (3) pour imprimer un œuvre intitulé *Floriacensis Regia Bibliotheca* (4), que je mets en évidence à l'honneur de nostre France, et vous feites responce qu'il falloyt, suyvant le règlement observé en tel cas, qu'il fust veu par un maistre des Requestes au paradvant, afin de scavoir s'il y avoit rien qui préjudiciast à l'Estat. Je l'ay faict veoir au sieur du Refuge, vostre fils (5), sur la relation duquel je m'asseure que vous vous reposerez ; comme aussy luy feray-je veoir tout ce que je mettray au jour, tandis que je sesjour-

(1) B. N., ms. français 15,897, fol. 216. — Original.

(2) L'auteur répète ici *que* par mégarde.

(3) Le privilège imprimé à la fin de la *Bibliotheca Floriacensis* est daté seulement du 12 août 1605.

(4) Le véritable titre de l'ouvrage est *Floriacensis vetus Bibliotheca, benedictina, sancta, apostolica, pontificia, cæsarea, regia, franco-gallica.* (Lyon, H. Cardon, 1605, in-8°, 3 parties en un volume.)

(5) C'est-à-dire « vostre beau-fils ». Hélène de Bellièvre, fille du chancelier Pompone de Bellièvre, avait épousé en secondes noces Eustache de Reffuge, seigneur de Courcelles, conseiller d'État et ambassadeur en divers pays, et qui, à la date de la lettre de Jean Dubois, était surintendant de justice à Lyon.

neray à Lyon. Et pour autant que monsieur de Béthune (1) en a voulu veoir les épistres dédicatoyres (2), je les ay faict promptement tyrer. Ce qui m'a occasionné de vous en envoyer une coppie, afin que par icelles vous voiiez quel est mon but et les censuriez ou approuviez, s'il vous plaist, comme il vous semblera équitable.

Je donne advis à monseigneur l'archevesque de Lyon, vostre fils (3), du corps de saint Genesius, archevesque de Lyon (4), qui est à Chelles. Il estoit chancellier de France (5) en son temps, et me semble qu'un chancellier lyonnois le peut et doybt au sien faire restituer à sa chère patrie, sinon en tout, au moins en partie. Si je puys mettre le nez dans les archives de l'église de Lyon, comme j'ay faict en celles de Vienne (6), j'espère que je signaleray le pontificat dudict seigneur archevesque vostre fils, par l'accomplissement et perfection d'une hystoire ecclésiastique lyonnoise aggréable et proufitable à la postérité. Au reste, Monseigneur, d'autant que mon œuvre veult s'aller un peu proumener à la foyre de Francfort pour se faire veoir aux Allemants, et désire partir au plus tard le quinze du moys prochain, je vous supplie ne tarder à luy bayller son va-t-en et saufconduit, et vous me donnerez occasion de redoubler les vœux et sacrifices que j'offre souvent à Dieu pour vostre prospérité. Car je veux qu'il vous plaise de croyre, à cause que la vérité est telle, que j'ay tousjours esté, suys et seray à jamais,

Monseigneur,

Vostre très humble serviteur et dévot orateur,

DUBOYS,

Célestin parisien.

Ce 24e juillet 1605.

(1) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qui devait être fait duc de Sully l'année suivante.

(2) Jean Dubois a dû probablement refaire son épître dédicatoire : celle qui figure en tête du volume (au roi et à la reine) est datée des ides de septembre 1605.

(3) Claude de Bellièvre, second fils du chancelier.

(4) De 657 à 679 environ ; sur les reliques de saint Genès, voir Bollandistes, *Acta Sanctorum*, novembre, t. I, p. 355.

(5) Dubois se trompe ; il veut dire que saint Genès était grand-aumônier de la cour (abbas palatinus) ; cf. Bollandistes, *Ibid.*, p. 353.

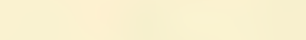
(6) Dubois s'était en effet occupé de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Vienne ; la troisième partie de sa *Bibliotheca Floriacensis* est formée par une importante compilation qui a pour titre : *Antiquæ, sanctæ ac senatoriæ Viennæ Allobrogum gallicorum sacræ et profanæ plurimæ antiquitates.*

MONSEIGNEUR,

J'ay veu le livre duquel est cy dessus faicte mention, auquel je n'ay rien trouvé contre le service du Roy, ny contre l'Estat. Ce religieux ayant désiré que je vous en certifiasse, je ne l'ay voulu refuser. Vous baisant très humblement les mains et priant Dieu, Monseigneur, vous donner en santé longue et heureuse vie.

De Lyon. — Vostre plus humble et affectionné serviteur et fils,

REFFUGE.



Orléans — Imp. P. Pigelet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 166.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1899.

Séance du vendredi 14 avril 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi eux : le *Polybiblion* (mars 1899) contient deux articles signés de M. de la Rocheterie, l'un sur *Quiberon*, de Thomas de Closmadeuc et l'autre sur un ouvrage de J.-N. Moreau, intitulé : *Mes Souvenirs. Le Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1er trimestre 99), publie un mémoire de l'abbé Bosseboeuf, sur *Jeanne d'Arc en Touraine*. La *Revue critique* (10 avril 1899) renferme un article fort élogieux sur le travail de M. Bloch intitulé : *Le commerce des grains dans la Généralité d'Orléans en 1768.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Edmond Piette, d'une brochure intitulée *Étude d'ethnographie préhistorique* ; *Fouilles à Brassempuy en 1897.*

Par M. l'abbé Étienne Georges, de Troyes, d'une étude biographique et littéraire sur *l'Abbé Étienne Georges* de Troyes.

Par M. Herluison, d'un *Catalogue de livres rares et curieux* mis en vente à Orléans les 17 et 18 avril 1899.

— Par M. Gaston Vignat, d'une brochure intitulée : ***Fragments de comptes de la vicomté de Pont-Authou et de Pont-Audemer.***

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président dépose sur le bureau une lettre de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn annonçant un concours par elle ouvert en 1899.

— MM. Herluison, Cochard, Cuissard et Bloch déposent sur le bureau une présentation de M. le docteur Garsonnin comme candidat à la place de membre titulaire résidant. M. le Président, conformément au règlement, déclare clos le délai de réception des candidatures à la place laissée vacante par le décès de M. Louis Jarry. L'élection aura lieu dans un mois et la liste des candidatures sera arrêtée à quinzaine.

— Le vicomte Maxime de Beaucorps, substituant M. le chanoine Cochard empêché, fait son rapport au nom de la Commission des publications, sur le travail consacré par M. Huet aux découvertes archéologiques faites dans les fouilles des Immeubles du Loiret. Il conclut à son impression au Bulletin avec renvoi au bureau qui statuera sur les reproductions à y insérer. Ces conclusions sont adoptées (1).

— M. le Président annonce à la Société qu'il a reçu de M. Ch. Genty une lettre l'informant de sa candidature au prix Davoust. Cette lettre porte à trois le nombre des concurrents.

Le prix doit être distribué le 7 mai prochain. C'est donc à la prochaine séance que la Commission devra faire son rapport.

— M. l'abbé Desnoyers lit un travail sur une médaille portant sur la face la figure du Christ, médaille connue sous le nom de médaille du *Campo dei Fiori*, à Rome. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Bloch lit une étude sur le département de *Pithiviers et Montargis* en 1787. Cette étude est destinée aux *Annales du Gâtinais*. M. Bloch en fera un résumé qui sera inséré au Bulletin (2).

(1) V. plus loin, p. 282.
(2) V. plus loin, p. 292.

M. Basseville, président, lit à la réunion la note suivante :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous signaler une découverte faite au mois de juillet dernier à Souvigny (Loir-et-Cher), tout près d'une ferme appelée la Sardinière, appartenant à M. Vivier Saint-Ange, maire de Souvigny.

La foudre ayant complètement renversé un chêne, on trouva en l'exploitant, sous les racines, à 80 centimètres environ du sol, deux urnes funéraires, dont l'une, d'une dimension plus grande que l'autre, contenait du charbon et des ossements calcinés.

En plus, on y découvrit un petit vase également en terre jaunâtre, à parois très minces, ayant la forme d'un baril avec des cercles figurés sur la panse, et les débris d'un vase en poterie noire, qui aura probablement été brisé par la pioche de l'ouvrier, et que le propriétaire se propose d'essayer de reconstruire.

— M. le comte Baguenault de Puchesse rend compte à la réunion des travaux du dernier Congrès des Sociétés savantes auquel il a assisté en avril dernier.

Ce Congrès a pleinement réussi. La tentative de décentralisation qui l'a fait tenir à Toulouse a été couronnée de succès. L'assistance fut nombreuse, les lectures intéressantes et les discussions approfondies. La ville de Toulouse, en outre, a tenu à honneur de faire aux congressistes le plus large et le plus hospitalier accueil.

Parmi les questions d'ordre général, on a beaucoup discuté celle relative au dépôt commun et à la publicité des archives anciennes des Notaires. Examinée sous toutes ses faces, notamment au point de vue professionnel et légal, elle a, ce semble, fait un grand pas dans le sens de la pratique et l'on peut espérer en voir prochainement inaugurer l'application.

M. le comte Baguenault ajoute ensuite qu'il a lu au Congrès le travail de M. Cuissard sur le *Contrat de mariage de Jacques Bongars.*

Ce travail a été accueilli avec beaucoup de faveur et le comité a conclu à son impression, accompagné du document, dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques.* Je crois que, d'après un

précédent, cette publication n'empêchera pas la reproduction dans nos *Bulletins*, qui a été votée à notre dernière séance.

Pendant que j'étais à Toulouse, j'ai voulu y revoir les souvenirs orléanais qui s'y trouvent. Il n'y en a qu'un qui ait vraiment quelque importance, c'est celui de ce Jean d'Orléans, petit-fils du grand Dunois, qui, pourvu presque à sa naissance de l'archevêché de Toulouse, n'en fut pas moins élu par le Chapitre d'Orléans évêque de notre ville, le 10 mai 1521, élection contraire au nouveau Concordat, mais que François Ier, non seulement fit confirmer par le Pape, mais à laquelle il obtint encore de Rome « la dispense de retenir l'archevêché de Toulouse ». Jean d'Orléans, qui mourut à Tarascon en 1534, semble avoir résidé plus souvent à Orléans que dans le Midi. Cependant on montre à Toulouse, dans la plus ancienne église, la cathédrale de Saint-Etienne, comme son œuvre personnelle, des contreforts et le clocher massif de la façade, ainsi que l'énorme pilier qui conserve sa mémoire avec son nom.

Séance du vendredi 28 avril 1899.

Présidence de M. Basseville, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale, notamment, le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (T. XLVII) qui contient, sous la signature de M. Hersant, le compte rendu des fêtes de notre Cinquantaine.

Il a reçu en outre le no 2 du 16 avril 1899, du *Journal de Montbrison*. Ce journal rend compte de l'inauguration en cette ville, le 9 avril, d'une statue de Jeanne d'Arc, due à la générosité de Madame de la Batie. Mgr Coullié présidait à cette cérémonie et y a prononcé un discours dans la chaire de de l'église Notre-Dame.

— M. le Président a reçu une lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans conviant la Société à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc de Le Véel qui aura lieu le 7 mai 1899. La Société se rendra à cette solennité et tient à honneur de remercier Monseigneur de l'y avoir conviée.

— MM. Basseville, Léon Dumuys, Herluison, Breton et Huet déposent sur le bureau la présentation de M. Jules Lemaître en qualité de membre honoraire. L'élection est renvoyée à quinzaine.

— L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. Lucien Auvray en qualité de membre titulaire non résidant et de M. Bernard Mercier de Lacombe au titre de membre associé correspondant. Les votes recueillis, les deux candidats sont proclamés élus.

— M. le Président déclare clos le délai imparti pour arrêter la liste des candidats à la place de M. Louis Jarry. Au nom des candidats, M. Huet pour M. Fougeron, M. Breton pour l'abbé Iauch, déclarent maintenir les candidatures antérieurement posées. En conséquence, la liste est ainsi composée : MM. Paul-Elie Fougeron, l'abbé Pierre Iauch et le docteur Garsonnin.

— M. le Président annonce à la réunion que la Commission du prix Davoust s'est réunie cette semaine ; elle a vu les œuvres des concurrents. Aux Aydes, le monument de M. Desvergnes. Chez M. Penchaud : dans un atelier, cinq tableaux, à l'Evêché, le portrait de Mgr Dupanloup, et rue Pothier le portrait de M. le conseiller Berton. Enfin, M. Genty lui a communiqué un tableau : les ciseleurs, un portrait d'enfant et deux esquisses. M. Didier, rapporteur de la Commission, est prêt à formuler verbalement les conclusions de son rapport.

M. Didier, rapporteur, estime avec la Commission tout entière que le monument des Aydes doit être attributaire du prix Davoust. Ce monument est une œuvre d'art importante et difficile et comme composition et comme exécution. A ces deux points de vue, elle mérite d'être récompensée. Son caractère local, tant au point de vue du fait qu'à celui de l'auteur même, vient par surcroît pour assurer que l'intention du testateur sera certainement réalisée en lui attribuant le prix.

Les œuvres de M. Penchaud sont d'exécution heureuse, souvent brillante, toujours vraie ; mais si elles ont ces mérites, elles n'ont pas, au même degré que l'ouvrage de M. Desvergnes, celui d'une difficulté de composition vaincue au même degré.

Quant aux tableaux de M. Genty, ils ont, eux, ce mérite de la composition, notamment le tableau des Ciseleurs dont l'éclairage est fort bien traité au point de vue de l'effet. Mais de ce tableau on pourrait peut-être dire que l'exécution n'en est pas assez poussée. A plus forte raison, il est impossible de se prononcer sur le vu des deux autres esquisses que l'exécution définitive peut modifier du tout au tout.

En conséquence, la Commission est d'avis de décerner le prix Davoust à M. Desvergnes, pour le monument du combat du 11 octobre 1870. Prix de 500 francs avec médaille commémorative.

— M. de la Rocheterie donne lecture à la réunion d'une note sur *un procès de l'abbaye de Beaugency au XVIIIe siècle*. Cette note est renvoyée à la Commission des publications (1).

— M. Bloch a reçu de M. Wrangel deux brochures suédoises intéressant l'Université d'Orléans. Il déposera une note à ce sujet avec les brochures qu'il demandera à l'auteur (2).

— MM. Huet et Dumuys, répondant à l'invitation de M. Despond, maire de Beaulieu, sont allés visiter les fouilles de Gannes et du puits d'Havenat, le 25 avril dernier. M. Huet rend sommairement compte de cette visite dont il donnera le compte rendu écrit à la prochaine séance (3).

— M. le Président soumet à la réunion un projet de la séance de la distribution du prix Davoust, pour le dimanche 7 mai 1899, à deux heures, salle des Thèses. Les invitations seront faites sur le modèle et à l'aide des listes de la fête de la Cinquantaine, en bornant leur nombre à celui des personnes habitant Orléans ou le voisinage. Le projet est adopté.

(1) V. plus loin, p. 294.
(2) V. plus loin, p. 373.
(3) V. plus loin, p. 365.

Séance du dimanche 7 mai 1899

DISTRIBUTION DU PRIX DAVOUST

Présidence de M. Basseville, président, assisté de :

S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans ; M. Lepage, adjoint au Maire et MM. Paulmier, président de la Société d'Agriculture, Belles-lettres, Sciences et Arts, le Comte Couret, président de l'Académie de Sainte-Croix.

Étaient présents :

MM. Fournier, Robineau-Pineau, conseillers municipaux ; Perron, receveur municipal ; de Kéravenant, receveur de l'enregistrement.

MM. du Roscoat, Fauconnier, Dr Pilate et Dr Rocher, membres de la Société d'Agriculture, Belles-lettres, Sciences et Arts.

MM. l'abbé d'Allaines, vicaire général ; l'abbé Blanchet, directeur du Petit-Séminaire de Sainte-Croix ; Abel Rabelleau, avocat, membres de l'Académie de Sainte-Croix.

MM. Charles Michau, Paul Leroy, membres de la Société des Amis des Arts.

MM. Larcanger et Spitalier, professeurs aux écoles municipales de dessin.

MM. l'abbé Guillon, curé de Saint-Jean-Baptiste de Belleville ; l'abbé Lecestre, curé de Saint-Etienne-du-Mont ; Chauveau ; de Beaucorps ; Lalbalettrier ; d'Orléans ; Louis des Francs ; Ollivier Raguenet de Saint-Albin ; P.-E. Fougeron ; G. Pavitt, solicitor anglais ; Laurand ; Marcel Basseville ; Permuzel ; Poullain ; Mme la Comtesse de Villaret, chanoinesse de Brünn ; Eugène Petit, rédacteur en chef du *Journal du Loiret*.

MM. Didier, A Breton, comte O'Mahony, abbé Desnoyers, G. Jacob, Cuissard, Thillier, Vte de Beaucorps, Herluison, Baillet, Guerrier, L. Dumuys, Pommier, G. Vignat, Dr Vacher, Octave Raguenet de Saint-Albin, Huet.

M. Desvergnes, statuaire.

M. le Président remet au secrétaire les lettres d'excuses de MM. A.

Cochery, sénateur, P. Berton, conseiller à la Cour, Chomereau-Lamotte, trésorier-payeur général ; Général Herment et Colonel Amyot d'Inville, Rabourdin-Grivot ; l'abbé Aubert, l'abbé Rivet, Ch. Genty, artiste peintre. Mme Veuve Emile Davoust, invitée par M. le Président, lui a exprimé le regret de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président déclare alors la séance ouverte et prononce le discours suivant :

Messieurs,

Au mois de décembre 1890, nous avions la douleur de perdre l'un des membres les plus distingués et les plus sympathiques de notre Société, M. Emile Davoust.

Frappé soudainement par une de ces affections qui ne pardonnent guère, il s'éteignait après une longue et cruelle agonie à la fleur de l'âge, dans toute la plénitude de son intelligence et de son talent, emportant avec lui les regrets unanimes de tous ceux qui l'avaient approché et avaient pu apprécier l'aménité de son caractère, la sûreté de ses relations et l'ardeur de son amitié.

Mais M. Emile Davoust n'était pas seulement un homme aimable, obligeant, sympathique à tous, c'était aussi un artiste distingué.

Que de choses charmantes il nous a laissées, les atlas de nos publications en témoignent ; mais, hélas ! combien de choses plus charmantes encore ne nous eût-il pas données, si la Providence lui avait réservé de plus longs jours et si la mort n'avait pas impitoyablement brisé dans ses mains le crayon et le burin !

L'art, cette manifestation du beau et du vrai, il lui consacrait la meilleure partie de son temps et l'aimait sous toutes ses formes et avec passion. Aussi ce dut être pour lui une bien amère déception lorsqu'à la veille presque de sa mort, il reçut la nouvelle qu'on venait de donner satisfaction à l'un de ses plus chers désirs en l'attachant au Musée de notre ville.

Avec son goût épuré, ses connaissances acquises par une longue et studieuse expérience, quels services n'eût-il pas rendus à cet établissement !

Si son désir ne put recevoir sa réalisation, il voulut tout au moins qu'il restât après lui quelque chose de ce qui fit la joie et la consolation de sa vie et consigna en ces termes, dans son testament, le double témoignage de son amour profond pour l'art et de son affection sincère pour ses collègues :

« Je lègue aux deux Sociétés savantes d'Orléans une somme de cinq mille francs dont les arrérages devront servir tous les cinq ans à fonder un prix destiné à récompenser une œuvre d'art pur ou littéraire artistique, et il sera joint au prix en argent une médaille commémorative. »

Bien que plus de neuf années se soient écoulées depuis la perte de notre regretté collègue, c'est seulement cette année qu'il nous a été permis de réaliser ses intentions, les formalités administratives ayant apporté forcément un retard à l'exécution de son testament.

La Société archéologique, à laquelle a été dévolu l'honneur du premier concours, doit être aussi la première à exprimer sa reconnaissance envers le généreux donateur qui a laissé, à ses collègues des deux Sociétés savantes dont il était membre, un si précieux souvenir de la sincère affection qu'il leur portait ; aussi a-t-elle voulu que son nom figurât au livre d'or de ses bienfaiteurs.

La nouveauté de ce concours, ouvert pour la première fois et jusqu'ici ignoré, est peut-être la cause du peu d'empressement qu'ont mis les artistes à répondre à l'appel qui leur a été adressé.

Trois concurrents seulement se sont mis sur les rangs, mais nous avons le ferme espoir que dans l'avenir ils viendront plus nombreux solliciter un honneur et un encouragement auxquels ils ne sauraient rester indifférents.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, les œuvres soumises à votre appréciation par les trois seuls candidats en présence et dont tout à l'heure notre honorable rapporteur, avec l'autorité et la compétence qui s'attache à son nom, vous fera connaître la valeur et le mérite, représentent un ensemble qui ne peut que satisfaire au point de vue de l'art et justifier la généreuse libéralité de notre regretté collègue.

M. Genty, par lequel je commence, est né à Jargeau. C'est un tout jeune homme, élève de Cormon ; il a déjà eu plusieurs fois les honneurs du Salon ; il présente au concours deux toiles et deux esquisses.

L'une de ces toiles représente deux ouvriers ciseleurs dans l'attitude du travail. Ce tableau, qui a figuré au Salon de 1897, n'est pas sans mérite et accuse de sérieuses qualités.

Quant aux deux esquisses, quel que soit leur mérite, elles sont certainement insuffisantes pour faire juger la valeur des tableaux dont elles ne sont que les ébauches.

Justement estimé et apprécié de ses maîtres, M. Genty fera son chemin et deviendra un concurrent avec lequel il faudra compter, dans l'avenir.

M. Penchaud, professeur de dessin au lycée d'Orléans, est un portraitiste distingué. Ce n'est pas un Orléanais, mais on peut dire qu'il a acquis son droit de cité parmi nous en reproduisant sur la toile les traits d'un certain nombre des plus considérés de nos concitoyens.

Les tableaux qu'il a soumis au concours sont au nombre de sept, dont six portraits et un paysage d'assez grande dimension, représentant une rue de Saint-Cerny, dans l'Orne. Ces tableaux, pour la plupart, ont figuré soit aux expositions annuelles des Amis des arts, soit à la vitrine de M. Vallet, dans la rue Royale, où chacun de nous a pu les examiner aisément et se faire une juste idée de leur valeur artistique.

La Société eût été certainement heureuse d'accorder une récompense à M. Penchaud, mais les intentions bien définies du fondateur du prix lui-même ne lui en donnaient point la liberté.

Le troisième des concurrents est M. Desvergnes ; c'est un enfant de Bellegarde ; il a pour maître Chapu. Prix de Rome en 1889, M. Desvergnes a déjà affirmé son talent par des œuvres importantes parmi lesquelles on peut signaler un haut-relief en marbre représentant l'Humanité consolée par la Religion, placé dans la chapelle des morts de l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Paris. Vous pouvez voir la reproduction photographique de cette œuvre remarquable, avec d'autres du même ciseau, à la vitrine de notre sympathique collègue, M. Herluison.

Notre musée possède également de beaux spécimens du talent de M. Desvergnes et dus à sa générosité.

S'effacera-t-il jamais, Messieurs, de nos mémoires, le souvenir de ces journées néfastes, dont la plupart d'entre nous ont été les témoins, où l'Allemand approchait de nos murs dans toute l'ivresse de son triomphe : il semble que ce soit hier, tant notre douleur a été vive et profonde, et cependant trente ans se sont écoulés.

C'était le 11 octobre 1870, ils étaient là, à l'extrémité du faubourg Bannier, une poignée de braves, ayant à leur tête le commandant Arago, qui avaient pour devoir de lutter contre une armée entière abondamment pourvue d'artillerie, se faire tuer au besoin jusqu'au dernier pour retarder l'entrée de l'ennemi dans notre ville,

qu'aucune muraille ne protège et couvrir la retraite de leurs camarades derrière la Loire.

Ce devoir, l'ont-ils noblement accompli, ces jeunes mobiles de la Nièvre, ces soldats étrangers, appartenant à des nations diverses, qui étaient venus s'abriter sous les plis du drapeau de la France ? Le cimetière de la Sablière est là pour le dire, l'ennemi lui-même d'ailleurs proclamera plus tard leur héroïsme.

Eh bien ! Messieurs, c'est la personnification de cette journée tout à la fois triste et glorieuse qu'a voulu faire revivre l'artiste en représentant un soldat braquant son fusil du côté où arrive l'ennemi, alors qu'à ses pieds gît un autre soldat, mortellement blessé, la tête tournée vers son camarade, comme pour l'encourager encore de son regard qui s'éteint.

Le portrait en médaillon du commandant Arago, placé dans le socle, complète le monument.

Il était au péril ; il était bien juste qu'il fût à l'honneur.

Il ne m'appartient pas de vous faire connaître en détail les mérites de l'œuvre de Desvergnes ; cette mission incombe à notre honorable rapporteur ; mais je puis bien vous dire que l'imposante manifestation de dimanche dernier, les paroles éloquentes et patriotiques qui ont été prononcées, le frémissement, l'émotion dont a été saisie la foule lorsque le monument est apparu dépouillé de son voile, sont les meilleurs témoignages que l'artiste a bien compris la pensée de tous et répondu au sentiment général, assurant par cela même le succès de son œuvre.

La Société, Messieurs, connaissait assez la délicatesse de goût de M. Davoust et la nature de ses convictions pour être persuadée qu'il se fût associé de grand cœur au choix qu'elle a fait en accordant le prix fondé par lui à M. Desvergnes, qui n'a pas seulement fait une œuvre remarquable au point de vue de l'art, mais a doté notre ville d'un monument précieux qui rappellera aux générations qui nous suivront, qu'en 1870, à la place même où il s'élève, des Français ont fait la sacrifice de leur vie pour sauvegarder l'honneur de leur pays et donné l'exemple du courage et de l'abnégation.

Puissent de nouveaux malheurs être épargnés à notre chère patrie pour n'avoir pas besoin de s'en souvenir !

La parole est donnée ensuite à M. A. Didier, directeur du Musée

de peinture, rapporteur de la Commission de la Société pour la lecture de son rapport.

Monseigneur,

Messieurs,

La commission que vous avez choisie pour examiner les demandes qui nous sont adressées relativement à la fondation de notre regretté collègue, M. Émile Davoust, s'est réunie sans la convocation de notre président.

Trois candidats se mettent sur les rangs : un sculpteur, M. Desvergnes, et deux peintres, MM. Penchaud et Genty. Le premier présente une œuvre ; les seconds, un ensemble d'œuvres.

La commission a pensé, d'après les termes du testament, que le désir du fondateur a été de récompenser le travail le plus important, et non le plus grand nombre de travaux.

D'ailleurs, nous avons tous connu Émile Davoust, nous avons pu apprécier son goût fin et délicat pour les arts de tout genre ; artiste lui-même, il nous a laissé des fusains et des eaux-fortes très appréciés. Nous n'ignorons pas davantage son amour pour les artistes qu'il encouragea toujours, qu'il soutint souvent de ses deniers et qu'il excita constamment au développement du goût dans cette ville dont la municipalité le nomma directeur-adjoint du musée de peinture. Ce titre, il le méritait à tous égards, et il fut, on peut bien le dire, la dernière joie de sa vie si prématurément brisée.

M. Desvergnes nous propose le monument récemment inauguré aux Aydes à la mémoire des soldats tombés héroïquement aux portes d'Orléans. La commission s'étant transportée place de la Bascule, et le voile qui couvrait l'œuvre ayant été écarté, elle constata que le groupe de M. Desvergnes se présentait bien, malgré la difficulté que créait à l'artiste la nécessité d'offrir tout d'abord à l'œil du spectateur le principal personnage du groupe tournant presque le dos, position vraie du soldat obligé de faire face à l'ennemi pour défendre la ville. Ce tireur est bien compris ; c'est l'homme dans l'action, c'est le mouvement juste qui nous donne l'impression de la réalité. Sur le côté, au second plan, gît un soldat blessé. La pose en est bien naturelle et la douloureuse expression de ses traits ravive, en beaucoup d'entre nous, des souvenirs que trente années écoulées n'ont pas affaiblis. L'ensemble du monument est simple et harmo-

nieux sur toutes ses faces. Produire une œuvre dont toutes les silhouettes soient agréables à l'œil est une difficulté de la sculpture que le talent de M. Desvergnes a habilement surmontée, car on peut dire que son groupe se soutient également de tous côtés; on sent qu'il a été consciencieusement étudié et parfaitement exécuté. La face principale du piédestal est ornée du médaillon en bronze du commandant Arago. Il est regrettable pour ce monument que la patine du bronze ne soit pas d'un ton agréable ; cette impression nuit un peu à l'effet. Le temps corrigera ce léger défaut.

M. Penchaud nous a présenté un assez grand nombre d'œuvres dont les plus importantes sont : le portrait presque en pied de Mgr Dupanloup, exposé au Salon de 1890 et celui de M. Berton, conseiller à la Cour, deux œuvres d'importance à peu près égale et pour lesquelles nous n'avons que des louanges à adresser à l'auteur. Le portrait de Mgr Dupanloup, actuellement dans le grand salon de l'évêché d'Orléans, est, sans contredit, le meilleur de toute la galerie. La ressemblance comme traits et expression est frappante; l'harmonie des tons et l'arrangement des draperies forment un ensemble très agréable. Le grand mérite de l'artiste est d'avoir atteint cette perfection avec les simples données d'une photographie. Le portrait de M. Berton n'a pas moins de valeur, et la commission eût été fort embarrassée d'avoir à choisir entre les deux ; car les qualités reconnues au premier se reproduisent dans le second. Les autres tableaux, aussi des portraits, sont de moindre importance. Je citerai ceux de M. Humbert, ancien professeur de philosophie au lycée, traité avec une vérité d'expression remarquable ; de Mme Loiseau, que nous avons vu à notre exposition, il y a deux ans ; de Mgr Renaudin, très ressemblant, mais un peu rajeuni ; de Mlle Prost de Charbonnières, traité avec une facture un peu plus enlevée; enfin, un grand paysage qui a figuré à une de nos expositions.

Malgré la valeur de toutes ces œuvres, une seule était nécessaire pour notre concours.

M. Genty nous a envoyé un tableau, « les Ciseleurs », qui a été exposé au Salon de 1897 et dont nous avons vu l'esquisse à la Société des Amis des Arts, la même année. La fraîcheur et l'expression que nous avions admirées dans l'esquisse se reproduisent avec la même vigueur dans le tableau, qui est charmant de composition et d'effet.

Deux ouvriers ciseleurs travaillent dans un local éclairé par une

fenêtre qui fait face au spectateur ; celui du premier plan reçoit la lumière de côté et se détache de profil ; on sent qu'il a été pris sur le vif, et les reflets de lumière sur la figure, les mains et l'ouvrage produisent un joli effet ; le deuxième ouvrier est au second plan ; il se détache en sombre sur la fenêtre à laquelle il tourne le dos ; ce contraste de lumière augmente l'éclat du premier personnage.

Les autres œuvres de M. Genty sont : l'esquisse d'un tableau du Salon de cette année, un portrait d'enfant et enfin l'esquisse d'une composition de panneau décoratif sur Jeanne d'Arc. Ces esquisses, malgré leur valeur, ne pouvaient nous donner l'idée exacte de ce que seraient les tableaux achevés.

Après délibération, la commission, jugeant l'œuvre de M. Desvergnes la plus importante, l'a classée au premier rang et a proposé, à l'unanimité, de lui accorder le prix Davoust. Cette proposition a été ratifiée par la Société. Elle adresse toutes ses félicitations à M. Penchaud pour ses deux grands portraits, ainsi qu'à M. Genty pour ses œuvres qui semblent promettre à leur jeune auteur un brillant avenir.

M. le Président invite alors M. Desvergnes à recevoir le prix Davoust que lui décerne la Société et il lui remet, séance tenante, la somme de six cents francs et une plaquette en bronze reproduisant, en réduction, le sceau de l'ancienne École académique de peinture, sculpture, architecture et arts dépendant du dessin d'Orléans avec la mention du prix Davoust, la date et le nom du lauréat.

M. le Président remercie ensuite les assistants et la séance est levée à trois heures.

Séance du vendredi 12 mai 1899

Présidence de M. Basseville, *président.*

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est lu et adopté.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le dimanche 7 mai pour la distribution du prix Davoust est également adopté.

A ce propos le secrétaire expose :

1° Que les arrérages de la fondation Davoust échus au 7 mai, se montaient à fr. . . . . 670 »

2° Que les frais de la distribution s'élèvent à la somme de 76 95

3° Que par suite il reste net à attribuer au montant du prix, la différence, soit. 593 05

Il propose à la Société de prendre sur les fonds libres de son budget la somme de 6 95

afin de former l'appoint nécessaire à donner au prix la somme ronde de six cents francs . . . . 600 »

Cette proposition est adoptée.

— Le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale notamment le *Bulletin du Comité archéologique de Senlis* (T. II. ancien 1897-1898) qui contient un article sur *Michel Bourdin* et le tombeau de *Jean Bardeau à Nogent-les-Vierges* par Paul Vitry. Le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, (1898) publie un article intéressant intitulé : *Inventaire de la toilette d'une jeune femme* de la fin du XVIIe siècle, sous la signature de M. de la Nicolière-Teijeiro.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de *Le soldat qui tue et le soldat qui meurt*, allocution prononcée à la Chapelle-Vieille, le dimanche 30 avril 1899, par Mgr Touchet, Évêque d'Orléans, lors de l'inauguration aux Aydes du monument de M. Desvergnes.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. le Trésorier a reçu de M. Desvergnes une lettre lui accusant réception de la somme de 600 francs montant du Prix Davoust.

— Le comte de Marsy envoie à la Société le programme du Congrès de la Société française d'Archéologie qui se tiendra les 14-21 juin 1899, à Mâcon. Ce programme est déposé sur le bureau

— M. Lucien Auvray envoie à la Société la copie du Cartulaire de Sainte-Croix pour laquelle elle a voté un crédit de 60 à 65 francs. Cette copie a coûté en réalité 62 fr. 10. Il demande l'approbation de cette dépense. La dépense est approuvée.

Le comte Baguenault de Puchesse remet aussitôt sur le bureau cette copie en exprimant le vœu qu'elle soit tout d'abord cartonnée et en souhaitant en outre qu'on puisse la publier.

M. le Président déclare que cela est désirable, mais que la remise du document est toute récente, et qu'il y a lieu de différer à statuer sur sa publication.

— L'assemblée est appelée à voter sur la candidature de M. J. Lemaître comme membre honoraire de la Société. M. J. Lemaître est élu et M. le Président se réserve de l'en informer.

— M. le chanoine Cochard lit un travail sur *l'Institution du Service pour les Trépassés du Siège*.

— M. Emile Huet lit une note sur la visite qu'il a faite le 24 Avril 1899 aux fouilles de Gannes et du Puits d'Havenat. Cette note conclut : 1° A l'allocation d'une somme de 100 francs sur les fonds de la Société pour les fouilles de Gannes et 2° au vœu que l'allocation des 400 francs faite par le Conseil général les 22 et 26 Août 1898 soit réservée à l'étude du Puits d'Havenat. Ces deux conclusions sont adoptées et la note est renvoyée à la Commission des publications (1).

La Société adresse à M. Despond, maire de Beaulieu, ses remerciements ; elle remercie également de la façon la plus expresse M. Mazoyer, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nevers, pour l'envoi qu'il lui a fait des plans du canal et des deux photographies de la piscine de Gannes. Ces documents sont déposés aux archives.

— M. C. Bloch donne lecture d'une pièce d'archives donnant le *règlement pour les écoles du bourg d'Ingré en 1763*. L'impression au Bulletin est votée (2).

(1) V. plus loin, p. 365.
(4) V. plus loin, p. 305.

— M. Léon Dumuys fait à la Société la communication suivante :

Les ouvriers terrassiers occupés à creuser le premier puits de fondation du futur hôtel des postes d'Orléans, ouvert à l'angle sud-est de l'ancien marché Porte-Renard, ont fait le 6 mai dernier une découverte aussi curieuse qu'inattendue.

A une profondeur de 7 à 8 mètres, leur pioche a crevé la voûte d'une longue galerie solidement maçonnée en belles pierres de taille layées et appareillées avec soin, se dirigeant vers la rue de la Hallebarde.

Le sol de cette cave inconnue de tous, même des agents de la voirie municipale qui ont construit il y a quelques années la halle maintenant démolie, est à 11 mètres environ au-dessous du pavage des rues avoisinantes.

La galerie en question est spacieuse, elle mesure un peu moins de trois mètres sous ciel de voûte et se compose d'une série de travées formées de nervures et d'arcs-doubleaux chanfreinés, retombant sur de massifs piliers en pierre dure de Beaugency. On croirait voir la crypte d'une église romane ou les cachots d'une vieille bastille féodale.

Cette galerie fait certainement partie de tout un système d'anciennes galeries de carrières très anciennement creusées dans le tuf calcaire et habilemeut consolidées au cours des siècles passés. Cela ressort nettement de l'examen que j'ai fait de substructions identiques à celle-ci, sur plus de quatre-vingts points très distants les uns des autres dans l'étendue de notre cité.

Ici, l'appareil est dans un admirable état de conservation ; les voûtes ont gardé l'empreinte absolument nette des plaquettes de bois qui ont servi à leur construction et les arêtes des pierres sont aussi vives que si l'œuvre venait d'être achevée.

J'ai remarqué dans l'épaisseur de l'un des murs une petite armoire à feuillure encore pourvue de ses doubles gonds de fer oxydé, mais privée, cela va sans dire, de ses vantaux de bois ; ce détail prouve que ces souterrains ont été, jadis, utilisés.

Le sol de cette longue galerie est recouvert d'une couche d'argile plastique très fine ayant la consistance de la terre à modeler, épaisse de cinquante centimètres au moins et profondément crevassée ; à n'en pas douter, nous sommes ici en présence d'un dépôt limoneux, entement abandonné par des eaux stagnantes très abondantes ayant séjourné dans ce lieu pendant fort longtemps.

Je puis affirmer en parfaite connaissance de cause et prouver, plans en mains, que tout le quartier dont nous nous occupons est bâti sur un réseau d'anciennes carrières consolidées à grands frais, au cours du moyen âge, et très probablement vers le XIII[e] siècle. La ville de Sens possède, auprès de sa cathédrale, des galeries identiques à celles-ci, établies dans le même but et dont la date de construction (1260, me semble-t-il) est fixée par un acte authentique.

— M. le comte Baguenault de Puchesse annonce à la Société la mort récente à Paris de M. Crignon de Montigny, de famille orléanaise, fils de l'ancien député de 1830. Bibliophile distingué, il avait réuni une fort belle bibliothèque et notamment un groupe d'environ 200 volumes relatifs à Jeanne d'Arc qu'il a revêtus de reliures de luxe.

Séance du vendredi 26 mai 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale notamment :

1° La livraison de mai 1899 du Polybiblion, contenant un article bibliographique intitulé : *Ouvrages récents sur Jeanne d'Arc* et un autre article portant la signature de M. de la Rocheterie sur un ouvrage qui vient d'être publié sur *La France au XVIII[e] siècle d'après le journal du marquis d'Argenson.*

2° La première livraison de 1899 de la *Revue de l'École des chartes* publiant un article sur l'ouvrage de M. Eugène Jarry, notre collègue, relatif aux *origines de la domination française à Gênes.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. le docteur Maurice Garsonnin, de deux études, l'une intitulée *Histoire de l'hôpital Saint-Antoine et de ses origines* (Paris, Henri Jouve, 1891) et l'autre, *Le Guet et les compagnies du Guet à Orléans* (Orléans, Herluison, 1898);

Par M. Octave Raguenet de Saint-Albin, d'une brochure sur l'*Enseigne de la Société libre des secours mutuels de Saint-Pryvé* (Orléans, G. Michau et Cie);

Par M. E. Wrangel, deux brochures suédoises relatives à *l'Histoire de la littérature suédoise en France* et *La Nation germanique à l'Université d'Orléans* ;

Par M. Herluison, de l'allocution prononcée le 7 mai 1899 par Mgr Touchet, évêque d'Orléans : *La Jeanne d'Arc de A. Le Véel.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. Abel Lavollée, ancien greffier demeurant à Bracieux, fait connaître qu'il a fait diverses découvertes archéologiques dans son pays. Ce sont des tuiles et des poteries rouges lustrées et avec personnages en relief en pâte tendre. Il se demande à quelle époque exacte remontent ces objets et il serait heureux de recevoir la visite d'un des membres de la Société pour lui faire voir et apprécier la collection qu'il a réunie.

— L'amiral Faulque de Jonquières, en faisant hommage au musée de deux œuvres de M. Kautsch, écrit à M. Herluison qu'il accepterait avec plaisir d'être membre honoraire élu de la Société ; en conséquence, une présentation à son nom en cette qualité est déposée par MM. Desnoyers, Basseville, Jacob et Herluison. — L'élection est renvoyée au mois.

— L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre titulaire résidant à la place de M. Louis Jarry. M. le Président rappelle que la liste des candidats a été ainsi arrêtée : MM. P.-E. Fougeron, abbé Pierre Iauch, docteur Garsonnin.

Il est procédé au vote :

Le docteur Garsonnin est élu membre titulaire résidant.

— Il est procédé à la nomination d'une commission chargée d'étudier l'impression du Cartulaire de Sainte-Croix. Sont désignés : MM. Vignat, de Beaucorps, Cuissard, Thillier et Bloch.

— Au nom de la Commission des publications, M. le vicomte

Maxime de Beaucorps donne lecture de deux rapports, l'un sur le travail de M. Desnoyers, sur *la médaille du Campo dei Fiori*, l'autre sur la lecture faite par M. de la Rocheterie et intitulée : *Un procès de l'abbaye de Beaugency au XVIIe siècle.* Le rapporteur propose l'insertion de ces deux travaux au *Bulletin.* Ces conclusions sont adoptées (1).

— M. Herluison lit un travail sur le Musée historique d'Orléans. Il est renvoyé à la commission des publications.

— M. Léon Dumuys annonce qu'en faisant des fouilles rue de la Hallebarde, dans la maison Laignez, on a découvert, le 28 avril dernier, quelques objets intéressants. Ce sont des substructions romaines en briques, un peson de fuseau en terre cuite, deux pots en terre de différentes grosseurs, un col d'amphore, un petit vase en terre rouge avec l'estampille du potier BASSVS. Ces objets étaient à une profondeur d'environ 2^{m} 60 au-dessous du sol.

Séance du vendredi 9 juin 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— Le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Les Mémoires de la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (T. I, 1898) contiennent un article de M. G. d'Espinay sur les *Comtes du Gâtinais.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, d'un volume intitulé : *Pierre de Latour du Moulin*, par le baron Ernouf ;

Par M. E. de Bazonnière, d'un *Arrêt notable de la Cour du Parlement en faveur des curez contre les abbez et religieux de Saint-Benoist.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

(1) V. plus loin, p. 308 et 294.

— M. le Président donne la parole à M. Thillier, rapporteur de la Commission du Cartulaire de Sainte-Croix. Le rapporteur s'exprime en ces termes :

La commission nommée le 26 mai 1899 par la Société archéologique de l'Orléanais, pour s'occuper de la publication du Cartulaire de Sainte-Croix (codex vetus, copié par Baluze), s'est réunie le 30 mai, à 4 h. 1/2, à la salle des Thèses.

Présents : MM. Basseville, président de la Société, membre de droit, Vignat, de Beaucorps, Thillier, Cuissard, Bloch. Absent et excusé : M. Huet, secrétaire de la Société, membre de droit.

Après en avoir délibéré, la commission a décidé ce qui suit

La publication sera faite par les soins de M. Thillier.

Elle comprendra le codex vetus (du IXe au XIIe siècle) copié par Baluze, sauf à ajouter en appendice les chartes de Sainte-Croix antérieures à la fin du XIIe siècle, qui pourraient être retrouvées en dehors de ce codex vetus.

Les chartes déjà publiées n'en seront pas moins publiées à nouveau, avec indication des variantes que peuvent présenter, avec le texte publié, les publications antérieures.

Chaque charte sera précédée de sa date et d'un sommaire français succinct de son contenu.

Le texte sera collationné sur les chartes originales qui pourraient exister dans les dépôts publics, sinon sur la copie de Baluze.

M. Thillier ajoutera au texte une préface, un index des chartes et une table des noms de personnes et de lieux.

M. Vignat a témoigné le désir que les noms de personnes et de lieux soient réunis en une seule table et que l'apparence matérielle de la publication soit en harmonie avec la collection déjà commencée des cartulaires du Loiret.

M. Thillier devra en référer à la commission pour toutes autres décisions à prendre, et lui soumettre son travail dès qu'il l'aura terminé.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

— M. Guerrier donne lecture de la note suivante à propos du règlement.

Notre Société, Messieurs, a témoigné, dans sa dernière séance, de

la volonté où elle est de se conformer désormais, quant aux élections, à l'esprit et à la lettre de ses règlements.

La majorité de ses membres a nettement marqué ses intentions à cet égard, d'abord par l'élection même qu'elle a faite ; ensuite, par les résolutions suivantes, qui sont l'explication naturelle de son choix et qui doivent, dans sa pensée, servir de règle à l'avenir. La première, c'est qu'aucune élection ne se doit faire, sans un examen préalable des titres présentés par les candidats ; l'autre, c'est que l'ancienneté d'une candidature ne peut, dans aucun cas, constituer un titre à la préférence

Vous estimerez sans doute, Messieurs, qu'il ne nous est pas possible de refuser à ces vœux plus que légitimes de nos collègues la sanction d'un vote de la Société, et que c'est une occasion pour nous de régler d'une manière claire et définitive la marche à suivre dans nos élections. Il n'est pas besoin d'ajouter que tout doit se passer, du reste, en conformité parfaite avec les dispositions formulées dans nos statuts. Nos statuts nous obligent : il ne nous fut jamais permis de nous en écarter.

C'est dans cet esprit, Messieurs, que je me permettrai de soumettre à la Société le projet de résolution qui va suivre ; en priant mes collègues de vouloir bien l'examiner, l'amender ou le remplacer s'il y a lieu : ce qui importe, c'est d'aboutir.

Et d'abord, pour en finir avec cette indécision où nous sommes, à chaque vacance, sur le point de savoir si le temps est venu de remplacer un confrère regretté, ne serait-il pas beaucoup plus simple de fixer, une fois pour toutes, un délai convenable et qui serait le même pour tous, deux mois par exemple, ainsi que cela se pratique généralement ailleurs ? N'oublions pas, d'ailleurs, que d'après nos statuts, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, huit semaines, au moins, devront encore s'écouler entre la déclaration de la vacance et l'élection.

C'est sur le laps de temps compris entre cinq séances que se répartissent nos opérations électorales.

Ire Séance. — Déclaration de la vacance. Fixation de la date au delà de laquelle aucune présentation de candidature ne pourra plus être accueillie. Dès le lendemain, insertion de ces deux points dans les journaux de la localité.

La présentation des candidats devra nécessairement être accompagnée de leurs titres.

Quant au dernier délai assigné aux présentations, il sera convenable de le fixer à 20 jours. Toutes devront, à ce moment, être aux mains du président.

Huit jours plus tard, conformément aux statuts, c'est-à-dire quatre semaines après la déclaration de la vacance, le président communique les candidatures à la Société.

IIe Séance. — Il n'y a pas lieu de s'y occuper des élections, la Société n'étant pas encore saisie.

IIIe Séance. — 1° Le président communique à la Société les présentations qui lui ont été remises.

2° Les anciens candidats font connaître, s'il y a lieu, l'intention où ils sont de persister dans leurs candidatures.

3° Nomination (par voix d'élection ou de tirage au sort) d'une commission pour l'examen des titres des candidats.

4° Fixation du jour de l'élection, laquelle ne peut avoir lieu au plus tôt qu'à la seconde séance après celle-ci. Je me placerai dans l'hypothèse du plus court délai.

IVe Séance. — 1° La commission fait son rapport. Elle dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats proposés par elle à la Société.

2° Après éclaircissements et courte discussion, s'il y a lieu, la Société statue au scrutin secret.

(C'est dans la quinzaine qui suit que les candidats agréés peuvent faire utilement leurs armes).

Ve Séance. — 1° La commission opère le classement des candidatures agréées. Elle présente donc, en première ligne M. ; en deuxième ligne M., etc.

2° On procède à l'élection.

M. G. Vignat fait observer que c'est là une proposition de modification aux statuts.

M. le Président propose le renvoi à une Commission qui sera composée de MM. Guerrier, Pommier, Thillier et le Bureau. Adopté.

— Le Secrétaire donne lecture du projet de Bulletin du premier trimestre de 1899. Ce projet est adopté.

— M Bloch dépose sur le bureau la suite de l'*État sommaire de la série G. des archives départementales du Loiret* (Clergé séculier).

Cet inventaire est renvoyé à la Commission des publications qui en décide séance tenante l'impression au *Bulletin* (1).

Séance du vendredi 23 juin 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Les *Annales de la Société du Gâtinais* (1er et 2e trimestres 1899) signalent comme étant sous presse dans les Documents qu'elle publie, le *Recueil des Chartes de l'Abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire*, par M. Maurice Prou.

— MM. Desnoyers, Herluison et Jacob déposent sur le bureau la présentation comme membre honoraire élu de M. Maurice Prou. L'élection est renvoyée à la prochaine séance. Le même renvoi est ordonné pour l'élection de M. de Jonquières, l'assemblée n'étant pas en nombre.

— M. le Président met aux voix l'élection d'un membre de la Commission des publications en remplacement de M. Guerrier, démissionnaire. Le scrutin dépouillé, M. A. Pommier est proclamé élu.

— M le chanoine Cochard, au nom de la Commission des publications, lit son rapport sur les *Fouilles de Gannes* et le *Puits d'Havenat*, note lue par M. Huet à la séance du 12 mai dernier et conclut à son insertion au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée. M. Huet ajoutera à son travail les renseignements historiques sur la question de Gannes contenus dans l'exposé du rapporteur (2).

M. le Président se mettra en rapport avec M. Renardier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au sujet de l'emploi de la subvention votée par le Conseil général.

(1) V. plus loin, p. 315.
(2) V. plus loin, p. 365.

LES BRODERIES DE BEAUGENCY

Il n'est guère d'Orléanais, amateur d'art, dit M. P. Denizet, qui ne connaisse le charmant hôtel de ville de Beaugency, qui vient d'être restauré. Depuis longtemps, la grande salle de cet édifice était tendue de vieilles et curieuses tapisseries provenant de l'ancienne abbaye et données à la ville par l'abbé de Lucker et qui viennent d'être récemment restaurées par la manufacture des Gobelins.

Les panneaux que M. Guiffrey, auquel nous empruntons la description qui va suivre, croit avoir été exécutés à la même époque et dans un atelier français, sont au nombre de huit. Ils se divisent en deux séries de quatre panneaux chacune ; les plus petits, de forme presque carrée, mesurent, à peu de chose près, 2m 1|2 ; ils représentent des sacrifices et des scènes religieuses empruntées aux contrées les plus différentes :

1° Un prêtre gaulois, un druide détache du chêne, avec une faucille d'or, le gui sacré que des enfants, groupés au pied de l'arbre et couronnés de fleurs, reçoivent dans les plis de leurs robes ; au côté opposé, trois sacrificateurs retiennent, près d'un autel fumant, des bœufs chargés de guirlandes ; fond de paysage accidenté ;

2° Trois sacrificateurs, aux têtes ornées de couronnes, vont frapper de leur hache un cheval fougueux, enguirlandé de fleurs ; un premier coup vient de lui être porté ; à terre gît un cheval déjà immolé ; au fond, à gauche, des prêtres amènent d'autres coursiers, beaucoup de mouvement dans la scène, très habilement composée ;

3° Deux personnages, portant des couronnes, semblent offrir à la statue assise d'un dieu champêtre, ayant une faucille à la main, un enfant tenu dans les bras de l'un d'eux ; un sacrifica-

teur, placé à droite, verse sur le feu de l'autel quelques gouttes d'un liquide contenu dans une sorte de patène ; une femme, accroupie en avant du piédestal de la Divinité, joue du tambourin ;

4° Le sujet paraît être un sacrifice indien devant la statue d'une idole coiffée de plumes, tenant de la main gauche un faisceau de flèches et de la droite une sorte de miroir, ayant un anneau passé dans la lèvre et un soleil dessiné sur la poitrine ; deux sacrificateurs, armés de longs poignards effilés, conduisant une victime à peau cuivrée, ayant la tête, le cou, les reins et les jambes entourés de plumes. Un autre Indien joue d'une longue trompe mince et recourbée au pied de la statue de la Divinité.

La seconde série de broderies, dont les panneaux, un peu plus longs, mesurant deux mètres de hauteur sur trois de largeur, représentent quatre figures de femme, accompagnées de divers accessoires symbolisant les quatre parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique :

1° L'Europe, ou plus exactement la France, est enveloppée du manteau fleurdelisé ; couronne en tête, elle porte le sceptre dans la main droite, un livre dans la main gauche, à ses pieds d'autres livres, un casque, une épée, un mousquet. Dans le fond, à droite, l'entrée d'un château à pignon dentelé, des bergers, un troupeau ; enfin, deux petits personnages, un homme et une femme se promenant dans le plus pur costume Louis XII ; à gauche, une figure allégorique de l'Abondance tient un énorme cornet rempli de fruits ;

2° L'Asie nous est montrée sous les traits d'une femme habillée d'une ample robe sans plis, enrichie de cabochons et de perles, coiffée d'une sorte de mître conique d'où pend un voile diaphane et tenant à la main un éventail de plumes.

A sa droite, un personnage, dans le costume mongol ou tartare, tire de l'arc ; dans le lointain, fort accidenté, se promène un éléphant ; de l'autre côté, une file de chameaux traverse un ruisseau sur un pont, des oiseaux, des perroquets aux tons éclatants se détachent sur le ciel et sur les arbres ;

3° L'Afrique a les traits d'une femme robuste, à la poitrine nue, portant de la main droite une pique, de l'autre des grappes de raisin ; à droite, un Indien avec une lance, tenant sur la tête une gerbe d'épis de blé, un autre sauvage chasse dans le fond ; un éléphant, un porc-épic, une tortue s'étagent à des places différentes. Vers la gauche, un chasseur chargé de butin s'éloigne, tandis qu'au premier plan est campé un tigre de belle taille ; on distingue, dans le fond, des palmiers et plusieurs guerriers africains qui se battent ;

4° Coiffée d'une sorte de turban enrichi de pierreries, surmonté d'une aigrette et décorée à la partie centrale d'un soleil ; l'Amérique est vêtue d'une robe courte, couvrant la moitié de la cuisse et d'un manteau de plumes. A gauche, au pied d'un arbre, où un magnifique perroquet prend ses ébats, un Indien, portant une couronne et une ceinture de plumes, prend à terre un vase d'or à côté duquel gisent des pièces de monnaie, un diadème de plumes, des chaînes, etc. ; de l'autre côté, s'avance au premier plan un groupe d'animaux exotiques, un chien à longues oreilles pendantes, un chat-tigre, etc. Des Indiens occupent l'arrière-plan dans diverses attitudes ; l'un d'eux est couché dans un hamac, tenant une lance, d'autres sont armés d'arcs et de flèches.

MM. Guiffrey et Denizet estiment l'un et l'autre que ces panneaux ont été exécutés dans les premières années du dix-septième siècle, et qu'ils sortent d'un atelier des bords de la Loire, Tours ou Blois, par exemple, où florissaient à cette époque des industries de ce genre, mais ils laissent aux érudits de la contrée le soin de résoudre la question de savoir à quel artiste il faut attribuer ces intéressantes broderies, comme aussi celle d'apprendre comment elles sont venues à Beaugency.

V. *Bulletin* du 1er trimestre 1899, p. 224.

FOUILLES

DES

IMMEUBLES DU LOIRET

Depuis le temps déjà long où on le fouille sans pitié, le sol de la rue de la République s'était jusqu'à aujourd'hui montré assez avare ou assez indigent aux yeux des amateurs de curiosités. C'est à peine si les constructions qu'il portait ont pu restituer à l'histoire de l'art quelques vestiges d'ornementation. Au point de vue archéologique, son sous-sol fut plus pauvre encore. Une petite intaille montée sur une bague en or trouvée dans les substructions de l'Hôtel du Berry, tout à fait à l'origine, en avril 1895, c'est, peut-être, le seul objet intéressant qu'il se soit laissé arracher.

Depuis une huitaine de jours, il a enfin cédé à la violence. Du 1er au 8 février dernier, les ouvriers ont extrait patiemment une à une de ses entrailles profondes les pièces d'un petit trésor archéologique. Le mot de trésor est peut-être un peu forcé si l'on ne considère les pièces trouvées qu'au point de vue de leur valeur intrinsèque et individuelle, mais il aura toute sa signification vraie si on les prend dans leur ensemble, si on voit rien que dans leur réunion même la preuve — une preuve de plus s'il en était besoin — de l'existence de l'Orléans Gallo-Romain.

Ces pièces, en effet, sont des débris d'objets Gallo-Romains. Elle viennent d'être trouvées dans les sous-sols des immeubles du Loiret, presque à l'extrémité Sud-Ouest de la rue, entre la nouvelle voie et la rue Bannier, à l'emplacement où se trouvait autrefois l'Hôtel du Loiret.

En voici la nomenclature exacte :

D'abord une grande tuile à rebords, bien complète, de 0,34 sur 0,26.

De nombreux morceaux — une centaine environ — de poterie tant rouge que grise sans décor. De poterie noire, quelques-uns à peine.

Trente-quatre morceaux de poterie rouge décorée de sujets presque tous relatifs à la chasse. Un particulièrement est intéressant. C'est un débris de coupe de dimensions assez grandes pour qu'on y voie deux chiens, un chevreuil, un sanglier et deux personnages à formes herculéennes. Tous ces sujets sont placés un peu dans tous les sens avec cette insouciance du potier Gallo-Romain qui semble n'avoir qu'une règle dans la disposition de son ornementation, à savoir de garnir la place à décorer en la poiçonnant à sa fantaisie.

Il a été impossible de reconstituer un vase complet à l'aide de ces débris. Il est d'ailleurs évident qu'on ne saurait y arriver, car ils sont d'épaisseurs différentes ou de teintes diverses : bref ils furent mis là comme on les en a tirés, à l'état de débris.

Une quantité de petits morceaux de ciment revêtus d'enduits de couleur rouge pour la plupart, verte, jaune ou bleue pour quelques-uns.

Un seul petit morceau de métal oxydé.

Un poids en terre cuite.

Enfin, quelques objets complets et par suite d'un intérêt plus grand.

Ce sont d'abord quatre vases en terre grise pansus en forme d'amphore, dont notre musée est déjà si riche. En voici les dimensions prises en hauteur et selon le plus grand diamètre : 0,27 × 0,19. - 0,24 × 0,23. - 0,17 × 0,13. - 0,16 × 0,10.

Un fort joli graphium de 108 m/m de long, bien complet et recouvert de cette jolie patine verte que donne au bronze romain le séjour prolongé dans la terre. Il est orné de guillochures assez fines. Ce fut évidemment le crayon de poche d'un élégant au temps où le mot de « Smart » n'était pas inventé.

Deux petites lampes. L'une, la lampe rudimentaire en terre grise, sans couvercle : une sorte de petit godet avec un bec pour

la mèche. L'autre est en terre rouge et a la forme classique des petites lampes funéraires des catacombes ; c'est, cette fois, la lampe fermée de six centimètre de diamètre. Elle porte sur son couvercle, assis à côté du trou servant à l'introduction de l'huile, un renard ou un loup, et, chose précieuse, en la retournant, on lit fort nettement sur le fond écrit en lettres en relief le mot SVLPICI.

Enfin, le dernier objet de poterie n'est encore qu'un débris, mais c'est peut-être le plus intéressant de tous. C'est le fond plat d'un pot de terre grise rayée de rouge. Il est de la pâte bien connue de la poterie Gallo-Romaine, de fabrication indigène et serait sans intérêt s'il ne portait l'empreinte de l'estampille du potier. On y lit, en effet, dans un petit cadre long dont malheureusement l'extrémité droite ne s'est pas complètement imprimée dans la pâte, le mot :

B I TVC ATO^S

Une lettre manque, malheureusement, au milieu du mot ; ce peut-être un N, un M ou un V. Mais, quelle qu'elle soit, il faut constater que c'est là un nom celtique à la différence du précédent qui est actuellement Romain. N'est-il pas curieux de voir ainsi réunis comme témoins de cette époque Gallo-Romaine et le Romain, et le Gaulois ?

Ce mot est un mot celtique. Je suis heureux d'en devoir la démonstration à M. Auguste Boucher dont la science philologique bien connue nous sera précieuse à tous.

« Quelle que soit la lecture du mot (BITVCVATO^s ou « BITVCINATO^s ou même BITVCMATO^s), le nom est celtique, « comme le prouvent les deux parties lisibles : BITV et ATO^s.

« *Bitu* entre dans la composition de plusieurs mots gaulois ; *Atos* est une terminaison comme dans la nomenclature des noms propres des peuplades gauloises.

« Zeuss dit, dans sa *Grammatica celtica* (1er vol., page 14) : « *Bith*, mundus. Wb. sq. Ita ut significet nomen vetustum *Bituriges*, aut semper aut mundi late dominates, i. e. potentes. »

Au second volume de ce livre (page 782), Zeuss mentionne ces autres formes du même mot : « *bid, byd, bith, bitu.* » Un de nos philologues les plus distingués, M. J. Loth, confirme ainsi, dans son *Vocabulaire vieux-breton* (page 53) la remarque de Zeuss « *Bid*, monde. Gaulois *bitu*, cf. *bituriges*, les rois du monde. »

« Quant à la terminaison celtique *os* et *tos*, Roger de Belloguet en donne un certain nombre d'exemples dans son *Glossaire gaulois* : les noms d'hommes *Carsignatos*, *Eposognatos* (page 277), les mots *Zuthos* (page 278), *Lutos* (page 182) et *Carmanos, Cœcos, Cnos, Dounos, Drougos, Odokos, Ogmios, Ouergionios, Tarvos, Taskos, Thureos Toitissicnos* (pages VIII à XII.) Sur diverses monnaies de chefs Carnutes, on trouve les noms de *Arimacios, Artos, Toutobocio-Atepilos, Acutios, Acussros* (1).

« Ces terminaisons en *os-nos-cos-tos-los*, etc., sont en effet des plus fréquentes, on les trouve fort nombreuses dans la liste des mots relevés sur les monnaies gauloises par M. A de Barthélemy dans la Revue Celtique (1871, tome I, p. 291, tome II, p. 94). »

Il est facile de faire une constatation semblable dans la liste des noms supposés gaulois tirés des inscriptions par M. le général Creuly, vice-président de la commission de topographie des Gaules (Revue Celtique, Tome III, pp. 153 et 197).

Dans cette liste par ordre alphabétique, le général Creuly comprend les mots suivants dont l'analogie avec le nôtre est frappante.

BITI. Mot Gaulois, tiré de l'inscription en langue gauloise découverte au lieu-dit le Vieil-Evreux.

BITIVS, nom d'homme.

BITVCVS, surnom masculin, Watermore prope Circencester.

BITVS, surnom masculin.

De Biticus à Bitucuatos, le pas est facile à franchir. De même

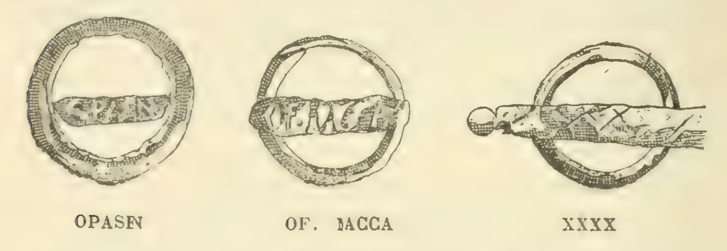
(1) Communication de M. Auguste Boucher. — Voir *Notice historique sur le monnayage national et l'atelier d'Orléans*, par Camille Arnoult, pp. 97 et 98.

on pourrait trouver dans Eposognatos une raison de lire dans notre inscription Bitugnatos.

Au surplus, le détail devient indifférent, alors qu'il est certain que le nom, quel qu'il doive être, est Gaulois.

* * *

Trois autres débris de poterie rouge portent, très nettement marquées au fond du vase dont ils faisaient partie, les estampilles suivantes :



OPASEN — OF. MACCA — XXXX

La trouvaille comprend donc en tout cinq estampilles de potiers.

J'ai compulsé avec grand soin Mémoires et Bulletins de la Société des Antiquaires de France depuis 1807 jusqu'à 1889. Parmi des centaines d'Estampilles, je n'en ai rencontré aucune qui fût absolument semblable à celle-ci, sauf peut-être pour la dernière qui, à cause de son imprécision même, peut être comparée à l'une de celles qui fut trouvée à Reims en 1884.

Quant aux deux autres, je les ai rencontrées dans un mémoire fort intéressant, inséré au Tome XII (2e série) des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1889). Ce mémoire écrit par M. Richard est intitulé : *Marques de Potiers et petites inscriptions Gallo-Romaines. Notes sur une collection Poitevine.* La collection dont s'agit est celle d'un M. Bonsergent et elle présente cette particularité intéressante, que, en ce qui concerne les objets qui nous occupent, elle constate qu'ils ont été découverts dans le sol de la ville de Poitiers lors de la construction d'une rue, et précisément à la profondeur de 6 mètres au-dessous









du sol actuel. Il y a là une identité qui vaut qu'on la remarque. Enfin on peut observer que Poitiers est assez près d'Orléans dans notre centre de la France pour permettre à un potier d'écouler les produits de sa fabrication dans l'une et l'autre ville.

En résumé, jusqu'à plus ample informé, les deux autres estampilles doivent être considérées jusqu'ici comme inédites.

*
* *

A côté de ces poteries, il eût été vraiment bien extraordinaire de ne point rencontrer des monnaies. On n'y a point manqué. Elles sont au nombre de 26. Une carnute malheureusement bien fruste, quinze Romaines, grands, moyens et petits bronzes. Huit pièces monnaies et jetons Français sans intérêt, un sou Portugais et un poids de changeur.

En voici la nomenclature détaillée :

I. — CARNUTE.

P. B. — Très fruste.

II. — ROMAINES.

G. B. — A] Famille Apronia. APRONIA IIIVIR (Directeur de la frappe AAFFF. (Argento-auro-œre-flando-fériendo.)
Monétaire du règne d'Auguste.

M. B. — A] Tête couronnée à dr. IMP. CŒS. DOMIT. AYG. GERM. COS. X......
R] S-C. L'abondance.

A] Tête laurée à dr. IMP. NERO. CAF. SAR. GERM.
R] PACE. VEIA. PARTALANVM CLVSIT. Autel de Lyon.

A] Tête laurée à dr. Fruste — Néron.
R) Génie de la victoire.

A] Tête à dr. Crispine — fruste.
R] Femme assise (patine verte).

A] Tête à dr. CRISPINA. AVGVSTA.
R] AVGSVCINA. Victoire.

A] Tête à dr. ....AES. AVGVST... Trajan.
R] S-C. femme debout.

A] Deux têtes adossées — César et Auguste. IMP. P. F. DIV. F.
R] COL. NEM. Crocodile

A] La même fruste. Tête laurée à dr. Fruste Septime Sévère?

P. B. — Constantin le jeune.

A] Tête laurée à dr. Lettres inverses. ....VST IMPERATVI....
R] Autel de Lyon.

A] Tête couronnée à dr. ....CLAVDIVS. AVG.
R] GENIVS PACIS.

A] Constantin jeune fruste. Tête à dr. ....FAV ...Faustine.
R] Abondance?

III. — FRANÇAISES.

Un poids d'orfèvre.— Sous une couronne fermée. VB VIIIG 2 R.

Denier tournois Louis XII.

Liard de France Louis XIII.

Pièce de XX deniers Louis XIV.

Cinq jetons frustes XVIIe siècle.

IV. — ÉTRANGÈRES.

Sou Portugais Pierre I.

*
* *

Telle est la trouvaille. Nous avons déjà dit qu'à la considérer dans ses détails elle était sans grande importance et, au surplus, l'énumération des objets qu'elle comprend l'a surabondamment

démontré. Mais son intérêt devient plus grand si l'on veut bien examiner de près l'endroit et le terrain où les fouilles l'ont fait découvrir. On arrivera ainsi à en déterminer la nature avec une certitude presque entière.

Le terrain d'abord.

En premier lieu, quelques débris ont été relevés dans un premier sous-sol situé au long de la rue Bannier, à 3 mètres au-dessous du niveau de la chaussée. Ce fut la moindre partie composée de quelques pièces de monnaie et de rares morceaux de poterie.

Mais, en second lieu, ce premier sous-sol étant arrivé à sa profondeur, les ouvriers en creusèrent un second à l'est de celui-ci et le descendirent cette fois à 3 mètres 1/2 plus bas, soit en tout à 6 mètres 45 au-dessous de la voie. Là, ils trouvèrent un bloc de glaise verte de 3 mètres sur 4 environ, terre vierge qui n'avait jamais été remuée. C'est dans ce bloc que la pioche rencontra une veine de terre noire rapportée très meuble qui s'enfonçait dans la glaise non pas verticalement, mais selon une ligne oblique très rapide venant de la rue de la République pour se diriger en courbe irrégulière vers le sol de la fouille et le mur de la maison voisine.

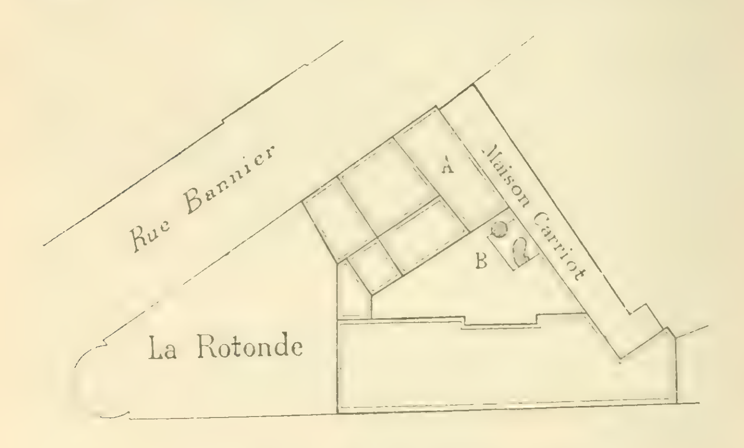
En outre, un dépôt de terre semblable distinct mais très peu distant du premier se rencontra à un mètre à l'ouest qui semblait cette fois être le fond d'une fosse dont l'orifice aurait été vertical.

De la glaise, des débris de poterie, un estampille de potier. Pour une imagination un peu vive, voilà plus qu'il n'en faudrait, n'est-il pas vrai, pour conclure à l'existence là d'une fabrique de poterie. Songez donc ! Ce trou non vertical, c'est de là qu'on a tiré la glaise à ciel ouvert, puis on l'a bouché avec les déchets de la fabrication. Hélas ! je crains que notre soleil ne soit pas assez chaud pour pouvoir donner même vraisemblance à cette imagination. Il est impossible de trouver l'unité, sans laquelle ne va pas un atelier de fabrication, dans le disparate absolu de formes, de matières, d'époques qui est la caractéristique de la trouvaille. Et puis dans un atelier on eût découvert, sans nul doute, au

moins le débris d'un outil ; enfin surtout on conçoit mal que le potier qui creusait un trou pour en tirer la matière première de son travail, ait eu pour premier soin de boucher lui-même avec ses débris la mine où se trouvait la source de sa fabrication.

On a pu, on a même dû si on le veut, tirer de cette galerie inclinée de la glaise, ne serait-ce que pour faire de la brique et des tuiles, mais les règles de l'induction ne nous permettent point d'aller au delà de cette conclusion.

Comment alors les débris recueillis et la terre meuble qui les renfermait ont-ils pu venir boucher ce trou dans la glaise ? L'étude de l'endroit où la trouvaille a été faite va, je pense, nous le dire.



A. Sous-sol à 3 m. de profondeur au-dessous du sol de la chaussée.
B. — à 6 m. 46 —
||||| Terres rapportées dans la glaise vierge.

Cet endroit précis et limité est situé au long du mur de la maison Carriot a une égale distance de dix-huit mètres des rues Bannier et de la République. Si l'on reporte cet emplacement sur la carte que M. Léon Dumuys a dressée des quatre enceintes successives de la ville d'Orléans, il vient se figurer à 180 mètres environ de l'angle du Lycée actuel dans la rue Saint-Pierre-

du-Martroi, angle Nord-Ouest du carré de l'Orléans Gallo-Romain. Dans cet espace de 180 mètres, placez le rempart, le vallum et, tout cela franchi, vous vous trouvez en plein champ aux portes de la ville. En tous temps et en tous lieux, c'est là que se sont toujours placées les décharges publiques et la principale fonction de ces décharges c'est, tout en débarrassant la ville des débris qui l'encombraient, de combler les trous creusés dans son voisinage pour ses besoins mêmes.

La profondeur même de la fosse vient corroborer cette déduction. Le fond de la fouille que nous avons fait continuer jusqu'au tuf vif ne descend pas au delà de sept mètres. Le sommet du bloc de glaise était à trois mètres. Or, on sait que vers la place de l'Etape le sol de la ville romaine était à environ cinq mètres du sol actuel. Avec la déclivité du terrain qui monte jusqu'à la plaine, cette glaise affleurait au sol d'alors et le trou fait à ciel ouvert s'est bouché des débris que les temps successifs y ont apportés.

Ils y dormaient depuis longtemps. Un hasard heureux les y a réveillés. Il faut nous en féliciter, puisque ce réveil a suffi pour nous ramener et sauver de la destruction des témoignages certains de la vie de notre vieille cité.

Emile Huet.

Le département de Pithiviers et Montargis en 1787

L'édit de juin 1787, qui créait les assemblées provinciales dans les généralités d'élection, constituait entre ces corps administratifs supérieurs et les municipalités placées au bas de la hiérarchie des intermédiaires désignés sous le nom d'*assemblées de département*. On appela département la circonscription territoriale administrée par une assemblée intermédiaire ; deux ans plus tard, ce même nom sera donné à une étendue de territoire soumise à l'autorité d'un corps administratif central qui finit par recevoir l'appellation de Conseil général. Aux deux époques, en 1787 comme en 1789, la signification du terme est donc la même ; mais le département de 1787 est moins étendu que celui de 1789 ; il consiste au juste dans la réunion de deux élections. Ainsi la généralité d'Orléans fut divisée en six départements, savoir : 1° élections d'Orléans et Beaugency ; 2° Chartres et Dourdan ; 3° Blois et Romorantin ; 4° Châteaudun et Vendôme ; 5° Pithiviers et Montargis ; 6° Gien et Clamecy. Cette division fut faite en tenant compte d'éléments divers : le voisinage, la facilité des communications, l'analogie des intérêts. Mais elle ne paraît pas avoir toujours satisfait les intéressés. Les réclamations élevées à propos du département de Pithiviers et Montargis en sont la preuve. Le « règlement sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Orléans » est du 18 juillet 1787 ; dès le 8 septembre, le duc de Luxembourg, président de l'Assemblée Provinciale, signale au contrôleur général les observations de l'élection de Montargis qui désire soit être le chef-lieu du nouveau département, soit former à elle seule un département. Les raisons qu'elle fait valoir sont tirées de la population, des moyens de communication, de l'importance de la ville de Montargis supérieure à celle de Pithiviers. L'affaire donna lieu à une correspondance entre l'intendant et le minis-

tère, à une délibération de l'Assemblée provinciale (21 novembre 1787) qui se prononça pour la séparation des élections, celle de Pithiviers devant former un département, et l'élection de Montargis devant être réunie à celle de Gien dont l'élection de Clamecy demandait aussi à être distraite. En définitive, son vœu fut accueilli par le gouvernement, et, lorsque la Révolution éclata, la généralité d'Orléans comprenait sept départements : Orléans et Beaugency, Chartres et Dourdan, Blois et Romorantin, Châteaudun et Vendôme, Pithiviers, Montargis et Gien, Clamecy. Il faut voir dans cette affaire un indice précurseur des difficultés qu'engendreront, lors de la nouvelle formation territoriale de la France, les rivalités de ville à ville comme de paroisse à paroisse et celles des villes et des campagnes, dont il y a tant d'exemples à l'époque révolutionnaire (1).

Camille Bloch.

(1) Le dossier de l'affaire est constitué par diverses pièces des *Arch. nat.* H 1597 et la délibération de l'Assemblée provinciale en date du 21 novembre. (Rapport de l'abbé de la Jeard, procureur syndic.) Une analyse plus complète a été publiée dans les *Annales du Gâtinais* (troisième trimestre 1899).

UN

PROCÈS DE L'ABBAYE DE BEAUGENCY

Au XVII[e] siècle

« La métairie du Pavillon, de Dry, est un des plus anciens biens de l'abbaye de Beaugency », écrivait en 1678 le sous-prieur de l'abbaye, Samuel de Beaufort. A vrai dire, la métairie du Pavillon n'avait pas toujours été une métairie et ne s'était pas toujours appelée le Pavillon. C'était à l'origine un bois de quatre-vingt-dix arpents environ, connu sous le nom de Bois-l'Abbé et dépendant du domaine de Sévenay — *Sevinetum* ou Sisvenay — une des plus vieilles possessions des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le 19 février 1295, une charte de l'évêque d'Orléans, Pierre de Mornay (1), l'avait déclaré exempt de tout droit de grurie.

Mais, au milieu du XVI[e] siècle, les religieux remarquèrent qu'une propriété de cette nature était difficile à garder, parce qu'elle était trop éloignée de l'abbaye et « trop voisine de plusieurs gentilshommes », que le bois dépérissait, que les revenus étaient minces et malaisés à faire rentrer. Ils résolurent donc de la louer, et le 21 avril 1564, Révérend Père en Dieu, Messire Antoine de Coutel, abbé commendataire de Notre-Dame de Beaugency, bailla à titre de maison, ferme et pension à honnête femme Martine Briand, veuve de Pierre Pirnin, demeurant à Beaugency, le Bois-l'Abbé, à charge de défricher une partie du

(1) Cette charte se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency, publié par M. Vignat, page 67. L'exemption fut confirmée par un arrêt du Parlement du 26 juillet 1582. Il y eut néanmoins certains retours offensifs de la part de la maîtrise des eaux et forêts du comté de Beaugency, notamment en 1706.

dit bois pour faire labourage. Le même jour le bail fut approuvé par les religieux réunis en chapitre.

« Le susdit abbé étant allé de vie à trépas » — ainsi s'expriment les chanoines dans leur requête — son successeur, nommé Antoine de Coutel comme lui, conseiller du Roi, aumônier de la Reine mère, par acte du 31 mai 1571, prolongea le bail de 40 ans. C'était un peu imprudent ; car deux années s'étaient à peine écoulées, qu'il fallait résilier ; la veuve Briand ne pouvait ni tenir ses engagements, ni payer son fermage, « à cause de son extrême indigence (1) ». Moitié par commisération, moitié par économie, on renonça à la poursuivre ; mais « les dits héritages ne pouvant rester plus longtemps en friches », on se mit en quête d'un « personnage plus aisé, suffisant et responsable ». On le trouva facilement, semble-t-il ; ce n'était autre que le receveur général des biens de l'abbaye, greffier de la prévôté de Beaugency, maître Jacques Hazard, qui le 12 novembre 1573 offrit de se substituer à la veuve Briand, ajoutant que pour mettre le bien en valeur il était utile de défricher une partie des bois et de construire les bâtiments constitutifs d'une métairie. C'était bien aussi la pensée des chanoines. Le 19 novembre, une commission fut chargée de se transporter sur les lieux ; elle était composée de Pierre Hémery, prêtre, religieux profès, de François Guillaumeau, aussi prêtre et religieux, prieur de Dry, et de plusieurs laboureurs des environs ; le même jour, l'arpentage du domaine était fait par Gauthier, arpenteur à Messas (2). Et après examen attentif, il fut constaté que plus des deux tiers du bois étaient mal plantés, en sorte qu'ils ne pouvaient servir que de champaíx pour les bestiaux. Il convenait donc de n'en garder que les meilleures parties, les plus vigoureuses et les mieux constituées, et de défricher le reste pour en faire des pâturages, terres labourables, jardins et courtils. En conséquence, le 5 décembre 1573, un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, passé devant

(1) Lettre du commissaire délégué pour procéder à la vente et aliénation d'une partie du temporel ecclésiastique du diocèse d'Orléans.

(2) Il constatait que le Bois-l'Abbé comprenait 86 arpents et demi à raison de 100 perches à l'arpent et de 22 pieds à la perche.

Toupet, notaire à Beaugency, fut consenti à Jacques Hazard, aux conditions suivantes :

Le preneur devait créer de toutes pièces la métairie, élever au milieu des bois, en l'endroit le plus commode, tous les bâtiments en usage pour une exploitation, maison, grange, bergerie, étables, établir puits à eau, jardins et autres aisances. L'emplacement et les dimensions de chaque bâtiment, le genre des matériaux même, étaient déterminés avec une précision rigoureuse. Il devait y avoir une chambre de maison, de 20 pieds de long et 8 de large, grenier dessus, avec un pignon en pierre et un four en la cheminée ; à l'un des pans de la maison, une autre chambre sans cheminée, de 10 pieds de long et 6 de large pour mettre le laitage et autres menues nécessités pour le métayer ; le tout en bois, autant plein que vide, et couvert en tuiles; de l'autre côté de la maison, un pavillon de dix pieds carrés, couvert d'ardoises ; deux étables à loger bestiaux et chevaux, de 18 pieds sur 11, et tenant à la maison ; une grange de 24 pieds de long sur 20 de large, le tout en bois et bouzillon, couvert en chaume ; et, au pignon de la grange, un toit à bœufs (1). Le locataire était tenu également de creuser un puits, au lieu le plus commode, d'établir un jardin, une ou deux chennevières, des pâtis clos de fossés ou de haies, de planter des arbres fruitiers, tout bien entretenir et, à l'expiration des 99 ans, laisser tout en bon ordre. Il ne pouvait céder son bail sans la permission de l'abbé, et si lui ou ses héritiers cessaient d'appartenir à la religion catholique et romaine, le bail cessait de plein droit et le bien revenait aux chanoines. Le sieur Hazard s'engageait à verser une somme de cent livres tournois une fois donnée, qu'il devait employer en achat de chapes et autres ornements pour l'église, plus une rente annuelle de vingt livres tournois, payable le jour de la Toussaint (2).

(1) Ces détails peuvent sembler un peu longs ; il nous a semblé utile de les donner pour bien établir ce qu'on considérait à cette époque comme essentiel à la bonne constitution d'une ferme de 50 à 60 arpents.

(2) Lettre du commissaire délégué pour procéder à la vente et aliénation d'une partie du temporel ecclésiastique du diocese d'Orléans.

Jacques Hazard se mit à l'œuvre, il commença à édifier les bâtiments de la ferme et le pavillon couvert d'ardoises qui devait lui donner son nom. Mais les temps étaient mauvais ; on était en pleines guerres de religion, le Roi avait besoin d'argent et le Pape, Grégoire XIII, par une bulle en date du quatorzième jour d'août 1776, lui octroya un million à prélever sur le clergé de France. Dans ce don plus ou moins gratuit, l'abbaye de Beaugency fut taxée à 21 écus de rente, ramenés plus tard à 12 écus d'or de rente, rachetable au denier 24. L'abbé était alors, Révérend Père en Dieu, Messire Etienne Petit (1). Si réduite qu'eut été la taxe, il fallait la payer, et les chanoines n'avaient pas la somme. Comment faire ? L'emprunter ? Etienne Petit jugea qu'il serait moins dommageable et préjudiciable à l'abbaye d'aliéner la propriété du Bois-l'Abbé. Une adjudication fut annoncée ; elle fut affichée et criée à la porte de l'église de Notre-Dame de Dry, de Saint-André de Cléry, au pilier de justice accoutumé, à la porte de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, aux portes de Saint-Firmin et Saint-Nicolas et du prétoire de Beaugency. Le 23 novembre 1577, après des enchères très chaudes, Jacques Hazard, déjà locataire par le bail emphytéotique du 5 décembre 1573, était, moyennant la somme de 220 livres tournois et la rente de 20 livres préalablement stipulée, déclaré, pour lui, ses hoirs et ayant cause, acquéreur de la perpétuité, seigneurie et propriété dudit lieu et appartenances de Bois-l'Abbé, à présent appelé le Pavillon, contenant 86 arpents et demi ou environ, pour en jouir pleinement et paisiblement, pour lui, ses hoirs et ayant cause, à toujours, après que serait fini et expiré le bail qui lui avait été fait pour 99 ans, commencé le 5 décembre 1573.

Et le 8 décembre 1577, un sergent royal de la ville et châtellenie de Beaugency, signature illisible — la tradition n'est pas perdue — l'installait solennellement seigneur et possesseur du Pavillon, en présence d'Etienne Varannyer, laboureur audit lieu.

(1) Il devait être trois ans plus tard promu à la cure de Marcilly.

Cent ans s'écoulèrent ; les bois avaient été défrichés, les bâtiments construits dès le début sans doute, car lorsque Jacques Hazard mourut, sa veuve, Jacquette Rougeon, put céder, le 29 décembre 1606, à son gendre Jacques Bonvallet, marchand à Beaugency, et à la femme de ce dernier, Nicolle Hazard, le lieu et métairie du Pavillon, consistant en maison à demeure, couverte de tuiles ; pavillon couvert d'ardoises, toits à bêtes, grange, bergerie, étable, cour, jardin, bois, taillis, bruyères, avec 84 mines de terres labourables en deux pièces (1). Tout était encore dans le même état vingt-huit ans plus tard, lorsque, le 26 mars 1634, le fils des époux Bonvallet, nommé Jacques, comme son père, et notaire royal à Beaugency, vendit le Pavillon à Jean Garrault, écuyer, seigneur de Concire et de Villerousche, conseiller du Roy et commissaire ordinaire des guerres. L'acte de cession comporte les mêmes descriptions et les mêmes énumérations. Le prix de cette dernière vente était de 760 livres tournois, et le sieur Garrault devait, comme Hazard et Bonvallet, acquitter la rente annuelle de 20 livres aux chanoines réguliers de l'abbaye de Beaugency (2).

Comment de Jean Garrault la propriété du Pavillon passa-t-elle à Claude de Mareau ? Fut-ce par héritage ? Fut-ce par vente ? Nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, c'est que l'acquisition se fit avec décret, et qu'à cette transmission, comme aux précédentes, fut renouvelée l'hypothèque qui garantissait aux chanoines le paiement de la rente à eux due par le détenteur de l'ancien Bois-l'Abbé.

On en était là lorsque, le 30 octobre 1675, parut une déclaration du Roi permettant aux ecclésiastiques et bénéficiers du royaume de rentrer dans les biens et domaines engagés et aliénés par eux, de quelque manière que ce fût, à condition de rembourser le prix principal de l'aliénation, frais et loyaux coûts, impenses et améliorations, et d'acquitter sur ce prix le droit de huitième denier au profit du trésor royal.

(1) Contrat d'échange de la métairie du Pavillon.

(2) Exploit du 27 mars 1682 pour M. Louis-Damien Gouthière contre Messire Henry Le Grand.

Les choses n'avaient point prospéré à l'abbaye de Beaugency. Les guerres civiles, les dissensions intestines, les longues querelles d'Antoine et Jacques de Coutel et de Pierre Potin, abbés en même temps, qui s'étaient disputé le pouvoir et les revenus, et avaient tour à tour résigné et revendiqué la commende, avaient singulièrement amoindri la fortune canoniale : « La plus grande partie des droits, domaines et revenus, écrivait un de leurs successeurs, Messire Pierre Lallemant de Lestrée, ont été aliénés ou engagés par mauvaise administration et négligence, en sorte qu'il n'en reste plus que peu de chose. » Une occasion s'offrait de rentrer dans une partie des biens aliénés. On songea à en profiter.

Mais dans l'intervalle Claude de Mareau était mort, laissant plusieurs enfants : Pierre, seigneur de Bois-Blandin, Alexandre, seigneur de Pully, Villerousche et la Qualité, et deux filles. Avant d'entamer une action, un des chanoines — vraisemblablement le sous-prieur — se transporta sur les lieux, constata qu'ils étaient en fort mauvais état, que le pavillon même n'existait plus (1), puis il alla rendre visite aux demoiselles de Mareau et leur fit part des intentions du chapitre. Les demoiselles répondirent que leur père avait eu le Pavillon du sieur Garrault par décret, auquel les chanoines alors n'avaient point fait opposition et que, « un décret purgeant tout », l'abbaye n'avait plus aucun droit à prétendre à ce bien. Le délégué partit sur cette réponse.

Un avocat fut consulté ; il conclut que le décret en question n'était nullement un obstacle à une revendication autorisée par une déclaration royale ; que s'il n'y avait point eu d'opposition faite à l'acquisition du sieur de Mareau, c'était d'une part que l'acquéreur, dans sa déclaration d'hypothèque, n'avait point fait mention du décret, d'autre part que, la communauté n'avait nul intérêt à s'opposer, puisque le sieur de Mareau payait la rente stipulée par l'acte de vente de 1577, que d'ailleurs il n'avait pu acquérir d'autres droits que ceux que son vendeur avait lui-

(1) Mémoire pour la métairie du Pavillon de Dry. — Le Pavillon existait encore, lors de l'acquisition de Claude de Mareau ; car il était mentionné dans la déclaration d'hypothèque, passée par lui.

même. La seule conséquence du décret était qu'il fallait en rembourser la valeur, au lieu du prix de la première aliénation. Restait à examiner si, dans ces conditions, la revendication était ou non avantageuse (1).

L'examen fut sans doute favorable, puisque le mercredi 30 mars 1678, vénérable frère Louis Samuel de Beaufort, prêtre, chanoine régulier, et sous-prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency, se présenta au greffe de l'Evêché d'Orléans et déclara, au nom du prieur et couvent de ladite abbaye, qu'ils entendaient rentrer en possession de la métairie du Pavillon, autrement le Bois-l'Abbé, s'offrant à payer la taxe et à remplir les autres obligations imposées par la déclaration du Roi.

En effet, le 3 février 1680, le droit du huitième denier fut acquitté au trésor royal ; il s'élevait, en l'espèce, à cent livres et deux sols par livre.

Et le 11 avril suivant, l'abbé Pierre Lallemant de l'Estrée obtint commission du Grand Conseil pour intenter l'action en revendication.

Le 18 juin 1680, assignation fut donnée à Alexandre de Mareau pour comparaître devant Nos Seigneurs du Grand Conseil et s'y voir condamner à se désister et départir de la propriété du Pavillon. Pourquoi les chanoines s'adressaient-ils de préférence à Alexandre de Mareau ? Est-ce parce qu'il demeurait à Dry, en sa gentilhommière de la Qualité, toute proche d'un domaine de l'abbaye, le domaine de l'Epinay ? Nous ne savons ; mais le 16 novembre, l'intimé n'eut pas de peine à répondre qu'il était à tort mis en cause et que le bien revendiqué avait été attribué, dans les partages de famille, à sa sœur Anne de Mareau, épouse de Messire Henry Le Grand, seigneur de Saint-Germain et du Bignon, en la paroisse de Vannes.

Le 8 janvier 1681, les chanoines reconnurent leur erreur, et le 11 février suivant, Messire Pierre Lallemant de Lestrée poursuivait devant le Grand Conseil Henry Le Grand et sa femme.

(1) Mémoire pour la métairie du Pavillon de Dry.

Au bout d'un an environ, le 15 décembre 1681, après un échange de mémoires et d'articulations opposés, le Grand Conseil condamnait Le Grand à se désister et départir de la métairie du Pavillon, laquelle devait être réunie à perpétuité au domaine des chanoines réguliers de l'abbaye de Beaugency, à charge par eux de rembourser en un seul et même paiement, le sort principal de l'aliénation, frais et loyaux coûts, impenses et améliorations dont ledit Le Grand fournirait l'état dans le délai d'un mois, par devant le commissaire délégué par le Conseil.

Il semblait que tout fût terminé; tout commençait au contraire. Le commissaire, M. de la Barouillère, conseiller et doyen du Conseil, ouvrit son enquête le 23 septembre 1682 — le mois avait été long ; — dès lors ce fut un assaut d'assignations et de requêtes, d'articulations et de ripostes, de dits et de contredits, à n'en pas finir, tout le maquis de la procédure, suivant un mot récent et pittoresque. M[e] Hazé, procureur de Le Grand et M[e] Lepage, procureur des chanoines, joutaient brillamment et longuement. On savait bien le prix de l'acquisition de Jean Garrault dont Le Grand était l'ayant cause ; c'était 760 livres. Mais sur les loyaux coûts, impenses et améliorations, les discusions s'éternisaient. Le Grand soutenait que les bâtiments et les défrichements faits constituaient une amélioration considérable et qu'on lui devait non pas le prix d'acquisition, mais la valeur du domaine à l'heure présente ; il réclamait de ce chef une indemnité de deux mille livres. Les chanoines répondaient que les défrichements et constructions n'étaient pas le fait de Le Grand ni de ses auteurs et que d'ailleurs ils n'étaient que l'exécution d'une clause formelle du bail de 1573 ; que, de plus, depuis la vente faite à Garrault, tout s'était détérioré et que les bâtiments tombaient en ruines, que c'était plutôt à eux à réclamer des réparations et des indemnités. Il est certain que depuis plusieurs années l'entretien avait été insuffisant et même qu'il avait été absolument nul depuis que Le Grand avait été évincé par l'arrêt de décembre 1681 ; déjà, au moment où l'instance avait été engagée, en 1678, le logis était en mauvais état ;

« il n'y en avait quasi plus trace », disait un mémoire de l'abbé. Qu'était-ce en 1686 ? Une requête des chanoines du 2 août de cette année articulait qu'on pouvait dire que proprement il n'y avait plus de bâtiments, que ceux qui y étaient n'avaient aucune valeur. « Les demandeurs, ajoutaient-ils, ne se sont pas contentés de laisser dépérir les dits bâtiments, comme ils sont, étant tout en ruines ; mais ils les ont eux mêmes démolis, ayant fait ôter et disposé de la charpente et de l'ardoise, dont les bâtiments étaient couverts, en telle sorte que le pavillon, dont ladite métairie porte le nom, n'existe plus » (1). La métairie était devenue inhabitable et, en fait, était inhabitée (2).

Donc, de ce chef, rien à allouer à Le Grand ; mais ce dernier ne se rendait pas : il épuisait tous les moyens et toutes les chicanes. Le 29 mars 1681, il avait assigné en garantie un des héritiers de son vendeur, Barthelémy Letard et Anne Bonvalet sa femme ; celui-ci, à son tour, avait, le 10 novembre 1682, appelé à son aide les autres héritiers de Hazard et Bonvalet, entre autres Daniel Gouthère, notaire royal à Beaugency. Pressés d'en finir, les chanoines, le 4 janvier 1686, transigèrent avec Letard et le 24 juillet demandèrent à lui être substitués comme garants. Le 9 mars, ils avaient offert à Le Grand une somme de sept cents livres ; ils lui en offrirent sept cent soixante et sollicitèrent la permission de les consigner au greffe, s'il continuait à les refuser et de rentrer ensuite dans leur ancien domaine qui se détériorait de plus en plus. Par le même acte du 24 juillet, ils réclamèrent cinq années arriérées de la rente de vingt livres, qui n'avait point été payée depuis 1681, sans préjudice de celles qui pourraient échoir jusqu'à ce qu'ils eussent repris possession de leur bien. Le Grand résistait encore ; mais un arrêt du 25 septembre 1686 lui donna définitivement tort. Il autorisa les chanoines à réoccuper leur propriété, en payant les 760 livres, prix de l'acquisition par Garrault, plus cinquante livres pour frais et loyaux coûts : si Le Grand refusait de recevoir la somme,

(1) Inventaire pour les chanoines, défendeurs contre Henry Le Grand.
(2) Factum imprimé pour les chanoines contre Henry Le Grand.

ils étaient autorisés à la consigner au greffe du Grand Conseil, moyennant quoi ils seraient dûment et valablement déchargés de toutes les conséquences et envoyés en possession de leur dit domaine, sans qu'il fût besoin d'autre jugement. En revanche, Le Grand était condamné à solder les arrérages échus et non payés de la rente de vingt livres. Tous dépens compensés entre les parties.

La métairie du Pavillon était dès lors et à perpétuité réunie au domaine des chanoines réguliers de Saint-Augustin de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency, Congrégation de France (1).

Etait-ce la clôture définitive de cet interminable procès? Pas encore, et ce ne fut que plus d'un an après, le 13 décembre 1687, que tout fut réglé. Ce jour-là, religieuse personne, Joachim Rigault, prêtre, sous-prieur et procureur de l'abbaye, en exécution de l'arrêt du Grand Conseil, en date du 26 septembre 1686, remit à Henry Le Grand et à Anne de Mareau, sa femme, logés en l'hostellerie de la Croix verte à Beaugency, et parlant à leur personne, la somme de 670 livres; le surplus des 810 livres, fixées par l'arrêt, soit 140 livres, restant entre ses mains pour représenter les sept années d'arrérages, alors échus, de la rente stipulée par le bail emphytéotique. Le père Rigault versa encore audit sieur de Saint-Germain une somme de 110 livres, réglée à l'amiable entre les parties pour représenter les frais de labour, ensemencement et fumures exécutés sur les terres du Pavillon. Le Grand se rendit et accepta le tout.

Et les chanoines purent enfin rentrer dans leur bien ; deux jours après, ils l'affermaient pour six ans à Sulpice Couet, vigneron à Lailly, moyennant un fermage annuel de soixante livres et quatre chapons (2).

(1) Elle le fut en effet jusqu'à la suppression de l'abbaye de Beaugency.

(2) Le bail est fait par les « Révérends Pères Guillaume Oudinet, prieur; Joachim Rigault, sous-prieur, procureur; Jacques Le Dagre, sacristain, représentant la plus grande et saine partie des chanoines de ladite abbaye. »

Le procès avait duré neuf années. Homère disait de la justice de son temps, qu'elle était lente et boiteuse. Il paraît qu'elle l'était encore au siècle de Louis XIV. Est-elle beaucoup plus expéditive aujourd'hui ?

Maxime DE LA ROCHETERIE.

Règlement pour les Ecoles d'Ingré (1763)

Dans son consciencieux travail sur l'*Instruction primaire à Orléans avant 1789*, publié dans nos Mémoires, Mme de Villaret ne consacre aux écoles d'Ingré que quelques lignes, faute, dit-elle, de documents suffisants. Elle se borne à mentionner l'existence d'une école de filles et d'une école de garçons ; la constitution (en 1707) d'une rente de 100 francs au profit de la maîtresse ; enfin un legs provenant de M. Masson de La Manerie, qui dota généreusement en 1750 les écoles de charité de notre région.

Voici un document nouveau, que Mme de Villaret n'a pu connaître, et qui complètera la notice consacrée par elle aux écoles d'Ingré. C'est une ordonnance en dix articles du scolastique de l'église d'Orléans, en date du 12 avril 1763, transcrite au registre des délibérations de la Fabrique. L'auteur de l'ordonnance fait connaître qu'à la suite du décès de Jean Godin, seul maître pourvu de l'approbation épiscopale, il y a lieu de faire un règlement pour les écoles de la paroisse. Il décide donc (article 1er) qu'il n'y aura désormais qu'un seul maître : ce qui semble indiquer qu'il y en avait eu plusieurs jusqu'alors, mais on vient de voir qu'un seul d'entre eux était en droit d'enseigner. Les gages sont fixés à 120 francs, pris sur la fondation Masson de La Manerie. Mais sur cette somme, le curé prélèvera le montant du loyer de la maison d'école. Outre ces gages fixes, le maître jouira du produit des frais d'écolage ou, comme dit l'ordonnance, du produit des mois. On ne nous fait pas connaître le taux de la rétribution scolaire. Nous voyons par l'article 5 que certains enfants sont admis à la fréquentation gratuite.

Les neuf autres articles stipulent les fonctions et attributions du maître et de la maîtresse d'école. Il n'était pas question de celle-ci dans le premier article ; c'est que vraisemblablement les

gages de 120 francs s'appliquaient à elle comme au maître, qu'ils étaient mariés, ou encore qu'elle continuait à être payée sur la rente de 100 francs constituée en 1707.

Les heures de classe sont fixées comme suit : de 7 heures et demie du matin à 11 heures, et d'une heure et demie à 4 heures de l'après-midi ; au total, six heures par jour (art. 2). Nulle distinction entre la bonne et la mauvaise saison. En dehors du dimanche, il y aura vacance tous les jeudis (art. 8).

L'ordonnance ne fournit de renseignements que sur l'instruction religieuse à donner aux enfants. Mais en ce qui touche l'instruction profane, on sait que les matières avaient été fixées par la déclaration royale du 14 mai 1724 ; elles se bornaient à la lecture et à l'écriture ; il n'est point téméraire d'y joindre, d'après l'exemple d'autres écoles décrites par Mme de Villaret, le calcul. Dans l'ordonnance de 1763 qui nous occupe, une seule allusion est faite à l'enseignement profane ; l'article 9 s'exprime ainsi : « Le maître et la maîtresse d'école, autant qu'il dépendra d'eux, feront lire ensemble et dans les mêmes livres ceux de leurs enfants qui sont les plus avancés. C'est le moyen de leur donner de l'émulation et de les rendre plus attentifs aux instructions qu'ils recevront. » Par l'adverbe « ensemble » doit-on entendre qu'il s'agit d'un enseignement mixte, distribué aux filles et aux garçons en commun ? Ou s'applique-t-il seulement au fait que les plus avancés des écoliers feront des lectures en commun, mais les filles restant séparées des garçons ? Les deux opinions sont admissibles ; j'inclinerais pour la seconde.

L'instruction religieuse ne se bornait pas aux mystères et aux devoirs de la religion. Le maître d'école devait former des enfants de chœur ; il « apprendra le plain-chant à ses écoliers un quart d'heure avant la fin de la classe du matin ou du soir : il s'appliquera davantage à instruire ceux en qui il trouvera de plus heureuses dispositions pour bien chanter les louanges du Seigneur » (art. 7). L'article 3 prescrit formellement au maître et à la maîtresse de faire réciter durant les classes les prières du matin et du soir. Comme la déclaration de 1724, il leur fait une

obligation de conduire les enfants à la messe tous les jours, après l'ouverture de l'école (1). Ils devront assister aux catéchismes et contrôler les réponses faites par leurs élèves (art. 4).

Selon un usage commun, le maître d'école est en même temps chantre. « Il chantera au lutrin les dimanches et fêtes, tant à la première messe qu'à la grande et aux vêpres, et même les jours ouvriers (*sic*) toutes les fois qu'il en sera requis par M. le Curé... » (art. 6).

L'autorité du curé sur le maître et dans l'école est absolue. C'est lui qui juge de la gratuité de l'écolage (art. 5) : « Le maître et la maîtresse recevront gratuitement tous les enfants que M. le Curé leur adressera avec un billet signé de lui, et ils instruiront lesdits enfants avec une attention particulière. » C'est lui qui accorde au maître les congés : « Sans la permission duquel (curé) il ne pourra s'absenter ni de la paroisse ni desdits offices » (art. 6). C'est lui qui décide des vacances aussi bien que de l'ouverture des classes : « Ne pourront (il s'agit du maître et de la maîtresse) donner vacances ni ouvrir les classes que de concert avec M. le Curé » (art. 8). Enfin le curé a le devoir d'inspecter les écoles une fois par mois : « Nous (lui) recommandons de faire tous les premiers lundis de chaque mois une visite extraordinaire dans lesdites écoles pour examiner si le maître et la maîtresse s'acquittent exactement de leurs devoirs et si les enfants sont suffisamment instruits » (art. 10).

Les documents de la nature du règlement des écoles d'Ingré sont assez rares pour mériter d'être mis au jour, ne fût-ce que par une analyse sommaire comme celle qui précède.

Camille Bloch.

(1) La déclaration du 14 mai 1724 oblige les maîtres et maîtresses à conduire leurs élèves à la messe tous les jours « ouvriers » et à prendre soin qu'ils assistent au service divin les dimanches et fêtes.

MÉDAILLE

TROUVÉE AU CAMPO DEI FIORI

A ROME

Messieurs,

Il y aura donc toujours, et même dans un certain monde savant, des esprits assez naïfs pour accepter de suite et sans contrôle ce qui leur paraît une piquante curiosité et n'est rien moins qu'une audacieuse supercherie, ou un préjugé insoutenable : bonnes gens sans doute, mais dont la crédulité est ineffable et dégénère *en risible niaiserie* ; en vain les gens sérieux élèvent-ils la voix pour signaler ces plaisantes aberrations, elles continuent leur chemin et ne tiennent aucun compte des protestations ; c'est en vain que les lacrymatoires ont reçu de rigoureux *coups de poing*, c'est en vain que les sifflets en os ont reçu de rudes horions, c'est en vain que la poterie dite samienne a été bousculée ; les lacrymatoires, les sifflets, les samiens vivent toujours, et je ne sais pourquoi la vérité cherche toujours à sortir de son puits ; elle a beau être méconnue, maltraitée, la pauvre voyageuse ne se lasse pas et je le dis à sa gloire : comme elle, Messieurs, nous ne nous lasserons pas et chaque fois qu'une erreur voudra prendre règne dans le monde savant, nous lui infligerons un de ces coups de poing que les combattants du ceste rendaient mortels comme le glaive du gladiateur.

Je vous signale donc, Messieurs, une erreur qui vient d'entrer tout récemment dans le domaine de la science ; je sais bien

qu'elle a des patrons honorables, mais l'erreur ne peut se prévaloir d'aucun patronage et nous devons, sans écouter ses plaintes, arracher le masque de l'usurpateur.

Il s'agit, Messieurs, d'une médaille en cuivre, ovale, portant d'un côté la figure de J.-C., et de l'autre une suscription en langue hébraïque. Cette médaille a été trouvée en 1897, à Rome, dans le Campo dei fiori, par un habitant d'Agen.

Une médaille de vieille facture, avec la figure de de J.-C., avec une inscription juive, trouvée à Rome !... Quelle bonne fortune pour de naïfs antiquaires, quels délicieux rêves à faire devant ce trésor !

Le rêve et ses suites n'ont pas manqué.

Je dirai d'abord, Messieurs, et ce m'est un devoir, que cette médaille n'est pas l'œuvre d'un faussaire, elle est incontestablement authentique ; on peut différer d'avis sur l'époque de son émission, mais quant au travail lui-même, il est vrai et ne souffre pas de difficulté ; sa date, suivant quelques audacieux, serait le Ier siècle du christianisme ; pour nous, elle appartient au XVIe ; l'écart est sans doute considérable, mais il n'y a rien de trop beau pour le rêve, il lui faut une rareté de premier ordre ; je suis même surpris qu'on n'ait pas complété la création en désignant comme lieu de la trouvaille, non pas le Campo dei fiori, mais une des catacombes et mieux encore la prison Mamertine où saint Pierre fut captif !...

Quoi qu'il en soit, elle est bel et bien du XVIe siècle, ce qui est déjà une riche vieillesse et voici nos raisons.

Disons d'abord que la vraie figure de J.-C. est et restera toujours inconnue ! Sans doute il serait doux de penser que les premiers chrétiens ont aimé à représenter la figure de ce Christ, objet de tant d'adoration et d'amour, et qu'ils ont dû en essayer au moins les traits : eh bien ! il faut renoncer à cette pensée, les premiers disciples du Christ n'ont laissé aucune figure authentique de leur Maître ; les Pères et les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles ont beaucoup discuté sur le genre de physionomie du Sauveur, aucun accord ne s'est fait entre eux, ce qui démontre bien que nul type primordial, nulle

figure contemporaine n'existait alors, ou les discussions eussent bientôt cessé.

Cette absence de représentation authentique s'explique d'ailleurs assez facilement par l'horreur profonde que les premiers chrétiens avaient pour l'idolâtrie et les arts qui s'étaient prostitués à son culte ; ils enveloppaient dans une haine commune et les figures païennes et les arts qui les avaient si souvent engendrées. Toute réaction en est là, Messieurs, et quelque excellente cause qui la produise, elle est souvent violente et immodérée : les chrétiens détestaient les superstitions païennes et confondaient les arts avec elles, à tort sans nul doute, mais l'esprit humain est ainsi fait et subira toujours des faiblesses incurables.

Ces observations de Martigny me paraissent fort justes (1).

La première figure de J.-C. qui a été découverte, l'a été par le célèbre Bosio dans les catacombes de Saint-Calixte, qui datent du IIIe siècle (2) ; ce n'est pas la seule qui existât dans les premiers siècles, car saint Augustin dit, qu'à l'époque de Constantin, les artistes introduisirent un grand nombre de variétés de la figure de J.-C. (3). Cependant il paraît que celle du cimetière de Saint-Calixte avait prévalu, d'abord comme la plus ancienne, ensuite parce qu'elle exprimait très heureusement la physionomie du Christ telle qu'elle ressort des récits évangéliques. On la trouve sur les sarcophages du musée de Latran, dans le Baptistère de Saint-Pontien, l'ancienne confession de Saint-Pierre. Bosdetti et Ciampini citent d'autres églises où se trouve la même figure, d'une douce gravité, légèrement triste, la chevelure longue, bouclée. Il faut exclure et la fausse lettre du gouverneur Lentulus au Sénat romain, et le prétendu portrait envoyé par J.-C. à Abgare, roi d'Edesse et la statue de J.-C. érigée à Pancade de Césarée par l'hemorroïsse.

Encore une fois, toutes les divergences de tous les temps

(1) Martigny, p. 386.
(2) Martigny, p. 387.
(3) Aug. de Trinit, t. IV, V.

des écrivains religieux sur la vraie figure du Sauveur prouvent qu'un type contemporain n'a jamais existé ; celui-là seul de Saint-Calixte est le plus ancien et, sans être contemporain, il est tellement vraisemblable, qu'il a formé le type de tous ceux qui ont traversé le moyen âge, inspiré Raphaël, Léonard de Vinci, Aug. de Fiesole, le Giotto. Il n'est donc pas surprenant que sa médaille dei fiori reproduise la forme hiératique de Saint-Calixte ; le XVI[e] siècle avait le goût savant et délicat et il ne pouvait mieux choisir.

Il faut donc, malgré le fracas du tambour et de la trompette, renoncer à la possession d'un trésor contemporain des origines chrétiennes ; la médaille, je le redis avec assurance, est vraie, très belle, mais elle sent son XVI[e] siècle, époque des nobles factures, des riches médaillons ; c'est évidemment une pièce fort curieuse.

Je viens de lire une opinion qui regarde notre médaille comme une tessère d'entrée dans les catacombes ou de reconnaissance dans les pays étrangers. Cette opinion est fantaisiste pour les raisons énoncées plus haut, mais j'adopte volontiers celle qui y voit une médaille frappée sous le pape saint Pie V, 1565-1572 ; de nombreuses conversions de Juifs eurent lieu sous son pontificat, et il est à croire que cette médaille fut distribuée aux nouveaux convertis, familiers avec la langue hébraïque : elle porte au revers de la tête du Christ :

Le Messie a régné
il vient pacifiquement
et devenu la lumière de l'homme
il vit.

Sans être ni unique, ni d'une insigne rareté, sans mériter les duels acharnés de plume et de presse qu'elle a suscités, notre médaille est un précieux trésor numismatique et je dois ici, Messieurs, m'imposer une petite humiliation, je dois avouer qu'une médaille entièrement pareille me fut donnée en 1895 ; je la trouvai curieuse et la confiai d'abord à des hébraïsants orléanais, puis à ceux de Paris qui firent la lecture citée plus haut ;

j'avais pensé, en voyant le buste de J.-C., que l'inscription hébraïque du revers était une critique injurieuse pour le fondateur du christianisme, mais voyant que l'inscription était au contraire laudative, je n'y attachai aucune importance, pas plus que mes hébraïsants, et la jetai dans la boîte aux pièces vulgaires que je donne libéralement aux novices antiquaires : qu'est-elle devenue? Mes recherches les plus vives, depuis la découverte, sont restées infructueuses, mais au moins j'ai le parfait souvenir qu'elle était en tout absolument identique avec celle qui fait tant parler.

Si elle ne faisait que parler, j'approuverais fort volontiers ses paroles, car cette médaille est digne d'attention, mais les hardiesses de la demi-science, l'attrait si piquant de la nouveauté, de l'inconnu l'ont élevée à une hauteur qu'elle ne mérite pas et j'ai donc voulu, Messieurs, qu'elle descende d'une hauteur usurpée et que notre Société, si bien placée dans la science française, conserve dans son Bulletin le ferme témoignage de son inflexible estime pour la vérité.

Notre jeton porte la fière devise :

Antiquitatis custodes.

Aimons à placer au centre .

Et veritatis...

On nous apprend qu'une médaille identique à la nôtre a été trouvée dans la Loire en cette année 1899 ; notre collègue, M. Cochard, l'a vue, tenue entre les mains, mais l'inventeur n'a pas voulu s'en dessaisir.

Deux circonstances nouvelles ont eu lieu depuis l'achèvement de ce travail qui ne serait pas complet si je ne les mentionnais pas.

Dans la séance de la Société des antiquaires de France du 14 décembre 1898, M. Delatour, après avoir dit que la médaille d'Agen a fait grand bruit dans huit journaux qu'il nomme et

qui tous en ont parlé comme étant d'une insigne rareté et beauté, bien que, dit-il, elle ne méritât pas ni le mutisme de l'indifférence, ni les honneurs de la célébrité, car le cabinet des Médailles de Paris en a possédé quatre et M. Lafargue de Montauban, une, et qu'ainsi, c'est à tort, ajoute-t-il, qu'on a prétendu et imprimé qu'on avait enfin trouvé une figure de Jésus-Christ, contemporaine des temps apostoliques. La médaille agenaise est un travail de l'époque de la Renaissance, pas antérieure au XVIe siècle, elle sortirait de l'Ecole milanaise et serait peut-être duė à Léonard de Vinci. M. Delatour pense, comme nous, que sous le Pape Pie V, de nombreuses conversions de Juifs ayant eu lieu, le pape aurait fait, non pas frapper, ce qui aurait été long et coûteux, mais couler, ce qui est rapide et peu cher, une médaille commémorative qu'on distribuait à ces nouveaux chrétiens : la médaille d'Agen est effectivement coulée. Pie V (1) en fit en outre frapper une autre en bronze à l'occasion de ces conversions multipliées, ainsi que Grégoire XIV (2), sous le règne duquel eurent également lieu de nombreuses abjurations juives.

Il est donc certain que le travail est italien et du XVIe siècle, c'est ce qui explique la beauté de notre médaille.

Nous avons été assez heureux pour trouver dans la famille de Rancourt, au château de Mimérand, commune de Cernoy, une plaquette carrée en cuivre très habilement fondue et portant le profil de Jésus-Christ, dirigé à gauche ; le type est identique à celui d'Agen, pour le dessin, l'expression et le caractère : ce travail est encore plus que l'autre, sans contestation possible, l'œuvre d'un grand artiste : la tête porte un nimbe crucifère, à l'angle droit le soleil, à l'angle gauche la lune, au milieu le Saint-Esprit ; au bas : I. N. R. I. Le bronze a été originairement doré, on y voit encore des traces sur les contours. Cette plaquette a été soumise à l'étude et à l'appréciation de l'un de nos plus savants archéologues, Mr Barbier de Montault ; pour lui, l'œuvre est italienne et du XVIe siècle.

(1) Bonami. *Numismata Summ. Pontif.*, t. I. p. 261.
(2) *Trésor de Numism.* Médailles des papes. Pl. II. n° 24.

Ce remarquable travail a été acheté en 1896 par M. de Rancourt chez un brocanteur trois francs, oui, je dis trois francs !... Je connais un directeur de Musée encore inconsolable de n'être pas entré le premier dans la boutique du marchand.

DESNOYERS.

— V. les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de France, 4e Trimestre 1898, p. 384. 1er Trimestre 1899, p. 149.

ÉTAT SOMMAIRE DE LA SÉRIE G

(CLERGÉ SÉCULIER)

Des Archives départementales du Loiret

(SUITE) (1)

OFFICIALITÉ

1° CAUSES PLAIDÉES.

G. 493. (Liasse). — 1 registre in-4°, couverture parchemin, 143 feuillets, papier. — 1 cahier, 25 feuillets, papier. — 1 cahier, 26 feuillets, papier. — 1 cahier, 26 feuillets, papier. — 1 cahier, 28 feuillets, papier.

1620-1737. — Registres ou cahiers des causes plaidées.

G. 494. (Liasse). — 3 cahiers de 26, un de 50 feuillets, papier, in-4°

1731-1749. — Cahiers des causes plaidées.

G. 495. (Liasse). — 1 cahier de 52 feuillets, papier. — 1 cahier de 172 pages, papier. — 1 cahier de 50 feuillets, papier.

1749-1790. — Cahiers de causes plaidées.

G. 496. (Liasse). — 89 pièces, papier ; 1 parchemin.

1709-1789. — Pièces de procédure.

G. 497. (Liasse). — 129 pièces, papier.

1780-1783. — Pièces de procédure.

(1) V. *Bulletins*, tome XI, n° 161, 3e et 4e trimestres 1897, pp. 491-504, et tome XII, n° 162, 2e trimestre 1898, pp. 93-122.

2° MONITOIRES.

G. 498. (Liasse). — 122 pièces, papier.
1740-1752. — Monitoires I.
G. 499. (Liasse). 187 pièces, papier.
1752-1759. — Monitoires II.
G. 500. (Liasse). — 145 pièces, papier; 2 imprimés.
1759-1765. — Monitoires III.
G. 501. (Liasse). — 105 pièces, papier ; 1 imprimé.
1766-1772. — Monitoires IV.

3° PLACETS.

G. 502. (Liasse). — 94 pièces, papier.
1784-1790. — Placets.

4° BREFS DE DISPENSE DE MARIAGE.

G. 503. (Liasse). — 56 parchemins.
1743-1754. — Brefs de dispense I.
G. 504. (Liasse). — 77 parchemins, 2 pièces, papier.
1754-1770. — Brefs de dispense II.
G. 505. (Liasse). — 58 parchemins.
1771-1784. — Brefs de dispense III.
G. 506. (Liasse). — 51 parchemins.
1784-1779. — Brefs de dispense IV.

5° FULMINATIONS DE BREFS DE DISPENSE.

G. 507. (Liasse). — 62 pièces, papier.
1743-1752. — Fulminations I.
G. 508. (Liasse). — 88 pièces, papier ; 2 parchemins.
1753-1756. — Fulminations II.
G. 509. (Liasse). — 98 pièces, papier ; 1 parchemin.
1756-1760. — Fulminations III.
G. 510. (Liasse). — 138 pièces, papier ; 1 parchemin ; 1 imprimé.
1765-1775. — Fulminations IV.

G. 511. (Liasse). — 102 pièces, papier ; 2 imprimés.

1775-1779. — Fulminations V.

G. 512. (Liasse). — 118 pièces, papier.

1780-1783. — Fulminations VI.

G. 513. (Liasse). — 145 pièces, papier.

1783-1786. — Fulminations VII.

G. 514. (Liasse). — 113 pièces, papier.

1786-1790. — Fulminations VIII.

CHAMBRE SYNDICALE DU CLERGÉ

1° ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN.

G. 515. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 16 parchemins ; 1 imprimé.

1435-1628. — Commissions royales pour la levée des décimes.

G. 516. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 1 parchemin ; 14 imprimés.

1532-1746. — Lettres patentes et arrêts des Cours supérieures.

G. 517. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 15 imprimés.

1514-1746. — Arrêts des Cours supérieures touchant les affaires ecclésiastiques.

G. 518. (Liasse). — 5 parchemins.

1563-1584. — Lettres-patentes pour le paiement des décimes.

G. 519. (Liasse). — 17 pièces, papier ; 8 imprimés.

1567-1711. — Lettres-patentes concernant les décimes.

G. 520. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 2 parchemins ; 22 imprimés.

1576-1786. — Déclarations du roi et arrêts du Conseil.

G. 521. (Liasse). — 37 imprimés.

1596-1730. — Déclarations du roi et arrêts du Conseil.

G. 522. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 11 imprimés.

1640-1741. — Arrêts concernant les rentes et les décimes.

G. 523. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 50 imprimés.

1693-1786. — Édits, arrêts et déclarations concernant les affaires ecclésiastiques.

G. 524. (Liasse). — 1 imprimé.

1697. — Édit du roi concernant les formalités du mariage.

G. 525. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 53 imprimés.

1701-1778. — Arrêts du Conseil concernant les privilèges du clergé.

G. 526. (Liasse). — 5 imprimés.

1715-1716. — Arrêts du Conseil concernant les oblats.

G. 527. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 16 imprimés.

1738-1770. — Déclarations du roi, arrêts du Conseil, etc., concernant l'immunité des biens ecclésiastiques.

G. 528. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1749. — Édit du roi concernant les établissements des gens de main-morte ; mémoires sur cet édit.

G. 529. (Liasse). — 11 pièces, papier ; 25 imprimés.

1755-1770. — Pièces relatives à l'édit de 1768 sur les portions congrues, aux plaintes du diocèse d'Orléans relativement aux décimes de ce diocèse et autres affaires ecclésiastiques.

G. 530. (Liasse). — 2 pièces, papier

1761-1764. — Édits relatifs aux rentes remboursables au denier 20.

G. 531. (Liasse). — 3 pièces, papier ; imprimé.

1771-1779. — Arrêts et déclarations concernant les décimes.

G. 532. (Liasse). — 33 pièces, papier.

XVIII[e] siècle. — Projet d'édit pour l'entretien et la réparation des églises et bâtiments dépendant des évêchés et autres bénéfices à la nomination du roi ; observations sur cet édit.

G. 533. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 1 imprimé.

1693-1710. — Lettres des ministres touchant les affaires ecclésiastiques.

2° ASSEMBLÉES DU CLERGÉ.

G. 534. (Liasse). — 8 cahiers, papier, in-folio.
1655-1666. — Assemblées générales.

G. 535. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 8 parchemins ; 29 imprimés.
1685-1750. — Assemblées générales.

G. 536. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 12 imprimés.
1710. — Assemblées générales.

G. 537. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 24 imprimés.
1711. — Assemblées générales.

G. 538. (Liasse). — 29 imprimés.
1715. — Assemblées générales.

G. 539. (Liasse). — 13 imprimés.
1723. — Assemblées générales.

G. 540. (Liasse). — 22 imprimés.
1726. — Assemblées générales.

G. 541. (Liasse). — 9 imprimés.
1734. — Assemblées générales.

G. 542. (Liasse). — 22 imprimés.
1735. — Assemblées générales.

G. 543. (Liasse). — 28 imprimés.
1740. — Assemblées générales.

G. 544. (Liasse). — 9 imprimés.
1742. — Assemblées générales.

G. 545. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 21 imprimés.
1760-1785. — Assemblées générales.

G. 546. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 7 imprimés.
1762. — Assemblées générales.

G. 547. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 3 imprimés.
1788. — Assemblées générales.

G. 548. (Liasse). — 30 pièces, papier ; 3 parchemins ; 97 imprimés.
1580-1720. — Lettres des agents généraux du clergé à l'Évêque d'Orléans.

G. 549. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1580-1770. — Lettres des agents généraux.

G. 550. (Liasse). — 9 pièces, papier ; 2 parchemins ; 3 imprimés.

1593-1645. — Lettres des agents généraux.

G. 551. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 111 imprimés.

1721-1749. — Lettres des agents généraux.

G. 552. (Liasse). — 66 pièces, papier ; 27 imprimés.

1598-1742. — Assemblées diocésaines.

G. 553. (Liasse). — 1 cahier, imprimé.

1736. — Ordonnances, règlements et avis synodaux (Extraits des procès-verbaux des synodes).

3° OFFICES.

G. 554. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 167 parchemins.

1512-1598. — Procurations et collations d'offices.

G. 555. (Liasse). — 30 pièces, papier ; 41 parchemins ; 4 imprimés.

1570-1630. — Pièces concernant les charges de contrôleurs et de receveurs des décimes.

G. 556. (Liasse). — 22 pièces, papier ; 17 parchemins ; 15 imprimés.

1605-1748. — Pièces concernant les offices de greffier et de contrôleur des insinuations ecclésiastiques.

G. 557. (Liasse). — 15 imprimés.

1618-1723. — Pièces concernant les receveurs de décimes.

G. 558. (Liasse). — 38 pièces, papier ; 67 parchemins ; 31 imprimés.

1633-1727. — Pièces concernant les charges de contrôleur et de receveur des décimes.

G. 559. (Liasse). — 37 pièces, papier ; 3 parchemins ; 17 imprimés.

1696-1710. — Pièces concernant les charges de greffier et de contrôleur.

G. 560. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 8 parchemins ; 4 imprimés.

1704-1723. — Pièces concernant les charges de contrôleur et de greffier des domaines des gens de mainmorte.

G. 561. (Registre). — 25 feuillets, papier.

1716. — Rôle pour l'extinction des droits de greffe et de contrôle des domaines des gens de mainmorte.

4° INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

G. 562. (Registre). — In-4°, 280 feuillets, papier.

1661-1665. — Insinuations ecclésiastiques.

G. 563. (Registre). — In-folio, 323 feuillets, papier.

1666-1673. — Insinuations ecclésiastiques.

G. 564. (Registre). — In-folio, 180 feuillets, papier.

1677-1687. — Insinuations ecclésiastiques.

G. 565. (Registre). — In-folio, 150 feuillets, papier.

1687-1692. — Insinuations ecclésiastiques.

G. 566. (Registre). — In-folio, 300 feuillets, papier.

1692-1694. — Insinuations ecclésiastiques.

G. 567 (Registre). — In-folio, 110 feuillets, papier.

1704-1709. — Insinuations ecclésiastiques.

5° DÉCLARATIONS ET ÉTATS DES BIENS ET REVENUS DES BÉNÉFICIERS, CURÉS ET GENS DE MAINMORTE

G. 568. (Liasse). — 126 pièces, papier.

1403-1780. — Déclarations et États.

G. 569. (Liasse). — 27 pièces, papier.

1589-1766. — Déclarations et États (abbaye de Saint-Loup, prieuré de Semoy, etc.)

G. 570. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 1 parchemin.

1569-1786. — Déclarations et États.

G. 571. (Liasse). — 140 pièces, papier.

1580-1780. — Déclarations et États.

G. 572. (Liasse). — 100 pièces, papier ; 15 imprimés.

1595-1785. — Déclarations et États.

G. 573. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1647-1672. — Déclarations et États (Biens de l'Évêque à Ingranne).

G. 574. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 8 imprimés.

1656-1658. — Exemptions de déclarations ; décharge du droit de franc-fief et de nouveaux acquêts.

G. 575. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1692. — Déclarations et États.

G. 576. (Liasse). — 186 pièces, papier.

1692-1782. — Déclarations et États.

G. 577. (Liasse). — 102 pièces, papier.

1692-1787. — Déclarations et États.

G. 578. (Liasse). — 170 pièces, papier.

1693-1703. — Déclarations et États.

G. 579. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1720-1757. — Déclarations et États (archidiaconé de Beaugency).

G. 580. (Liasse). — 17 imprimés.

1728. — Déclarations et États (extraits des registres du greffe de la chambre ecclésiastique du diocèse).

G. 581. (Liasse). — 52 pièces, papier.

1730. — Déclarations et États (archidiaconé de Pithiviers).

G. 582. (Liasse). — 53 pièces, papier.

1730. — Déclarations et États.

G. 583. (Liasse). — 22 pièces, papier.

1730. — Déclarations et États.

G. 584. (Liasse). — 48 pièces, papier.

1733-1782. — Déclarations et États.

G. 585. (Liasse). — 64 pièces, papier.

1737-1774. — Déclarations et États (archidiaconé de Beaugency).

G. 586. (Liasse). — 67 pièces, papier.

1747-1774. — Déclarations et États.

G. 587. (Liasse). — 80 pièces, papier.

1757-1785. — Déclarations et États (grand archidiaconé).

G. 588. (Liasse). — 113 pièces, papier.

1757-1761. — Déclarations et États (archidiaconé de Sologne).

G. 589. (Liasse). — 89 pièces, papier.

1757-1765. — Déclarations et États.

G. 590. (Liasse). — 1 cahier, papier ; 16 feuillets.

1770. — Déclarations et États.

G. 591. (Liasse). — 57 pièces, papier.

1783-1786. — Déclarations et États.

G. 592. (Liasse). — 33 pièces, papier.

1785. — Déclarations et États (archidiaconé de Beaugency).

G. 593. (Liasse). — 46 pièces, papier.

1785. — Déclarations et États (archidiaconé de Beauce).

G. 594. (Liasse). — 47 pièces, papier.

1785. — Déclarations et États (archidiaconé de Pithiviers).

G. 595. (Liasse). — 50 pièces, papier.

1785. — Déclarations et États.

G. 596. (Liasse) — 1 pièce, papier.

1788. — Mémoire du curé de Baigneaux relatif à sa paroisse.

G. 597. (Liasse). — 5 cahiers, papier.

XVIII[e] siècle. — Tableaux des revenus et noms des titulaires de plusieurs paroisses et fabriques.

G. 598. (Liasse). — 4 pièces, papier.

XVIII[e] siècle. — États des revenus des paroisses de Saint-Maurice, Bucy-Saint-Liphard, du prieuré de Saint-Paterne ; mémoire sur l'archidiaconé de Sully.

G. 599. (Registre). — In-folio, 146 feuillets, papier.

1727. — État général des bénéfices du diocèse d'Orléans, avec les noms des bénéficiers..., divisé par archidiaconé (Pouillé).

G. 600. — 1 cahier in-folio, 25 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — État des bénéfices du diocèse.

G. 601. (Liasse). — 23 pièces, papier.

1588. — Serment prêté par les bénéficiers du diocèse (édit de réunion, 1588).

G. 602. (Liasse). — 15 pièces, papier ; 4 parchemins.

1705-1710. — Lettres de nominations et provisions de bénéfices.

G. 603. (Registre). — Petit in-4°, 442 feuillets, papier.
1723-1738. — État des taxes des bénéficiers.

G. 604. (Liasse). — 27 pièces, papier.
1780-1785. — Réclamations formées par divers bénéficiers du diocèse.

6° RECONNAISSANCES CENSUELLES ET DÉCLARATIONS DE FOI ET HOMMAGE

G. 605. (Liasse). — 34 pièces, papier.
1616-1778. — Reconnaissances censuelles et déclarations de foi et hommage.

G. 606. (Liasse). — 22 pièces, papier.
1616-1778. — Reconnaissances censuelles et déclarations de foi et hommage.

7° ALIÉNATIONS DE BIENS

G. 607. (Liasse). — 34 pièces, papier ; 1 parchemin.
1575-1577. — Pièces concernant les adjudications de biens aliénés.

G. 608. (Liasse). — 71 pièces, papier ; 1 parchemin.
1586-1598. — Aliénations par le clergé du diocèse.

G. 609. (Registre). — 148 feuillets, papier, in-folio.
1586-1588. — Comptes des aliénations des bénéfices du diocèse.

G. 610. (Liasse). — 17 pièces, papier ; 1 parchemin.
1595-1597. — Aliénations pour l'abbaye de Saint-Benoît.

G. 611. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1595. — Aliénations pour l'abbaye de la Cour-Dieu.

8° COMPTES DES SYNDICS DU CLERGÉ

G. 612 (Registre). — In-folio, 214 feuillets, papier.
1585-1609. — Comptes des syndics.

G. 613. (Liasse). — 2 cahiers, papier.
1609-1617. - Comptes des syndics.

G. 614. (Registre). — In-folio, 12 feuillets, papier.
1617-1622. — Comptes des syndics.

G. 615. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1622-1627. — Comptes des syndics.

G. 616. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1627-1631. — Comptes des syndics.

G. 617. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1631-1635. — Comptes des syndics.

G. 618. (Liasse). — 52 pièces, papier.
1706-1757. — Comptes des syndics.

G. 619. (Liasse). — 23 pièces, papier.
1754-1787. — Comptes des syndics.

G. 620. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1790-1791. — Comptes des syndics.

9° TAXES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES, RÔLES ET COMPTES

a) *Rôles des décimes*

G. 621. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 1 parchemin.
1516-1584. — Rôles des décimes.

G. 622. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 4 parchemins.
1574-1597. — Rôles des décimes.

G. 623. (Liasse). — 7 pièces, papier.
1600-1620. — Rôles des décimes.

G. 624. (Liasse). — 5 pièces, papier.
1637-1644. — Rôles des décimes.

G. 625. (Liasse). — 10 pièces, papier.
1646-1652. — Rôles des décimes.

G. 626. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1654. — Rôles des décimes.

G. 627. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1655. — Rôles des décimes.

G. 628. (Liasse). — 8 pièces, papier.
1656-1701. — Rôles des décimes.

G. 629. (Registre). — In-folio, 46 feuillets, papier.

1704-1705. — Rôles des décimes.

G. 630. (Registre). — In-folio, 163 pages, papier.

1707-1712. — Rôles des décimes.

G. 631. (Registre). — In-folio, 43 feuillets, papier.

1708. — Rôle des décimes.

G. 632. (Registre). — In-folio, 44 feuillets, papier.

1709. — Rôle des décimes.

G. 633. (Registre). — In-folio, 36 feuillets, papier.

1710. — Rôle des décimes.

G. 634. (Registre). — In-folio, 29 feuillets, papier.

1711. — Rôle des décimes.

G. 635. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.

1711. — Rôle des décimes.

G. 636. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.

1713. — Rôle des décimes.

G. 637. (Liasse). — 2 cahiers, papier.

1714. — Rôle des décimes.

G. 638. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1715. — Rôle des décimes.

G. 639. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1716. — Rôle des décimes.

G. 640. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.

1717. — Rôle des décimes.

G. 641. (Registre). — In-folio, 25 feuillets, papier.

1718. — Rôle des décimes.

G. 642. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1720. — Rôle des décimes.

G. 643. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1721. — Rôle des décimes.

G. 644. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1723. — Rôle des décimes.

G. 645. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1723. — Rôle des décimes et autres impositions faites sur le clergé d'Orléans depuis 1580 jusques et y compris 1705.

G. 646. (Registre). – In-folio, 14 feuillets, papier.

1724. — Rôle des décimes.

G. 647. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1724-1725. — Rôle des décimes.

G. 648. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1725. — Rôle des décimes.

G. 649. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.

1726. — Rôle des décimes.

G. 650. (Registre). — In-folio, 15 feuillets, papier.

1727. — Rôle des décimes.

G. 651. (Registre). — In-folio, 15 feuillets, papier.

1728. — Rôle des décimes.

G. 652. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1733. — Rôle des décimes.

G. 652 *bis*. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1746. — Rôle des décimes.

G. 653. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1749. — Rôle des décimes.

G. 654. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1750. - Rôle des décimes.

G. 655. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1753. — Rôle des décimes.

G. 656. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1755. — Rôle des décimes.

G. 657. (Liasse). — 7 cahiers, papier.

1783-1789. — Rôles des décimes et du don gratuit.

G. 658. (Liasse). — 2 cahiers, papier.

1784. — Rôles des décimes et du don gratuit.

G. 659. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1785. — Rôles des décimes et du don gratuit.

G. 660. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1785. — Rôles des décimes et du don gratuit.

b). *Comptes des décimes.*

G. 661. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1531. — Comptes des décimes.

G. 662. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.
1570-1571. — Comptes des décimes.

G. 663. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1581-1588. — Comptes des décimes.

G. 664. (Registre). — In-folio, 46 feuillets, papier.
1583. — Comptes des décimes.

G. 665. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.
1583. — Comptes des décimes.

G. 666. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.
1584. — Comptes des décimes.

G. 667. (Registre). — In-folio, 47 feuillets, papier.
1585. — Comptes des décimes.

G. 668 (Registre). — In-folio, 61 feuillets, papier.
1586. — Comptes des décimes.

G. 669. (Registre). — In-folio, 63 feuillets, papier.
1587. — Comptes des décimes.

G. 670. (Registre). — In-folio, 217 feuillets, papier.
1593-1595. — Comptes des décimes.

G. 671. (Registre). — In-folio, 176 feuillets, papier.
1596-1599. — Comptes des décimes.

G. 672. (Registre). — In-folio, 11 feuillets, papier.
1596. — Comptes des décimes.

G. 673. (Registre). — In-folio, 81 feuillets, papier.
1600. — Comptes des décimes.

G. 674. (Registre). — In-folio, 85 feuillets, papier.
1600. — Comptes des décimes.

G. 675. (Registre). — In-folio, 56 feuillets, papier.
1603. — Comptes des décimes.

G. 676. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.
1604. — Comptes des décimes.

G. 677. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.
1605. — Comptes des décimes.

G. 678. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1606. — Comptes des décimes.

G. 679. (Registre). — In-folio, 36 feuillets, papier.
1607-1608. — Comptes des décimes.

G. 680. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.
1609. — Comptes des décimes.
G. 681. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.
1609 — Comptes des décimes.
G. 682. (Registre). — In-folio, 42 feuillets, papier.
1609. — Comptes des décimes.
G. 683. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1609. — Comptes des décimes.
G. 684. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.
1610. — Comptes des décimes.
G. 685. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1610. — Comptes des décimes.
G. 686. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1612. — Comptes des décimes.
G. 687. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1612. — Comptes des décimes.
G. 688. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1613. — Comptes des décimes.
G. 689. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1614. — Comptes des décimes.
G. 690. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1614. — Comptes des décimes.
G. 691. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1615. — Comptes des décimes.
G. 692. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1615 — Comptes des décimes.
G. 693. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1616. — Comptes des décimes.
G. 694. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1617. — Comptes des décimes.
G. 695. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1618. — Comptes des décimes.
G. 696. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.
1619. — Comptes des décimes.
G. 697. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.
1620. — Comptes des décimes.

G. 698. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1621. — Comptes des décimes.
G. 699. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1622. — Comptes des décimes.
G. 700. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1624. — Comptes des décimes.
G. 701. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1625. — Comptes des décimes.
G. 702. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1626. — Comptes des décimes.
G. 703. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1627. — Comptes des décimes.
G. 704. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1628. — Comptes des décimes.
G. 705. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1629. — Comptes des décimes.
G. 706. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1631. — Comptes des décimes.
G. 707. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1632 — Comptes des décimes.
G. 708. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1633. — Comptes des décimes.
G. 709. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1634. — Comptes des décimes.
G. 710. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1635. — Comptes des décimes.
G. 711. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1635. — Comptes des décimes.
G. 712. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1637. — Comptes des décimes.
G. 713. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.

1638. — Comptes des décimes.
G. 714. (Registre). — In-folio, 40 feuillets, papier.

1639. — Comptes des décimes.
G. 715. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.

1641. — Comptes des décimes.

G. 716. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1642. — Comptes des décimes.

G. 717. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.

1643. — Comptes des décimes.

G. 718. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.

1644. — Comptes des décimes.

G. 719. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.

1645. — Comptes des décimes.

G. 720. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.

1647. — Comptes des décimes.

G. 721. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1648. — Comptes des décimes.

G. 722. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1649. — Comptes des décimes.

G. 723. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1650. — Comptes des décimes.

G. 724. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1650. — Comptes des décimes.

G. 725. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1651. — Comptes des décimes.

G. 726. (Registre). — In-folio, 70 feuillets, papier.

1652. — Comptes des décimes.

G. 727. (Registre). — In-folio, 62 feuillets, papier.

1654. — Comptes des décimes.

G. 728. (Registre). — In-folio, 52 feuillets, papier.

1654. — Comptes des décimes.

G. 729. (Registre). — In-folio, 57 feuillets, papier.

1655. — Comptes des décimes.

G. 730. (Registre). — In-folio, 56 feuillets, papier.

1656. — Comptes des décimes.

G. 731. (Registre). — In-folio, 52 feuillets, papier.

1657. — Comptes des décimes.

G. 732. (Registre). — In-folio, 51 feuillets, papier.

1658. — Comptes des décimes.

G. 733. (Registre). — In-folio, 56 feuillets, papier.

1659. — Comptes des décimes.

G. 734. (Registre). — In-folio, 56 feuillets, papier.
1660. — Comptes des décimes.
G. 735. (Registre). — In-folio, 56 feuillets, papier.
1660. — Comptes des décimes.
G. 736. (Registre). — In-folio, 61 feuillets, papier.
1661. — Comptes des décimes.
G. 737. (Registre). — In-folio, 43 feuillets, papier.
1662. — Comptes des décimes.
G. 738. (Registre). — In-folio, 46 feuillets, papier.
1663. — Comptes des décimes.
G. 739. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.
1664. — Comptes des décimes.
G. 740. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.
1665. — Comptes des décimes.
G. 741. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1666. — Comptes des décimes.
G. 742. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1667. — Comptes des décimes.
G. 743. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1668. — Comptes des décimes.
G. 744. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1669. — Comptes des décimes.
G. 745. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1670. — Comptes des décimes.
G. 746. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1671. — Comptes des décimes.
G. 747. (Registre). — In-folio, 39 feuillets, papier.
1672. — Comptes des décimes.
G. 748. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1673. — Comptes des décimes.
G. 749. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1674. — Comptes des décimes.
G. 750. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1675. — Comptes des décimes.
G. 751. (Registre). — In-folio, 25 feuillets, papier.
1676. — Comptes des décimes.

G. 752. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1678. — Comptes des décimes.
G. 753. (Registre). — In-folio, 21 feuillets, papier
1679. — Comptes des décimes.
G. 754. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1680. — Comptes des décimes.
G. 755. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1681. — Comptes des décimes.
G. 756. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1682. — Comptes des décimes.
G. 757. (Registre). — In-folio, 23 feuillets, papier.
1683. — Comptes des décimes.
G. 758. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1684. — Comptes des décimes.
G. 759. (Registre). — In-folio, 23 feuillets, papier.
1685. — Comptes des décimes.
G. 760. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1686. — Comptes des décimes.
G. 761. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1688. — Comptes des décimes.
G. 762. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1689. — Comptes des décimes.
G. 763. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1690. — Comptes des décimes.
G. 764. (Registre). — In-folio, 39 feuillets, papier.
1694. — Comptes des décimes.
G. 765. (Registre). — In-folio, 39 feuillets, papier.
1695. — Comptes des décimes.
G. 766. (Registre). — In-folio, 40 feuillets, papier.
1696. — Comptes des décimes.
G. 767. (Registre). — In-folio, 43 feuillets, papier.
1697. — Comptes des décimes.
G. 768. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.
1698. — Comptes des décimes.
G. 769. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier.
1698. — Comptes des décimes.

G. 770. (Registre). — In-folio, 60 feuillets, papier.

1700. — Comptes des décimes.

G. 771. (Registre). — In-folio, 64 feuillets, papier.

1702. — Comptes des décimes.

G. 772. (Registre). — In-folio, 58 feuillets, papier.

1704. — Comptes des décimes.

G. 773. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1705. — Comptes des décimes.

G. 774. (Registre). — In-folio, 45 feuillets, papier.

1708. — Comptes des décimes.

G. 775. (Registre). — In-folio, 39 feuillets, papier.

1709. — Comptes des décimes.

G. 776. (Registre). — In-folio, 52 feuillets, papier.

1711. — Comptes des décimes.

G. 777. (Registre). — In-folio, 36 feuillets, papier.

1713. — Comptes des décimes.

G. 778. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1714. — Comptes des décimes.

G. 779. (Registre). — In-folio, 37 feuillets, papier.

1715. — Comptes des décimes.

G. 780. (Registre). — In-folio, 31 feuillets, papier.

1716. — Comptes des décimes.

G. 781. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1717. — Comptes des décimes.

G. 782. (Registre). — In-folio, 29 feuillets, papier.

1718. — Comptes des décimes.

G. 783. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.

1719. — Comptes des décimes.

G. 784. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1720. — Comptes des décimes.

G. 785. (Liasse). — 4 cahiers, papier.

1720-1723. — Comptes des décimes.

G. 786. (Liasse). — 19 imprimés.

1720-1730. — Règlements et départements concernant les décimes et dons gratuits.

G. 787. (Registre). — In-folio, 42 feuillets, papier.

1722. — Comptes des décimes.

G. 788. (Registre). — In-folio, 36 feuillets, papier.

1723. — Comptes des décimes.

G. 789. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.

1724. — Comptes des décimes.

G. 790. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.

1725. — Comptes des décimes.

G. 791. (Registre). — In-folio, 25 feuillets, papier.

1726. — Comptes des décimes.

G. 792. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1727. — Comptes des décimes.

G. 793. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1728. — Comptes des décimes.

G. 794. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1729. — Comptes des décimes.

G. 795. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1730. — Comptes des décimes.

G. 796. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.

1732. — Comptes des décimes.

G. 797. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1739. — Comptes des décimes.

G. 798. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.

1741. — Comptes des décimes.

G. 799. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1746. — Comptes des décimes.

G. 800. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1747. — Comptes des décimes.

G. 801. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1748. — Comptes des décimes.

G. 802. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1754. — Comptes des décimes.

G. 803. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier; plus 1 pièce, papier.

1756. — Comptes des décimes.

G. 804. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1757. — Comptes des décimes.

G. 805. (Registre). — In-folio, 8 feuillets, papier.

1773. — Comptes des décimes.

G. 806. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1775. — Comptes des décimes.

G. 807. (Registre). — In-folio, 8 feuillets, papier.

1779. — Comptes des décimes.

G. 808. (Registre). — In-folio, 9 feuillets, papier.

1783. — Comptes des décimes.

G. 809. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1784. — Comptes des décimes.

G. 810. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1785. — Comptes des décimes.

G. 811. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1788. — Comptes des décimes.

c) *Rôles des taxes extraordinaires. Subventions et don gratuit.*

G. 812. (Registre). — In-folio, 53 feuillets, papier.

1617. — Rôle des taxes pour l'envoi de deux députés aux États de 1614.

G. 813. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1628. — Rôle de la taxe pour subvenir aux frais du siège de La Rochelle.

G. 814. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1655-1657. — Rôles des frais d'assemblée.

G. 814 *bis*. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1655-1666. — Rôles des frais d'assemblée.

G. 815. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1657-1659. — Rôle du don gratuit.

G. 816. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.

1696. — Rôle de la subvention.

G. 817. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1697. — Rôle de la subvention.

G. 818. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.
1698. — Rôle de la subvention.

G. 819. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1701. — Rôle de la subvention.

G. 820. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1702. — Rôle de la subvention.

G. 821. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1703. — Rôle de la subvention.

G. 822. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1704. — Rôle de la subvention.

G. 823. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.
1705. — Rôle de la subvention.

G. 824. (Registre). — In-folio, 12 feuillets, papier.
1705. — Rôle du don gratuit.

G. 825. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1706. — Rôle de la subvention.

G. 826. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1708. — Rôle de la subvention.

G. 827. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.
1709. — Rôle de la subvention.

G. 828. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1710. — Rôle de la subvention.

G. 829. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1711. — Rôle de la subvention.

G. 830. (Registre). — In-folio, 21 feuillets, papier.
1711. — Rôle de la subvention.

G. 831. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1712. — Rôle de la subvention.

G. 832. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1713. — Rôle de la subvention.

G. 833. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1713. — Rôle du don gratuit.

G. 834. (Registre). — In-folio, 13 feuillets, papier.
1714. — Rôle de la subvention.

G. 835. (Registre). — In-folio, 13 feuillets, papier.
1715. — Rôle de la subvention.

G. 836. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1715. — Rôle du don gratuit.
G. 837. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1716. — Rôle de la subvention.
G. 838. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1716. — Rôle du don gratuit.
G. 839. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1717. — Rôle de la subvention.
G. 840. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1717. — Rôle du don gratuit.
G. 841. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.
1717. — Rôle du don gratuit.
G. 842. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1718. — Rôle de la subvention.
G. 843. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1718. — Rôle du don gratuit.
G. 844. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1719. — Rôle de la subvention.
G. 845. (Registre). — In-folio, 31 feuillets, papier.
1719. — Rôle du don gratuit.
G. 846. (Registre). — In-folio, 19 feuillets, papier.
1720. — Rôle de la subvention.
G. 847. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.
1720. — Rôle du don gratuit.
G. 848. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1721. — Rôle de la subvention.
G. 849. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1721. — Rôle du don gratuit.
G. 850. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1722. — Rôle de la subvention.
G. 851. (Registre) — In-folio, 28 feuillets, papier.
1722. — Rôle du don gratuit.
G. 852. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1722. — Rôle du don gratuit.
G. 853. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1723. — Rôle de la subvention.

G. 854. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1723. — Rôle du don gratuit.
G. 855. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1723. — Rôle du don gratuit.
G. 856. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1724. — Rôle de la subvention.
G. 857. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1724. — Rôle du don gratuit.
G. 858. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1724. — Rôle du don gratuit
G. 859. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1725. — Rôle de la subvention.
G. 859 *bis*. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1725. — Rôle du don gratuit.
G. 860. (Registre). — In-folio, 27 feuillets papier.
1725. — Rôle du don gratuit.
G. 861. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1726. — Rôle de la subvention.
G. 862. (Registre). — In-folio, 19 feuillets, papier.
1726. — Rôle du don gratuit
G. 862 *bis*. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1726. — Rôle du don gratuit.
G. 863. (Registre). — In-folio, 19 feuillets, papier.
1726. — Rôle du don gratuit.
G. 864. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1726. — Rôle du don gratuit.
G. 865. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1728. — Rôle du don gratuit.
G. 865 *bis*. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1728. — Rôle du don gratuit.
G. 866. (Liasse). — 1 pièce, papier.
1731. — Rôle du don gratuit.
G. 867. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1731. — Rôle du don gratuit.
G. 868. (Registre). — In-folio, 12 feuillets, papier.
1732. — Rôle du don gratuit.

G. 869. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1733. — Rôle du don gratuit.
G. 870. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1734. — Rôle du don gratuit.
G. 871. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1734. — Rôle du don gratuit.
G. 872. (Registre). — In-folio 12 feuillets, papier.
1736. — Rôle du don gratuit.
G. 873. (Registre). — In-folio, 13 feuillets, papier.
1738. — Rôle du don gratuit.
G. 874. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1739. — Rôle du don gratuit.
G. 875. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1740. — Rôle du don gratuit.
G. 876. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier
1741. — Rôle du don gratuit.
G. 877. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1742. — Rôle du don gratuit.
G. 878. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1744. — Rôle du don gratuit.
G. 879. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1745. — Rôle du don gratuit.
G. 880. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1747. — Rôle du don gratuit.
G. 881. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1747. — Rôle du don gratuit.
G. 882. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1748. — Rôle du don gratuit.
G. 883. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1748. — Rôle du don gratuit.
G. 884. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1749. — Rôle du don gratuit.
G. 885. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1749. — Rôle du don gratuit.
G. 886. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1749. — Rôle du don gratuit.

G. 887. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1750. — Rôle du don gratuit.
G. 888. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1750. — Rôle du don gratuit.
G. 889. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1750. — Rôle du don gratuit.
G. 890. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1751. — Rôle du don gratuit.
G 891. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1751. — Rôle du don gratuit.
G. 892. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1752. — Rôle du don gratuit.
G. 893. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1752. — Rôle du don gratuit.
G. 894. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1753. — Rôle du don gratuit.
G. 895. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1753. — Rôle du don gratuit.
G. 896. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier,
1755. — Rôle du don gratuit.
G. 897. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1755. — Rôle du don gratuit.
G. 898. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1755. — Rôle du don gratuit.
G. 899. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1755. — Rôle du don gratuit.
G. 900. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1755-1756. — Rôle du don gratuit.

d). — Comptes des taxes extraordinaires

G. 900 *bis*. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1615-1617. — Comptes des frais des députés aux Etats de 1614.
G. 900 *ter*. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
Mai 1629. — Comptes des frais du siège de La Rochelle.
G. 900 *quarto*. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
Mai 1629. — Comptes des frais du siège de La Rochelle.

G. 901. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1665-1666. — Compte du don gratuit.

G. 902. (Registre). — In-folio, 19 feuillets, papier.
1667-1668. — Compte du don gratuit.

G. 903. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1675-1677. — Compte du don gratuit.

G. 904. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1680-1681. — Compte du don gratuit.

G. 905. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1685-1687. — Compte du don gratuit.

G. 906. (Registre). — In-folio, 15 feuillets, papier.
1691-1692. — Compte du don gratuit.

G. 907. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1694-1695. — Compte de la subvention.

G. 908. (Registre). — In-folio, 17 feuillets, papier.
1695. — Compte du don gratuit.

G. 909. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1695. — Compte du don gratuit.

G. 910. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1695. — Compte du don gratuit.

G. 911. (Registre). — In-folio, 23 feuillets, papier.
1696. — Compte de la subvention.

G. 912. (Registre). — In-folio, 35 feuillets, papier.
1697. — Compte de la subvention.

G. 913. (Registre). — In-folio, 17 feuillets, papier.
1700-1703. — Compte du don gratuit.

G. 914. (Registre). — In-folio, 36 feuillets, papier.
1701. — Compte de la subvention.

G. 915. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.
1702. — Compte de la subvention.

G. 916. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.
1703. — Compte de la subvention.

G. 917. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1704. — Compte de la subvention.

G. 918. (Registre). — In-folio, 38 feuillets, papier.
1705. — Compte de la subvention.

G. 919. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.
1705. — Compte du don gratuit.
G. 920. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1705. — Compte du don gratuit.
G. 921. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1706. — Compte de la subvention.
G. 922. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.
1707. — Compte de la subvention.
G. 923. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1708. — Compte de la subvention.
G. 924. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1709. — Compte de la subvention.
G. 925. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.
1710. — Compte de la subvention.
G. 926. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1710. — Compte du don gratuit.
G. 927. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.
1711. — Compte de la subvention.
G. 928. (Registre). — In-folio, 9 feuillets, papier.
1711. — Compte des emprunts faits pour le remboursement de la subvention.
G. 929. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1712. — Compte de la subvention.
G. 930. (Registre). — In-folio, 23 feuillets, papier.
1712. — Compte du don gratuit.
G. 931. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.
1712. — Compte du don gratuit.
G. 932. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.
1713. — Compte de la subvention.
G. 933. (Registre). — In-folio, 28 feuillets, papier.
1713. — Compte du don gratuit.
G. 934. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.
1713. — Compte du don gratuit.
G. 935. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.
1714. — Compte de la subvention.

G. 936. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier.

1714. — Compte du don gratuit.

G. 937. (Registre). — In-folio, 34 feuillets, papier.

1714. — Compte du don gratuit.

G. 938. (Registre). — In-folio, 23 feuillets, papier.

1715. — Compte de la subvention.

G. 939. (Registre). — In-folio, 36 feuillets, papier.

1715. — Compte du don gratuit.

G. 940. (Registre). — In-folio, 33 feuillets, papier.

1715. — Compte du don gratuit.

G. 941. (Registre). — In-folio, 19 feuillets, papier.

1716. — Compte de la subvention.

G. 942. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.

1716. — Compte du don gratuit.

G. 943. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1716. — Compte du don gratuit.

G. 944. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1717. — Compte de la subvention.

G. 945. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1717. — Compte du don gratuit.

G. 946. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1718. — Compte de la subvention.

G. 947. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1718. — Compte du don gratuit.

G. 948. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1718. — Compte du don gratuit.

G. 949. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1719. — Compte de la subvention.

G. 950. (Registre). — In-folio, 17 feuillets, papier.

1719. — Compte du don gratuit.

G. 951. (Registre). — In-folio, 31 feuillets, papier.

1720. — Compte du don gratuit.

G. 952. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1720. — Compte du don gratuit.

G. 953. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1721. — Compte de la subvention.

G 954. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.

1721. — Compte du don gratuit.

G. 955. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1721. — Compte du don gratuit.

G. 956. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1722. — Compte de la subvention.

G. 957. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier ; 3 pièces, papier, et un imprimé.

1722. — Compte du don gratuit.

G. 958. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.

1722. — Compte du don gratuit.

G. 959. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.

1723. — Compte de la subvention.

G. 960. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1723. — Compte du don gratuit.

G. 961. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1723. — Compte du don gratuit.

G. 962. (Registre). — In-folio, 30 feuillets, papier.

1723. — Compte du don gratuit.

G. 963. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1724. — Compte de la subvention.

G. 964. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1724. — Compte du don gratuit.

G. 965. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1724. — Compte du don gratuit.

G. 966. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1724. — Compte du don gratuit.

G. 967. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1725. — Compte de la subvention.

G. 968. (Registre). — In-folio, 25 feuillets, papier.

1725. — Compte du don gratuit.

G. 969. (Registre). — In-folio, 27 feuillets, papier.

1725. — Compte du don gratuit.

G. 970. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.

1726. — Compte de la subvention.

G. 971. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1726. — Compte du don gratuit.

G. 972. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1726. — Compte du don gratuit.

G. 973. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1726. — Compte du don gratuit.

G. 974. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1727. — Compte du don gratuit.

G. 975. (Registre). — In-folio, 21 feuillets, papier.

1727. — Compte du don gratuit.

G. 976. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1727. — Compte du don gratuit.

G. 977. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1727. — Compte du don gratuit.

G. 978. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1728. — Compte du don gratuit.

G. 979. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1728. — Compte du don gratuit.

G. 980. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.

1728. — Compte du don gratuit.

G. 981. (Registre). — In-folio, 26 feuillets, papier.

1728. — Compte du don gratuit.

G. 982. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1731. — Compte du don gratuit.

G. 983. (Registre). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1732. — Compte du don gratuit.

G. 984. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1732. — Compte du don gratuit.

G. 985. (Registre). — In-folio, 14 feuillets, papier.

1734. — Compte du don gratuit.

G. 986. (Registre). — In-folio, 16 feuillets, papier.

1735. — Compte du don gratuit.

G. 987. (Registre). — In-folio, 5 feuillets, papier.

1739. — Compte du don gratuit.

G. 988. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1739. — Compte du don gratuit.

G. 989. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1740. — Compte du don gratuit.
G. 990. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1740. — Compte du don gratuit.
G. 991. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1742. — Compte du don gratuit.
G. 992. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1743. — Compte du don gratuit.
G. 993. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1744. — Compte du don gratuit.
G. 994. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1745. — Compte du don gratuit.
G. 995. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1746. — Compte du don gratuit.
G. 996. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1747. — Compte du don gratuit.
G. 997. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.
1739-1747. — Bordereau des comptes des décimes et dons gratuits non conformes aux rôles.
G. 998. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1748. — Compte du don gratuit.
G. 999. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1748. — Compte du don gratuit.
G. 1000. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1749. — Compte du don gratuit.
G. 1001. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1749. — Compte du don gratuit.
G. 1002. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.
1750. — Compte du don gratuit.
G. 1003. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.
1750. — Compte du don gratuit.
G. 1004. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.
1753. — Compte du don gratuit.
G. 1005. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.
1754. — Compte du don gratuit.

G. 1006. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1754. — Compte du don gratuit.

G. 1007. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1754. — Compte du don gratuit.

G. 1008. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1754. — Compte du don gratuit.

G. 1009. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1754. — Compte du don gratuit.

G. 1010. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1756. — Compte du don gratuit.

G. 1011. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1756. — Compte du don gratuit.

G. 1012. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1756. — Compte du don gratuit.

G. 1013. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1756. — Compte du don gratuit.

G. 1014. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1756. — Compte du don gratuit.

G. 1015. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1757. — Compte du don gratuit.

G. 1016. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1757. — Compte du don gratuit.

G. 1017. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1757. — Compte du don gratuit.

G. 1018. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1757. — Compte du don gratuit.

G. 1019. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1757. — Compte du don gratuit.

G. 1020. (Registre). — In-folio, 2 feuillets, papier.

1757. — Compte du don gratuit.

G. 1021. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.

1761. — Compte du don gratuit.

G. 1022. (Registre). — In-folio, 10 feuillets, papier.

1767. — Compte du don gratuit.

G. 1023. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.

1767. — Compte du don gratuit.

G. 1024. (Registre). — In-folio, 2 feuillets, papier.

1773. — Compte du don gratuit.

G. 1025. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.

1775 — Compte du don gratuit.

G. 1026. (Registre). — In-folio, 2 feuillets, papier.

1784. — Compte du don gratuit.

G. 1027. (Registre). — In-folio, 2 feuillets, papier.

1785. — Compte du don gratuit.

G. 1028. (Registre). — In-folio, 2 feuillets, papier.

1788. — Compte du don gratuit.

10° RENTES DU CLERGÉ

G. 1029. (Liasse). — 39 pièces, papier; 27 parchemins 3 imprimés.

1594-1720. — Titres de constitution et de remboursement.

G. 1030. (Liasse). — 35 pièces, papier ; 22 parchemins ; 7 imprimés.

1622-1718. — Titres de constitution et de remboursement.

G. 1031. (Liasse). — 27 pièces, papier ; 43 parchemins.

1628-1718. — Titres de constitution et de remboursement.

G. 1032. (Liasse). — 15 pièces, papier ; 16 parchemins.

1640-1710. — Rentes remboursées par le clergé d'Orléans.

G. 1033. (Liasse). — 70 pièces, papier ; 18 parchemins ; 2 imprimés.

1640-1763. — Rentes remboursées par le clergé d'Orléans.

G. 1034. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 2 parchemins.

1647-1651. — Constitutions de rentes.

G. 1035. (Liasse). — 27 pièces, papier ; 7 parchemins

1653-1712. — Réductions de rentes.

G. 1036. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1663-1693. — Amortissement et remboursement de rentes.

G. 1037. (Liasse). — 12 pièces, papier ; 34 parchemins ; 2 imprimés.

1682-1788. — Constitutions de rentes.

G. 1038. (Liasse). — 29 pièces, papier; 7 parchemins.

1691-1788. — Titres de constitution et de remboursement.

G. 1039. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1719. — Réductions de rentes.

G. 1040. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 2 parchemins.

1720-1765. — Constitutions de rentes.

G. 1041. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1755-1760. — Compte de la rente de 1,000 fr. à prendre sur les États de Bretagne, remboursée depuis et placée sur l'Hôtel-de-Ville d'Orléans.

G. 1042. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 13 parchemins ; 4 imprimés.

1766. — Constitution de rentes pour les offices de greffiers et de contrôleurs de greffiers des insinuations.

11° PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES DES TAXES ET DES RENTES, etc.

G. 1043. (Liasse). — 37 pièces, papier ; 63 parchemins.

1556-1598. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1044. (Liasse). — 39 pièces, papier ; 19 parchemins ; 8 imprimés.

1564-1746. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1045. (Liasse). — 62 pièces, papier ; 2 parchemins.

1586-1587. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1046. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 1 imprimé.

1588. — Taxe pour les États de Blois.

G. 1047. (Liasse). — 28 pièces, papier ; 3 parchemins ; 3 imprimés.

1600-1603. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1048. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 4 parchemins.

1608-1709. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1049. — 45 pièces, papier ; 1 parchemin.

1619-1714. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1050. (Liasse). — 79 pièces, papier ; 2 imprimés.

1619-1718. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1051. (Liasse). — 124 pièces, papier ; 4 parchemins

1629-1687. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1052. (Liasse). — 45 pièces, papier ; 1 parchemin.

1641-1654. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1053. (Liasse). — 49 pièces, papier ; 2 parchemins.

1645. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1054. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 9 parchemins ; 3 imprimés.

1647-1662. — Pièces justificatives des comptes de décimes et don gratuit.

G. 1055. (Liasse). — 189 pièces, papier ; 9 parchemins ; 1 imprimé.

1647-1690. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1055 *bis*. (Liasse). — 10 pièces, papier ; 5 parchemins ; 3 imprimés.

1647-1662. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1056. (Liasse). — 73 pièces, papier ; 1 parchemin.

1648-1656. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1057 (Liasse). — 85 pièces, papier ; 2 parchemins ; 4 imprimés.

1650-1653. — Pièces justificatives des comptes de décimes.

G. 1058. (Liasse). — 350 pièces, papier ; 14 parchemins ; 7 imprimés.

1650-1744. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1059. (Liasse). — 47 pièces, papier ; 1 parchemin.

1651-1654. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1060 (Liasse). 47 pièces, papier ; 1 parchemin.

1651-1654. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1061. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 3 parchemins ; 33 imprimés.

1662-1663. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1062. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 1 parchemin.

1662-1663. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1063. (Liasse). — 34 pièces, papier ; 1 parchemin.

1667. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1064. (Liasse). — 33 pièces, papier ; 2 imprimés.

1669. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1065. (Liasse). — 36 pièces papier ; 2 parchemins.

1671-1672. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1066. (Liasse). — 27 imprimés.

1671-1672. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1067. (Liasse). — 40 pièces, papier ; 2 parchemins.

1672. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1068. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 1 parchemin.

1674. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1069. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 2 parchemins.

1677. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1070. (Liasse). — 123 pièces, papier ; 8 parchemins ; 2 imprimés.

1680-1694. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1071. (Liasse). — 22 pièces, papier ; 3 parchemins ; 2 imprimés.

1682. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1072. (Liasse). — 19 pièces, papier ; 2 parchemins.

1684. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1073. (Liasse). — 24 pièces, papier ; 3 parchemins.

1685. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1074. (Liasse). — 21 pièces, papier ; 2 parchemins.

1686. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1075. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 2 parchemins.

1690. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1076. (Liasse). — 41 pièces, papier ; 2 parchemins.

1691. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1077. (Liasse). — 19 imprimés.

1691-1702. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1078. (Liasse). — 55 pièces, papier ; 2 parchemins.

1693-1696. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1079. (Liasse). — 13 pièces, papier ; 1 parchemin ; 4 imprimés.

1693-1750. — Pièces relatives au rachat de la capitation.

G. 1080. (Liasse). — 54 pièces, papier ; 2 parchemins.

1694. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1081. (Liasse). — 9 pièces, papier ; 22 parchemins ; 1 imprimé.

1694-1727. — Quittances des remboursements, rachats et amortissements faits par le diocèse sur ses impositions.

G. 1082. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1694. — Pièces relatives à l'impression du missel et du graduel d'Orléans.

G. 1083. (Liasse). — 64 pièces, papier ; 1 parchemin.

1696. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1084. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 113 imprimés.

1696-1711. — Pièces justificatives de comptes (décimes et taxes extraordinaires).

G. 1085. (Liasse). — 34 pièces, papier.

1697-1719. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1086. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 10 imprimés.

1701-1760. — Pièces justificatives de comptes (décimes, don gratuit, rentes).

G. 1087. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1706-1726. — Emprunts, gages, insinuations et contrôle.

G. 1088. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 1 parchemin.

1711. — Pièces justificatives de comptes de décimes et de rentes.

G. 1089. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1711-1712. — Etat des impressions de Borde, imprimeur à Orléans.

G. 1090. (Liasse). — 83 pièces, papier.

1715-1717. — Pièces justificatives de comptes (rentes).

G. 1091. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 18 imprimés.

1715-1718. — Pièces justificatives de comptes (don gratuit et subvention).

G. 1092. (Liasse). — 126 pièces, papier ; 8 imprimés.

1718-1733. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1093. (Liasse). — 339 imprimés.

1720-1752. — Pièces justificatives de comptes (décimes et don gratuit).

G. 1094. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1723. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1095. (Liasse). — 13 pièces, papier ; 1 parchemin.

1724-1725. — Ventes de bois.

G. 1096. (Liasse). — 41 imprimés.

1725-1747. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1097. (Liasse). — 150 pièces, papier ; 8 imprimés.

1730-1758. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1098. (Liasse). — 206 pièces, papier ; 7 imprimés.

1734-1752. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1099. (Liasse). — 27 pièces, papier ; 18 imprimés.

1738-1744. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1100. (Liasse). — 37 pièces, papier ; 6 imprimés.

1739-1745. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1101. (Liasse). — 74 pièces, papier ; 184 imprimés.

1740-1744. — Pièces justificatives de comptes (rentes).

G. 1102. (Liasse). — 294 pièces, papier.

1744-1748. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1103. (Registre). — In-folio, 20 feuillets, papier.

1749-1757. — Registre des bréviaires vendus par le syndic.

G. 1104. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 141 imprimés.

1749-1751. — Pièces justificatives de comptes (rentes).

G. 1105. (Liasse). — 138 pièces, papier ; 2 imprimés.

1750-1758. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1106. (Liasse). — 19 pièces, papier ; 92 imprimés.

1752-1753. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1107. (Liasse). — 12 pièces, papier ; 92 imprimés.

1754-1756. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1108. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 242 imprimés.

1755-1788. — Pièces justificatives de comptes (rentes).

G. 1109. (Liasse). — 95 imprimés.

1755-1787. — Pièces justificatives de comptes (rentes).

G. 1110. (Liasse). — 12 pièces, papier ; 41 imprimés.

1756. — Pièces justificatives de comptes (rentes).

G. 1111. (Liasse). — 18 pièces, papier ; 90 imprimés.

1757-1760. — Pièces justificatives de comptes (rentes et décimes).

G. 1112. (Liasse). — 23 imprimés.

1757-1760. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1113. (Liasse). — 11 pièces, papier ; 60 imprimés.

1758. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1114. (Liasse). — 17 pièces, papier ; 75 imprimés.

1759. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1115. (Liasse). — 40 pièces, papier ; 9 imprimés.

1760-1776. — Pièces justificatives de comptes (comptes du syndic).

G. 1116. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 54 imprimés.

1761. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1117. (Liasse). — 4 imprimés.

1761. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1118. (Liasse). — 104 pièces, papier ; 13 imprimés.

1761-1767. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1119. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 62 imprimés.

1762. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1120. (Liasse). — 10 pièces, papier ; 110 imprimés.

1763. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1121. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 51 imprimés.

1765. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1122. (Liasse). — 95 pièces, papier ; 33 imprimés.

1765-1766. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1123. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 53 imprimés.

1766. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1124. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 67 imprimés.

1767. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1125. (Liasse). 7 pièces, papier ; 56 imprimés.

1768. — Pièces justificatives de comptes

G. 1126. (Liasse). 41 pièces, papier ; 6 imprimés.

1768-1769. — Pièces justificatives (Comptes du syndic).

G. 1127. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 60 imprimés.

1769. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1128. (Liasse). — 38 imprimés.

1769-1781. — Impressions faites par Rouzeau, imprimeur du diocèse.

G. 1129. (Liasse). — 6 pièces, papier.
1769-1785. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1130. (Liasse). — 16 pièces, papier ; 103 imprimés.
1770-1772. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1131. (Liasse). — 83 pièces, papier ; 22 imprimés.
1771-1773. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1132. (Liasse). — 82 pièces, papier ; 12 imprimés.
1773-1775. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1133. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 76 imprimés.
1775. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1134. (Liasse). — 125 pièces, papier.
1775-1782. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1135. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 74 imprimés.
1777. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1136. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 72 imprimés.
1778. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1137. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 74 imprimés.
1779. — Pièces justificatives (rentes).

G. 1138. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 145 imprimés.
1781. — Pièces justificatives de comptes.

G. 1139. (Liasse). — 198 pièces, papier.
1783-1788. — Pièces justificatives de comptes.

12° — TRANSACTIONS, MÉMOIRES ET REQUÊTES RELATIVES AUX DÉCIMES ET AUTRES TAXES.

G. 1140. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 3 parchemins ; 1 imprimé.
1519-1598. — Transactions, etc.

G. 1141. (Liasse). — 14 pièces, papier ; 15 parchemins.
1547-1788. — Transactions, etc.

G. 1142. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 7 parchemins.
1554-1657. — Transactions, etc.

G. 1143. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 3 parchemins.
1560-1608. — Transactions, etc.

G. 1144. (Liasse). — 49 pièces, papier ; 4 imprimés ; 1 plan.

1561-1788. — Transactions, etc.

G. 1145. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 8 parchemins ; 1 imprimé.

1568-1765. — Transactions, etc.

G. 1146. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1582-1623. — Transactions, etc. (avec le curé de Saint-Paul).

G. 1147. (Liasse). — 5 parchemins.

1618-1625. — Transactions, etc. (avec les curés de Saint-Victor, de Saint-Marceau, etc.)

G. 1148. (Liasse). — 42 pièces, papier ; 3 parchemins.

1620-1625. — Transactions, etc. (avec le curé de Saint-Donatien).

G. 1149. (Liasse). — 9 pièces, papier ; 2 parchemins.

1661-1786. — Procurations, remboursements et marchés relatifs aux affaires ecclésiastiques.

G. 1150 (Liasse). — 5 pièces, papier.

1668-1713. — Transactions, etc. (avec le curé de Sainte-Catherine et le curé de Pithiviers).

G. 1151. (Liasse). — 1 pièce, papier; 20 imprimés.

1768-1775. — Contrats entre le roi et le clergé touchant le don gratuit.

G. 1152. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1670-1787. — Demandes en diminution de décimes.

G. 1153. (Liasse). — 59 pièces, papier ; 4 imprimés.

1763-1783. — Demandes en diminution de décimes.

G. 1154. (Liasse). — 18 pièces, papier ; 3 imprimés.

1782-1786. — Demandes en diminution de décimes.

13° PROCÉDURES.

G. 1.155. (Liasse). — 18 pièces, papier ; 3 parchemins.

1550-1554. — Procédures au sujet des terres vaines et vagues appartenant à l'évêché.

G. 1156. — (Liasse). — 4 pièces, papier ; 2 parchemins.

1555-1559. — Procédures contre Le Riche et Jouin, receveurs des décimes.

G. 1157. (Liasse). — 48 pièces, papier ; 5 parchemins ; 13 imprimés.

1566-1672. — Procédures pour le paiement des décimes.

G. 1158. (Liasse). — 23 pièces, papier ; 2 parchemins.

1570-XVIIIe. — Procédures avec divers particuliers et ecclésiastiques.

G. 1159. (Liasse). — 8 pièces, papier ; 3 parchemins.

1572-1625. — L'évêque d'Orléans et les députés du clergé, contre les maire et échevins d'Orléans.

G. 1160. (Liasse). — 41 pièces, papier ; 7 parchemins 1 imprimé.

1572-1643. — Procédures pour le paiement des décimes.

G. 1161. (Liasse). — 41 pièces, papier ; 11 parchemins.

1574-1637. — Procédures pour le paiement des décimes.

G. 1162. (Liasse). — 2 pièces, papier ; 2 imprimés.

1574-1748. — Procédures pour le paiement des décimes.

G. 1163. (Liasse). — 282 pièces, papier ; 1 parchemin.

1576-1742. — Procédures devant le bailliage de Meung touchant diverses affaires ecclésiastiques.

G. 1164. (Liasse). — 39 pièces ; papier ; 4 parchemins.

1587-1724. — Procédures relatives à des demandes en décharge.

G. 1165. (Liasse). — 37 pièces, papier ; 1 parchemin ; 3 imprimés.

1595-1597. — Procédures contre l'abbaye de Saint-Benoît pour le paiement des décimes.

G. 1166 (Liasse). — 75 pièces, papier.

1595-1785. — Procédures pour le paiement des décimes.

G. 1167. (Liasse). — 10 pièces, papier ; 1 parchemin.

1597. — Procédures contre le prieur de Saint-Étienne-de-Beaugency touchant le paiement des décimes.

G. 1168. (Liasse). — 200 pièces, papier ; 21 parchemins.

XVIe-XVIIIe. — Procédures contre les Célestins d'Ambert.

G. 1169. (Liasse). — 188 pièces, papier ; 25 parchemins.

XVIe-XVIIIe Procédures contre les Célestins d'Ambert.

G. 1170. (Liasse). — 169 pièces, papier ; 18 parchemins.

XVIe-XVIIIe. — Procédures contre les Célestins d'Ambert.

G. 1171. (Liasse). — 66 pièces, papier ; 5 parchemins.

1610-1627. — Procédures touchant le paiement des décimes.

G. 1172. (Liasse). — 46 pièces, papier ; 1 parchemin.

1610-1719. — Procédure contre le commandeur de Boigny, au sujet des décimes.

G. 1173. (Liasse) — 105 pièces, papier.

1610-1743. — Procédure contre le commandeur de Boigny, au sujet des décimes.

G. 1174. (Liasse) — 7 pièces, papier ; 1 parchemin.

1617-1783. — Procédure contre les Chapitres Sainte-Croix et Saint-Aignan touchant la préséance aux assemblées du clergé.

G. 1175. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 3 parchemins.

1619-1727. — Procédure relative aux ventes d'offices de greffier.

G. 1176. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 6 parchemins.

1624-1637. — L'évêque et les députés du diocèse contre la ville d'Orléans.

G. 1177. (Liasse). — 96 pièces, papier.

1636-1724. — Procédures relatives au paiement des décimes.

G. 1178. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 5 parchemins.

1627-1631. — Procédure pour le curé de Traînou.

G. 1179 (Liasse). — 86 pièces, papier ; 6 parchemins.

1629-1640. — Le chapitre de Sainte-Croix contre des particuliers, à propos de coupes de bois.

G. 1180. (Liasse). — 42 pièces, papier ; 7 parchemins ; 1 imprimé.

1641-1700. — Procédure avec des particuliers et avec le doyen de Saint-Liphard de Meung.

G. 1181. (Liasse). — 40 pièces, papier ; 7 parchemins.

1641-1739. — Procédure contre l'abbé de Saint-Benoist touchant le paiement des décimes.

G. 1182. (Liasse). — 74 pièces, papier ; 6 parchemins ; 2 imprimés.

1642-1661. — Procédure avec l'abbé de Saint-Benoist touchant le paiement des décimes.

G 1183. (Liasse). — 62 pièces, papier : 1 parchemin.

1643-1780. — Le chapitre de Sainte-Croix et le curé de Maray, etc.

G. 1184. (Liasse) — 20 pièces, papier ; 3 parchemins

1657-1674. — Procédure contre le curé de Saint-Euverte et les Jésuites d'Orléans.

G. 1185. (Liasse) — 192 pièces, papier.

1692-1712. — Procédure touchant les décimes.

G. 1186. (Liasse) — 13 pièces, papier.

1693. — Procédure contre le prieur de Saint-Marc.

G. 1187. (Liasse) — 60 pièces, papier ; 4 parchemins ; 2 imprimés.

1700-1737. Procédure contre l'abbé de Saint-Mesmin.

G. 1188. (Liasse). — 270 pièces, papier ; 6 imprimés.

1700-1789. — Procédure pour le paiement des décimes.

G. 1189. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 17 imprimés.

1709-1710. — Procédure contre le commandeur de Boigny.

G. 1190. (Liasse). — 43 pièces, papier.

1709-1710. — Procédures pour contraventions dans la forêt de l'Évêque d'Orléans.

G. 1191. (Liasse). — 35 pièces, papier.

1709-1738. — Procédure contre le sieur Crozat, receveur général des décimes.

G. 1192. (Liasse). — 68 pièces, papier ; 4 imprimés.

1714-1719. — Procédure concernant la cure d'Yèvre-le-Chatel.

G. 1193. (Liasse). — 35 pièces, papier ; 1 parchemin ; 1 imprimé.

1724. — Procédure : les Célestins d'Ambert contre les Feuillants.

G. 1194. (Liasse) — 107 pièces, papier ; 1 imprimé.

1730-1754. — Procédures contre l'abbaye de Saint-Mesmin.

G. 1195. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1736-1738. — Procédure contre l'abbaye de Saint-Mesmin.

G. 1196. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1738. — Procédure contre l'abbaye de Saint-Benoist.

G. 1197. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1738-1739. — Procédure contre l'abbaye de Saint-Benoist.

G. 1198. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 1 parchemin.

1741-1778. — Procédure entre le vicaire général et le chapitre de Saint-Aignan touchant les décimes.

G. 1199. (Liasse). — 1 imprimé.

1744. — Mémoire signifié par le sieur Lenormand contre le sieur de Boullancourt.

G. 1200. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1750-1757. — Procédure pour les commissaires de la Chambre ecclésiastique contre des particuliers.

G. 1201. (Liasse). — 69 pièces, papier ; 3 parchemins.

1752-1753. — Procédure entre le sieur de La Gogué, grand-vicaire, et le bureau des décimes.

G. 1202. (Liasse). — 34 pièces, papier ; 1 parchemin.

1759-1760. — Procédure relative à la succession de Lambert, receveur des décimes.

G. 1203. (Liasse). — 36 pièces, papier.

1772-1775. — Procédure entre les archidiacres du diocèse et les échevins de Janville.

G. 1204. (Liasse). — 13 pièces papier.

1776-1781. — Procédure contre le curé de Saint-Euverte.

14° DIVERS.

G. 1205. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1584. — Bail d'enlèvement des sables et graviers entre la Loire et le Loiret.

G. 1206. — (Liasse). — 12 pièces, papier ; 6 imprimés.

1672-1698. — Arrêts, mémoires et déclarations concernant l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

G. 1207. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 1 parchemin.

1673-1678. — Pièces relatives à l'hôpital général d'Orléans.

G. 1208. (Registre). — In-quarto, 81 pages, papier.

1708. — « Ordre instructif de la régie paroissialle de la ville de Romorantin ».

G. 1209. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1753. — Testament du curé d'Engenville.

G. 1210. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1772. — Délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse.

G. 1211. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1783-1784. — Mémoires et observations touchant la dîme de la laine dans la paroisse de Contres en Sologne

G. 1212. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1786. — Mémoires sur les aumônes ; mémoires sur les messes solennelles.

G. 1213. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1788. — Projet de règlement pour les bureaux diocésains.

G. 1214. (Liasse). — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Vérifications des procurations.

G. 1215. (Liasse). — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoire sur les 14 deniers pour livre retenus sur le prix des bois ecclésiastiques.

G. 1216. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoire sur les droits du roi dans l'administration des biens de l'Eglise.

G. 1217. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoire sur les droits du roi dans l'administration des biens de l'Eglise.

G. 1218. (Liasse). — 2 pièces, papier.

XVIII[e] siècle. — Mémoires sur les usurpations et entreprises des droits et domaines temporels des bénéfices.

G. 1219. (Liasse). — 1 pièce, papier.

XVIII[e] siècle. — Taxe du diocèse de Bourges pour l'honoraire des fonctions ecclésiastiques.

TABLE DES MATIÈRES

OFFICIALITÉ

Pages

1° Causes plaidées 315
2° Monitoires 316
3° Placets 316
4° Brefs de dispense de mariage 316
5° Fulminations de brefs de dispense 316

CHAMBRE SYNDICALE DU CLERGÉ

I° Actes du pouvoir souverain 317
II° Assemblées du Clergé 319
III° Offices 320
IV° Insinuations ecclésiastiques 321
V° Déclarations et Etats des biens et revenus des bénéficiers, curés et gens de mainmorte 321
VI° Reconnaissances censuelles et déclarations de foi et hommage 324
VII° Aliénation de biens 324
VIII° Comptes des syndics du clergé 324
IX° Taxes ordinaires et extraordinaires. Rôles et comptes.
A. Rôles des décimes 325
B. Comptes des décimes 327
C. Rôles des taxes extraordinaires 336
D. Comptes des taxes extraordinaires 341
X° Rentes du clergé 349
XI° Pièces justificatives des comptes des taxes et des rentes (quittances, etc.) 350
XII° Transactions, mémoires et requêtes relatives aux décimes et autres taxes 356
XIII° Procédures 357
XIV° Divers 362

LA VILLE DE GANNES

ET LES

FOURS A RÉDUCTION DU PUITS D'HAVENAT

La question *Gannes* — il y a, en effet, une question Gannes — était posée, pour la première fois, devant vous, en 1849, au lendemain de la fondation de notre Société. Depuis cinquante ans, elle est restée à peu près stationnaire.

Ce fut en 1836 qu'en opérant, non loin du château d'Assay, la tranchée destinée au bief du canal latéral à la Loire, l'on mit à découvert des substructions gallo-romaines : aqueduc, hypocauste, roue hydraulique, fragments de marbres, poterie, etc...

En même temps, on remarquait des traces de voie romaine se dirigeant sur Bourges, des dépôts de scories ferrugineuses, formant monticules, au puits d'Havenat de Beaulieu, au Challonge de Châtillon-sur-Loire, à la Mothe de Saint-Firmin-sur-Loire, à Saint-Aubin de Cernoy, aux Yvons d'Autry.

Cet ensemble de vestiges antiques était signalé, en 1839, au public savant par l'ingénieur M. de Boisvillette, dans sa savante notice sur *les substructions antiques de la ville de Gannes.*

Aussi, dès que la Société archéologique, fondée en 1848, tint ses premières séances, le Préfet du Loiret s'empressait d'attirer son attention sur cette cité antique disparue, afin qu'elle y continuât de scientifiques investigations.

Nos aînés, pour faire honneur à leur devise : *Antiquitatis*

Custodes, désignaient, le 23 mars 1849, M. Paulin Pascaud, de Briare, membre titulaire non résidant, pour relever le plan du « champ de Gannes ».

Celui-ci, après avoir étudié la topographie des lieux, où des découvertes avaient été faites, fit un rapport, qu'on peut rapprocher de celui de M. de Boisvillette, et qui gît encore enfoui dans les cartons de nos archives.

La question en resta là jusqu'en 1871. Dans sa monographie de *Châtillon-sur-Loire*, M. l'abbé Cochard appelait de nouveau l'attention sur l'antique cité de Gannes. Notre Société allouait à M. Alfred Chollet, de Châtillon, associé correspondant, une somme de cent francs pour reprendre des fouilles dans les champs voisins de Gannes, pendant que M. Albert Despond, maire de Beaulieu, surveillait, dans un but scientifique, le déblaiement des dépôts de scories ferrugineuses que la commune employait pour charger ses chemins vicinaux.

Il y recueillit des médailles et des objets antiques, qui peuvent servir à donner un âge à tous ces débris d'une industrie métallurgique.

Le résultat de ces fouilles et de ces découvertes fut, à longue échéance, le sujet d'un rapport considérable, qui, sous le titre de *Fouilles de Gannes*, fut soumis à votre Société par M. A. Chollet. Ce mémoire devait être inséré dans nos *Bulletins*: mais l'auteur, le réclama, pour le retoucher d'après les observations du rapporteur de votre commission des publications, puis, il le garda devers lui. Il faut le regretter, car ce mémoire est à consulter pour les fouilles que son auteur a fait opérer sous ses yeux.

*
* *

Au 16 décembre 1895, l'administration des Ponts et Chaussées livra à l'exploitation le pont-canal de Briare, destiné à remplacer le passage à niveau en Loire du canal latéral. Ce pont avait nécessité, sur l'une et l'autre des deux rives du fleuve, la création en remblai de deux branches de raccordement. Les travaux ont duré quatre années.

Au cours de ce long laps de temps, notamment en 1894, M. Mazoyer, ingénieur en chef à Nevers, faisait dans le bief de la rive gauche au lieu dit la ville de Gannes, des découvertes dont nous parlerons plus loin. Accessoirement M. Porché, ingénieur à Gien, mettait à jour, en avril et mai 1897, des fours à réduction au puits d'Havenat et nous en informait très gracieusement par l'intermédiaire de M. Heude, ingénieur en chef à Orléans.

Le 14 mai de cette année, notre collègue M. Léon Dumuys recevait de vous mission d'aller étudier sur place ces fours métallurgiques. Son substantiel rapport (1) vous a montré l'intérêt historique qu'ils méritaient. Les substructions de Gannes n'expliquent-elles pas l'existence de l'industrie ferrugineuse du puits d'Havenat? C'est un point à étudier.

Le Conseil général du Loiret, frappé de l'importance que présentait, pour l'histoire de l'antique industrie du fer, la découverte de ces fours, votait, en 1898, quatre cents francs aux ingénieurs des Ponts et Chaussées de notre département, afin qu'ils en poursuivissent l'étude technique (2).

*
* *

Avec la plus aimable prévenance, M. A. Despond, maire de la commune de Beaulieu, au mois de janvier 1898, informait la Société archéologique de nouvelles découvertes faites tout récemment dans les berges du nouveau bief du canal latéral à la Loire, au pied du hameau d'Assay. Les substructions mises à jour apportaient une preuve de plus à l'existence en cet endroit de ce que la tradition populaire et les fouilles antérieures ont toujours appelé du nom de la *Ville de Gannes*.

M. le Maire de Beaulieu sollicitait au mois de mars l'assistance de la Société pour l'aider dans la direction des fouilles par lui

(1). Société archéologique, *Bulletin* 1er et 4e trimestre 1897, p. 517.

(2). Ces renseignements historiques sur les études de la ville de Gannes sont dus à M. le chanoine Cochard.

entreprises, d'autant plus, ajoutait-il, qu'il s'agissait de l'emploi à faire le plus utilement possible du crédit de quatre cents francs voté à cet effet par le Conseil général du Loiret à la session du mois d'août 1898.

Dans sa séance du 20 mars 1898 dernier, la Société a nommé une commission composée de MM. Baguenault de Puchesse, Léon Dumuys et Huet, en la chargeant de se rendre à Beaulieu pour répondre au désir de M. A. Despond.

Votre commission s'est rendue sur les lieux le mardi 25 avril dernier. Elle y a rencontré le plus gracieux accueil, tout d'abord, et a eu la bonne fortune, en outre, de se trouver réunie avec M. Mazoyer, ingénieur en chef à Nevers, chef de service du canal latéral à la Loire et M. Louis Rocher, conducteur des Ponts et Chaussées à Châtillon.

Sous la conduite de ces messieurs, nous étions à dix heures du matin sur la rive gauche du canal, au kilomètre 188, situé à quatre kilomètres est de Châtillon, juste à moitié chemin entre Châtillon et Beaulieu. A cinq cents mètres dans la direction du sud, au sommet du coteau, se trouvent le hameau et le château d'Assay et à un kilomètre à l'est le hameau de l'Etang. C'est entre ces trois points que se place la ville de Gannes.

Nous avons donné plus haut le résumé chronologique des découvertes déjà faites en cet endroit. Depuis 1874, rien de bien saillant n'y avait été trouvé.

Ce fut seulement vers 1894, qu'en creusant un nouveau bief de raccordement du canal latéral avec le pont-canal, les découvertes se renouvelèrent toujours au même endroit. M. Mazoyer, déblayant la cuvette de ce bief, y dégageait une piscine circulaire d'un diamètre considérable et dont les murs étaient encore debout sur une hauteur respectable. M. l'Ingénieur en chef voulut bien faire hommage à la Société des photographies de cette piscine et de quelques débris trouvés aux environs. Ces divers objets ont été déposés au Musée. Aujourd'hui, la villa découverte par M. de Boisvillette, les murs de la piscine, ont dû disparaître pour céder la place à l'eau du nouveau canal, mais avec un souci de conservation dont l'administration ne saurait être trop louée,

M. Mazoyer a protégé par un plancher bétonné l'appareil connu de cubes en maçonnerie qui constituaient le système de chauffage du dallage de la piscine. De la sorte, il se trouve aujourd'hui faire partie intégrante du plafond de la cuvette. De magnifiques photographies faites par l'administration des Ponts et Chaussées permettent d'en conserver le souvenir et les plans officiels de la construction du canal ont noté avec soin les positions relatives de ces divers ouvrages. M. Mazoyer a bien voulu faire hommage à la Société de ces plans et de ces photographies.

Enfin, au-dessus du canal, dans la berge comme aussi dans la terre des Arpents dépendant du domaine d'Assay, juste à moitié chemin entre la villa et la piscine, l'administration avait découvert des amorces d'aqueducs et, sur le sol, des fragments de marbres et de tuiles révélant, à n'en pas douter, l'existence de nouvelles substructions. C'est pour les rechercher que M. Despond entreprit ces fouilles, escomptant, pour les faire, le crédit voté par le Conseil général.

Nous y rencontrâmes, le 25 avril dernier, un ouvrier qui achevait le dégagement de diverses substructions. Elles se composent d'une salle de médiocre étendue — trois mètres sur chaque face environ — pavée de larges dalles de pierre ; les murs sont rasés à trente centimètres de haut à peu près et se composent d'un ciment de couleur rosée contre lequel était appliqué un parement de marbre blanc dont on peut ramasser de nombreux fragments soit en place ou dans la terre de déblai. Ce que pouvait être cette salle, il semble bien difficile de le dire, car les éléments de détermination manquent.

Toutefois au côté ouest de cette salle et au niveau de son parement, l'ouvrier a dégagé une branche d'aqueduc en poterie ou en ciment cylindrique de 0,35 de diamètre qui va déboucher dans le fossé actuel du chemin de halage et semble bien là se couder à angle droit dans la direction de l'est ; d'ailleurs, il se coude dans la même direction vers le hameau de l'Etang où se trouvait, comme on sait, la fontaine.

Enfin dans la terre de déblai, le terrassier a trouvé encore deux fûts ou chapiteaux de colonnes sans autres ornements que

une gorge entre deux tores. Ces chapiteaux ou fûts ont 0,40 de diamètre et portent en leur centre la trace d'un trou destiné au scellement d'un goujon.

Ces fouilles, au 25 avril, avaient coûté environ soixante francs, dépensés uniquement au salaire du terrassier, l'Etat, propriétaire du terrain, le laissant gracieusement explorer.

Pour les continuer sur la terre d'Assay, où pousse actuellement une luxuriante luzerne, il faudrait compter en plus sur une indemnité due au locataire du terrain.

Cette visite faite, avec la même courtoisie M. A. Despond et M. Mazoyer nous conduisirent au puits d'Havenat. Ce hameau est, à vol d'oiseau, à quatre kilomètres de Gannes.

Au passage, nous étions à même de voir au hameau de Mainbray cinq cercueils monolithes conservés avec soin, quoiqu'ils soient à fleur de terre dans le sol de l'ancien chemin de Châtillon à Beaulieu. Ces tombes, qui ont tous les caractères des sépultures mérovingiennes, sont situées dans un « climat » qui porte le nom de Champ des Romains.

Enfin nous arrivions au puits d'Havenat où nous avons pu voir à loisir les immenses agglomérations de scories de fonte de fer et les cinq fours à réduction si bien décrits par notre collègue Léon Dumuys dans sa lettre du 14 mai 1897, et sur lesquels M. Porché a bien voulu fournir à la Société un plan et un dessin.

Au retour, M. l'Ingénieur en chef Mazoyer nous informait que des scories pareilles avaient été trouvées dans la construction du canal à la tranchée de la Mothe, tout près du village de Saint-Firmin.

*
* *

De cette intéressante visite, il y a lieu de tirer pratiquement une conclusion, car il ne faut pas perdre de vue qu'elle avait pour but l'emploi le plus utile possible aux intérêts de la science archéologique d'une subvention votée par le Conseil général du Loiret.

Certes, l'intérêt des découvertes nouvelles faites sur le sol de la ville de Gannes n'est point niable. Il sera un élément de plus à un travail d'ensemble encore à faire pour la restitution d'une station gallo-romaine considérable en cet endroit.

Ce travail d'archéologie historique rentre dans le cadre ordinaire de nos études ; il ne saurait entraîner de gros frais et pourrait être supporté dans ces modestes limites par les forces de notre budget.

La subvention votée par le Conseil général doit-elle y être appliquée ? Nous ne le croyons pas.

Pour en décider, il n'y a qu'à se reporter aux délibérations de cette assemblée en date des 22 et 26 août 1898. Ces délibérations ont été consignées à notre *Bulletin* du 4e trimestre de l'année 1898, p. 179, selon le vœu exprimé à la séance de la Société tenue le 11 novembre.

L'étude de ces scories et de ces fours nécessitera un levé de plans rigoureux pour le terrain et des dessins pour les fours ; pour les faire, des déplacements seront nécessaires, et l'étude de M. Porché ne saurait être à charge ni à lui ni à son conducteur de Châtillon qui pourrait l'y aider.

En outre, son intérêt est de la dernière évidence. L'archéologie historique de Gannes vaut qu'on ne la néglige point, certes ; mais elle n'apprend rien de nouveau, tandis que l'étude d'archéologie scientifique du puits d'Havenat est, pour notre région du moins, absolument neuve. On s'y intéresse vivement à Bourges, me dit-on ; Orléans perdrait à rester en arrière sur ce sujet. En outre, il faut se presser, car on assure que les collines du puits d'Havenat viennent d'être achetées et revendues aussitôt à l'industrie du fer qui les trouve assez riches en minerai pour les exploiter à nouveau.

En conséquence, votre commission vous propose d'exprimer le vœu que la destination de la subvention votée par le Conseil général ne soit pas détournée de son but avoué qui est l'étude des fours à réduction et des scories du puits d'Havenat.

Et, comme les fouilles, entreprises par M. le Maire de Beaulieu, ont été profitables à l'étude de la ville de Gannes, d'allouer

pour cet objet à M. Despond une somme de cent francs à prendre sur les fonds de la Société (1).

Enfin votre rapporteur vous demande de bien vouloir consigner ici ses plus sincères remercîments à M. le Maire de Beaulieu et un hommage tout spécial à M. Mazoyer qui a gracieusement convoyé vos collègues à Châtillon et au puits d'Havenat vous a par surcroît donné les plans et les photographies qui seront pour nos archives des documents précieux.

Emile. HUET.

(1). V *Bulletin* du 2e trimestre 1899, 12 mai, p. 270

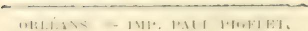
Les étudiants scandinaves à l'Université d'Orléans

M. E. Wrangel, privat-docent à l'Université de Lund, désireux de connaître l'histoire des relations intellectuelles de la Suède avec la France, a considéré comme une source importante les archives de l'ancienne Université d'Orléans conservées dans le dépôt départemental du Loiret. Les registres de la Nation Germanique de cette Université renferment en effet un grand nombre de noms d'étudiants scandinaves qui résidèrent à Orléans pour leurs études. Déjà M. Doinel avait publié (*Bulletin de la Soc. Arch., Tome VIII*) une liste de ces étudiants ; mais M. Wrangel, l'ayant trouvée incomplète et quelque peu inexacte dans certains détails, a refait le même travail dont il donne aujourd'hui les résultats dans deux brochures intitulées : 1° *Ett blad ur historien om Sveriges literära förbindelser med Frankrike.* (Une page de l'histoire des relations littéraires de la Suède et de la France) (tirage à part de la revue *Samtaren* (le *collectionneur*) à Upsal) ; 2° *Danske og Norske Studenter, der ere indskrevne i « Natio Germanica » ved Universitetet : Orléans* (étudiants danois et norvégiens membres de la Nation Germanique de l'Université d'Orléans) (tirage à part de *Personalhistorisk Tidsskrift* (*Revue Biographique*) à Copenhague). — L'auteur connaît les travaux, malheureusement encore peu nombreux ni définitifs, qu'a provoqués l'histoire de notre Université ; il cite Bimbenet, Tranchau, Fournier. Quant aux listes d'étudiants qu'il publie, voici les observations qu'elles appellent. Celle des Suédois comprend presque exclusivement des noms du XVIIe siècle ; l'auteur indique en note l'Ericus Tobias mentionné par Doinel en 1384. 2° Celle des Danois et Norvégiens va de 1548 à 1688. 3° L'intérêt de la publication nouvelle est dans l'identification des personnages que seul un homme au courant de l'histoire scandinave pouvait faire. On voit que les étudiants d'Orléans, une fois de

retour dans leur patrie, s'élevèrent pour la plupart à de hautes situations. Beaucoup devinrent professeurs à Copenhague ou à Lund ; on relève cinq évêques, un ambassadeur en Espagne, des officiers supérieurs et généraux dont un amiral, deux bourgmestres de Copenhague, de hauts magistrats ou fonctionnaires, un historiographe royal, etc...

Les deux brochures de M. Wrangel ont le double mérite de la précision et de la nouveauté.

Camille Bloch.



ORLÉANS — IMP. PAUL PIGELET.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 167.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1899.

Séance du jeudi 13 juillet 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société, par M. l'abbé Bernois, du tirage à part, extrait des mémoires de l'Académie de Sainte-Croix, de *Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans*, 1207-1221.

Des remerciements sont adressés à l'auteur et donateur.

— La *New-Yorck public Libarry* écrit à la Société pour lui demander de faire avec elle l'échange de ses publications. La Société décide de faire l'échange de notre Bulletin.

— M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées, avant de quitter Gien, écrit à M. le Président pour lui dire qu'il lui envoie le seul dessin qu'il possède sur les *Fours du puits d'Havenat*. La Société remercie M. Porché.

A ce sujet, M. Guillon s'est mis en relations avec M. de Grossouvres, ingénieur des mines à Bourges, qui, dans une lettre fort documentée, déclare attacher le plus grand intérêt à l'étude de cette découverte. En conséquence, la Société délègue M. Guillon et M. Basseville, président, pour s'en occuper et parer aux voies d'exécution en voyant notamment M. Renardier, ingénieur en chef à Orléans, au sujet du crédit de 400 francs voté par le Conseil général du Loiret.

— Les élections à l'ordre du jour sont renvoyées à la prochaine séance.

— M. le comte Baguenault de Puchesse donne lecture de sa notice biographique sur M. Louis Jarry. Cette notice est renvoyée au Bulletin (1).

Séance du vendredi 28 juillet 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président a reçu de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Solesmes une lettre lui demandant les publications de la Société pour les classer dans sa bibliothèque au rayon orléanais. La Société sera heureuse et honorée tout à la fois de lui envoyer Mémoires et Bulletins par l'intermédiaire de notre collègue, M. de Beaucorps.

— Le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait parvenir à la Société le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1900. Ce programme est déposé sur le bureau et renvoyé au Bulletin (2).

— Il est fait hommage à la Société, par M. Herluison, d'un ouvrage

(1) V. plus loin, p. 386.
(2) V. plus loin, p. 418.

intitulé *Lettres, Papiers d'État du cardinal de Richelieu.* Ces quatre beaux volumes font partie de la collection des Documents inédits pour servir à l'histoire de France.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. Porché, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées à Gien, envoie à la Société un plan des *Fours et scories du puits d'Havenat.* La Société remercie M. Porché et confie le plan à M. Guillon chargé de l'étude. A ce sujet, M. Renardier, ingénieur en chef à Orléans, a été avisé par la Préfecture du crédit voté par le Conseil général. M. l'ingénieur demande par suite à se rendre sur les lieux. M. Guillon et M. Pommier s'entendront à cet effet avec lui pour s'y rendre le plus tôt possible.

— Mgr Desnoyers lit un travail sur les dernières *Trouvailles faites en Loire* aux abords du Pont de Vierzon. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications

— Le docteur Garsonnin lit ensuite une note sur la généalogie de *Charles du Lis.* Ce travail est également renvoyé à la Commission (1).

Séance du vendredi 14 octobre 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président commence la séance par l'énumération des volumes et brochures reçus pendant les vacances.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Eugène Jarry : de l'*Histoire de Cléry*, de M. Louis Jarry ;

(2) V. plus loin, p. 400.

Par l'entremise de M. Herluison, les R. P. Bénédictins de Solesmnes offrent à la Société :

1° *Solesmes. Les Sculptures de l'Église abbatiale* (1498-1553), par le R. P. de la Tremblaye, magnifique volume orné de 36 planches en héliogravure.

2° *Histoire de l'abbaye de Silos et chartes de la même abbaye*, par le R. P. M. Férotin, 1897, 2 vol. in 8°.

Par M. Herluison : *A l'Etendard*, cantate (nouvelle édition).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre du commerce, relative à un congrès international de numismatique, qui se tiendra à Paris, du 14 au 18 juin 1900.

—Mgr Desnoyers offre à la Société une liasse de pièces sur parchemin, dont la nomenclature suit :

Acquisition d'une maison par les Carmes déchaussés.

Nomination de procureur du roi au Greniel-à-Sel de Pithiviers, 1739.

Vente d'un clos de vigne à Saint-Denis-en-Val, au profit de Anne Perrin, visitandine, et Père Dupont, jacobin, 1776.

Vente d'une maison de vigne, en 1776, à Saint Denis-en-Val, au profit des mêmes.

Vente d'une pièce de vigne, à Saint-Denis-en-Val, par Blutel, chanoine de Sainte-Croix, en 1661.

Vente de rente, par Blutel, vicaire général du Saint-Siège apostolique, en l'église royale de Notre-Dame de Cléry, demeurant à Orléans, paroisse Saint-Paul.

Notes sur la paroisse de Montereau.

— M. le Président avise la Société qu'il a déjà reçu pour le concours les manuscrits suivants :

L'abbaye de Micy, deux volumes ; — *Fontenay-sur-Conie*, une brochure ; — *Les Mœurs et institutions* publiques et privées *de*

l'Orléanais au XIV[e] siècle, quatrième partie; — et un *Essai historique* sur *La Ferté-Villeneuil.*

La Société, sur la proposition de M. le Président, décide que la remise des manuscrits ne sera clôturée qu'au 15 novembre, et qu'avis en sera donné aux candidats retardataires par la voie de la Presse.

— D'après les informations données par M. Guillon, sur les crédits, votés par le Conseil général, en faveur des fouilles à faire au *Puits d'Havenat*, il résulte que lesdits crédits n'ont pas été portés à l'exercice de 1899, et qu'il y aura lieu de les faire rétablir à celui de 1900, dans la session d'avril.

— La Société procède ensuite à la nomination des membres de la Commission du jury du concours.

Ont été nommés : MM. Max. de Beaucorps, C[te] Baguenault de Puchesse, Bloch, Thillier et Cuissard.

— M. le Président lit un mémoire sur un *Autographe de Pothier* qui est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 27 octobre 1899

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société, par M. A. Loquin, d'un beau volume intitulé : *Le prisonnier masqué de la Bastille.— Son histoire authentique*, par A. Loquin. Des remerciements sont adressés à l'auteur.

— M. le Président a reçu de M. le comte de Marsy la lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Je viens de lire dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orléanais* du 1er trimestre de 1899 la notice rédigée par M. Dumuys sur Simon Boucheron d'Orléans et les vases du Musée royal de Turin, dont l'existence lui a été signalée par mon ami, le Comte Lair.

En terminant cette note, notre confrère appelle sur cet Orléanais l'attention des membres de la Société afin de reconstituer sa biographie. Permettez-moi de vous envoyer au sujet de ce personnage l'extrait suivant du « Dictionnaire des fondeurs, ciseleurs, modeleurs en bronze et doreurs » de M. de Champeaux (Paris, librairie de l'art. 1886), dont le premier volume A.-C. est malheureusement le seul paru. On y lit, page 163 :

« Boucheron (Siméon-Joseph). Commencement du XIXe (*sic*)
« siècle (1). Dessinateur, engagé au service des rois de Savoie et
« professeur à l'Académie de Turin ; il possédait une collection
« choisie de tableaux anciens. Il a coulé en bronze les vases qui dé-
« corent les fontaines du jardin royal à Turin. Cette fontaine a été
« construite pour Charles-Emmanuel III (2), sur les dessins du
« comte Borgaro. Les statues de nymphes et de tritons accom-
« pagnant ces vases sont l'ouvrage de Martinez. (REYCEND, *Des-*
« *cription de Turin.*) »

La notice de M. Champeaux fait ressortir deux points :

1° L'ancienne destination des vases déposés au musée royal de Turin, et qui décoraient une fontaine.

2° Que Boucheron n'est pas l'auteur des vases et des statues qui les accompagnent et qu'il en dirigea seulement la fonte, en sa qualité de directeur de la fonderie de Turin.

Jal ne dit rien de Boucheron ; peut-être serait-on plus heureux en dépouillant les publications du chevalier Bertolotti sur les artistes français qui ont travaillé en Italie ; je n'ai malheureusement pas les plus importants.

Veuillez agréer.....,

Cte DE MARSY.

(1) Cette date est évidemment inexacte et il faut lire « au milieu du dix-septième siècle ».

(2) D'après la mention mise sur le bronze même, c'est non pour Charles-Emmanuel III, mais pour Charles-Emmanuel II que les vases ont été coulés.

— M. le Président a reçu pour le concours de 1899, cinq nouveaux mémoires du même auteur avec cet épigraphe : *Mors longa, vita brevis*. Acte est donné à l'auteur de sa communication. Les mémoires sont renvoyés à la Commission.

— M. le Président propose à la réunion, pour compléter la commission de ce concours, les deux noms de MM. E. Vignat et Eugène Jarry. La Société ratifie ce choix. M. le Président verra ses deux collègues pour s'assurer de leur acceptation.

— Au nom de la Commission des publications, M. Pommier, rapporteur, propose l'insertion au *Bulletin* du travail de M Herluison sur le Musée Historique d'Orléans, et aux *Mémoires* d'une note de Mgr Desnoyers sur des *médailles trouvées en Loire* au 13 juillet 1899. Ces conclusions sont adoptées (1).

— Mgr Desnoyers lit un mémoire sur une tête de *Julia Domna* trouvée à Tébessa. Ce mémoire est envoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 10 novembre 1899

Présidence de M. Basseville, *président.*

— Le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— M. le Président a reçu du Ministère de l'Instruction publique une modification introduite au programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1900.

— M. le Président a reçu pour le concours un nouveau mémoire

(1) V. plus loin, p. 407.

intitulé : *Histoire de l'Abbaye de Saint-Euverte*, sans épigraphe. Acte sera donné à l'auteur quand il se sera fait connaître.

— Au nom de la Commission des publications, M. l'abbé Cochard propose l'insertion au *Bulletin* des notes sur une généalogie de *Charles du Lis*, par le docteur Garsonnin. Ces conclusions sont adoptées (1).

— M. Bloch donne lecture à la réunion d'une lettre adressée le 20 février 1791 par un fonctionnaire de l'enregistrement à son frère révoqué par les décrets révolutionnaires.

M. le Président observe que la lettre est postérieure à 1789 et que, par suite, l'étude nous en est interdite par nos statuts. M. Bloch répond que l'événement qui en fait le sujet et l'intérêt est antérieur.

D'une discussion qui s'engage à cette occasion, il résulte qu'il y aurait intérêt à reculer les limites qui nous sont imposées par nos statuts. En conséquence, la réunion décide d'insérer au *Bulletin* la lettre dont s'agit et de renvoyer la question de principe à la Commission du règlement déjà ancienne et notamment à celle qui a été nommée sur la proposition récemment faite par M. Guerrier (2).

Séance du vendredi 24 novembre 1899

Présidence de* M. BASSEVILLE, *président.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. l'avocat général Peyssonnié, de *Rotrou, magistrat et auteur dramatique*. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel le 16 octobre 1899.

Par M. René Bissauge, d'une brochure intitulée : *La ferrure du cheval dans l'histoire*.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

(1) V. plus loin, p. 400.
(2) V. plus loin, p. 414.

— M. le président a reçu par l'intermédiaire du ministère un prospectus de la *Société historique et archéologique de Langres* annonçant pour l'année 1900 l'ouverture du concours pour le *prix Barotte* de 1000 fr. Ce prospectus est déposé sur le bureau.

— M. le président annonce qu'il a reçu dans les délais réglementaires deux nouveaux manuscrits pour le concours quinquennal. Ce sont : *Les miracles de Saint-Benoît-sur-Loire*. Devise : Poète, occupe-toi de ton pays, là sont les chaudes amours, là est le monde de tes passions. *Monographie historique de Gautray*. Devise : Dieu bénit les familles où l'on se souvient des aïeux.

Acte est donné du dépôt aux auteurs.

— Au nom de la commission des publications, M. Pommier fait son rapport sur le travail de M. Basseville, relatif à un *autographe de Pothier*. Il conclut à son insertion aux Mémoires avec l'adjonction d'un sous-titre rappelant la dénomination de l'office dont il est question.

Séance du vendredi 8 décembre 1899

Présidence de M. BASSEVILLE, *président*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, du discours prononcé par Mgr Touchet, évêque d'Orléans à la cérémonie d'*Inauguration du tombeau de Mgr Freppel* dans la cathédrale d'Angers, le 13 novembre 1899.

Par M. de Saint-Venant, d'une plaquette intitulée : *Anciens vases à bec. Etude de géographie céramique.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le président a reçu du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une circulaire demandant à la Société si elle a l'in-

tention de prendre part à l'Exposition universelle, et sollicitant des renseignements à ce sujet.

La Société décide qu'elle enverra à l'exposition ses publications de 1889 à 1900.

M. le Ministre du Commerce a envoyé à la Société la liste des congrès internationaux qui auront lieu durant l'exposition. Cette liste est déposée sur le bureau.

— M. Herluison fait à la Société la communication suivante :

Dans les premiers jours de décembre, les terrassiers employés par la municipalité pour des travaux de viabilité, trouvèrent une pierre carrée mesurant 0m48 sur 0m40 sur laquelle on lit : *R. P. Soret* 1650, inscription surmontée d'une croix de Malte.

La fouille avait eu lieu sur la place de l'Etape, près l'entrée de la caserne, autrefois couvent des Jabobins. C'est à environ un mètre en contre-bas du sol que la pierre tumulaire du moine Soret, dont notre histoire connaissait déjà le nom, a été rencontrée. L'ancienne chapelle, qui sert actuellement de caserne, est distante d'une cinquantaine de mètres de l'endroit de la trouvaille. Le bloc de pierre a été déposé au musée historique.

Séance du vendredi 22 décembre 1899.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, de la *Grande Bible des Noëls*, troisième édition.

Par M. Paul Pigelet, imprimeur, de l'*Annuaire du département du Loiret pour l'année 1900.*

Par M. Emile Huet, du tirage à part du Bulletin contenant un travail sur les *Fouilles des immeubles du Loiret.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— Il est procédé ensuite au renouvellement statutaire du bureau.

MM. Anatole Basseville et Léon Dumuys, président et vice-président sortants mais rééligibles, sont réélus.

MM. le docteur Garsonnin et G. Jacob sont élus secrétaire et archiviste en remplacement de MM. Emile Huet et le comte Paul Charpentier, non rééligibles.

M. le vicomte Max de Beaucorps, non rééligible, est remplacé à la commission des publications par M. Thillier.

Enfin M. Herluison est maintenu dans ses fonctions de bibliothécaire.

— M. Emile Huet, secrétaire sortant, donne lecture du projet de bulletin des 3e et 4e trimestres 1899. Ce projet est adopté.

NOTICE

SUR

M. LOUIS JARRY

1837-1898

Messieurs,

Il est peu de savants de province qui aient déployé, dans la tâche volontaire et désintéressée qu'ils s'étaient imposée, autant de zèle persévérant, autant d'intelligence que notre regretté collègue, et qui aient obtenu une aussi juste notoriété. Pendant plus de trente ans, M. Louis Jarry a publié, particulièrement sur l'histoire de l'Orléanais, de nombreuses brochures, dont quelques-unes forment de véritables livres, et jusqu'à la veille de sa mort, il a poursuivi ses recherches, ayant presque terminé cette *Histoire de Cléry*, que la main pieuse de son fils vient d'achever d'imprimer avec un goût et une compétence difficiles à surpasser. Ainsi, au commencement et à la fin d'une carrière trop courte, M. Jarry aura laissé deux monuments importants, qui sont comme les limites extrêmes du champ parcouru : l'histoire de la modeste abbaye de la Cour-Dieu et la monographie du sanctuaire, célèbre dans la France entière sous le vocable populaire de Notre-Dame, où tant de princes et de rois sont venus demander à Dieu une protection dont ils n'étaient pas toujours dignes. La vieille forêt d'Orléans et les rives fécondes de la Loire, tel fut en effet l'horizon ayant

charmé pendant un demi-siècle l'existence du travailleur modeste, qui tint à honneur de garder intact le culte des glorieux souvenirs de son pays.

M. Louis Jarry naquit à Orléans, le 7 mai 1837. Il fit ses études comme externe au lycée de la ville et, après les succès de tout bon élève, il termina son droit à Paris et s'inscrivit même comme stagiaire au barreau de la Cour. Mais les disputes juridiques ne le tentaient guère. Déjà, dans ses séjours forcés de préparation d'examens, l'école des Chartes, la Bibliothèque de la rue Richelieu, les archives de l'hôtel Soubise l'attiraient plus que les cours de droit civil et de droit commercial ; les notes qu'il rapportait de Paris étaient plutôt tirées du Département des Manuscrits que de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Déjà, il montrait un goût passionné pour les beaux livres, les éditions rares, et il y joignait l'initiative héréditaire du collectionneur, préoccupé surtout de ne rien laisser échapper de ce qui se rapportait à la province qui avait été l'apanage du duc d'Orléans sous la troisième race de nos rois. En même temps, la riche bibliothèque laissée à la ville d'Orléans par Guillaume Prousteau, les archives départementales et communales n'avaient pas de plus assidu visiteur ; et il tirait de leurs poudreux manuscrits, alors très peu explorés, des copies nombreuses, méthodiquement classées et annotées, qui lui donnaient un fond sérieux de connaissances dans lequel il n'eut ensuite qu'à puiser. De même que beaucoup de chercheurs de notre temps, l'histoire de la petite patrie le conduisit à l'histoire de la France tout entière ; et comme la plupart des ouvrages originaux qu'il recherchait, comme beaucoup des documents qu'il réunissait se référaient aux XV[e] et XVI[e] siècles, c'est sur cette époque qu'il dirigea ses investigations. Jeanne d'Arc et les guerres contre les Anglais, le bâtard d'Orléans, le duc Charles, père de Louis XII, Renée de France, les derniers Valois, Henri IV, et accessoirement les érudits du temps, attirèrent son attention et lui procurèrent l'occasion de nombreuses découvertes, dont il tirait profit avec une singulière jouissance de bibliophile, jaloux d'une pièce rare et d'un document inédit.

Nous ne saurions énumérer, en les analysant même brièvement, tous les travaux de M. Jarry : on en trouvera plus loin la bibliographie complète ; mais il faut du moins faire connaître les plus importants, en indiquant la contribution nouvelle qu'ils ont apportée à la vérité historique. Tout le souci de l'auteur était de ne point marcher dans les sentiers battus. Sans aucune prétention littéraire, il ne se préoccupait guère que de trouver quelque fait inconnu, quelque détail perdu dans une pièce ignorée ou mal comprise de ses devanciers. Peut-être, parfois, s'exagérait-il un peu l'importance de ses trouvailles ; mais il n'en fallait accuser que l'ardeur du chercheur.

C'est en 1864 qu'il débuta tout d'un coup par un important ouvrage, qui avait un peu les allures d'une thèse de docteur ès lettres ou d'élève sortant de l'école des Chartes. L'abbaye de la Cour-Dieu était une des plus anciennes fondations de l'ordre de Saint-Benoît ou plus exactement de la branche de Cîteaux ; elle remontait au commencement du XII[e] siècle. Son église, qui datait de cent ans plus tard, avait été absolument détruite à la Révolution. Quelques ruines, si mutilées qu'on ne saurait guère les visiter, quelques vieux parchemins, dont personne ne songeait à remuer la poussière, voilà ce qui restait pour préserver l'abbaye, voisine de la petite paroisse d'Ingrannes, de l'oubli de la postérité.

M. Jarry a fait revivre tous ces souvenirs ; il a évoqué les papes, les rois, les évêques, les grands seigneurs qui assurèrent la prospérité ancienne de la Cour-Dieu et il a appuyé son récit d'une longue suite de pièces justificatives, allant de 1123 à 1690, et d'extraits nombreux du cartulaire conservé aux archives du Loiret, si bien qu'on peut dire que sa monographie a épuisé le sujet.

Des travaux de moins longue haleine vinrent ensuite. Une intéressante notice sur Renée de France, duchesse de Ferrare, et particulièrement sur son séjour à Montargis, parut en 1868 dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. On sait combien la mère de la duchesse de Guise était ardente protestante. Après de nombreuses contestations avec son mari,

Hercule d'Este, au sujet de la religion et de l'éducation des enfants, elle vint s'établir à Montargis en 1553 et fit de la ville un lieu de refuge pour tous les huguenots persécutés. C'est de là qu'en 1560, elle se rendit à Orléans, pour assister aux Etats généraux et reprocher à son gendre, et même au jeune roi son petit-neveu, leur zèle pour les intérêts catholiques. Lors de la première guerre civile, elle se déclara ouvertement en faveur des princes rebelles et laissa faire sous ses yeux le pillage de l'église de la Madeleine de Montargis. Cependant, son administration était assez régulière, si on en juge par le compte de l'année 1565, qui a été retrouvé et dont M. Jarry donne l'analyse. Il a eu aussi le soin de reproduire les principales variétés de jetons frappés aux armes et au nom de Renée de France et de ses officiers, unissant la numismatique à la paléographie, comme il lui arriva plus d'une fois dans la suite, et tirant des moindres vestiges du passé des observations dont il faisait profiter l'histoire.

C'est ainsi qu'en 1873, deux brochures consécutives furent destinées à éclairer les questions obscures et fort discutées de la fondation du Châtelet d'Orléans, comprenant la librairie du duc Charles en 1455, et de la librairie ou bibliothèque de l'Université d'Orléans, qui est devenue la Salle des Thèses. Le poète délicat, si peu guerrier, que ses malheurs ont rendu populaire, était ce qu'on pourrait bien appeler un enragé bibliophile : il trouva moyen de rapporter de sa captivité d'Angleterre soixante volumes rares, qu'il s'était habilement procurés et dont quelques-uns provenaient de la collection enlevée au Louvre par le duc de Bedford. M. Jarry raconte comment il installa ses trésors, soit au Châtelet, dans la tour du bord de l'eau, soit à la bibliothèque du château de Blois.

Mais ce n'est ni Charles d'Orléans, ni l'Université qui a fondé la bibliothèque et construit la Salle des Thèses connue sous le nom de *Librairie*. M. Jarry établit (1) que le donateur généreux qui en eut la pensée, fut un ancien étudiant, parvenu

(1) *La librairie de l'Université d'Orléans*, Herluison, 1873, in-8°.

aux plus hautes dignités ecclésiastiques, le cardinal Amédée de Saluces, dont le testament, en date du 19 juillet 1419, est publié à la fin de sa notice, d'après une copie de la Bibliothèque nationale. Il y eut bien quelques objections soulevées à l'occasion de ce travail, et on ne manqua pas de discuter assez longuement sur le sens exact du mot latin peu cicéronien de *libraria*, pour savoir s'il devait désigner une collection de livres ou l'édifice destiné à les contenir. Et la difficulté s'accroît du fait malheureusement certain qu'on n'a jamais retrouvé aucun manuscrit ayant appartenu à l'Université d'Orléans. Mais la libéralité testamentaire du prélat, qui joua un rôle si important dans l'heureuse fin du schisme d'Avignon, est un fait intéressant pour Orléans, auquel seul le P. Jacob, dans un livre très oublié, avait fait au XVIIe siècle une allusion que personne n'avait relevée.

Trois études littéraires occupèrent ensuite l'attention de M. Louis Jarry. Calvin, comme l'on sait, était venu étudier le droit à Orléans, et parmi les amitiés qu'il avait contractées à l'Université, aucune ne fut plus intime et plus durable que celle de François Daniel. Ce dernier était baillli de Saint-Benoît-sur-Loire, et il avait voulu faire de son fils, Pierre, un homme de loi comme lui. Mais le jeune homme préféra les lettres, et soit à Bourges, soit à Orléans, il choisit dans l'Université ses amis particuliers parmi les plus doctes ; c'est alors que nous le voyons intimement lié avec Cujas, Passerat, Bongars, Pithou, Lambert Daneau, Guillaume Fornier, Florent Chrestien, — ces deux derniers, Orléanais. Profitant très heureusement de correspondances inédites recueillies à la Bibliothèque de Berne, M. Jarry évoque tous les souvenirs de la Renaissance que ces noms rappellent ; et, à l'occasion des recherches de Pierre Daniel sur le *Querolus* et son auteur inconnu, il fait revivre les intéressantes physionomies des érudits du temps qui prirent part à la controverse : Jean Brodeau, chanoine de Saint-Martin, Nicolas Compain, chancelier de la reine de Navarre, le célèbre commentateur de Plaute, Turnèbe, Barnabé Brisson, avocat au parlement de Paris, et

jusqu'au poète écossais Buchanan. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la longue table qui termine ce travail pour juger de l'abondance d'informations nouvelles dont l'auteur a su l'enrichir. Peut-être est-il trop indulgent pour Pierre Daniel, quand il le félicite de s'être approprié les manuscrits précieux de l'abbaye de Saint-Benoît au moment où les iconoclastes protestants étaient sur le point de les détruire. Toujours est-il que c'est à Daniel que nous devons à la fois la conservation de ce qui reste de la bibliothèque de Fleury et la perte de ces richesses, que ses héritiers vendirent à Jacques Bongars et à Paul Petau, après lesquels, comme l'on sait, ils furent partagés entre la collection de Berne et celle du Vatican. Mais, grâce à Pierre Daniel, ils demeurèrent, chez lui, à Orléans, jusqu'à sa mort, arrivée seulement en 1604, et ils purent souvent être consultés par les savants français et étrangers, auxquels l'heureux possesseur les communiquait avec une obligeance inépuisable.

Une notice sur un autre érudit de la même époque bien oublié, le chanoine Charles Sévin, Orléanais transplanté à Agen, correspondant de Scaliger, accompagne la paraphrase du *Magnificat* en vers français, datée de 1546 et retrouvée en 1878 par M. Tamizey de Larroque.

Beaucoup plus importante est la biographie du savant bénédictin dom Gérou (1). Elle nous transporte dans le monde de la grande érudition du XVIIIe siècle, au moment où les religieux de Saint-Maur publiaient ces immenses recueils qui, par leur exactitude et leur vaste information, font encore notre admiration. Dans la répartition des travaux par province, l'Orléanais, la Bourgogne et le Dauphiné échurent à D. Gérou et à D. Villevielle : M. Jarry analyse la correspondance que l'auteur de l'histoire de l'abbaye de Saint-Mesmin et de la *Bibliothèque des écrivains orléanais* eut avec l'historiographe de France Moreau, le ministre Bertin, l'académicien Bréquigny. C'est une nouvelle période, non moins glorieuse

(1) *Dom Gérou, sa vie et ses travaux littéraires*, Orléans, 1879, in-8°

que celle de Bongars, et qui avait profité des méthodes de travail, qui, en deux cents ans, s'étaient singulièrement perfectionnées.

Il faut ranger aussi dans ces recherches spéciales la communication faite, en 1884, à notre Société, du travail intitulé : *Les débuts de l'imprimerie à Orléans*, que vint compléter, la même année, l'élégant catalogue illustré de l'Exposition typographique organisée à l'occasion du Concours régional (1). M. Jarry était plus que tout autre désigné pour traiter un sujet sur lequel sa compétence de bibliophile pouvait s'exercer sans peine. Il le fit avec le goût qu'il apporta toute sa vie à l'examen des livres, aux belles éditions, aux riches reliures, et il est inutile d'ajouter que ses collections contribuèrent au succès de l'Exposition, dont il donnait une si complète description.

Quant à l'histoire proprement dite, elle fut aussi une des prédilections de M. Louis Jarry; et, en bon Orléanais qu'il était, attaché à tous les vieux souvenirs, il ne pouvait négliger la mémoire de Jeanne d'Arc. C'est par le côté militaire qu'il l'aborda, en publiant, en 1892, une longue série de pièces manuscrites de la Bibliothèque nationale sur le *Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, précédée d'une très complète étude d'après les documents français déjà connus, sur la composition et l'organisation des armées au XVe siècle : contingents, capitaines, montres et revues, gages et regards, gains de guerre, prisonniers, etc. On est un peu surpris de voir que les troupes envoyées par Bedford contre Orléans atteignaient à peine 10,000 hommes ; mais, en revanche, le nombre des officiers était considérable, si on en juge par les quatre-vingt quinze notices sur les capitaines anglais ayant figuré au siège, dont les très curieuses biographies ont pu être établies et parmi lesquels se trouvent naturellement quelques Bourguignons et quelques Normands.

(1) *L'Université et la typographie*, Exposition organisée par la Société archéologique et historique de l'Orléanais en collaboration avec M. Herluison (mai-juin 1884). Orléans, H. Herluison, 1885, in-8° de XII-64.

A la suite, il faut mentionner une note sur *Deux chansons sur la mort de Salisbury*, avec d'intéressants commentaires, et un petit mémoire sur *Un monument inconnu élevé à Jeanne d'Arc par la ville d'Orléans*, qui ne serait autre qu'une image de la Pucelle, placée, sous Louis XII, dans une niche de la façade de l'ancien hôtel de ville de la rue Sainte-Catherine et qui aurait été « remastiquée » en 1542, pour disparaître ensuite, sans doute à l'époque des occupations protestantes. Tout cela est fort ingénieusement déduit de pièces trouvées dans un minutier de notaire, rapprochées des comptes de forteresse des archives municipales : preuve nouvelle que de tout temps la dévotion de Jeanne d'Arc fut singulièrement vive dans la cité qu'elle avait sauvée de l'étranger.

Faisant trève un instant à ses sujets ordinaires, M. Jarry donnait, en 1880, un travail sur l'époque de la Fronde. Ayant rencontré quelques liards frappés à Meung-sur-Loire, il rechercha l'occasion de cette émission de menue monnaie, et découvrit qu'en 1654 le gouvernement de Louis XIV, assez embarrassé d'argent et pensant qu'une frappe extraordinaire ne serait pas sans susciter des difficultés parmi le peuple, choisit la ville tranquille et éloignée de « Meung-sous-Orléans », qui était régie alors par l'évèque d'Elbène, pour y établir un atelier nouveau, dont le travail ne se poursuivit guère que pendant deux ans. Mais ce fut assez pour être l'occasion de troubles importants dans le centre de la France, connus sous le nom de guerre des sabotiers de Sologne et marqués surtout par le siège de Sully-sur-Loire. Une très grande effervescence régnait dans la petite noblesse, depuis les convocations non suivies d'effets des États généraux à Orléans et à Tours en 1649 et 1658 ; elle se termina par une insurrection, dont Mazarin ne vint à bout qu'en décembre 1658, après le procès et l'exécution du chef des « Sabotiers », Gabriel de Jaucourt, seigneur de Bonnessons, tandis que ses complices, Dannery et Créqui, se réfugiaient en Hollande. Ces événements avaient été fort négligés par les historiens de l'époque. Toutes les pièces en ont été puisées à la Bibliothèque nationale et publiées dans un Appendice, particu-

lièrement la correspondance du président de Pommereu avec Le Tellier, et des lettres inédites de Colbert et de Séguier.

Passant, l'année suivante, à une époque bien antérieure, Louis Jarry étudie dans un long mémoire une phrase du testament d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, relative à l'auteur du *Roman de la Rose*, Guillaume de Lorris. De cette pièce tirée des Archives nationales, rapprochée des comptes royaux et des archives de la petite ville de la Gaule chaumontoise — une des plus anciennes du domaine royal,— il résulte que la famille de Guillaume de Lorris était attachée au service du roi de France ; que Guillaume faisait partie de la maison d'Alphonse de Poitiers ; qu'il était mort avant 1270 et que sa descendance masculine s'éteignit aussi rapidement ; enfin que le prédécesseur de Jean de Meung est bien originaire de Lorris-en-Gâtinais, et non de Loury-aux-Bois, près Orléans. Ce sont beaucoup de déductions pour deux simples lignes. Il faut reconnaître pourtant qu'elles sont justes et vraiment intéressantes, puisqu'il s'agit d'un personnage sur la biographie duquel on manque absolument de documents.

Aussi curieuses sont deux lettres inédites (1) de Charles IX adressées à Matignon, lieutenant-général en Basse-Normandie, relatives à l'attitude à tenir dans la province vis-à-vis des protestants, « après la sédition qui estoit advenue en ceste ville de Paris, où l'amiral avoit esté tué, ensemble aucuns gentilzhommes qui estoient avec luy ». Le vaillant capitaine, un vétéran de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, peu suspect de bienveillance pour les huguenots, crut interpréter les ordres de la Cour, en assurant dans son gouvernement la tranquillité complète et en prenant des otages pour être certain d'éviter toute sédition. Il fit plus : il laissa publier, paraît-il, les instructions royales pour justifier sa conduite. D'où M. Jarry conclut que la Saint-Barthélemy fut une mesure toute soudaine, nullement préméditée, puisque les instructions aux gouverneurs ne les préparaient aucunement à un massacre général des protestants

(1) *Les dépêches royales sur la Saint-Barthélemy*, 1865, in-8°

et que, par le fait, chacun suivit un peu son inspiration, un assez grand nombre de villes, comme Saint-Lô, Alençon, ayant été exemptes de troubles, tandis que tout près, à Rouen, malgré les efforts du gouverneur Tanneguy Le Veneur, la population catholique soulevée procéda à de nombreuses exécutions : intéressante observation qui peut contribuer à résoudre un irritant problème, souvent remis en discussion.

Plus d'une fois M. L. Jarry s'est préoccupé de mettre en relief les travaux artistiques accomplis par des Orléanais, particulièrement pour le compte de la famille royale ; c'est ainsi qu'il a restitué la physionomie de Jean Grangier, de Traînou, peintre de Mgr le duc de Berry, vers 1410. Puis, dans une communication faite aux réunions des Beaux-Arts, il a donné quelques indications précises sur les « artistes aux gages de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville », et les travaux qu'ils exécutaient au château de Beaugency, à celui de Châteaudun, à l'église de Cléry. Ces dernières recherches étaient le complément naturel d'un travail plus considérable sur « Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François et Louis de Longueville, leurs petits-fils », dans la vieille collégiale de Notre-Dame de Cléry, à l'occasion de fouilles pratiquées les 7 et 8 juin 1887.

Plus tard, M. Jarry consacra une brochure spéciale à la mort de Dunois, arrivée en 1468, à ses obsèques et au compte détaillé dont il avait découvert le brouillon dans le portefeuille Lancelot de la Bibliothèque nationale.

Un autre jour (1888), ce sont les origines du château de Chambord qu'étudie M. Jarry ; et il démontre, à l'encontre de tous ses devanciers, que le commencement des travaux de construction de cette belle résidence doit être fixé, non pas à l'année 1523 ou 1526, mais au mois de septembre 1519, date des lettres-patentes de François Ier, heureusement retrouvées par lui. Puis, il fait connaître la personne de Francois de Pontbriant, gouverneur de Loches et de Blois, chargé par le roi du contrôle et du paiement des ouvriers, lequel était frère du doyen de Cléry, qui à la même époque restaurait son église ; et il termine par des

notices fort précises sur Pierre Nepveu, dit Trinqueau, et Denis Sourdeau, les premiers architectes de Chambord, établissant dans quelle mesure l'influence de la renaissance italienne s'est exercée dans notre école française d'architecture dans le premier tiers du XVIe siècle.

La même préoccupation lui fit écrire, en 1894, l'histoire beaucoup plus moderne de l'Ecole gratuite de dessin de la ville d'Orléans, fondée à la fin du XVIIIe siècle par deux artistes amateurs, qui ont mérité leur très honorable renommée, Aignan Desfriche et le comte de Bizemont, avec Bardin comme directeur. C'est la seule fois que M. Jarry ait abordé l'histoire presque contemporaine, si on y ajoute la très délicate et très complète notice qu'il écrivit en 1897 sur son collègue et ami, M. Anatole Delorme ; et il aurait pu, avec autant de succès, diriger de ce côté ses travaux.

Il revint pourtant bientôt (1895) à l'érudition, en tirant de sa belle collection de documents anciens et des vieilles minutes de notaires de très piquantes observations sur les usages populaires des meuniers de Meung et de Beaugency, leurs privilèges et leurs servitudes au moyen âge, et en y ajoutant des détails curieux sur l'origine de l'emploi de la « jonchée » dans les fêtes publiques, civiles ou religieuses, non pas seulement, comme de nos jours, aux cérémonies de la Fête-Dieu, mais d'une façon bien plus fréquente. Il semble qu'à cette époque on ait tenu à honneur d'associer les produits du sol, paille, jonc, feuillages ou fleurs, aux manifestations de respect et de joie « des bonnes fêtes de l'année ».

Enfin, le dernier écrit de M. Louis Jarry n'est pas celui qui obtint le moins de succès. A la scrupuleuse analyse du document inédit, était joint un côté anecdotique, très original et très français, comme tout ce qui touche aux aventures galantes de notre bon roi Henri. Il se trouvait naturellement que la scène était tout orléanaise, puisqu'elle se passait successivement à l'hôtel Groslot, à Beaugency, à Pithiviers, aux châteaux de Langeais, de Marcoussy, de Chemault, ou de Malesherbes. L'héroïne est la belle Henriette-Catherine de Balzac d'Entragues,

singulièrement secondée dans ses habiles manèges par sa mère, la non moins illustre Marie Touchet. On connaît les singulières négociations auxquelles se prêta la passion de Henri IV, et l'engagement signé qu'on lui fit prendre d'épouser celle qui se donnait à lui, si elle devenait mère d'un garçon. La pièce est dn 1er octobre 1599. Une autre, de quinze jours postérieure, qui était demeurée inconnue, est le vœu fait à Notre-Dame de Cléry par Henriette pour que la condition qui devait la faire reine de France fût bien et promptement remplie. A l'appui de cette singulière et peu canonique dévotion, elle offrait à la Vierge miraculeuse un enfant d'argent, en manière d'*ex-voto* : don unique dans son genre, s'ajoutant dans le sanctuaire vénéré à beaucoup d'autres qu'y avait déposés la piété des fidèles. Le plus piquant est qu'il y resta cinq ans, et que ce ne fut qu'après la chute de la favorite, que « les vénérables doyen, chanoynes et chappistre de l'église » de Cléry se décidèrent à vendre à un maître orfèvre d'Orléans « un enfant d'argent qui a été présenté et donné par Madame la marquise de Verneuil ». C'est l'acte notarié, en date du 26 avril 1604, qui a été le point de départ de cet important mémoire, dans lequel tant de souvenirs historiques sont heureusement rappelés.

Nous n'avons pas à parler ici de l'ouvrage considérable qu'avait composé M. Louis Jarry sur l'*Histoire religieuse et politique de la ville de Cléry et de sa collégiale*. Tant d'études passées le préparaient à ce travail ; il lui avait consacré de si longues et si patientes recherches, qu'on ne s'étonnera pas que rien ne reste à dire après lui sur la petite cité voisine d'Orléans. L'existence de Cléry, depuis bien des années, repose sur ses églises successives et sur son culte toujours durable pour la « bonne dame », chère à Louis XI et à beaucoup de grands personnages, vénérée surtout par une si longue suite de générations catholiques et restée populaire en dépit des révolutions. Sa renommée n'est pas près de périr ; mais elle méritait d'inspirer une œuvre qui fera vivre aussi son auteur, en associant son nom à celui de la vieille basilique.

M. Louis Jarry était, Messieurs, un Orléanais de race et de tradition, un vrai bourgeois de la ville, comme dans les siècles passés les Daniel, les Jousse, les Polluche, les Petau. Il se plaisait à rattacher les souvenirs locaux à l histoire générale, dont notre province fut pendant si longtemps le véritable centre ; il en possédait très sûrement toutes les sources, en maniant à toute heure, pour ainsi dire, les monuments manuscrits ou imprimés, ne négligeant aucun témoignage. Et, qu'il travaillât dans les grands dépôts publics de Paris, de Milan ou de Berne, il ne perdait jamais de vue le pays natal.

Il s'était fait construire, au centre de la cité, en face de notre vieil hôtel de ville, un édifice d'apparence un peu austère, qui avait le double but de loger ses livres et ses collections et de recevoir ses amis. Devant une grande cheminée, transplantée là d'un de nos châteaux de la Renaissance, il aimait à deviser du présent, auquel il ne demandait rien en dehors de sa vie calme et laborieuse, du passé, qu'il connaissait peut-être mieux et avec lequel il avait vécu dès sa jeunesse.

Sa bibliothèque était connue de la France entière. On venait la consulter de loin et les amateurs traversant Orléans demandaient à la visiter. Aux richesses extraordinaires en livres rares, en reliure de choix, que lui avait laissées le bibliophile distingué que fut son beau-père, M. Vincent, il avait ajouté ce que la passion du travail et des collections peut fournir à un persévérant chercheur qui ne s'accordait guère d'autre luxe ni d'autre jouissance.

Membre depuis longtemps des trois ou quatre Sociétés savantes d'Orléans, il avait donné à toutes de nombreux travaux, de fréquentes communications. Il les avait brillamment représentées au Congrès de la Sorbonne et il était devenu naturellement officier de l'Instruction publique, correspondant du ministère, membre non résidant du comité des Beaux-Arts des départements ; de même qu'on l'avait choisi comme membre de la commission des vitraux de Jeanne d'Arc et que deux fois les évêques d'Orléans

l'avaient appelé comme témoin dans la cause de la canonisation de la Pucelle. Son ambition se bornait à ces honneurs qu'il n'avait pas recherchés ; et il continuait modestement ses travaux, sans se laisser abattre par les épreuves ni rebuter par la fatigue, quand la mort est venue l'enlever, le 28 octobre 1898, à l'âge de soixante et un ans.

Toutes les Associations auxquelles appartenait M. Jarry ont tenu à lui rendre des hommages qui n'avaient rien de banal ; car il suffisait de le connaître pour apprécier ses rares qualités et le charme véritable de son commerce. Homme de bien, en même temps que savant distingué, il était à Orléans estimé et aimé sans réserve. Pas une œuvre de dévouement ou de charité ne lui était étrangère. Bienveillant et affable pour tous, il ne vivra pas seulement par ses œuvres érudites, mais aussi par les souvenirs qu'il laisse dans l'esprit de ses contemporains, de ses collègues et de ses amis. Et c'est sans doute là l'éloge qui lui aurait été le plus au cœur.

Gustave Baguenault de Puchesse.

NOTES SUR UNE GÉNÉALOGIE DE CHARLES DU LIS

La généalogie, que j'ai l'honneur de vous présenter, est doublement intéressante, puisqu'elle concerne Charles du Lis, descendant au 5e degré d'un frère de la Pucelle, et Catherine de Cailly, femme de ce dernier et sœur de Jacques de Cailly, seigneur de Reuilly et de la Motte-Chécy.

Elle n'est probablement pas inédite : en effet, dans une bibliographie des ouvrages relatifs au pèlerin Chalo Saint-Mard, dressée en 1897 par M. Léon Marquis, il est fait mention d'une pièce gr. in-fol., imprimée au XVIIe s., et portant exactement le même titre que la pièce originale dont je vais vous soumettre la copie. Pourtant ce document imprimé doit être fort rare, puisqu'il n'a été mentionné ni par M. Boucher de Molandon dans son travail sur la famille de Jeanne d'Arc, ni par M. Vallet de Viriville dans la notice qu'il a placée en tête de son édition des œuvres de Charles du Lis.

En raison de la rareté de cette généalogie et des observations que sa lecture suggère, j'ai cru pouvoir la mettre sous vos yeux.

La copie, que je vous soumets, est la reproduction exacte d'une pièce manuscrite déposée aux Archives Nationales sous la cote M. 103. Cette pièce, non datée et non signée, a pour titre : « Les vrayes Genealogies par lesquelles Est Amplement Verifié « comme Me Charles du Lis est de la Parenté des fondateurs du « Colege de Boissy à Paris. » Comme ce titre l'indique, elle a

LES VRAYES GENEALOGIES

PAR LESQUELLES EST AMPLEMENT VERIFIÉ COMME Mᵉ CHARLES DU LIS EST DE LA PARENTÉ DES FONDATEURS DU COLEGE DE BOISSY A PARIS

Il ne se trouve preuve ny mesmoire quelconque par quelques titres que ce soit, qu'aucuns parents soient descendus de la famille Et parenté desdits fondateurs, que ceux qui sont nommez par deux Enquestes Et aultres tiltres de l'an 1407. produits au procès par DU LIS.

Godefroy HALUET
et
Estienne VIDE son nepveu

Tous deux Prestres natifs du Vilage de Boissy pres Estampes, fondateurs du College de Boissy, à Paris, l'an 1350. Et 1358.

Scavoir est

BOILEAUE
Jean BOILEAUE
qui est le premier Principal institué audit college, Et nommé par la fondation d'Iceluy, de l'an 1358 produite au Proces par DU LIS, Cotte de 1.

et

MOREAU
FOUQUET ANRIAULT
qui espousa une femme nommée PERROCHE, de laquelle il eut deux Enfans

Estienne BOILEAUE
qui fut père d'autre

Estienne BOILEAUE
qui eut deux Enfans

Jehannin BOILEAUE et Thevenin BOILEAUE

De tous les susdits Estienne pere d'autre Estienne Père desdits Jehannin Et Thevenin BOILEAUE, est fait ample preuve par une Enqueste à part, Et autres tiltres produits au procez par ledit DU LIS, en quatre pieces souz la Cotte CCC,

Giton ANRIAULT
qui fut mariée à
Jean SEGUREAU
Et eut

Et

Jean ANRIAULT
qui eut pour femme
Jeanne de laquelle
il eut

Denisot SEGUREAU
qui eut pour femme
MARION de laquelle
il eut

Jeanne SEGUREAU
qui fut mariée à
Jean PREVOST

Jeanne ANRIAULT
qui espouza
Guillaume MOREAU
qui eut entre autres Enfans

Guillemin MOREAU
qui fut boursier
audit College de Boissy

Ces susdites parentez et Genealogies sont ainsi fort amplement articu'ées Et Vérifiées par Une Enqueste, Et autre tiltre de l'an 1407. produits par DU LIS, souz les cottes de AAA Et BBB, laquelle Enqueste est faite à la Requeste dudit Jean PREVOST, qui vouloit faire mettre ses enfans audit college.

Est remarquable que les tesmoins de l'Enqueste de l'an 1407. produite par DU LIS, ouys en grand nombre, Et par tourbe, deposent aucuns avoir Veu Et tous bien savoir que lesdits fondateurs, Et *Fouquet Anriault* estoient cousins germains, qui estoit le plus proche degré de parenté que lesdits fondateurs (estans Prestres) pouvoient avoir.

C'est chose notoire Et commune qu'en ce temps Et depuis encore plus de Cent ans, les femmes n'estoient nommées par tous les Contracts, mesmes de leurs mariages que par leurs noms seulement. Et jamais (ou tres rarement) on ne spécifioit leurs surnoms comme aux hommes.

Est a Sçavoir que lesdites deux Enquestes de l'an 1407. ont esté faictes en un procès d'entre lesdits *Jean Prevost* Et *Estienne Boileaue* qui plaidoient pour mettre leurs Enfans audit College, comme pretendants l'un contre l'autre, que chacun d'eux estoit de la parenté, Et l'autre n'en estoit : Et neantmoins Il se trouve par lesdites Enquestes Et tiltres de part et d'autre que chacun d'eux en estoit. Et pour cela led PREVOST a fait dire par quelques tesmoins des duniers de son Enqueste, que lesdits BOILEAUE n'estoient de la dite parenté. Mais on sçait comme une negative ne se peut Verifier par tesmoins : Et que le contraire, se trouve Valablement et amplement justifié par l'Enqueste Et pieces dud BOILEAUE Et par la fondation où ledit Jean BOILEAUE est nommé, Et qu'il peut depuis s'estre marié aussi bien que le pere de XAINTES, qu'Il dit avoir esté Principal . ou bien avoir eu des freres qui ont eu postérité.

des susdits BOILEAUE
sont descendus

Ledit Jean BOILEAUE quadrisayeul dudit DU LIS, par tiltre de l'an 1486 produit en la 3 prod nouvelle.

Jean BOILEAU
qui Espouse
Jeanne FROTET
Et eut entre plusieurs
Enfans

Ce MOREAU est quadrisayeul dudit DU LIS de par Bernarde MOREAU son ayeule.

des susdits MOREAUX
sont descendus

Guillaume MOREAU
ne se trouve mention de sa
femme et eut entre
autres Enfans

Ce CHARTIER est au degré de quadrisayeul dudit DU LIS, de par Estiennette CHARTIER sa bisayeulle.

Michel CHARTIER
qui fut Principal du College de Boissy l'an 1482 et eut 35 héritiers par le partage produict au Procès, sous la cotte HH, entre lesquels sont deux nep-

ladite Charlotte BOILEAUE est bisayeulle dudit DU LIS, de par sa mère Catherine DE CAILLY.

Charlotte BOILEAUE
qui fut mariée à
Guy DE CAILLY
duquel Elle eut

Remy DE CAILLY
qui espousa
Marguerite FAMBONNEAU
Et eurent

Pierre MOREAU
qui espousa
Lucienne JABIN
Et eurent

Jean MOREAU
qui espousa
Estiennette CHARTIER
qui eurent entre autres enfans deux filles

Jean CHARTIER
Espousa Jeanne DU MUITS
Et fut père de

Et

Mathieu CHARTIER
Avocat célèbre au Parlement de Paris, qui mourut l'an 1559 Et laissa 2. enfans.

faussete notoire

Anne CHARTIER
qui fut mariée à
François DE MONTHOLON
Garde des Sceaux qui ont eu entre autres Enfans

Et

Jean CHARTIER
sieur d'Allainville, Doyen des Conseillers du Parlement de Paris, beau-père de

autre faussete

Anne MOREAU
qui fût mariée à
Guillaume TRENCHOT
Et eurent

Et

Bernarde MOREAU
qui fut mariée à
Jacques DE CAILLY
fils du susdit
Remy DE CAILLY
qui ont eu

Pierre DE MONTHELON qui fut Principal dudit College de Boissy, Et par le deceds duquel en l'an 1596. ledit TRENCHOT fut aussi Principal dudit College, Et apres iceluy TRENCHOT, ledit DU LIS.

Monsieur le Président MOLLÉ qui a espousé sa fille.

Il est vérifié au procès que les susdits Jean BOILEAUE, Guillaume MOREAU Et Michel CHARTIER sont en degre de quadrisayeuls dudit DU LIS, Et qu'Il est descendu d'eux en droitte ligne par les pieces qu'Il a produittes ès Cottes L.M. Et N.CC. EE. FF. HH. II. Et KK.

Girard TRENCHOT
qui espousa
Marie HOUDERON
qui ont eu

Catherine DE CAILLY
mariée à
Charles DU LIS, advocat du Roy en la Cour des Aydes qui ont eu

Guillaume TRENCHOT dernier Principal dudit College, par l'espace de 7 ans, par le déceds de M. de MONTELON en l'an 1596. Jusques en l'an 1602 qu'Il s'en est demis en faveur dudit DU LIS son Cousin, Et boursier demt avec luy audit College.

Charles DU LIS
Principal dudit College de Boissy par la demission dudit TRENCHOT son Cousin yssu de germain deffendeur, contre Me Pierre XAINTES demandeur.

Le conseil considerera s'Il luy plaist qu'en ces familles mediocres, le temps ny le droit mesme ne permet ny presuppose qu'on puisse monter plus haut qu'au quadrisayeul, Et plus avant ne s'en trouvent des noms de genealogie, ny en latin, ny en françois Et si une si ancienne parenté de 250 ans, et de Prestre de Village, se peut mieux vérifier qu'a fait ledit DU LIS.

Se Veoid comme ledit DU LIS non seulement est descendu en droicte ligne desdits BOILEAUE, MOREAU Et CHARTIER, Et par consequent de la parenté des fondateurs : mais qu'Il est proche parent en consanguinité desdits de *Monthelon* Et *Trenchot*, qui ont esté les deux principaux dudit College immediatement devant luy.

Et n'a sceu Me Pierre XAINTES, sa partie adverse prouver ny cotter aucun degré de parenté, des fondateurs dudit College, Si non que son pere Et son oncle en ont esté Principaux, a ce qu'Il dit, mais Il n'en rapporte aucuns tiltres, ains des coppies, seulement sans preuve qu'Il soit leur fils Et nepveu : ce qui n'est croyable, estant fils d'un Lieutenant Criminel de Chartres, Et d'une Damoiselle, comme appert par sa Lettre de tonsure produicte au proces Cotte I. aussi qu'Il appert de la Supposition de la pretenduë provision de son oncle, en ce qu'elle porte, Me Claude XAINTES, Docteur de Sorbonne : Et est notoire par ses escrits qu'Il estoit Moine, Et s'appelloit frere Claude, Et iamais Me Claude.

été composée, en 1602 ou 1603, par Charles du Lis, alors avocat général près la Cour des Aides, pour la défense de son fils, Charles du Lis IIe du nom, dont la nomination comme Principal du Collège de Boissy (1) avait fait l'objet d'un procès. Elle a pour but de prouver que Charles du Lis, le fils, appartenait par sa mère, Catherine de Cailly, à la famille des fondateurs du Collège de Boissy et, par suite, à la lignée de Chalo Saint-Mard, et qu'il avait le droit, en conséquence, d'être nommé boursier ou Principal dudit Collège.

Deux points m'ont semblé intéressants à rechercher à l'occasion de cette pièce : 1° Charles du Lis avait-il un intérêt sérieux à prouver que sa femme, Catherine de Cailly, descendait des fondateurs du Collège de Boissy ? 2° La généalogie, qu'il a composée en vue de cette preuve, est-elle exacte ?

I

Suivant une légende aujourd'hui très attaquée, mais qui ne fut pas contestée pendant plus de cinq siècles, un certain Eudes le Maire, dit Chalo Saint-Mard, avait fait, en 1085, à pied, armé de toutes pièces et portant un cierge allumé à la main, le pèlerinage de la Terre-Sainte pour le compte de Philippe le Bel. Les descendants du pèlerin étaient nombreux, non seulement aux environs d'Etampes, leur pays d'origine, mais encore à Paris, Orléans, Blois, Chartres, etc... Beaucoup occupaient des charges importantes au début du XVIIe siècle, et rien qu'au Parlement, dont Charles du Lis fit partie, ils comp-

(1) Charles du Lis, le fils, ne fut Principal que de nom pendant les 27 ans de son gouvernement. Jusqu'à l'âge de 44 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il resta sous la tutelle et curatelle de son père, ce qui a fait supposer qu'il « étoit foible d'esprit ». Jamais il ne fit acte personnel. C'est pour cette raison que nous attribuons à son père la composition de cette généalogie et les motifs qui l'ont poussé à la composer même antérieurement au procès de 1602, où elle a été produite.

taient ou avaient compté, parmi leurs membres, les conseillers Christophe et Jean Bouguier, Mathieu Chartier père et fils, Jean Chevalier, Jacques le Coigneux, Guillaume de Montholon, Jean-Jacques de Mesmes ; le président Edouard Molé, etc... Un autre d'entre eux, François de Montholon, avait été garde des sceaux en 1588. Une parenté, même lointaine, avec des magistrats aussi illustres ne pouvait que flatter Charles du Lis, dont l'esprit fut hanté, pendant toute son existence, par des préoccupations généalogiques.

A cette explication d'ordre moral, on peut joindre des raisons d'un ordre plus matériel. En récompense du service rendu au roi par leur aïeul, les descendants de Chalo Saint-Mard jouissaient de privilèges considérables. Suivant une sentence du 31 mars 1622, ils étaient « exempts de tous peages, passages, « portz, barrage, huictiesme, douziesme, vingtiesme et entrée « de vin, tailles, taillon, creue, emprunctz, traver, coustume et « aultres charges et subventions quelzconques. » « Telles « exemptions, dit Favyn dans son *Histoire de Navarre*, ont un « fort longtemps faict rechercher l'alliance de ceux de ceste « ancienne franchise », et les plus riches marchands du royaume épousaient, même sans dot, les filles de cette lignée, « afin de « pouvoir en toute liberté trafficquer francs et quittes de tous « droicts et passages. Et ces filles, par ce moyen, richement « mariées sans bource deslier,

Numerabant in dote triumphos. »

Charles du Lis connaissait parfaitement tous ces privilèges. En effet, les démêlés, que les lignagers de Chalo Saint-Mard pouvaient avoir avec les agents du fisc ou avec les fermiers d'impôts, étaient portés, non pas devant la Cour des Aides, mais devant les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel et, en cas d'appel, devant le Parlement. Or, de 1593 à 1602, Charles du Lis avait rempli les fonctions de substitut du procureur général près la Cour du Parlement et, pendant ce laps de temps, de nombreux arrêts avaient été rendus en faveur des hoirs Chalo : au mois de

mai 1594, des lettres patentes confirmant leurs privilèges avaient été enregistrées ; en mars 1597, un arrêt du Parlement avait défendu aux collecteurs des tailles, sous peine de 500 livres d'amende, d'invoquer un arrêt du Conseil condamnant les lignagers de Chalo à payer la taille, et à tous les huissiers, sous peine de destitution, d'exécuter cet arrêt ; en 1598 et 1599, divers arrêts rendus par le Conseil d'Etat contre les lignagers avaient été cassés. Enfin, en 1601 et 1602, Charles du Lis avait assisté à la lutte entre le roi, qui voulait abolir le privilège, et le Parlement, qui refusait d'enregistrer les lettres du roi ; le Parlement avait été, il est vrai, obligé de céder aux injonctions d'Henri IV et d'enregistrer, le 3 juillet 1602, l'édit royal abolissant le privilège ; mais Charles du Lis avait pu voir que, malgré cet enregistrement, l'édit était resté sans sanction et que les hoirs Chalo avaient continué, en fait, à jouir, comme par le passé, de tous leurs privilèges.

Les descendants de Chalo Saint-Mard jouissaient d'un autre privilège plus spécial. Plusieurs membres de cette famille, exécuteurs testamentaires d'un chanoine de l'église de Chartres, Godefroy de Boissy, avaient fondé, en 1358, le Collège de Boissy, à Paris. L'acte de fondation spécifiait que six places de boursiers devaient, à perpétuité, être réservées à des membres de la famille des fondateurs, parmi lesquels on devait également choisir le Principal du Collège. Or, Charles du Lis avait, nous ne savons comment, réussi à faire entrer son fils au Collège comme boursier, puis, en 1602, à le faire nommer Principal en remplacement de Guillaume Tranchot, son cousin issu de germain (1). Malgré ces deux nominations, Charles du Lis n'avait

(1) Dans son mémoire sur la famille de Jeanne d'Arc, M. Boucher de Molandon prétend que c'est vers 1594 ou 1595, et non pas vers 1580, comme l'avait dit M. Vallet de Viriville, que Charles du Lis épousa Catherine de Cailly. Il base cette rectification de date sur l'acte de baptême suivant, retrouvé par Mlle de Villaret aux archives municipales d'Orléans : « Le 25e jour du moys de novembre 1574 Katherine fille de noble homme Jacques Cailly, seigneur de Rouilly, et de dame Bernarde Moreau, sa femme, a esté baptisée par moy, soubzsigné, curé de ladite

pu faire admettre sans conteste sa filiation et un procès s'était engagé entre Pierre de Saintes, nommé Principal du Collège par l'Evèque de Paris, et Charles du Lis, le fils, pourvu de la même charge par le Chancelier de l'Université. C'est à ce procès que Charles du Lis produisit sa généalogie et c'est ce qui explique comment cette généalogie, augmentée de certaines annotations, a été retrouvée parmi les titres provenant du Collège de Boissy. Bien que l'issue de ce procès lui ait été favorable, Charles du Lis ne fut pas reconnu comme appartenant à la famille des fondateurs du Collège : en effet, dans la réimpression — faite en 1762 par les soins de Chevillard, Principal du Collège — de la généalogie officielle des membres de cette famille, le fils de Charles du Lis est mentionné parmi les Principaux du Collège avec cette réserve : « quoy qu'étranger à la famille des fondateurs. » Charles du Lis se vengea de cet insuccès en refusant de recevoir, comme boursiers au Collège, les membres authentiques d'une famille qui n'avait pas voulu le reconnaître pour un des siens. En 1626, il n'y avait plus de boursiers à Boissy, et il fallut, pour que les règlements de la fondation fussent observés, qu'un arrêt vînt condamner le Principal à recevoir 4 boursiers et à leur donner à chacun 150 livres par an.

église Bonnes-Nouvelles..... » A mon avis, cette Catherine de Cailly ne peut pas être celle qui épousa Charles du Lis ; elle ne doit être qu'une sœur puînée de cette dernière. Si l'on admet, avec M. Boucher de Molandon, que Charles du Lis s'est marié vers 1595, il faut admettre également que son fils est entré dès sa plus tendre enfance comme boursier au Collège de Boissy et qu'il en a été nommé Principal à l'âge de six ans à peine. La généalogie dressée par Charles du Lis et la généalogie officielle des membres de la famille des fondateurs du Collège sont en effet d'accord sur la date de 1602, à laquelle le fils de Charles du Lis fut nommé Principal : suivant la généalogie officielle, il avait 17 ans lors de sa nomination de Principal. Il faut en conclure que son père et sa mère ont dû se marier au plus tard vers 1584 ou 1585.

II

La généalogie produite par Charles du Lis ne semble pas exacte en tous ses points et il y a lieu de faire, à cet égard, de nombreuses réserves. Charles du Lis prétend que sa femme, Catherine de Cailly, appartient à la famille des fondateurs du Collège :

1° par son grand-père maternel, Jean Moreau ;

2° par sa grand'mère maternelle, Estiennette Chartier, femme de Jean Moreau ;

3° par sa bisaïeule paternelle, Charlotte Boileau, femme de Guy de Cailly.

On chercherait en vain les noms des familles Boileau, Anriault et Moreau dans la généalogie des membres de la famille des fondateurs du Collège de Boissy, enregistrée au Grand Conseil le 29 juillet 1680 ; ces noms n'y figurent nulle part. A la vérité, le premier Principal du Collège fut bien un Jean Boileau, chanoine de Terouane, fils d'un des exécuteurs testamentaires de Godefroy de Boissy ; ce Jean Boileau dirigea le Collège pendant huit ans, de 1358 à 1366, et après sa mort, survenue en 1411, il fut enterré dans la chapelle du Collège. Rien ne prouve qu'il se soit marié après avoir été Principal de Boissy ; et Charles du Lis, pour appuyer ses prétentions, est obligé de supposer, sans preuves à l'appui, que Jean Boileau « peut depuis s'estre marié..... ou bien avoir eu des frères qui ont eu postérité ».

La parenté de Catherine de Cailly avec la famille Chartier ne semble pas plus certaine. Estiennette Chartier, femme de Jean Moreau, est indiquée par Charles du Lis comme étant fille de Jean Chartier. Or, ce Jean Chartier n'a pas eu d'enfants, suivant Hubert, et on ne retrouve pas plus son nom que ceux de sa fille Estiennette et de son gendre Jean Moreau, dans la généalogie officielle des membres de la famille dressée en 1680. Quant au frère de Jean Chartier, Mathieu Chartier, il n'a pas eu seule-

ment deux enfants, ainsi que le prétend Charles du Lis, mais trois : Geneviève (et non Anne), mariée à François de Montholon ; Marie, épouse de Jean Teste, seigneur de Coupevray ; et enfin Mathieu (et non Jean), dont la fille épousa en secondes noces Edouard Molé, seigneur de Champlâtreux, président à mortier au Parlement de Paris.

Ces erreurs autorisent à considérer comme inexacte en beaucoup de points la généalogie produite par Charles du Lis. S'il est hors de doute que Charles du Lis avait grand intérêt à se faire reconnaître comme membre de la famille des fondateurs du Collège de Boissy, il n'est pas moins certain qu'il n'a pas démontré cette descendance d'une façon irréfutable.

Dr GARSONNIN.

COUP D'ŒIL SUR LE MUSÉE HISTORIQUE D'ORLÉANS

Messieurs,

A l'époque de l'inauguration du Musée de Jeanne d'Arc, en 1894, je vous ai quelque peu entretenu de nos collections locales. Depuis, leur accroissement est devenu tel que je vous demande la permission d'y revenir.

Disons d'abord qu'une collection doit être envisagée dans son ensemble. Isolés, les objets sont quelquefois sans valeur ; au contraire, réunis, ils constituent une suite instructive. Il ne suffit pas, toutefois, qu'ils excitent la curiosité, ils doivent surtout donner lieu à des comparaisons qui contribuent, dans une large mesure, à la formation du goût et à l'instruction générale.

Un classement méthodique permettant de saisir la pensée qui a présidé à l'organisation des collections s'imposait, suivons-le et commençons notre promenade par le musée lapidaire.

Toutefois, avant d'y entrer, arrêtons-nous devant la façade de l'hôtel Cabu, où se trouve une cuve baptismale en pierre, découverte en 1889 dans les fouilles de la cathédrale d'Orléans. Creusée dans une rondelle ayant appartenu à une colonne, des figures incomplètes représentant des personnages de grandeur naturelle sont sculptées sur les parois externes.

Pénétrons dans les salles du rez-de-chaussée. Tout d'abord se présentent à nos yeux deux inscriptions et deux mosaïques.

Les premières concernent *Genabum* et *Massava*, les secondes proviennent d'Ouzouer-le-Marché (époque romaine), et de la cathédrale d'Orléans (période mérovingienne).

Des plates-tombes, une cheminée monumentale, des statues ou bas-reliefs de la Renaissance méritent aussi de fixer l'attention.

Montons dans la salle des antiques où sont alignés tous les objets émanant de l'industrie humaine que nous ont transmis les siècles. La pierre, le bronze, l'or et l'argent s'y sont donné rendez-vous. C'est la Celtique, l'Egypte, la Grèce et l'Italie avec leurs produits : vases peints, terres cuites, pierres précieuses, etc.

La grande vitrine centrale contient la précieuse découverte faite en 1861, à Neuvy-en-Sullias (Loiret), consistant en divers statuettes ou ustensiles et notamment en un superbe cheval de bronze mesurant un mètre au garot. Là aussi se trouvait la rare *tuba* romaine en bronze qu'on y voit. Deux pas seulement nous mènent devant les gracieuses statuettes de Tanagra et les jolis verres irrisés que fournissent les sépultures.

L'organisation directrice a pourvu à tout. Afin de reposer les yeux et l'esprit, elle a classé dans la salle voisine des pièces d'une grande variété.

On y rencontre les ornements servant à l'exercice du culte ou les objets à l'usage des particuliers, nous montrant les modifications successives voulues par l'évolution des siècles.

L'Église catholique n'a pas varié dans ses enseignements de la foi, mais si le fond est resté immuable, les objets servant au culte ont parfois changé de forme. Notre musée offre l'exemple de ces transformations. Nous en avons la preuve dans les nombreux calices, ciboires, cuillers liturgiques, croix, reliquaires, monstrances, bénitiers, chasubles qu'on y a réunis.

Les changements dans le mobilier civil sont encore plus frappants.

D'un côté, nous voyons les statuettes en terre cuite, dont quelques-unes si naïves et si gracieuses de forme, les verreries de Venise et d'Allemagne, les faïences et porcelaines. De l'autre,

les médaillons plaquettes ou figurines, œuvres multiples de bronze et de cuivre dues à d'habiles fondeurs.

L'étain nous montre ses formes un peu lourdes ; la ferronnerie et la dinanderie, l'habileté des manieurs de fer et des chaudronniers ; le livre enfin, dont l'habit recèle le talent des relieurs-doreurs des temps passés, s'étale sur quelques trop rares rayons.

Une grande vitrine renferme de nombreuses tabatières. Leurs formes et les matières employées à leur confection varient à l'infini. Nous y voyons l'origlnaie râpe à tabac, sculptée dans l'ivoire ou le bois, la tabatière artistique pour le gentilhomme et le bourgeois et la populaire *queue de rat* à l'usage du manant. Certaines de ces boîtes reproduisent des monuments publics, d'autres des portraits et parfois des scènes d'actualités politiques ou de la mode.

Tout près de là, l'histoire de l'éclairage est démontrée par des spécimens de lampes, chandeliers, lanternes vénitiennes, lanternes à verres gravés ou grossissants, mouchettes, de dîverses époques et à l'usage journalier.

A l'étage supérieur, passons dans la salle consacrée à l'Ethnographie. Tous les pays du monde s'y sont donné rendez-vous : l'Asie, l'Afrique et l'Amérique nous y montrent leurs mobiliers et ustensiles de ménage. La Chine et le Japon fournissent leur brillant contingent, depuis leurs ivoires ou pierres dures sculptés jusqu'aux porcelaines, bronzes ou instruments de musique aux formes gracieuses et souvent bizarres. Aux murs sont suspendues des armes de diverses époques, notamment une armure-cuirasse du XVIe siècle provenant du château de Langeais.

Terminons cette promenade du deuxième étage par la salle du moyen âge. Ici, l'archéologue et le curieux peuvent s'extasier devant le nombre et la valeur des œuvres sorties des ateliers de nos sclupteurs-bahutiers. De la rue qu'ils habitaient dans notre ville, que reste-t-il ? une toute petite amorce donnant sur la voie appelée autrefois Faverie-Bourgogne.

Si nous ne pouvons tout décrire, donnons toutefois une men-

tion particulière au coffre dit du sacre de Louis XI, provenant de l'ancienne collégiale de Saint-Aignan d'Orléans. D'autres meubles du même genre nous montrent des figures sacrées et profanes ou des panneaux d'ornements. Une chaise abbatiale à dossier et un coffre de mariage destiné à contenir les hardes se voient près de la porte d'entrée. Une vaste cheminée en bois abrite de hauts landiers en fer. Cette salle contient encore des objets bien curieux, tels qu'un cabinet vénitien en cuivre émaillé, des croix, pyxides, navettes et bénitiers.

Terminons par les ivoires.

Dès les premiers siècles de notre ère, cette matière fut employée pour la sculpture. De cette époque éloignée le musée possède, outre les reproductions de la Société Arundel, réparties çà et là dans la salle, un feuillet de diptyque, auquel les archéologues assignent la date du VIIe siècle. Ce précieux morceau de haute curiosité représente Jésus-Christ assis, vêtu en empereur romain. Dans la partie inférieure le Christ enseigne les apôtres, allusion aux deux Lois. Don de Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans.

Il nous faut maintenant descendre l'escalier de pierre du petit hôtel Cabu pour retrouver, au rez-de-chaussée, dans la cour, l'importante salle dite de la Renaissance.

Là est rassemblé tout ce que les règnes des Valois à nos jours ont produit dans les arts ou l'industrie.

La sculpture nous montre une cheminée monumentale en pierre peinte, où l'artiste, tout en mêlant l'histoire sacrée au profane, a su donner une harmonie à son œuvre, unie à une habileté incroyable d'exécution.

Dans le bois : des meubles cabinets ou crédences avec incrustations de marbres, des panneaux ayant servi à des devants de bahut ou de coffre.

La faïence et la porcelaine nous offrent de superbes spécimens des fabrications françaises ou étrangères, produits de Nevers, de Rouen, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre. La Saxe y figure avec ses gracieuses statuettes et notre manufacture de Sèvres avec ses belles pièces. C'est tout un

monde aux élégantes et riches couleurs, aux habiles tours de main.

Dans les vitrines centrales sont exposés des émaux aux brillantes couleurs d'azur, pourpre ou de neige ; Nevers et Limoges ont produit ces merveilles. Dans le nombre se distingue *l'Annonciation*, précieux triptyque dont la technique sent la fin du XVe siècle. C'est encore à la générosité de Mgr de Beauregard que le musée d'Orléans doit ce curieux émail (1).

A côté, une case est remplie d'ivoires aux fines sculptures, travaillés de mains de maîtres.

Les bijoux abondent : bagues, boucles d'oreilles avec pierres fines, boucles de chaussures, agrafes de manteaux ; montres finement ciselées, éventails peints ou scintillants de paillettes d'argent ou d'acier.

A cette réunion d'objets constituant l'histoire de la parure vient s'ajouter tout ce que la période révolutionnaire a produit dans le même genre.

Fondé en 1824 par M. le comte de Bizemont, le musée historique eut un début modeste. Son fondateur s'attacha surtout à réunir des peintures ou dessins. Ses successeurs, MM. Demadières, Heme, Jacob et de Langalerie, suivirent son exemple. Mais en 1862, la ville ayant acquis de la famille de Farville l'hôtel Cabu, cela permit à M. Mantellier, alors directeur de la collection d'antiquités, d'étendre ce dépôt. Les municipalités d'Orléans, le Conseil général du Loiret et l'Etat s'y prêtèrent largement par les subsides qu'ils lui accordèrent. Ajoutons que plusieurs amateurs, notamment MM. Delahaye et A. Duleau, offrirent de précieuses collections numismatiques ; la première composée de médailles ou monnaies grecques, romaines, gauloises, françaises ; la seconde de médailles, jetons ou médaillons anciens et modernes.

(1) Il a été l'objet d'un intéressant travail de notre sympathique collègue, M. Louis Bourdery, intitulé : *Note sur un triptyque en émail peint de Limoges*, Paris, Leroux, 1893, broch. in 8. J'ai appris récemment qu'il faisait partie d'un chemin de Croix que possédait la famille de Mgr de Beauregard, et qui fut vendu 1,200 francs.

Au résumé, le catalogue du Musée, imprimé en 1884, qui comprenait 10,000 numéros se traduirait aujourd'hui par un chiffre rond de 25,000 articles.

Ainsi établi sur des bases larges et solides, le Musée historique peut rivaliser avec les beaux musées de province.

Nous serions incomplet si nous passions sous silence un dépôt de création plus récente et très visité : nous avnns nommé le *Musée de Jeanne d'Arc*, qui tient d'autant plus au cœur des Orléanais qu'il est destiné à honorer la mémoire de leur Libératrice.

Installé en 1894 dans la maison dite d'*Agnès Sorel*, cette création n'eût-elle servi qu'à conserver le joli hôtel bâti au XIVe-XVe siècle, qu'à ce seul titre elle rendait un signalé service à l'histoire de l'art architectural.

Trois salles abritent les souvenirs de la Pucelle d'Orléans. La première, au rez-de-chaussée, contient les grands monuments de sculpture tels que les productions de Gois, Foyatier, Chapu, Alfred Lanson, comte du Passage, etc. Les 12 bas-reliefs destinés par Foyatier à sa statue de la place du Martroi s'y voient, à côté des quatre moulages des figures de la statue de Gois.

Le premier étage se compose principalement des souvenirs du siège qu'Orléans eut à soutenir en 1428-1429. On y voit notamment des boulets de pierre, des armes, pointes de flèches, fers de lance, marteaux, équipements de soldats, harnachements de chevaux, en grande partie trouvés dans les fouilles de la Loire près les piles de l'ancien pont.

Une suite de tapisseries de haute-lisse exécutées d'après les cartons de Claude Vignon (XVIIe siècle) décore la muraille.

Le deuxième étage réunit tout ce que les arts et l'industrie ont produit pour glorifier ou rappeler le souvenir de la vierge de Domremy. La bannière processionnelle du XVIe siècle, avec ses deux curieuses peintures, fait pendant à une autre bannière exécutée il y a quelques années seulement. A signaler encore *Jeanne d'Arc à Chinon*, tapisserie flamande du XVe siècle donnée par le marquis d'Azeglio en 1860.

Le portrait de l'héroïne provenant de l'ancien hôtel de ville

d'Orléans est représenté par deux peintures. D'autre part, celui peint en pied par Simon Vouet pour la galerie du cardinal de Richelieu tient ici une bonne place. Nous devons aussi une mention particulière au tableau de M. Gaston Mélingue, *Jeanne d'Arc chez le sire de Baudricourt*, qui a figuré au salon de 1894, don de l'artiste à la ville d'Orléans. Les dessins et estampes réunis dans certe salle forment comme un livre ouvert où chacun peut lire l'admirable épopée de la vierge du Patriotisme.

Le *Musée orléanais*, qui occupe le troisième étage, vient compléter cet ensemble.

Empruntant ses divers éléments à l'histoire orléanaise, cette collection nous montre, chronologiquemet, les fastes et les revers de notre Cité au point de vue archéologique, scientifique, industriel et commercial. La direction apporte tous ses soins à son accroissement.

Un dernier mot, Messieurs, et je termine cette course rapide à travers nos musées par une citation empruntée à l'un des instructifs rapports de notre ami et sympathique collègue, M. Henry Jouin, secrétaire de l'école des Beaux-Arts (1).

« On raconte que Mécène et Virgile se promenaient un soir sur les bords du golfe de Messine, non loin de ces champs fertiles où le poète des *Bucoliques* a placé le drame de ses églogues apaisées. Les flots de la mer Ionienne venaient mourir sans secousse sur le sable de la rive. La campagne était silencieuse. Un parfum subtil s'échappait des terres cultivées et montait aux sens. Mécène subit l'enivrement de cette heure étrange et s'adressant à Virgile :

— J'aime, dit-il, cette langueur nocturne qui ressemble à une lassitude de la nature ; elle est l'image de notre caducité et de l'épuisement rapide de nos sens ; l'homme se lasse de toute choses.

(1) *Comptes rendus des Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne*, cinquième session, Paris, Plon, 1881, in-8°.

— Ne soyons pas ingrats, mon ami, répliqua Virgile. L'homme se lasse de toutes choses, dites-vous, *præter intelligere.* »

Messieurs, je vous laisse sur cette parole. Ne soyons pas ingrats et rendons hommage à l'artisan de l'œuvre de nos musées. Plus les années s'accumulent sur la tête de notre vénéré Président d'honneur, plus son patriotisme s'affirme et se dilate. Pour lui le mot de Virgile est toujours vrai : l'homme se lasse de toutes choses, *præter intelligere.*

H. Herluison.

LA DISGRACE D'UN FONCTIONNAIRE

DE L'ANCIEN RÉGIME

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

Le document suivant donne une idée du désarroi que dut produire parmi les fonctionnaires et agents de l'ancien régime la liquidation administrative à laquelle procéda l'Assemblée nationale. C'est une lettre adressée à Carteron, directeur de la régie des aides, à Blois, par son frère qui, selon le texte même, paraît remplir les fonctions de contrôleur des actes (administration des domaines) à Troyes. Le décret du 17 février, auquel il est fait allusion au commencement de la lettre, est celui qui établit la patente et dont l'article 1er supprimait implicitement les employés de la ferme des aides et droits y réunis.

« A compter du 1er avril prochain, disait cet article dans son premier paragraphe, les droits perçus sur les boissons, à la vente en détail..., les inventaires, les droits perçus à l'enlèvement, à la vente et revente en gros, à la circulation ; le droit de fabrication sur les cartes à jouer ; celui des papiers et cartons à l'entrée des lieux y sujets, et autres droits de même nature, sous quelque dénomination que ce soit, ou puisse être, sont abolis. » Les octrois municipaux seuls devaient subsister, jusqu'à ce que toutefois il eût été statué sur leur sort.

Il résultait de ce « fatal décret », comme l'appelle Carteron frère, que les appointements des agents des aides devaient disparaître à partir du 1er avril 1791.

A M. Carteron, directeur de la Régie générale, à Blois

Troyes, ce 20 février 1791.

Eh bien ! mon cher frère, te voilà donc frappé, anéanti par le fatal décret du 17. J'en suis d'un chagrin réel et d'une colère affreuse. Le coup de grâce qui t'accable me fait autant de peine qu'à toi-même. Que vas-tu faire ? Que vas-tu devenir ? Où trouver une place qui te dédommage de celle que tu perds ? Je conçois ton chagrin, ton inquiétude et celle de ta femme. Je vous plains bien sincèrement, et ma plus grande peine est de ne pouvoir contribuer à réparer cette infortune. Je n'entrevois rien dans ce pays-ci qui puisse te convenir. Encore, s'il restait quelques débris de ta partie dont on pût te charger pour faire la régie ; mais le remplacement va être confié aux municipalités qui ont leur monde et leurs créatures, et on se gardera bien de s'adresser pour ce aux anciens employés.

Je pense que tu vas te remuer et frapper à toutes les portes pour obtenir une place quelconque, et qu'en conséquence, tu ne tarderas pas d'aller à Paris. Une chose qui m'inquiète est de savoir si la nation fera des pensions proportionnées aux grades que l'on occupait et aux revenus de l'emploi jusqu'à ce qu'on soit remplacé. Ce serait uue justice. Mais peut-on y compter, dans le siècle où nous sommes ? Marque-moi quels sont tes projets et tes vues. Car enfin, il ne faut rien négliger et le plutôt (*sic*) sera le mieux, si toutefois tu n'y as pas déjà songé bien avant le décret qui vous menaçait depuis longtemps. Ce sera pour moi un soulagement et une satisfaction sensible d'apprendre que tu sois sûr d'avoir bientôt une autre place utile et solide.

Ma femme et ton neveu sont également affectés de la perte que tu éprouves et me prient de le témoigner, et à ton épouse.

Il faut avouer que nous ne sommes pas très heureux, et qu'après avoir travaillé pendant 20 et 30 ans, nous ne devrions

pas être réduits à notre petit patrimoine. Je suis, à la vérité, un peu plus heureux que vous deux. Dans ces fâcheuses circonstances, je conserve un état quelconque. Mais bien certainement, il sera fort au-dessous de ce qu'il valait. D'abord, les produits sont et seront toujours au-dessous des anciens, quoiqu'on ait calculé qu'ils excèderaient de beaucoup. J'en suis actuellement bien convaincu, puisqu'il n'y a que les gros actes excédant 1,800 l. qui paieront plus que dans l'ancien régime, et ces actes-là ne sont pas si fréquents. Presque tous ceux au-dessous paient moins. Ceux qui paient quelque chose de plus ne sont pas en assez grand nombre pour couvrir le déficit. On a aussi mal calculé pour le produit de la formule. La suppression du parchemin fera qu'on aura peine à atteindre l'ancien produit, etc. Comme je ne suis qu'à remise, bien certainement on ne laissera pas la même quotité de 10 d. 1|2, et dans la supposition d'un produit considérable, on va me la diminuer peut-être de moitié, que sait-on ? Et par-là, je souffrirai de la malheureuse révolution. Ainsi, chacun aura sa part dans le bouleversement général, les uns plus et les autres moins. Ne tarde pas à me faire part de tes projets et des ressources que tu espères. Tu connais l'intérêt que je prends à ton sort. Il ne sera jamais aussi heureux que je le désire. M. Dodun de Lorient pourrait-il t'être utile en ce moment et te procurer quelque place ? Il me semblait t'avoir entendu dire l'année dernière, qu'en cas de suppression, tu te mettrais dans le commerce. Cette ressource est moins certaine que des places sédentaires. Si tu peux en trouver, il faudrait leur donner la préférence.

Adieu, mon très cher, fais agréer à ta femme nos compliments de condoléances. Je t'embrasse de tout mon cœur et suis tout à toi.

Ton affectionné frère, CARTERON.

Camille BLOCH.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONE EN 1900

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Déterminer les systèmes successivement suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'ère chrétienne ; s'attacher, sous ce point de vue, à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle chaque système a disparu.

2° Signaler les actes apocryphes conservés dans les archives publiques et particulières. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises ?

3° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits.

4° Indiquer les collections particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à notre histoire politique, administrative, diplomatique et militaire.

5° Indiquer les mesures prises dans certains départements pour assurer la conservation des minutes notariales et pour en faciliter la communication en vue de travaux historiques ; faire ressortir les résultats obtenus.

6° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des

registres de l'état civil ; mesures prises pour leur conservation ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour la statistique et pour les autres questions économiques.

7° Documents relatifs à l'histoire des anciennes bibliothèques.

8° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés, qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque localité, sur les migrations des premiers typographes, et sur les productions sorties de chaque atelier.

9° Démontrer par les textes à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin pour la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives dans lesquels on peut constater, pour une localité ou pour une région, la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Etablir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des Etats différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

10° Quels ont été les noms de baptême plus ou moins usités, suivant les époques, dans une localité ou dans une région ? En donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelle peut avoir été la cause de la vogue plus ou moins longue de tel ou tel nom.

Les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, permettront d'éta-

blir, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples ; celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région, et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms venus du dehors, en chercher l'origine et indiquer les différentes modifications de forme.

11° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

12° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

13° Comment et sous quelles formes les nouvelles politiques et autres, de France et de l'étranger, se répandaient-elles dans les différentes parties du royaume avant 1789 ?

14° Etablir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Ces listes seront utiles pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages simplement désignés par le titre de leurs fonctions. Les documents financiers et les lettres de notification adressées aux Cours supérieures peuvent aider à les établir.

15° Relever dans les chartes antérieures au XIII[e] siècle, et pour une région déterminée, les noms des témoins ; les classer de manière à fournir des indications précises pour aider à la chronologie des documents qui ne sont pas datés.

16° Signaler, pour les XIIIe et XIVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque ; indiquer le parti qu'on peut en tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

17° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les rares imprimés qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes ou de coutume.

Mettre à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte notice indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, les dispostions qui le différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

18° Etudier l'administration communale sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

19° Signaler les plus anciennes lettres d'anoblissement conservées dans les archives publiques ou privées, jusqu'à la fin du XIVe siècle.

20° Comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787 ?

21° Etudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

22° Fonctionnement, dans un département, dans un district ou dans une commune du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

23° Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le Directoire.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉROMAINE.

1° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

Étudier particulièrement cette question, en se référant, comme point de comparaison, à un mémoire sur les sépultures du Gard publié pans le *Bulletin archéologique* de 1898.

2° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies à tels ou tels peuples gaulois. Se référer pour la traiter à l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par M. H. de La Tour.

3° Étudier les légendes des monnaies gauloises en déterminant, d'une part, les noms géographiques qui y sont inscrits ; d'autre part, les noms de divinités et les noms de personnes qui peuvent s'y rencontrer.

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

4° Étudier les divinités indigènes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits.

5° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent, et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui, souvent, reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

6° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées.

7° Étudier les pierres gravées qui se trouvent, en France, dans les trésors d'églises. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

8° Signaler les fouilles ou découvertes récentes.

9° Signaler et décrire les textes épigraphiques encore inédits ou inexactement publiés.

10° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions, et trouvés en Gaule ou en Afrique.

11° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles, qui peuvent servir à établir l'âge où l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

12° Signaler les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province, et en préciser la provenance.

Un grand nombre de nos musées provinciaux renferment des inscriptions, des bas-reliefs, des vases peints, des terres cuites que des voyageurs ont rapportés des pays helléniques : il serait très utile de faire connaître ces monuments.

13° Relever sur les monnaies romaines et expliquer historiquement les types et les légendes se rapportant à la Gaule ou à des événements qui se sont passés en Gaule.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE.

14° Étudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

15° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets

ou restreints ; déterminer la date de ces droits et leur origine.

16° Étudier les jetons des corporations et des États provinciaux.

17° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

18° Décrire, avec plans et dessins à l'appui de la description, les édifices chrétiens et les monuments sculptés, réputés antérieurs à la période romane.

19° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

20° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux

diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de dessins et de plans.

21° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

22° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

23° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication et fournir des calques des sujets représentés.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

24° Signaler, dans les collections particulières de France, les monuments antiques de provenance africaine, en particulier ceux qui pourraient être rattachés à la civilisation.

25° Signaler dans les collections publiques ou privées de la France les objets d'art musulmans et, en particulier, les monuments céramiques, provenant de nos possessions africaines.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° De l'idée d'un droit naturel et de son rôle dans la législation positive.

2° Y a-t-il lieu de modifier les dispositions du Code civil et des lois fiscales qui gènent la liberté de la composition des lots dans les partages?

3° Examiner, au double point de vue économique et juridique, le caractère et les effets d'une intervention législative dans les conditions du pacte du travail.

4° Faire connaître les principes qui régissent, chez les principales nations de l'Europe, la responsabilité de l'Etat envers les particuliers dans l'exécution des services étrangers à la puissance publique.

5° Expliquer les circonstances économiques et sociales qui ont notablement restreint l'usage des engagements à terme fixe souscrits par les artisans, ouvriers et serviteurs à gages.

6° Ne conviendrait-il pas de substituer, en matière matrimoniale, la séparation de biens ou un autre régime à la communauté légale, comme régime de droit commun? Comparer, sur ce point, les lois étrangères à la loi française.

7° Etudier, en elle-même et dans les applications législatives et pratiques qui en ont été faites en France et à l'étranger, la question du *warrantage* des récoltes.

8° Rechercher, dans une région de la France, et pendant une période déterminée à partir du XV[e] siècle, l'effort de la population rurale pour acquérir la terre.

9° Exposer dans quelle mesure et sous quelles conditions il est permis, en France et à l'étranger, d'employer les fonds et la fortune personnelle des caisses d'épargne à la construction d'habitations à bon marché.

10° Etudier, dans une ville ou dans une commune rurale, les changements survenus dans le taux des salaires d'une certaine branche du commerce ou de l'industrie depuis le milieu de ce siècle.

11° Etudier, dans les différents pays, les unions des Sociétés de secours mutuels.

12° De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

13° Quelles sont les charges comparées de la fortune mobilière et de la fortune immobilière en France ?

14° Etudier les rapports d'une assemblée provinciale et de sa commission intermédiaire avec l'intendant (1787-1790).

15° Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

16° Etudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une administration de district (1790-1795).

17° Esquisser la statistisque de la vente des biens nationaux dans une commune rurale pendant la Révolution et en apprécier les effets au point de vue économique.

18° Etudier l'état de la population, les naissances, les mariages, les divorces et les migrations dans une commune de France, de 1789 à 1801.

19° Esquisser l'histoire d'une école centrale, d'un lycée ou d'un collège communal.

20° Le rôle de la France, au XIXe siècle, dans la création et le développement de la sociologie.

SECTION DES SCIENCES

1° Des gisements de phosphate de chaux. Fossiles que l'on y trouve.

2° Minéraux que l'on rencontre dans la région parisienne. Examen spécial des gisements de ces minéraux.

3° Etude minéralogique des roches sédimentaires.

4° Du mode de remplissage des cavernes.

5° Régime des cours d'eau. Inondations ; alluvions.

6° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

7° Des méthodes de pisciculture et d'aquiculture en eau douce et dans les eaux marines.

8° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

9° Faune et flore des eaux souterraines.

10° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, en France, les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires ?

11° Des faits comparatifs dans l'embryologie des vertébrés et dans celle des invertébrés.

12° Photographie des parties invisibles du spectre. Résultats obtenus et propositions de méthodes nouvelles.

13° De l'action des différents rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil.

14° Recherches relatives à l'optique photographique et aux obturateurs.

15° Recherches sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatino-bromure d'argent.

16° Etude des réactions chimiques et physiques concernant l'impression, le développement, le virage ou le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques, leur conservation et le développement de l'image.

17° Etudes astronomiques et météorologiques par la photographie.

18° Recherches sur les méthodes microphotographiques ; applications notamment aux études minéralogiques, histologiques et médicales.

19° Perfectionnements à apporter aux méthodes stéréoscopiques.

20° Etude de la consanguinité dans les régions maritimes et dans les régions de montagnes.

21° Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

22° De la constitution chimique et micrographique de l'air lors des épidémies.

23° Des moyens de contrôle pouvant assurer la salubrité et l'innocuité des substances alimentaires.

24° Des épidémies de peste et des mesures prophylactiques.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiqnes manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes manuscrites ou imprimées : cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

2° Faire connaître les procédés employés par les anciens géographes. Mode de projection ; graduation ; trait, écriture, coloris des cartes ; échelles ; roses des vents ; figuré des reliefs ; mode d'impression, etc.

3° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer. — Cartes toponymiques,

4° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de la France.

5° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les

comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

7° Voies anciennes à travers les régions montagneuses de la France (routes de communication, routes de pèlerinage et chemins de transhumance).

8° Etude particulière des régions de Causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines et les lacs de montagnes. — Formation des cirques.

10° Altitude maximum des centres habités, depuis les temps les plus anciens.

11° Recherches sur les marées. — Courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

12° Modifications anciennes et actuelles des côtes de France. — Formation des dunes et des étangs littoraux. — Landes, forêts sous-marines, etc.

13° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle

14° Etude hydrographique d'un bassin. — Tracé et régime.

15° Causes du tracé des cours d'eau dans une région donnée.

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

16° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

18° Missions scientifiques françaises à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1899

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants :* de janvier à octobre 1899.

— *Romania :* année 1899, livraisons nos 109 à 112 ; t. XXVIII.

— *Revue historique* : 24e année, janvier à décembre 1899.

— *Revue archéologique :* t. XXXIII, novembre et décembre 1898 ; t. XXIV, janvier à juin 1899 ; t. XXXV, septembre et octobre 1899.

— *Musée Guimet : Revue des religions*, 19e année, t. XXXVIII, nos 1 et 2, t. XXXIX, nos 1 et 2. — *Annales :* t. XXVIII et XXIX.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques :* année 1898, nos 1, 2 ; année 1899, no 1.

— *Bulletin historique et philologique*, *id. :* année 1898, nos 1 et 2.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales*, *id. :* année 1898.

— *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, 1899.

— *Gazette des Beaux-Arts :* année 1899.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts :* année 1899.

— *Bibliothèque de l'École des Chartes :* t. LIX, 5e et 6e livraisons ; t. LX, 1re livraison.

— *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France* : t. XXXI, Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève, Introduction ; bibliothèque Mazarine, supplément.

II. — DONS ET HOMMAGES.

Bénédictins (les R. P.) de Solesmes. — *Solesmes. Les sculptures de l'Église abbatiale*, in-fol.

— *Histoire de l'abbaye de Silos*, par le R. P. M. Férotin, 1897, in-8°.

— *Chartes de l'abbaye de Silos*, par le R. P. Férotin, 1897, in-8°.

Abbé Bernois. — *Manassès de Seignelay, Orléans, 1899*, in-8°.

R. Bissauge. — *La ferrure du cheval dans l'histoire, 1899*, in-8°.

Abbé U. Chevallier. — *La renaissance des études liturgiques*, 2e mémoire, Lyon, 1898, in-8°.

Jules Devaux. — *Boiscommun depuis neuf cents ans*, Pithiviers 1899.

Fachot, premier président. — *Son installation*, in-8°.

Dr Garsonnin. — *Histoire de l'hôpital St-Antoine, 1891, Paris*, Jouve, in-8°.

— *Le Guet et les Chevaliers du Guet à Orléans*, Herluison, 1898, in-8°.

E. Georges. — *Etude biographique et littéraire sur l'abbé Etienne Georges de Troyes*, 1899.

G. Hanotaux. — *Discours du centenaire de la Société académique de Nantes*, 1899, in-8°.

Dr Hazelius. — Trois brochures en langue suédoise.

H. Herluison. — *Pierre Latour du Moulin*, par Ernouf, Paris, Hachette, 1889, in-12.

— *Le Faubourg Bourgogne*, par Paul Cuminal, in-8°, 1898.

— Catalogue de livres rares, in-8°.

— *Le soldat qui tue et le soldat qui meurt. — La Jeanne d'Arc de Le Viel. — Inauguration du tombeau de Mgr Freppel. (Discours ou allocutions de Mgr Touchet), 1899*, brochures in-8°.

— *Notices sur Sergent Marceau*, par H. Herluison et P. Leroy, in-8°.

— *La grande bible des Noëls*, par Mgr Victor Pelletier, 2e édition, in-16.

E. Huet. — *Guide Orléanais*, 2e édition, 1899, in-12.

— *Fouilles des Immeubles du Loiret*, in-8°.

E. Jarry. — *Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de N.-D. de Cléry*, par Louis Jarry, Herluison, 1899, gros in-8° illust.

M. Langlois. — *Méthode de bibliographie locale*, Paris, 1898, in-8°.

A. Loquin. — *Le masque de Fer*, in-8°.

Pérot, F. — *Distribution solennelle des prix*, 1861.

Peyssonnié. — *Rotrou, magistrat et auteur dramatique*, in-8°.

P. Pigelet. — *Annuaire (illustré) du Loiret*, 1900.

Piette. — *Etudes d'ethnographie préhistorique*. — Fouilles de Brassempouy (Landes) en 1897, in-8°.

Raguenet de St-Albin (O.) — *L'insigne de la Société libre de Secours Mutuels de St-Pryvé*.

Sainsot (abbé). — *L'orage de 1788*, Chartres, 1898, in-8°.

De Saint-Venant. — *Anciens vases à bec. — Etude de géographie céramique*, 1899, in-8°.

Du Teil (J.) — *Les missions catholiques françaises*, Paris, 1898, in-8°.

Vignat, G. — *Fragments de comptes des vicomtés de Pont-Authou et de Pont-Audemer*, in-8°.

Wrangel. — Deux brochures en langue suédoise relatives à l'Université d'Orléans, 1898.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES)

Albi. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn*. — T. XVI, 2e série, 1899, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Mémoires* : 5e série, t. I, 1898.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente, *Bulletin et Mémoires*, 1897, t. VII.

Arras. — Commission départementale des monuments historiques

du Pas-de-Calais, *Bulletin :* t. IIe, 1re, 2e, 3e livraisons, 1897 ; *Mémoires* : Table du t. I, 1896 ; t. IIe, 1re livraison, 1899.

Autun. — Société Eduenne. *Mémoires* : t. XXVI.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin :* années 1897-98. — Centenaire de la Société, 1898.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires* : t. XVII, 1re partie.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires* : 7e série, 2e volume 1897.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. — *Bulletin* : t. XXVII, 2e livraison.

Bone. — Académie d'Hippone. Compte rendu des réunions, année 1898, n° 3.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletin :* t. XXII, 1er et 2e fascicules, 1897.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales* : t. XXXI, 1898, octobre, novembre et décembre ; t. XXXII, 1899, de janvier à juin.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletin* : t. XX, 4e liv. ; t. XXI, 1re et 3e livraisons.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletin* : t. XXIV, 1er, 2e et 3e fascicules, 1899.

Chambéry. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents :* t. XXXVII, 2e série ; t. XII, 1898. — Académie des Lettres, Sciences et Arts de la Savoie. *Mémoires* : 4e série, t. VII, 1898.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletins : Procès-verbaux*, n°s 237, 239.

Châteaudun. — Société Dunoise. *Bulletins* : n°s 116, 117, 118.

Comité des Sociétés des beaux-arts des départements. — Table analytique des années 1877-1896. — *Bulletin* n° 12, 1899.

Constantine. — Société archéologique du département. *Recueil des notices et Mémoires* : 11e volume, 4e série, 1898, t. I.

Dax. — Société de Borda. — *Bulletins* : XXIIIe, année 1898, 4e trimestre. — XXIVe, année 1899, 1er et 3e trimestres.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. *Mémoires :* 4e série, t. VI, années 1897-1898.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales* : 1er, 2e et 3e trimestres, 1899.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletins* : 18e année, 2e série, 1er, 2e et 3e trimestres, 1899.

Grenoble. — Académie Delphinale. *Mémoires* : 4e série, t. XIe, 1897.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Bulletins :* 2e série, t. VII, 1899.

Langres. — Société historique et archéologique. *Mémoires* : no 10, 1899. — *Bulletins :* t. IV, janvier, 1899.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletins* : t. XLVII.

Lyon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires* : 4e série, t. V.

Mâcon. — Académie. *Annales* : 3e série, t. II.

Mans (Le). — Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletins* : t. XXXVI, 1898, 4e fasc.; t. XXXVII, 1899, 1er fascicule; t. XXXIV, 2e fascicule.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue :* t. XLIII; t. XLIV; t. XLV, 1899, 1er semestre.

Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. *Bulletin* : t. XXVI, année 1898, 4 trimestres.

Montbéliard. — Société d'émulation. *Mémoires* : XXVIe volume, 2e fasc., 1899.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana* : t. X, nos 3 et 4.

Moulins. — Société d'émulation. *Bulletins :* 1898, VIe année.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires* : t. XVIII, 3e série, XXVIe volume.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales* : t. IX de la 7e série, 1898. — Centenaire de la Société.

— Société archéologique. *Bulletins :* t. XXXVII, 1897, 2e semestre ; t. XXXVIII, 1898, 2 semestres.

Nevers. — Société nivernaise des lettres, sciences et arts. *Bulletin* : 3e série, t. VIII, XVIIIe vol.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletins :* 39e année, de 1 à 10. — Cinquantenaire.

— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales :* t. XVI, 1899.

Orléans. — Académie de Sainte-Croix. *Lectures et Mémoires :* t. VIII, 1er fascicule, août 1899.

— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires :* t. XXXVI, nos 3 et 4, 1897.

— Bulletin de l'instruction publique du département du Loiret : t. XII ; t. XIII, nos 1 à 6.

Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Bulletins :* t. XXVI, mars à décembre ; t. XXVII, 1899, de janvier à avril, octobre et novembre.

— Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LIX, 5e et 6e livraisons, 1898 ; t. LX, 1re 2e et 3e ; 4e et 5e livraisons, 1899.

— Société des antiquaires de France. *Mémoires :* t. VIII, 6e série, 1897. — *Bulletins :* 1898. — *Mettensia*, II, 1899, fasc. 1 et 2.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin :* t. XXXIV, 1898.

— Revue des études grecques : t. XI, nos 44 et 45.

— Revue des questions historiques, 33e année, 131e livraison.

— Revue de la Société des Etudes historiques : 64e année, 1898, 65e année, 1899.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins :* t. XXV, 6e liv. ; t. XXVI, 1re, 2e et 3e livraisons.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins* : 2e série, t. XX, 3e et 4e trimestres 1898 et 1er trimestre 1899 ; *Mémoires :* t. XX, 1898.

Rambouillet. — Société archéologique. *Mémoires :* t. XIII, 1898.

Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Bulletins et Mémoires :* t. XXVIII, 1899.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. *Bulletins :* t. VIII, nos 5 à 6 ; t. IX, nos 1, 2, 3, 1899.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux* : complément de 1896-1897 ; années 1898-1899.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletins* : t. XI, 2e livraison.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. *Bulletins :* 24e année, 1898-1899.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique :* 1898, t. IX, fasc. 4 ; t. X, 1899, 1er, 2e et 3e fasc.

— *Les Chartes de Saint-Bertin*, publiées par l'abbé Bled, t. IV, 3e fasc.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Revue de Saintonge et de l'Aunis :* table du t. XVIII, et t. XIX, 1re, 2e et 3e livraisons.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil* : t. V ; 5e série, t. I, 2e livraison.

Senlis. — Comité archéologique. *Comptes rendus et Mémoires :* 4e série, t. II, année 1897-98.

Toulon. — Académie du Var. *Bulletin* : nouvelle série, t. XXI, 1898.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletins* : t. XI, 4e trimestre 1898 ; t. XII, 1er et 2e trimestres 1899.

Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. *Mémoires* : t. XXXV, 3e série, 1898.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletins* : nos 129 et 130.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue* 50e année, t. XLVIIIe, nos 1 à 12.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. *Bulletins* : t. XXXVII, 3e trimestre 1898.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Bulletins* : 5e série des annales, III, IV, V.

Bari (Italie). — Académie héraldique italienne. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico :* fasc. 5 à 12, année 1898 ; fasc. 1 à 8, année 1899.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue* : 1899, 55e année, 1er, 2e, 3e et 4e livraisons.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana* : t. XVII, fasc. 3 et 4 ; t. XVIII, fasc. 1.

— Société d'archéologie. *Annales* : t. XII, livraisons 3 et 4 ; t. XIII, livraison 1.

Bucharest. — Acadèmia Romana : no 1, Rafinarea pétrolenhuï Crud par Victor Gutza, 1898 ; Studii geologice si paleontologice dia Carpatii sudici, par Joan Simionescu, no II et III, 1898-1899 ; Fauna Crotaeica superiora de la Umïos (Transilvania) par Joan Simionescu, no IV, 1899.

— Analele Academiei Romane, série 2, t. XVIII, 1895-1896 ; t. XIX, 1896-1897 ; — t. XX, 1897-1898 ; — Memorille sectiunii istorice ; — Memorille sectiunii scientifice, memorille literare, 1899.

— Série 2, t. XXI, 1898-1899, Partea administrativa si desbaterile, 1899.

— Serbatorile La Romani, — Studiu etnograific, par H. Marian, vol. 1 et 2, 1898-1899.

Dr D. Brandza, Flora Dobrogei, 1 vol. 1898.

Zamfir Arbure, Basarabia in secolul XIX, 1899.

Christiania. — Somlede Philohgiske Afhondlinger, Schjott, 2e semestre 1894 ; — Norronarkaller, Justus Barth, 1895 ; — Universitats program für, 1er semestre 1897.

Genève. — Société de géographie. *Bulletin* : t. IX, 1898, no 2 ; t. X, 1899. nos 1 et 2 ; — 12e Congrès des Sociétés suisses de géographie.

Gorlitz (Silésie). — *Nouveau Magazin de Lusace* : 1re et 2e liv., 1898. — *Codet diplomaticus Lusatiæ superioris* : t. II, III.

Liège. — Institut archéologique liégeois. *Bulletins* : t. XXVII, 1898.

Lund (Suède). — *Acta Universitatis Lundensis* : t. XXXIV, 1898, in-4o.

Luxembourg. — Institut grand ducal, *Publications de la Section historique*, Vol. XLVI, XLVII, XLIX, 1er fasc., 1898, 1899, 1900.

Mexico. — *Mémorias y revista de la Societad cientifica* : t. XI, 1898, nos 1 à 12 ; t. XII, 1899, nos 1 à 3.

Namur. — Société archéologique. *Annales:* t. XXII, 4e livraison, 1897, t. XXIII, 1898, 1re livraison.

Saint-Pétersbourg. — Société archéologique impériale russe, deux volumes.

Stockholm. — Samfundet for Nordiska Muscets, 1891-1892; — 1893-1894; — 1895-1896; — 1897.

— Meddalanden fran Nordiska Muscets, 1897.

— Sveriges offentliga Bibliotek-Accessions katalog, 1897.

— Akademiens Manadsblad, 1895.

Washington. — Smithsonian Institution, Annual Report, 1896; no 1115, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1144, 1154, 1158, 1160 à 1164.

Zagreb. — Godina 1, Svezak 2 et 3.

V. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1899.

Polybiblion, année 1899, partie littéraire et partie technique.

Bulletin bibliographique, année 1899.

Revue de Loir-et-Cher, année 1899.

Orléans — Imp. Paul Pigelet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 168.

PREMIER TRIMESTRE DE 1900.

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1900.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859
2 Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874
3 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875
4 Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883
5 Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883
6 Lasteyrie (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885
7 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888
8 Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, rue du Val-de-Grâce, 29, Paris. 1891
9 Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne. 1892
10 Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Paris 1893
11 Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893
12 Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, Bourg-la-Reine. 1895
13 Hanotaux (G.), ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 258, boulevard Saint-Germain, Paris. 1898
14 Loquin (Anatole), membre et président sortant de l'Académie de Bordeaux, 39, cours Saint-Jean, Bordeaux (Gironde). 1898
15 Guiffrey (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. 1899

MM.

16 Lemaitre (Jules), membre de l'Académie française, 62, rue de Rome, Paris. 1899

17 De Fauque de Jonquières, membre de l'Institut, 2, avenue Bugeaud, Paris. 1900

18 Prou (Maurice), professeur à l'école des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 Desnoyers, (Mgr) ✻, O. A. vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans, Membre fondateur, Président d'honneur. 1849

2 Basseville, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

3 Gastines (Le comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

4 Vignat (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

5 Beaucorps (Vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

6 Baguenault de Puchesse (Le comte Gustave), docteur ès lettres, président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

7 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

8 Cochard (l'Abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 BAILLET, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

10 BAILLY, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

11 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

12 DUMUYS (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

13 THILLIER, ancien élève de l'École des Chartes. 1881

14 HERLUISON (H.), ✻ O. I. P., libraire-éditeur, attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

15 POMMIER, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

16 GUERRIER, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

17 CHARPENTIER (Le Comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

18 O'MAHONY (Le comte), ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

19 CUISSARD, O. A., Bibliothécaire de la ville d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892

20 GUILLON, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

21 JARRY (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

22 HUET (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894

23 JACOB (Georges), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1895

24 DUSSERRE (René), O. I. P. architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

MM.

25 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

26 Vacher, docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

27 Bloch (C.), archiviste du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique. 1896

28 A. Breton, Avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898

29 Garsonnin, Docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1899

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854

2 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

3 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

4 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

5 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Constantine, 7, à Paris. 1876

6 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château de Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

7 Auvray (Lucien), O. A., sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS

MM.

1 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

2 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873

3 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873

4 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret Briare (Loiret). 1874

5 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875

6 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876

7 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876

8 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et-Oise). 1876

9 Amelot, chanoine, cloître Saint-Aignan, 4, Orléans. 1876

10 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

11 La Vallière (de), à Blois. 1879

12 Bonnardot, archiviste-paléographe, rue des Tournelles, 1, Arcueil (Seine). 1879

13 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880

14 Cartaud (l'Abbé), maison Saint-Stanislas, cloître Saint-Aignan, Orléans. 1881

15 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882

16 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

17 Lanéry D'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882

18 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882

19 Stein (Henri), O. I. P., archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884

20 Simon (Gabriel), O. A., conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45, Orléans. 1885

21 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885

MM.

22 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
23 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
24 Sorel, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886
25 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
26 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
27 Quévillon, O. ✻, ✻, O. A., colonel commandant le 144e Régiment d'infanterie de ligne, Bordeaux (Gironde), membre de la Société française d'archéologie. 1888
28 Dutertre, curé de Chevillon (Loiret). 1888
29 Bernois, curé de Jouy-le-Potier (Loiret). 1888
30 Hauvette (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Jacob, 21, Paris. 1888
31 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889
32 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
33 De Saint-Venant, ✻, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
34 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
35 Gillard, docteur-médecin, rue du Mont-Valérien, 41, Suresnes (Seine). 1890
36 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
37 Plat, curé de Salbris (Loir-et-Cher). 1891
38 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
39 Jovy, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
40 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
41 Devaux (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
42 Hardel, curé-doyen de Droué (Loir-et-Cher). 1893
43 Eude (Em.), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
44 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
45 Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895
46 Tartarin, O. A., docteur en médecine à Bellegarde (Loiret) 1896

MM.

47 Delaygue (A.), Inspecteur des forêts à Lorris. 1898
48 Croy (Joseph de), Archiviste-paléographe, Montaut (Loir-et-Cher). 1898
49 Bazonnière (Ernest de), maire de Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898
50 Mercier de Lacombe (Bernard) archiviste-paléographe, à Paris. 1899

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Tocilescü, professeur à la Faculté des lettres de Bucharest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur. 1893
2 Grabinski (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
7 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
8 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
9 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
10 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Avallon. — Société d'Études.

12 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
13 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
14 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
15 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
16 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
17 Bone. — Académie d'Hippône.
18 Bordeaux. — Société archéologique.
19 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
20 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
21 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
22 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
23 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
24 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
25 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
26 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
27 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
28 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
30 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
31 Châteaudun. — Société dunoise.
32 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
33 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
34 Compiègne. — Société historique.
35 Constantine. — Société archéologique.
36 Dax. — Société de Borda.
37 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
38 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
39 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
40 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
41 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
42 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
43 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.

44 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
45 Grenoble. — Académie Delphinale.
46 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
47 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
48 Langres. — Société historique et archéologique.
49 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
50 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
51 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
52 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
53 Lyon. — Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
56 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
59 Montbéliard. — Société d'Émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas.
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.

77 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
82 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
83 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
91 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
92 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
93 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
94 Roubaix. — Société d'Émulation.
95 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
96 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
97 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
98 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
99 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
100 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
101 Senlis. — Comité archéologique.
102 Sens. — Société archéologique.
103 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
104 Toulon. — Académie du Var.
105 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
106 Tours. — Société archéologique de Touraine.
107 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
108 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).

109 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
110 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
111 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
112 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia eraldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
6 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
7 Christiania. — Université royale de Norwège.
8 Genève. — Société de Géographie.
9 Genève. — Institut national genevois.
10 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
11 Liège. — Institut archéologique liégeois.
12 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
13 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
14 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
15 Metz. — Académie.
16 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
17 Namur. — Société archéologique.
18 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
19 New-York. — The New-York Public Library.
20 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
21 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
22 Stockholm. — Nordiska Museet.
23 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
24 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
25 Washington. — Smithsonian Institution.
26 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram-Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1	La bibliothèque	publique de la ville d'Orléans.
2	—	de la Cour d'appel d'Orléans.
3	—	du grand Séminaire d'Orléans.
4	—	du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5	—	du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6	—	administrative de la Préfecture du Loiret.
7	—	des employés du Loiret.
8	—	du Lycée d'Orléans.
9	—	de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10	—	de l'École normale des institutrices du Loiret.
11	—	de la réunion des officiers d'Orléans.
12	—	de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13	—	publique de la ville de Montargis.
14	—	publique de la ville de Pithiviers.
15	—	publique de la ville de Blois.
16	—	publique de la ville de Chartres.
17	—	Mazarine (Paris).
18	—	de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19	—	de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20	—	du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1900

Président. — M. A. BASSEVILLE.
Vice-Président. — M. Léon DUMUYS.
Secrétaire. — M. le Dr GARSONNIN.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. G. JACOB.
Trésorier. — M. A. BRETON.
Commission des publications. — MM. l'abbé COCHARD, POMMIER, THILLIER.
Commission de la Bibliothèque. — MM. HERLUISON, BAGUENAULT DE PUCHESSE.
Bibliothécaire. — M. HERLUISON.

éance du vendredi 12 janvier 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale, dans le *Polybiblion* (décembre 1899), deux articles signés de M. de la Rocheterie.

— Il est procédé au vote sur les candidatures de MM. de Fauque de Jonquières et Maurice Prou comme membres honoraires. MM. de Fauque de Jonquières et Maurice Prou sont élus à l'unanimité des suffrages.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard rend compte du mémoire lu par Mgr Desnoyers, à la séance du 27 octobre 1899, sur une tête de marbre blanc trouvée à Tébessa et attribuée par lui à Julia Domna, femme de Septime Sévère. M. Cochard propose l'insertion de ce travail au Bulletin, sous la réserve de modifications partielles. Le rapport de la Commission est adopté et l'insertion au Bulletin votée.

— M. Breton, trésorier, donne lecture des comptes de l'exercice écoulé. Les comptes pour 1899 sont approuvés et des remerciements votés à M. Breton pour le soin et l'exactitude de sa gestion.

— M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, qui a été invité à assister à la séance, fait connaître à la Société qu'il vient de visiter les cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan. Suivant lui, la crypte de Saint-Aignan, qu'il rapproche de celle de Saint-Laurent de Grenoble, serait beaucoup plus ancienne qu'on l'a prétendu jusqu'à présent. Sur la demande qui lui est adressée par M. le Dr Garsonnin, secrétaire, M. Maître s'engage à résumer, dans un mémoire qu'il adressera ultérieurement à la Société, les arguments invoqués par lui à l'appui de sa thèse.

Séance du vendredi 26 janvier 1900.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Parmi ceux-ci : le *Polybiblion* (janvier 1900), contient deux articles signés de M. de la Rocheterie. Le Bulletin de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (session de mai 1899) renferme un travail de MM. Herluison et Leroy intitulé : *Note pour servir à l'histoire de l'art dans l'Orléanais sous la Révolution, le Consulat et l'Empire.* Les mémoires de la Société d'émulation du Doubs publient une étude sur les noms de lieux romans : quelques noms de lieux du Loiret et du Loir-et-Cher y sont cités.

— M. le Président a reçu du Ministère de l'Instruction publique deux circulaires. L'une, en date du 15 janvier, rappelle que le Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 juin et demande quels seront les délégués de la Société qui se rendront à Paris à cette occasion. Par l'autre circulaire, en date du 22 janvier, le Ministre demande que les publications de la Société parues depuis 1889 lui soient adressées, en franchise, avant le 10 mars.

— Sur la proposition de M. le comte Baguenault de Puchesse, M. Basseville, président, prend l'engagement de rédiger une note sur la collection de livres, relatifs à Jeanne d'Arc, légués par M. Crignon de Montigny à la bibliothèque d'Orléans (1).

Séance du vendredi 9 février 1900.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président, en rendant compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, signale, dans le tome XXIII des Mémoires de

(1) V. plus loin, p. 462.

la Société des Antiquaires de l'Ouest, un important travail de M. de la Bouralière sur l'*Imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle.*

— M. le Président communique à la Société une lettre du Ministre de l'Instruction publique datée du 29 janvier et relative à l'Exposition de 1900. Le Ministre demande qu'on lui fasse parvenir, avant le 15 février, afin de les faire figurer à l'Exposition spéciale des Sociétés savantes, les planches dont la nomenclature suit :

1° Plan de la ville et du siège d'Orléans en 1428 et 1429 ;

2° Statuette du bâtard d'Orléans à la Sainte Chapelle de Châteaudun ;

3° Le Pagus Aurelianensis au IXe siècle.

4° Planches du « Pont des Tourelles ».

— M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements que lui a adressée M. Prou, professeur à l'Ecole des Chartes, à l'occasion de son élection de membre honoraire de notre Société.

— M. le comte Baguenault de Puchesse fait hommage à la Société d'un ouvrage à la publication duquel il a collaboré : le *Journal de Jean Barrillon 1515-1521*, publié par M. Pierre de Vaissière. M. Baguenault fait observer que, suivant le témoignage de J. Barrillon, François Ier aurait eu, un instant, l'intention d'installer à Orléans un Parlement plus docile à ses ordres que ne l'était alors le Parlement de Paris.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. Dumuys, vice-président, lit une étude qu'il a reçue de M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, relativement aux cryptes mérovingiennes d'Orléans. Le mémoire de M. Maître est renvoyé à la Commission des publications.

— M. le comte Baguenault de Puchesse lit une notice sur Philibert de Marcilly, seigneur de Sipierre, gouverneur d'Orléans sous Charles IX. Ce travail, basé sur des lettres et documents inédits réunis

par MM. Baguenault de Puchesse, Auvray et de Lacombe, est renvoyé à la Commission des publications.

— En réponse à une question posée autrefois par notre regretté collègue, M. A. Dupré (Bulletin n° 157, p. 234-235), M. Dumuys donne connaissance à la Société d'une note généalogique qui lui a été fournie par M. le comte G. de Féraudy, dont la mère fut la dernière représentante de la famille Brachet d'Orléans. Il ressort de cette note que, contrairement à l'opinion de Moreri et du chanoine Hubert, Catherine Brachet, mariée le 4 novembre 1436 à Jean Poton, seigneur de Xaintrailles et de Villeton, premier écuyer du roy et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, n'appartenait pas à la famille Brachet d'Orléans. Fille de Jean Brachet, baron de Pérusse, et de Marie de Vendôme, elle appartenait aux Brachet du Poitou avec lesquels les Brachet d'Orléans ne se reconnaissaient aucune parenté.

— M. Bloch donne lecture d'une *Statistique des corporations de métiers à Orléans à la fin de l'ancien régime*. Son travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du Vendredi 23 février 1900.

Présidence de M. Basseville, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale, dans le *Polybiblion* (février 1900), trois articles : l'un de M. de la Rocheterie ; les deux autres signés de M. Baguenault de Puchesse.

— Au nom de la Commission des publications, M. Thillier fait son rapport sur le travail de M. Bloch intitulé : *Statistique des corporations de métiers à Orléans à la fin de l'ancien régime*. Il conclut à l'insertion au Bulletin. Cette conclusion est adoptée (1).

— M. le chanoine Cochard commence la lecture de la troisième partie de son travail sur *Les trépassés du Siège*.

---

(1) V. plus loin, p. 464.

Séance du Vendredi 9 Mars 1900.

Présidence de M. A Basseville, *président*

— A l'ouverture de la séance, M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

En ouvrant la séance ce soir, j'ai le pénible devoir de vous rappeler que la mort a fait un nouveau vide dans nos rangs.

Nous avons perdu, cette semaine, l'un des membres les plus anciens et les plus distingués de notre Société, M. Jules Loiseleur.

Après avoir honorablement exercé, pendant quelques années, les fonctions de notaire, M. Loiseleur vendit son étude pour se livrer entièrement à la littérature. En 1856, il remplaçait à la Bibliothèque publique le regretté M. Watson. Pendant quarante ans, il est resté à son poste, mettant à profit pour lui-même les précieuses richesses dont le dépôt lui avait été confié.

M. Loiseleur a publié de nombreux travaux et collaboré à plusieurs grands journaux comme le *Temps* et à la *Revue des questions historiques*. Nos annales contiennent de lui, notamment, une intéressante notice sur le château de Chaumont-sur-Loire, une remarquable étude sur la Doctrine secrète des Templiers, et un travail d'une érudition profonde sur le Compte des dépenses faites par Charles VII, pour secourir la ville en 1428. Il a publié, de concert avec notre collègue, M. Baguenault de Puchesse, dans le tome XIII de nos Mémoires, une série de documents sur l'expédition du duc de Guise à Naples.

C'était un lettré, même un poète à ses heures, et Horace n'a pas de plus élégant traducteur. Mais c'était avant tout un esprit investigateur, curieux de l'inconnu. C'est à cette tendance de son esprit que nous devons ses énigmes et ses problèmes historiques, ses travaux sur le Masque de fer, la Saint-Barthélemy, surtout sur Molière, travaux qui, lorsqu'ils parurent, provoquèrent une certaine émotion dans le monde des érudits.

Frappé dans ses affections les plus chères, atteint d'une maladie nerveuse qui n'était pas sans avoir exercé une certaine influence sur son caractère, comme chacun de nous a pu s'en convaincre,

M. Loiseleur fuyait le monde et vivait isolé. Aussi avait-il cessé depuis bien longtemps d'assister à nos séances, sans cependant se désintéresser de nos travaux dont il aimait à parler à l'occasion.

Sa mémoire et son nom n'en resteront pas moins inscrits parmi ceux de nos collègues qui, par leur savoir et leur érudition, ont fait le plus d'honneur à notre Société.

Ces paroles, étant l'expression du sentiment intime de tous, sont unanimement approuvées par la Société, qui s'associe aux regrets causés par la mort de M. Loiseleur.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il donne ensuite lecture d'une lettre où l'abbé Martin, directeur du *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, demande à échanger la Revue qu'il dirige avec les Mémoires et Bulletins de notre Société. Cet échange est voté.

— M. Basseville, président, et M. Dumuys, vice-président, donnent connaissance des rapports qu'ils ont rédigés, en réponse à la circulaire du Ministre de l'Instruction publique, sur les principaux travaux de la Société publiés depuis 1889.

M. le comte Baguenault de Puchesse propose de faire imprimer ces rapports afin de les mettre à la disposition des visiteurs de l'Exposition de 1900. Cette proposition est agréée et les rapports de MM. Basseville et Dumuys sont renvoyés à la Commission des publications.

— M. Bloch lit une étude, qu'il destine au Congrès des Sociétés savantes, sur un *Projet de crédit agricole au XVIIIe siècle*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. le vicomte de Beaucorps annonce à la Société qu'il a reçu de M. Alfred Chollet une lettre relative aux fouilles de Gannes. Avant de répondre à cette lettre, la Société décide qu'il est nécessaire de relire le mémoire communiqué par M. Chollet, en 1892. Le mémoire lui sera redemandé par l'intermédiaire de M. de Beaucorps, qui accepte de se charger de ce soin.

— M. Dumuys informe la Société que les travaux en cours d'exécution à la Manufacture des tabacs ont amené la découverte de plusieurs objets intéressants, notamment une tête de femme laurée, en pierre sculptée.

Séance du vendredi 23 Mars 1900.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, et signale, parmi eux, le dernier fascicule de l'important ouvrage de M. Huet : *Promenades pittoresques dans le Loiret.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Herluison, du *Musée d'histoire naturelle d'Orléans, — Guide du visiteur.*

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. Guerrier est chargé d'écrire une notice sur notre regretté collègue, M. Loiseleur.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur les mémoires lus à la dernière séance par MM. Basseville et Dumuys, en réponse au questionnaire du Ministre de l'instruction publique. La commission est d'avis de faire un résumé de ces mémoires, qui serait imprimé pour être mis à la disposition des visiteurs de l'Exposition de 1900. Les conclusions de la Commission sont adoptées.

— La Commission du Concours s'est réunie à la Salle des Thèses, le 23 mars, à 4 heures. Elle a désigné M. le vicomte de Beaucorps comme rapporteur.

— M. le Dr Garsonnin, secrétaire, lit la note suivante :

Les travaux en cours d'exécution à la Manufacture des tabacs, signalés par M. Dumuys à notre dernière séance, ont amené la découverte de divers objets :

1° Trois pièces de monnaie de bronze, dont l'une, française, est sans intérêt. Les deux autres, romaines, sont à l'effigie de IMP. NERO CÆSAR AUG. et de IMP. CONSTANTINUS AUG ;

2° Dans la partie sud-est de la Manufacture, en un point situé à 20 mètres de l'impasse du Brésil et à 55 mètres environ de la ligne du chemin de fer du Centre, on a découvert un squelette d'homme adulte, couché sur le dos et sur la face duquel était une petite monnaie romaine en bronze. Ce corps était enfoui à 1m 50 de profondeur, dans une couche de sable argileux, et orienté du sud-est au nord-ouest (la tête étant au sud-est). Cette partie du terrain de la Manufacture ne semble pas avoir été exhaussée par des apports successifs de terres ;

3° Dans la partie nord-ouest de la Manufacture, on a trouvé une tête de femme, en pierre, portant sur les cheveux une couronne de laurier. Cet intéressant morceau de sculpture de l'époque romaine mesure 0m 18 centimètres de hauteur. Il est à remarquer que, suivant M. Thévenin, directeur de la Manufacture, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements, tout ce côté de l'enclos a été nivelé au moyen de terres provenant, en partie, du Grand-Cimetière, lorsqu'on a établi le calorifère de la Salle des Fêtes. L'exhaussement atteint, par endroits, 2 mètres et 2m 50.

Les monnaies et la tête sculptée ont été déposées au Musée historique.

NOTICE

SUR

M. CRIGNON DE MONTIGNY

ET SA COLLECTION SUR JEANNE D'ARC

Notre belle bibliothèque publique vient encore de s'enrichir d'un certain nombre de livres et de brochures relatifs à Jeanne d'Arc et dus à la générosité de M. Crignon de Montigny, décédé à Paris dans les premiers mois de l'année 1899.

M. Crignon de Montigny appartenait à une très grande famille de commerçants orléanais dont plusieurs membres occupèrent des postes importants dans notre ville au commencement de ce siècle.

Il était le fils de M. Crignon de Montigny, qui fut sous le premier Empire conseiller d'État et conseiller général du Loiret, et petit-fils de Crignon d'Ouzouer, qui mourut en 1828 après avoir représenté pendant plusieurs années l'arrondissement d'Orléans à la Chambre des députés.

M. Crignon de Montigny père était un amateur distingué, il avait réuni une remarquable collection d'objets anciens de toute nature, qui furent livrés aux archives en 1880 et 1887.

A cette époque, M. Crignon de Montigny fils était officier de génie, mais il donna bientôt sa démission pour se livrer à l'exemple de son père au culte du passé.

Après sa mort on vendit son cabinet et le magnifique catalogue illustré qui fut rédigé spécialement pour la vente atteste l'importance et la richesse de la collection formée par M. Crignon de Montigny.

Les livres légués par M. Crignon de Montigny à la bibliothèque d'Orléans ont tous trait à l'histoire de Jeanne d'Arc. Ils comprennent quatre-vingt-quinze volumes et une certaine quantité de brochures ; les volumes sont magnifiquement et uniformément reliés par Petit, en maroquin plein avec les armes de Jeanne d'Arc sur les plats et des fleurs de lys sur les dos, ou en demi-reliure de même couleur et avec les mêmes ornements.

Ils portent à l'intérieur les armes du donateur. La collection ne renferme que deux livres anciens : l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Hordal, en latin, imprimée à Pont-à-Mousson en 1612, avec le joli frontispice et les deux portraits de la Pucelle, dont l'un à cheval, finement gravés par Léonard Gaultier et un petit in-12 intitulé : *Puellæ Aurelianensis causa adversariis orationibus disceptata auctore Jacobo Jolio*, imprimé à Paris en 1609.

Parmi les livres modernes, on peut signaler l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Lebrun des Charmettes, le Recueil de Chaussard et le très intéressant livre de Quicherat sur le Procès de l'héroïne.

Une vitrine spéciale est destinée à recevoir les livres légués par M. Crignon de Montigny et à rappeler aux visiteurs le souvenir du généreux donateur.

A. BASSEVILLE.

STATISTIQUE

DES

CORPORATIONS DE MÉTIERS A ORLÉANS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Les communautés d'art et métiers furent, comme on sait, abolies une première fois en France par l'édit du 6 février 1776, œuvre du Turgot. Dès le mois d'août de la même année, elles furent « rétablies » à Paris ; elles le furent également à Lyon en janvier 1777, puis, au mois d'avril, dans tout le ressort du Parlement de Paris. Mais elles ne le furent pas dans les mêmes conditions qu'auparavant. A vrai dire, on ne devrait pas parler de rétablissement. Les édits portent *nouvelle création* de Communautés. Il n'y eut qu'un rétablissement limité (1) ; et les corporations nouvelles différaient par beaucoup de traits des anciennes qu'on venait d'abolir.

Un des traits les plus frappants de la réforme, c'est la réunion en un seul corps de métiers antérieurement distincts. Quand on étudie l'histoire des corps de métiers sous l'ancien régime, on rencontre à chaque pas des contestations entre eux. Chacun jouissait d'un monopole de fabrication, de prérogatives techniques ne se distinguant entre elles que par des nuances légères. La spécialité excessive des professions engendre des rivalités continuelles ; les communautés ne cessent de se reprocher entreprises et usurpations des unes sur les autres ; de là, des froissements et des prétextes fréquents à conflits, qui sont portés devant le siège de la police municipale ou devant le bailliage. Ces habi-

(1) Des Cilleuls. *Histoire de la grande Industrie*, p. 116.

tudes développaient l'esprit de chicane parmi les membres des corps de métiers ; elles grevaient par de nombreux procès la bourse commune. Elles étaient aussi un obstacle à l'initiative industrielle. Il arriva donc assez naturellement qu'on songea à diminuer le nombre trop grand de ces métiers animés d'un mauvais esprit d'exclusivisme.

D'autre part, plusieurs corporations végétaient, vivotaient, les maîtres qui les formaient étant trop pauvres pour alimenter la bourse commune.

La législation nouvelle essaya de mettre un terme aux rivalités de métiers et de remédier à l'indigence de certaines communautés en fondant plusieurs professions en un seul corps. La fusion se fit de celles qui avaient quelque analogie entre elles : c'étaient justement, comme on peut le deviner, celles qui se trouvaient ordinairement aux prises.

L'idée n'était pas nouvelle, le fait non plus. Parmi les éléments dissolvants du régime corporatif au XVIIIe siècle, il faut justement compter celui qui résultait de réunions de métiers opérés d'office par le gouvernement. Il y en a un exemple pour Orléans, où dès 1774 les cordonniers et les savetiers jusque là séparés ne forment plus qu'un seul corps.

Pour se rendre compte de la transformation qui s'opéra dans le nombre des communautés de métiers, à Orléans, avant et après les édits de 1776 et 1777, nous possédons deux documents intéressants dont on trouvera ci-après la reproduction. On y voit que de 32 en 1776, le nombre est tombé à 20 en 1777. On constate que les professions similaires sont groupées le plus possible en un corps unique.

Le nombre de 20 ne demeura pourtant pas immuable jusqu'à la fin de l'ancien régime. Dans plusieurs villes, il s'accrut par l'effet de la routine ou de l'intrigue ou encore des nécessités fiscales de l'Etat (1). Ainsi la déclaration du Roi du 30 janvier 1778 porta établissement de communautés de teinturiers dans 17 villes du ressort du Parlement de Paris, parmi les-

(1) Des Cilleuls, p. 117.

quelles figure Orléans. Une 22e corporation fut créée la même année, celle des vinaigriers, dont l'ancienne abolie, en 1776, datait de 1580.

La nouvelle législation rendait libre l'exercice de certaines professions qui jusque-là avaient été en jurande. C'était le cas de la vinaigrerie à Orléans. La corporation des vinaigriers était une des plus nombreuses d'Orléans ; elle comptait deux cents maîtres. Ils se hâtèrent de solliciter leur constitution en communauté nouvelle. Necker, saisi de leur demande, la renvoya pour avis à l'intendant et au siège de sa police municipale. Par la correspondance du corps de ville en 1777 et 1779, nous apprenons que la requête des vinaigriers fut diversement appréciée. Le lieutenant général de police et les gens du Roi se prononcèrent pour la création d'une communauté de vinaigriers : c'est qu'ils partageaient tous les droits attribués à la police, droits d'autant plus fructueux que le nombre des litiges portés devant eux était plus grand, et le monopole d'une corporation était justement propre à les multiplier. Les maires et échevins émirent un avis tout à fait opposé au précédent ; dans un mémoire au directeur général des finances, ils contestent la légitimité de la demande des vinaigriers qui se fondait sur quatre faits, savoir : l'emploi du vinaigre dans les comestibles, l'importance du commerce de la vinaigrerie à Orléans, la qualité supérieure de ses produits comparativement à ceux de Saumur et de Nantes, le danger de mélanger les vinaigres fabriqués dans ces provinces avec celui d'Orléans, ce qui détruirait la réputation de la fabrique locale et porterait préjudice au corps humain. Et, après avoir discuté ces quatre allégations, le corps de ville concluait que les vinaigriers d'Orléans « couvrent leur intérêt personnel sous le voile du bien public », qu'ils ont pour dessein « d'attribuer à un petit nombre le privilège exclusif de la fabrication du vinaigre, ce qui serait infiniment préjudiciable à une multitude d'ouvriers qui n'ont que cette ressource pour vivre ». Il dénonce enfin expressément « la cupidité » des fabricants les plus riches.

L'opposition du corps de ville fut inefficace ; le roi, par la décla-

ration du 30 janvier 1778, accorda l'érection d'une communauté des marchands, fabricants et débitants de vinaigre.

Etat des communautés de métiers à Orléans en 1776

Tailleurs d'habits.
Apothicaires.
Pâtissiers — traiteurs — rôtissiers.
Tourneurs — boisseliers.
Mégissiers — chamoiseurs.
Charrons.
Menuisiers.
Sergers — peigneurs — cardeurs.
Serruriers.
Vinaigriers.
Tisserands.
Fripiers.
Bouchers.
Charcutiers.
Tondeurs en grandes forces.
Paumiers.
Cordonniers — savetiers.
Couvreurs.
Bonnetiers.
Teinturiers du petit teint.
Chaudronniers.
Boulangers.
Chapeliers.
Orfèvres.
Pelletiers.
Balanciers.
Taillandiers.
Chandeliers.
Marchands de draps.
Maréchaux.
Passementiers.
Corroyeurs.

(*Archives municipales*, HH 13.)

État des communautés de métiers annexé à l'ordonnance de police du 13 août 1777

1. Fabricants d'étoffes de soie, fil et coton (avec faculté de teindre lesdites étoffes et de faire ce que faisaient les tondeurs, foulons, imprimeurs, calendreurs, lustreurs et apprêteurs). (Ne pas confondre les tisserands des campagnes ni les ouvriers de la ville à leur compte.)
2. Merciers — drapiers.
3. Epiciers — ciriers — chandeliers.
4. Orfèvres — joailliers — lapidaires — horlogers.
5. Bonnetiers — chapeliers — pelletiers — fourreurs.

6. Tailleurs et fripiers d'habits, en neuf et en vieux.
7. Cordonniers en neuf et en vieux.
8. Boulangers.
9. Bouchers — charcutiers.
10. Traiteurs — rôtisseurs — pâtissiers (avec faculté de vendre du vin en concurrence avec les cabaretiers et aubergistes).
11. Cabaretiers — aubergistes — cafetiers — limonadiers.
12. Maçons — couvreurs — plombiers — paveurs — tailleurs de pierres et tous constructeurs en pierre, plâtre ou ciment.
13. Charpentiers et autres constructeurs en bois.
14. Menuisiers — ébénistes — tourneurs — layetiers — tonneliers — boisseliers et autres ouvriers en bois.
15. Couteliers — armuriers — arquebusiers — fourbisseurs et autres ouvriers en acier.
16. Maréchaux-ferrants et grossiers — serruriers — taillandiers — ferblantiers — éperonniers — ferrailleurs — cloutiers et autres ouvriers en fer.
17. Fondeurs — épingliers — balanciers — chaudronniers — potiers d'étain et autres ouvriers en cuivre, étain et autres métaux, excepté l'or et l'argent.
18. Tapissiers — vendeurs de meubles en neuf et en vieux, et miroitiers.
19. Selliers — bourreliers — charrons et autres ouvriers en voitures.
20. Tanneurs — corroyeurs — hongroyeurs — peaumiers — mégissiers et autres fabricants des cuirs et peaux.

Orléans — Imp. P. Pigelet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 169.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1900.

Séance du mercredi 11 avril 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société :

Par Mme la comtesse Amicie de Villaret, d'une brochure intitulée : *Une épave culinaire du XIVe* siècle ;

Par M. le comte Baguenault de Puchesse, du tome 7 des *Lettres de Catherine de Médicis, 1579-1581* ;

Par M. Paul Cagin, de son étude sur *Un manuscrit liturgique des Frères Prêcheurs antérieur aux règlements d'Humbert de Romans* ;

Par M. le docteur A. Lamoureux, de son travail sur *Un hospice mixte avant la Révolution : l'Hôtel-Dieu de Châteaudun.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire du Ministère, en date du 24 mars, relative à la délivrance des cartes d'entrée aux exposants de la section française (Exposition de 1900). Une seule carte étant remise à chaque Société exposante, le Ministre demande qu'on lui désigne la personne déléguée. En réponse à cette circulaire, la Société décide que cette carte sera attribuée à M. Basseville, président.

— M. le Président annonce la mort de l'un de nos plus anciens membres correspondants, M. l'abbé Duval, d'Amiens, et celle de M. Dufourcet, président de la Société scientifique de Borda, de Dax. Il se fait l'interprète des regrets causés par ces décès aux membres de la Société.

— M. Hanotaux, pressenti par M. Herluison, ayant accepté de venir présider notre concours, au mois de mai, une lettre officielle d'invitation lui sera adressée par M. le Président.

— La Société décide que la séance solennelle du concours aura lieu à la Salle des Thèses, le lundi 7 mai 1900, à deux heures du soir.

— M. Dumuys, vice-président, donne connaissance d'un dossier que M. Chollet lui a remis relativement aux fouilles de Gannes. Ce dossier, composé de huit pièces, est des plus importants ; mais comme il doit être complété d'ici peu par de nouveaux documents, la Société ajourne sa décision sur l'emploi à donner à ce travail.

— M. le docteur Garsonnin, secrétaire, donne lecture du projet de Bulletin pour le premier trimestre de l'année 1900. Le Bureau est chargé d'en assurer l'impression.

Séance du vendredi 26 avril 1900.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale dans le *Polybiblion* (avril 1900) un article signé de notre collègue, M. de la Rocheterie.

— M. le Président donne lecture d'une lettre où M. G. Hanotaux, membre de l'Académie française, accepte de venir présider notre septième concours quinquennal.

— M. le Président communique à la Société les propositions faites par la Commission du concours relativement à la répartition des récompenses. Les propositions de la Commission sont adoptées et il est décidé qu'on décernera trois premiers prix de 250 francs chacun et deux seconds prix d'une valeur de 150 francs. Deux médailles d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux auteurs des autres mémoires présentés.

Il est ensuite procédé à l'ouverture des billets cachetés et M. le Président proclame les noms des auteurs, dans l'ordre suivant, indiqué par la Commission :

1° *Essai historique sur la ville et chatellenie de La Ferté-Villeneuil*, par M. l'abbé Augis, curé de La Ferté-Villeneuil.

2° *Histoire de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin*, par M. l'abbé Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

3° *Mœurs et institutions publiques et privées de l'Orléanais au XIVe siècle*, par Mme la comtesse Amicie de Villaret.

4° *Histoire de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans*, et *Les écoles épiscopales d'Orléans du XIe au XIIIe siècle*, par M. l'abbé Bernois, curé de Jouy-le-Potier.

5° *Monographie de Fontenay-sur-Conie*, par M. l'abbé Bellanger, curé de Fontenay-sur-Conie.

6° *Monographie de Gautray*, par M. Maxime des Francs.

7° *Les quatre miracles de Saint-Nicolas*, par M. J.-M. Simon, sous-secrétaire à la mairie d'Orléans.

8° Un ensemble de travaux : *Dictionnaire biographique du Gâtinais. — Treilles. — Amilly. — Châlette,* etc., par M. Alfred Charron, professeur à Châlette.

— M. le comte Baguenault de Puchesse est chargé de rédiger une note sur un travail de M. de Basonnières relatif à Jouy-le-Potier.

— M. Breton commence la lecture de son mémoire sur la *Juridiction consulaire à Orléans.*

SÉANCE SOLENNELLE DU 7 MAI 1900

POUR LA

DISTRIBUTION DES PRIX DU SEPTIÈME CONCOURS QUINQUENNAL

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. Gabriel HANOTAUX

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
MEMBRE HONORAIRE ÉLU DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

La séance a lieu à la Salle des Thèses.

A deux heures, M. Hanotaux s'asseoit au fauteuil.

Prennent place : à sa droite, M. Basseville, président de la Société, et M. le vicomte Maxime de Beaucorps, rapporteur du Concours ; à sa gauche, M. Dumuys, vice-président, et M. le Dr Garsonnin, secrétaire de la Société.

En face du bureau sont rangés sur des fauteuils d'honneur : Mgr Touchet, évêque d'Orléans ; Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour ; M. le général Callet, commandant la 9e division d'infanterie ; M. Dessaux, président de la Chambre de commerce ; M. Lepage, adjoint au maire d'Orléans. En outre d'un grand nombre de dames, on remarque dans l'assistance :

M. Fousset, sénateur du Loiret ; M. Boucard, président du Comité central agricole de la Sologne ; l'abbé d'Allaines, vicaire général : M. Thévenin, directeur de la Manufacture des tabacs ; MM. Berton et Belon, conseillers à la Cour d'appel ; la plupart des membres des Sociétés savantes d'Orléans, etc.

M. Basseville, président de la Société, ouvre la séance en prononçant l'allocution suivante :

Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

C'est en 1869, c'est-à-dire vingt ans après sa fondation, que la Société archéologique et historique de l'Orléanais, qui avait déjà conquis l'estime du monde savant par onze volumes de mémoires et quatre volumes de bulletins, conçut le projet d'établir des concours quinquennaux.

Elle voulait donner aux études archéologiques et historiques, objets de sa constante préoccupation, un nouvel et plus grand essor, en provoquant chez tous ceux qu'intéresse le souvenir des vieilles institutions de notre province et des monuments édifiés par nos pères, une généreuse et féconde émulation.

Mais, si louable que fût ce projet, ses modestes ressources ne lui eussent point permis de le mettre à exécution, si l'un de ses membres, aussi généreux qu'érudit, ne lui avait libéralement ouvert sa bourse.

M. Boucher de Molandon, auquel nous n'avons jamais ménagé les témoignages de notre reconnaissance et dont le nom est inscrit au tableau de nos bienfaiteurs, est mort depuis quelques années déjà, mais ses neveux, soucieux d'honorer sa mémoire, en donnant satisfaction à ses plus chers désirs, ont continué sa générosité, et c'est à eux que nous devons la réalisation du concours

de 1895, et de celui de cette année ; aussi est-ce pour nous un devoir de leur renouveler publiquement la sincère expression de notre gratitude.

Nous vous devons bien aussi des remerciements à vous tous, Messieurs, qui, chaque fois, voulez bien répondre à l'appel que nous vous adressons et rehausser, par votre présence, l'éclat de ces solennités toutes scientifiques.

Merci également à vous, Monsieur, qui avez daigné accepter notre invitation et nous faire l'honneur de présider cette séance. Mais, permettez-moi de vous le dire, nous n'avons jamais redouté un refus de votre part : il nous semblait que, faisant partie de nos membres honoraires, l'éminent auteur de cette histoire de Richelieu, dont deux volumes déjà parus font si ardemment désirer ceux qui vont suivre, devait naturellement nous donner ce témoignage de sa sympathie.

Richelieu, d'ailleurs, ne nous est point absolument étranger : son pays d'origine est si rapproché du nôtre. Aussi son histoire ne pouvait-elle nous laisser indifférents et c'est avec une curieuse impatience que nous attendons votre jugement sur cet extraordinaire ministre du faible et indécis Louis XIII, si diversement apprécié jusqu'à ce jour, mais qui, néanmoins, personne ne le conteste, malgré les défauts, peut-être justifiés, qu'on lui reproche, fut, par son génie et son ardent patriotisme, l'un de nos hommes d'État qui contribuèrent le plus efficacement à la grandeur et à la prospérité de la France.

L'idée qui avait donné naissance à nos concours quinquennaux a largement porté son fruit. Depuis 1869, six concours ont eu lieu périodiquement, soixante-trois mémoires ont été soumis au jugement de la Société. Cette année, le nombre des concurrents est de huit, et celui des mémoires présentés, dont tout à l'heure notre honorable et zélé rapporteur, M. de Beaucorps, vous rendra compte, est de douze. Parmi ces mémoires, il en est qui ont une réelle importance : telles sont les histoires des

grandes abbayes de Micy et de Saint-Euverte, des petites villes de La Ferté-Villeneuil et de Fontenay-sur-Conie ; tel encore le remarquable travail de l'érudite Mme la comtesse de Villaret, si souvent couronnée, sur les mœurs et les institutions publiques et privées de nos pères, au XIVe siècle.

Un fait que nous ne pouvons ne pas signaler à l'occasion de ce concours, mais qui cependant ne lui est pas absolument particulier, c'est que la plupart de ces mémoires sont sortis de la plume d'ecclésiastiques. Les curés de campagne, en effet, par la nature de leurs études, par les loisirs que leur laisse quelquefois leur ministère, par la facilité surtout avec laquelle ils peuvent se faire ouvrir les archives privées, presque toujours inconnues, sont mieux que personne en état de nous offrir d'intéressantes monographies locales ; et qu'on ne s'y trompe pas, ces sortes de travaux ne sont point aussi inutiles qu'on pourrait le supposer; car, souvent, au milieu de choses, il faut le reconnaître, indifférentes, ils nous apportent des aperçus nouveaux, des faits absolument ignorés, susceptibles souvent de jeter quelque lumière sur certains points restés dans l'ombre de notre grande histoire nationale ; aussi sommes-nous heureux de leur prodiguer nos encouragements.

Une tradition constante, Messieurs, m'impose le pénible et douloureux devoir de vous rappeler les vides qui se sont faits parmi nous depuis notre dernier concours. La mort ne nous a pas épargnés pendant cette courte période, et nos pertes ont été bien sensibles ; c'est tout d'abord le bon chanoine Foucher, qui avait rassemblé d'abondants documents sur la petite ville de Meung-sur-Loire, dont il avait été le curé ; c'est M. Tranchau, qui a si bien retracé les souvenirs de notre vieux lycée d'Orléans, où il avait été le professeur de quelques-uns d'entre nous, l'homme de dévouement par excellence et auquel étaient si chers les intérêts de notre Société ; c'est

M. Domet, si aimable et si sympathique, qui nous a laissé une intéressante histoire de la forêt d'Orléans ; c'est M. Louis Jarry, notre vieil ami d'enfance, auquel la Société doit tant de travaux justement appréciés et qui nous a légué cette belle histoire de Cléry, son œuvre de prédilection à laquelle il mettait la dernière main, lorsque la mort est venue le surprendre ; c'est M. Loiseleur, le savant bibliothécaire de notre ville, esprit curieux par excellence, dont les études sur la vie de Molière, sur le Masque de fer, sur la doctrine des Templiers, sont connues de tous ceux qui se sentent attirés par ces problèmes de notre histoire qui attendent encore une solution définitive ; c'est M. Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre honoraire de notre Société depuis 1865, dont le sympatique et dévoué concours ne nous fit jamais défaut. Enfin, c'est M. Dupré, l'ancien bibliothécaire de la ville de Blois, qui n'était, il est vrai, que membre non résidant de notre Société, mais qui s'intéressait si vivement à nos travaux, et qui fut si souvent lauréat de nos concours, qu'on me reprocherait de ne pas lui accorder un souvenir dans l'immensité des regrets dont nous entourons tous ceux de nos collègues que la mort nous a ravis.

Les hommes, obéissant à une loi fatale et égalitaire, disparaissent les uns après les autres, les institutions éprouvent le même sort, la science seule résiste au temps ; de nouveaux pionniers se lèveront et viendront remplacer ceux qui ne sont plus.

Que de choses à dire sur notre province orléanaise si riche en souvenirs de toute sorte ; le champ est assez vaste pour y récolter encore une ample moisson. Venez donc à nous, vous tous qui avez au cœur l'amour de la patrie.

Fidèles à nos traditions et à notre devise, nous vous accueillerons avec bienveillance, nous encouragerons vos efforts et serons heureux de récompenser vos travaux.

Des applaudissements accueillent la péroraison de ce discours.

M. le Président donne la parole à M. le vicomte Maxime de Beaucorps, rapporteur du Concours.

Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

La commission du Concours m'ayant appelé très tardivement à l'honneur de vous présenter ses conclusions, je n'ai pu, dans un si court délai, préparer, comme mes devanciers, un rapport approfondi. J'ai dû me restreindre à un rapide résumé pour lequel je sollicite toute votre indulgence.

Le septième Concours quinquennal n'est pas inférieur aux précédents ; il comprend, en effet, douze manuscrits, sur des sujets historiques concernant l'Orléanais.

Je me bornerai à les indiquer, d'après une progression ascendante, avec les appréciations et les principales critiques du jury d'examen, sans entrer dans des détails qui ne pourraient guère intéresser que les auteurs.

AMILLY, TREILLES, CHALETTE (PRÈS MONTARGIS)
DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU GATINAIS

Ces quatre opuscules, émanant de la même main et portant pour devise : *Ars longa, vita brevis*, sont le fruit de recherches consciencieuses, et contiennent beaucoup de renseignements intéressants ; mais leur mise en œuvre laisse à désirer.

La Société, désirant encourager les monographies locales, a accordé à l'auteur, M. Alfred Charron, ancien

professeur, résidant à Châlette, une mention honorable avec médaille de bronze.

Il avait envoyé un cinquième fascicule intitulé : *Journal de M. Crépin, instituteur à Jouy-le-Potier, pendant l'invasion allemande.*

Je n'ai pas à en rendre compte ; il est en dehors des conditions du Concours, qui a fixé pour limite, aux travaux de ce genre, la fin du siècle dernier.

LES QUATRE MIRACLES DE SAINT NICOLAS

Un travail curieux, surtout au point de vue littéraire, nous a été présenté sous ce titre : *Les quatre miracles de saint Nicolas.*

C'est la traduction en vers français d'un manuscrit latin, conservé à la Bibliothèque d'Orléans, et contenant le récit des miracles du saint, dans le style naïf et imagé des cantilènes du moyen âge.

Une introduction nous offre sur les origines de l'art dramatique en France, et sur l'œuvre elle-même, des considérations bien choisies.

La Société a décerné à l'auteur, M. Simon, sous-secrétaire à la mairie d'Orléans et lauréat du prix Robichon, une mention très honorable avec médaille d'argent.

MONOGRAPHIE DE GAUTRAY

Des archives de famille ont donné naissance à la *Monographie du château de Gautray*, situé près d'Orléans, commune de Saint-Cyr-en-Val.

La première partie avait obtenu, au concours de 1895, une mention honorable.

L'auteur reprend aujourd'hui son œuvre à l'année 1652, pour la poursuivre jusqu'en 1804.

Cette seconde partie n'a pas la même portée historique que la première.

Elle mentionne cependant quelques faits importants, comme le passage du maréchal de Villars à Saint-Cyr.

On y trouve, en outre, de nombreux renseignements sur les anciennes propriétés de Sologne, sur des généalogies de familles orléanaises, sur les sinistres et dramatiques exploits de la bande d'Orgères, etc.

Cet ouvrage mériterait de faire l'objet d'une publication ; elle trouverait le meilleur accueil dans notre ville, où l'on partage si bien les sentiments exprimés par l'auteur dans son épigraphe : « Dieu bénit les familles où l'on se souvient des aïeux. »

La Société a décerné à M. Maxime des Francs, secrétaire de la Société de géographie de Paris, une mention très honorable avec médaille d'argent.

FONTENAY-SUR-CONIE

Cette monographie est l'histoire d'une petite commune du canton d'Orgères, dans le département d'Eure-et-Loir.

Traversée par la singulière rivière, au cours intermittent, que l'on nomme la Conie, ombragée par des arbres séculaires, cette oasis forme un riant contraste avec les plaines fertiles, mais dénudées de la Beauce.

La vieille église, encore entourée du cimetière, a conservé son caractère archéologique.

Désireux de perpétuer les anciens souvenirs de sa paroisse, M. l'abbé Bellanger, curé de Fontenay, a groupé, dans un cadre bien tracé, de nombreux renseignements topographiques et historiques, et a su équilibrer dans une juste mesure l'histoire civile et l'histoire religieuse du pays.

Comme il s'étend longuement sur les seigneurs de Fontenay, et en particulier sur la famille Hotman, il aurait pu parler d'un des membres illustres de cette famille, François Hotman, auteur du *Franco Gallia*, qui, au XVIe siècle, s'est fait un nom comme pamphlétaire.

M. l'abbé Bellanger a obtenu un second prix, consistant en une médaille d'argent et une somme de 150 francs.

ABBAYE DE SAINT-EUVERTE D'ORLÉANS

Ce beau et vaste sujet, d'un si grand intérêt pour l'histoire d'Orléans, a nécessité des recherches considérables; mais il est regrettable que l'auteur n'en ait pas tiré tout le parti qu'on en pouvait attendre.

Se défiant de son initiative personnelle, il s'est trop modestement borné au rôle de compilateur. Après avoir rassemblé patiemment tous ses matériaux, il ne nous donne pas encore une histoire définitive prête à être publiée.

LES ÉCOLES ÉPISCOPALES D'ORLÉANS

L'auteur de l'*Abbaye de Saint-Euverte* nous a présenté également un Mémoire sur la Situation de l'instruction à Orléans du XIe au XIIIe siècle.

Grâce à des documents recueillis ou analysés, il prouve que les hautes études étaient plus développées à cette époque que ne le supposent quelques écrivains superficiels.

Cette question, d'une grande actualité, acquiert par là-même un réel intérêt.

Il ne lui manque qu'une mise en œuvre plus saisissante.

La Société félicite M. l'abbé Bernois, curé de Jouy-le-Potier, lauréat de ses précédents concours, de ses recherches persévérantes et de son zèle pour notre histoire orléanaise.

Elle lui accorde un second prix partagé avec M. l'abbé Bellanger, c'est-à-dire une médaille d'argent, avec une allocation de 150 francs.

MŒURS ET INSTITUTIONS DE L'ORLÉANAIS AU XIVe SIÈCLE

Ce Mémoire, dû à l'infatigable érudition de Mme la comtesse de Villaret, fait suite à son *Histoire de la Société orléanaise au XIVe siècle*, qui lui valut un premier prix au concours de 1895.

Un certain nombre de paragraphes comme ceux-ci : « Moralités et Mystères, — Foires et Marchés, — Habitation, — Vêtement, etc. », ne s'appliquent pas exclusivement à notre province.

D'autres, en revanche, sont tout à fait orléanais, et s'appuient sur des documents locaux habilement utilisés.

En résumé, ce travail, d'un style vif et coloré, trahit une plume exercée à écrire ; il a mérité, tant par sa solide érudition que par sa rédaction, de partager le premier prix avec les deux autres Mémoires dont il me reste à vous parler.

ABBAYE DE MICY-SAINT-MESMIN

De tous les manuscrits présentés au concours, Micy est le plus important par son sujet et son étendue, puisqu'il embrasse l'histoire de la célèbre abbaye bénédictine, depuis sa fondation, dès les premiers siècles de la monarchie, jusqu'à sa destruction à l'époque révolutionnaire en 1790.

L'auteur, M. l'abbé Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron, suit à travers les siècles l'influence religieuse et sociale du monastère construit aux portes d'Orléans, et nous fait assister à la vie intime des religieux qui s'y consacraient à la prière, à l'étude des lettres et à la culture de leurs domaines.

On a reproché à cet ouvrage de ressembler plutôt à un panégyrique qu'à une œuvre historique. Il révèle un écrivain plus familiarisé avec les habitudes de la chaire,

qu'avec celles de l'érudition, et manquant parfois d'un sens critique assez judicieux. Il fera bien de reviser son travail à ce point de vue, avant de lui donner la publicité qu'il mérite.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA VILLE ET LA CHATELLENIE DE LA FERTÉ-VILLENEUIL

La Ferté-Villeneuil, située dans le Dunois, canton de Cloyes (Eure-et-Loir), est une modeste localité de six cents habitants, bien déchue aujourd'hui de son ancienne grandeur.

Elle possédait, en effet, au moyen âge, une enceinte de murs ; une église fortifiée remarquable par son architecture et ses fresques ; une léproserie remontant au XII[e] siècle ; une Maison-Dieu fondée par la générosité des comtes de Blois, vers 1217, et dotée d'une élégante chapelle ; un prieuré de bénédictins ; un bailliage avec prison et bourreau ; des écoles gratuites, bien antérieures à la Révolution ; enfin, une organisation municipale intéressante à étudier.

Son dévoué curé, M. l'abbé Augis, s'est fait un devoir de mettre en honneur ce passé glorieux.

Il s'est livré dans ce but à de longues recherches, et a mis à profit tous les renseignements recueillis, tant à Paris qu'en province, dans les bibliothèques, les archives, les registres de la fabrique ou de la mairie, les minutes de notaires, les papiers des familles seigneuriales, etc. Ce Mémoire est donc très sérieusement documenté.

Il s'occupe tout d'abord de la topographie du pays et donne des détails généraux sur l'organisation ancienne de La Ferté, au point de vue civil et religieux, sur son agriculture, son commerce, son industrie.

Abordant ensuite l'histoire proprement dite, il nous parle des comtes de Blois qui possédèrent La Ferté pendant quatre siècles, et souvent y séjournèrent.

Dans un chapitre d'un grand intérêt, il nous montre l'un d'eux, Thibault V, donnant l'hospitalité à Thomas Becket dans son château de la Ferté-Villeneuil ; puis il détermine l'endroit, situé entre Fréteval et La Ferté, où eut lieu, le 22 juillet 1170, l'entrevue du célèbre archevêque avec le roi d'Angleterre Henri II.

La Ferté passa ensuite entre les mains des ducs d'Orléans en 1392, puis devint la propriété de familles seigneuriales, les Tiercelin, les Romilly, etc.

Le rôle de cette localité perdit peu à peu de son importance. L'auteur aurait donc pu rejeter en note, ou abréger des détails de minime valeur, relativement à des aveux, des saisies féodales, des conflits entre les seigneurs de La Ferté et les comtes de Rochechouart, marquis de Montpipeau, seigneurs de Patay, qui étaient vassaux de La Ferté. On lui a reproché ce défaut de proportions dans certains chapitres de son ouvrage.

Il donne enfin des détails sur le prix des denrées à diverses époques, d'après un compte de 1318 fort curieux, ne fût-ce qu'à raison de la langue employée, qui est le dialecte picard.

En résumé, malgré quelques critiques, l'histoire de La Ferté-Villeneuil, accompagnée de planches et d'une carte, est un excellent travail dont la publication ferait grand honneur à son auteur.

Après un examen sérieux des mérites respectifs des trois derniers Mémoires que je viens d'analyser :

Mœurs et institutions orléanaises,

Abbaye de Micy,

La Ferté-Villeneuil,

la Société a décidé de partager entre eux le premier prix du concours. Elle leur décerne ainsi, à chacun, une médaille d'argent, accompagnée d'une somme de 250 francs.

CONCLUSION

J'ai terminé le rapide exposé des douze manuscrits présentés au septième Concours.

Nous aurions désiré, comme nos devanciers, voir surgir quelque thèse purement archéologique. Cette fois encore l'histoire a prévalu, et les aperçus fournis par les auteurs sur l'architecture des églises et des monastères ne figurent que d'une manière accessoire.

Malgré ce regret, nous sommes heureux de reconnaître, qu'en répondant à l'appel de notre Société, fidèle gardienne des anciens souvenirs de l'Orléanais, les huit concurrents ont prouvé que les hautes études sont toujours en faveur dans notre province.

Au moyen âge, les grands travaux historiques étaient généralement l'apanage des ordres religieux.

Aujourd'hui, grâce au développement du goût pour l'érudition, nous voyons de courageux curés de paroisses rurales rivaliser, en dépit des difficultés de leur isolement, avec les savants et les lettrés des villes, compulser des in-folios, explorer des archives privées ou communales, travailler, en un mot, comme des Bénédictins.

La Société archéologique et historique remercie ses lauréats d'avoir recueilli tant de documents intéressants, d'avoir mis en lumière des institutions dont on a méconnu parfois la raison d'être et les bienfaits, d'avoir rappelé aux détracteurs de l'ancienne France les généreux efforts de nos pères pour améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale du pays.

Honneur donc aux vaillants champions de nos pacifiques tournois, qui ont bien voulu se joindre à nous pour accroître nos trésors historiques et défendre nos glorieux souvenirs !

HORS CONCOURS

Dans l'espace des cinq années qui nous séparent du sixième concours, plusieurs ouvrages, concernant l'histoire orléanaise, ont vu le jour et ont paru à la Société mériter une mention spéciale.

Entre autres :

Le guet et les compagnies du guet d'Orléans, par le docteur Garsonnin, 1898.

Histoire de Saint-Euverte, par l'abbé Barbier, 1898.

Recherches historiques sur les rues, places et monuments d'Orléans, par M. Lepage, adjoint au maire d'Orléans.

Cet ouvrage est en cours de publication ; mais ce qui en a déjà paru est un précieux gage de l'intérêt qu'il présentera lorsqu'il sera terminé.

Nous sommes heureux de rappeler, en outre, les titres de quelques ouvrages publiés, depuis cette même époque, par des membres de la Société, en dehors de ses mémoires, et auxquels le règlement du concours ne permet pas de décerner de récompense.

Notamment :

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le comte Baguenault de Puchesse, dans les documents relatifs à l'Histoire de France.

Les débuts des guerres de religion à Orléans. Guise et Condé, par M. Bernard de Lacombe.

Histoire de Notre-Dame de Cléry, œuvre posthume de notre confrère M. Jarry.

Promenades pittoresques dans le Loiret, par M. Huet, illustrées par M. Paul Pigelet.

Les auteurs viennent de faire distribuer la dernière livraison, qui couronne dignement leur œuvre.

M. le Dr Garsonnin, secrétaire de la Société, fait ensuite l'appel des lauréats :

Premiers prix « ex æquo ». — *Médailles d'argent et 250 fr.*

M. l'abbé Augis, curé de La Ferté-Villeneuil, auteur d'un *Essai historique sur la ville et chatellenie de La Ferté-Villeneuil.*

M. l'abbé Jarossay, curé de Saint-Maurice sur Aveyron, pour son *Histoire de l'abbaye de Micy Saint-Mesmin.*

Mme la comtesse Amicie de Villaret, pour son travail intitulé : *Mœurs et institutions publiques et privées de l'Orléanais au XIVe siècle.*

Seconds prix « ex æquo » — *Médailles d'argent et 150 fr.*

M. l'abbé Bernois, curé de Jouy-le-Potier, pour ses deux mémoires : *Histoire de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans*, et *les Ecoles épiscopales d'Orléans du XIe au XIIIe siècle.*

M. l'abbé Bellanger, curé de Fontenay-sur-Conie, pour sa *Monographie de Fontenay-sur-Conie.*

Mentions très honorables. — *Médailles d'argent*

M. Maxime des Francs, pour sa *Monographie de Gautray.*

M. J.-M. Simon, sous-secrétaire à la mairie d'Orléans, pour son travail intitulé : *Les quatre miracles de Saint Nicolas.*

Mention honorable. — *Médaille de bronze*

M. Alfred Charron, ancien professeur à Châlette, pour un ensemble de travaux : *Dictionnaire biographique du Gâtinais — Treilles — Amilly — Châlette — etc.*

M. Hanotaux se lève alors et, d'une voix admirablement nuancée, prononce le remarquable discours suivant :

Messieurs,

J'aime votre belle et simple devise : *Custodes Antiquitatis*. Vous avez, à Orléans, de si belles antiquités à conserver !

Vous êtes la fleur et le cœur de la France. La Loire coule aux pieds de votre colline. La Loire sépare le Nord et le Midi, ou, plutôt, elle les unit : lien souple et flexible, elle descend nonchalamment des montagnes vers vos plaines fertiles, les entoure de sa boucle gracieuse, se tend vers Paris, se replie en une courbe immense, s'attarde parmi les vergers de la Touraine et les jardins de l'Anjou, mire, en ses eaux paresseuses, leurs ciels délicats et ne les abandonne enfin qu'à regret pour aller se perdre dans la mer Océane.

Vous êtes le cœur de la France. L'effort suprême se fait toujours ici. Quand il fallut résister à la conquête romaine, c'est dans le mystère de vos forêts, c'est au « Genabum » des Carnutes que les druides se réunirent au bord de la source sacrée et tinrent le conseil qui décida la grande guerre gauloise dont Vercingétorix fut l'âme et le chef.

Plus tard, Attila vint jusque sous vos murs. Il assiégea Orléans, mais votre évêque, saint Aignan, l'arrêta, selon la prédiction de sainte Geneviève. Il dut lever le siège et commencer cette retraite qui le mena périr aux champs catalauniques. De cette même terre, est issue la forte lignée des Robert et des Eudes, qui, au siège de Paris, refoulèrent l'invasion des Normands et gagnèrent la couronne pour avoir bien fait leur métier de soldats.

Au cours de la guerre de Cent ans, Bedford étant maître de Paris et le fils des rois de France n'étant plus que roi

de Bourges, quand Orléans fut assiégé, on sentit à un universel frisson que c'était l'heure décisive et que le sort de la France était en suspens. Tous les yeux étaient fixés sur vous ; les larmes avec les prières coulaient pour vous. L'âme nationale, tendue à se rompre, suscita l'autre vierge. Entre toutes, votre cité eut l'insigne honneur d'évoquer l'héroïne. Jeanne part ; elle vient, s'obstinant dans cette réponse « qu'elle était envoyée du ciel pour faire lever le siège d'Orléans ». Dunois avait déjà introduit un premier secours. Mais d'elle, il avait douté comme tant d'autres. Or, quand elle eut chassé les assiégeants et comme elle entrait par la porte de Bourgogne, au milieu de l'acclamation populaire, elle le reconnut dans le cortège, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu. Elle alla vers lui : « C'est vous, lui dit-elle, qui avez ordonné que nous vinssions par la Sologne, non par la Beauce ? — « C'était le conseil des plus sages capitaines, répondit le Bâtard d'Orléans. » — « Le conseil de Messire est encore meilleur que le vôtre. Nous n'aurions rencontré qu'un faible détachement que nous aurions pris avec le convoi qu'il escortait. Vous avez cru me décevoir et vous vous êtes déçu vous-même. Sachez donc, gentil comte, que je vous amène le meilleur secours que jamais capitaine ait reçu : le secours du Roi des Cieux, lequel, à la requête de Charlemagne et de saint Louis, a eu pitié d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le corps du duc et sa ville. » Elle raisonnait comme un capitaine et son inspiration était soutenue par un clair bon sens. En quinze mois, sa mission fut terminée et sa destinée s'acheva ensuite, comme elle devait finir, par une mort jeune et magnifique.

Peuple reconnaissant ! vous commémorez, tous les ans, depuis quatre cent soixante-dix ans, la journée de votre délivrance. Peuple fidèle ! vous oubliez vos joies pour vous contrister de sa mort. Peuple pieux ! les générations qui naissent ici se transmettent le pli de la gratitude. Ce soir, 7 mai, comme tous les autres 7 mai, vous célébrerez la

date de son entrée parmi vous. Vous redeviendrez les mêmes Français que vous étiez il y a quatre siècles et vous montrerez, en ce sentiment unique, fidèlement transmis, la permanence de l'âme commune qui, depuis cette date ancienne, a fait naître et durer en France la Patrie. Orléans est comme vous, Messieurs, la sûre gardienne de ses antiquités.

En 1815, une autre invasion pousse encore son flot jusqu'ici. Après Waterloo, Davout réunit à Orléans les débris de l'armée française. Il établit son quartier général à La Source. Le Val et la Loire le séparaient de la ville occupée par les Prussiens de Blücher. Rangées sur les deux bords, les deux armées se mesuraient du regard. Le soleil de juillet emplissait la vallée. Les courages étaient ardents. Et le général en chef, prince d'Eckmühl, vainqueur d'Auerstedt, l'organisateur que Napoléon avait choisi pour être son ministre de la guerre, au retour de l'île d'Elbe, Davout, le sage Davout, réfléchissait sur la résolution à prendre dans cette conjoncture tragique. Son état-major, ses officiers, l'armée entière avaient les yeux fixés sur lui et attendaient de lui la décision suprême, soit la continuation de la lutte, soit la soumission au roi Louis XVIII. Naturellement taciturne, il se repliait sur lui-même et interrogeait, en sa conscience, le devoir et l'honneur. Il avait, autour de lui, 80,000 hommes, restant de ces vieilles bandes que l'Empereur avait menées à travers le monde. Grognards ou conscrits, c'étaient des figures farouches ; on les appela « les brigands de la Loire ». Ils voulaient se battre encore. Au bruit de la défaite, du fond des provinces, étaient accourus vers l'armée, vers le drapeau, tous ceux qui, en France, depuis vingt ans, avaient senti l'odeur de la poudre. Même les chefs royalistes de la Vendée, Sapineaud et La Rochejacquelein, avaient offert leur épée contre l'étranger. C'était, au château de La Source, sous les frais ombrages du parc, une étrange cohue d'uniformes délibérants. On dit qu'en raison de la chaleur excessive et

de la foule, Davout s'était établi sur le balcon de pierre à la rampe forgée, qui, par-dessus la Loire, découvre Orléans. C'est donc là que se décidait le destin de la France.

Enfin Davout prit son parti. Il rédigea, au nom de l'armée, la fameuse adresse « au Roi » : « ..... Sire, depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée française ne compte dans ses rangs que des citoyens. Elle est entièrement liée à la nation. Elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français... » L'ayant écrite, il vint sur le balcon. A ses pieds s'était massée la foule des chefs vieillis dans les guerres, les généraux et les officiers accourus du fond de leurs retraites, les moustaches blanches et les jambes de bois. L'armée occupait le parc et la plaine. Davout lut son projet aux chefs et il déclara qu'il ne l'enverrait que si tous, tous, étaient d'accord et si tous signaient.

Alors, une formidable clameur s'éleva. Des protestations véhémentes, des cris, des appels, des injures, un tumulte indescriptible emplirent la vallée. La fierté des vainqueurs du monde se débattait en une terrible agonie. L'âme invaincue des soldats râlait avec fureur. On dit même qu'un des plus ardents, un vieillard, un général, se rua sur Davout et qu'on dut les séparer. A la fin, les résistances fléchirent, les courages tombèrent. On brisa les épées. On signa. Mais le chef responsable, Davout, emporta dans son cœur la blessure de ces cruels moments, et son front ne s'éclaira plus jamais.

Vos pères virent ces événements. Vous en avez vu d'aussi poignants. Coulmiers, Loigny, Beaune-la-Rolande furent la parure sanglante de la dernière guerre. Une lueur de fierté et de joie se glissa parmi les sombres jours. Un instant, on eût dit que la fortune hésitait. Prise et reprise, Orléans connut les alternatives de l'espoir et de l'abattement. Sa perte décida du sort de la seconde campagne. L'armée de la Loire commença sous vos murs la

carrière de sacrifice et de dévouement qu'elle parcourut si noblement, jusqu'au bout, pour la Patrie.

Tels sont, Messieurs, les grands spectacles qui se sont déroulés sur ces bords. Telles sont les grandes leçons que l'Histoire recueille parmi vous. Fils d'un tel passé, vous avez, pour le passé, un culte fidèle. L'Histoire veille autour de vous et vous réveille dès l'aube. Vous travaillez à ne pas laisser se briser le lien de la tradition. C'est elle qui, à travers le temps, comme votre Loire à travers l'espace, assure la forte et souple unité du pays.

Cependant, la paix règne. Les heures calmes reparaissent. Elles conviennent à vos horizons délicats, à votre activité fertile, à vos mœurs douces et humaines. La piquante causticité que vous attribue le proverbe est aiguisée, mais polie, par la longue habitude de la société et par cette culture ancienne que nos pères appelaient d'un si joli mot : « courtoisie ».

De tous temps, les lettres ont été, chez vous, en grand honneur. Au XVI[e] siècle, vous passiez pour les maîtres de la langue française. On disait l' « orléanisme » comme, en Grèce, l' « atticisme ». Tous les voyageurs sont mes témoins. Ils célèbrent la richesse de vos campagnes, l'océan infini de vos moissons, le luxe de vos maisons tendues de nattes ; ils ne tarissent pas sur la grâce des Orléanaises. On répétait à l'envi le mot de Charles-Quint : « En France, j'ai vu un jardin, la Touraine, une ville, Orléans, et un monde, Paris. »

Aussi, de toutes parts, les étrangers venaient séjourner et s'instruire parmi vous. Vos professeurs étaient illustres. Ces murs parlent, Messieurs. Baissons la voix pour les écouter. Que de choses ils nous apprendraient ! Dans cette même salle où vous tenez vos séances, sous ces fines voûtes fleuries, Pierre de l'Etoile et Dumoulin ont enseigné. Calvin et Théodore de Bèze se sont assis côte à côte, étudiants graves, retournant déjà en eux-mêmes le problème de conscience qui allait dominer leur vie. Chambord est là

tout près. L'air de la Cour soufflait jusqu'ici ; et votre Loire a résonné des premiers et délicieux accents de la Renaissance française.

Le long de ses bords, d'ici jusqu'à Nantes, il n'est pas un coteau ni un pli de terrain qui ne cache, parmi la verdure et les fleurs, quelque monument exquis du culte que cette terre a toujours rendu à la beauté.

Ah ! Messieurs, gardez précieusement parmi vous cet autre héritage. Soyez, dans nos âges tumultueux, les dévots des formes belles, des pensers choisis et du doux parler des aïeux. Que la France soit imposante par sa grandeur, mais qu'elle soit toujours séduisante par ses grâces. Ce sont ses véritables et durables conquêtes, celles qu'elle fait sur l'esprit humain par le flot constant des grandes découvertes et des grandes œuvres qu'elle épanche sur le monde. C'est l'autre leçon que vous donne aussi cette antiquité dont vous vous proclamez les gardiens.

Ecoutez le grand orateur romain qui, tout haletant des luttes qu'il avait soutenues pour la République et, si je puis dire, tout fumant encore de l'action, écarté, déçu, menacé, tourmenté des grands malheurs qu'il prévoyait pour la patrie et pour la liberté, trouvait dans les Lettres une consolation et un réconfort :

« Je l'avoue, disait-il, je me donne à l'étude avec passion. Il n'y aurait de honte que si on n'en pouvait tirer nul profit pour le bien public. Mais, moi, tout au contraire, au milieu de la vie la plus agitée, je ne l'ai jamais totalement délaissée ; ni les affaires, ni le repos, ni le plaisir, ni même le sommeil ne m'en ont complètement détourné. Et si ce n'était les Lettres, qui donc m'aurait appris qu'il n'y a rien, dans la vie, qui mérite d'être recherché si ce n'est l'honneur et la gloire ? Qui donc m'aurait poussé, par les exemples de l'antiquité, à consacrer tout ce que j'avais de force aux intérêts du pays, à me jeter dans de si redoutables conflits, à soutenir le fardeau de pareilles responsa-

bilités, à m'offrir aux attaques quotidiennes de si abominables adversaires ? Mais les livres anciens sont pleins de beaux exemples ; ils reproduisent les paroles des sages ; ils nous remettent l'âme par ces histoires admirables qui seraient restées ensevelies dans les ténèbres si l'éclat des Lettres ne les avait illuminées. »

Croyons, Messieurs, avec Cicéron, à cette haute et noble mission des Lettres. Elles achèvent l'action, si je puis dire, en la faisant pénétrer dans l'esprit des hommes. Elles incitent les générations futures et les enveloppent, dès leur naissance, d'une atmosphère où respire l'âme des aïeux. Sans elles, tout le travail des siècles serait perdu et l'œuvre humaine serait un perpétuel recommencement.

Mais, surtout, elles entretiennent, comme un feu toujours flambant sur l'horizon des grands peuples, l'aspiration vers la gloire. Voilà le noble excitant des courages et des sacrifices. C'est par là que le monde est sans cesse tenu en haleine. Si l'amour de la gloire s'éteignait, si les muses se taisaient, comme la terre deviendrait soudain froide et triste ! Dans son perpétuel mouvement de la pensée à l'action, de l'énergie à la douceur, de la nature à l'art, le génie humain s'élève et s'ennoblit sans cesse. Soulevé par l'amour du vrai et du beau, il tend les bras vers le ciel et, s'il pouvait jamais atteindre au voile qui cache la face mystérieuse du monde, c'est dans cet élan passionné qu'il parviendrait peut-être à l'entr'ouvrir :

> Muses, vous savez tout, vous, Déesses ; et nous,
> Mortels, ne savons rien qui ne vienne de vous!

Ainsi, Messieurs, sur cette terre heureuse que vous habitez, les deux activités et les deux gloires se sont toujours rencontrées. Votre ville a donné à l'Histoire ses pages les plus nobles et les plus touchantes, et le parfum des Lettres embaume vos collines. Vous avez, dans cette Académie, la mission particulière, la mission volontaire, d'entretenir l'une et l'autre flamme. Vous racontez les faits du passé et

vous les célébrez. Vous honorez les Lettres et vous ajoutez, sans cesse, vos œuvres à leur patrimoine.

Nos villes de province ont, à ce point de vue, un mandat spécial. C'est parmi leur grave et tranquille existence que naissent et s'accroissent les sources limpides qui alimentent sans cesse le flot de la pensée française. Paris est votre perpétuel tributaire. Sa soif immense se satisfait par vous. Il vous prend vos fils : il ne vous les rend qu'après en avoir tiré tout ce que la grandeur de la France exige de chacun d'eux. Souvent, ils vous reviennent las, épuisés, brisés. Qu'importe? Puisque nos provinces, mères fécondes, en portent toujours de nouveaux dans leurs flancs.

La vie particulière est un incident si court qu'il ne compte vraiment que dans la mesure où elle sert au bien commun : les grandes vies sont celles qui se prolongent dans la mémoire des hommes. Votre Jeanne mourut à dix-neuf ans. Et pourtant, elle est parmi vous. Elle est là, simple et naïve. Ses ennemis eux-mêmes n'ont pas épuisé le regret de sa mort. Elle dure, pour eux comme pour nous, inoubliable et ineffaçable. Et quand, ce soir, la fête traditionnelle va commencer, quand la fanfare d'artillerie éclatera au haut de la tour de ville, quand la cloche du beffroi sonnera de quart d'heure en quart d'heure, de midi jusqu'à huit heures du soir, quand à huit heures, heure à laquelle la Pucelle entra dans Orléans, une salve d'artillerie sera tirée sur l'emplacement du fort, quand les cloches des paroisses sonneront à la volée, quand l'évêque d'Orléans, ayant près de lui les bannières de saint Michel, de saint Euverte, de saint Aignan, de sainte Catherine et de sainte Marguerite déployées, recevra, selon le rite, sur le parvis de la basilique illuminée, l'étendard de Jeanne d'Arc apporté par le maire, quand la procession se déroulera parmi vos rues et qu'une allégresse générale les emplira comme au jour de la délivrance, alors, ne nous laisserons-nous pas tous emporter au souffle joyeux qui

haussera les cœurs jusqu'à la belle et grave figure de la vaillante fille, à jamais vivante, qui vécut assez et mourut assez jeune pour représenter éternellement l'âme de la France ?

Ce discours est accueilli, à diverses reprises, par de véritables salves d'applaudissements.

Se faisant l'interprète de tout l'auditoire, M. Basseville remercie M. Hanotaux en quelques paroles et lui offre, de la part de MM. Maxime et Adalbert de Beaucorps, un écrin contenant la médaille du Cinquantenaire et, de la part de la Société, un jeton de présence en argent.

Séance du vendredi 11 mai 1900.

Présidence de M. Basseville, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— M. Breton continue la lecture de son travail sur la *Juridiction consulaire à Orléans.*

Séance du vendredi 25 mai 1900.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président, en rendant compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, signale :

1° Dans le *Polybiblion* (mai 1900), une analyse de plusieurs ouvrages récents sur Jeanne d'Arc et deux articles signés de M. de la Rocheterie ;

2° Dans la *Revue historique* (mai-juin 1900), un travail de M. Baguenault de Puchesse sur *Les idées morales de Catherine de Médicis*, travail basé sur deux lettres inédites de cette dernière.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Hanotaux, de son discours *La Normandie dans l'unité française*, prononcé à Rouen le 18 février 1900 ;

Par M. Herluison, du panégyrique, prononcé par M. l'abbé Barbier, dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1900 : *Les deux grandes amours de Jeanne d'Arc, Dieu et la France* ;

Par M. A. Johanet, de son volume sur *le Barreau d'Orléans au XIXe siècle (1800-1900)*. L'envoi de M. Johanet était accompagné de la gracieuse lettre qui suit :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous prier d'accepter pour la bibliothèque de « la Société archéologique, dont vous êtes le Président, un exemplaire « de l'ouvrage tout orléanais que je viens de publier.

« Cette page d'histoire locale écrite avec mes souvenirs de Palais « et mon cœur d'Orléanais sera, je l'espère, accueillie avec faveur et « indulgence par votre savante Société.

« Veuillez, je vous prie, faire agréer à vos collègues l'hommage « de mes sentiments très distingués.

« A. Johanet,

« 23 mai 1900. « *bâtonnier de l'ordre des avocats.* »

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président communique à la Société le programme des travaux de la 67e session du Congrès archéologique de France. Ce Congrès doit avoir lieu à Chartres du 27 juin au 3 juillet 1900.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur le travail de M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, relatif aux cryptes mérovingiennes d'Orléans. Le rapporteur conclut à l'insertion aux Mémoires et émet le désir qu'on demande à M. Maître les phototypies qu'il a fait exécuter pour son grand ouvrage sur les Cryptes de France. Les conclusions de la Commission sont adoptées.

— Un second rapport fait par M. Pommier, au nom de la Commission des publications, conclut à l'insertion au Bulletin de l'étude de M. Bloch sur un *Projet de crédit agricole au siècle dernier* (1). L'insertion au Bulletin est votée.

— M. le comte Baguenault de Puchesse lit la note suivante, dont la rédaction lui avait été confiée à la séance du 27 avril :

(1) V. plus loin, p. 503.

« Notre collègue, M. E. de Basonnière, vient de réunir, dans une grosse brochure autographiée, les recherches qu'il a poursuivies depuis quelques années sur *Jouy-le-Potier, son territoire, ses châteaux*. Son travail est fait sur les archives de la commune, sur les papiers du château de Cendray, sur les registres paroissiaux, et il serait bien utile que chaque localité ait ainsi son histoire aussi consciencieusement et aussi solidement établie.

« Les potiers de Jouy étaient célèbres dès le XII[e] siècle, mais les souvenirs tant religieux que civils ne remontent guère qu'au milieu du XVI[e] siècle. A cette époque, la seigneurie de Jouy, jointe à celle de Cendray, appartenait depuis environ cent ans à la famille de La Châtre, représentée alors par un seigneur de haute marque, Claude, chevalier des ordres du roi, lieutenant général et gouverneur du Berry et de l'Orléanais, fort mêlé, dans les rangs catholiques, aux guerres de religion et auquel sa prompte soumission à Henri IV valut le titre de maréchal de France. Il avait laissé la terre de Cendray à son gendre, Henri de Senneterre, qui fut obligé de la vendre ; et elle passa en de nombreuses mains jusqu'à la veille de la Révolution où elle fut achetée par François Delange, gendre du maire d'Orléans, M. Lamyrault.

« M. de Basonnière fait de même l'histoire des châteaux du Lude, de Montour, de Villemoret, de Villefalier et il relate ainsi nombre de souvenirs oubliés de cette partie de Sologne si voisine d'Orléans et dont la destinée a été métarmophosée par les progrès modernes. Ses notes, rédigées avec méthode, fournissent un grand nombre d'utiles renseignements, qu'on chercherait vainement ailleurs. »

— M. Huet demande que les mémoires de M. Chollet sur les fouilles de Gannes soient renvoyés à la Commission des publications, à laquelle on adjoindrait M. Cuissard qui a rédigé un premier rapport sur ces travaux en 1892. M. Huet demande en outre que le Bureau fasse, auprès de la Préfecture, les démarches nécessaires pour que le crédit de 400 francs, qui avait été supprimé faute d'emploi, soit rétabli au budget de 1900 et affecté à la conservation des fours à réduction du puits d'Havenat. La Société adopte les propositions de M. Huet.

Séance du vendredi 8 juin 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société par M. de Basonnière d'un exemplaire autographié de son travail sur *Jouy-le-Potier, son territoire et ses châteaux.*

Des remerciements sont adressés à M de Basonnière.

— M. le Président annonce, en ces termes, le décès d'un de nos membres honoraires, M. le comte de Marsy :

Les journaux m'ont appris, ces jours-ci, la mort subite de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie.

M. le comte de Marsy faisait partie des nôtres à titre de membre honoraire. C'était un homme tout dévoué à la science : vous avez pu en juger par le zèle que vous lui avez vu déployer lors du Congrès tenu en notre ville en 1892.

Depuis cette époque, M. de Marsy semblait avoir pris en affection plus particulière notre Société. On le voyait presque annuellement à notre fête de Jeanne d'Arc, et plusieurs fois il a honoré nos séances de sa présence. Il assistait à notre Cinquantenaire, où il prit la parole en termes extrêmement aimables pour nous.

Aussi suis-je sûr de répondre à vos sentiments en vous proposant de consigner dans notre Bulletin l'expression des sincères regrets que sa perte nous fait éprouver.

— M. le Président fait part à la Société d'un autre décès, celui de M. Pelletier, ancien conseiller à la Cour d'Appel, vice-président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et ancien président de l'Académie de Sainte-Croix.

— M. le chanoine Cochard donne lecture de la partie de son tra-

vail, *Les Trépassés du Siège*, qui a rapport au XVIe et au XVIIe siècles.

— M. Breton continue la lecture de son mémoire sur la *juridiction consulaire à Orléans.*

Séance du vendredi 22 juin 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1899, n°s 1 et 2) des communications faites par M. Cuissard sur *Le contrat de mariage de Jacques Bongars* (18 mai 1596) et par M. Baguenault de Puchesse, sur *La révolte et la mort du maréchal de Bellegarde* (juin-décembre 1579), d'après de nouveaux documents.

— M. Cuissard lit un mémoire intitulé : *Traité de l'art d'enluminer, d'après un manuscrit de Fleury, conservé à Berne*, qui est renvoyé, après lecture, à la Commission des publications.

— M. Vignat fait une communication sur une plaque de cheminée, trouvée à Orléans, qui lui paraît donner une représentation populaire du supplice de Jeanne d'Arc.

MM. Herluison et Huet croient, d'après le costume des personnages, que cette plaque peut être exactement datée du premier Empire ou de la Restauration.

— M. le Président propose de demander à la Municipalité de déposer au Musée les plaques très intéressantes qui sont actuellement dans le magasin de la ville, derrière la Bibliothèque. Adopté.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société décide de signaler à l'attention de l'Administration les dégradations du Musée de

peinture. Le Bureau est chargé de rédiger la lettre qui sera adressée à la Municipalité.

— M. le Président fait connaître que le travail de classement de la bibliothèque a été commencé par lui et nos collègues, MM. Herluison et Jacob. Il signale de nombreuses lacunes dans nos collections et annonce qu'il en sera présenté un relevé général lorsque le classement sera achevé.

— MM. Dumuys et Huet sont délégués au 67e Congrès de la Société française d'archéologie qui se tiendra à Chartres du 27 juin au 3 juillet prochains.

UN PROJET DE CRÉDIT AGRICOLE

AU SIÈCLE DERNIER (1)

Il est à la fois surprenant et naturel que l'idée du crédit agricole soit née au siècle dernier. Surprenant, puisque en fait l'organisation du crédit agricole est récente et n'a pas encore donné les résultats que ses fondateurs en espèrent. Naturel, puisque quiconque connaît un peu le XVIIIe siècle sait combien les agronomes et les économistes d'alors étaient frappés de l'impuissance de la culture dépourvue d'avances, et par là inapte à progresser et à entreprendre pour l'avenir. L'un des économistes, Le Trosne, ne fait-il pas reposer la réforme de l'impôt sur la nécessité d'assurer des avances aux cultivateurs ? Et l'on sait quelle part énorme sur le revenu, quelquefois même supérieure à ce revenu, l'impôt prélevait autrefois.

Si bienfaisante que dût être la réforme fiscale, elle n'épuisait pas même alors tous les moyens imaginés d'améliorer la condition matérielle du cultivateur et d'éveiller son initiative. A une époque où foisonnaient les projets économiques et administratifs, il s'en rencontre au moins un qui tendait à créer un établissement de crédit pour l'agriculture. Un document des Archives Nationales (K. 1206) nous le fait connaître. Il date vraisemblablement des dix dernières années de l'ancien régime et il est intitulé : « *Examen du projet de l'établissement d'une caisse pour prêter aux cultivateurs d'Orléans sur le dépôt de leurs vins dans un magasin public.* » Dans une seconde partie, le projet est examiné par rapport aux blés. Ce que nous avons est la reproduction

(1) Communication faite au Congrès des Sociétés savantes (section des Sciences économiques et sociales), le 8 juin 1900.

d'un plan soumis au contrôle général et apprécié par la personne qui le résume. Notre but est de faire connaître l'idée en exposant le projet.

L'impérieux mouvement agricole, qui se propage en France à partir de 1750 environ, ne pouvait donner tous ses effets que si l'agriculture avait les moyens soit de faire face aux frais annuellement renouvelés de la culture, soit d'améliorer ses méthodes, soit plus généralement d'assurer son avenir en lui permettant d'attendre une vente favorable sans être forcée d'accepter des prix de misère. Ce sont précisément ces conditions meilleures que se propose de lui procurer l'auteur du projet d'une caisse de prêt.

« Le plus grand fléau des petits propriétaires de vignes, dit-il, c'est l'impuissance où ils sont en général de garder leurs vins pour ne les vendre que dans des occasions convenables. Par là, les récoltes abondantes, loin de leur être favorables, sont défectueuses pour leur fortune. Elles multiplient leurs besoins en entraînant de plus grands frais de vendange et de tonneaux ; car, plus ils recueillent de vin, plus tôt ils sont obligés de vendre. Ainsi, ce bienfait des saisons n'en est pas un pour le vigneron ; appauvri par une richesse apparente, il faut qu'il vende à vil prix à des spéculateurs que l'abondance rend les arbitres du marché et qui, avec une petite quantité d'argent, s'emparent de richesses que la nature avait réparties aux cultivateurs. »

Or, le vigneron est en mesure de fournir un gage, le vin de sa récolte ; qu'il trouve à emprunter sur ce gage, et le voilà à l'abri de toutes inquiétudes pour le lendemain et de toutes capitulations devant l'acheteur qui voudra exploiter ses besoins.

L'auteur conçoit la formation d'une Société de crédit dans laquelle des « capitalistes » associeraient des fonds, productifs d'un certain intérêt légal, et destinés au service des prêts, les vins remis en gage étant déposés dans un entrepôt où ils seraient soignés jusqu'au moment de la vente. Le taux des avances consenties devrait être égal à l'intérêt de 5 p. 100 des fonds engagés par la Société, plus les frais. Voilà le principe ; l'auteur nous montre ensuite l'application au moyen d'une hypothèse.

Supposons qu'il soit déposé annuellement 1,000 pièces de vin

au prix moyen de 40 l., soit une valeur totale de 4,000 l., sur laquelle on prêtera jusqu'à concurrence des deux tiers, ci . . . . 26,666 l.

Il faut prévoir un capital excédant les besoins des services des prêts dans la proportion d'un cinquième, ci. . . . . 5,334 l.

Total. . .	32,000 l.

Lesquels, à 5 p. 100, produiront un intérêt de . .	1,600
La construction des caves pour le logement des mille pièces est évaluée à 6,000 l., représentant un intérêt de	600
Frais d'entrée et de sortie de la cave, à raison de 10 l. par pièce, ci	500
Les vins demeureront en moyenne six mois dans l'entrepôt ; ils y seront soignés (reliage et soutirage) au moins une fois, soit pour 1,000 pièces à 20 s. chaque, ci.	1,000
Frais de bureau de surveillance et d'administration, ci	1,000
Non-valeurs (avaries, coulage, abandon par les propriétaires) estimées approximativement à.	200
Total des frais annuels. . .	4,600 l.

C'est à la couverture de ces dépenses que les emprunteurs devront faire face. D'ailleurs, l'auteur en distingue parmi elles deux sortes :

1° Celles qui paieront les capitaux actifs (26,666 l.) et les capitaux oisifs (excédent de 5,334 l.), savoir 5 p. 100 d'intérêt pour les uns, et 1 p. 100 pour les autres. Total, 6 p. 100.

2° Les frais incombant proportionnellement à chaque emprun teur, frais dont le détail est le suivant :

Magasinage (300 l. p. 1,000 pièces), soit par pièce.		6 s.
Entrée et sortie du magasin. . . .	—	10
Un reliage et un soutirage.	—	20
Frais de régie et de garde	—	20
Non-valeurs.	—	4
	Total . .	60

D'autre part, à cause de la nature même du gage, une partie du capital restera inactive entre la récolte où le vin sera amené et la récolte suivante où les remboursements produits par les ventes dans l'intervalle pourront être replacés. De là, une charge de 400 l., pendant les trois mois probables d'inactivité, représentées par une activité de 8 s. par pièce. En définitive, les conditions du prêt seront les suivantes : 6 p. 100 d'intérêt pour la somme prêtée, plus 3 l. 8 s. par pièce pour les frais.

L'auteur examine ensuite le fontionnement de l'établissement, Il suppose les 1,000 pièces déposées après la récolte et retirées à raison d'un douzième par mois. La recette calculée comme ci-dessus s'élève à 26,666 l. La dépense (intérêt à 6 p. 100 et frais à raison de 3 l. 8 s. par pièce), à 4,255 l. 19 s., soit un déficit de 344 l., puisque la dépense réelle, en tenant compte de l'excédent de prévision nécessaire, est de 4,600 l. L'auteur croit qu'il serait facile à la caisse de se couvrir de ces 344 l., soit en diminuant son capital oisif, soit en en tirant un parti quelconque. Et c'est ainsi qu'il égalise la recette et la dépense.

Il fait connaître en second lieu les règles générales auxquelles l'établissement sera soumis. Les deux tiers de la valeur du gage étant seuls prêtés, l'autre tiers servira à garantir les avaries et les déficits éventuels lors de la vente des vins. Les actes de prêt se feront devant notaires de manière à constituer une hypothèque au profit de la caisse sur les biens des emprunteurs. Les intérêts et les frais seront calculés par mois ; chaque mois commencé sera dû en entier. La durée du séjour des vins au dépôt est fixée à un maximum d'une année ; si, à l'expiration de ce délai, ils ne sont pas retirés par leurs propriétaires, ils seront vendus publiquement. L'établissement sera responsable du coulage résultant de la négligence des préposés.

L'exposé du projet est accompagné de sa critique. L'idée de l'auteur n'est pas discutée, et cela permet de croire qu'elle ne paraissait pas choquante. Au contraire, elle doit être étudiée de près. « Ce projet mérite d'être bien médité sur les lieux et consulté avec des personnes intelligentes. Les conditions proposées pour sa mise en pratique, seules, ne semblent pas acceptables. Elles

sont onéreuses à celui qui engage, attendu qu'il devra supporter un total de 16 p. 100 d'intérêts et frais.

Le vigneron n'a d'ailleurs pas avantage à payer très cher des soins qu'il peut donner pour rien à son vin chez lui.

On sent que ces observations ne portent pas sur le fond des choses et qu'il suffira, comme le dit le critique lui-même, de trouver les moyens de « rapprocher davantage la bienfaisance de la sûreté des fonds et d'un taux modéré ».

La critique est plus sévère pour la partie du projet qui concerne les blés. Il la blâme sans réserve, non seulement parce que les dépenses seraient plus grandes pour les blés que pour les vins, les greniers à plusieurs étages étant nécessairement très coûteux, mais parce qu'il n'admet pas « la convenance économique et politique d'une telle opération ». Sans doute, on rendra service à un petit nombre de cultivateurs, qui, pressés par le besoin, emprunteront à n'importe quel prix ; mais sera-ce pour le bien général ? Le critique invoque ici un argument qui avait de son temps un grand poids : « Les dépôts de grains excitent la défiance et les murmures du peuple ».

Il n'est pas nécessaire de rappeler les nombreux faits qui confirment cette observation, l'obstacle que le commerce des grains a rencontré durant tout le XVIIIe siècle dans l'opinion hostile à quiconque formait un magasin ou un amas de blés, ou simplement était surpris achetant les récoltes dans les campagnes, et on connaît la législation rigoureuse qui défendait tout achat de céréales hors des lieux publics spéciaux, toute association de marchands et ces règlements de marchés qui comprimaient tout trafic sur les céréales. On connaît aussi les mouvements populaires sans cesse renouvelés, et les séditions d'une foule rendue frénétique par les plus folles suggestions de la peur et de la faim. On connaît enfin la légende du Pacte de Famine. Tout cela explique assez les réflexions du critique. « L'opinion publique flétrit en France les accaparements de grains. Tout injuste qu'elle soit, on peut croire qu'elle a son utilité. Elle n'empêche aucune des spéculations médiocres exercées par des gens au-dessous de cette opinion ; mais elle contient la cupidité des gros proprié-

taires d'argent dont les opérations en grand porteraient le désordre dans la circulation de cette denrée. Vainement, au surplus, voudrait-on combattre cette opinion ; elle a reçu le sceau du temps et de l'usage, et rien ne saurait l'extirper. Un tel préjugé n'épargnerait pas le dépôt projeté. La protection d'un prince bienfaisant ne l'arrêterait pas, et l'on verrait se renouveler les accusations absurdes élevées par une partie nombreuse de la nation contre le dépôt que le feu Roi avait fait établir à Corbeil pour assurer la subsistance de Paris et pour mettre l'équilibre dans le prix des grains. (1) »

D'autres arguments rendent encore le projet inexplicable en ce qui touche les blés. D'abord c'est la difficulté de protéger les amas de cette denrée contre la maladie, telle que le charançon. En second lieu, « les dépôts favorisent les accaparements particuliers ». En effet, par suite de la remise dans un entrepôt d'une grande quantité de grains (supposons ceux de 90 propriétaires sur 100), il ne sera pas difficile à un spéculateur de se rendre maître de la quantité qui restera disponible, et par conséquent du prix. Enfin, le prix des avances, si faible qu'on l'imagine (7 ou 8 p. 100) serait encore une charge pour la culture, et se transformerait en un nouvel impôt mis sur les grains.

Le critique se prononce donc formellement contre l'adoption du projet pour les blés. Et il lui oppose ses propres idées sur les moyens d'assurer la prospérité de la culture et du commerce de cette année, qui sont le développement des principes économiques à la mode de son temps. « Il expose aussi comment de certaines entreprises de travaux publics, notamment l'ouverture du canal d'Orléans, ferait de cette ville un vaste entrepôt de grains et de farines. On ne peut mieux faire que de citer sa conclusion.

« Liberté et protection, ces deux conclusions renferment tout. A l'égard de la liberté, on sent que le souverain en doit être le

(1) Allusion au contrat passé entre le gouvernement et Malisset (1765), pour l'approvisionnement de Paris, qui a donné naissance à la légende du *Pacte de Famine*.

dispensateur et le modérateur. Par la liberté, cette denrée abandonnée à elle-même est à l'abri des secousses des combinaisons vicieuses.

La consommation journalière lui imprime tout le mouvement dont elle est susceptible, et la stagnation partielle et momentanée qu'elle éprouve dans les mains de quelques propriétaires établit le fonds d'économie qui assure la subsistance d'une année sur l'autre et contre une mauvaise récolte. Si ce fonds devient au surplus trop considérable, l'exportation dont on donne alors la faculté supprime bientôt ce superflu. Quant à la protection, elle peut être exercée par tous les préposés d'un prince qui veut le bien et qui doit l'ordonner.

Elle doit s'étendre à des soins aussi actifs et aussi nombreux que des maux qui assiègent les cultivateurs. Instructions et exemples sur la culture, modérations sur les fermages, la perfection des chemins de traverse et mille autres moyens sont les véritables secours qu'attendent les laboureurs. D'ailleurs, si le projet du nouveau canal d'Orléans s'exécute et qu'on veuille en employer la décharge à construire des moulins à grande mouture, on ouvrira un débouché très important aux grains du pays si l'on entreprend surtout les farines de minot pour les colonies. Alors il s'établira un dépôt naturel à Orléans où la denrée ne s'arrêtera que pour attendre sa fabrication qui n'entraînera aucuns frais inutiles, et qui, au lieu d'avances onéreuses, mettra dans les mains des cultivateurs un prix convenable. »

Orléans – Imp. P. Pigelet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 170.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1900.

Séance du vendredi 13 juillet 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale, dans le *Polybiblion*, deux articles signés de notre collègue, M. de la Rocheterie.

— Il est fait hommage à la Société par MM. Adalbert et François de Beaucorps de leur *Etude empirique au moyen de la baguette sur les origines souterraines de la rivière du Loiret (Projet de captation d'eau par la ville de Paris)*.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le chanoine Cochard termine la lecture de son travail sur *Les Trépassés du Siège*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications où, pour la circonstance, M. Cochard sera remplacé par M. Cuissard.

— Un ouvrage récent ayant parlé incidemment des origines de la

Juridiction consulaire à Orléans, M. Breton reprend, en développant et précisant certains points, la lecture de son travail sur la première élection des Juges-Consuls.

— M. Dumuys, vice-président, rend compte des travaux présentés et des excursions faites au cours du Congrès archéologique de Chartres, où il avait été délégué par la Société.

Des remerciements sont adressés à M. Dumuys pour sa très intéressante et très complète communication.

Séance du vendredi 27 juillet 1900.

Présidence de M. Basseville, *président*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M Herluison, du panégyrique de la Vénérable Jeanne d'Arc, prononcé à Notre-Dame de Paris, le 13 mai 1900, par S. G. Monseigneur Touchet : *L'épée de Dieu* ;

Par M. Louis Bossu, de son travail *Un couvent Janséniste, Voisins et sa dernière abbesse* ;

Par le Dr Garsonnin, du tirage à part du Bulletin contenant une *Note sur une généalogie de Charles du Lis.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président annonce à la Société qu'avec le concours de M. Jacob il a terminé l'inventaire des 9 armoires de la bibliothèque situées à gauche du bureau. Les collections des mémoires des Sociétés savantes, qui y sont renfermées, sont presque toutes incomplètes. Des démarches seront faites auprès des Sociétés encore existantes pour se procurer les fascicules qui manquent à nos collections.

— M. le chanoine Cochard fait, au nom de la Commission des

publications, son rapport sur le travail de M. Guissard *Traité de l'art d'enluminer*, et propose l'insertion au Bulletin. Ces conclusions sont adoptées.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Maître relative aux phototypies des cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan. A la suite de cette lecture, la Société vote les fonds nécessaires pour le tirage de ces phototypies.

— M. le docteur Garsonnin, secrétaire, donne lecture du projet de Bulletin pour le second trimestre de l'année 1900. Le Bureau est chargé d'en assurer l'impression.

Séance du vendredi 12 octobre 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des nombreux ouvrages reçus durant les mois d'août et de septembre.

Il signale, dans le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Loire-Inférieure*, Tome XIe, 3e livraison, une note sur la chapelle du château de Rouen à l'époque du procès de Jeanne d'Arc.

— M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires du Programme du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui se tiendra à Nancy en 1901.

Séance du mercredi 26 octobre 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

Dans le numéro du *Polybiblion* (partie littéraire, octobre 1900), il

(1) V. plus loin, p. 521.

signale, de notre collègue M. de la Rocheterie, le compte rendu d'un ouvrage ayant pour titre : *Paris révolutionnaire*, *Vieilles maisons*, *Vieux papiers*, de Lenôtre.

— M. le Président a le regret d'annoncer la mort subite de M. le chanoine Amelot, membre correspondant et lauréat de notre Société. Il était l'auteur d'une notice sur l'église Saint-Aignan, et d'un travail sur la généalogie de la famille Amelot. Il avait quitté, il y a deux ans, la cure de Saint-Jean-de-la-Ruelle et s'était retiré à Orléans.

Séance du vendredi 9 novembre 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président fait connaître les diverses publications envoyées à la Société au cours de la dernière quinzaine.

Il signale, dans la *Revue des Beaux-Arts*, un article de notre compatriote M. Georges Lafenestre sur *La peinture ancienne à l'Exposition de 1900.*

— M. Camille Bloch fait hommage à la Société de son travail sur la *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé en 1789 le département du Loiret*. Ce travail, qui est accompagné d'une carte fort bien comprise, sert d'Introduction au troisième volume de l'Inventaire sommaire des Archives (série B) qui vient de paraître. Des remerciements sont adressés à M. Bloch.

M. Poullain, ancien conducteur des Ponts et chaussées, fait hommage à la Société d'une notice rétrospective concernant les défenses des principales villes du département du Loiret, Pithiviers, Montargis, Gien. Des remerciements seront adressés à M. Poullain.

— M. le Président fait part à la Société, dans les termes suivants, de la mort de notre collègue M. Thillier.

Presque au lendemain de notre dernière réunion, j'apprenais la

triste nouvelle de la mort aussi subite qu'inattendue de notre collègue M. Thillier.

Ancien élève de l'école des Chartes, M. Thillier est entré dans notre Société en 1881. Il suivait assidument nos séances. C'était un homme modeste, mais toujours prêt à rendre service quand on faisait appel à son dévouement.

Trésorier à plusieurs reprises, secrétaire-archiviste, membre de la Commission des publications, il avait accepté au cours de cette année la tâche ardue et délicate de préparer la publication du Cartulaire de Sainte-Croix. La mort l'a surpris au moment où il mettait la dernière main à ce travail, qu'il était plus apte que tout autre, par ses connaissances spéciales et sa scrupuleuse érudition, de mener à bonne fin. Je suis sûr de répondre à vos sentiments en adressant à sa famille si douloureusement éprouvée nos sympathiques condoléances.

La Société s'associe aux sentiments exprimés par son président et décide que ses paroles figureront au procès-verbal.

— Il est d'usage, quand notre Société perd l'un de ses membres, d'en faire reproduire les traits. M. le Président a fait une démarche près de M. Lestang, gendre de M. Thillier, qui lui remettra une photographie de notre collègue. M. Herluison est chargé de faire exécuter ce portrait.

M. Lestang doit aussi remettre à M. le Président le travail du Cartulaire de Sainte-Croix presque achevé par M. Thillier. Après examen par la Commission du Cartulaire, M. le Président se propose de demander à M. Lucien Auvray, notre collègue, placé mieux que tout autre pour ce travail, de vouloir bien accepter de le terminer. La Société, à l'unanimité, approuve cette démarche.

— M. Bloch a rencontré, dans les Archives, des documents inédits sur l'Etat de la Sologne au XVIII[e] siècle. M. le Président l'invite à rédiger une note sur ces manuscrits.

M. Huet signale un manuscrit du prieuré de Sennely de 1701 : *Histoire de Sennely en Sologne*, par l'abbé Sauvageot, prieur de cette

cure, copiée et annotée par l'abbé Griveau, ancien curé de Sennely, mort en 1817. Le manuscrit est actuellement aux mains de M. le curé de Sennely. La bibliothèque d'Orléans possède également la partie la plus importante de ce travail. Si la Société jugeait intéressante la publication de ce manuscrit, M. Huet se chargerait de le reviser et de l'annoter.

Séance du vendredi 23 novembre 1900

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale notamment, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (mai-août 1900), deux articles de M. Bloch : l'un sur l'ouvrage posthume de notre regretté collègue M. Louis Jarry, *Histoire de Cléry et de l'Église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry* ; l'autre sur deux publications de M. Wrangel, *Étudiants danois et norwégiens inscrits à la nation germanique d'Orléans* et *Une page de l'histoire littéraire de la Suède et de la France.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Drioux, substitut du procureur général, de son discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée (16 octobre 1900) : *Le Magistrat. Réflexions sur les Mercuriales de d'Aguesseau* ;

Par le R. P. Dom Léon Guilloreau, moine bénédictin de Solesmes, d'un travail ayant pour titre : *Chapitres généraux des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Serge d'Angers, XIVe-XVIe siècles ;*

Par M. le chanoine Dunand, de Toulouse, de son *Histoire complète de Jeanne d'Arc.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre du Ministère de l'Instruction publique annonçant le

renvoi des publications de la Société qui avaient été envoyées à l'Exposition universelle de 1900 ;

2° D'une lettre de M. Emile Espérandieu, directeur de la *Revue épigraphique*, où ce dernier demande à échanger la Revue qu'il dirige avec les publications périodiques de notre Société. La Société vote l'échange avec le Bulletin.

— M. le comte Baguenault de Puchesse annonce qu'un de nos membres correspondants, M. Bernard de Lacombe, vient d'être couronné par l'Académie française pour son ouvrage sur les Guerres de religion.

— MM. Basseville, Cochard et Herluison déposent sur le bureau la présentation, comme membre titulaire non résidant, de M. Paul Munsch, notaire à Sully. L'élection est renvoyée à une prochaine séance.

— M. le Président informe la Société qu'il a reçu de M. Lestang, gendre de notre regretté collègue M. Thillier, une copie de Baluze relative au Cartulaire de Sainte-Croix et contenant de nombreuses corrections et annotations manuscrites

— L'inventaire de la Bibliothèque, continué par MM. Basseville et Jacob, a révélé, dans les collections, de nombreuses lacunes qu'il sera difficile de combler.

— La présentation des candidats à la place laissée vacante par le décès de M. Loiseleur est renvoyée à la première séance de janvier.

— M. Jacob lit un travail de Mgr Desnoyers sur la collection de Noury de Curzon. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 14 décembre 1900.

Présidence de M. Basseville, *président.*

M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale :

1° Dans la *Revue des Beaux-Arts*, un second article sur *La Peinture ancienne à l'Exposition de 1900* signé de M. Georges Lafenestre, membre honoraire de notre Société ;

2° Dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, un travail de M. Henri Stein sur le *Comté de la Selle-sur-le-Bied.*

— M. Pigelet fait hommage à la Société de l'*Annuaire du département du Loiret pour 1901.*

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. le Président fait part à la Société que la Commission du Règlement et le Bureau se sont réunis à la Salle des Thèses pour examiner la proposition faite par M. Guerrier à la séance du 9 juin 1899. La Commission est d'avis de ne retenir, dans la proposition de M. Guerrier, que deux points : 1° fixation du délai de vacance après la mort d'un membre titulaire résidant ; 2° examen des titres des candidats.

1° *Fixation du délai de vacance.* La Commission propose de fixer à trois mois ce délai de vacance. La Société décide que ce délai ne sera que de deux mois seulement, ainsi que M. Guerrier l'avait indiqué.

2° *Examen des titres des candidats.* La Commission pense qu'il n'y a pas lieu de nommer une commission spéciale pour examiner les titres des candidats ; elle propose de charger le Bureau de cet examen. Cette proposition est votée par la Société et il est décidé qu'avant chaque élection le Président fera, au nom du Bureau, un rapport verbal sur les titres des candidats.

— La Commission du Règlement a examiné également la proposition de M. Bloch demandant à étendre la limite des travaux de la Société, qui actuellement ne peut s'occuper des événements postérieurs à 1789. Elle est d'avis que, sans modifier le Règlement, on peut interpréter l'article 3 des Statuts dans le sens de l'extension demandée par M. Bloch. La Société se range à l'avis de sa Commission et décide que la date de 1848 sera substituée à celle de 1789 comme limite à ses publications.

— M. Bloch donne lecture d'une note où il a résumé quatre mémoires inédits du XVIIIe siècle sur la culture de la Sologne. L'impression de cette note dans le Bulletin est votée par la Société. (1)

— M. Raguenet de Saint-Albin lit un travail sur deux livres d'heures manuscrits qui ont été composés, l'un pour Dunois, l'autre pour l'amiral de Coëtivy, l'héroïque défenseur de Janville. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 28 décembre 1900.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président, en rendant compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, signale dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* une étude de M. Jules Devaux intitulée : *Histoire d'un nom de lieu celtique* (*Pithiviers*).

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. le comte Baguenault de Puchesse de sa brochure : *Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers 1589-1595* ;

Par M. le chanoine Cochard de son travail : *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc ? Mémoire additionnel* ;

Par le R. P. Dom Léon Guilloreau de son étude : *Journal d'une*

(1) V. plus loin, p. 533.

religieuse bénédictine du monastère de la Celle, à Aix-en-Provence 1789-1793.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Il est procédé ensuite au renouvellement statutaire du Bureau.

MM. Anatole Basseville et Léon Dumuys, président et vice-président sortants, mais rééligibles, sont réélus à l'unanimité des votants.

M. Herluison est maintenu dans ses fonctions de membre de la Commission de la bibliothèque.

MM. Vignat et Baguenault de Puchesse sont élus, à l'unanimité des suffrages, membres de la Commission des publications, en remplacement de M. Thillier décédé et de M. Pommier non rééligible.

— M. le Président fait part à la Société d'une lettre où M. Auvray s'excuse de ne pouvoir continuer l'œuvre de la publication du Cartulaire de Sainte-Croix, laissée inachevée par le décès de M. Thillier.

— M. Breton donne lecture du 6e chapitre de son travail sur les *Juges-Consuls*.

TRAITÉ DE L'ART D'ENLUMINER

D'APRÈS UN MANUSCRIT DE FLEURY, CONSERVÉ A BERNE

(*Fragment.*)

La bibliothèque de Berne conserve un grand nombre de manuscrits à miniatures qui viennent de notre célèbre abbaye de Fleury. En lisant leur description, je m'étais souvent demandé s'il n'y avait pas eu, dans cette maison, une école d'enlumineurs. Les vies d'Abbon et de Gauzlin gardent sur ce sujet un silence absolu, bien qu'elles nous fournissent des détails fort intéressants sur la culture des beaux-arts à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe siècle : l'architecture, la sculpture, la gravure, la peinture à fresque, la fonte des cloches avaient un grand renom de célébrité.

Qu'il y eût des copistes, c'était une règle générale dans tous les monastères bénédictins.

Qu'il y eût des enlumineurs, les manuscrits actuellement conservés le prouvent surabondamment.

Mais existait-il un enseignement, des règles certaines, données par des maîtres, aucun document ne le démontrait et tous mes efforts pour en trouver étaient devenus inutiles ; une étude plus approfondie de nos manuscrits orléanais conservés à Berne me réservait une douce surprise. Le manuscrit A. 91 renferme un traité *De clarea seu de arte pingendi.*

Ce traité, malheureusement fort court, puisqu'il ne comprend que cinq pages, est demeuré inachevé. Il se trouve dans un recueil de toutes sortes de traités, dont l'écriture s'étend du VIe au XIIIe siècle et dont plusieurs fragments ont appartenu à Pierre Daniel. Il est donc plus que probable que cet opuscule

vient de Fleury. Les caractères indiquent les XIe-XIIe siècles.

En lui-même, il n'offre pas un intérêt de premier ordre ; mais la date et le lieu de sa composition, les renseignements qu'il contient présentent une certaine importance.

La manière d'appliquer et de préparer les couleurs en général faisait la grande préoccupation des artistes de ces temps éloignés, et, pour se procurer les meilleures recettes, ils n'hésitaient pas à entreprendre des voyages lointains. Il n'était pas aussi facile qu'on le croit de poser l'or ou l'argent sur le parchemin, de fabriquer des couleurs, de les délayer, de les mélanger pour l'usage des enlumineurs, et cependant il existait, entre moines, une sorte de lutte pour enluminer les bibles, les missels et les pontificaux. L'écriture en devait être plus soignée, le parchemin plus beau ; cela ne suffisait pas, il fallait en faire de véritables chefs-d'œuvre, et ce travail demandait non seulement d'habiles dessinateurs, des peintres exercés ; on songeait à l'avenir, il fallait surtout de belles et solides couleurs.

Or on ne connaît sur ce sujet que quatre traités importants : l'un fut composé par le moine Théophile au XIe ou au XIIe siècle ; l'autre, du XIVe siècle, a été publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, année 1886. Le troisième, de la même époque, a été publié dans le *Catalogue des manuscrits* de Montpellier, d'après le manuscrit 277 de la Bibliothèque de cette ville et est intitulé : « *De natura desígnandi.* » Enfin la bibliothèque de Naples possède un manuscrit du XVe siècle : « *De arte illuminandi*, » qui a été signalé dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIV, p. 647. Celui que je donne aujourd'hui offre donc quelque intérêt, malgré son peu d'étendue.

On se fait difficilement une idée des copistes. Je rapporterai les paroles d'un moine de Saint-Aignan. « Faites attention à vos doigts, vous qui feuilletez mon livre, gardez-vous de les poser sur mon écriture. Si vous saviez ce que c'est que d'écrire ! Il n'existe pas de métier plus fatigant. Il vous courbe le dos,

vous obscurcit les yeux, vous brise l'estomac et les côtes. Priez pour le pauvre Raoul qui l'a transcrit tout entier de sa main. »

L'enlumineur avait de bien plus grands soucis encore : la plume, le parchemin, les couleurs demandaient un soin tout particulier, d'après notre auteur.

Il ne faut pas confondre le roseau, *arundo*, ou *calamus*, ou *fistula*, avec la plume, *penna* ou *bipenna* (1).

Pour écrire, on se servit primitivement du roseau, qui était taillé, en fendant un de ses bouts amincis par le milieu au moyen d'un instrument tranchant ; mais, on comprend sans peine que sa pointe n'offrait pas assez de résistance, bien qu'elle fût affilée avec la pierre ponce ou la pierre à aiguiser. Elle s'émoussait vite sur les rugosités du parchemin. Ce défaut fit abandonner le roseau. D'ailleurs, il n'était pas facile d'en trouver partout, et partout on éprouvait le besoin d'écrire. Cet instrument, bon pour l'écriture onciale, devenait insuffisant. Avec les années le besoin de livres se fait sentir, il faut aller vite, l'écriture doit être plus rapide ; le roseau est abandonné et on emploie la plume.

La plume d'oiseau figure, comme instrument d'écriture, sur les colonnes Trajane et Antonine ; nous la trouvons, en effet, dans les mains d'une femme, représentant une Victoire, qui est occupée à écrire les triomphes des empereurs. Toutefois, ce ne fut qu'au V[e] siècle de notre ère que l'usage de la plume commença pour le vulgaire. La plume était appelée *fissipes* ou *fissa*, parce qu'elle était fendue avec le *scalprum* ou canif. Notre moine exige, pour l'enluminure, une plume bien taillée et aux pointes régulières.

L'instrument étant préparé avec soin, on écrivait sur le parchemin, et ici encore l'auteur de notre traité fournit des détails intéressants.

(1) Cette dernière expression se trouve dans une charte de Tyron, de 1118.

Tout parchemin n'était pas propre à recevoir la couleur, parce qu'il n'avait pas été également battu, parce que sa teinte ne semblait pas uniforme.

Il y avait plusieurs espèces de parchemins ; les peaux que l'on employait de préférence étaient celles du veau, de la brebis ou de la chèvre. La peau de veau mort-né (vélin) offrait une finesse sans égale, comme le montre un des manuscrits exposés sous la vitrine de notre Bibliothèque.

Le parchemin le plus renommé pour la blancheur venait de la Flandre ou de la Normandie : il offrait une couleur uniforme, il était propre, uni, sans rugosité. Celui de Bourgogne, au contraire, présentait des teintes variées, pâles, noires et blanches ; il était mal apprêté et tout rugueux. Une fois la peau choisie et nettoyée, on la dégrossissait avec un rasoir ; on la dégraissait, on la polissait à l'aide de la pierre ponce, de façon à n'y laisser ni poils, ni taches, ni rugosités. S'il y avait quelques trous, on les bouchait, en y cousant un autre morceau de peau. Si, malgré toutes ces précautions minutieuses, la plume glissait encore difficilement, notre auteur conseille de répandre dessus de la craie, réduite en poussière, ou, ce qui est mieux encore, de frotter fortement avec l'ongle du pouce.

Lorsque le parchemin était bien disposé, on le réglait au moyen d'un compas ou d'une planchette de la largeur de l'interligne. Souvent aussi la place de chaque ligne était déterminée, à ses deux extrémités, par des trous percés avec un poinçon.

Les lignes étaient tracées primitivement à la pointe sèche ; ce ne fut qu'au XII[e] siècle qu'on employa le crayon, *plumbum*. C'était, dit A. Rich, « une plaque ronde et mince, qui servait de crayon, et non un long cylindre, forme qui dispensait de tailler le crayon et l'empêchait de se courber ou d'écorcher le parchemin. »

Enfin notre auteur arrive aux couleurs.

Il ne parle pas de l'encre ordinaire, parce qu'il ne s'occupe

que de l'enluminure. L'encre se faisait avec du noir de fumée, de l'eau ou du vin et de la gomme. On y mêlait quelquefois de l'absinthe, pour préserver les manuscrits de la morsure des rats ou des souris.

Les couleurs qu'il indique sont au nombre de six :

Le *vermiculus* ou écarlate.

Le *minium* ou vermillon.

Le *sanguis draconis* ou cramoisi.

L'*azorium* ou azur.

Le *safranum* ou safran.

Et le *folium*, terme que je n'ai rencontré nulle part et qui était peut-être le vert, qu'on obtenait en broyant des feuilles.

Pour obtenir une bonne couleur, il faut se servir de la glaire ou blanc d'œuf et savoir la délayer parfaitement. Notre auteur attache la plus grande importance à ce mélange, sans lequel on ne peut bien peindre. Il demande un vase très pur, qui n'ait pas un autre usage ; ce vase doit être en terre, et non d'airain ou de cuivre, car tout liquide, qui séjourne dans l'airain, perd immédiatement son principe colorant. On doit, en outre, employer un petit instrument de bois, rond, flexible, ayant la forme d'une note de musique avec la queue en l'air. Ce sera le battoir.

Après qu'on a séparé avec dextérité le jaune de l'œuf du blanc et qu'on l'a déposé dans un vase, comme il a été dit plus haut, il faut fouetter sans cesse le blanc, jusqu'à ce qu'on en obtienne une sorte de mousse, qui s'attache au récipient. Si une de ces précautions est omise, on n'obtiendra que de la glue, qui, répandue sur la couleur, la fera filer, et la couleur est perdue, parce que, s'attachant à la plume, elle ne possède plus de limpidité.

Lorsque le battage a été accompli dans de bonnes conditions, on pose le vase, qui le contient, dans un endroit frais et propre, et on l'incline tout doucement, de manière à pouvoir extraire le liquide de l'écume. S'il fait chaud, on le mettra dans une chambre fraîche, et si, au contraire, l'air extérieur est froid, on aura soin de le déposer dans une température un peu douce. Avec cette glaire ainsi préparée, on mélangera les couleurs, et,

au bout de trois ou quatre jours, on pourra s'en servir. Pour cela on versera un peu de ce mélange dans une coquille d'œuf bien nettoyée ; on y trempera la plume et on obtiendra une belle couleur luisante et durable.

En résumé, la glaire ou blanc d'œuf constitue, pour notre moine, l'essence de toute bonne couleur.

Il devait ensuite parler du mélange des couleurs ; mais là s'arrête le manuscrit.

Il est certain que les préceptes de notre auteur ont été bien observés ; car les nuances rouges, vertes, violettes, jaunes, roses jettent sur nos manuscrits un éclat, qui n'a presque point pâli. La vivacité du coloris et la profusion de l'or nous surprennent encore et le bleu est inimitable.

Il suffira de contempler le beau manuscrit du XIII[e] siècle, dont les gracieux dessins ont été reproduits dans le second volume de nos *Mémoires*. Les manuscrits de Fleury conservés à Berne ont fourni d'admirables recueils de gravures que les artistes se plaisent à imiter, et nous ne pourrons plus douter que notre illustre monastère ait eu une véritable école d'enluminure.

Ch. CUISSARD.

DE CLAREA SEU DE ARTE PINGENDI

Sciendum est igitur duo esse genera clarearum, unum, quod verberando, aliud, quod cassando fit. Quassatum certe valde verberato fragilius (f. 2ª) sive infirmius est, immundum etiam eo quod sepius quassatum vel transductum per lanam seu per staminium ab imprimentis manu sordem sumit, dum sepius polluitur per manus. cum imprimentis digitos circumeat. Qui vero experimento querit ista agnoscere, adhibeat unum et aliud genus. scilicet verberatam et quassatam claream, et perspiciet quam limpidissima diucius sit una et altera turbida. Ergo ne diucius immoremur vituperando seu laudando quodlibet eorum, de utiliore, quod Deus dederit, dicamus, qui artifex et largitor omnium arcium est.

Igitur color et clarea tractari semper volunt mundissime nec pro alia causa fiunt pulchra, nisi delicando et deligendo confecta. Si vero hec sic tibi libet tractare, habeto mundissimam scutellam, in qua semper claream conficias, nec per aliud opus sit maculata, sed tantum deputata in idem. Multi vero in pelvim conficiunt claream ; minus intelligunt, quod de aere fit clarea glauciat(i)a. Omnis enim liquor, si aliquandiu remanserit in vase aereo, mutabitur suo colore et etiam privatur ex parte proprio sapore. Habeto etiam flabellum in modum istius signi ɕ aptatum crossum rotundum ex ligno flexibili ad instar digiti in parte similitudinis virge. Alia pars vero, que est in modum circuli, non sit rotunda, sed lata et tenuis, ut flecti (f. 2ᵇ) possit, cum quo verberabis claream. A nonnullis autem verberatur clarea aut coceario aut lignulo parum in summitate curvato, non intelligentes quod, nisi bene verberata sit ipsa clarea, nullo modo bene temperari

potest color inde, et vix aut nunquam de talibus instrumentis verberatur.

Cum vero paraveris claream, a vitello separabis albumen ovi et, posito albumine in scutella, fortiter sine cessatione verberabis ipsum albumen ovi supradicto lignulo, donec vertatur quasi in spumam aque vel in similitudinem nivis et adhereat in scutella et vires perdat currendi vel deflectendi in parte aliqua, etiam si versas(t) partem inferiorem in superiora(e), scilicet fundum scutelle superius et inferius claream. Tamen hoc sciendum est, si percusseris septies aut decies verberando ve caedendo ipsam claream, postquam adheret scutelle, ut superius prenotatur, meliorabitur. Multos vero decipit ipsa mala verberatio claree et fit, dum minus c(a)editur, quasi glutis et infusa in colorem facit ipsum colorem filare in modum fili et perdetur omnino color ille. Nec etiam potest de scribentis exire penna sine difficultate magna et in par(e) gameno positus redditur turpissimus. Cum enim c(a)edetur clarea, pone scutellam in quieto loco et mundo parum inclinatam, ut decurrere possit de spuma claree liquor. Si vero calor fuerit Canis, frigido pone in loco, ne siccetur. Si vero rigor brumalis, reconde in tepido, ne geletur. Decurso autem liquore claree et, mundata (f. 3ª) conca ovi, infunde in eamdem concam eumdem liquorem. Diu vero remansisse in scutella deteriorabitur, maxime tamen in estate, ita ut sepe sub una nocte et diu conversum sit in modum filantis gutte vel in siccum. In naturali ergo vase naturaliter manet.

De ista clarea temperatur vermiculus, minium, safrannum et sanguis draconis et azorium et a quibusdam etiam ille color qui dicitur folium.

Possum ergo sane redargui, quia ad talia ra(c)io, scilicet scribendo puerilia seu inutilia, sed Deus omnipotens potest in bono fructu transferre ea, qui testis est, quod non causa vanitatis, immo gratia obedientie bene(i)vole neces(s)itati multorum... (scribo), quod nunc adiuv(i)ante Deo cupio peragere ad utilitatem instruendi alios.

Non omne pargamenum unum capit temperamentum coloris

vel claree, eo quod pargamenorum genera sunt diversa, cilicet vitulinum, o(v)inum, caprinum. Pargamenum autem ovinum et vitulinum, quando unius est coloris, scilicet albi, totum et planum et pulchrum, ut puta illud de Flandria et Normannia, suprascripti opus est temperamenti, hoc est, sic temperabis vermiculum et claream, ut superius invenisti, etiam infusa clarea in vermiculum et dehinc imposito in pargameno coloris optimi erit. Quando vero et varii coloris, (f. 3b) pallidi et nigri et albi fuerit pargamenum, ut est illud ovinum de Burgundia, quod rarissime invenitur ab aliquo colorari, istiusmodi temperaturam facies claree. Vitellum ovi ab albumine separatum immites in scutellam admixtaque aqua, ut ipse spissitate sua vitellus careat aqua et clarior fiat, flabello quasi claream illum verberabis, donec totus sit fractus. Dehinc vero colabis illam per mediam telam immissaque in colorem rubeum statim potes operari, nec tam nequam pargamenum, ut estimo, invenies, quo non per hanc vitellinam luceat claream color, et reddetur quasi purpura pretiosissima. Ista vero vitellina clarea labilis est et inseparabilis a spuma. Alia enim, que fit de albumine, dum verberatur, arescit et adheret scutelle.

Scire omnes cupientes artis peritiam istius decet quod diu non frui color potest omnis rubeus clarea ista vitellina ; at, ubi lucescerit, utatur diu memorata clarea, que ex albumine conficitur. Nam hec est causa. Clarea igitur, que constat ex vitello ovi, pinguior multo clarea, que de albumine fit propter vitellum, qui totus est quasi adeps pinguedine et ex ipsa pinguedine tam alacriter fulget omnis color rubeus atque non est ex alia parte adherebilis, sed magis frangibilis et cadibilis. Idcirco si assidue de eadem pascitur, ipse scilicet color efficietur quasi adeps lucidus, sed caducus atque ideo, ubi illuxerit (f. 4a) una ex altera nutriatur clarea, aqua perseveranter in pargameno conglutinabitur.

Scito etiam quod ullus recenter temperatus color non lucet, usque dum impinguatus fuerit claree pinguedine duobus vel IIII[or] diebus, quia macer et mortuus est in sua natura. Cum vero

claream primitus in colorem immittis, involve totum et immove cum ipso liquore colorem, ut sic tota eque pinguescat illa confectio. Cum autem jam incrassatum est et lucidum et filantem in modum glutinis atque vix exeuntem de penna colorem videris jam nimis est pinguis et oportet te illum cum aqua nutrire, ne extet illud quod ad presens dixi. Expedit ut sit tota involuta temperatura illa confectio. Sed partem ipsius coloris sine quiescere in fundo vasis illius coloris vel vasculi colorei et aliam partem move solito more lignulo prescripto. Istud ergo propterea dixi, ut semper omni hora possis ad propriam voluntatem temperare hec, sive ut luceant, sive ut nequaquam luceant seu ubi parum, sed ubi nimis luceant, per aquam et claream.

Sciendum igitur est quod multi, ubi viderint fulgere colorem, faciunt claream quamdam, quam vocant claream levem vel claream macram, habentem medietatem ex aqua mixta cum albumine ovi et in similitudinem verberata et quia minus est pinguis ista propter aque mixtionem, bene inde lucidus color, qui antea fuerat a fortiore impinguatus (f. 4b) liquore, temperatur.

Nonnulli etiam, cum unum opus ex multis coloribus operantur, habent genera claree plura, in quibus minus de aqua et majus in alio habetur. Sed tantum valet unum quod conficitur sine aqua, quam multa dispariliter aquis temperata, dum stilla aqua una et due vel III[es] seu multo plures claree immittuntur in quamlibet confectionem, vel, si placet, multe sin ex aqua et pauce de clarea.

Cum membrana vermiculum vel minium imposueris ad formandum capitales litteras, habeto pennam bene fissam non solum autem ad istum colorem, verum etiam et ad azorium. Ad viridem vero colorem minus sit fissa, eo quod tenuiter imponitur. Carola (cartula) etenim sive aliud scribitur aliquod, instrumentum, super quod scribitur, non sit oppido arduum, et si hoc est quod scriptura, quam coloraturus es, sit nimis confecta de illa petra, que creta dicitur, sicuti a nonnullis scriptoribus solet fieri, expelle eam foras de scriptura feriendo duriter in pargameno ; exinde namque albescit omnis color, quin etiam

impedimentum maximum penne facit scribe, ita ut ipsa non possit ire in pargameno. Sed tu parum frica digito locum ipsum, ubi fabricaturus es litteram.

Cum igitur formas litteram, prius penna torta ea apta summitates illius per girum, ne corrosa videatur; hoc vero peracto, aptabis et ordinabis equaliter colorem per totam litteram, ne sit in uno loco parum et in (f. 5a) alio minus de colore vel nimis c(g)lareatum vel parum in ea color. Post hec ad siccandum in equali loco ipsum opus pones. Si dixeris mihi : Unde possum scire an parum an nimis de colore in littera habeatur? dicam tibi, quod ista et alia nonnulla, si animadverteris, poteris probare et intelligere potius per temetipsum tractantem quam per me scribentem. Non valentem se existimet artifex in opere, si ex proprio ingenio nec probat nec intelligit quicquam, tantummodo hoc quod per alios didicerat. Omnis igitur est inventa intellectaque a scrutantibus hominum sensibus ars, sapientiam hominibus dante Deo, per quem omnia constant.

Safrannum, quod alio a quibusdam nuncupatur nomine crocus, nullam habet temperaturam aliam, nisi, sicut invenis illud herbido flore, ita pones in vasculum coloreum atque desuper clarea pura et forte infusa, parvo intervallo glauciatus fuerit. Sciendum tamen quod quidam safrannum, antequam temperant clarea, in solis vel ignis calore siccant illud, ut ariditate nobiliorem reddat colorem. Non solum autem in magnis rebus, verum et in minutissimo opere floret ingenium, viget intellectus, valet ratio. Omnis etiam letatur terrene actionis artifex audita alicujus novitate ingenii, quia ardenter cupit ad artis perfecti (f. 5b) onem attingere; sed, o ! quam gemendum atque stupendum est omni viam vite transeunti, quod multos operarios sue professionis a perfectione se retrahentes... (videt fortasse), in quorum numero ego miserrimus sum, sed tamen misericordia Dei sperans sola eterne ars vite habet. Semper ergo oportet illum, ut focus vitiorum fenum consumat, ardere, qui immaculatum vite sue peragere callem cupit. Hic est igitur parvissimum ingenium, quod interpositis aliis parumper silui.

Cum bene temperatum fuerit safrannum, sepe evenit ut diu

remanente ipso in clarea vertatur in colorem rubeum, eo quod habundat ipsa herba, que safrannum dicitur. Ideo tu bene temperationis tempus cape id colorandum vel ea hora, qua bene temperata est illa confectio, de illa eam remove, ut plus non tinguat temperationem quam necesse est.

Jam, Deo mihi opitulante, pernecessariam posteris mee qualitate possibilitatis temperandi coloris artem stili officio digessi. Nunc, eo ipso largiente, qui posuit intellectum in viscera hominum, de colorum mixtione aliquid pandere temptabo gratia caritatis et utilitatis requirentibus, quam semper doctior supponit pictoribus aliis. Puris, hoc est, non mixtis coloribus, ut mirabiliter mixto strata inferius, superius umbrata colore pictura sit variata, cum nimi... *Cetera desunt.*

NOTE

SUR

QUATRE MÉMOIRES INÉDITS SUR LA SOLOGNE

Les archives départementales du Loiret conservent quatre mémoires inédits sur l'agriculture en Sologne et sur les moyens de la régénérer. Ils datent de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Ils sont actuellement cotés C 64.

Celui qui paraît être le premier en date est dû à Barbot, que le *Calendrier historique de l'Orléanais* donne en 1790 comme secrétaire du Roi et greffier des eaux et forêts. Il est intitulé : *Mémoire pour engager les propriétaires de terrains sablonneux, arides et peu propres à la production des grains à y faire des semis de pins* (17 pages). L'auteur dit que la culture du pin dans l'Orléanais ne serait pas une nouveauté. « On y en connaît plusieurs plantations dont celles de la Source près d'Olivet ont fait des progrès très rapides ». Il montre les bons résultats des semis qu'il a faits en 1764 dans sa terre du Plessis, sise à Vitry, sur le canal d'Orléans. Il énumère les avantages qui résulteraient de la diffusion du pin : 1° meilleure appropriation que le chêne au mauvais sol de la Sologne, 2° l'écorce du pin excellente pour faire du tan, alors que l'écorcement est nuisible au chêne sur le point d'être coupé ; 3° le pin est propre aux ouvrages de charpente et de menuiserie ; 4° il est très bon pour le chauffage ; 5° il pourrait servir à construire les bateaux pour la Loire ; 6° fournir des échalas pour les vignes ; 7° dans les terres à grains exploitées seulement tous les 12 ou 15 ans, on pourrait dans l'inter-

valle faire des semis de pins au lieu de genêts, ce qui donnerait à la fois du bois et des bourrées de chauffage.

En 1767, M. de Bonnières donne un *mémoire sur les différentes qualités de marne et l'application qu'on en doit faire suivant les différentes terres, et un état de la culture de la Sologne telle qu'elle est actuellement et ce qu'on pourrait faire pour augmenter le produit de ce pays* (20 pages). Après une étude générale sur les diverses sortes de marnes, sur les qualités propres à la Beauce et au Gâtinais, l'auteur montre l'usage qu'on en pourrait faire en Sologne pour amender les terres qui ne sont engraissées qu'au moyen du fumier, en quantité insuffisante, et tout ce que la région y gagnerait pour ses grains et pour ses prairies artificielles.

Un troisième mémoire, de 1768, *sur la culture de la Sologne et sur les moyens de la perfectionner* (64 pages), a pour auteur M. Gruau de Blangy, ancien officier, propriétaire du vieux Millançay. La table des matières en donnera une idée suffisante.

I. — Description de la Sologne. Culture des terres. Ouverture des orillons pour le sarrazin, pour les seigles. Des bœufs. Des vaches. Des chevaux. Des brebis. Des cochons. Des poulets d'Inde.

II. — Inconvénients de la culture actuelle. Du labourage. Des bœufs. Des chevaux. Des vaches. Nourriture des bestiaux.

III. — Projet d'agriculture pour la Sologne. Nourriture des bestiaux. Labourage. Des chaumes. Défrichis et prairies. Nourriture des bestiaux. Des vaches.

IV. — Réflexions sur les blés qui se coupent entre deux terres.

M. le Comte de Buat, Seigneur de Nançay, Ministre de France à la diète de l'Empire à Ratisbonne, est l'auteur du quatrième

mémoire sur l'agriculture de Sologne, en forme de lettre à M. l'Intendant de la Généralité d'Orléans (18 pages). Il date de 1769. On trouve dans le Registre des Délibérations de la Société d'Agriculture d'Orléans un rapport sur ce mémoire (142e séance, 7 décembre 1769). Voici les points qui y sont traités :

Preuves de la décadence de la Sologne. Analyse du sol ; inconvénients de la conformation du terrain ; les huit abus qui découlent de ces inconvénients ; les six causes morales de ces abus. Remèdes : *a)* rétablissement et accroissement des prés ; *b)* prairies artificielles ; l'efficacité de ces deux remèdes est démontrée par des expériences que l'auteur résume ; *c)* changement dans les baux et la manière de les faire valoir.

Camille Bloch.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1900

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants :* de janvier à août 1900.

— *Romania :* t. XXIX, nos 113, 114, 115, 116, année 1900.

— *Revue historique* : t. LXXIV, janvier à décembre 1900.

— *Revue archéologique :* 3e série, t. XXXVI, et XXXVII.

— *Musée Guimet : Revue des religions*, t. XLI et XLII, 1900.

— *Petit Guide illustré du Musée Guimet.*

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques :* 3e livraison 1899 ; 1re et 2e livraisons, 1900.

— *Bulletin historique et philologique*, : année 1899, nos 1 à 4.

— *Gazette des Beaux-Arts :* Janvier à décembre 1900.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts :* nos 1 à 40, 1900.

— *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France.*

— *Bulletin de la Société bibliographique et des Publications populaires :* 31e année, janvier à juin 1900.

II. — DONS ET HOMMAGES.

H. Herluison. — *Le Musée d'histoire naturelle d'Orléans. — Guide du visiteur.*

— *Les Deux grandes amours de Jeanne d'Arc, Dieu et la France :* Panégyrique prononcé le 8 mai 1900, par l'abbé Barbier.

— *L'Épée de Dieu :* Panégyrique de la vénérable Jeanne d'Arc prononcé le 13 mai 1900 dans la basilique Notre-Dame de Paris, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Amicie de Villaret (Mme la Csse). — *Une épave culinaire du XIVe siècle.*

Baguenault de Puchesse (le Cte). — *Lettres de Catherine de Médicis :* t. 7. 1579-1581.

— *Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers :* 1589-1595.

Cazin (Paul)— *Un manuscrit liturgique des Frères Prêcheurs antérieur aux règlements d'Humbert de Romans.*

Lamoureux (le Dr) . — *Un hospice mixte avant la Révolution : l'Hôtel-Dieu de Châteaudun,*

Hanotaux. — *La Normandie dans l'unité française :* Discours prononcé à Rouen, le 18 février 1900.

Johanet (Arthur). — *Le Barreau d'Orléans au XIXe siècle :* 1800-1900.

Basonnière (de). — *Jouy-le-Potier, son territoire et ses châteaux :* Travail manuscrit.

Beaucorps (A. de et François de Beaucorps). — *Étude empirique au moyen de la baguette sur les origines souterraines de la rivière du Loiret.*

Bossu (Louis). — *Un couvent Janséniste, Voisins et sa dernière abbesse.*

Drioux, substitut du procureur général. — *Le Magistrat, réflexions sur les mercuriales de d'Aguesseau.* — Discours prononcé en l'audience solennelle de rentrée le 16 octobre 1900.

Guilloreau (Léon Dom), Moine bénédictin. — *Etudes monastiques. Deux chapitres généraux des Abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Serge d'Angers, XIVe et XVIe siècles.*

— *Journal d'une religieuse bénédictine du monastère de la Celle à Aix en Provence :* 1789-1793.

Garsonnin (le Dr). — *Note sur une généalogie de Charles du Lis.*

Cochard (le chanoine). — *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc ?* Mémoire additionnel.

Dunand (H. l'abbé). — *Histoire complète de Jeanne d'Arc,* 3 volumes : t. I, La Jeunesse de Jeanne d'Arc, 1412-1429 ; t. II, La Mission de Jeanne d'Arc, 1429-1431 ; t. III, Accomplissement de la Mission de Jeanne d'Arc, 1431-1456.

Bloch. — *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé en 1789 le département du Loiret.*

Poulain. — *Notice rétrospective concernant les défenses des principales villes du département du Loiret : Pithiviers, Montargis, Gien.*

— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France : t. III, 3e livraison.

— Association des Employés de commerce des offices et des administrations d'Orléans. — 50e anniversaire de sa fondation.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES)

Agen. — Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen : t. XIV, 2e série.

Albi. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn.* — T. XVI, 2e série, 8e année ; t. XVII, 9e année, nos 1 et 2, 1900.

Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires* : 5e série, t. II. 1899.

Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais. — *Mémoires*, t. II, 2e, 3e et 4e livraisons 1900.

— Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. — *Mémoires* : 2e série, t. XXX et XXXI.

Autun. — Société Eduenne. — *Mémoires*, t. XXVII, 1899.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin* : t. LIII, 1899.

Belfort. — Société Belfortaise d'Émulation. — *Bulletin* no 19.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. — *Mémoires*, t. XVII, 1re et 2e partie.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. — *Memoires* : 7e série, t. IV, 1899.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. — *Bulletin* : t. XXVIII, 1re livraison.

Bone. — Académie d'Hippone. — *Bulletin* : no 29, 1896-1898. Compte rendu des réunions de 1899.

Bourg. — Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain. *Annales* : 32e année 1899 : octobre, novembre et décembre ; 33e année, janvier à septembre 1900.

Bourges. — Société historique, littéraire et scientifique du Cher. *Mémoires* :4e séri e, t. XIV.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — *Bulletin* : 4e liv., t. XXI, et 1re et 2e liv., t. XXII.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. — *Bulletin* : 3e et 4e fascicules, 1899, t. XXIV ; 1er, 2e 3e fascicules, 1900, t. XXV.

Chambéry. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; 2e série, t. XIII.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. — *Bulletins* : nos 242, 243, 244, 245 ; 1900.

Châteaudun. — Société Dunoise. — *Bulletins* : nos 121, 122, 123, 1900.

Constantine. — Société archéologique du département de Constantine. — *Recueil des notices et Mémoires* : 4e série, t. II, 1899,

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Mémoires* : 1899-1900.

Comité des Sociétés des beaux-arts des départements. — *Bulletin* : nos 13 et 14, 1900.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique de Château-Thierry. — *Annales* : année 1899.

Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. — *Mémoires* : 3e série, t. VI, 1895-1896 ; t. VII, 1897-1899.

— Catalogue des expositions des fêtes du Centenaire : peintures, objets d'art et de curiosité, 1re, 2e et 3e parties.

Dax. — Société de Borda. — *Bulletins* : 4e trimestre, 24e année 1899, 1er, 2e et 3e trimestres, 25e année 1900.

Dijon. — Commission des antiquités de la Côte-d'Or. — *Mémoires* : fascicules 1, 2 et 3, 1895-1899.

Epinal. — *Annales* de la Société d'émulation des Vosges, LXXVIe année, 1900.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales* : 4e trimestre, 1899 ; 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1900.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. — *Bulletins* : 4e trimestre 1899 ; 1er, 2e et 3e trimestres, 1900.

Grenoble. — Académie Delphinale. — *Bulletin* : 4e série, t. XII et XIII, 1899.

Langres. — Société historique et archéologique. - *Bulletin* : t. IV, nº 59, 1900.

Lille. — Commission historique du département du Nord. — *Bulletins* : t. XV, fascicules XXII, XXIII, XXIV, 1900.

Mans (Le). — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletins* : 3e et 4e fascicules, 1899-1900.

— Société historique et archéologique du Maine. — *Revue* : t. XLVII, 1er semestre, 1900.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. — *Bulletins* : t. XLVII, XLVIII et XLIX, 1re livraison 1900.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, janvier à décembre 1900.

Mâcon. — Académie de Mâcon. *Annales* : 3e série, t. IV.

Marseille. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille ; année 1899-1900 ; 9e série, 3e partie, t. V.

Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. — *Bulletin* : 1er, 2e, 3e, 4e trimestres 1900.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana* : t. XI, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, 1900.

Montbéliard. — Société d'émulation de Montbéliard : t. XXVII.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres de Montpellier. — *Mémoires* de la section des lettres ; 2e série, t. III, nº 1.

Moulins. — Société d'émulation. — *Bulletins* : 7e année, 1899.

Nancy. — Académie de Stanislas. — *Mémoires* : 3e série, t. XVII.

Nantes. — Société académique de Nantes. — *Annales* : 7e série, t. X, 1900.

Nevers. — Société nivernaise des lettres, sciences et arts. *Bulletin* : 3e série, t. VIII, 4e fascicule.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. — *Bulletins* : Janvier à novembre 1900.

Nîmes. — Académie de Nîmes. — *Mémoires* : 7e série, t. XXII, 1899.

Orléans. — Bulletin de l'instruction publique du département du Loiret : t. XIII, nos 1 à 20, 1900.

Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Bulletins* : Janvier à avril, 1900.

— Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXI, janvier à août, 1900.

— Société de l'histoire de France. — *Annuaire-Bulletin* : t. XXXV, 1899.

— Revue des études grecques : t. XII, nos 48 et 50 ; t. XIII, nos 51 et 52, 1900.

— Académie des Inscriptions et belles lettres. — *Compte rendu* : 4e série, t. XXVII ; novembre, décembre 1899.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins* : t. XXVII, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletins* : 2e série, t. XX, 4e trimestre 1899 ; 1er et 2e trimestres 1900.

Puy (Le). — Société scientifique et agricole de la Haute-Loire. — *Mémoires* : t. X, 1897-1898.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. — *Bulletins* : t. IX, nos 4, 5 et 6 ; t. X, nos 1, 2 et 3.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. — *Précis analytique des travaux* : 1898-1899

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. — *Bulletins* : t. XI, 3e livraison.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. — *Bulletin historique* : 4e fasc. 1899 ; 1er, 2e et 3e fasc., 1900, t. X.

Saintes. — Revue de la Saintonge et de l'Aunis. — Table du t. XIX ; t. XX, 1re à 6e livraison, 1900.

— Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure ; 5e série, t. I, 1900.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. — *Bulletins* : 25e année, 1899-1900.

Sens. — Société archéologique de Sens. *Bulletins* : t. XIX.

Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletins* : t. V, 1896 ; t. VI, 1897 ; t. VII, 1898.

Toulon. — Académie du Var. — *Bulletin* : nouvelle série, t. XXI, 1899.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. — *Bulletins* : t. XII, 4e trimestre 1899 ; 1er et 2e trimestres 1900.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France. — *Bulletins* : nos 25 et 26, novembre 1899 et juillet 1900.

Troyes. — Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. — *Mémoires* : 3e série, t. XXXVI, 1899.

Valence. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble et Viviers ; janvier à décembre 1900.

— Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Bulletins* : nos 134, 1900.

Valenciennes. — Revue agricole, industrielle, historique et artistique. — 51e année, no 1 à 12, t. XLIX, 1899.

Vannes. — Société polymatique du Morbihan. — *Bulletins* : 1899.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Vendôme. — *Bulletins* : t. XXXVIII, 1899.

Versailles. — Commission des antiquités et des Arts de Seine-et-Oise : t. XXe.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie royale d'archéologie de Belgique. *Bulletins* : 5e série des annales, nos 7, 8, 9.

Bari. — *Giornale araldico genealogico diplomatico* : 36e année, fasc. V, 1898, janvier à novembre 1899.

Bucharest. — Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle, par M. Jorga. — Histoire de la Roumanie. — Documents, t. XI, 1517-1612.

— Académia Romano, Publicatiunile Fondului Vasilie Adamachi ; t. I, 1898-1900.

— Fragments de l'Histoire de la Roumanie, par le baron de Hurmuzuki.

Bruxelles. — Commission royale d'art et d'archéologie, annuaire 1900, t. XI.

— *Analecta Bollandiana*, t. XVIII, fascicules 3 et 4.

— Société royale de numismatique belge, 56e année, 1900.

— Société d'archéologie. *Annales :* t. XIII, livraisons 2, 3, 4 ; t. XIV, liv. 1.

Genève. — Le *Globe*, t. XI, 1899, nos de janvier à avril 1900.

Gorlitz. — *Codex diplomaticus*, 1899. — *Nouveau Magazin de Lusace :* 1re et 2e livraisons.

Namur. — Société archéologique. *Annales :* t. XXIII, 2e livraison.

Mexico. — Société scientifique. — *Mémoires et Revue*, t. XIV, 1899-1900, nos 1 à 8.

Metz. — Académie de Metz. — *Mémoires*. 3e série, 26e année, 1896-1897.

Stockholm. — Académie royale des Antiquités, — *Der Orient und Europa*, Oscar Montelius, 1 Heft.

Zagreb. — Godina II, Svezak 1 à 4, 1899-1900.

V. — ABONNEMENTS.

Revue critique d'histoire et de littérature : 34e année, no 1 à 51, 1900.

Polybiblion, partie littéraire : t. LI, 1900.

— *partie technique* : t. XXXVI, 1900.

Bulletin bibliographique : 31e année, 1900

Revue de Loir-et-Cher : 1899-1900.

Orléans, imp. P. PIGELET

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 171.

PREMIER TRIMESTRE DE 1901.

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1901.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859
2 BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874
3 WALLON, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875
4 BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883
5 PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883
6 LASTEYRIE (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885
7 MASPÉRO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888
8 LARROUMET, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, rue du Val-de-Grâce, 29, Paris. 1891
9 MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, rue de Boulainvilliers, 26, Paris 1893
10 JOUIN (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893
11 LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, 21, rue Jacob, Paris. 1895
12 HANOTAUX (G.), ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 258, boulevard Saint-Germain, Paris. 1898
13 LOQUIN (Anatole), membre et président sortant de l'Académie de Bordeaux, 39, cours Saint-Jean, Bordeaux (Gironde). 1898
14 GUIFFREY (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. 1899
15 LEMAITRE (Jules), membre de l'Académie française, 62, rue de Rome, Paris. 1899

MM.

16 De Fauque de Jonquières, membre de l'Institut, 2, avenue Bugeaud, Paris. 1900

17 Prou (Maurice), professeur à l'école des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 Desnoyers, (Mgr) ✻, O. A. vicaire-général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, directeur du Musée historique d'Orléans, Membre fondateur, Président d'honneur. 1849

2 Basseville, avocat, O. A. membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

3 Gastines (Le comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

4 Vignat (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

5 Beaucorps (Vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

6 Baguenault de Puchesse (Le comte Gustave), docteur ès lettres, président du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

7 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, lauréat de l'Académie française. 1869

8 Cochard (l'Abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

10 Bailly, ✻, professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

11 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

12 Dumuys (Léon), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché à la direction du Musée historique. 1880

13 Herluison (H.), ✻ O. I. P., attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. 1882

14 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

15 Guerrier, O. I. P., docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

16 Charpentier (Le Comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

17 O'Mahony (Le comte), ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

18 Cuissard, O. A., Bibliothécaire de la ville d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1892

19 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

20 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

21 Huet (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894

22 Jacob (Georges). 1895

23 Dusserre (René), O. I. P. architecte départemental, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

24 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

MM.

25 Vacher, docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

26 Bloch (C.), archiviste du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique. 1896

27 A. Breton, Avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898

28 Garsonnin, Docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1899

29 Fougeron (P.-E.). 1901

30 Lapage (E.), adjoint au Maire d'Orléans. 1901

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire es changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Laurand (Jules), rue Boesnier, 2, Blois (Loir-et-Cher). 1854

2 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

3 Courcy (marquis de), O. ✻, ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

4 Aboville (comte d'), au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

5 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue Saint-Dominique, 36, Paris. 1876

6 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

7 Auvray (Lucien), O. A., sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

8 Munsch, notaire à Sully-sur-Loire. 1901

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Rey (baron), membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864
2 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869
3 Chollet (Alfred), château de Changy, par Saint-Germain-des-Prés (Loiret). 1873
4 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873
5 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret Briare (Loiret). 1874
6 Martellière, ancien magistrat, Pithiviers. 1875
7 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876
8 Felice (Paul de), pasteur, à Enghien (Seine-et-Oise). 1876
9 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
10 Bonnardot, archiviste-paléographe, rue des Tournelles, 1, Arcueil (Seine). 1879
11 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880
12 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882
13 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882
14 Lanéry d'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882
15 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
16 Stein (Henri), O. I. P., archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884
17 Simon (Gabriel), O. A., conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45, Orléans. 1885
18 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885
19 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885

MM.

20 PORCHER (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
21 SOREL, ✻, président du Tribunal civil de Compiègne, président de la Société historique de Compiègne. 1886
22 PRÉVOST (Alfred), curé de St-Hilaire-St-Mesmin (Loiret). 1886
23 PIGELET (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
24 QUÉVILLON, O. ✻, ⚜, O. A., colonel commandant le 144e Régiment d'infanterie de ligne, Bordeaux (Gironde), membre de la Société française d'archéologie. 1888
25 DUTERTRE, curé de Chevillon (Loiret). 1888
26 BERNOIS, curé de Jouy-le-Potier (Loiret). 1888
27 HAUVETTE (Amédée), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Jacob, 21, Paris. 1888
28 BESNARD, curé de Chevilly (Loiret). 1889
29 JAROSSAY (l'abbé), aumônier du pensionnat Saint-Euverte, Orléans. 1889
30 DE SAINT-VENANT, ✻, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre). 1890
31 COLAS DE LA NOUE, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, boulevard de Saumur, à Angers. 1890
32 GILLARD, docteur-médecin, rue du Mont-Valérien, 41, Suresnes (Seine). 1890
33 CHAMPAULT (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890
34 DE BEAUCORPS (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).
35 JOVY, O. A., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François. 1892
36 LARNAGE (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
37 DEVAUX (Paul), O. A., avoué à Pithiviers. 1893
38 HARDEL, curé-doyen de Droué (Loir-et-Cher). 1893
39 EUDE (Em.), architecte du monument de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, avenue d'Orléans, 8, Paris. 1894
40 SURCIN (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
41 DUFOUR, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895
42 TARTARIN, O. A., docteur en médecine à Bellegarde (Loiret). 1896
43 DELAYGUE (A.), Inspecteur des forêts à Lorris. 1898
44 CROY (Joseph de), Archiviste-paléographe, Montaut (Loir-et-Cher). 1898

MM.

45 Bazonnière (Ernest de), maire de Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898

46 Mercier de Lacombe (Bernard), archiviste-paléographe, cité Vanneau, 5, Paris. 1899

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Tocilescü, professeur à la Faculté des lettres de Bucharest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur. 1893

2 Grabinski (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
7 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
8 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
9 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
10 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Avallon. — Société d'Études.
12 Avignon. — Académie de Vaucluse.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippône.
19 Bordeaux. — Société archéologique.
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
26 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
27 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
31 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
32 Châteaudun. — Société dunoise.
33 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
34 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
35 Compiègne. — Société historique.
36 Constantine. — Société archéologique.
37 Dax. — Société de Borda.
38 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
39 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
40 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
41 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
42 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
43 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
44 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
45 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.

46 Grenoble. — Académie Delphinale.
47 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
48 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
49 Langres. — Société historique et archéologique.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Lyon. — Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
55 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
56 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
57 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
58 Marseille. — Société de Statistique.
59 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
60 Montbéliard. — Société d'Émulation.
61 Montbrison. — *La Diana.*
62 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
63 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
64 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
65 Nancy. — Académie de Stanislas.
66 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
67 Nantes. — Société archéologique.
68 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
69 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
70 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
71 Nîmes. — Académie de Nîmes.
72 Orléans. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
73 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
74 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
75 Paris. — Institut de France ; — *Journal des Savants.*
76 Paris. — Société des Antiquaires de France.
77 Paris. — Société de l'Histoire de France.
78 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
79 Paris. — École des Chartes.

80 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
81 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
82 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
83 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
84 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
85 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
86 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
87 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
88 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (1878).
89 Rambouillet. — Société archéologique.
90 Reims. — Académie nationale.
91 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
92 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
93 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
94 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
95 Roubaix. — Société d'Émulation.
96 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
97 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
98 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
99 Saint-Maixent. — Revue épigraphique.
100 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
101 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
102 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
103 Senlis. — Comité archéologique.
104 Sens. — Société archéologique.
105 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
106 Toulon. — Académie du Var.
107 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
108 Tours. — Société archéologique de Touraine.
109 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
110 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
111 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

11 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
113 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
114 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Academia eraldica Italiana, à Bari (Italie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
4 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
5 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
6 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
7 Christiania. — Université royale de Norwège.
8 Genève. — Société de Géographie.
9 Genève. — Institut national genevois.
10 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
11 Liège. — Institut archéologique liégeois.
12 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
13 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
14 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
15 Metz. — Académie.
16 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
17 Namur. — Société archéologique.
18 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
19 New-York. — The New-York Public Library.
20 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
21 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
22 Stockholm. — Nordiska Museet.
23 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
24 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
25 Washington. — Smithsonian Institution.
26 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram-Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.
16 — publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1900

Président. — M. A. Basseville.
Vice-Président. — M. Léon Dumuys.
Secrétaire. — M. le Dr Garsonnin.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. G. Jacob.
Trésorier. — M. A. Breton.
Commission des publications. — MM. l'abbé Cochard, Baguenault de Puchesse, Vignat.
Commission de la Bibliothèque. — MM. Herluison, Baguenault de Puchesse.
Bibliothécaire. — M. Herluison.

Séance du vendredi 11 janvier 1901.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Présidend rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale :

1° Dans la *Revue de Loir-et-Cher* (n° 156) un *Catalogue des actes de François Ier intéressant le Blésois.*

2° Dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1899) un article de M. Alfred des Cilleuls, sur une publication de notre collègue, M. Bloch, ayant pour titre : *Création, par Malisset, d'un moulin économique à Châtillon-sur-Loing en 1776.*

3° Dans le Polybiblion (décembre 1900) un article de M. Visenot sur la *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret*, de M. Bloch.

— M. le comte Baguenault de Puchesse fait observer qu'il serait utile de dresser, pour l'Orléanais, le catalogue des actes de François Ier, ainsi qu'on l'a fait pour le Blésois dans la *Revue de Loir-et-Cher.* M. Jacob est chargé de ce travail.

— Au nom de la Commission des publications, M. Cuissard fait un rapport sur les mémoires de M. Chollet, relatifs aux fouilles de Gannes. Il exprime le désir que ces divers mémoires soient revus par son auteur et réunis en un mémoire unique. La Société décide que, dans le cas où M. Chollet ne pourrait se charger de cette refonte, MM. Huet et Cochard seront chargés de ce travail.

— A propos de la question des fours à réduction du puits d'Havenat, M. Guillon donne quelques nouveaux renseignements.

Les amas de laitiers ont été récemment exploités par un industriel, dont les ouvriers ont trouvé des débris de poteries dites samiennes, en terre rouge vernisée, et différentes monnaies romaines. Quant aux fours à réduction, il ne saurait être question de les déplacer, parce que

les scories collées à leurs parois internes leur donnent seules une apparence de solidité qui n'existe pas réellement.

— MM. Basseville, Cuissard et Bloch déposent sur le bureau une présentation de M. E. Lepage comme candidat à la place de M. Loiseleur, membre titulaire résidant.

M. Jacob, au nom de M. P. Fougeron, déclare maintenir la candidature de ce dernier antérieurement posée.

M. le Président, conformément au règlement, déclare clos le délai de réception des candidatures à la place laissée vacante par le décès de M. Loiseleur. L'élection aura lieu dans un mois et la liste des candidats sera arrêtée à quinzaine.

— M. le Président a reçu de M. E. Lepage une lettre l'avisant qu'il fait hommage à la Société de divers travaux dont il est l'auteur :

1° *Les rues disparues du quartier du Châtelet ;*

2° *Alexandre Godou, avocat*, étude biographique ;

3° *Notice sur M. Huau* ;

4° Les fascicules parus d'un ouvrage en cours de publication *Les Rues d'Orléans*.

— M. Munsch, notaire à Sully-sur-Loire, est élu membre titulaire non résident.

— M. le Dr Tartarin, membre associé correspondant de la Société, a envoyé une étude, sur *l'Hôtel-Dieu de Bellegarde*, dont la lecture est renvoyée à une prochaine séance.

— M. Cuissard communique les photographies de trois miniatures du livre d'heures de Dunois signalé par M. Raguenet de Saint-Albin à la séance du 14 décembre 1900. Ces photographies lui ont été envoyées par M. Thompson, possesseur du manuscrit.

— M. le Dr Garsonnin, secrétaire, donne lecture du projet de Bulletin pour les 3e et 4e trimestres de l'année 1900. Le bureau est chargé d'en assurer l'impression.

— M. Breton continue la lecture de son travail sur les *Juges Consuls* (costume, préséances, etc.).

Séance du vendredi 25 janvier 1901.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale :

Dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* (14 janvier 1901) un article sur le travail de notre collègue M. Bloch, *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret* ;

Dans le *Journal des Savants* (décembre 1900, page 729) un texte, intéressant l'Orléanais, tiré de Jean de Salisbury.

— M. le Président dépose sur le bureau une circulaire du Ministère annonçant l'ouverture à Nancy, le 9 avril 1901, du 39e Congrès des Sociétés savantes.

— M. le Président propose d'ouvrir les candidatures à la place laissée vacante par la mort du regretté M. Thillier et de renvoyer à une même séance ultérieure les deux élections aux sièges de MM. Loiseleur et Thillier. La Société adopte cette proposition et décide qu'une note sera insérée dans les journaux pour informer le public que les candidatures seront reçues jusqu'au 8 février pour le siège de M. Thillier.

— Au nom de la Commission des publications, M. Vignat fait son rapport sur le travail de M. Raguenet de Saint-Albin : *Les livres d'heures de Dunois et de l'amiral Prigent de Coëtivy*. Il propose d'insérer ce mémoire dans le Bulletin et ajoute qu'il serait intéressant de joindre à ce mémoire les reproductions des miniatures qui ont été

communiquées à M. Cuissard par le possesseur actuel de ces livres d'heures. La Société vote l'insertion au Bulletin (1) et émet le vœu que, avec l'agrément du possesseur du manuscrit, des reproductions des miniatures soient jointes au mémoire de M. Raguenet de Saint-Albin. Ce vœu est renvoyé au bureau qui fera le nécessaire pour son exécution.

— M. Breton, trésorier, donne lecture des comptes pour l'exercice écoulé.

Les comptes sont approuvés et des remerciements sont adressés à M. Breton pour le soin et l'exactitude de sa gestion.

— M. le Président rappelle que cette année c'est à notre Société que revient l'honneur de recevoir, suivant l'usage, les autres Sociétés savantes d'Orléans. Cette séance solennelle aura lieu vers le mois d'avril, à une date qui sera ultérieurement fixée.

— M. Jacob commence la lecture d'un travail de M. le docteur Tartarin sur *l'Hôtel-Dieu de Bellegarde*.

Séance du vendredi 8 février 1901.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale notamment :

1° Dans le *Bulletin de la réunion des beaux-arts des départements* (session de juin 1900) un important travail de MM. Herluison et P. Leroy sur *Les dessinateurs de jardins*, orné de deux vues des jardins et parc du château de Bellegarde ;

2° Dans la *Revue historique* (janvier-février 1901) deux notes, l'une sur l'*Histoire de Clery*, de M. L. Jarry, l'autre sur la *Géographie judiciaire du Loiret*, de M. Bloch.

(1) V. plus loin, p. 568.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par MM. J.-M. Simon et Dr F. Haye, de leur étude : *Les origines de la Croix-Rouge* ;

2° Par M. A. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, de ses conférences faites à l'Exposition de 1900 sur les Origines de l'imprimerie en France. Ce volume, orné de 73 curieuses reproductions iconographiques, est une analyse de l'*Histoire de l'origine de l'imprimerie en France* de notre savant compatriote M. A. Claudin. Il est accompagné d'une lettre de notre collègue, M. Herluison, à la demande duquel ce don a été fait ;

3° Par M. Herluison, de 2 catalogues relatifs, l'un aux ouvrages sur la Sologne, l'autre à une bibliographie de la Loire.

Des remerciements seront adressés aux auteurs et donateurs.

— M. Cuissard donne lecture d'une lettre de M. Thompson, de Londres, où ce dernier autorise la Société à faire reproduire les miniatures du livre d'heures de Dunois et annonce l'envoi d'une brochure où sont décrites les 72 miniatures de ce manuscrit. La liste de ces miniatures sera jointe, par M. Raguenet de Saint-Albin, à son travail sur les heures de Dunois et de l'amiral de Coëtivy.

— M. le Président déclare clos le délai imparti pour arrêter la liste des candidats à la place de M. Thillier.

La double élection aux sièges de MM. Loiseleur et Thillier est renvoyée à la première séance de mars.

— M. Cuissard donne lecture de divers portraits, en vers latins et français, des administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Orléans (1728) (1). La Société vote l'insertion, dans son Bulletin, de ces portraits que M. Cuissard a copiés dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville.

— M. Jacob termine la lecture du mémoire de M. le Dr Tartarin

(1) V. plus loin, p. 576.

sur l'*Hôtel-Dieu de Bellegarde*. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 22 février 1901.

Présidence de M. Basseville, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale, dans les *Mémoires du comité archéologique de Senlis* (tome III, année 1899), une note de M. le chanoine Müller sur les richesses archéologiques d'Orléans, Meung-sur-Loire, etc.

L'*Académie du Var* nous a envoyé, en même temps que ses mémoires, son *Livre d'or du centenaire 1800-1900*.

— M. le Président, conformément au nouveau règlement, fait un rapport sur les titres des candidats aux sièges vacants de MM. Loiseleur et Thillier, décédés.

— M. Dumuys présente à la Société 13 monnaies romaines qui lui ont été remises par un ouvrier travaillant aux fouilles de la maison Jahan, rue Alsace-Lorraine.

Ces médailles ont été examinées par notre collègue M. Jarry. Suivant lui, elles sont de 3 types : Auguste, Tibère et Trajan.

L'une, en triple exemplaire, est commune ; elle porte les deux effigies :

— IMP. DIVI. F. Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa.

℞. COL. NEM. Crocodile à droite, enchaîné à un palmier ; dessous 2 palmes (colonie de Nîmes).

Deux exemplaires d'Auguste, l'un en petit bronze, l'autre en moyen bronze :

— CÆSAR. AUGUSTUS. DIVI. F. PATER. PATRIÆ. Tête laurée à droite.

℟. ROM. ET AUG. Autel orné de figures entre 2 colonnes surmontées chacune d'une victoire. (Tous les revers ROM. ET. AUG. furent frappés à Lyon en l'an 10 sous Auguste, même pour la suivante).

Un exemplaire en petit bronze de Tibère. Même modèle que la précédente sauf l'inscription de l'avers :

TI. CAESAR. DIVI. AUG. F.... .. (Augustus ou Pater Patriæ).

Un exemplaire de Tibère dont le revers est complètement fruste :

— TI. CAESAR. AUGUSTI. F. IMPERAT...... Tête laurée à droite.

℟ ?? (Peut-être ROM. ET. AUG.)?

Un exemplaire de Trajan :

— IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AUG. GER. DACICUS. Tête laurée à droite.

℟. [TR. P. VII. IMP. IIII. COS. V. P. P. S. C.) Rome assise à gauche recevant une victoire des mains de Trajan debout devant elle.

Il a été trouvé un grand nombre de monnaies dans ces fouilles, à une profondeur d'environ 1m 50 : dans un seul mètre carré de superficie, on a découvert 20 pièces, monnaies romaines et deniers tournois.

Il est à remarquer que des découvertes semblables ont été faites, il y a peu de temps, au nº 17 de la rue des Huguenots c'est-à-dire en un point très proche de la maison Jahan.

— M. Jarry fait part à la Société d'une découverte identique. Au mois de décembre dernier, il a été trouvé à la Montjoie, dans une vigne, 2.600 monnaies de bronze, absolument barbares de facture, toutes frappées à l'effigie de Tétricus.

— M. le comte Baguenault de Puchesse donne lecture d'un très intéressant travail, *le duc François de Guise à Orléans*. Ce mémoire étant destiné à être lu à la réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans, est renvoyé à la Commission des publications, où, pour la circonstance,

M. Baguenault de Puchesse sera remplacé par M. Baguenet de Saint Albin.

Séance du vendredi 8 mars 1901

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale :

1° Dans le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de 1900, publié par le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, deux notices relatives aux deux mémoires de notre collègue M. Bloch : *Traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre d'après la correspondance du plénipotentiaire anglais* et *Un projet de crédit agricole au siècle dernier ;*

2° Dans le *Bulletin historique et philologique* (année 1900, nos 1 et 2) le rapport de notre collègue, M. le comte Baguenault de Puchesse, sur une communication de M. Eck ayant pour titre : *Une lettre de l'infante Isabelle, fille de Philippe II, roi d'Espagne.*

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenet de Saint-Albin fait son rapport sur le travail de M. le comte Baguenault de Puchesse, *le duc François de Guise à Orleans*. La Société adopte les conclusions du rapporteur et décide que ce travail sera lu à la réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans et imprimé.

— M. le comte Baguenault de Puchesse signale à l'attention de la Société un très intéressant manuscrit qu'il a découvert à la Bibliothèque nationale en faisant des recherches sur François de Guise. Ce manuscrit est composé de lettres inédites du duc Henri de Guise sur la campagne des Allemands de 1587 ; elles relatent des détails curieux sur les opérations qui eurent pour centres Montargis et Auneau.

— M. Breton ayant fait parvenir à M. le Président un mémoire sur

la première élection des *Juges-Consuls*, destiné à être lu à la réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans, ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dumuys donne connaissance à la Société d'un article paru dans le n° du 4 mars du journal *l'Eclair*, sur la vie de Tabarin. M. Basseville rédigera une note sur certains points, curieux pour notre histoire locale, signalés dans cet article (1).

— M. Bloch dépose sur le bureau l'inventaire du Séminaire d'Orléans 1220-1402, série G des Archives départementales du Loiret (2). Cet inventaire sera imprimé dans le Bulletin.

— Il est procédé à l'ouverture du scrutin pour les deux places vacantes de membres titulaires résidants. M. P. E. Fougeron est élu à la place de M. Loiseleur et M. E. Lepage à la place de M. Thillier. En conséquence, M. le Président proclame MM. P. E. Fougeron et E. Lepage membres titulaires résidants.

— M. Breton donne lecture du chapitre de son travail qui a trait à la *Compétence des Juges Consuls à Orléans*.

Séance du vendredi 22 mars 1901.

Présidence de M. Basseville, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— Il est fait hommage à la Société, par MM. Herluison et Leroy, d'un exemplaire de leur ouvrage *Les dessinateurs de jardins*.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

(1) V. plus loin, p. 582.
(2) V. plus loin, p. 583.

— En raison des vacances de Pâques, la Société décide que sa prochaine séance aura lieu le mardi 16 avril et non le vendredi 12.

M. le comte Baguenault de Puchesse fait, au nom de la Commission des publications, son rapport sur le mémoire de Mgr Desnoyers : *Vente de la collection de Noury* (1). Conformément aux conclusions du rapporteur, la Société décide que ce mémoire sera imprimé dans le Bulletin.

— La Société fixe au vendredi 10 mai la séance solennelle où, suivant l'usage, elle recevra les deux autres Sociétés savantes d'Orléans.

— M. Bloch lit un article sur la *Dépopulation*, dont il est l'auteur, et qui a paru dans le *Républicain orléanais* du 23 mars. Notre collègue fera, pour la Société, un extrait de cet article qui contient d'intéressants détails sur le dénombrement de la population d'Orléans au XVIIIe siècle (2).

— M. le Dr Garsonnin donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Documents pour servir à l'histoire de la peste à Orléans*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Breton termine, par le chapitre qui a trait à la *Compétence territoriale*, la lecture de son importante étude sur les *Jules Consuls* à Orléans.

(1) V. plus loin, p. 599.
(2) V. plus loin, p. 610.

LE LIVRE D'HEURES

DE

L'AMIRAL PRIGENT DE COËTIVY (1)

Si la mémoire des Dunois, des La Hire, des Xaintrailles et de tant d'autres grands hommes de guerre, compagnons de Jeanne d'Arc, doit être célébrée en Orléanais d'une façon hors ligne, celle de l'amiral Prigent de Coëtivy mérite assurément de prélever une large part dans les témoignages de reconnaissance dont notre province est redevable envers les plus héroïques champions de sa défense au temps de la grande lutte anglo-française.

La Pucelle allait bientôt paraître sans doute, mais rien ne faisait encore pressentir son merveilleux réconfort, lorsque Salisbury, marchant vers la Loire, volait de place forte en place forte et recevait la soumission de tous les points susceptibles de

(1) La lecture dont l'impression a été votée dans la séance du 25 janvier 1901 avait pour titre : *Les livres d'heures de Dunois et de l'amiral Prigent de Coëtivy*. La première partie de ce travail, relative au livre d'heures de Dunois, a dû être remaniée et augmentée en raison des renseignements complémentaires qui, depuis lors, nous ont été fournis par M. Thompson, de Londres. En effet, l'aimable collectionneur a gracieusement offert à la bibliothèque publique d'Orléans un exemplaire du savant catalogue dans lequel sont minutieusement analysés ses merveilleux manuscrits à miniatures. Aussi bien nous empressons-nous de lui en témoigner ici toute notre reconnaissance. Le livre d'heures de Dunois fera donc l'objet d'un article spécial qui, nous l'espérons, pourra paraître très prochainement.

lui opposer quelque résistance à travers les plaines de la Beauce. Nogent-le-Roy, Rambouillet, Béthencourt, Rochefort marquent les premières étapes trop facilement triomphantes de l'Anglais. Le château du Puiset voit périr par la corde tous ses défenseurs. La petite ville de Toury, abandonnée de son capitaine, entre en composition et n'en est pas moins livrée aux flammes (1). Il fallait avoir une foi aveugle dans les destinées providentielles de la patrie, ou s'abandonner à la rage aveugle du désespoir, pour oser braver un envahisseur bien assuré d'avance des succès que lui garantissait l'immense supériorité de ses forces. Et voilà ce qui permettait à Salisbury d'annoncer, le 5 septembre 1418, aux maire et aldermen de la cité de Londres que plus de quarante villes, châteaux et églises fortifiés s'étaient rendus à lui et avaient été pris de vive force ou de toute autre manière. Constatons néanmoins que cette lettre est datée de Janville. Or Janville, c'était la forteresse qui avait, quelques jours auparavant, opposé au chef de l'expédition ennemie la plus vigoureuse résistance que celui-ci eût encore rencontrée. Aussi bien Salisbury avouait-il n'avoir conquis la place qu'au bout de huit jours seulement, après divers travaux d'approche et à la suite du plus formidable des assauts (2).

C'est que la fière petite cité de Janville, sise à neuf lieues d'Orléans, renfermait alors plusieurs chefs doués d'une excessive énergie. A la suite du capitaine Saint-Savyn, se faisaient remarquer Le Gallois de Villiers, messire Simon Davy, chevalier, seigneur de Saint-Péravy et surtout Prigent de Coëtivy, âgé alors d'environ 29 ans. Trop inférieure en nombre pour songer à soutenir une lutte susceptible de quelque résultat utile, la garnison offrait de capituler. Salisbury, par suite de ses exigences sans bornes, rendit cette solution impossible. Dès lors les habitants de Janville, décidés à vendre chèrement leur vie, ne songèrent plus qu'à la résistance, subirent un cruel

(1) Chronique de la Pucelle, ch. XXX et XXXI.

(2) Comtesse de Villaret. *Campagnes des Anglais dans l'Orléanais*, p. 141.

bombardement et se replièrent enfin derrière les murailles de leur énorme donjon. Traqués dans ce dernier refuge et écrasés par la foule des assaillants, ils y furent faits prisonniers. Mais ceux à qui la fortune ne permit pas de payer l'énorme rançon de 40 livres sterling n'échappèrent point au massacre par lequel se termina cette sanglante journée du 29 août. Comme tous les siens, Prigent de Coëtivy perdit la liberté. Cependant neuf hommes d'armes de sa compagnie parvenaient bientôt à s'échapper de Paris, où ils avaient été internés. Ils s'aventuraient audacieusement à travers les campagnes désolées de la Beauce et arrivaient devant Orléans à demi morts de faim (1).

Par la suite, en maintes circonstances, Prigent de Coëtivy était appelé à donner des preuves d'une égale vaillance et à satisfaire la haine qu'il portait à l'Anglais. Aussi bien, pour récompenser pareil zèle, Charles VII reconnaissant devait-il combler des plus hautes faveurs son fidèle lieutenant. Nous ne serons donc point surpris de constater que l'ancien défenseur de Janville deviendra successivement gouverneur de La Rochelle, amiral de France (1439), seigneur comte de Taillebourg (1442), capitaine de Lespare, puis de Granville (1450). Mais il fallait bien que ce batailleur infatigable trouvât au champ d'honneur une fin digne de couronner son énergique existence. Ce fut sous les murs de Cherbourg assiégé, au moment où la Normandie achevait de secouer le joug de l'envahisseur, qu'un coup de canon étendit dans sa tombe celui qui avait été, pour l'œuvre ardue de la libération du sol national, l'un des meilleurs ouvriers de la première heure.

A l'exemple de bien des capitaines de son temps, Prigent de Coëtivy ne rougissait pas de faire exécuter, pour son usage personnel, des recueils de prières et de pratiques de dévotion. C'est un petit livre d'heures de ce genre que, dans un article de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (2), M. Léopold Delisle

(1) Comtesse de Villaret. *Op. cit.* p. 63, 64.

(2) L. Delisle. *Les heures de l'amiral Prigent de Coëtivy.* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XLI, livraison de mars-avril 1900).

signale aux regrets des bibliophiles français, comme faisant partie, depuis le mois d'avril 1900, de la bibliothèque anglaise de M. Thompson, de Londres. L'objet était de trop haute valeur, paraît-il, pour pouvoir être sauvé avec les ressources financières, beaucoup trop restreintes, de la Bibliothèque nationale. Mais le zélé directeur de cet établissement scientifique faisait tous ses efforts, dès 1897, pour assurer l'entrée d'une relique nationale aussi précieuse dans les galeries du musée Condé, dont le propriétaire lui était connu comme un fervent admirateur des souvenirs de l'amiral de Coëtivy. En effet, le duc d'Aumale a célébré ce bon goût du noble enfant de la Bretagne, cet amour passionné des livres qui lui en avait fait rassembler une assez belle série, dont quelques titres ont été découverts par M. Marchegay dans les archives de la Trémoille. Aux mêmes sources historiques s'est pareillement retrouvé le nom d'un certain Hancelin, habile enlumineur, qu'il y a lieu sans doute d'identifier avec Jean Haicelin, l'artiste parisien qui travaillait en 1448 pour la décoration des volumes de notre duc, Charles d'Orléans.

D'ailleurs, ce qui vaut mieux que de simples signalements donnés par des articles d'inventaire, ce sont quelques-uns des spécimens eux-mêmes, témoin les magnificences connues sous les cotes suivantes :

Le Miroir historial de Vincent de Beauvais, réparti en 4 tomes, dont le Musée Britannique (fonds Lansdowne, n° 1179) a conservé le n° 2, renfermant les livres IX à XVI, tandis que la Bibliothèque nationale (ms. fr. 52) possède le n° 4 qui contient les livres XXV à XXXII.

Le livre du roi Méliadus de Léonnois, par Rusticien de Pise (Bibl. nat., ms. fr. 340).

Enfin, *Le livre des Cas des nobles hommes et femmes*, par Boccace, traduction française de Laurent de Premierfait, qui, déjà classé au milieu des richesses du musée Condé (ms. 874), devait entretenir chez le châtelain de Chantilly l'ambition de lui adjoindre d'autres épaves de la même provenance.

Il est certain que le prince académicien, informé de la mise

en vente du livre d'heures de Coëtivy, attendait que le détenteur de ce trésor, un antiquaire de Florence, vînt le lui présenter ; et certainement il l'eut acquis si, sur ces entrefaites, la mort n'était venue en décider autrement. Au lieu de prendre la direction de Chantilly, le manuscrit fut donc porté à Londres, regagna encore une fois Florence, rentra de nouveau à Paris au commencement de l'année 1906, mais pour repasser presque aussitôt en Angleterre et s'y fixer.

S'il nous reste une consolation à l'endroit de cet exilé, c'est de penser que, durant son dernier séjour dans la capitale de la France, il avait été minutieusement étudié par l'ancien bibliothécaire de M. Didot, M. Gustave Pawlowski, dont la plume nous en présentera bientôt un portrait aussi savant que complet. En attendant l'heure de cette intéressante publication, M. Delisle fournit dès aujourd'hui aux bibliophiles les renseignements les mieux faits pour leur donner la plus haute idée du livre d'heures de l'amiral.

Ce petit volume, mesurant 136 millimètres de hauteur sur 97 millimètres de largeur, contient 150 grandes miniatures, fort remarquables par leur composition et par leur coloris, et dont plusieurs sont dignes d'être classées parmi les plus gracieuses productions de l'art français du milieu du xv[e] siècle. Les pages mêmes du texte s'encadrent de nombreuses vignettes où viennent alterner les scènes de genre avec les sujets de piété, les variétés de la faune avec les singularités du grotesque. Mais, avant tout autre détail, remarquons sur les marges du manuscrit un irrécusable témoignage, la fréquente répétition des armes de Coëtivy, *fascé d'or et de gueules de six pièces*. Dix fois au moins l'ange et le lion, symbolique association des idées religieuses et chevaleresques, servent de supports à l'écu. Fréquemment aussi est répétée la devise de l'amiral : *Dame sans per*. Cette fière et digne profession de foi partant d'un cœur valeureux qui entend bien ne lier ses destinées qu'à celles d'une âme non moins généreuse, le défenseur de Janville était justement autorisé à l'émettre, la tête haute. De sa propre main il la traçait donc très souvent sur ses livres. D'aucunes

fois même il l'accompagnait de sa signature qui nous a été ainsi conservée dans les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, du Musée Britannique et du Musée Condé signalés plus haut.

Exécuté en 1444 au plus tard, ce livre d'heures fut attribué, après la mort de l'amiral, à Marie de Raiz, sa veuve. De celle-ci il dut passer aux mains d'Alain de Coëtivy qui occupa les sièges d'Avignon et de Dol et qui de son chapeau de cardinal timbra, après coup, les armes de son frère. Quelle fut ensuite la destinée, jusqu'en 1897, de ce précieux objet? Nul ne le saurait dire, si cependant il n'était présumable que l'antiquaire de Florence, qui l'a vendu en Angleterre, pouvait le tenir lui-même d'une aliénation assez récente ou d'un mode de transmission quelconque dont la reliure aux armes du comte de Bardi fournirait peut-être des indices révélateurs à un investigateur persévérant.

Nous n'avons pas encore parlé du texte, qui d'ailleurs offre moins d'originalité que l'enluminure. Dans le calendrier initial, la nomenclature des fêtes caractérise exactement, aux yeux de M. Delisle, le lieu et la date d'origine du manuscrit, c'est-à-dire l'Ile-de-France et le xve siècle. Rien de particulier à signaler pour les prières liturgiques. En revanche, plusieurs pièces de dévotion en vers français ou latins viennent donner à la seconde partie du recueil les attraits d'une série littéraire assez variée. Dans certain poème en langue vulgaire qui termine le volume et qui traite soit de la morale chrétienne, soit des mystères de la religion, il nous eût plu de retrouver l'œuvre d'un fils de l'Orléanais, car la pièce avait été publiée au commencement du xixe siècle par Méon, à la suite du *Roman de la Rose*, sous le titre de : *Le Trésor de maistre Jehan de Meung ou les Sept articles de la foi*. Mais il faut en croire un maître dont l'érudition est plus autorisée désormais que celle du vieux conservateur de la Bibliothèque royale, attendu que M. Paulin Paris a cru devoir restituer ces 1,600 vers à un poète appelé Jean Chapuis.

Consolons-nous du moins en signalant la douce harmonie que renferment quelques-uns de ces vers si gracieux, heureusement

extraits d'une suite de 22 strophes intitulée : *Le dit de la Vie contre la Mort et Comment la Mort respont à la Vie.* Certes le peu qui nous en est donné paraît annoncer un saisissant tableau d'ensemble et le début inspire le désir de connaître la totalité. L'amiral qui avait bravé la Mort sur tant de champs de bataille, devait éprouver une sorte de satisfaction, lorsqu'il la voyait si cavalièrement traitée par son adversaire et quand il l'entendait se proclamer elle-même l'objet de l'universelle réprobation. En effet, la Vie prenant la parole s'exprime d'abord en ces termes :

Je, Vie royne couronnée,
Sans courroux née
Emperiere de tout l'umain règne,
Par qui la terre est aournée
Et gouvernée,
Et qui sur tout le monde règne
A toy, Mort, de cruaulté pleine
Et chambellaine,
Hainne te mande pour salu,
Pour dilection toute peine
A toy rameine,
Et de cueur hayneux te salu.

Et la Mort, honteuse de son lugubre rôle, de répondre en toute humilité :

A ma très doulce dame,
Très noble fame,
Vie, de tout le monde amée,
Je, Mort maleureuse et infame,
Que chascun blame,
Très misérable et adoulée,
De toute joye aliénée
Et déboutée,
En lieu de salu je vous mande
Plainte de plours environnée
Et arrosée
Et à vous je me recommande.

Mais de tout ce que nous venons de rapporter sur le livre

d'heures de l'amiral de Coëtivy, il n'est pas un détail important, nous devons l'avouer, qui ne soit tiré de la savante notice de M. L. Delisle. Notre seule ambition a été d'attirer sur ces splendides feuillets de vélin l'attention très particulière qui leur est due à si bon droit. Or nous ne doutons pas que ces vestiges d'un passé glorieux ne soient tenus en particulière estime par beaucoup de nos concitoyens. Comment donc à Orléans n'honorerait-on pas les traces encore palpables d'un homme qui, sur notre vieux sol provincial, se révéla, durant la première période de sa batailleuse carrière, comme devant compter plus tard parmi les plus intrépides champions de l'indépendance française ?

Octave Raguenet de Saint-Albin.

PORTRAITS

DES ADMINISTRATEURS DE L'HOTEL-DIEU D'ORLÉANS

1728

---

1. Mgr l'Évêque d'Orléans, en son palais épiscopal (L.-G. Fleuriau).

Princeps magne, caput nostri tu nobile cœtus,
Tu Pater es miserum, tu caput, auxilium.

2. M. Curault, père, lieutenant-général, rue d'Escures.

Primus es ingenio, Curault, re, nomine Judex,
Urbis honos, nostri tu quoque cœtus honos.

3. M. Curault, fils, lieutenant-général, rue d'Escures.

Filius usque fuit qui modo pater erit.

4. M. Vandeberg, lieutenant-général de police, proche les prisons (✝ 24 mars 1748).

Miramur necnon cuncti mirantur in urbe
Ingenii vivi flumina viva tui.

5. M. Mauduison, archidiacre de Sologne, cloître Sainte-Croix (✝ 1731).

Saepe alibi cœnam gaudet dum sumere divem,
Pauperibus tutam tardat adire domum.

En citius ! parvo si tempore tot bona, quantae
Si citius venias, utilitatis erit !

Au même.

Sorbonae rebus dum vacas historiaeque,
Nostris pro miseris non minor anxietas.

6. M. Vinot, chanoine de Saint-Aignan, au cloître.

Saepe venis tarde, quidnam te detinet ? Horam
Scis nostri coetus, tempus et omne tibi est.
Heu ! te caffaei dulcissima pocula nonne
Vel litum ambages detenuere domi ?
Haecne est causa morae ? miseros hic respice, cuncta
Haec fugies, flebis omneque pauper erit.

Au même.

Ut sanus, nosti vino miscere liquorem :
Non bona caffaei quomodo pocula amas ?

Le même.

Si j'ai jadis pris du café
Et si malgré moi j'ai plaidé,
Pourquoi en charger ma mémoire
Et si souvent le répéter ?
Sont-ce là des vers à ma gloire ?
N'as-tu que ces faits à conter ?
Retranche-moi de ton grimoire.

7. M. Haudry de la Fosse, rue Bannière.

Irato vultu grandi cum murmure faris,
Haudry, dic causam. Pauper origo fuit.

Le même.

Je parle haut et avec feu,
Tu en devines bien la cause.
Le prédicateur gagne peu,
Quand, au lieu d'écouter, l'auditeur toujours cause.

8. Mre Jarron, rue des Carmes.

Cum flet vel ridet, vultu placet omnibus uno
Jarron, cum fatur vel tacet atque placet

Au même.

Voiez Jarron la larme aux yeux,
Jarron triste, Jarron joieux,
Jarron gai, Jarron sérieux,
Voiez le parler ou se taire :
En tout état Jarron sait plaire.
A son âge peut-il mieux faire?

9. M. de Loynes Champillou, rue de la Vieille-Poterie († 1769).

Champillou, tali miserum cruciaris amore,
Ut, praeter miseros, non tibi cura alia.

Au même.

Tes soins et tes empressemens
A soulager les indigens
Dans leur misère
Te font avec raison passer pour leur seul père
Et vivre pour tes seuls enfans.

10. M. Sinson de Gauvilliers, rue des Minimes.

Pro miseris, mi chare, laborem promptus ad omnem,
Semper adis miseros, saepius auxilio es.

Du même.

Gauvilliers gaiment entreprent
La visite plus éloignée,
Et, monté sur sa haquenée,
Porte à la maison affligée
Son argent
Et l'espoir d'une prompte entrée.

11. M. Coulombeau, père, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Fles, mi Coulombeau, dic quae sit causa doloris ?
Num miseri ! Causam saepe doloris habes.

Du même.

Coulombeau n'a pas grande envie
De rire, il sort de maladie.

12. M. Tourtier, à l'Étaple.

Virtutem laudare meis si versibus omnem
Hic voluero, dabo carmina perpetua.

Du même.

Traçons sur un même tableau
Des plus rares vertus la plus brillante image
Et nous reconnaîtrons dans ce portrait nouveau
Des plus sages mortels le mortel le plus sage.

13. M. Perdoulx du Bignon, rue des Pastoureaux.

Non labor est, verum merces tibi deliciaeque,
Pro miseris quando te pia causa petit.

Du même.

De rendre aux malheureux mes assidus services,
Je fais mes doux plaisirs, mes plus chères délices.

14. M. Provenchère de Rouvroy, rue Bannière.

Electo miseros frumento vivere curas,
Pauperibus vitam suppeditare decus.

Du même.

Vous ne ressentirez, pauvres, aucun besoin,
Tandis que des greniers Provanchère aura soin.

15. M. Chauvreux, rue des Carmes.

Ore loqui dulci, Chauvreux, non miror ; ubique
Ipse bonus, nosti cum bonitate loqui.

Du même.

Une grande douceur, une bonté sincère,
Font de Chauvreulx l'excellent caractère.

16. M. Perdoulx, Petit-Marché.

Semper agis, faris, vivis, cum paupere dormis.
Res, bona, jura placent, altera cura ruit.

Du même.

Oublions celui qui déserte
Si brusquement cette maison.
En demandez-vous la raison ?
Grand profit pour petite perte.

17. Mademoiselle Troissard, supérieure.

In miseros vere es cura laudabilis omni :
Justa tibi merces dignaque Christus erit.

De la même.

Tous tes soins n'ont pour but que le soulagement
De l'indigent.
Hélas ! qu'auroit-il fait s'il l'eut enfin perdue ?
Dieu l'a rendue
Aux tendres gémissemens
D'une multitude éperdue,
Qui fait encor au Ciel des vœux ardens
Pour qu'il la conserve longtemps.

18. M. le Curé de Saint-Pierre.

Bis merito potui verae dare carmina laudis ;
At mihi quae laudis carmina musa dabit ?

Plaintes des pauvres de l'Hôpital
au sieur curé de St-Pierre, sur son absence.

Usque modo semper pauperrima tecta petisti.
Quis labor aut munus detinuere domi?

Réponse des pauvres de la paroisse Saint-Pierre.

Haec est causa morae : nobis languentibus apta
Pascua sollicitis ferre coegit amor.
At vos non linquit, nobis dum pascua tradit,
Debet nempe suis pascua ferre prius.
Infenso ore loqui cum murmure sistite : juste
Absenti questum suppeditare nefas.

Du même.

Autre déserteur qui te fuit
Avec plaisir, j'ai rêvé, cette nuit,
Que sa place seroit remplie
D'un amateur de la philosophie.
Nous en ferons un bon ami,
Bannissons donc la poésie.

(*Ms. H. 863.*)

Ch. Cuissard.

TABARIN DANS L'ORLÉANAIS

A l'occasion de la nouvelle pièce de Sardou, *La fille de Tabarin*, le journal l'*Eclair* du 4 mars 1901 a donné quelques renseignements sur la vie de ce personnage, desquels il résulterait que le célèbre bateleur de la place Dauphine, qui s'appelait de son vrai nom Jehan Salomon, aurait été seigneur du Couldray, paroisse de Chantecoq, arrondissement de Montargis.

Cette seigneurie serait venue entre les mains dudit Tabarin par suite de son mariage avec la veuve d'Antoine Girard, frère de Philippe Girard ou, pour mieux dire, Mondor l'empirique dont Tabarin était l'associé.

Le nom de Tabarin se retrouverait sur les registres paroissiaux de Chantecoq, notamment au 21 août 1628, où il est dénommé seigneur dudit lieu du Couldray.

Ces renseignements sont d'autant plus intéressants que tous ceux qui ont écrit sur Tabarin, sans excepter notre compatriote Coutant Leber dans ses plaisantes recherches et M. Auguste Veinant dans la préface de l'édition qu'il a publiée des œuvres du renommé farceur, se contentent de dire qu'il quitta les tréteaux vers 1625 pour se retirer, après fortune faite, dans une campagne des environs de Paris, sans préciser davantage, où il est mort tué méchamment à la chasse suivant ce qu'en rapporte un auteur du temps, le sieur Daniel Mentin, par les gentilshommes de son voisinage.

Nous savons aujourd'hui par les curieuses révélations du docteur Le Paulmier, auxquelles l'*Eclair* a emprunté les renseignements qu'il donne, que la campagne de Tabarin était située dans l'Orléanais.

A. BASSEVILLE.

SÉMINAIRE D'ORLÉANS

G. 1220-1402

I. – CHAPITRE COLLÉGIAL DE SAINT-AVIT

1° INVENTAIRES

G. 1220. (Registre). — In-4° ; 181 feuillets, papier ; 1 pièce, papier.

1673-1674. — Inventaire des titres du Chapitre et des titres des Chapelles Saint-André, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Jean et Notre-Dame.

2° FONDATIONS EN L'ÉGLISE

G. 1221. (Liasse). — 23 pièces, papier ; 15 parchemins.

1540-1702. — Chapelle Notre-Dame.

G. 1222. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 10 parchemins.

1607-1673. — Fondations diverses.

3° TITRES DE PROPRIÉTÉ

G. 1223. (Liasse). — 26 pièces, papier ; 45 parchemins ; 6 imprimés.

1339-1497. — Titres de rentes sur des maisons.

G. 1224. (Liasse). — 43 pièces, papier ; 42 parchemins.

1352-1763. — Titres de rentes emphytéotiques.

G. 1225. (Liasse). — 26 pièces, papier ; 41 parchemins.

1374-1761. — Baux pour des maisons.

G. 1226. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 22 parchemins.

1382-1723. — Rentes sur des vignes.

G. 1227. (Liasse). — 15 pièces, papier ; 22 parchemins.

1397-1728. — Rentes sur des maisons.

G. 1228. (Liasse). — 15 pièces, papier ; 21 parchemins.

1405-1741. — Baux à ferme pour des vignes.

G. 1229. (Liasse). — 71 pièces, papier ; 49 parchemins.

1414-1716. — Rentes sur des vignes.

G. 1230. (Liasse). — 34 pièces, papier ; 26 parchemins.

1418-1675. — Baux et rentes de la Chévecerie.

G. 1231 (Liasse). — 42 pièces, papier ; 29 parchemins ; 5 imprimés.

1421-1760. — Titres relatifs à la Mothe-Saint-Avit, paroisse de Chaingy.

G. 1232. (Liasse). — 5 pièces, papier ; 7 parchemins.

1429-1775. — Rentes diverses.

G. 1233. (Liasse). — 16 pièces, papier ; 27 parchemins.

1435-1763. — Rentes sur des maisons.

G. 1233 *bis*. (Rouleau). — Parchemin ; longueur, 4m 35 ; largeur, 0m 55.

1462. — Décret de la maison du Tabourg.

G. 1234. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 25 parchemins.

1452-1656. — Rentes sur des maisons.

G. 1235. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 30 parchemins.

1453-1768. — Revenus divers (vignes, maisons).

G. 1236. (Liasse). — 37 pièces, papier ; 51 parchemins.

1470-1783. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1237. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 4 parchemins.

1488-1779. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1238. (Liasse). — 73 pièces, papier ; 31 parchemins.

1507-1708. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1239. (Liasse). — 64 pièces, papier ; 7 parchemins.

1528-1733. — Rentes sur des maisons (paroisse de Saint-Vincent).

G. 1240. (Liasse). — 81 pièces, papier ; 23 parchemins.

1531-1759. — Rentes sur des maisons (paroisse de Saint-Vincent).

G. 1241. (Liasse). — 53 pièces, papier ; 29 parchemins.
1563-1705. — Rentes sur des maisons.

G. 1242. (Liasse). — 51 pièces, papier ; 58 parchemins.
1572-1685. — Rentes diverses.

G. 1243. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 10 parchemins.
1579-1698. — Rentes sur des vignes à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

G. 1244. (Liasse). — 7 pièces, papier ; 31 parchemins.
1536-1753. — Baux à ferme par le Chapitre des dîmes de Sougy, Troigny et Les Bordes.

G. 1245. (Liasse). — 20 pièces, papier ; 51 parchemins.
1527-1690. — Censives du Chapitre.

G. 1246. (Registre). — Grand in-4°, 196 feuillets, papier ; 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier.
1746-1757. — Revenus du Chapitre.

4° FINANCES

G. 1247. (Liasse). — 3 cahiers, papier.
1571-1713. — Comptes.

G. 1248. (Liasse). — 3 cahiers, papier.
1637-1638. — Comptes de la recette.

5° PROCÉDURE

G. 1249. (Liasse). — 16 pièces, papier ; 7 parchemins ; 7 imprimés.
1442-1723. — Procédures.

G. 1250. (Liasse). — 30 pièces, papier ; 8 parchemins.
1534-1610. — Procédures.

G. 1251. (Liasse). — 78 pièces, papier ; 15 parchemins.
1547-1634. — Procédures.

G. 1252. (Liasse). — 170 pièces, papier ; 12 parchemins ; 1 imprimé.
1567-1675. — Procédures.

G. 1253. (Liasse). — 108 pièces, papier ; 3 parchemins.
1574-1759. — Procédures.

G. 1254 (Liasse). — 134 pièces, papier ; 9 parchemins.
1619-1748. — Procédures.

G. 1255. (Liasse). — 60 pièces, papier ; 10 parchemins.
1626-1630. — Procédures.

G. 1256. (Liasse). — 362 pièces, papier ; 22 parchemins.
1684-1739. — Procédures.

G. 1257. (Liasse). — 48 pièces, papier ; 6 parchemins.
1687-1718. — Procédures avec les religieuses de Saint-Loup pour la terre de Villeserin.

G. 1258. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 5 parchemins.
1205-1775. — Varia.

II. — SÉMINAIRE

(*succède au Chapitre de Saint-Avit en 1667*).

1° CORRESPONDANCE

G. 1259. (Liasse). — 104 pièces, papier.
1702-1744. — Correspondance.

2° TITRES DE PROPRIÉTÉ

G. 1260. (Registre). — Grand in-folio, 312 feuillets, papier ; 29 pièces, papier (intercalées).
1779-1791. — Sommier des revenus et charges du Grand-Séminaire, de la chapelle Saint-Étienne et de Saint-Pierre-le-Puellier.

G. 1261. (Liasse). — 52 pièces, papier ; 19 parchemins ; 2 imprimés.
1501-1779. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1262. (Liasse). — 40 pièces, papier ; 21 parchemins.
1551-1780. — Titres de propriété pour des terres.

G. 1263. (Liasse). — 90 pièces, papier ; 23 parchemins.
1639-1773. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1264. (Liasse). — 57 pièces, papier ; 17 parchemins ; 1 imprimé.

1729-1799. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1265. (Liasse). — 62 pièces, papier ; 40 parchemins.

1652-1783. — Emprunts et amortissements de rentes.

3° FINANCES

G. 1266. (Liasse). — 10 cahiers, papier ; 39 pièces, papier (intercalées).

1670-1683. — Comptes.

G. 1267. (Liasse). — 7 cahiers, papier ; 59 pièces, papier et 2 parchemins (intercalés).

1684-1697. — Comptes.

G. 1268. (Liasse). — 19 cahiers, papier.

1760-1721. — Comptes.

G. 1269. (Registre). — In-4°, 171 feuillets, papier ; 3 pièces, papier (intercalées).

1707-1742. — Comptes.

G. 1270. (Registre). — In-folio ; 155 feuillets, papier ; 7 pièces, papier (intercalées).

1731-1739. — Comptes.

G. 1271. (Liasse). — 34 cahiers, papier.

1737-1753. — Comptes.

G. 1272. (Registre). — Grand in-4°, 147 feuillets, papier ; 13 pièces, papier (intercalées).

1745-1779. — Comptes.

G. 1273. (Liasse). — 28 cahiers, papier.

1754-1779. — Comptes.

G. 1274. (Liasse). — 14 cahiers, papier.

1756-1788. — Comptes.

G. 1275 (Registre). — Grand in-4°, 212 feuillets, papier ; 2 pièces, papier (intercalées).

1756-1790. — Comptes de la procure.

G. 1276. (Liasse). — 128 pièces, papier ; 1 parchemin ; 19 imprimés.

1624-1778. — Pièces justificatives des comptes.

G. 1277. (Liasse). — 142 pièces, papier ; 2 parchemins ; 9 imprimés.

1669-1769. — Pièces justificatives des comptes,

G. 1278. (Liasse). — 126 pièces, papier ; 6 parchemins.

1695-1783. — Pièces justificatives des comptes.

G. 1279. (Liasse). — 272 pièces, papier ; 7 imprimés.

1709-1772. — Pièces justificatives des comptes.

G. 1280. (Liasse). — 266 pièces, papier ; 14 imprimés.

1747-1768. — Pièces justificatives des comptes.

G. 1281. (Liasse). — 228 pièces, papier ; 19 imprimés.

1751-1761. — Pièces justificatives des comptes.

4° PROCÉDURES

G. 1282. (Liasse). — 80 pièces, papier ; 5 parchemins ; 4 imprimés.

1608-1737. — Procédure contre le Chapitre de Saint-Benoît.

G. 1283. (Liasse). — 38 pièces, papier ; 3 parchemins ; 3 imprimés.

1628-1756. — Procédures.

G. 1284. (Liasse). — 90 pièces, papier ; 2 parchemins.

1724-1764. — Procédures.

G. 1285. (Liasse). — 98 pièces, papier ; 2 parchemins.

1735-1754. — Procédures.

G. 1286. (Liasse). — 43 pièces, papier ; 3 parchemins ; 1 imprimé ; 1 plan.

1554-1735. — Varia.

III. — PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

(*Réuni au Séminaire en 1671*)

1° INVENTAIRES

G. 1287. (Registre). — In-folio, 770 feuillets, papier (avec table).

1626-1629. — Inventaire des titres et papiers du Prieuré.

G. 1288. (Liasse). — 98 pièces, papier ; 2 parchemins ; 2 imprimés.

1315-1756. — Copies et extraits de titres concernant les revenus et droits du Prieuré.

2° CORRESPONDANCES

G. 1289. (Liasse). — 87 pièces, papier.

1719-1722. — Correspondance.

G. 1290. (Liasse). — 179 pièces, papier.

1725-1732. — Correspondance.

G. 1291. (Liasse). — 292 pièces, papier.

1733-1739. — Correspondance.

G. 1292. (Liasse). — 96 pièces, papier.

1741-1757. — Correspondance.

3° TITRES DE PROPRIÉTÉ

G. 1293. (Liasse). — 5 cahiers, in-4°, 114 feuillets, parchemin ; 7 pièces, papier (intercalées).

1709-1735. — Terrier du Prieuré.

G. 1294. (Liasse). — 41 pièces, papier ; 12 parchemins ; 1 imprimé.

1122-1712. — Revenus sur des terres.

G. 1295. (Liasse). — 133 pièces, papier ; 24 parchemins ; 4 imprimés.

1294-1753. — Dîmes, cens et rentes.

G. 1296. (Liasse). — 17 parchemins.

1231-1542. — Titres de propriété pour des terres.

G. 1297 (Liasse). — 17 pièces, papier ; 10 parchemins.

1236-1745. — Titres de propriété pour des terres.

G. 1298. (Liasse). — 53 pièces, papier ; 9 parchemins ; 9 imprimés.

1382-1718. — Revenus à Issy et à Vanves.

G. 1299. (Liasse). — 19 pièces, papier ; 56 parchemins ; 2 imprimés.

1506-1695. — Baux à ferme pour des terres.

G. 1300. (Liasse). — 38 pièces, papier ; 22 parchemins; 1 imprimé.

1570-1736. — Revenus à Ivry, Montrouge et Berny.

G. 1301. (Registre). — In-4° ; 254 feuillets, papier.

1618. — Inventaire des titres sur les maisons à Paris.

G. 1302. (Liasse). — 84 pièces, papier ; 20 parchemins.

1205-1704. — Revenus sur des maisons dans la Cité.

G. 1303. (Liasse). — 66 pièces, papier ; 24 parchemins.

1344-1725. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques.

G. 1304. (Liasse). - 162 pièces, papier ; 38 parchemins ; 1 imprimé.

1369-1740. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1305. (Liasse). — 138 pièces, papier ; 33 parchemins.

1371-1744. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1306. (Liasse). — 63 pièces, papier ; 17 parchemins ; 3 imprimés.

1377-1735. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1307. (Liasse).— 141 pièces, papier ; 28 parchemins ; 3 imprimés.

1408-1728. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1308. (Liasse). — 87 pièces, papier ; 24 parchemins ; 2 imprimés.

1434-1735. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1309. (Liasse). — 22 pièces, papier ; 24 parchemins.

1506-1763. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1310. (Liasse). — 48 pièces, papier ; 8 parchemins.

1541-1724. — Revenus sur des maisons (faubourg Saint-Jacques).

G. 1311. (Liasse). — 14 pièces, papier ; 2 parchemins.
1205-1603. — Titres concernant le droit de visite de l'archevêque de Paris à Athis.

SEIGNEURIE DE JUVISY

G. 1312. (Liasse). — 49 pièces, papier.
1566-1734. — Copies et extraits de titres concernant Juvisy.
G. 1313. (Liasse). — 80 pièces, papier ; 28 parchemins.
1206-1655. — Droits divers (avénage, four banal, moulin).
G. 1314. (Liasse). — 98 pièces, papier ; 4 parchemins ; 3 imprimés.
1568-1768. — Acquisitions, ventes, échanges.
G. 1315 (Liasse). — 113 pièces, papier ; 11 parchemins.
1514-1737. — Revenus divers.
G. 1316. (Liasse). — 112 pièces, papier ; 1 imprimé.
1622-1773. — Réparations au moulin et à l'église.
G. 1317. (Liasse). — 133 pièces, papier ; 6 parchemins ; 6 imprimés.
1562-1740. — Mémoires et comptes.
G. 1318. (Liasse). — 24 pièces, papier ; 6 parchemins ; 9 imprimés.
1474-1755. — Titres concernant la justice de Juvisy.
G. 1319. (Liasse). — 65 pièces, papier ; 8 parchemins ; 37 imprimés.
1504-1747. — Affaires de justice.
G. 1320. (Registre). — In-4°, 236 feuillets, papier ; 12 pièces, papier (intercalées).
1631-1637. — Registre du greffe de la justice.
G. 1321. (Registre). — In-4°, 127 feuillets, papier ; 40 pièces, papier (intercalées).
1672-1686. — Registre du greffe de la justice.
G. 1322. (Liasse). — 121 pièces, papier ; 17 parchemins ; 4 imprimés.
1136-1736. — Procédures.

G. 1323. (Liasse). — 197 pièces, papier ; 17 parchemins ; 10 imprimés.

1304-1735. — Procédures.

G. 1324. (Liasse). — 80 pièces, papier ; 8 parchemins.

1501-1630. — Procédures.

G. 1325. (Liasse). — 170 pièces, papier ; 3 parchemins ; 1 imprimé.

1509-1647. — Procédures.

G. 1326. (Liasse). — 91 pièces, papier ; 14 parchemins ; 4 imprimés.

1526-1757. — Procédures.

G. 1327. (Liasse). — 231 pièces, papier ; 35 parchemins ; 10 imprimés.

1569-1737. — Procédures.

G. 1328. (Liasse). — 127 pièces, papier ; 6 parchemins ; 5 imprimés.

1633-1774. — Procédures.

G. 1329. (Liasse). — 48 pièces, papier ; 4 parchemins.

1563-1741. — Varia.

4° FINANCES

G. 1330. (Liasse). — 92 pièces, papier ; 19 parchemins.

1315-1745. — Charges du prieuré. — Comptes et quittances.

G. 1331. (Liasse). — 11 cahiers, papier ; 1 pièce, papier.

1544-1580. — Comptes.

G. 1332. (Liasse). — 123 pièces, papier ; 22 parchemins.

1567-1589. — Quittances.

G. 1333. (Registre). — Grand in-8° ; 189 feuillets, papier.

1640-1657. — Comptes.

G. 1334. (Liasse). — 32 cahiers, papier ; 3 pièces, papier.

1700-1762. — Comptes.

G. 1335. (Registre). — Grand in-4° ; 173 feuillets, papier.

1707-1716. — Comptes.

G. 1336. (Registre). — In-4° ; 89 feuillets, papier.
1708-1714. — Comptes.

G. 1337. (Registre). — Grand in-4° ; 189 feuillets, papier ; 6 pièces, papier (intercalées).
1717-1725. — Comptes.

G. 1338. (Registre). — In-folio ; 187 feuillets, papier ; 3 pièces, papier (intercalées).
1740-1756. — Comptes.

G. 1339. (Registre).— Grand in-folio, 165 feuillets, papier
1757-1771. — Comptes.

5° PROCÉDURES

G. 1340. (Liasse). — 33 pièces, papier ; 8 parchemins ; 16 imprimés.
1362-1733. Procédures.

G. 1341. (Liasse). — 138 pièces, papier ; 23 parchemins ; 6 imprimés.
1490-1740. — Procédures.

G. 1342. (Liasse). — 185 pièces, papier ; 9 parchemins ; 12 imprimés.
1515-1737. — Procédures.

G. 1343 (Liasse). — 90 pièces, papier ; 4 parchemins ; 39 imprimés.
1524-1623. — Procédures.

G. 1344. (Liasse). — 100 pièces, papier ; 5 parchemins.
1525-1723. — Procédures.

G. 1345. (Liasse). — 53 pièces, papier ; 17 parchemins ; 2 imprimés.
1532-1755. — Procédures.

G. 1346. (Liasse). — 117 pièces, papier ; 18 parchemins.
1540-1737. — Procédures.

G. 1347 (Liasse). — 99 pièces, papier ; 6 parchemins.
1556-1694. — Procédures.

G. 1348. (Liasse). — 53 pièces, papier ; 2 imprimés.
1226-1742. — Varia.

IV. — PRIEURÉ DE SEMOY
(Réuni au Petit-Séminaire entre 1727-1755)

G. 1349. (Liasse). — 15 pièces, papier; 5 parchemins.
1724-1755. — Union du prieuré au séminaire.

G. 1350 (Liasse). — 4 cahiers, papier.
1432-1781. — Anciens inventaires.

G. 1351. (Liasse). — 26 pièces, papier; 48 parchemins.
1434-1755. — Revenus des terres.

G. 1352 (Liasse). -- 31 pièces, papier; 21 parchemins.
1482-1780. — Revenu des terres.

G. 1353. (Liasse). — 42 pièces, papier; 16 parchemins.
1695-1785. — Revenu des terres.

G. 1354. (Liasse). — 29 pièces, papier; 7 parchemins.
1728-1786. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1355. (Registre). — Petit in-4°, 341 pages, papier; 5 pièces, papier et 2 parchemins (intercalés).
1592-1777. — Registre des baux à ferme du Prieuré.

G. 1356 (Liasse). — 38 pièces, papier; 7 parchemins.
1723-1757. — Varia.

V. — CHAPELLES RÉUNIES AU XVIIIe SIÈCLE
(*Au plus tard en 1747*).

G. 1357. (Liasse). — 35 pièces, papier; 43 parchemins.
1451-1778. — Chapelle Saint-Jean de Meung. — Titres de propriété pour la terre d'Huisseau-sur-Mauves.

G. 1358. (Liasse). — 39 pièces, papier; 4 parchemins.
1543-1750. — Chapelle de Saint-Jean de Meung. — Procédures.

G. 1359. (Liasse). — 8 pièces, papier; 4 parchemins.
1747. — Chapelle Saint-Étienne d'Orléans. — Union au Séminaire.

G. 1360 (Liasse). — 87 pièces, papier; 34 parchemins.

1404-1778. — Chapelle Saint-Étienne. — Titres de propriété.

G. 1361. (Liasse). — 30 cahiers papier.

1735-1773. — Comptes des revenus.

G. 1362. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 5 parchemins.

1501-1600. — Procédures.

VI. — TERRES DE FLEURY-AUX-CHOUX ET DE SÉRIS (*Réunies au Séminaire après 1747*)

G. 1363 (Liasse). — 54 pièces, papier ; 22 parchemins ; 2 imprimés.

1635-1751. — Titres de propriété du Clos-Neuf, paroisse de Fleury.

G. 1364. (Liasse). — 21 pièces, papier ; 10 parchemins.

1443-1721. — Fief de Séris. — Déclaration des biens de Saint-Sauveur de Blois dans le fief de Séris.

G. 1365. (Liasse). — 3 pièces, papier ; 14 parchemins.

1529-1628. — Fief de Séris. — Champart.

G. 1366. (Liasse). — 6 pièces, papier ; 16 parchemins.

1572-1658. — Fief de Séris. — Cure.

G. 1367. (Liasse). — 3 cahiers, papier ; 4 pièces, papier.

1526-1595. — Fief de Séris. — Comptes des recettes de la Censive.

G. 1368. (Liasse). — 35 pièces, papier; 3 parchemins ; 1 imprimé.

1569-1741. — Fief de Séris. — Justice.

G. 1369. (Liasse). — 99 pièces, papier ; 2 parchemins.

1183-1778. — Fief de Séris. — Procédures contre les habitants de Séris touchant les droits de Dîme et de Champart.

G. 1370. (Liasse). — 81 pièces, papier ; 26 parchemins ; 7 imprimés.

1463-1735. — Procédures.

G. 1371 (Liasse). — 19 pièces, papier ; 8 parchemins.

1446-1750. — Varia.

VII. — CHAPITRE COLLÉGIAL DE SAINT-PIERRE-LE-PUELLIER

(*Réuni au Séminaire en 1773*).

1° INVENTAIRES

G. 1372. (Registre). — In-folio ; 100 feuillets, papier.
1678. — Inventaire des titres du Chapitre.

G. 1373. (Registre). — In-folio ; 318 feuillets, papier.
(Après 1788). — Inventaire des titres.

G. 1374. (Registre). — In-folio, 166 pages, papier ; 1 pièce, papier.
(Fin XVIIIe). — Inventaire des titres sur des maisons.

G. 1375. (Liasse). — 1 pièce, papier.
(Après 1788). — Liste alphabétique de particuliers « à la mort desquels il est dû profit au Séminaire ».

2° CONCLUSIONS CAPITULAIRES

G. 1376. (Registre). — Grand in-8°, 138 feuillets, papier.
1617-1694. — Registre des conclusions capitulaires.

G. 1377. (Registre). — Petit in-4°, 218 pages, papier.
1665-1684. — Registre des conclusions capitulaires.

G. 1378 (Registre). — Petit in-4°, 142 pages, papier.
1717-1733. — Registre des conclusions capitulaires.

3° TITRES DE PROPRIÉTÉ

G. 1379. (Liasse). — 25 pièces, papier ; 26 parchemins.
1265-1768. — Rentes sur des terres.

G. 1380. (Liasse). — 43 pièces, papier ; 56 parchemins ; 2 imprimés.
1371-1769. — Rentes sur des terres.

G. 1381. (Liasse). — 46 pièces, papier ; 72 parchemins ; 1 imprimé.
1402-1777. — Rentes sur des terres.

G. 1382. (Liasse). — 57 pièces, papier ; 17 parchemins.
1414-1784. — Rentes sur des terres.

G. 1383. (Liasse). — 77 pièces, papier ; 44 parchemins.
1392-1771. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1384. (Liasse). — 68 pièces, papier ; 40 parchemins ; 4 imprimés.
1404-1778. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1385. (Liasse). — 28 pièces, papier ; 53 parchemins.
1404-1781. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1386. (Liasse). — 31 pièces, papier ; 62 parchemins ; 2 imprimés.
1413-1799. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1387. (Liasse). — 32 pièces, papier ; 55 parchemins.
1417-1788. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1388. (Liasse). — 90 pièces, papier ; 32 parchemins.
1452-1772. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1389 (Liasse). — 28 pièces, papier ; 33 parchemins.
1472-1777. — Titres de propriété pour des maisons.

G. 1390. (Liasse). — 94 pièces, papier ; 68 parchemins.
1665-1788. — Titres de propriété pour des maisons.

4° FINANCES

G. 1391. (Registre). — In-4° ; 402 feuillets, papier.
1487-1492. — Comptes.

G. 1392. (Liasse). — 6 cahiers, papier.
1498-1564. — Comptes.

G. 1393. (Liasse). — 6 cahiers, papier.
1563-1604. — Comptes.

G. 1394. (Liasse). — 6 cahiers, papier.
1602-1621. — Comptes.

G. 1395. (Liasse). — 4 cahiers, papier.
1621-1628. — Comptes.

G. 1396. (Liasse), — 7 cahiers, papier.
1638-1650. — Comptes.

G. 1397. (Liasse). — 7 cahiers, papier.
1651-1665. — Comptes.

G. 1398. (Liasse). — 8 cahiers, papier.
1665-1677. — Comptes.

G. 1399. (Liasse). — 9 cahiers, papier.
1679-1689. — Comptes.

1400. (Liasse). — 11 cahiers, papier.
1689-1709. — Comptes.

G. 1401. (Liasse). — 18 cahiers, papier.
1713-1768. — Comptes.

5° PROCÉDURES

G. 1402. (Liasse), — 184 pièces, papier ; 15 parchemins.
1623-1779. — Procédures.

Camille Bloch,
Archiviste du Loiret.

LA COLLECTION DE NOURY

On dit bien souvent, à propos des livres, quand un événement quelconque attaque leur existence :

Habent sua fata Libelli :

et ce n'est pas seulement un mot de regret, il est également celui d'une souffrance que le bibliophile seul peut ressentir et exprimer : ah ! c'est une si belle chose qu'une bibliothèque aux éditions choisies, au texte élégant, au solide papier, aux reliures irréprochables ! Oui, c'est une belle chose, mais quand elle perd la vie, c'est vraiment un grand deuil.

Le mot que j'ai cité doit également s'appliquer à un autre objet aussi précieux que le livre, et nous devons dire de lui :

Habet sua fata Vetustas.

Les âmes un peu élevées n'éprouvent-elles pas effectivement un profond regret, une vive souffrance même, quand une collection, réunie durant le cours d'une longue existence, se disperse pour ne plus revenir, lorsque formée avec les lumières de la science, la délicatesse du goût, ce trésor disparaît devant les nécessités de la mort et l'inflexible marteau de la vente, cette collection fuit à tout vent? N'est-ce donc pas une bien belle et noble chose qu'un cabinet d'archéologue où le savoir et les arts parlent si clairement, où les générations humaines ont chacune leur présence et leur langage? Et dire qu'un jour viendra où tous ces témoins du passé, ces artistes séculaires, ces ouvriers de l'intelligence et du génie seront dispersés comme la poussière par le vent, pour tomber souvent entre

des mains qui rappellent ces vers pleins de larmes, inspirés par notre Virgile :

Hœc tam culta diu Miracula, sutor habebit,
Has mercator opes stelidus disperget in orbem !...

Ce triste jour est arrivé à Orléans pour une des plus riches collections formées en province, celle de notre compatriote M. de Noury. Non, je ne veux pas la voir se disperser, sans lui donner un souvenir durable ; ces quelques lignes seront le dernier adieu de la science et des arts.

Mais aussi il n'avait pas fallu à M. de Noury moins de cinquante ans (1) pour grouper autour de lui cette légion. Peut-être devrais-je dire cette armée d'objets, car depuis le petit fantassin jnsqu'au brillant général, tout avait une place, tout était représenté avec intelligence. M. de Noury était un de ces hommes qui, sans posséder les profondeurs de l'érudition et en pratiquer les durs labeurs, avait reçu du ciel deux choses qui assurent le succès, le coup-d'œil et, ce qui est plus rare encore, la continuité.

Au temps de M. de Noury, de 1830 à 1870, Orléans possédait quatre hommes dont la personnalité réunie ne se retrouvera peut-être plus, partageant les mêmes goûts, tout en conservant leur caractère particulier, M. Jarry, M. Martin, M. de Langalerie, et celui qui vous parle. Ces quatre, ces cinq Orléanais, ou l'étant devenus, étaient vraiment de curieux personnages dont le moule est brisé.

M. Jarry était un fervent collectionneur de médailles et de tout ce qui concerne l'histoire orléanaise : il s'adonna à son médailler, à ses cartons, qui s'entassaient les uns sur les autres, et les tiroirs du médailler ont formé les éléments d'une vente qui en 1876 a eu un grand retentissement dans le monde de la science, son catalogue est devenu un précieux monument.

M. Martin, juge d'instruction, n'avait pas l'allure de M. Jarry ;

(1) Né le 17 juillet 1801, mort le 26 juin 1875.

petit, de figure maigre, sèche, à l'œil pénétrant, M. Martin n'en était pas moins un homme fort estimable et surtout un collectionneur instruit et infatigable. S'il a fouillé les consciences, il a plus encore fouillé les marchands, aucune boutique ne lui échappait, c'était un heureux rôdeur qui silencieusement avait, durant de longues années, formé une collection de grande valeur : elle a été vendue publiquement rue des Anglaises, dans l'ancienne salle des festins (1).

Voici un autre collectionneur, de gravures surtout, mais réunissant également les objets d'art : figure épanouie, gracieuse, distingué et aimable, M. de Langallerie, d'abord percepteur à Olivet, puis à Orléans, était également un assidu visiteur des boutiques de ferrailleurs et des peaux de lapins ; c'était plaisir de voir ce gentilhomme si soigné parcourir silencieusement ces débris rouillés, ces étoffes déguenillées, cette faïencerie poudreuse, ces sculptures à demi brisées : il était radieux de ses bonnes découvertes, et vraiment cela n'a été que justice, lorsque deux choses sont venues le chercher, la direction du Musée d'abord et ensuite la croix de la Légion d'honneur. Le marteau du commissaire-priseur a frappé ces belles choses dans la salle du Marché-aux-Veaux en 1870, mais le produit de la vente, qui a été de plus de 25,000 fr., n'a pu les faire oublier.

Dans ce brillant sénat de cultivateurs de la science pratique, sœur de celle du livre, sa pourvoyeuse et son guide, on a vu et on voit encore un quatrième pionnier dont, bon gré mal gré, il faut bien que je parle, car c'est le quatrième anneau de cette belle chaîne que notre ville peut regretter. Ses trois premiers anneaux sont de précieux métal, quant au quatrième, que vaut-il ? D'autres le jugeront, d'autres le diront, je souhaite une seule chose, c'est qu'on aille au Musée, là se trouve le buste de ce quatrième chercheur : on dit que le sculpteur a très bien attrapé sa ressemblance ; attrapé ! c'est vrai et j'en sais quelque chose, victime que j'ai été d'un piège tendu à ma candeur.

Ce collègue était, comme ses compagnons de route, un conti-

(1) En Avril 1876.

nuel voyageur dans toutes les échoppes obscures, les chambres désordonnées, les étalages innomables, et c'est là que, plus anxieux dans ses recherches que le bouquiniste des quais de Paris, plus joyeux d'une découverte que Léopold Delisle de celle d'un manuscrit ; c'est là que se passaient nos drames de joie et quelquefois d'amères déceptions ; les cinquante années de cette vie routière sont encore vivantes et joyeuses, ces cinquante années ont fondé le Musée historique et celui de Jeanne d'Arc.

Mais le roi des fureteurs, des fouilleurs, des journaliers, c'était M. Stéphane de Noury, dont l'incomparable cabinet vient de disparaître durant les journées des 28, 29 et 30 janvier 1900.

M. Stéphane de Noury, né à Orléans le 17 juillet 1801 et mort le 26 juin 1875, était fils de M. François de Noury, négociant à Orléans. Il ne semblait pas que son éducation, dans un intérieur commercial, dût faire germer en lui le goût des arts, mais cela n'était pas sans exemple dans notre cité alors si commerçante. Desfriches cultivait le commerce et son nom est devenu célèbre par un goût exquis pour les arts, et ses œuvres se payent aujourd'hui au poids de l'or. Sans être un Desfriches, M. de Noury ne s'était pas laissé engourdir par l'odeur du sucre, du café et du trois-six ; il devint, jeune encore, chercheur d'objets curieux et bientôt ardent et infatigable pour les réunir. De figure agréable, de rapports faciles, homme de bon ton, M. de Noury n'était pas un savant par l'étude et la plume, mais il avait su réunir avec intelligence tous les éléments qui forment l'archéologue, doué d'un goût délicat, d'un coup-d'œil prompt et sûr, de ce qu'on appelle le flair, il n'épargnait aucune démarche pour se procurer les bonnes pièces, les objets curieux, il hâtait même son lever pour marcher le premier sans bruit à la découverte, et c'est ainsi qu'il nous a ôté, à nous plus tardifs, les bonnes fortunes et les joyaux et quand nous allions visiter la boutique de l'excellente venderesse de bric-à-brac, rue de la Cerche, n° 5, surnommée par nous, à cause de sa fine bonhommie, la mère Rousseau : « Bonjour, mère Rousseau, lui « disions-nous en souriant, avez-vous quelque chose pour « nous ? » — « Ah ! mes bons messieurs, répondait-elle,

« M. de Noury a fait son choix, voyez ce qui reste ». Il avait d'ailleurs commencé à Gien, lorsque son père y avait été nommé receveur sous la Restauration. Gien la Berrichone possédait des trésors que ses habitants n'appréciaient pas, la campagne berrichone encore plus. M. de Noury y fit ample récolte de bahuts, sculptures et objets d'art; il n'avait pas de rivaux, il faucha donc à l'aise et grand succès les trésors des bons Giennois et des ignorants Berrichons.

Je dis ensuite, pour expliquer le grand nombre d'objets qui forment la remarquable collection de Noury, qu'il avait pu assez facilement la réunir. Sous les règnes des Bourbons, de 1815 à 1830, de 1830 à 1840, l'archéologie n'était pas en faveur, elle était chose délaissée; le Grec de l'Empire, le bâtard de la Restauration avaient chassé le bon goût des siècles antérieurs. C'est du gothique, disait-on, l'acajou régnait en maître, le cuivre raidement coupé et doré dominait fièrement, et chez les classes élevées et chez les classes bourgeoises : bahuts, cabinets, bois sculptés, verrières et émaux étaient dédaignés, et vous apprendrez, peut-être avec étonnement, ce qui arriva à M. de Bizemont en 1823, quand il entreprit de fonder le Musée qui fut inauguré en 1824. Il alla de son pied, l'excellent homme, de maison en maison pour demander des offrandes à ses concitoyens, ceux surtout qui possédaient de vieux hôtels ; or, écoutez bien les réponses qui lui furent données : « Monsieur le comte, « grand merci de votre visite et de votre demande, ces sculp- « tures nous gênaient, ces bahuts nous embarrassaient, prenez- « les ». Et c'est ainsi que les nombreux bahuts du Musée historique y sont entrés, sans bourse délier, avec d'autres objets dont les donateurs étaient contents de se débarrasser. C'est alors que nous achetions les émaux 10 fr., vous entendez-bien, 10 fr.; les ivoires 15 fr., les vitres peintes 5 fr., et nous disions au marchand qu'il nous écorchait. Ah ! le beau temps, Messieurs, et il a disparu sans retour. Le beau temps que celui de M. de Bizemont où lui et nous allions tranquillement chez nos fournisseurs . la mère Rousseau, rue de la Cerche, n° 5 ; Bernoux, rue Gourville, n° 1 ; le gros Pierre, sur le Grand-Cime-

tière ; Gourmeau, rue Saint-Pierre, rivaux mais pas ennemis, au besoin même nous serrant la main avec sincérité ; nous usions sans doute des ruses du chasseur, mais non des vilenies du braconnier. Arriver le premier, profiter d'une absence, cacher nos visites, rire quand nous avions devancé un collègue, voilà notre guerre, avouez qu'elle était pacifique et sans remords.

Peu à peu les fournisseurs disparurent et il ne nous resta plus à tous que Bataille l'orfèvre, taillant trop dans le grand pour offrir de faciles acquisitions et des bonnes fortunes ; puis les petits amateurs se sont multipliés comme les charançons, achetant sans discernement et à tout prix, épuisant la marchandise.

Les jours heureux des paisibles acquisitions étaient donc passés, il ne resta plus sur place que Bataille l'orfèvre, un monsieur à magasin, homme de courte taille, d'esprit vif, malin, mimant fort bien les gestes, les expressions, les ridicules de ses clients.

Aujourd'hui il n'est plus, en dehors des crieurs de peaux de lapins et autres chineurs, de vrai marchand que celui de la rue Bourgogne, n° 160, Henri Besnard ; mais il n'est pas l'un de nos anciens brocanteurs avec leur blouse, avec leur poussiéreuse boutique et sordide étalage ; ah ! qui nous les rendra ?

Voilà, Messieurs, l'origine du précieux cabinet de M. de Noury ; avec une simple aisance, beaucoup de goût, et cinquante ans de recherches, il a su former une des belles collections provinciales, elle était citée par les antiquaires et fort connue par les marchands ; aussi, lorsque des circonstances impérieuses en forcèrent la vente, il fallut voir l'affluence qui se pressa les 29, 30 et 31 janvier 1900, cloître Saint-Pierre-Empont, n° 18. Les marchands accourus de toutes parts se disputèrent ces brillantes épaves de la mort ; les antiquaires vinrent couronner de leur admiration et couvrir d'or ces cendres d'un passé sans retour !..

Nommer tous ces objets n'est pas chose possible, il faut choisir, ce que je vais faire, avec le regret de laisser dans le silence ceux qu'on trouvera d'ailleurs dans un catalogue de

quarante pages très bien fait par notre collègue M. Herluison.

Parlons d'une grande frise en bois sculpté, longue de 3 mètres, haute de 45 centimètres.

Bahut du XVIe siècle avec une serrure à la Salamandre et les armes de France, semé de fleurs de lys ; sur les panneaux on a sculpté des scènes de mythologie et de chevalerie.

Plusieurs pulvérins gravés du XIIIe siècle en chêne, en os, en ébène et corne.

Assiettes patriotiques de 1789.

Faïences provenant de treize fabriques différentes.

Vingt-sept émaux de Limoges.

Porcelaines de Sèvres et de Saxe.

Tabatière en or avec miniatures.

Tabatière en corne montée en or, donnée à Mme Duchayla par Louis XVIII ; le portrait du roi par Isabey, sur le couvercle.

Pièces de ferronnerie sortant de Chambord, Écouen, Chenonceau.

Les armes, épées, dagues, lances, hallebardes, pertuisanes, casques, furent chaudement disputées, surtout un aigle de l'un des drapeaux de la garde impériale lorsqu'elle traversa Cléry en 1815 pour être cantonnée à Olivet sour le nom de *Armée de la Loire*. Un des soldats la vendit secrètement et elle vint s'échouer dans les mains de M. de Noury.

Une mèche de cheveux attribuée à la belle Agnès,

Deux ossements du duc d'Enghien sortis du fossé de Vincennes, quand on fit l'exhumation du corps.

Il m'a fallu sagement reculer devant les folles enchères de plusieurs objets disputés jusqu'à des prix insensés, car l'or, l'argent et les billets roulaient comme la pluie, mais j'ai pu obtenir deux choses précieuses, deux pages uniques de notre histoire orléanaise.

Plus heureux que Napoléon à Waterloo, j'ai eu victoire pour une épée et une terre cuite.

Mais quelle épée et quelle terre cuite !

C'est l'épée d'honneur offerte le 18 juillet 1816 à M. Noury, capitaine des grenadiers de la garde nationale. On lit sur la

lame : *garde nationale d'Orléans, les grenadiers du 2e bataillon à leur capitaine François Noury.* Sur la garde, *offerte le 18 juillet 1816.* Sur la coquille, *Mars remet son épée dans le fourreau, le Commerce et l'Industrie réapparaissent.* Sur le pommeau est l'*Écu de France accompagné du profil de Henri IV.* Au revers, sur le sommet, *le chiffre de M. Noury.* Cette épée, entièrement montée en argent et nacre, est un admirable travail de ciselure et évidemment l'œuvre d'un grand artiste, nous pensons que ce fut le célèbre graveur Odiot. Odiot tint le premier rang de graveur sous l'Empire et la Restauration, sa réputation fut européenne. Pour expliquer la commande de ce superbe travail à un grand artiste comme Odiot, il faut savoir que la compagnie des grenadiers orléanais était composée de trois éléments : des plus beaux hommes, des plus riches et des plus royalistes. L'argent ne manquait pas, la dépense qui dut être très grande n'était pas un obstacle. Ajoutons que Odiot était lui-même commandant de la garde nationale de Paris, il s'était distingué à la défense de la barrière de Clichy en 1814. La garde nationale d'Orléans pouvait donc connaitre ce compagnon d'armes qui maniait le burin comme l'épée.

Mais pourquoi cette offrande à M. Noury ?

J'ai dit que les grenadiers des bataillons orléanais étaient composés de royalistes ardents, et il faut avoir vécu à cette époque de 1815 à 1816 pour dire quel était l'enthousiasme de la population, quand les membres de la famille royale passaient à Orléans, celui surtout des familles nobles et commerçantes. M. François Noury, père de notre collectionneur, se distingua par son royalisme qu'il porta quelquefois au delà des sages limites, c'était chez lui une passion enflammée qui au reste répondait à l'ardeur de son caractère. Employé dans la maison Jouvellier et Rousseau, il y déployait une activité fiévreuse (1),

(1) Envoyé en Espagne pour y traiter une grande affaire de la Maison, il y alla et revint sans descendre de cheval, il y prenait sa nourriture et, à son retour, on fut obligé de le descendre de cheval, il ne le pouvait seul.

il servit les Bourbons comme il servait la maison commerciale. Sa compagnie de grenadiers s'associait à son dévouement à la cause royale et voulut lui en donner un éclatant témoignage par l'offre d'une épée d'honneur, un banquet suivit la remise de l'épée, et un caporal de la compagnie, Garnier, coiffeur, rue Royale, y chanta deux chansons de cinq couplets de son cru. J'en cite deux.

Grenadiers, mes chers confrères,
Attaquons chaque flacon,
Que le cliquetis des verres
Se répète à l'unisson ;
Et dans ce jour mémorable
Apprenez tous ainsi que moi
Qu'on est indésaltérable
Sitôt qu'on boit à son roi.

Pour chanter un capitaine
Que chacun de nous chérit,
Le cœur est toujours en veine
Il n'est pas besoin d'esprit,
Le permesse et l'hypocrêne
Font rire un franc grenadier.
Pour moi voici la fontaine,
Amis, où je veux puiser (il tend une bouteille) (1).

Ce dévouement royaliste de M. Noury fut récompensé par la nomination à la place d'adjoint au maire, la gestion de la recette de Gien et un titre de noblesse ; après la recette de Gien, il reçut celle d'Orléans où il est mort en 1840, dans la rue d'Illiers, 102. Cette épée, portée dans la vente au prix de 300 fr., a été donnée par la générosité des héritiers de M. de Curzon, au Musée historique d'Orléans.

La seconde pièce que j'ai conquise est une grande brique du

(1) Imprimé chez Darnault-Maurant, imprimeur de la garde nationale.

revêtissement d'une cheminée du château de Chemault. Elle porte sur un fronton le profil de Henri IV et les armes répétées de France et de Navarre. Le château de Chemault servait souvent de rendez-vous de chasse au roi Henri IV, le roi y trouvait dans la forêt un abondant gibier à poil et plume, et dans le castel une aimable hôtesse, Marie d'Entragues, pour laquelle il fit embellir la maison aujourd'hui détruite (1).

Comme votre collègue avait fouillé la Loire, ce qu'il y a trouvé est beaucoup moins important pour le nombre et la valeur historique, comme on peut le voir par les six mémoires. Le seul objet de prix est un Bertulfus en or, parfaitement frappé et conservé. Ce beau monétaire mérovingien que je possède a été vendu 100 fr.

Il me faut, à l'occasion de cette pièce, vous raconter une histoire tout à l'honneur de M. de Noury et du nôtre.

Vous savez que nous autres antiquaires, sommes accusés d'avoir une conscience très large et des manches plus larges encore ; on nous accorde la science, mais la probité !!! on nous la conteste en hochant malignement la tête...

Or, M. de Noury avait l'habitude d'aller chaque matin à Saint-Marceau, séjour des travailleurs de Loire, visiter les garnis, les bouges, les repaires même : il était sûr de ne pas avoir à cette heure et en pareil lieu d'importuns concurrents. Voici qu'un de ces matins, parmi la ferraille sortie du fleuve, il trouva fort encrassé le monétaire Bertulfus dont il faut dire qu'il ignorait l'importance, son vendeur encore moins, car le sieur Hatri était peu lettré, il avait même eu des démêlés avec la justice. Le lendemain j'allai voir M. de Noury et il me montra son monétaire pour que je lui indique son nom et sa valeur, je les lui donnai. Combien, lui dis-je, avez-vous donc payé cette rare et si belle pièce? 6 fr., me répondit-il. Le marché est régulier, lui dis-je, la conscience est sauve, mais 6 fr. pour pareil trésor soulève une question non de probité,

(1) Voir le travail de M. de Langalerie sur le château de Chemault. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*

mais de délicatesse ; le fouilleur est très pauvre, ignorant, confiant en vous ; payer si peu ce qui, suivant moi, vaut bien 100 fr., me paraît inacceptable, je vous conseillerais d'ajouter 20 fr. M. de Noury parut hésiter, mais le lendemain il me dit qu'il était allé lui-même porter les 20 fr. au fouilleur.

Eh bien ! voilà un bel acte de délicatesse, et c'est un antiquaire qui l'a fait !...

Il ne faut donc pas être surpris, après cette lecture, que la vente de la collection Noury ait attiré un si grand nombre de visiteurs, d'acheteurs et de marchands. De marchands, il y en avait de toute nation, et c'était vraiment chose fort curieuse que cette légion s'abattant sur les épaves d'un naufrage.

Et cependant cette collection si précieuse n'était pas entière ; les dures nécessités d'une succession avaient contraint les héritiers à partager en deux portions à peu près égales les trésors de M. de Noury. La première est partie pour Angers, la seconde est restée à Orléans et sa vente a produit 38,000 fr. La première qui a été conservée et se composait d'objets semblables avait la même valeur. La collection, si elle avait été complète, pouvait donc atteindre, au bas mot, le chiffre de 80,000 fr.

Elle laissera au moins les traces durables de sa brillante existence par ces quelques lignes et par le catalogue soigneusement dressé par notre collègue M. Herluison, coutumier des choses, où l'exactitude et la science se donnent la main.

De sorte qu'après avoir dit en gémissant :

Habet sua fata Vetustas :

Nous pouvons ajouter la légende de la Salamandre de François Ier :

Extinctus revivisco !!!

DESNOYERS.

NOTE SUR LA DÉPOPULATION D'ORLÉANS

AUX XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

Il est difficile, impossible même d'évaluer le chiffre juste de la population avant le dix-neuvième siècle. On ne s'étonnera donc pas que même les auteurs du temps ne s'entendent point sur le nombre d'habitants qu'avait Orléans entre 1700 et 1790. En 1708, 36,000 ; en 1768, 60,000; d'autres donnent 50,000. L'Anglais Arthur Young, qui visita notre ville en 1787, lui en attribue 40,000. Sur quelles bases reposent ces diverses évaluations, nous l'ignorons.

Toutefois, il nous est possible, à nous, d'être plus précis, grâce aux éléments que les archives nous fournissent : je veux dire les registres paroissiaux ou anciens registres de l'état civil. La collection en est très riche (2,126 volumes). La municipalité a même eu l'heureuse idée d'y faire faire le relevé, par ordre alphabétique, des baptêmes, des mariages et des décès.

J'ai essayé de rechercher, d'après ces documents substantiels et irréfutables, quel a dû être le chiffre et quel a été le mouvement de la population dans notre ville au cours du dix-huitième siècle.

Les démographes du temps estimaient qu'il fallait multiplier par 25 1/2 le chiffre des naissances pour avoir celui de la population totale. Or, nous voyons que la moyenne des naissances était :

Entre 1701 et 1730 : 1870.

Entre 1731 et 1760 : 1566,6.

Entre 1761 et 1790 : 1556,6.

Ce qui donnerait respectivement pour la population totale : 47865 habitants, 39948,3 et 39693,3. Young disant, en 1787, 40000, était donc dans le vrai. Si on calcule que la moyenne annuelle des naissances fut, pour le siècle, de 1675, on aura pour la population totale, 42712,5, soit en chiffres ronds, 43000 habitants.

Le lecteur a dû être frappé du phénomène que décèlent les nombres ci-dessus donnés. Ils sont l'indice d'une dépopulation progressive. Contrairement à ce que pense le public, qui n'est au reste que l'écho des statisticiens, des économistes et des hommes politiques, la dépopulation de la France n'est pas un fait contemporain : on s'en plaignait il y a cent cinquante ans autant qu'aujourd'hui et, comme on va le voir pour Orléans, à juste titre.

Entre 1701 et 1790, le tableau des naissances (chiffres moyens) accuse une diminution de plus de 300 individus, du commencement au milieu et à la fin du siècle. Voyons la mortalité. Par suite de l'état actuel des répertoires, le travail n'a été possible que jusqu'en 1750 ; mais combien les chiffres sont éloquents rien que pour un demi-siècle !

Moyenne de la mortalité :

1701-1710.	1240 décès
1711-1720.	1475 —
1721-1730.	1525 —
1731-1740.	1568,3 —
1741-1750.	1995,3 —

On constate donc une progression ascendante continue. Or, avant 1740, la mortalité était très sensiblement inférieure à la natalité, et, si l'on fait la moyenne de l'une et de l'autre, on a 1560 décès contre 1784 naissances. Mais, dès la période 1741-1750, les choses changent d'aspect ; il n'y a plus que 1560 naissances contre 1995 morts. La natalité ne cessant de décroître par la suite, la dépopulation n'a pu que s'accentuer.

En outre, il est important de comparer le dix-huitième siècle avec le dix-neuvième. On constate que dans celui-là la moyenne

des naissances est de 317 unités plus forte que la moyenne des naissances dans celui-ci. La décadence est tout à fait saisissante quand on regarde les chiffres d'ensemble :

1793-1827	1502 naissances
1828-1862. . . .	1415 —
1863 1897. . . .	1239 —

C'est au milieu du dix-neuvième siècle que la plus haute moyenne a été atteinte : 1596,9 entre 1841 et 1850. La plus basse est 1150,6 entre 1861 et 1870. Rapprochons le dix-huitième siècle du dix-neuvième. Pour la première période du dix-neuvième (1793-1827), le chiffre de 1502 est plus faible encore que celui de la période trentenaire précédente (1761-1790) qui est 1556,6 ou que celui de la période 1731-1760 qui est 1566,6.

Mais, ce qui est énorme, c'est l'écart entre la première période du dix-huitième (1701-1730) et les suivantes. Les naissances s'élevèrent d'abord à 1870 en moyenne ; puis elles tombèrent aux environs de 1550 pour le reste du siècle. De plus, ainsi qu'on l'a vu, la diminution de la natalité s'accompagna d'un progrès de la mortalité.

Il est remarquable que le même phénomène se produisit dans plusieurs villes voisines d'Orléans. Chartres, après avoir eu 20 à 25000 habitants en 1701, n'en possédait plus que 11000 en 1787. A Montargis, en 1784, sur une population de 6 à 7000 âmes, on comptait 348 décès pour 208 baptêmes et 65 mariages.

Camille Bloch.



Orléans. — Imp. Paul Pigelet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 172.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1901.

Séance du mardi 11 avril 1901.

Présidence de M. Dumuys, *vice-président.*

— M. Dumuys, qui préside la séance en l'absence de M. Basseville empêché, rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale dans la *Revue historique* (mars-avril 1901) une note, signée de M. Hauser, relative aux *Etudes sur l'histoire économique de la France* (*1760-1789*) de notre collègue, M. Bloch.

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. le Dr Garsonnin, au nom de M. Alfred Besnard, de deux travaux intitulés : *La lignée de Chalo Saint-Mard* et *La famille de Sainctes.* Dans le premier, M. Besnard résume l'histoire du légendaire pèlerin et des privilèges accordés à sa lignée et donne des indications sur quelques-unes des familles qui font actuellement partie de la descendance d'Eudes le Maire. Dans le second, il étudie plus particulièrement l'une de ces familles, les de Sainctes, et donne des détails intéressants sur Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, qui joua un rôle important dans les luttes religieuses de la fin du XVIe siècle.

Des remerciements seront adressés à M. A. Besnard.

— M. le Président donne connaissance, à la Société, du programme des concours, organisés par l'Académie de Stanislas, de Nancy, qui doivent avoir lieu en 1902 et 1904.

— Au nom de la Commission des publications, M. le comte Baguenault de Puchesse fait son rapport sur les *Documents pour servir à l'histoire de la peste à Orléans* lus par M. le Dr Garsonnin à la dernière séance. La Société se range à l'avis de son rapporteur et vote l'insertion au Bulletin de la totalité de ces documents (1).

— Au nom de la même Commission des publications, M. Vignat conclut à la lecture du travail de M. Breton, *La première élection des Juges Consuls à Orléans*, à la séance solennelle du 10 mai.

— M. le comte Baguenault de Puchesse ayant assisté, en qualité de président de la section d'histoire et de philologie, au 39e Congrès des Sociétés savantes qui s'est ouvert à Nancy le 9 avril, M. le Président le prie de faire à la Société un compte rendu verbal des réunions de ce Congrès. Déférant à cette invitation, M. le comte Baguenault de Puchesse commence par rendre hommage à l'intense vie intellectuelle qui règne à Nancy, puis il résume en quelques mots les principaux travaux du Congrès. Parmi les communications qui intéressent plus particulièrement notre région M. Baguenault de Puchesse cite le travail de notre compatriote, M. de Laage de Meux, sur la *Terre seigneuriale de Nançay* et l'*Amélioration de la Sologne au XVIIIe siècle*; un autre membre du Congrès a repris la question du pays d'origine de Jeanne d'Arc et conclu que la Pucelle était née en terre française. Enfin M. Baguenault de Puchesse a lu au Congrès un mémoire sur le projet d'intervention armée du duc de Lorraine lors de l'invasion des reîtres allemands en France en 1587.

Au nom de la Société tout entière, M. le Président remercie M. Baguenault de Puchesse de son intéressante communication.

— M. Dumuys fait passer sous les yeux des membres de la Société une aquarelle représentant très exactement, à l'échelle de 1/10e, des

(1) V. plus loin page 628.

substructions récemment mises à jour, à la Montjoie, dans une vigne appartenant à M. Th. Rochebouet. Il s'agit, dit M. Dumuys, de deux petites voûtes géminées, bien conservées, découvertes à une profondeur de 60 centimètres environ dans le sous-sol d'une vigne âgée de plus de 80 ans. Ces voûtes mesurent à peu près 0^m80 de largeur, 0^m50 de hauteur sous clef et 1^m à 1^m50 de longueur apparente (elles ne sont pas encore complètement déblayées). Les deux voûtes, égales entre elles, s'appuient sur un même pied-droit formé d'un massif de briques épais de 0^m25 assis, à l'avant tout au moins, sur un blocage de pierres. Elles sont construites dans une terre argilo-siliceuse jaunâtre à l'aide de briques, minces comme des tuiles, mesurant environ 0^m12 de largeur sur 0^m15 de longueur et reliées entre elles par un mortier blanc très résistant. L'intrados de ces voûtes n'est pas uni, mais formé par une série d'arcs doubleaux de 0^m12 à 0^m15 d'épaisseur, séparés l'un de l'autre par un retrait de même dimension. Le sol de ces deux petits caveaux devait être entièrement garni de carreaux de terre cuite mesurant $0^m25 \times 0^m25$ et 0^m02 d'épaisseur ; quelques fragments importants de ce revêtement sont encore en place. L'étude de leur appareil et des matériaux employés à leur construction porte à croire que ces substructions remontent au moyen âge.

Bien que la contrée environnante fournisse en abondance de l'argile plastique, exploitée encore aujourd'hui par la tuilerie de la Montjoie et qu'une propriété voisine porte le nom de *La Poterie*, il n'est pas certain que ces voûtes soient d'anciens fours à poterie ; leurs parois internes ne portent pas trace d'un feu violent et l'on n'y remarque ni suie, ni cendres, ni tessons. Il se pourrait que, sans être des fours proprement dits, ces substructions fussent les soubassements d'un four de potier ou de fabricant de chaux rasé depuis longtemps au niveau du sol.

Cette découverte, jusqu'ici peu importante en soi, fournit l'étymologie d'un lieu-dit encore inexpliquée. Il existe en effet, non loin de ces voûtes, une fosse à argile abandonnée, transformée en mare et dénommée le *Rafour*. Or, suivant du Cange, les mots *Raffour* ou *Rafour* (*Raffurnus* et *Rafurnus*) servaient, au XIVe siècle, pour désigner un four à chaux. On les retrouve dans des documents datés de 1336 et 1345.

Ce mot de *Rafour*, très employé autrefois, particulièrement dans le sud-est de la France, a également servi, d'après le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy, à désigner un four à briques.

On peut donc conclure de cette découverte : 1° Qu'il existait en cet endroit un atelier de chaufournier ou de potier, qui a servi à dénommer le lieu-dit voisin, le *Rafour* ; 2° Que les voûtes mises à jour ont été probablement construites au XIVe siècle.

— M. Huet appelle à nouveau l'attention de la Société sur les fours à réduction du Puit d'Havenat. Il demande qu'on s'assure que le crédit de 400 francs, voté pour la conservation de ces fours, a bien été inscrit dans le budget de cette année et que ce crédit reçoive sa destination. M. le Président fera à la Préfecture les démarches nécessaires.

Séance du vendredi 26 avril 1901.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, le second fascicule du tome VIII des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*. Il s'y trouve des travaux intéressants signés de MM. le comte Couret, l'abbé Barbier, le comte Baguenault de Puchesse, Raguenet de Saint-Albin, etc.

— M. le Président a reçu de la Société française d'archéologie et dépose sur le bureau le programme du 68e Congrès archéologique qui se tiendra, du 11 au 18 juin 1901, à Agen (Lot-et-Garonne) et Auch (Gers).

— M. Dumuys informe la Société que les deux très curieux bustes, qui ornaient autrefois la cour du vieil hôtel du Heaume et que l'on croyait perdus, viennent de reprendre leur place dans cet ancien

logis. Les niches de pierre ovales et moulurées de la façade, où ils étaient primitivement placés, ont été à moitié obturées par suite des travaux d'aménagement de l'hôtel Sainte-Catherine et du Crédit Lyonnais; cette obturation a nécessité le déplacement des bustes des anciens propriétaires de l'hôtel du Heaume qui, actuellement, sont posés sur deux consoles, à droite et à gauche de la porte d'entrée de l'hôtel Sainte-Catherine, sous une marquise de verre qui abrite une partie de la cour de cet hôtel.

— M. le Dr Garsonnin, secrétaire, donne lecture du projet de Bulletin pour le premier trimestre de 1901. Le Bureau est chargé d'en assurer l'impression.

Séance du vendredi 10 mai 1901.

Présidence de M. Basseville, *président.*

A 8 heures, M. Basseville, président, s'asseoit au fauteuil.

Prennent place : à sa droite M. Charoy, président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans ; à sa gauche M. Raguenet de Saint-Albin, président de l'Académie de Sainte-Croix.

Dans la salle, sur des sièges préparés en face du Bureau, de nombreux membres de ces deux Sociétés assistent à la séance.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale notamment :

1° Dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (n° 248, mai 1901), une note relative au 7e Concours quinquennal de notre Société où l'on a récompensé les travaux des abbés Augis et Bellanger et deux pièces de vers signées de M. E. Bourdel : *L'Archéologie chartraine en 1900, ses débuts, ses succès, son avenir* et *Le château de Maintenon* ;

2° Dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (année 1900, 54e volume), un article sur *Théodore de Bèze* par M. Ch. Moiset ;

3e Les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie* (4e série, tome VIII), dont le volume est entièrement consacré à l'*Histoire de la ville d'Aix-les-Bains* par M. le comte de Loche.

— M. Basseville, président, se lève et prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Il y a deux jours, nous célébrions la fête de l'immortelle héroïne qui, il y a bientôt cinq siècles, chassa l'Anglais de nos murs ; en ce jour mémorable, qu'avec un plaisir toujours nouveau nous voyons revenir chaque année, il semble qu'un souffle rafraîchissant de patriotisme circule parmi la foule à travers les rues de la cité ; tous les cœurs unis dans un même sentiment de reconnaissance battent à l'unisson. Tout le monde est à la joie ; chacun oublie les tristesses de l'heure présente pour tourner ses regards vers les riants horizons de l'avenir, que l'on voit pleins de promesses et d'espérances, qui bien souvent, hélas ! ne doivent pas se réaliser.

Aujourd'hui c'est aussi une fête, en quelque sorte, qui nous retient sous les voûtes de cet antique monument, une fête d'un autre genre, sans doute plus modeste, plus intime, toute de famille qui, chaque année qu'elle se renouvelle aussi, laisse également dans nos cœurs un souvenir agréable toujours sans mélange et sans amertume.

C'est en 1887 que, sur la proposition d'un des membres les plus distingués de la Société archéologique et dont vous entendrez tout à l'heure une intéressante lecture, et dans le but de resserrer plus étroitement les liens de douce confraternité qui nous unissent dans un même amour de la science et de la vérité, les trois Sociétés savantes d'Orléans résolurent d'avoir chaque année, au siège de chacune d'elles, une réunion générale.

Ce fut à notre sœur aînée, la Société des sciences, que fut réservé et c'était de toute justice, le privilège de nous recevoir la première fois. La séance générale eut lieu le 13 mai de cette même année 1887. Elle était présidée par son vénéré président, M. Bimbenet, qui, malgré son âge déjà avancé, avait conservé toute la limpidité et toute la verdeur de son intelligence.

Il avait à ses côtés notre regretté président, M. Tranchau, dont

chacun de nous peut se rappeler le zèle et l'ardeur pour tout ce qui touchait aux intérêts et à la réputation de sa chère Société, et M. l'abbé Hautin, alors vicaire général et président de l'Académie de Sainte-Croix, que ses mérites ont élevé au poste éminent d'Archevêque de Chambéry.

Quatorze ans se sont écoulés presque jour pour jour depuis cette époque et si nous jetons un regard rétrospectif sur tout ce qui s'est passé parmi nous pendant cette assez longue période, nous serons heureux de constater que nous ne sommes pas demeurés dans l'immobilité, mais que notre vie, au contraire, a été active et fructueuse. En 1892, la Société française d'Archéologie a tenu dans nos murs sa 59e session et cette session, à laquelle un grand nombre d'entre nous ont pris part, a été des plus brillantes. En 1898, la Société archéologique a fêté son cinquantenaire. A plusieurs reprises la Société des sciences aussi bien que la Société archéologique ont ouvert des concours et distribué des prix. Nous avons les uns et les autres apporté notre modeste appoint aux expositions de 1889 et de 1900 avec un certain succès. Nos annales se sont enrichies de mémoires intéressants à divers titres et dont nous pouvons être justement fiers. Enfin, des travaux d'une réelle importance ont été publiés par plusieurs de nos membres, tels que l'Histoire de notre vieux Lycée par M. Tranchau, celle des ponts de la Loire, œuvre posthume de M. Collin qui fut l'un de nos présidents, celle de la collégiale de Cléry parue également après la mort de son auteur, M. Louis Jarry, auquel nous devons tant d'études remarquables, enfin l'histoire de Marie-Antoinette, de M. de la Rocheterie, qui obtint l'insigne honneur d'être couronné par l'Académie française ; d'autres encore, mais je ne puis tout citer.

Voilà, Messieurs, le beau côté de notre médaille, mais comme toujours il y a un revers, et il faut le dire, lorsque nous avons jeté ce coup d'œil sur notre passé nous avons été douloureusement affecté de constater combien pendant cette même période la mort s'était montrée cruelle pour nous. La Société archéologique, pourrait-on le croire, a vu se renouveler la moitié de ses membres. Elle a perdu quatre de ses présidents les plus distingués et les plus dévoués ; les deux autres Sociétés n'ont guère été plus heureuses.

Nos pertes ont été d'autant plus sensibles que, parmi ceux de nos membres qui sont descendus dans la tombe et dont nous sentons encore le vide, il faut compter des collègues tels que M. Eugène

Bimbenet, M. Collin, M. Tranchau, M. Jarry dont je vous ai déjà parlé, et auxquels il faut ajouter MM. Boucher de Molandon, Baguenault de Puchesse père, Baguenault de Viéville, Mgr Bougaud, M. de Vauzelles, M. Loiseleur et je ne les nomme pas tous, qui, par leurs remarquables travaux dans divers genres, avaient si largement contribué à donner à nos Sociétés un rang honorable dans la science. Aussi conserverons-nous toujours pieusement leur souvenir.

Vous me reprocheriez, Messieurs, et vous auriez raison, si je n'exprimais devant vous le sincère regret de ne plus voir à sa place accoutumée votre vénéré doyen et le seul restant des fondateurs de la Société archéologique, Mgr Desnoyers. Jusqu'à ces derniers temps il ne manquait jamais à nos séances. Il eût certainement été bien heureux de se trouver ce soir parmi vous si son grand âge n'avait point apporté un obstacle invincible à son désir et à sa volonté.

Après avoir rendu à ceux qui ne sont plus parmi nous le juste et légitime hommage auquel ils ont droit, n'est-il pas de toute justice de saluer et ceux qui restent encore et ceux qui sont venus combler nos vides ; et d'ailleurs n'en est-il pas un grand nombre qui ont tenu à honneur de continuer les louables traditions de ceux qui nous ont précédés ? Vous les nommer, ce serait chose facile et j'en vois un certain nombre devant mes yeux, je n'aurais qu'à feuilleter vos annales pour vous faire connaître l'importance et la valeur des travaux qu'ils nous ont donnés. Mais peut-être m'attirerais-je vos reproches ou les leurs, car je craindrais ou de n'en pas dire assez sur leur compte selon votre désir ou de faire injure à leur modestie.

Mais ce que j'ai le droit d'affirmer sans redouter qu'on m'en fasse un grief, c'est que tous vous avez réuni vos efforts pour ne pas laisser s'amoindrir le patrimoine que nous ont laissé nos devanciers et conserver intact à nos Sociétés le beau renom qu'elles ont toujours eu.

Un dernier mot avant que nos deux lecteurs ne prennent la parole. Je suis un des plus anciens parmi vous ; il est un souhait que j'ai formé depuis bien longtemps et que j'aurais voulu voir se réaliser. Orléans, la ville de saint Aignan, la ville de Jeanne d'Arc, n'a point encore rencontré celui qui doit écrire son histoire, si riche pourtant en souvenirs ; un des membres de nos Sociétés, s'inspirant de la belle et noble devise de votre vénéré doyen : *præstat amor patriæ*,

mettant à profit les nombreux et érudits travaux que renferment nos annales, ne voudrait-il pas consacrer son talent et ses veilles à cette noble et glorieuse tâche et nous donner enfin un monument digne de vous et digne de notre belle et valeureuse cité ?

Puisse ce souhait recevoir dans un avenir prochain sa réalisation.

— La parole est donnée à M. le comte Baguenault de Puchesse qui lit son travail : *Le duc François de Guise à Orléans.*

— M. Breton succède à M. Baguenault de Puchesse et donne lecture de son mémoire sur *La première élection des Juges-Consuls à Orléans.*

Séance du vendredi 24 mai 1901.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale dans le *Polybiblion* (mai 1901) un article de M. Portal sur l'ouvrage d'un de nos compatriotes, M. Victor Rocher : *La femme raisonnable et chrétienne.*

Le même numéro du *Polybiblion* annonce le décès, survenu à Peuch le 1er avril, de Mgr Xavier Barbier de Montault, auteur de nombreuses publications liturgiques et archéologiques et membre correspondant de notre Société. Au nom de tous, M. le Président exprime les regrets que nous cause cette mort.

— Sur la proposition de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, la Société vote l'échange de ses publications avec celles de cette Association.

— M. Fougeron présente à la Société les photographies des deux bustes de l'*Hôtel du Heaume* signalés par M. Dumuys à une précédente séance. M. Guillon demande à M. Fougeron d'exécuter de nouvelles épreuves en un format plus réduit et de les joindre à une notice dont M. Jarry voudra bien se charger.

— M. Herluison, en remettant aux membres présents le portrait de M. Henri Courmont, lit la note suivante :

Au mois de mai 1891, mourait à Paris M. Henry Courmont, directeur honoraire des Beaux-Arts.

La notice, que M. Boucher de Molandon lui a consacrée dans le tome X du Bulletin, nous apprend qu'il était né à Orléans en 1813 ; elle ajoute : « Lorsque fut fondée, en 1848, la Société archéologique de l'Orléanais, Henry Courmont fut, avec MM. Quicherat, Léopold Delisle, A. Chabouillet, de la Saussaye, Emile Egger, etc., du nombre des hautes notabilités que M. Mantellier sut grouper à la tête de notre compagnie naissante.

Nous pouvons donc à bon droit le compter parmi nos fondateurs, car c'est à ce bienveillant patronage que notre Société dut, tout d'abord, l'honorable notoriété qu'elle ne tarda pas à justifier par ses travaux.

Il nous est resté fidèle jusqu'à sa mort.

M. Henry Courmont fut toute sa vie un modeste. En relation constante avec les grands artistes de son temps, plusieurs sollicitèrent l'honneur de reproduire ses traits sans qu'il y ait consenti. Il fit une exception en faveur d'un jeune peintre à qui cela rendait service.

Grâce à ce seul document, le portrait de notre compatriote a pu être reproduit récemment par les soins de Mme Henry Courmont, sa veuve.

Suivant en cela les nobles traditions de son mari, Mme Courmont en a confié la gravure à un jeune aqua-fortiste de talent, M. A.-L. Lacault, qui a fort heureusement interprété la peinture originale.

Ajoutons que, sur le désir que votre collègue lui a exprimé, elle a bien voulu l'autoriser à déposer sur le Bureau de la Société 30 exemplaires du portrait, pour être offerts à tous les membres titulaires, ce dont nous ne saurions trop la remercier.

Des remerciements seront adressés à Mme veuve Courmont.

— M. Herluison fait à la Société, de la part de M. le capitaine Georges Lachouque, frère de M. Lachouque, chef de division à la Préfecture du Loiret, une communication sur une importante collection de silex taillés, qu'il a découverts en Algérie et offerts au Musée

d'Orléans. La note de M. Georges Lachouque, lue par M. Herluison, est renvoyée à la Commission des Publications.

— M. le vicomte de Beaucorps annonce la mort de M. le comte de Beaumont, propriétaire dans l'Orléanais, et secrétaire de la *Société bibliographique* avec laquelle nous échangeons nos publications.

— Dans le travail sur *François de Guise* lu à la séance du 10 mai, M. le comte Baguenault de Puchesse exprimait le regret qu'aucun souvenir ne soit consacré, à Orléans, à la famille de Guise. Pourtant il existe au Musée d'Orléans un objet d'art rappelant cette famille. Suivant M. Guillon, il y a, dans l'escalier du Musée d'Histoire naturelle, une tapisserie aux armes de la maison de Guise-Lorraine. M. Guillon rédigera une note sur cette tapisserie qui contient, dans les angles, de curieuses légendes allégoriques.

Séance du vendredi 14 juin 1901

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il signale :

1° Dans le compte rendu du *Congrès archéologique de France* tenu à Bourges en 1898, un article signé de M. E. Travers sur la *Mort du comte de Marsy*, ancien membre honoraire de notre Société ;

2° Dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (janvier-avril 1901) :

Un travail de notre collègue, M. E. Jarry, ayant pour titre *Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti* ;

Une étude de M. H. Omont sur le calligraphe blésois *Pierre Hamon* et son *Recueil d'anciennes écritures* (*1566-1567*) ;

Un article signé d'un de nos membres correspondants, M. Bernard de Lacombe, sur la *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret en 1789* de notre collègue M. C. Bloch ;

3° Deux magnifiques ouvrages envoyés par la Société des Antiquaires de Picardie : l'un est consacré à la *monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens* et a pour auteur M. E. Durand ; l'autre est le tome II de la *Picardie historique et monumentale* en cours d'impression.

— Il est fait hommage à la Société :

Par Mgr Desnoyers, du tirage à part de son mémoire sur *La Collection d'œuvres d'art et d'objets de curiosité de M. S. de Noury* ;

Par M. E. Jarry, du tirage à part de son travail *Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti.*

Des remerciements seront adressés à nos deux collègues qui n'assistent pas à la séance.

— M. le Président donne lecture d'une lettre où M. le Préfet du Loiret nous avise que le Conseil général nous a accordé une subvention de 500 francs qui sera mise à notre disposition à partir du 1er octobre prochain après que nous aurons justifié, par la production d'un compte moral, l'emploi de la subvention précédente.

— La *Société Dunoise* a organisé pour le 25 juin prochain une excursion archéologique au Mans dont le programme est déposé sur le Bureau.

— Au nom de la Commission des publications, M. Cochard fait son rapport sur le travail de M. le Dr Tartarin l'*Hôtel-Dieu de Bellegarde* et demande l'insertion au Bulletin. La Société adopte les conclusions du rapporteur (1).

— M. Dumuys offre à la Société, de la part de M. de Bazonnière, une intéressante pièce manuscrite datée de 1612 relative à la construction d'un jeu de paume à Orléans.

Des remerciements seront adressés à M. de Bazonnière et M. Cochard rédigera une note sur le document offert (2).

(1) V. plus loin page 646.

(2) V. plus loin page 657.

— En même temps M. Dumuys, se faisant l'interprète de M. de Bazonnière, adresse aux membres de la Société l'invitation de se rendre à Jouy-le-Potier pour y visiter d'anciens travaux de terrassement dont il n'a pu jusqu'ici préciser la destination et qui occupent une superficie d'environ 4 hectares.

Une délégation de la Société ira visiter ces travaux actuellement très visibles par suite de l'exploitation d'un taillis où ils sont situés.

— M. Herluison lit un extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine très curieux pour l'histoire économique de l'Orléanais et dont l'auteur présumé est Trudaine de Montigny. La Société vote le renvoi à la Commission des publications de cet extrait qui a été découvert et copié par notre compatriote, M. P. Leroy.

— M. le Dr Garsonnin donne lecture d'un mémoire de M. Henry Le Court, président de la Société historique de Lisieux, ayant pour titre : *Le sang de Jeanne d'Arc en Normandie, études historiques et généalogiques sur la famille Le Fournier et ses descendants. Famille Morin.* Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 28 juin 1901

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale :

1° Dans le *Polybiblion* (n° de juin), un article signé de notre collègue, M. le comte Baguenault de Puchesse, sur *Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers. lettres inédites* (*1700-1708*), publiées par M. le marquis de Vogüé ;

2° Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, une notice, signée de M. le Ct Rousseau, sur quelques bijoux mérovingiens trouvés dans le département de Loir-et-Cher.

— M. Herluison fait hommage à la Société d'une brochure qu'il vient de faire paraître : *Panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé dans*

la cathédrale d'Orléans dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, publié d'après le manuscrit des capucins du Mans par M. Herluison.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. le Président annonce à la Société le décès, survenu le 27 mai 1901, de M. Arthur Hazelius, directeur et fondateur du *Nordiska Museet* de Stockholm, avec lequel nous sommes en correspondance. M. Dumuys, vice-président, a bien voulu se charger d'envoyer à la famille de M. Hazelius l'expression de nos regrets à l'occasion de ce décès.

— M. le chanoine Cochard signale l'intérêt du manuscrit offert par M. de Bazonnière et relatif à l'établissement d'un jeu de paume. La Société prie M. Cochard de rédiger un rapport sur les points intéressants de ce manuscrit.

— M. le comte Baguenault de Puchesse appelle l'attention de la Société sur la *Chronique d'Antonio Morosini* que publie la Société de l'Histoire de France. Une partie de ce journal contient une analyse de documents concernant Jeanne d'Arc et il serait utile de signaler les principaux témoignages. La Société charge M. Cuissard de rédiger une note sur ce sujet.

— MM. Dumuys, Huet et Pommier se sont rendus le 25 juin à Villefallier, où se trouvent les travaux de terrassements signalés par M. de Bazonnière. M. Huet donne des détails très précis sur cette visite ; le résultat des observations faites par nos trois collègues sera résumé par M. Huet et inséré dans le Bulletin (1).

— M. Herluison donne lecture de lettres inédites de M. de Bouville à M. Desmarets, découvertes par M. P. Leroy aux Archives nationales. Sous réserve de vérifier si ces lettres sont bien inédites, la Société décide de les publier.

(1) V. plus loin page 670.

— Un travail de M. Joseph de Croy sur les constructeurs des anciens châteaux royaux des bords de la Loire est lu par M. le comte Baguenault de Puchesse et renvoyé à la Commission des publications.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PESTE A ORLÉANS

Au moment où la peste fait de nouveau une apparition inquiétante et où les gouvernements se préoccupent d'en empêcher la propagation, il est intéressant de savoir ce que la municipalité orléanaise a pu faire autrefois dans le même but.

Les recherches sur ce point spécial d'hygiène publique ne peuvent remonter bien loin à cause soit de l'absence de documents locaux, soit de la non exécution des ordonnances royales. En effet si, dès le mois de février 1348, on cherche à prévenir les épidémies par des « ordonnances sur le nettoyement des rues (1) » applicables non seulement à Paris, mais à toutes les grandes villes du royaume, il n'est pas moins certain que, pendant plusieurs siècles, ces règlements ne sont pas exécutés. Aussi les épidémies se multiplient-elles à l'infini pendant tout le Moyen-Age et, à partir de cette même année 1348, « la peste semble s'acclimater dans les murs d'Orléans (2) ».

Au XVIIe siècle, au contraire, l'affermissement de l'autorité royale a pour conséquence une exécution plus exacte des règlements de police et, par suite, une diminution dans la fréquence et l'intensité des maladies contagieuses. Dans chaque ville, les « bureaux de la police » ou « bureaux de santé » usent largement et utilement des pouvoirs discrétionnaires qui leur sont

(1) Delamare, *Traité de la police*, tome 4, p. 202.
(2) Cuissard, *La peste noire à Orléans*, p. 7.

conférés. A la moindre alerte, la lutte contre la peste est organisée avec méthode. Dès lors l'étude des mesures administratives prises contre cette maladie devient intéressante.

C'est pour cette raison que nous avons limité nos recherches au commencement du XVIIe siècle. L'abondance des documents datant de cette époque et conservés dans les Archives municipales d'Orléans facilitaient d'ailleurs notre tâche.

Pendant l'été de l'année 1619, il y eut, dans la population pauvre d'Orléans, plusieurs cas suspects : la femme Adam Absolu avait une « thumeur au genoil » ; son fils avait un charbon ; chez Jacquette, servante du notaire de Meulles, on constatait une « tumeur soubz l'asselle droite accompaigné d'une fièvre continue ». Bien qu'il n'y eût là que quelques cas isolés, les Orléanais s'alarmèrent. Ils n'avaient pas oublié les grandes épidémies du siècle précédent et le souvenir des « chaudes journées », qui de 1579 à 1587 avaient décimé Orléans, était encore présent à toutes les mémoires. De plus, le bruit se répandait en ville que la peste existait à Paris, à Chartres et à Étampes. On pouvait donc craindre une extension rapide du fléau.

Aussi le prévôt se hâta de publier une ordonnance qui édictait, sous des peines sévères, toutes les mesures susceptibles d'empêcher cette propagation. Parmi ces mesures, qui dans leur ensemble étaient excellentes, en était une déjà ancienne, puisqu'on la retrouve dans une ordonnance de police (1) du mois de novembre 1539 : elle contenait « inhibition à tous habitans de nourrir aulcuns pigeons, lapins, connins et porcs ». Cette défense avait-elle pour origine « l'infection et mauvais air que cause la nourriture de ces animaux et les inconvéniens qui en peuvent arriver (2) », ou bien reposait-elle sur des observations étiologiques analogues à celles qui, dans les théories les plus récentes, attribuent aux rats.

(1) Delamare, tome 4, p. 208.
(2) Delamare, règlement du 30 avril 1663, tome 4, p. 225.

aux mouches et aux puces le principal moyen de transmission de la peste ? La question, pour intéressante qu'elle soit, ne peut être résolue actuellement.

Pour assurer l'exécution de cette ordonnance, on envoya Nicolas Jourdin, capitaine enseigne des Cinquanteniers, visiter toutes les maisons où l'on signalait des malades, avec ordre de s'enquérir de la nature de leur maladie. Des soldats de la Cinquantaine furent postés aux portes de la ville pour empêcher l'entrée des gueux et des mendiants et l'introduction de certaines marchandises.

En même temps on dépêcha, vers les malades suspects, les maîtres chirurgiens Pierre Constant, Michel Pichard, Anne Mauclerc, Nicolas Bouchard et ces derniers, sans prendre le temps de vérifier leur diagnostic par l'examen du ciel pour s'assurer s'il y avait ou non « conjonction pestifère et ruineuse d'aucuns astres », envoyèrent au Sanitas, dont on expulsa les locataires, tous ceux chez lesquels ils constatèrent des bubons ou des charbons. Aux frais de la Ville, on fournit à ces malades tout ce qui leur était nécessaire : vêtements, linge, nourriture, objets de ménage, etc... Les chirurgiens les soignèrent de leur mieux et leur prodiguèrent, malgré le prix élevé des préparations magistrales, toutes les ressources de la pharmacopée de l'époque.

Ces précautions ne purent empêcher quelques décès de se produire. Le 16 septembre 1619, Nicolas Bouchard, maître chirurgien, reçut 4 livres 7 sols tournois pour « avoir à trois divers jours visité trois personnes estant deceddez pour congnoistre de quelle maladie Ils estoient attainct Assavoir ung homme décéddé au logis de la chausse bigarrée rue de la porte bannier venant de paris La fille de françois Matraune aux faulxbourgs de la porte Saint Vincent et ung petit garson au procureur Gaudé. » Dans cette circonstance, Nicolas Bouchard remplissait des fonctions identiques à celles qui sont actuellement dévolues au médecin de l'état civil.

Comme il arrive généralement dans les pays tempérés, ce commencement d'épidémie disparut avec les premiers froids

Le péril étant passé, on oublia les règlements de police sur la propreté des rues. Les voies publiques reprirent leur aspect habituel et redevinrent le réceptacle de tous les immondices des maisons riveraines. A cette époque, l'hygiène n'était pas encore entrée dans les mœurs et il semblait que le bon état sanitaire d'une ville fût proportionnel à la malpropreté de ses rues.

Dr Garsonnin.

I

De par le Roy
ou Monsieur le prévot d'Orléans juge de police

Sur la requeste a Nous faicte par Maistre Jacques duchon advocat du roy Avons pour eviter au danger de La Contagion faict et faisons Inhibitions et deffences a toutes personnes Jusques a ce qu'aultrement en soit ordonné d'apporter ny faire apporter de La Ville de paris des environs d'icelle Chastres et Estempes aulcuns meubles ny hardes en ceste ville faulxbourgs et ou environs A peyne de confisquation desdicts meubles et hardes ou de Cinq cens livres d'amande contre les Contrevenans Comme aussy Inhibons a tous habitans de ceste dicte Ville et faulxbourgs dy nourir aulcuns pigeons, Lapins Connins et porcs Enjoignons a ceulx qui en Ont de Les oster A peine de Cinquante Livres damande et de Confiscation desdicts pigeons, Lapins et Connins et en Oultre Ordonnons que tous Lesdicts habitans de ceste dicte ville et faulxbourgs feront nettoyer les rues chacun endroict soy dedans mercredy prochain et par chacun jour pendant Le temps des grandes chaleurs jetteront quantité d'eaues devant Leurs maisons et quand a ceulx qui ont des fumiers dedans Les rues ou Sur Les portes de ceste ville les feront oster promptement et sans delay a peine de vingt livres damande oultre En Joignons a tous vagabons et gens sans aveu qui sont en ceste ville et faulxbourgs d'en sortir promptement et Incontinant apres La

publiquation des presentes aultrement Seront mis et Constitués prisonniers et punis ainsy qu'il appartiendra et au regard des vagabons qui arriveront es faulxbourgs de ceste dicte Ville par La Beausse ou gastinois passeront Leur chemin le long des murailles d'icelle pour aller gangner La porte de La fau et sortir par Les ponts et quand a ceulx qui viendront du costé de La Solongne passeront par Lesdicts ponts et sortiront par Ladicte porte de La fau Le long du pont et murailles de ceste dicte ville sans faire aulcune resistance a ceulx qui seront proposés les portes pour l'exécution de nostre presente ordonnance a peine de punition corporelle ce qui sera exécuté par provision Nonobstant Oppositions ou appellations quelconques et sans prejudice d'icelles Lue publiée a son de trompe et cry publicq affichées par Les Carrefours ordinaires de ceste Ville d'orleans afin que nul nen pretende cause dignorance donné au bureau de La police tenu en l'hostel commung de ceste Ville d'orleans par nous prevost susdict Juge de police assisté des Commis et depputes oudict Bureau le Samedy dix septyesme Jour d'Aoust L'an mil six cens dix neuf.

Farolle.

II

Le vingt ung[me] Jour de Septambre l'an mil six cent dix neuf

Les Maire eschevins de la Ville d'orleans en nombre suffizant assemblez en l'hostel commung de la dicte ville desirant pourveoir et remedier au mal contagieulx recongneu en la maison de adam absolut rue du petit puys d'un enffant qui se trouve attaint de ladicte malladie par le rapport faict par contant Maistre chirurgien envoié es la dicte maison par ordonnance de la pollice Ont advisé et ordonné que Lesdicts Mallades deulx qui sont residens es ladicte Maison seront mis hors d'Icelle avec leurs meubles Iceulx conduictz es la maison du sanitas seize au forsbourg de s[t] Laurent qui consiste en deux corps de logis

joignant l'un L'aultre et les Locataires d'Icelle seront presentement sommez d'en sortir attendu que ladicte maison est destinée pour La retraicte des personnes attaints de ladicte malladye affin que ledict absolut et sa famille demeurent audict sanitas ausquelz leur sera fourny de vivres et aultres commoditez aux fraiz et despens de ladicte ville Jusques a ce qu'il en ait esté ordonné au bureau de ladicte pollice qui seront passez et allouez au recepveur des deniers commungs de ceste dicte ville ez la despence de son compte faict et arresté ez ladicte assemblée Les an et jour dessusdictz.

DUBOYS.

III

Estat de ce qui a esté desbourcé par Jean Poictrau pour la maladie contagieuse de Adam Absolu sa femme et Enfans mis au sanitas de l'ordonnance de messieurs de la police le XXIIIIe septembre M. VI^c^ dix neuf.

PREMIÈREMENT

pour ung lict garny de son coissin. . . .	XIII l.	
pour deux draps pour servir ausdict lict.	IIII l.	
pour une couverture du lict.	VI l.	
pour une cotte de bure et une robbe a usage d'enfant achepté de luc dorvaux frippier.	VII l.	
pour deulx chemises d'homme deulx a usage de femme et six pour enfant telles quelles	IIII l.	VI s.
pour ung poislon une cuillere une seille ung pot et une escuelle de terre. . .		XVIII s.
pour paille.		X s.
pour une robbe une paire de chausse pour enfant.		XL s.

pour une cotte ung corps de cotte et une chemisette le tout tel quel.	XLV s.
pour ung bas de chausse d'homme. . .	XXX s.
pour ung demy cent de fagots au voiturier	III l. XVIII s. VI d.
pour ung cuivre.	VI s.
pour une casse	XX s.
pour beurre fil chandelles naveaux et farine	LXIIII s.
pour de la chair.	IIII l. X s. tz.
Pour le pain et vin à eulx fourny durant neuf semaines qu'ilz ont esté audict sanitas	XII l XV s. tz.
aux hommes qui ont porté à diverses foys ce que dessus.	XVI s.
pour boys de monsla et fagotz en Voyé audict sanitas et sarmans.	XXV s. tz.

Somme des parties sy dessus LII l. XVII sols VI d.

IV

Mémoire de ce que pierre Constant Maistre chirurgien en ceste ville d'Orléans a faict a La femme de absolu thoillier demeurant a la paroisse de sainct donnatien de ce qu'il est convenu faire a son filz.

Premierement pour avoir par lespace de deux mois ou environ medicamenté ladicte femme d'une thumeur quelle avoit au Genoil et fourni des medicaments necessaire a ladicte maladie dix-huict livres

Plus pour avoir Veu Visité et faict Raport au Greffe de la maladie de son filz qui estoit maladie contagieuse ensemble luy avoir baillé medicaments tant pour le charbon que pour la thumeur qui n'estoit apparente

six livres,

Constant

V

Estat de fraiz faictz par pierre Salomon Recepveur des deniers Communs de ceste Ville d'orléans pour obvier aulx Inconveniens de la Contagion En l'année 1619.

Payé aulx Cinquantiniers qui ont gardé les portes pour Empescher les gueulx et Meubles d'entrer en ceste ville venant devers paris Estampes et aultres Lieulx ataincs de ladicte Contagion et ce durant les mois d'aoust septambre octobre novembre et decembre 1619 comme apert par les rolles cy attachez et quictances desdicts Cinquantiniers La somme de quatre Cens Cinquante huict livres dix
solz Cy . . . . IIII c. LVIII l. X s. tz.

Payé à Jean Poictrau pour les fraiz par luy faictz suyvant Lacte de deliberation des Srs Maire et Eschevins du XXIe septembre 1619 afin que suyvant lordre de messieurs de la police Adam absolu seroit conduict et toute sa fille (famille) au sanitas hors ladicte Ville pour se netoyer au moyen quil estoit mort ung de ses Enfans de la contagion en son logis et que durant trois mois quil a esté audict sanitas pour sa nourriture et habits a luy fournys come apert par lestat de fraiz La
some de. . . . . LII l. XVII s. VI d.

Payé à Nicollas bouchart Mr Chirurgien ponr avoir par luy Visité plusieurs personnes malades pour savoir quelle maladye comme apert par lordonnance et quittance du XVIIe septembre 1619 la somme de. . . . . IIII l. XVI s.

Payé a anne Mauclerc Me chirurgien pour avoir Visité une servante estant au logis du notaire de meulles (1) ladicte servante sestant assentée Incontinent Ledict Mauclerc a esté envoyé expres Jusques a patay ou estoit Ladicte servante pour

(1) Il s'agit probablement de Édouard de Meulles l'aîné, qui fut notaire du Châtelet d'Orléans de 1613 à 1640.

la visiter afin de congnoistre de quelle maladye estoit atainct Ladicte fille par ordonnance et quittance du Ve octobre 1619 La somme de. XL.

Payé a michel pichart m^e chirurgien pour avoir Visité une fille malade au Logis de la Vefve du bourt près le ravelin St Laurent pour congnoistre sy elle estoit attainte de maladie Contagieuse par ordonnance et quittance du Ve novembre 1619 La somme de . . . . LX s. tz.

Payé a pierre Constant M^e chirurgien pour avoir fourny dongans à la femme dudict Adam apsolu qui avoit une grosse tumeur a Une jambe et avoir habillé son enfant par ordonnance et quittance du XVIIIe decembre 1619 la somme de. . . . . XVIII l.

Payé Nicollas Jourdain capitaine enseigne des Cinquantiniers pour avoir par luy de l'ordonnance de Messieurs de la police esté en plusieurs Endroitz sinformer des maisons ataint de maladies pour savoir de quelles maladyes Ilz Estoient atainctz et faire un raport par ordonnance et quittance du XXVIIe mars 1620 la somme de. . . . . IX l.

Plus payé a monsieur fariolle greffier de la prevosté et de la police pour cinq actes quil ma delivré des ordonnances de Messieurs de la police La somme de quatre Livres sept solz six deniers cy . . . . IIII l. VII s. VI d.

Somme toute Cinq cens soixante Livres unze sols (1). . . . . V c. LX l. XI s.

(1) Les 5 documents précédents sont extraits des Archives municipales d'Orléans C. C. 775. Les 4 mémoires d'apothicaires, qui suivent et sont cotés VI, VII, VIII et IX, sont extraits des mêmes Archives municipales d'Orléans HH. supplément.

VI

Partye (1) pour Messieurs de la ville pour avoir fourni d'ongant pour les malades de la contagion

PREMIÈREMENT

pour le ravelin de sainct lorant deux boite dongant (2) baillé a nicolas de chacune cinq once (3) la boite au prix de quatre sol lonce cy	XL s. tz:
plus deux boite baillé a nicolas de chacune sept once la boite cy.	LVI s. tz.
plus baillé une fiolle (4) dhuille de lis (5) pour le ravelin de sainct lorant de quatre once la piece de cinq sol lonce.	XX s. tz.
plus baillé une aultre boite de quatre once.. . . .	XVI s.

(1) *Partyes* ou *Parties*, mot en usage jusqu'au XVIIIe siècle, « s'emploie en parlant de comptes distribués sous autant d'articles qu'ils renferment de sortes de payements » (Dictionnaire de La Curne de Sainte-Palaye). On dit aujourd'hui *Mémoire*, *Note* ou *Facture*.

(2) *Onguent*, nom générique de médicaments externes très usités dans l'ancienne pharmacopée. Généralement à base d'axonge, ils se liquéfiaient à la chaleur de la peau. On les appliquait spécialement sur les ulcères.

(3) L'*once* était une mesure de poids représentant le seizième de la *livre*. Or la livre de Paris valant environ 489 grammes 50, l'once valait à peu près 30 grammes 59. Une autre mesure de poids était usitée par les apothicaires du XVIIe siècle, la *drachme*, qui représentait le huitième de l'once, soit environ 3 gr. 8.

(4) *Fiole*, petite bouteille à col long et d'un verre très mince, dans laquelle les pharmaciens envoient leurs médecines, potions, etc. (Littré et Robin, Dict. de médecine).

(5) L'*Huile de lis* se composait de fleurs de lis macérées dans l'huile d'olive ; elle était considérée comme adoucissante.

plus baillé au sincantiniers de la porte de la madelene pour le sanitas deux boite dongant de chacune quatre once la boite cy . . . . XL s. tz.

Somme toute IIe LII s. tz.

faict ce septyesme jour de septembre 1602

PAILLER.

VII

Partye pour ysaac raboteau M^e^ chirurgien et barbier de la santé pour les medicamans ongans et bruvages (1) par luy fourny (2) aux pauvres malades de la contagion estant au sanitas et ce depuys le septiesme jour du present mois de septembre mil six cent deux jusques au vingt huictyesme jour dudict moys lesdicts jours compris.

PREMIÈREMANT

le samedy VIIe jour de septembre 1602 pour une porsion cordialle (3) a allienort mouchaude malade audict sanitas . . . . XXV sols.

pour elle ung cataplame actratif (4) et supera-

(1) Sous le nom de *Breuvages* étaient compris tous les médicaments liquides.

(2) Il est à remarquer que le chirurgien a fourni lui-même les médicaments, au lieu de les faire fournir par un apothicaire. Certains médecins de campagne, éloignés de toute pharmacie, ont encore aujourd'hui le droit de fournir des médicaments à leurs malades.

(3) La *potion cordiale* ou *potion aromatique* se composait, d'après Littré, de 32 parties de sirop d'œillet, 12 p. d'alcoolat de cannelle, 8 p. de confection d'hyacinthe, 64 p. d'eau de menthe poivrée et de 64 p. d'eau de fleurs d'oranger.

(4) *Actratif* ou *actratatif*, mots employés pour *attractif*. Les attractifs sont les vésicants, et les suppuratifs parce que l'irritation qu'ils déterminent *attire* les fluides vers le lieu où ils sont appliqués (Littré, op. cit.).

tif (1) pour aplicquer sur son bubon pestiferatif trente sols tournois cy . . . . XXX s. tz.
plus pour elle pour ongan et emplatre de diachillon (2) pour aplicquer sur son charbon. . . . XXX s.
plus encore pour elle ung mondificatif (3) pour aplicquer sur sondict charbon trente sols cy. . XXX s.
Le mesme jour pour marie Collin vefve pierre coutay malade audict sanitas ung cataplame superatif et actratif pour aplicquer sur son bubon pestiféré . . . . XXX s.
pour elle ung emplatre de diachillon et ongan de bazilicon (4) vingt solz cy . . . . XX s.
pour elle un mondificatif trente solz cy. . . . . XXX s.
le mesme jour pour ung cataplame comme dessus pour anthoyne coutay fils deladicte Collin malade audict sanitas trente solz cy. . . . . XXX s. tz.
pour luy pour aultre cataplame pour luy aplicquer sur deux charbons trente solz cy . . . . . . XXX s.
plus encore pour ledict anthoyne coutay ung médicament mondificatif pour apliquer sur iceulx charbons trente solz tournois cy. . . . . . . XXX s. tz.
plus pour diachillon quinze sol . . . . XV s. tz.
Ledict jour pour thoussainct coutay frère dudict

(1) *Superatif* ou *suppuratif*, qui facilite la suppuration.

(2) *Diachylon* ou *Diachylum*, nom donné à 2 sortes d'emplâtres que l'on préparait autrefois avec des sucs de plantes. Le diachylon simple se composait d'une décoction de racine de glaïeul, d'huile de mucilage et de litharge. Le diachylon composé (emplastrum diachylon magnum) qui, d'après la *Pharmacopée de Bauderon* (édition de 1648), « amollit les scirrhes et résoult les inflations », contenait diverses huiles, des mucilages de lin, fenugrec, figues, raisins, de la colle de poisson, de la cire, de la résine de pin, etc.

(3) *Mondificatif*, synonyme de détersif (*mundificare*, nettoyer).

(4) *Onguent basilicum* (βασιλικος royal) composé de diverses substances auxquelles on attribuait de grandes vertus : poix noire 32 parties, résine de pin 32 p., cire jaune 32 p., huile d'olive 128 p. On l'employait pour exciter la suppuration (Littré, op. cit.).

anthoine coutay et filz de ladicte marie collin vefve pierre coutay ung cataplame comme dessus pour apliquer sur son bubon pestiféré trente sol cy. . . . . XXX s. tz.

plus pour luy pour emplatre de diachillon trente solz tournois cy . . . . XXX s. tz.

plus je baille a guion boccaige demourent au faubourg sainct laurent une porsion cordialle vingt cinq solz tournois cy . . . . XXV s. tz.

a luy pour ung cataplame comme dessus trente sol tournois cy . . . . XXX s. tz.

plus pour ung aultre cataplame pour apliquer sur deux grand charbons qu'il a a la cuyse quarante sol tournois cy. . . . . XL s. tz.

plus pour luy ung mondificatif trente sol tournois cy . . . . XXX s. tz.

plus ce jourdhuy je baille quatre bruvaige assavoir l'un a ladicte alienort mouchode et les troys aultre a ladicte marie collin et anthoyne et toussainct les coutay ses enfans et lorsqu'il sont sorty du sanitas pour prendre le bon air pour ce six livres tournois cy. . . . . VI l. tz.

Somme XXIII l. tz.

(Quittance de 23 livres tournois donnée le 4 octobre 1602 par ysaac rabotteau à nicollas Jourdain, commis à la recepte des deniers destinés pour le faict de la Contagion, par devant Jehan Mithonneau, notaire royal).

VIII

Partyes pour ysaac raboteau Mᵉ chirurgien et barbier de la santé de ceste ville d'orléans pour les medicamans ongans et breuvages par luy fournies aux pauvres mallades de la Contagion estant au Sanitas de ceste dicte ville et ce depuis le vingt huictiesme septembre dernier jusques au dix huictiesme d'octobre aussy dernier lesdicts jours compris.

Premièrement Le troisyesme octobre fourny une potion cordialle a pierre campoin	XXV s.
le mesme jour ung cataplame supuratif et actractatif pour applicquer sur son bubon pestiféré. . .	XXX s. tz.
plus pour amplastre de diachilon et ongan de bazilicon.	XXV s. tz.
le mesme jour pour le fils de Guyon boucage auquel ay fourny une potion cordialle.	XXV s. tz.
plus luy ay fourny ung cataplame comme dessus pour applicquer sur son bubon pestifféré . . .	XXX s.
plus pour ung autre cataplame qui luy ay applicqué sur son charbon	XXX s. tz.
le quatreyesme octobre pour une potion cordialle a la femme dudict guion boucage	XXV s.
plus pour cataplame comme dessus pour applicquer sur ses bubons pestifférés.	XXX s.
plus pour amplastre de diachilon et ongant bazilicon.	XXV s. tz.
le lundy septyesme dudict mois baillé deux potions cordialles à Jehanne Saisy.	L s.
plus pour amplastre comme dessus.	XXV s. tz.
plus pour avoir pancé et medicamenté la servante de langlois qui a cy davant demouré a la monnoie par le temps et espace de trois sepmaines.	IX l.

Somme toute XXII l.

. . . .

L'an mil six cens deux Le jeudy vingt quatre jour d'octobre devant la maison du sanitas par. sainct laurent a l'heure de cinq heures apres midy ysaac rabotteau Me chirurgien a orléans commis a la guerison des mallades de la contagion Confesse avoir eu et reçu de nicolas jourdin commis a la recepte des deniers de la contagion absent la somme de vingt deux livres qui estoit deue audict rabotteau pour les causes contenues des parties cy dessus et dont quittance Reçu es presans jacques lemaire Me chirurgien a orleans et anthoine cahouet d'orleans

Dumoret — J. Lemaire — Cahouet

IX

Parties baillées et fournies a Mr Nicollas coullon Me chirurgien par Claude froment apothicaire pour les malades du sanitas de ceste Ville d'orleans.

Premierement du XI de Novembre une livre Emplastre de betonica (1)	XXXII s.
plus une livre huille rosat (2)	XXIIII s.
plus un Cataplasme composé de plusieurs remolitifs (3) et attractifs contenant une livre . . .	XXX s.
plus deux onces de teriaque (4)	XL s.

(1) L'*Emplâtre de bétoine*, à base de *Bétonica officinalis*, était réputé souverain dans le traitement des plaies de tête. « Il a la vertu, dit Bauderon (op. cit.), d'ayder à la suppuration, quand la matière y est disposée, ou à la digérer et résoudre. »

(2) *Huile rosat*, obtenue en écrasant dans un mortier de marbre des pétales de roses pâles dans de l'huile d'olives, laissant macérer pendant 5 jours et renouvelant 2 autres fois la même opération. « Elle esteint les inflammations, corrobore et unit les parties, et arreste les fluxions » (Bauderon, op. cit.).

(3) *Remolitif*, qui amollit.

(4) *Thériaque*, électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'on

du XV[e] jour dudict trois onces huille de scorpion (1).	XXX s.
plus une livre diachillon magnum cum summ . .	III l.
plus demy once confectio alkermes (2).	IIII l. X s.
du XIX[e] un cataplasme comme dessus.	XXX s.
plus une livre huille rosat.	XXIII s.
plus quatre onces sirop de limons (3)	XX s.
plus quatre onces sirop aceteux (4)	XVI s.
du XXI[e] dudit quatre onces opiate de guidon (5).	III l.

le regardait comme un spécifique contre toute espèce de venins et de serpents (θηριακοσ, qui se rapporte aux bêtes sauvages). La formule originale, qu'on trouve dans Galien, a été plus ou moins modifiée (Littré, op. cit.). D'après Bauderon, la thériaque devait contenir 64 substances différentes, parmi lesquelles la chair de vipère, l'opium et une infinité d'aromates. Elle est efficace, dit-il, « à beaucoup de maladies tant chaudes que froides, selon le temps qu'il y a qu'elle est faite, à la douleur des reins, à la peste et à beaucoup d'autres maladies presque innombrables ».

(1) L'*huile de scorpion* était préparée par la digestion des scorpions dans l'huile d'olive et l'adjonction de racines, « d'une secrette faculté, qui, aussi bien que les scorpions, résistent aux venins et peste ».

(2) La *confection* est une préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs substances en poudre et d'une certaine quantité de sirop ou de miel. Dans la confection d'alkermès entrent, outre les perles du Levant, le santal citrin, la cannelle, la pierre d'azur préparée, les feuilles d'or, etc.... les pilules ou grains de Kermès animal, c'est-à-dire les œufs contenus dans le corps de la femelle d'un insecte, le *Coccus ilicis*. « C'est un excellent remède, dit Bauderon, à la palpitation de cœur, à la syncope, à la tristesse naturelle ; il soulage ceux qui sont langoureux, et ceux qui sont abbatus de longues maladies et qui commencent à se remettre, en refaisant les forces. »

(3) Le *sirop de limons et de citrons* est efficace « tant pour la vermine et corruption des humeurs que pour les venins, poison et peste ; il résiste à la pourriture et à la peste » (Bauderon).

(4) Le *sirop acéteux* est à base de vinaigre. « Il incise et deterge la bile crasse et difficile à arracher et la pituite, etc. »

(5) Il s'agit probablement de l'*onguent de Bolo*, appelé parfois

plus une livre diachillon composé comme dessus.	III l.
plus deux dracmes pouldre de diamargaritum frigidum (1).	IIII l. X s.
plus une livre emplastre de betonica.	XXXII s.
plus un cataplasme composé comme dessus. . .	XXX s.
du XXIIIIe une livre huille rosat	XXIIII s.
plus six onces sirop violat (2).	XXIIII s.
plus deux onces teriaque comme dessus	XL s.
plus quatre onces huille de scorpion	XL s.
plus une bouteille eaue de Canelle (3) contenant deux onces et demye	XXXV s.
plus une livre diachillon magnum comme dessus.	III l.
plus demye once Confectio alkermes.	IIII l. X s.
du XXVIIIe dudict trois onces huille de scorpion	XXX s.
plus quatre onces teriaque	IIII l.
du dernier jour un Cataplasme comme dessus. .	XXX s.
plus une livre diachillon comme dessus	III l.
du IIIe jour de décembre une livre huisle rosat .	XXIIII s.
plus deux dracmes pouldre diamargaritum frigidum comme dessus.	IIII l. X s.

unguentum Guidonis, dont la formule avait été donnée par Guy de Chauliac et qui avait pour base le Bol du Levant.

(1) La *poudre de Diamargaritum frigidum* était à base de perles, dont la vertu cardiaque était augmentée par l'ambre gris, le musc, des feuilles d'or, de l'ivoire, des pierres précieuses, l'os de cœur de cerf et la soie crue, etc. « Elle fortifie les forces débiles, recrée les asthmatiques tabides, et ceux qui sont exténuez et abbatus de quelque longue maladie de cause chaude et les restablit en leur première vigueur » (Bauderon).

(2) *Sirop violat*, préparé avec des violettes. « Il est propre à la poictrine et aux poulmons mal disposez. »

(3) L'*Eau de Cannelle* était une infusion de cannelle, soit dans de l'eau commune, soit dans du vin blanc, de l'eau de rose ou de l'eau de mélisse. « On en prend pour résister au mauvais air et pour rétablir la chaleur naturelle. »

plus quatre onces opiate de guidon	III l.
plus un cataplasme comme dessus.	XXX s.
du VIIe dudict une livre huille de lis.	XXIIII s.
plus une livre diachillon magnum comme dessus.	III l.
plus un cataplasme comme dessus.	XXX s.
plus quatre onces tériaque	IIII l.
du Xe dudict cinq onces sirop de limons	XXV s.
Somme LXXVIII l. XIIII s. tz.	

. . . .

(Suivent l'ordonnance de paiement et la quittance datée du 29 décembre 1603. Ce mémoire a été réduit à 56 livres tournois.)

L'HOTEL-DIEU DE BELLEGARDE

Un Hôtel-Dieu a existé à Bellegarde pendant toute la durée du dix-huitième siècle jusqu'en 1792 ; nous avons découvert la preuve de ce fait, en parcourant les décès dans les registres paroissiaux de l'époque ; nous avons également rencontré la date de cette fondation charitable, ainsi que l'état des ressources destinées à l'entretenir, dans le catalogue de la bibliothèque du Comte Gilbert de Voisins, dernier marquis de Bellegarde ; pièce qui figure dans l'inventaire du mobilier du château de Bellegarde, ordonné au mois de septembre 1792, par le directeur du district de Boiscommun (1).

Voici l'intitulé de la cote 109 :

« Un contrat de deux cens livres, au profit des filles de la Charité chrétienne, pour avoir des filles de cette Congrégation de Nevers à l'Hôtel-Dieu de Bellegarde et autres conditions. Ce dernier titre du 10 avril 1703. Les dites pièces étiquetées sur un procès-verbal et autres du 8 novembre 1745.

« Cote III : Une autre Boîte Etiquetée domaine de Bellegarde, ouverture faite d'icelle, il s'est trouvé cinq liasses de contracts. »

La première, intitulée liasse 57, regarde la maison de la charité de cette commune. Parmi ces pièces figure « l'acquisition faite par la dame de Montespan, épouse du Seigneur de Pardaillan de Gondrin, du petit Léger et autres, devant Prouteau le 4 may 1707. »

Nous n'avons pas la pièce 109 elle-même, qui a été brûlée, avec tous les autres titres de féodalité, par ordre du district de

(1) 1792, *Archives départementales du Loiret* : arrondissement de Montargis. Ex-district de Boiscommun. Tablette n° 6, carton liasse 2 (Archives révolutionnaires).

Boiscommun ; mais son énoncé ci-dessus, qui reste, nous suffit pour identifier la « charité » que Madame de Montespan avait établie à Bellegarde, avec dotation d'une rente de 200 livres (1).

La cote III nous montre que Madame de Montespan, dans les premiers jours de mai 1707, avait ajouté cinq fiefs, parmi lesquels celui du petit St Léger, dont le revenu vint grossir la rente primitive de deux cents livres, qu'elle avait attribuée à l'Hôtel-Dieu de Bellegarde. Elle mourut quelques semaines après cet acte de libéralité, à Bourbon-L'Archambault, le 27 mai 1707.

Aussi l'Hôtel-Dieu de Bellegarde, dirigé par les sœurs de la Charité de Nevers (2), était-il très fréquenté, on en peut juger par les nombreux décès hospitaliers mentionnés par les registres paroissiaux du temps.

La maison de l'Hôtel-Dieu de Bellegarde, contiguë à l'ancien cimetière, était celle occupée actuellement par l'école laïque de filles. Les sœurs de Nevers avaient une « infirmerie » et une « apothicairerie » ; elles visitaient les malades à domicile, leur distribuaient des soins et des médicaments, collaborant avec les « maitres en chirurgie » de la localité, les Poirier, les Demersay, les Boissay, qui se sont succédé à Bellegarde pendant le cours du siècle dernier. Elles étaient en même temps enseignantes.

Elles aussi, suivant la loi commune, mouraient à l'Hôtel-Dieu de Bellegarde, témoin les actes que nous transcrivons dans leur touchante simplicité :

« Inhumation de la très chère sœur Madeleine Majoux, supérieure des sœurs de la Charité de cette paroisse, âgée d'environ 48 ans.

(1) Madame de Montespan donnait aux œuvres de bienfaisance qu'elle fondait le nom de « Charité ». Celle d'Oiron (Deux-Sèvres) subsiste encore aujourd'hui dans le premier acte de décès ci-contre; le mot charité est employé dans ce sens.

(2) Cet ordre existe encore aujourd'hui à Nevers.

L'an mil sept cent soixante-quatre, le 5 juin, a été inhumée dans le cimetière de cette église, du côté gauche et vis-à-vis de la croix de pierre, par nous soussigné, le corps de la très chère sœur Marie-Madeleine Majoux, supérieure des sœurs de la Charité de ce lieu, morte hier, munie du sacrement d'extrême-onction, âgée d'environ quarante-huit ans, laquelle a gouverné cette charité pendant six ans avec beaucoup d'édification, de charité et de régularité, et extrêmement regrettée de toute la paroisse. L'inhumation a été faite en présence de la très chère sœur Roze Fizes, sa compagne, du S[r] Claude Antoine Bouillon, sous-diacre, et de plusieurs autres témoins qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis, excepté les soussignés. »

« 20 janvier 1787 ; inhumation du corps de la très chère sœur Roze Fizes, de la congrégation des sœurs de la Charité dittes de Nevers, décédée à l'Hôtel-Dieu de ce bourg, âgée de 56 ans.

« Présents à l'inhumation la très chère sœur Magdeleine Fizes sa sœur, la très chère sœur Claire Comte, autre sœur de la Charité. »

La rente de deux cents livres, instituée par Madame de Montespan en faveur des sœurs de la Charité de Bellegarde, fut scrupuleusement servie par le duc d'Antin, son fils légitime et par ses héritiers.

En 1753, lorsque la terre de Bellegarde, après séquestre et régie de près de vingt ans, fut affichée en vente, il était stipulé formellement dans le cahier des charges, que les futurs acquéreurs auraient à payer annuellement une rente de deux cents livres aux Sœurs de la Charité de Bellegarde.

Elle fut régulièrement versée par Gauthier de Besigny et son successeur, Gilbert de Voisins, qui suivirent l'exemple du duc d'Antin, en assurant les arrérages de cette rente sur la recette de Montigny, fief important de la succession d'Antin.

Nous avons même tout lieu de supposer qu'en 1820, la famille Gilbert de Voisins, représentée par le conseiller Gilbert de

Voisins et la comtesse d'Osmond, avait conservé ou avait acquis récemment un droit de propriété sur l'ancien Hôtel-Dieu de Bellegarde, puisqu'elle fut consultée, en cette même année, par le curé-doyen de Bellegarde, lorsqu'il fut question d'y installer une école de filles, confiée aux sœurs de Saint-André de la Croix, et qu'elle déclara qu'elle n'y faisait aucune opposition.

Voici le passage de la réponse, adressée à l'abbé Beaudichon, curé doyen de Bellegarde à cette époque :

« Paris, le 30 octobre 1820.

« J'ai reçu, Monsieur le Curé, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 24. Je n'ai pas pu y répondre plus tôt parce que la réclamation intéressant Madame d'Osmond, j'ai été obligé de lui écrire à Pontchartrain, où elle est chez sa nièce.

« Quelles que soient les pertes que nous avons éprouvées, nous sommes très disposés à faire ce qui peut vous être agréable et utile à la commune, et les sœurs peuvent être assurées qu'elles ne seront jamais troublées dans leur possession par Madame d'Osmond ni par moi, tant que la maison conservera la même destination. Je pense que cette déclaration vous suffira pour terminer leur installation.

« Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon inviolable attachement et de mes sentiments les plus distingués.

« Signé : Gilbert de Voisins » (1).

Quoi qu'il en soit, l'Hôtel-Dieu de Bellegarde ayant été désaffecté dès 1793, les contrats de rentes ou de profits, qui le faisaient vivre, ayant été détruits ou dispersés comme titres féodaux, les sœurs de la charité s'étaient éloignées devant la tourmente révolutionnaire et l'asile des pauvres malades avait été transformé en maison commune avec école mixte, dirigée

(1) Lettre autographe entre mes mains.

par le secrétaire-greffier municipal : à la fin de l'année 1820, cet état de choses fit place à une école de filles, enseignée par les Sœurs de Saint-André de la Croix.

Comment vécut cette nouvelle école à ses débuts? Probablement avec la gratification continuée de la famille Gilbert de Voisins, ainsi qu'il est permis de le supposer.

A partir de 1836, année de la mort de Mme veuve Chervaux, l'école des Sœurs de Saint-André de la Croix devient gratuite, en vertu d'une rente perpétuelle, que venait de lui léguer cette femme charitable, originaire de Bellegarde, où son nom est encore connu et vénéré (1).

Le château de Bellegarde était doté lui aussi d'une salle d'infirmerie, destinée aux malades du nombreux personnel de la maison, sous la direction des sœurs de la charité. Elle était vraisemblablement placée dans l'une des magnifiques annexes du donjon, dans le pavillon Montespan.

En tout cas, elle était ornée d'un portrait de la marquise de Montespan, sous les traits de sainte Madeleine, avec un cadre du temps (style du milieu du règne de Louis XIV).

Ce tableau, attribué à Pierre Mignard, le peintre favori et l'ami de Mme de Montespan, portait sur son vieux châssis, avant sa restauration, *Infirmerie du château*, très lisiblement écrit ; il y avait en plus une date à demi effacée ; on pouvait cependant, en cherchant à rétablir les chiffres, supposer celle de 1686.

Cette toile proviendrait de l'ancienne galerie du château et aura probablement été cachée, lors du pillage de 1791.

Cette note, qui m'a été fournie par mon vieil ami Edmond Durand, est textuelle ; il a entre ses mains ce précieux portrait, restauré des coups de couteau qu'il a reçus, dont les traces sont encore visibles, et orné d'un cadre moderne.

(1) M. Chervaux, mort avant 1792, avait été régisseur de M. Gilbert de Voisins ; son fils, alors âgé de 15 ans, fut depuis le Père Chervaux, jésuite distingué par son érudition et la sainteté de sa vie.

Mme de Montespan, alors âgée de 45 ans, était encore dans toute sa splendeur ; à l'exemple d'autres pécheresses illustres, elle affecta, pendant sa disgrâce, de se faire représenter en Madeleine : l'inventaire du mobilier du château d'Oiron mentionne deux grands tableaux de ce genre sans cadre (1).

Ce dernier portrait de Madame de Montespan est de petite dimension : le grand artiste, qui était doublé d'un courtisan, nous semble avoir peint beaucoup plus la favorite de Louis XIV que Madame de Montespan dans la prière et le repentir.

Nous donnons ci-contre une reproduction du portrait de *Madame de Montespan en Madeleine*, empruntée au cliché que nous possédons, grâce à l'obligeance de M. Edmond Durand.

Dr Tartarin.

(1) P. Clément. *Madame de Montespan et Louis XIV. Mobilier du château d'Oiron*, p. 430.

ICONOGRAPHIE DE MADAME DE MONTESPAN

Aucun portrait peint de Madame de Montespan n'existe au musée du Louvre, sauf dans la collection des émaux, sous le n° 23 ; trois, au contraire, figurent au musée de Versailles sous les nos 2112 — 3542 — 3543.

2112 — Coiffure ornée d'une plume rouge ; robe de même couleur. — Anonyme.

En bas et en bordure du cadre : « Françoise de Rochechouart. »

3542 — Ecole française — Elle est représentée sous les traits d'Isis, vêtue d'une robe bleue, et tenant une écharpe de même couleur qui flotte ; ses cheveux retombent sur ses épaules ; elle est entourée à droite et à gauche par le duc et la duchesse de Navailles. Attribué à Mignard ; authenticité douteuse ; suscription : Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan.

3543 — Copie exécutée par M. Pierre Franque, d'après un pastel ancien, le n° 23 des Emaux du Louvre.

Il est opportun de rappeler que Madame de Montespan s'était attaché un peintre du nom de Jean de la Haye, graveur obscur, né à Fontainebleau en 1641. Il vivait en 1683 sur le territoire de Saint-Sulpice et était le premier homme, ayant épousé une des filles pauvres que Madame de Montespan faisait élever dans sa maison de Saint-Joseph de Paris. Elle parle souvent de Jean de la Haye dans sa correspondance. Dans le baptistère de ses nombreux enfants, Jean de la Haye est qualifié de « peintre de Madame de Montespan ». Il devait avoir un talent réel : car la marquise de Montespan jouissait d'un goût indiscutable (1).

(1) Document emprunté au *Dictionnaire historique* de Jal, art. La Haye.



LA MARQUISE DE MONTESPAN

D'après un tableau du château de Bellegarde
Attribué à Pierre Mignard.

Le 2112 de Versailles pourrait bien être l'œuvre de Jean de la Haye, il avait gravé les tableaux de Pierre de Cortone école florentine ; un des plus remarquables de ce peintre, *la Vierge et l'Enfant* » (1), une copie ou un original, orne l'église de Bellegarde ; il est aisé de constater que sainte Geneviève rappelle singulièrement les traits de La Vallière, tandis que la Sainte-Vierge se rapproche de ceux de Madame de Montespan ; la même observation peut s'appliquer à deux autres tableaux placés dans la même église, l'un représentant une *Descente de Croix* de Pierre Lebrun, et l'autre *une Sainte Famille* de Marotto ; dans la Madeleine, agenouillée aux pieds du Sauveur, on reconnait encore Mademoiselle de Lavallière, et dans la Vierge « de la Sainte Famille » Madame de Montespan. On peut se demander d'ailleurs si toutes les toiles de l'église de Bellegarde, qui révèlent le coup de pinceau du même artiste, n'auraient pas été reproduites en seconde main par Jean de la Haye ?

En tout cas, l'adulation était coutumière chez les peintres du temps ; Pierre de Cortone et Lebrun avaient été comblés des libéralités de Louis XIV et se firent courtisans par gratitude, précédés dans cette voie par Talcourt qui, renouvelant les traditions de la renaissance italienne, avait représenté Madame de Montespan en Vierge Marie dans un tableau de « l'Annonciation » que l'on voit encore dans l'église de *Beaufort* en Anjou (2).

A l'exposition des portraits nationaux de 1878, on vit trois portraits peints de Madame de Montespan :

1 de Pierre Mignard, appartenant au musée de Troyes.

2 de Jacques Van Loo, appartenant à M. J. Reinach de Paris.

(1) L'original figure au musée du Louvre, grande galerie, n° 1163, ayant pour titre : *la Vierge et l'Enfant* ; nous en connaissons une copie dans l'église de la station thermale du Mont-Dore.

(2) *Versailles* et les *deux Trianons*, par Edmond Trogiron, *Correspondant* du 25 janvier 1900, p. 430.

3 du dix-huitième siècle appartenant à M. Witelocke d'Amboué (1).

Nous pouvons indiquer un autre portrait peint, que nous avons sous les yeux en photogravure, et ayant pour titre : *Madame de Montespan et son fils*, par Pierre Mignard. (Musée d'Avignon) (2). Ce fils est sans doute son seul légitime, le futur duc d'Antin. La physionomie ne ressemble à aucune de celles, que nous connaissons. Ce portrait daterait de 1669 ou 1670.

— Nous connaissons en outre deux portraits peints inédits de Madame de Montespan.

Le premier, qui vient d'être légué au musée d'Orléans par mon vieil ami Edmond Durand, 58, rue Amelot, Paris, mort le 29 novembre 1900, représente Madame de Montespan en « Sainte-Madeleine ». Voici la note textuelle le concernant, rédigée par M. Durand :

« L'infirmerie du château de Bellegarde possédait un por-
« trait de la marquise de Montespan, en Sainte-Madeleine avec
« un cadre du temps (style du milieu du règne de
Louis XIV).

« Ce portrait est attribué à Mignard et portait sur son vieux
« châssis, avant sa restauration : *infirmerie du château* très
« lisement écrit ; il y avait en plus une date, à demi effacée,
« on pouvait cependant, en cherchant à recomposer les chif-
« fres, supposer celle de 1686. »

Ce tableau, qui avait échappé au pillage du château et de l'église de Bellegarde, qui eut lieu en 1791, fut retrouvé dans un grenier par M. Jullien Durand, père de M. Edmond Durand, devenu propriétaire de la terre de Bellegarde en 1829 ; M. Durand, qui était un connaisseur, fit rentoiler le tableau, sur lequel on voit encore des traces de coups de couteau, et qui a été relis-ligieusement conservé par sa famille. En 1820, Girodet Trioson avait peint M. Durand, âgé de 20 ans ; ce beau portrait,

(1) Détails empruntés à M. Pierre Clément : *Madame de Montespan et Louis XIV*.

(2) Voyez *le Gaulois* du dimanche 24 novembre 1900.

ainsi que le précédent, appartient désormais au musée d'Orléans.

Dans celui-ci, Madame de Montespan Sainte-Madeleine offre, avec des cheveux grisonnants relevés, une attitude extatique, les yeux levés au ciel, les mains jointes et le visage suppliant, repentant, en même temps qu'une poitrine très mondainement décolletée : elle avait 45 ans.

Ce portrait est attribué à Pierre Mignard, familier de Madame de Montespan ; le grand artiste avait déjà peint la marquise en « Sainte-Madeleine » dans deux grands tableaux sans cadre, qui sont mentionnés dans l'inventaire du mobilier d'Oiron (1) et ne sont pas moins profanes que la Madeleine de Bellegarde.

L'un de ces tableaux est placé dans le salon de réception de l'hospice d'Oiron, fondé par Madame de Montespan, et qui a survécu à la tourmente révolutionnaire.

Nous connaissons à Bellegarde un second portrait peint de Madame de Montespan, appartenant à M. Denis Raffard, huissier à Gien, et enfant de Bellegarde.

Le cadre, mesurant 1^{m} sur 0^{m}80, ovale et ornementé aux quatre angles de cinq magnifiques ciselures, dont la centrale constitue trois fleurs de lis, est du plus pur style Louis XIV et très bien conservé : une de ces vieilles dorures au four inaltérables.

Il n'en est pas de même de la toile, très avariée, avec déchirures multiples longitudinales : elle représente Madame de Montespan dans l'éclat de sa seconde beauté et l'expression de la physionomie rappelle dans son ensemble le portrait gravé de Picart.

Elle est vêtue de cette robe de brocart d'or, qui faisait l'admiration de la marquise de Sévigné, avec sur les épaules et à la base de la taille une écharpe vert foncé, bien ondulée et drapée ; elle est assise de trois quarts dans un fauteuil, dont un bras est visible.

(1) Le château d'Oiron (Deux-Sèvres), qui fut la propriété de Madame de Montespan, existe encore aujourd'hui. *Pierre Clément, loc. cit.* p. 430.

Les portraits gravés de Madame de Montespan sont nombreux au cabinet des Estampes de la bibliothèque nationale où nous en avons compté 27.

Au bas de l'un de ces portraits, on lit les quatre vers suivants, signés Gacon :

Souveraine de tous les cœurs,
Cette beauté rare et suprême
Au joug de ses attributs vainqueurs
Soumit jusques au diadème.

Un autre, dans lequel deux génies présentent à Madame de Montespan le portrait du roi avec cette inscription :

« *Louis Le Grand Empereur des Français* » K. Hubert Faciebat.

Un portrait de *Montcornet* gravé par L'*Ormesson*. Un autre de Mignard, gravé par *Aubri*.

Mais le plus remarquable, dont nous avons le galvano cliché, est celui de *Stephen Picart*, considéré comme à peu près le seul authentique.

On lit dans le bas : Stephanus Picard Romus fecit et excudit cum priv. regis 1668. Un cadre entourant la partie supérieure porte : Françoise *Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan*. Elle est coiffée à longues boucles ; un collier de grosses perles orne son cou (les fameuses perles de la maréchale de Lhospital), elle avait alors 27 ans.

En résumé, ayant sous les yeux les trois portraits de Madame de Montespan, n° 3542 de Versailles, celui du musée d'Avignon et celui du musée d'Orléans, nous trouvons qu'il y a entre les trois un air de famille et que le dernier ressemble particulièrement à son portrait peint, le plus authentique, le Mignard de Versailles.

Dr E. Tartarin.

DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN JEU DE PAUME

A ORLÉANS

Le XXIIe tome des Mémoires renferme un mémoire intitulé : *Le Jeu de paume à Orléans*, et composé par M. l'abbé Cochard.

Ce mémoire comprend trois parties : les joueurs de paume, — les salles de Jeu de Paume, — et la corporation des paumiers d'Orléans.

Dans cette étude, l'auteur a signalé, en l'analysant, un poème latin : *Pila palmaria*, dû à un chanoine d'Orléans M^re. Guiet, et publié les *statuts des Paumiers d'Orléans.*

En insérant, dans ses *Bulletins*, la pièce qu'elle tient de la générosité de M. de Bazonnières, la Société se propose d'ajouter un troisième document *technique* à l'étude historique rappelée plus haut.

DIVIS DES ŒUVRES

DE MASSONNERIE, CHARPENTERIE, COUVERTURE, SERRUZERIE, VICTERIE ET AULTRES QUIL CONVIENT FAIRE POUR REBASTIR A NEUF UNG JEU DE PAULME APPELÉ LE GALLIER ET DEUX CORPS DE LOGIS POUR ICELLUY ASSIZ EN LA PAROISSE DE SAINCTE CATHERINE APPARTENANT A CHARLES BRIÇONNET, ESCUIER, SIEUR DE LA SOURCE.

MASSONNERIE

PREMIÈREMENT. — Il convient abbattre tout le vieux logis et refaire tout à neuf le plan de la bricolle en la hauteur de trois toises au desouz du carreau qui est à présent en toute sa longueur. Lequel pan de muraille sera de pierre, chau, et sable et

ces fondemens faicts iusques au bon pays et neanmoings s'il convenoit fonder plus de deux thoises depuis le carreau qui est a présent audit ieu sera mis et posé audict fondement, au dessoubz des dictes deux thoises qui seront faictes de pierre, chaux et sable, des espauliers de bois tout au long dudict fondement en fasson de le rendre ferme et sollide et qu'il nen puisse arriver faulte et aura ladicte muraille ung pied et demy despesseur. Le parement de laquelle muraille par le dedans du Jeu sera faict de pierre de bourée, fors et excepté qu'il y aura deux assiettes de carreau de pierre dure tout du long par le bas comme aussy a chascun des bouts dudict pan sera fait de carreaux de pierre d'apremont en la longueur de deux toises et demie et de sept piedz de haulteur audessuz du carreau dudict Jeu, comme aussy dans ladicte bricolle et au milieu d'icelle sera fait une porte de pierre d'apremont pour entrer dans le Jeu. Laquelle porte aura trois piedz de largeur. Encore sera ledict pan haussé de hauteur convenable a l'endroit et de la largeur du corps de logis qu'il convient faire. Lequel corps de logis aura quatre toises dans les œuvres, encores au dessuz du carreau dudict logis, sera eslevé les pointes des pignons pour port de la charpenterie et couverture dudict logis. Lequel sera couvert de tuille neufve et de deux toises en deux toises y aura des liaisons de pierre entière, en ce qu'il sera hors ladicte terre et ce dedans ledict pan de bricolle.

Faut escorcher la muraille qui est du coste de la rue pour y poser des carreaux de bourée depuis le pied iusques en la haulteur de deux toises et demye et au pied de lun des coings de ladicte muraille sera faict un petit trou de la mesme fasson que le faucault.

Faut aussy escorcher la muraille du coste de Monsieur Jaupistre contre laquelle sera mise et posée la gallerie dudict ieu de paulme depuis ledessuz dudict ballet et a prandre par le melieu dudict ieu en la longueur de quatre toises ou environ et a la haulteur de la taille qui sera posée aux autres pans et ce en tirant du cote ou est de present le petit trou dudict ieu.

Faut faire une muraille distante de trois piedz dans les œuvres

du pan dudit sieur Jaupistre laquelle sera de parpins de pierre dure de deux assiettes tout du long dudict ieu, et au dessuz y poser des liens de charpenterie avec ung escoudouer en la haulteur de trois piedz trois poulces audessuz du carreau dudict ieu. Les ioues duquel qui auront de longueur du côté du service sept piedz et demy et de l'autre neuf piedz ou plus sy besoing est et resgneront lesdictes ioues depuis le carreau iusques au ballet seront faictes de pierre d'Apremont et sera le surplus de ladite muraille fermé de membreuse comme il est au ieu du coings entre la taille et ledict escoudouer et en laquelle muraille sera faict une porte pour entrer dans la gallerie dudict ieu de paulme et sera attaché aux deux costez de ladicte porte une patte de fer qui tiendra le bois et la pierre.

Faut faire une blouze a chascun bout de ladicte gallerie en la longueur desdictes ioues lesquelles seront couvertes au rez du carreau de la gallerie avec des barreaux de bois carré par voies et unne trappe fermant à clef.

Audessus dudit escoudouer sera posé des posteaux de bois en forme de coulonne avec des liens par voies et au besoing sera pour porter une chappe seule sur laquelle sera posée la charpenterie. Laquelle charpenterie sera couverte daiz de chêne en toute la longueur de ladicte gallerie.

Plus au bout dudict ieu il convient faire une aultre muraille distante du pan de deux piedz et demy laquelle sera eslevée de six pieds et demy audessuz du carreau dudict ieu. Laquelle sera faicte de pierre de boure expté alentour de la grille et du petit trou estant au dessoubz du ballet. Laquelle pierre du petit trou sera faicte d'une piece de pierre dapremont. Laquelle muraille aura huit pousses depesseur et sur icelle muraille sera posée la charpenterie en la mesme hauteur et au niveau d'icelle gui est est sur la gallerie. Laquelle sera couverte daiz en la mesme forme gue celle de la susdicte gallerie.

Plus audessuz de la couverture dudict ballet, il convient escorcher la muraille tout du long en la largeur dudict ieu en la haulteur d'une toise et demye pour y poser des carreaux de bourrez. Aussy il convient décarler et recarler de grand carreau

ordinaire de poilly chascun des bouts dudict Jeu en la longueur de quatre toises. Aussy il convient hausser la gallerie au niveau du carreau du Jeu qui est a present et la recarler en toute sa longueur et largeur du carreau qui provieudra dudit Jeu attendu que l'on n'en trouverroict du mesme eschantillon.

Plus il convient faire une chambre basse et une haute et un grenier au dessuz. Lesquelles chambres tant basse que haute auront sept piedz de haulteur sous le solliveau en chascun d'icelle y aura une cheminée de bricque et chantille et le manteau de bois. Et pour le regard du grenier y aura ung exaucement de trois piedz plus haut que le dessuz du planchet. En chascune desdites chambres y aura des portes et fenestres pour esclerer dans icelles. Les pangs dudict corps de logis seront faicts de bois et les planches diceluy tant plain que vuide hormis les galleries et seront lesdictes chambres et grenier carlez en toute leur longueur et largeur.

Plus a la sortie de la chambre dedans la court de derriere y aura une vis de bois laquelle servira à monter dedans la chambre haulte et grenier comme aussy l'on pourra dudict grenier aller dedans une gallerie laquelle sera faicte depuis le pan dudict logis iusques à la muraille qui est du coste de la rue et retournera iusques contre le pan neuf de la bricolle laquelle sera faicte de bois et couverte de thuille et carlee.

Plus ladicte vis servira a la haulteur du premier estage pour entrer dedans une gallerie quil convient faire laquelle resgnera depuis ladicte vis iusques contre une chambre haulte quil convient aussy faire audessuz dune place qui nest audit seigneur. En laquelle chambre il convient faire une cheminée de bricque et chantille et le manteau de bois. Le pan de ladicte chambre sera faict de charpenterie de la hauteur du dessuz du planchet, lequel aura sept piedz soubz le solliveau qui seront mis tant plains que vuide et planchage daiz seullement a double ioings et dans la couverture dudict grenier y aura ung lucarneau et dans icelluy planchet sera mis une trappe pour entrer en icelluy. Ladicte chambre sera en appentit et couverte de la thuille qui proviendra du vieil bâtiment et icelle chambre sera aussi carlee en

sa longueur et largeur avec ladicte gallerie faire une demye croisée en icelle chambre pour y donner iour. Comme aussy il convient faire deux demie lucarne pour esclerer dedans le grenier qui sera audesuz du bastiment neuf, et aussy faire une veue dedans la couverture du grenier au dessuz de la chambre de derrière.

Plus il convient hausser une court qui sera laissee entre ledict premier corps de logis et la porte de lentrée dudict ieu par dedans laquelle on passera pour aller dans ladicte chambre basse, laquelle court sera pavée de pavé de pierre dure en sorte que les eaues des bastimens se puissent escouler dedans la rue.

Aussy convient hausser une autre court qui sera entre ledict premier corps de logis et celuy qui sera faict du coste de Monsieur Maillard et dedans laquelle court sera ladicte vis et icelle court paver comme cellecy dessuz en la fasson que les eaues se puissent conduire par ung esvier qui sera faict et qui resgnera iusques dedans le puiset qui est de présent au melieu dudict ieu.

Plus il faut hausser le pan de la muraille, qui est du coste de Monsieur Fariolle, de la haulteur de sept piedz ou environ, pour passer la charpenterie et la gallerie quil convient faire en la longueur, lequel rehaussement de muraille sera faict de pierre, chau et sable, et ou le pan de la muraille dudict sieur Fariolle ne se trouve bon et suffisant pour appuyer lesdites galleries et corps de logis, lentrepreneur sera tenu la relfaire a ses despens pour la portion dont ledict sieur de la Source seroit tenu d'icelluy.

Faire toutes les portes et fenestres de charpenterie et menuzerie ainsy qu'il conviendra. Ensemble les serrures et ferruzes quil conviendra mettre esdictes portes, fenestres et aultres choses du batimens cy dessus et rendre le tout bien sure, fermans et les clefs en la main.

Comme aussy faire faire de verre de France, toutes les vitres desdictes chambres basse et haulte.

Mettre toutes les estages qui seront de besoing pour la seu-

retté desdictz bastimens. Et generallement sera lentrepreneur tenu de faire ou faire faire tout ce qui sera besoing et nécessaire a faire pour la reffection desditz ieu de paulme et corps de logis. En cas qu'il se trouve aultre chose a faire en Iceux que ce qui est cy dessuz, declare en sorte que ledict sieur de la Source ne soit tenu payer pour toutes lesdictes œuvres et matières quil conviendra pour faire icelle que la somme qui sera accordee et cy apres declaree et accommoder tellement les grille et blouze dudict ieu que lon ny puisse passer pour prandre et arrester les balles qui entrent en icelles.

Prendra lentrepreneur a luy toutes les vieilles desmolitions qui proviendront desditz bastimens desquels il se pourra servir a ceux cy dessuz quil convient faire a neuf. En ce quil se trouverra bon seulement hormis du bois, qui se trouverra esdictes desmolitions, qui sera tenu enlever sans sen ayder par luy, esdictz bastimens neufz. Ains ne pourra ledict entrepreneur employer esdicts bastimens neuf que du bois neuf, sec, bon et convenable, et rendra Icelluy entrepreneur a ses dictz despens place nette.

Aujourduy, dix neuf yesme iour de novembre mil six cens onze, apres midy, pardevant moy Nicollas Guynant, notaire royal au chastellet d'Orleans.

Est comparu en personne Charles Briçonnet escuier sieur de la Source, y demeurant estant de present en ceste ville d'Orléans. Lequel a recognu et confesse avoir baillé et par ces presentes baille a honneste personne Louis Thoumain, Me maçon et tailleur de pierre demeurant en ceste ville d'Orléans, parroisse sainct sulpice, a ce present qui a pris et prend dudict sieur de la Source, a faire toutes et chascunes les œuvres contenues au devis cy dessuz et comme le tout est contenu par iceluy quil Thoumain a dict bien sçavoir pour avoir este par Luy mesme faict et esté redigé par escript en sa presence. Et pour faire lesquelles œuvres, ledit Thoumain sera tenu et a promis de fournir et faire fournir a ses despens de toutes et chascunnes les matières ad ce necessaires bonnes et convenables

mesmes du bois quil y conviendra employer, qui sera secq. Et icelles œuvres rendre faictes et parfaictes bien et deuement soubz bonne visitation, dedans le quinze yesme iour daoust prochain venant. Et ou les dictes œuvres ne seront faictes et parfaictes dedans ledit temps, sera ledit Thoumain tenu payer le loyer a raison quil en est faict pour le temps qui coura apres ledict jour, aussi sil est faict plus tot que ledit quinze yesme aoust, Ledit Thoumain aura la moitié du loyer qui sera dub depuis le temps qui sera faict Jusques a celuy iour quinze yesme aoust prochain. Et commencera ledict Thoumain a travailler esdictes œuvres sans discontinuation dedans le quinze yesme Jour de febvrier prochain. Qui est le iour que Jacques Huyer et sa femme locataires demeurant de présens audict leu doibvent sortir dicelluy pour y laisser travailler moyennant que pour lesdictes œuvres et matieres qui seront ainsy faictes et fournies par ledict Thoumain. comme dessuz, Ledict sieur de la Source a promis et sest obligé payer et fournir audict Thoumain La somme de deux mil Livres tournois asscavoir en deniers dix huit cens cinquante Livres tournois et cens cinquante livres tournois en la valleur dune maison que ledict sieur de la Source a assize en ceste ville dOrléans, rue des pansées, parroisse sainct Victor, que ledict sieur promet dellaisser audict Thoumain lors quil rendra lesdictes œuvres faictes et parfaictes. Et Icelle luy promettre guarentir pour tousiours mais aux charge de cens et de *trente et trente* deux solz tournois de rente que doibt ladicte maison. Néantmoins sera au choix dudit sieur de la Source de dellaisser ladicte maison pour ladicte somme de cent cinquante livres tournois audict Thoumain ou luy payer icelle somme avecq lesdicts dix huits cens cinquante livres tournois qui font ensemble lesdictz deux mil livres tournois et Icelle somme de dix huit cens cinquante livres tournois payer et bailler audict Thoumain asscavoir trois cens livres tournois dedans Quinze jours dhuy autres trois cens livres lors quil commencera a abbatre Lesdictes œuvres. Six cens livres tournois lors que la moictyé desdictes œuvres seront faictz. Et six cens cinquante livres tournois avecq ledict delais de maison

soubz ladicte option dudict sieur de la Source lors que toutes lesdictes œuvres seront faictes et parfaites recues et que les clefs auront esté mises en main dudict sieur de la Source promectans Coustz obligeans, renonsans, present Bernard Hoyer et François Hillaire, clercs dOrleans, demeurans en la parroisse Sainct Maclou, ad ce requis et appelez par les parties pour leur servir de tesmoings, la minute des présentes est signée dudict sieur de la Source et dudict Thoumain et notaire et desditcz tesmoings suyvant les edictz d'ordonnance du roy notre sire.

GUYNANT.

Le vingt huit yesme Jour de décembre en suyvant audict an mil six cens onze, avant midy, pardevant ledict Guynant, notaire, est comparu ledict Loys Thoumain. Lequel a confessé avoir reçu dudict sieur de la Source, ad ce present, qui luy a payé comptant la somme de six cens livres tournois que ledict sieur de la Sourse luy avaict promis advancer par le contract cy dessuz en faveur du marché y mentionne dont quictance renoncans, presens Nicollas Talvatz et Bernard Noyer, clercs lesmoings, qui ont avecq ledict Thoumain et notaire signé la minute des presentes suyvant l'edit du roy.

GUYNANT.

Pour ledict sieur de la Source, duquel jay este paye du present acte.

VOYAGE

Dans l'Orléanais, le Blésois, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne

FAIT EN 1752

depuis le 9 septembre jusqu'au 23 octobre

Tel est le titre d'un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, composé de 215 pages, et portant le n° 2840.

De cette relation, attribuée à l'académicien M. de Montigny, M. Paul Leroy en a extrait ce qui suit :

« Les principales branches de commerce à Orléans sont les vins et les grains du pois, l'entrepôt des laines d'Espagne, de Berry, de Beauce et de plusieurs autres provinces, l'entrepôt des épiceries de Provence et de la plupart des eaux-de-vie qui se tirent dans le royaume. Ses manufactures sont les raffineries de sucre, un assez grand nombre de métiers pour la bonneterie et quelques métiers pour les frocs.

Le commerce des laines d'Espagne qui passent par Orléans monte à trois mille balles par année, la bale pesant deux cent cinquante livres poids moyen, ce qui fait environ sept cent cinquante mille livres de laine, ainsy ce commerce est de plus de deux millions.

Les laines d'Espagne ne peuvent se mêler ny avec celles d'Angleterre ny avec celles de France. On les distingue en primes, secondes et troisièmes. Les plus belles marquées R se vendent cent livres le quintal. Les secondes, marquées F, soixante-quinze livres. Les troisièmes, marquées S, soixante-quinze livres. Toutes ces laines passent par Bilbao et payent huit sols par livre pesent à la sortie.

Les belles primes d'Espagne, celles de l'Escurial et de l'Infantado valent jusqu'à trois livres dix sols la livre. On appelle pile de laine en Espagne toute la laine fournie par un même troupeau. La pile de l'Escurial contient pour cinq cent mille livres de laine par année. Celle des Chartreux de Paulao environ pour 300,000 livres. Le troupeau de l'Escurial appartient aux Hiéronimites.

Le gouvernement d'Espagne a deffendu depuis un an la sortie des laines de l'Escurial et de Paulao, il s'est emparré du commerce des soyes, des laines et des piastres.

Les laines d'Espagne sont dégraissées dans l'eau avant que de sortir, elles perdent environ moitié de leur poids à ce dégraissage qui les dépouille de leur suain ou graisse naturelle. Le second dégraissage se fait à l'usine, dans les manufactures et fait perdre aux laines un quart de leur poids.

Une aune de drap de paignon contient environ trois livres de laine ; M. Petineau vend tous les ans à M. Paignon pour cent cinquante mille livres de laine d'Espagne.

Bonneterie

On compte treize cents métiers à bas dans Orléans, dont huit cents au plus sont actuellement occupés ; un ouvrier travaillant aux bas de laine communs en fait deux paires dans sa journée et gagne douze sols. On fabrique aussi sur ces métiers des bas de laine et soye qu'on nomme bas de poils. Ces bas sont faits de deux fils de laine tordus sur le moulin avec trois brins de soye. Les bas de laine sont foulés et lainés au chardon. Les bas de poils ne sont que foulés. Un ouvrier ne fait par semaine que quatre paires de ces derniers et gagne vingt sols par paire.

Les foulons pour les bonnetiers employent des savons de Marseille et de Rouen, ils sont obligés de travailler à crédit pour les fabriquans qui sont presque tous très pauvres.

Frocs.

La manufacture de frocs est icy peu considérable, il n'entre

que des laines de Beauce dont les primes coûtent depuis trente-deux jusqu'à trente-huit sols la livre. Les primes sont employées en chaîne ; on ne met en trame que des secondes et des troisièmes.

Les laines employées en chaîne sont peignées et non cardées, celles de trame sont cardées et non peignées. Les laines peignées sont auparavant passées à l'huile. On consomme un quarteron d'huile de colza par livre de laine.

Les frocs d'Orléans ont en sortant de métier vingt-trois aulnes de long que le foulon réduit à vingt aunes. Leur largeur est d'une demi-aulne demi-quart qui se réduit pareillement à demi aune.

On compte de plus quarante métiers de serge à Orléans et quelques métiers montés en basins communs, très larges, connus à Paris sous le nom de bazins d'Orléans, mais à peine scait-on ce que c'est dans la ville.

J'ay tiré bien peu de lumière du sieur Bruté, inspecteur du commerce dans l'Orléanais.

Les *Raffineries* sont considérables à Orléans, il y en a treize tant dans la ville que dans les faux-bourgs. J'ay vu celle du sieur Boislève où l'on travaille environ six cens milliers de sucre par année. Cette fabrique est équipée de six chaudières et de vingt mille formes. Deux des chaudières servent à clarifier le sucre avec la chaux et le sang de bœuf. Deux servent à cuire le syrop et les deux autres à le raffraichir. On brûle dans les fourneaux du charbon de terre qui descend d'Auvergne par la Loire.

Les formes se font à Orléans ainssy que les pots qui les soutiennent. Les grandes formes qu'on nomme battardes coûtent vingt sols. C'est aussy le prix des pots qui reçoivent leurs égoutures. Ces grandes formes servent à convertir la moscovade en cassonade. Les petites formes servent à mouler les sucres en pains, celles qui font les pains de quatre livres coûtent quatre sols, et leurs pots trois sols, dans ces prix la relieure n'est pas comprise.

On terre le sucre pendant plus de six semaines dans les ba-

tardes, il n'est terré que trois semaines dans les petites formes ; on le sèche ensuite dans les étuves. La terre qu'on employe à blanchir les sucres est une glaise blanche que l'on tire des environs de Saumur, elle vaut trois livres le poinçon dont trois font un muid.

Le sucre de deux livres ainsy désigné, quoique ses pains pèsent quatre livres, se vend treize sols la livre à la raffinerie.

Pépinières

La ville d'Orléans est environnée du côté de Paris d'un rempart qui fait une promenade agréable, de ce rempart on découvre à l'entrée du faux bourg un grand nombre de pépinières en arbres à fruit, qui sont encore un objet de commerce. Ce commerce était autrefois bien plus considérable avant l'établissement des pépinières des Chartreux de Paris et de Vitry.

Vins

En sortant d'Orléans, au-delà de la Loire, on traverse un vignoble immense étendu dans une vaste plaine, il s'avance dans l'espace de plus de quatre lieues sans interruption au bord de la Loire jusques et par-delà Cléry. C'est là qu'on recueille les vins qui servent à falsifier la plupart des autres vins du royaume. Ceux-ci viennent à Paris par charrois. Orléans est aussy l'entrepôt des vins d'Anjou et de Languedoc qui viennent à Paris.

Commercans

Il n'est guère de position plus avantageuse pour le commerce intérieur que celle d'Orléans ; il semble que cette ville devrait être plus riche et plus florissante ; elle est au centre du royaume liée d'un côté par la Loire avec Nantes et de l'autre avec Lyon et delà par le Rhône avec Marseille. La Loire traverse nos plus riches provinces, la Beauce abonde en blés. l'Orléanais en vins ; on traverse une grande forêt aux portes de la ville. Cependant on ne voit pas de grosses fortunes de commerce à Or-

léans. On estime que les plus considérables sont de quatre à cinq cent mille livres. Les plus forts négocians sont les sieurs Jogues, Michel et Patineau. Ces derniers font le commerce de laine de France et d'Espagne. Les Jogue font le commerce des sucres. On estime qu'ils ont un million de fonds dans leur raffinerie... »

Plus loin les manuscrits constatent que les laines de Sologne étaient employées à Amboise.

LES FOSSÉS DU BOIS DE VILLEFRANC

M Ernest de Bazonnière informait dernièrement la Société que l'exploitation récente d'un bois sis dans les dépendances du domaine de Villefalier, au lieu dit Villefranc, avait mis à jour tout un système de fossés dont l'agencement pouvait révéler l'existence en cet endroit d'un établissement ancien, et il sollicitait de vous l'envoi, sur les lieux, d'une commission qui en pourrait dresser le plan pour en préparer l'étude.

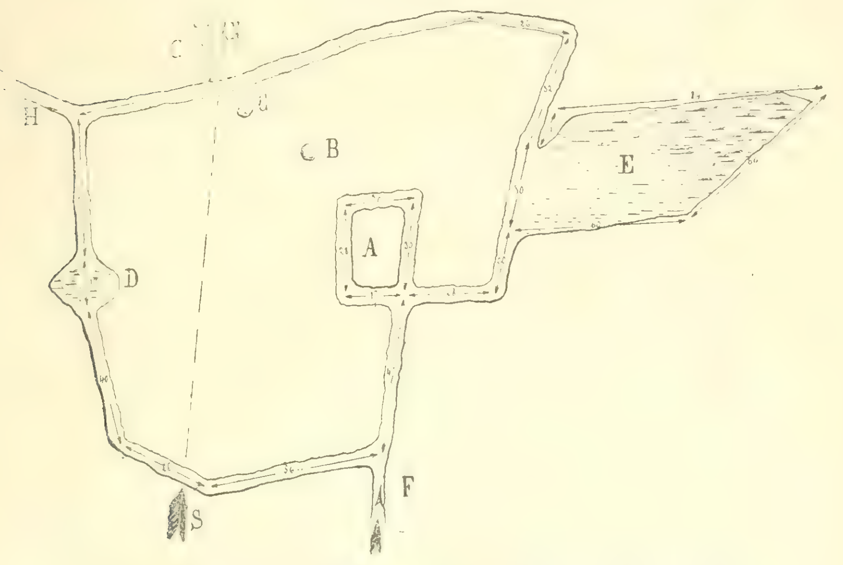
A ces fins, vous avez délégué trois de vos collègues, MM. Dumuys, Pommier et Huet qui se transportèrent au château de Cendray, le 24 juin 1901. Votre Commission tient à honneur, tout d'abord, de remercier en votre nom M. de Bazonnière et de son aimable prévenance et de sa très cordiale réception. Grâce à elles, elle a pu faire dans les circonstances les plus confortables la courte, mais très intéressante visite dont j'ai la mission de vous rendre compte.

Le bois de Villefranc est situé à environ deux kilomètres au sud de Cendray, sur la route de Cléry et dépend du domaine de Villefalier. Une traverse de cent mètres au milieu des sapins aboutit à un taillis de chêne dont les bourgeons aujourd'hui tout jeunes laissent le terrain absolument découvert.

On aborde à ce bois par la face nord au long de laquelle court, orienté sensiblement est-ouest un large fossé de sept mètres d'ouverture d'ados en ados, et de cent soixante mètres de long. Au bout ouest de ce fossé s'embranche un fossé pareil dont la direction perpendiculaire file droit au sud sur une longueur de cent mètres dont trente en courbe infléchie à l'angle sud. Là, le fossé parallèle à la ligne du nord n'a que quatre-vingt-six mètres de longueur, au bout de laquelle il reçoit un fossé semblable venant de l'étang de Cendray qui remonte en-

suite durant cinquante mètres au nord pour rencontrer alors une motte de terre carrée de vingt-cinq mètres de côté en moyenne autour de laquelle il fait comme les douves d'un château. Puis, retournant à l'est, il arrive à une pièce d'eau de cinq cents mètres carrés à peu près, et enfin rejoint à son bout est le premier fossé par lequel nous avons abordé le bois.

Nous avons relevé très approximativement à la boussole et à la planchette les longueurs et dimensions de ces fossés, dont la figure, fort irrégulière, ne saurait recevoir de qualification géométrale. Elle se rapprocherait du carré s'il ne lui manquait en



A. Motte carrée entourée de douves. — B. Butte ronde avec vestiges de maçonnerie. — C. Butte semblable, mais sans maçonnerie. — D. Petit réservoir. — E. Grand réservoir ou vivier. — F. Fossé venant de l'étang de Cendray. — G. Chemin d'accès. — H. Fossé venant de la route.

son angle sud-est un morceau laissé en dehors de l'enceinte. Si on le complétait ainsi, la motte entourée de douves occuperait le centre de la ligne nord-sud et se trouverait à peu près aux deux cinquièmes de la ligne ouest-est. En réalité, cette motte se

trouve donc dans un angle rentrant des fossés regardant le sud-est.

Quelle a été la destination de ce système de fossés? Quel fut son usage ? Habitation ou défense, camp ou établissement sédentaire ?

Il est, en l'état, bien difficile de répondre à cette question d'une façon certaine.

Il semble hors de doute toutefois qu'il ne s'agit point là de simples travaux d'assainissement. Le terrain, en effet, ne forme point cuvette et loin de servir à l'écoulement, ces fossés sont destinés non point à évacuer les eaux stagnantes, mais, au contraire, à en amener du grand étang de Cendray.

Dans quel but amener ces eaux ? Pour alimenter la pièce d'eau située à l'est et en faire un vivier ? Alors il faudra une habitation voisine. La placera-t-on sur la motte centrale ? Peut-être, mais cette motte ne porte pas la moindre trace de constructions. Les seules qu'on rencontre sont sur une petite butte ronde de six mètres de diamètre, sise à trente mètres nord-ouest, sous forme de pierrailles affleurant au sol et semblant liées par du mortier.

Des fouilles méthodiquement faites dans cette butte pourraient seules donner la clef du mystère.

Peut-être trouverait-on une indication au sujet de l'époque de ces travaux dans le nom du lieu dit *Ville Franc*? Mais cela est tellement vague qu'il serait téméraire d'en tirer une déduction certaine.

A notre avis, la seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que l'on se trouve en présence d'un travail voulu dont le but apparent est d'amener des eaux par un système de fossés faisant en même temps enceinte soit défensive, soit tout au moins protectrice d'un établissement qui devait en faire usage.

E. HUET.

Orléans — Imp Paul PIGELET

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XII. — N° 173.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1901.

Séance du vendredi 12 juillet 1901

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le président a reçu et dépose sur le Bureau le programme d'un Concours organisé, pour 1902, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

— Au nom de la Commission des Publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur deux mémoires de M. P. Leroy, lus par M. Herluison aux séances des 14 et 28 juin. Il demande l'insertion au Bulletin de la *Relation de voyage* attribuée à Trudaine ou à son fils Trudaine de Montigny ; quant au second mémoire de M. Leroy, relatif aux lettres de M. de Bouville à M. Desmarets, un certain nombre de ces lettres a été déjà publié : par suite, il n'y a pas lieu de les publier à nouveau. La Société adopte les conclusions du rapporteur : le manuscrit de Trudaine sera seul publié et inséré au Bulletin (1).

— Au nom de la même Commission des publications, M. Vignat

(1) V. page 665.

fait son rapport sur le travail de M. Joseph de Croy, lu à la dernière séance par M. le comte Baguenault de Puchesse. Il propose d'insérer cette étude dans les Mémoires ; ces conclusions sont adoptées.

— M. Breton termine la lecture de son importante étude sur les *Juges Consuls*. Cet ouvrage est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 26 juillet 1901

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président, en rendant compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, signale dans le *Polybiblion* deux articles : l'un, de M. Baguenault de Puchesse, sur la *Relation de la Cour de France en 1690*, d'Ezéchiel Spanheim, nouvelle édition publiée par M. Emile Bourgeois ; l'autre, de M. de la Rocheterie, sur un ouvrage de M. L. Pingaud : *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons, 1797-1844*.

— M. le Président a reçu et dépose sur le Bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir en 1902 à la Sorbonne.

— M. le Président informe la Société qu'il a fait parvenir, en temps opportun, à M. le Préfet du Loiret, le Compte moral demandé par ce dernier.

— M. Dumuys lit la note suivante relative à la découverte d'un sarcophage rue de Bellébat :

Le 19 juillet 1901, des ouvriers terrassiers employés au service de la municipalité orléanaise ont mis à jour un sarcophage en pierre, en face le n° 14 de la rue de Bellébat (entre les ponts de Saint-Marc et Bourgogne).

Ce sarcophage, creusé dans une pierre blanche et poreuse rappelant celle de Malvaux, mesurait environ 2 mètres de longueur,

$0^m 85$ de largeur, $0^m 35$ de hauteur ; ses parois étaient épaisses de $0^m 04$.

Il était formé de deux blocs raccordés à sec à l'aide de grandes tuiles plates et recouvert d'une dalle plate épaisse de $0^m 06$, séparée en deux morceaux.

L'orientation de cette sépulture était N. O.-S. E. Elle renfermait un squelette bien conservé. Aucun vase, aucune arme, aucun objet n'ont été trouvés auprès de ces restes humains.

Ce sarcophage était enfoui à 2 mètres de profondeur du sol, mais les terrassiers estiment que la surface de l'ancien sol devait être à $0^m 70$ au-dessous de celui de la chaussée actuelle (rue de Bellébat).

Comme cette sépulture est distante de 150 mètres environ du chevet de l'église Saint-Euverte, qui fut elle-même bâtie sur un cimetière gallo-romain puis mérovingien, exploré vers 1861, notamment par notre collègue M. de Pibrac, il y a tout lieu de penser qu'elle se trouvait enfouie dans les limites de l'ancien champ de repos.

Des tombes semblables à celle-ci ont été découvertes à diverses reprises dans le sous-sol des immeubles occupés à cette heure par les Frères des Ecoles chrétiennes. Nous les considérons toutes comme des tombes mérovingiennes.

Lorsqu'on ouvrit, il y a environ 60 ans, la tranchée du chemin de fer pour établir la ligne d'Orléans à Vierzon, l'on découvrit, dans ces mêmes parages, une grande quantité de vases gallo-romains et d'objets divers.

En résumé, la nouvelle découverte ne présente qu'un intérêt très limité au point de vue monumental, étant donné que le sarcophage décrit ne comporte ni signes extérieurs, ni inscription, ni mobilier funèbre.

Au point de vue topographique, au contraire, cette découverte mérite d'être notée. Cette tombe, sise en bordure de la profonde tranchée du chemin de fer, peut servir de jalon pour aider aux archéologues de l'avenir à préciser les limites de l'ancien champ de sépulture gallo-romain et mérovingien qui s'étendait à l'Est de la cité et en dehors de ses murs.

— M. le Dr Tartarin ayant envoyé deux clichés pour son travail sur l'*Hôtel-Dieu de Bellegarde*, la Société décide qu'un seul de ces clichés sera utilisé, celui qui représente Madame de Montespan, d'après

le portrait de Mignard, décrit par M. Tartarin dans son mémoire. L'autre cliché n'étant que la reproduction d'un portrait gravé très connu de Madame de Montespan, et n'ayant avec le mémoire de M. Tartarin aucun lien direct, il n'y a pas lieu d'en opérer le tirage.

— M. le Dr Garsonnin, secrétaire, donne lecture du projet de Bulletin pour le second trimestre de 1901. Le Bureau est chargé d'en assurer l'exécution.

Séance du vendredi 11 octobre 1901.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

M. le Président rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance et signale :

1° Dans le *Polybiblion* (livraison de septembre), deux articles de M. de la Rocheterie et un de M. Baguenault de Puchesse.

2° Dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques (année 1900, nos 3 et 4), un rapport de notre collègue, M. Baguenault de Puchesse.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Premier Président invitant les membres de la Société à assister à l'audience de rentrée de la Cour d'appel, qui aura lieu le mercredi 16 octobre.

— M. Basseville, président, prononce l'éloge de M. Dusserre, membre titulaire ; de M. Alexandre Sorel, membre correspondant et auteur de plusieurs travaux sur Jeanne d'Arc, et de M. l'amiral de Jonquières, membre honoraire, tous trois décédés récemment. La Société, s'associant aux paroles de son Président, envoie aux familles de nos regrettés collègues ses plus sympathiques condoléances.

— M. Herluison offre à la Société, de la part de son auteur, une

brochure de M. Lucien Auvray, intitulée : *Giordano Bruno à Paris.*

Des remerciements seront adressés à M. Auvray.

— M. Léon Dumuys fait une intéressante communication sur la correspondance qu'il a échangée avec MM. Erik Brate et Fr. Lafller, de Stockholm, au sujet d'une inscription en caractères runiques qui se trouvait près la porte Saint-Georges, dans l'ancien grand cimetière d'Orléans, et qui avait été relevée par Vergnaud-Romagnési.

— M. Cuissard signale : 1° un diplôme de Pépin Ier, daté de 835, en faveur de l'abbaye de Saint-Mesmin, publié et commenté par M. René Giard dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (mai-juin 1901) ;

2° Un travail de M. Chatelain sur les plus anciens manuscrits et lettres onciales. La bibliothèque d'Orléans possède des manuscrits de cette sorte, dont l'origine remonte au ve siècle.

— M. Bloch rend compte de la réunion de la Société archéologique et historique du Gâtinais, tenue à Briare le dimanche 6 octobre. Diverses communications, intéressantes pour l'histoire de l'Orléanais, ont eu lieu à cette réunion. M. Pallain a parlé du château de Sully ; M. Stein a traité des seigneurs d'Arrabloy ; M. Bloch a lu une note sur la Justice du canal de Briare au XVIIIe siècle.

— M. Bloch signale la découverte, à Briare, de restes assez bien conservés de bains romains et celle, à Pont-Chevron, de deux superbes mosaïques, en parfait état, qui semblent indiquer l'existence d'une villa gallo-romaine datant du IIIe ou du IVe siècle.

Séance du vendredi 25 octobre 1901.

Présidence de M. Basseville, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale dans le *Polybiblion* partie littéraire,

4e livraison, octobre), plusieurs articles de nos collègues, MM. Baguenault de Puchesse et de la Rocheterie.

— M. Bloch rend compte d'un travail du Dr Knod, professeur au lycée de Strasbourg, sur Georges Nessel, boursier de la ville de Strasbourg, étudiant à l'Université d'Orléans de 1554 à 1559. M. Knod a publié les comptes du voyage et du séjour de Nessel à Orléans. M. Bloch est invité à rédiger une note pour le Bulletin (1).

— Au nom de M. Jacob, M. Herluison dépose sur le Bureau un *Catalogue des actes de François Ier* intéressant l'Orléanais. Ce catalogue sera imprimé dans le Bulletin (2).

— M. Dumuys entretient la Société de fouilles opérées par M. de Basonnières à Villefranc, près de Jouy-le-Pothier, à la suite de la visite faite en cet endroit par plusieurs de nos collègues au mois de juin dernier. Ces fouilles n'ont donné aucun résultat intéressant.

Séance du vendredi 8 novembre 1901.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des publications reçues depuis la dernière séance.

— M. Herluison lit une note dans laquelle il propose le placement de verrières aux quatre fenêtres de la Salle des Thèses.

Il rappelle qu'à l'époque de la prise de possession de ce monument par la Société, il avait déjà été question de doter le lieu de nos séances de pages multicolores, projet ajourné faute de ressources. Un érudit orléanais, ajoute notre collègue, offre aujourd'hui de coopérer à la dépense en prenant une verrière à sa charge. La proposition est prise en considération, et une Commission, composée de MM. Dumuys,

(1) V. plus loin page 685.
(2) V. plus loin page 688.

Herluison, Vignat, Jarry et Lepage, est chargée d'étudier le projet, qui sera soumis à la Ville et au Comité des Monuments historiques.

— M. Dumuys signale à l'attention de la Société la découverte récente d'un certain nombre de silex taillés à Vienne-en-Val et à Férolles, au lieu dit Le Parterre.

— M. Cuissard donne lecture d'un travail sur *L'épiscopat de Gilles Pasté*, qui posa la première pierre de la cathédrale d'Orléans en 1287 et fut le réformateur de l'église de Jargeau. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 22 novembre 1901.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine. Il signale : dans le *Polybiblion* (novembre 1901), un article de M. Baguenault de Puchesse sur *La noblesse sous Richelieu*, de M. le vicomte d'Avenel ; dans le *Bulletin historique et philologique* (année 1901, nos 1 et 2), un rapport écrit également par notre collègue, M. Baguenault de Puchesse, sur une communication de M. Dujarric-Descombes.

— M. Roussel, substitut du procureur général, a fait hommage à la Société du discours qu'il a prononcé à l'audience de rentrée, et qui avait pour sujet : *La Haute Cour Nationale à Orléans 1791-1792.*

Des remerciements seront adressés au donateur.

— L'inventaire de la bibliothèque se continue par les soins de MM. Basseville et Jacob, qui ont commencé le classement des mémoires des Sociétés étrangères.

— Conformément à l'usage, le portrait de notre regretté collègue, M. Dusserre, sera reproduit pour être distribué aux membres de la Société. M. Herluison est chargé de faire exécuter cette reproduction.

— M. Raguenet de Saint-Albin, ayant reçu de Londres de nouveaux documents qui l'obligent à compléter un travail sur *Les livres d'heures de Dunois*, propose de n'insérer dans le Bulletin du premier trimestre de 1901 que la partie de son travail primitif qui concerne le manuscrit de l'amiral de Coëtivy. La Société adopte la proposition de M. Raguenet de Saint-Albin. L'autre partie du travail de M. Raguenet sera imprimée ultérieurement.

— M. Cuissard présente à la Société trois documents inédits et intéressants pour l'histoire d'Orléans. L'un est un extrait d'un journal de Pierre Pothier, prieur de Saint-Euverte. Le second renferme le récit de quelques événements survenus à Orléans de 1628 à 1650. Le troisième, dont l'auteur est le chanoine Picaut, est un mémoire de ce qui s'est passé de remarquable en l'église de Sainte-Croix de 1733 à 1757. La Société vote l'impression au Bulletin de ces trois documents (1).

— Sur la proposition de M. Cuissard, la Société décide qu'elle fera partie, à titre de membre honoraire, de la *Société artistique des Monuments de la vallée de la Loire*, qui vient de se constituer à Angers, sous la présidence de M. de la Brière.

— M. Dumuys donne communication d'une note biographique et bibliographique sur Maurice Hylaret, le fameux ligueur, note qui vient de paraître dans une Revue de la Charente.

— M. Cuissard présente à la Société un manuscrit accompagné de quatre plans, où M. Alfred Chollet a résumé ses différentes études sur *Gannes* et *Le Puits d'Havenas*. Ce travail sera imprimé dans les *Mémoires*

(1) V. plus loin page 763.

Séance du vendredi 13 décembre 1901.

Presidence de M. BASSEVILLE, *président.*

— Il est fait hommage à la Société :

Par M. Lindet, professeur à l'Institut agronomique, d'un travail sur *Les origines du moulin à grains*;

Par M. Maxime des Francs, de sa *Monographie historiqne du domaine de Gautray 987-1900*, couronnée à notre dernier concours quinquennal ;

Par M. l'abbé Ph.-H. Dunant, d'un mémoire ayant pour titre : *L'Abjuration du cimetière Saint-Ouen* et qui est un complément de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, publiée par le même auteur ;

Par M. Pigelet, imprimeur, de l'*Annuaire du département du Loiret pour 1902.*

Des remerciements seront adressés aux auteurs et donateurs.

— Dans la correspondance sont deux lettres de démission dont M. le Président donne lecture : l'une de M. Gourdon, ancien vétérinaire à Malesherbes et membre correspondant de la Société ; l'autre de M. Maxime de la Rocheterie, membre titulaire résidant. M. de la Rocheterie, qui n'habite plus Orléans, demande à rester membre correspondant de la Société ; sur la proposition de M. Baguenault de Puchesse, il est décidé qu'on priera M. de la Rocheterie de rester membre titulaire non résidant. Sous cette réserve, les deux démissions sont acceptées.

— MM. Basseville, Jacob et Herluison déposent sur le Bureau la présentation, comme membre correspondant, de M. Tricot. L'élection est renvoyée à un mois.

— M. le chanoine Cochard, membre de la Commission des publications, n'ayant pu assister à la séance, a envoyé deux rapports dont M. le Secrétaire donne lecture. Ces rapports concluent à l'insertion au Bulletin : 1° du travail de Mgr Desnoyers sur une *Tête de Julia*

Domna (1) ; 2° de la copie d'une minute, communiquée par M. Munsch, relative à une verrière de Saint-Ithier de Sully (2). La Société adopte les conclusions du rapporteur.

— M. le Président donne lecture d'un mémoire qui lui a été adressé par Mme la comtesse A. de Villaret et qui a trait à des *Lettres de pardon octroyées au chapitre de l'église d'Orléans*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— Au nom de la même Commission des publications, M. le comte Baguenault de Puchesse fait son rapport sur l'ouvrage de M. Breton, *Les juges consuls à Orléans*. Il propose de publier cette étude dans nos Mémoires et d'y joindre les armoiries de la communauté des Juges Consuls. Ces conclusions sont adoptées.

— M. le Président a reçu, et fait passer sons les yeux des membres présents, le diplôme de médaille d'argent qui a été attribué à notre Société à l'Exposition universelle de 1900. Ce diplôme sera encadré.

Séance du vendredi 27 décembre 1901.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président*.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (4e trimestre de 1901), un article signé de notre collègue, M. Baguenault de Puchesse, sur *le Traité signé à Nemours en 1585* ;

2° Un volume consacré au *Centenaire de l'Académie de Vaucluse*.

(1) V. plus loin page 793.
(2) V. plus loin, page 802.

M. le Président a reçu du Ministère de l'Instruction publique le programme du 40e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 1er avril 1902. Le programme des travaux du Congrès est déposé sur le Bureau et mis à la disposition des membres qui voudraient y prendre part.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement statutaire du Bureau.

Sont nommés :

Président : M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE.
Vice-Président : M. H. HERLUISON.
Trésorier : M. P.-E. FOUGERON.

— Il y a lieu, statutairement, de nommer un membre de la Commission des publications en remplacement de M. le chanoine Cochard, membre sortant. En outre, la nomination de M. Baguenault de Puchesse en qualité de président nécessite son remplacement à la même Commission. MM. Pommier et Baillet sont élus et proclamés membres de la Commission des publications.

MM. Basseville et Pommier sont nommés membres de la Commission de la bibliothèque en remplacement de MM. Baguenault de Puchesse et Herluison.

— Au nom de la Commission des publications, M. Vignat fait un rapport sur le travail de M. Cuissard, *Gilles Pasté, évêque d'Orléans*. La Société adopte les conclusions du rapporteur et vote l'insertion aux Mémoires.

— Au nom de la même Commission, M. Baguenault de Puchesse fait un rapport sur le mémoire de Mme de Villaret, *Lettres de pardon octroyées par Louis XI au chapitre de l'église d'Orléans*. Il fait observer que ce sont des lettres d'abolition et non pas des lettres de pardon. Sous la réserve de ce changement de titre, il demande à la Société de voter l'insertion au Bulletin du mémoire de Mme de Villaret. Adopté (1).

(1) V. plus loin, p. 804.

— M. Cuissard propose de publier par fascicules les volumes de nos Mémoires. La question sera étudiée.

— Avant de lever la séance, M. Basseville, président sortant, adresse aux membres de la Société quelques paroles de remerciements pour le bienveillant concours qu'ils lui ont apporté pendant les trois années de sa présidence et qui a facilité sa tâche.

GEORGES NESSEL

ÉTUDIANT STRASBOURGEOIS A ORLÉANS

1554-1559

M. le docteur Knod, professeur au lycée de Strasbourg, raconte la vie de Georges Nessel, originaire de cette ville, qui fut étudiant à l'Université d'Orléans.

Georges Nessel, né en 1533, était l'aîné d'une nombreuse famille ; son père était un humble drapier strasbourgeois. L'enfant, ayant témoigné de brillantes dispositions, put faire ses études comme boursier de la ville (*Stadtstipendiat*).

Lorsqu'elles furent achevées, il conçut le projet de faire son droit. Son ambition à ce moment était de devenir un bon fonctionnaire de sa ville. Il voulait se perfectionner dans la connaissance des langues étrangères. Il demanda au corps municipal strasbourgeois de l'envoyer en France. « Quando quidem enim tanta Reipublicae vestrae erga me exstant beneficia ut ei non solum omnem meam conditionem, quam valde exiguam esse sentio, verum etiam totum corpus atque adeo animam ipsam debere fatear, et me decet velle operam dare scientiae quae plurimum prosit Reipublicae, quae patriam juvet, quae consulat civibus, quae ornet universam civitatem. »

En 1552, il obtint une bourse de voyage d'un an pour aller dans une grande Université française. Il choisit Orléans qui, alors, à côté de Bologne et de Padoue, passait dans le monde pour le flambeau du droit (*lucerna juris*). Depuis la fin du XVe siècle, on préférait l'enseignement français à l'enseignement italien. A Orléans il y avait une colonie allemande florissante : c'était la nation germanique, dont les origines remontaient à près de deux cents ans.

Nessel paraît être resté à Orléans de 1554 à 1558, à peu près trois ans. Il figure au registre matricule en 1554, entre août et octobre, et au registre des procurateurs (6 novembre 1555-7 novembre 1556).

En 1559, il revint à Orléans pour y prendre son doctorat. Il est promu en janvier 1559. Son second séjour dans notre ville va de janvier à mars 1559.

Ensuite, Nessel se rend à Spire où il demeure deux ans pour s'instruire dans la pratique du droit et la jurisprudence impériale.

Il devient professeur à l'École supérieure de Strasbourg, puis chanoine et doyen du chapitre de Saint-Thomas.

Il meurt phtisique en 1553.

M. Knod publie les comptes du voyage de promotion au doctorat rédigés par Nessel lui-même (janvier-mars 1559). Il a reçu quarante couronnes.

Il commence par acheter pour trois couronnes une arquebuse et des munitions. Il part de Strasbourg le 30 janvier 1559, passe par Toul, Bar-le-Duc, Châlons, Épernay, Château-Thierry, La Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Paris, où il arrive le 8 février pour déjeuner et passe deux jours.

Le vendredi 10, il se rend à Orléans, par Longjumeau, Chartres, Étampes, Angerville, Artenay et arrive dans notre ville le dimanche soir.

Il y reste quinze jours. Il descend d'abord à l'hôtel. Mais pour pouvoir travailler à son aise en évitant la fréquentation distrayante des Allemands logés à l'hôtel et pour restreindre ses dépenses, il se retire dans une maison bourgeoise. Il paie pour quinze jours trois couronnes de pension, deux couronnes pour son cheval.

Viennent ensuite les dépenses nécessitées par l'obtention du grade de docteur. Nessel expose au collège de l'Université son peu de ressources, et grâce à la recommandation du principal docteur et professeur d'Orléans (des furnembsten doctoris et professoris Aurelii), il obtient de ne payer que trente-deux sous couronnes.

Pour les droits accessoires, notamment ceux dus au chancelier pour le sceau des lettres, quatre francs. Total, 40 batzen. Au scribe, une couronne ; au bedeau général, une demi-couronne ; au bedeau de la nation germanique, une demi-couronne. A la nation, comme droit usuellement payé par les nouveaux docteurs, une couronne.

Nessel quitte Orléans le 28 février et reprend la même route au départ qu'à l'arrivée.

A ses comptes est joint un catalogue (sans indication de prix) des livres de droits qu'il a achetés, parce qu'on les trouve plus difficilement et plus chers en Allemagne.

(Catalogus librorum quos Luteciae emi, quia difficilius in Germania reperiuntur vel saltem non facile uno in loco ; addo quod charius in hisce locis vendentur, quia in Galliis impressi ad nos advehuntur),

Camille Bloch.

CATALOGUE

DES ACTES DE FRANÇOIS Ier

Intéressant l'Orléanais

Au commencement de cette année, M. Baguenault de Puchesse nous signalait, dans la *Revue de Loir-et-Cher*, un travail de M. Félix Aubert intitulé : *Catalogue des actes de François Ier intéressant le Blésois*, et il se demandait si un travail analogue ne serait pas utile pour l'Orléanais.

Nous avons fait ce catalogue, et des 7 volumes in-4° du catalogue général des actes de François Ier s'étendant de l'année 1514 à l'année 1546, nous avons extrait 310 articles.

110 intéressent directement Orléans, 22 Gien, 27 Montargis, 1 seul Pithiviers, 10 l'abbaye de Saint-Benoist ; d'autres se rapportent à Saint-Aignan, Saint-Euverte, Saint-Laurent-des-Orgerils.

Pour faciliter les recherches, nous avons dressé une table des noms de personnages et de leurs actes, et renvoyant au numéro du catalogue.

1514. — Pâques, 8 avril.

No 11 (6 janvier 1514). — Don fait par le roi à Michel, bâtard de Luppé, du revenu de la châtellenie de Loré et de la seigneurie de Janville-en-Beauce. — Paris, 6 janvier 1514.

Enregistré à la Chambre des Comptes de Paris, *Arch. nat.* p. 2303, p. 673, p. 2535, fol. 169.

N° 68 (janvier 1514). — Confirmation des privilèges des habitants de Montargis. — Paris, janvier 1514.

Enregistré au Parlement de Paris le 19 juin 1516, *Arch. nat.* X¹ᵃ 8611, fol. 168, 2 pages. Les 21 pages précédentes (fol. 156 à 167) sont occupées par les lettres des prédécesseurs de François Iᵉʳ en faveur des habitants de Montargis.

N° 84 (16 février 1514). — Confirmation des dispenses de tailles et impôts et de l'octroi d'un droit sur la vente du vin qui avait été accordé par Louis XII aux habitants de Puiseaux pour les aider à clore leur ville d'une enceinte fortifiée. — Paris 16 février 1514.

Arch. nat. s. 2150.

N° 95 (27 février 1514). — Exemption du droit de minage au profit des habitants de Montargis. — Paris, 27 février 1514.

Arch. mun. de Montargis, AA. 4.

N° 138 (8 mars 1514). — Lettres prorogeant pour quatre ans l'octroi de l'apétissement de la pinte de vin vendue en détail à Montargis et dans les faubourgs, ainsi que celui de 20 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu au grenier à sel de la même ville, pour en appliquer le produit à réparer les fortifications. — Paris, 8 mars 1514.

Arch. mun. de Montargis, CC. 11.

N° 144 (16 mars 1514). — Don de deux mille livres tournois de rente au chapitre et aux chanoines de l'église Notre-Dame de Cléry. — Paris, 16 mars 1514.

Copie *Arch. nat.* AD IX 119, N° 61, 3 pages. Enregistré à la Chambre des comptes de Paris, le 18 avril 1515, *Arch. nat.* p. 2303, fol. 717.

N° 182 (mars 1514). — Confirmation des privilèges des habitants d'Orléans. — Paris, mars 1514.

Enregistré au Parlement de Paris le 8 mars 1547 avec une confirmation d'Henri II. *Arch. nat.*, X¹ᵃ 8616, fol. 89, vᵒ.

Arch. mun. d'Orléans, AA 2.

N° 264 (21 mai 1514). — Donation à Gabrielle de Bourbon,

dame de la Trémoïlle, du revenu du grenier à sel de Sully-sur-Loire. — Monpipeau, 21 mai 1514.

Imp. Le duc de la Trémoïlle. *Chartrier de Thouars*, in-fol. 1877, p. 44.

N° 315 (15 juillet 1514). — Provisions de l'office de contrôleur des deniers communs de la ville d'Orléans en faveur de Jacques Bohier. — Lyon, 15 juillet 1514.

Arch. munic. d'Orléans, BB 62.

N° 349 (15 août 1514).— Lettres concédant aux Célestins d'Ambert, dans la forêt d'Orléans, le bois et l'étang de Lambertet, en échange d'une rente annuelle de 9 livres parisis qu'ils avaient droit de prendre sur l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy. — Amboise, 15 août 1514.

Original scellé. Arch. du Loiret, série H. *Célestins d'Ambert.*

1516. — Pâques, 23 mars.

N° 524 (septembre 1516). — Lettres d'amortissement au profit de l'Hôtel-Dieu d'Orléans des biens donnés à cet établissement par Jacques Du Mont. — Amboise, septembre 1516.

Enregistré au Parlement de Paris à la suite des lettres de surannation le 1er mars 1577. *Arch. nat.* X1a 8633, fol. 289, 3 pages 1/2.

N° 577 (23 décembre 1516). — Don aux Célestins d'Ambert, en la forêt d'Orléans, de la coupe des bois de Lambertet, en considération de ce que le prieur et les religieux se sont chargés de deux grands obits à l'intention du roi et de la reine. — Amboise, 23 décembre 1516.

Original. Arch. du Loiret, série H. *Célestins d'Ambert.*

1517. — Pâques 13 avril.

N° 622 (21 mars 1517). — Règlement pour la réformation de la forêt d'Orléans. — Paris, 21 mars 1517.

Imp. Bibl. nat. Inv. réserve F. 1822.

1518. — Pâques, 4 avril.

N° 778 (25 janvier 1518). — Ordre au trésorier des finances du royaume de mettre 2,500 livres à la disposition du sieur de Précy, grand maître, visiteur et réformateur des eaux et forêts de France, pour le bien qu'il accomplit dans la répression des abus en la réformation des eaux et forêts du duché d'Orléans. — Amboise, 25 janvier 1517.

Original. Bibl. nat. ms. français 25720, fol. 99.

N° 813 (24 avril 1518). — Lettres de subrogation en faveur de P. Perreau, de l'office d'enquêteur dans le bailliage d'Orléans, vacant par la résignation de Jacques Groslot. — Amboise, 24 avril 1518.

*Copie du XVI*e *siècle à la Bib. nat.*, ms. français 5124, fol. 121.

1519. — Pâques, 24 avril.

N° 987 (mars 1519). — Lettres portant modification des dates assignées à la tenue des foires annuelles établies en 1481 à Yèvres-le-Châtel, avec continuation d'un marché hebdomadaire. — Saint-Germain-en-Laye, mars 1518.

Avec lettres de surannation d'août 1520.

Enregistré au Châtelet de Paris, le 4 août 1520. — Arch. nat. Châtelet, Bannières. V. 8, fol. 110 v°, 4 pages.

N° 992 (avril 1519). — Continuation de l'octroi de 20 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu au grenier à sel de Montargis, en faveur des habitants de ladite ville, et pour les aider à réparer leurs fortifications. — Saint-Germain-en-Laye, 6 avril 1518.

Original. Arch. mun. de Montargis, CC. 11.

N° 1016 (6 mars 1519). — Bulle de Léon X approuvant les statuts dressés pour la reformation du prieuré conventuel de Saint-Samson d'Orléans de l'ordre de

saint Augustin. — Rome, la veille des nones de mai 1519.

Lettres d'attache portant ratification de ladite bulle par le roi. — Saint-Aignan, décembre 1519.

Enregistré au Parlement de Paris, le 8 mai 1520. — Arch. nat., X[1a] 8611, fol. 316, 8 pages.

N° 1126 (décembre 1519). — Ratification de la Bulle de Léon X pour la reformation du prieuré de Saint-Samson d'Orléans. — Saint-Aignan-sur-Cher, décembre 1519.

Enregistré au Parlement de Paris le 8 mai 1520. — Arch. nat. X[1a] 8611, fol. 316.

1520. — Pâques, 8 avril.

N° 1232 (août 1520). — Confirmation des privilèges accordés à l'Université d'Orléans par les Papes et les rois de France. — Carrières, août 1520.

Copie collationnée du XVI[e] siècle. — Arch. du Loiret, Université, série D.

N° 1233 (août 1520). — Lettres portant permission aux échevins d'Orléans de faire construire sur le front du marché de la Porte-Renard, dix étaux de boucherie et huit étassons. — Saint-Germain-en-Laye, août 1520.

Copie notariée de 1607. Arch. du Loiret. Apanages, Châtellenie d'Orléans, A. 666.

N° 1292 (décembre 1520). — Confirmation de don de 160 livres sur la rente générale de Bretagne, en faveur des religieuses de la Madeleine-lès-Orléans, Ordre de Fontevrault. — Blois, décembre 1520.

Original scellé. Arch. du Loiret, série H, fonds de la Madeleine.

1522. — Pâques, 20 avril.

N° 1683 (octobre 1522). — Amortissement général pour les ecclésiastiques des évêchés de Chartres et d'Orléans. — Saint-Germain-en-Laye, octobre 1522.

Enregistré à la Chambre des Comptes de Paris, le 26 janvier 1523, n. s. Arch. nat. Invent. PP. 136, p. 265 (*Mention*).

N° 1694 (24 novembre 1522). — Lettres de don à la duchesse d'Angoulême, mère du roi, des comtés, villes, terres et seigneuries de Creil et de Gien, et de l'étang de Gounieux, provenant de la succession d'Anne de France, douairière de Bourbon. — Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1522.

Enregistré au Parlement de Paris, sauf réserve, le 11 décembre 1522. Arch. nat. X^{1a} 8611, fol. 404 v°, 2 pages.

1523. — Pâques, 5 avril.

N° 1859 (13 juillet 1523). — Mandement pour la répartition sur le clergé du diocèse d'Orléans, de 15,512 livres faisant partie de la somme de 1,200,000 livres accordée au roi par le clergé du royaume. — Saint-Germain-en-Laye, 13 juillet 1523.

Original. Arch. nat. K 82, n° 25.

1524. — Pâques, 27 mars.

N° 1972 (26 janvier 1524). — Lettres de privilèges et exemptions en faveur des abbé et religieux de Saint-Benoît-sur-Loire et confirmation de celles de Louis XII. — 26 janvier 1523.

Arch. du Loiret, série H. Inventaire des titres de Saint-Benoît, dressé en 1567 sur l'ordre du cardinal de Châtillon, abbé de Saint-Benoît (*Mention*).

1525. — Pâques, 16 avril.

N° 2135 (29 mars 1525). — Lettres d'évocation au grand Conseil d'un procès pendant au Parlement, données par la régente en faveur de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. — Lyon, 29 mars 1524.

Présentées au Parlement de Paris le 11 avril suivant. — *Arch. nat.* X^{1a} 1527, reg. du Conseil, fol. 336 (*Mention*).

Idem, le 30 juin 1525, X^{1a} 1528, fol. 574 v° (*Mention*).

N° 2139 (5 avril 1525). — Provisions pour Michel Boucher de l'office de contrôleur du domaine d'Orléans, nouvellement créé. — 5 avril 1525.

Réception à la Chambre des Comptes de Paris, le 25 janvier 1535, ancien mém. GG. fol. 134. *Arch. nat.*, K. 1377, papiers de Fontanieu (*Mention*).

1526. — Pâques, 1er avril.

N° 2299 (16 février 1526). — Lettres de la Régente portant confirmation des obligations contractées par les maire et échevins d'Orléans au profit de Henri VIII, roi d'Angleterre, pour l'accomplissement du traité conclu, le 30 août précédent, entre ce prince et la France. — Blois, 16 février 1525.

Enregistré au Parlement de Paris le 27 mars 1526, n. s. *Arch. nat.* X^{1a} 8612, fol. 73 v°, 5 pages.

Enregistré à la Chambre des Comptes de Paris, le 26 février 1526, et à la cour des Aides, le 27 février 1526. — *Arch. nat.*, recueil Cromo, 21655, fol. 246.

N° 2488 (novembre 1526). — Confirmation des privilèges et statuts des barbiers et chirurgiens d'Orléans. — Saint-Germain-en-Laye, novembre 1526.

Enregistré à la Chancellerie de France. — *Arch. nat. Trésor des Chartes*, JJ. 239, n° 221, fol. 54 v°, 1 page.

N° 2504 (10 décembre 1526). — Lettres annulant les exploits et procédures faits et les arrêts rendus au Parlement de Paris, pendant la captivité du roi, au sujet de la possession de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, que se disputaient le chancelier du Prat et François de Poncher, évêque de Paris. — Saint-Germain-en-Laye, 10 décembre 1526.

Transcrites sur le registre du Conseil du Parlement de Paris. Arch. nat. X^{1a} 1530, fol. 477 v°, 3 pages.

N° 2517 (décembre 1526). — Confirmation des privilèges, exemptions et franchises accordés par les rois de France aux habitants de Montargis. — Saint-Germain-en-Laye, décembre 1526.

Orig. Arch. mun. de Montargis, AA[3].

N° 2543 (10 janvier 1527). — Lettres de don à Emilio Forlane, gentilhomme Nalien, de Verre, seigneurie et chatellenies de Neuville et Vitry de Paris en la forêt d'Orléans. — Saint-Germain-en-Laye 10 janvier 1526.

Enrégistré à la Chambre des comptes de Paris. — Arch. nat., P. 2302, p. 1281, 2 pages.

N° 2545 (11 janvier 1527). — Confirmation du don fait en faveur des religieuses de la Madeleine-les-Orléans, ordre de Fonterrault, d'une rente annuelle de 160 livres sur la recette générale de Bretagne, en récompense d'un service annuel pour le feu duc François de Bretagne, fondé par sa sœur Marie de Bretagne, abbesse de Fonterrault. — Saint Germain-en-Laye, 11 janvier 1526.

Original, Arch. du Loiret, série H, fond de la Madeleine.

N° 2547 (14 janvier 1527). — Commission du grand Conseil d'informer des excès commis par François de Concher évêque de Paris, pour s'emparer du gouvernement de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, après la mort d'Etienne de Poncher, son oncle, dernier abbé pendant la captivité de François Ier. — Saint-Germain-en-Laye, 14 janvier 1526.

Imp. *Gallia christiana*, édit. nouv., t. VII. *Instr.* col. 140.

N° 1265 (Janvier 1527). — Lettres portant permission aux habitants de Chatillon-sur-Loire d'entourer leur ville de murs, de tours et de fossés. — Saint-Germain-en-Laye, 15 janvier 1526.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes JJ. 243, n° 196, fol. 45, v° 1 page 1/2.

N° 2586 (26 février 1527). — Mandement à la Chambre des Comptes lui enjoignant de faire exécuter sans restriction les lettres de don des seigneuries de Vitry et de Neuville, sises dans la forêt d'Orléans, en faveur de don Emilio Forlane (n° 2543). Saint-Germain-en-Laye, 26 février 1526.

Enregistré à la Chambre des Comptes de Paris. Arch. nat. P. 2.552, fol. 83, 2 pages.

N° 2602 (8 mars 1527). — Ordonnance portant que le bailli du comté de Gien appartenant à la duchesse d'Angoulême, et son lieutenant auront désormais le titre et le pouvoirs de juges-royaux. — Saint-Germain-en-Laye, 8 mars 1526.

Enregistré au Parl. de Paris le 14 *mars* 1527 *n. s. Arch. nat.* X[1a] 8612, fol. 86 v° 2 pages.

Enreg. à la Chambre des Comptes de Paris, le 15 *mars* 1527 *n. s. Arch. nat.* P. 2536 fol. 75, P. 2537 fol. 259. ADIX 122, n° 7.

N° 3110 (22 août 1528). — Lettres de dispense à François Barault, procureur du roi du bailliage de Montargis pour l'exercice de l'office d'élu à Nemours malgré l'arrêt de la Cour des Aides, l'obligeant à opter. — Paris 22 août 1528.

Enregistré à la Cour des Aides de Paris, le 16 *octobre* 1528. — *Arch. Anat.* Recueil cromo, U 665, fol. 252. (*Mention.*)

N° 3143 (7 septembre 1528). — Lettres portant règlement pour les privilèges des habitants d'Orléans, Paris, 7 septembre 1528.

Imp. Blanchard. *Compilation chronologique* ; in-fol. t. 1, col. 478.

1529. — Pâques, 28 Mars.

N° 3357 (13 avril 1529). — Lettres confirmant le don de 192 livres tournois de rente sur le duché de Bretagne accordé aux religieuses de la Madeleine-les-Orléans,

le 11 janvier 1527 n. s. (n° 2545). — Blois 13 avril 1529.

Original. Arch. départ. du Loiret, série H, fonds de la Madeleine.

N° 3363 (24 avril 1529). — Mandement à Jean Garrault, commis dans le diocèse d'Orléans à la levée du subside demandé en 1523 au clergé du royaume, lui faisant savoir que, sur la demande de la reine de Navarre, il est fait remise aux religieuses du prieuré de la Madeleine, près Orléans, de la somme de 210 livres 7 sous 6 deniers à laquelle elles avaient été taxées. — Blois, 24 avril 1529.

Original Bibl. nat. ms. fr. 25721, n° 311.

N° 3369 (avril 1529). — Lettres permettant à Charlotte d'Argonges, veuve de Philippe de Monlon et à Jean Le Clerc, seigneur de Gaudin, d'exploiter le péage de Châteauneuf-sur-Loire. — Blois, avril 1529.

Enregistré à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ 243, n° 534, fol. 168, 2 pages.

N° 3446 (15 août 1529). — Lettres portant exemption en faveur de l'Université d'Orléans de contribuer à la rançon du roi et de ses fils. — Saint-Quentin 15 août 1529.

*Copie collationnée du XVII*e *siècle. Arch. départ. du Loiret*, série D Université.

1530. — Pâques, 17 avril.

N° 3618 (10 février 1530). — Lettres enjoignant aux Cours souveraines d'entériner la confirmation des privilèges de l'Université d'Orléans accordée par le roi au mois d'août 1520. — Paris 10 février 1529.

*Copie collat. du XVI*e *siècle. Arch. départ. du Loiret*, série D, Université.

N° 3824 (20 décembre 1530). — Prolongation pour six ans de l'octroi d'un denier tournois à prendre sur chaque minot de sel vendu dans les greniers et chambres à

sel du royaume, accordé au chapitre de Senlis, pour continuer la réparation de son église, à charge pourtant de payer 75 livres tournois à l'église Saint-Aignan d'Orléans. — Bois de Vincennes, 20 décembre 1530.

Copie Bibl. nat. collat. Moreau ; ms. 263, fol. 83.

1531. — Pâques, 9 avril.

N° 3871 (février 1531). — Lettres ordonnant l'établissement de trois foires et d'un marché à Briare. — Paris février 1530.

Arch. départ. de l'Yonne G. 1256.

N° 3905 (22 mai 1531). — Mandement pour la délivrance du don de 1,200 livres fait à Eléonore de Ferrières. — Paris, 22 mars 1530.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 950, n° 55.

N° 3996 (8 mai 1531). — Mandement au prévôt et au bailli d'Orléans de contraindre les seigneurs et les propriétaires d'une maison sise en cette ville, près de l'école de droit, à la céder, moyennant un prix raisonnable, à l'Université pour l'agrandissement de ladite école. — Paris, 8 mai 1532.

Original. Arch. du Loiret, série D, Université.

N° 4083 (7 juin 1531). — Don au sieur de Langey, gentilhomme de la chambre du roi, de 3.000 livres tournois sur les sommes qui ont été jugées indûment employées par Michel Boucher, ex-receveur municipal d'Orléans, sur sa recette de l'année 1524. — Saint-Germain-en-Laye, 4 juin 1531.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960, n° 22.

N° 4094 (15 juin 1531). — Don au sieur de Cossé, fils aîné de M. de Brissac, de la somme de 300 écus sur les deniers provenant de la vente d'un office de notaire au Châtelet d'Orléans. — Chantilly, 15 juin 1531.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960, n° 19.

N° 4217 (3 août 1531). — Déclaration portant que le roi veut et entend que Jean Morin, portier du Dauphin, jouisse sa vie durant d'une petite maison rue de la Chollerie, à Orléans, et d'un état en la mercerie dudit lieu, suivant le don qu'il lui en a fait antérieurement. — Fontainebleau, 3 août 1531.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960, n° 122.

N° 4224 (10 août 1531). — Don à Adam Deshayes, barbier du roi, de 100 écus soleil sur les deniers provenant de la vente de l'office notaire royal de Boiscommun, au bailliage d'Orléans, vacant par le décès de Guillaume Poissonnet. — Fontainebleau, 10 août 1531.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960, n° 118.

N° 4244 (4 septembre 1531). — Ordonnance portant que les villes de Montargis, Lorris, Gien et Châtillon-sur-Loing seront et demeureront du ressort et de la coutume d'Orléans. — Paris, 4 septemhre 1591.

Imp. Bourdot de Richebourg, *nouveau Coutumier général* in fol. Paris 1724, t. III, page 865.

La Thaumassière, *Coutume du Berry*, p. 663.

1532. — Pâques, 31 Mars.

N° 4397 (janvier 1532). — Confirmation des lettres de privilèges accordées aux habitants d'Orléans par le roi Charles VIII. — Rouen, janvier 1531.

Enregistré à la Chancellerie de France. — Arch. nat. — Trésor des Chartes, JJ 246, n° 124, fol. 36 v°.

N° 4412 (19 février 1532). — Lettres accordant aux Clarisses de Gien une rente de 3 livres tournois chaque année. — Rouen, 19 février 1531.

Original Arch. du Loiret, série H. *Clarisses de Gien.*

N° 4583 (avril 1532). — Lettres de sauvegarde octroyées au chapitre de N.-D. de Cléry. – Argentan, avril 1532.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ, 246, n° 187, fol. 55, v°.

N° 4541 (avril 1532). — Lettres portant règlement pour les privilèges des habitants de la ville de Montargis. — Avril 1532.

Enreg. à la Chambre des Comptes de Paris, anc. mém. coté. 2 G, fol. 2. *Arch. nat. invent.* PP. 136, p. 385.

N° 5127 (13 décembre 1532). — Don au sieur de la Ferté-aux-Oignons du lieu du Bouchet en la paroisse de Dry près Cléry, des prés du Morier à Villenures dans la chatellenie de Beaugency et des autres biens de François Lamyrault, confisqués au roi par arrêt du Parlement de Paris confirmatif d'une sentence du prévôt de Beaugency. — Paris, 14 décembre 1532.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 35 (mention).

1533. — Pâques, 13 avril.

N° 5233 (3 janvier 1533). — Don à Joachim de la Châtre, s^r de Nançay, l'un des capitaines des gardes, pour lui et sa femme, leur vie durant, du droit de résidence au château de Gien, dont le roi lui a aussi accordé la capitainerie, sur la résignation du maître d'hôtel Barrois. — Paris, 3 janvier 1532.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960^c, fol. 2 v°.

N° 5234 (3 janvier 1533). — Lettres accordant à Joachim La Châtre une pension annuelle de 1,200 livres tournois à prélever sur le revenu du grenier à sel de Gien, au lieu d'une somme semblable qu'il avait chaque année comme capitaine de la grosse tour de Bourges. Paris, 3 janvier 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 2 v°.

N° 5270 (17 janvier 1533). — Don et remise à Jean Lescoriolle, procureur du roi à Orléans, de 60 livres parisis d'amende prononcée contre lui par le Parlement. — Paris, 17 janvier 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 14.

N° 5368 (12 février 1533). — Mandement à Jean Laguette de

payer à Jacques Groslot, bailli d'Orléans, 293 livres, 5 sous tournois pour des voyages faits en 1529 à Crécy, à Orléans, et à Montargis et pour diverses autres dépenses. — Paris, 12 février 1532.

Original, Bibl. nat., ms. fr. 25721, N° 391.

N° 5377 (13 février 1533). — Mandement à Jean Groslier, trésorier des guerres, de payer à Jean Colas, homme d'armes de la compagnie du gouvernement d'Orléans (Lancelot du Lac) la somme de 90 livres tournois pour sa solde du second semestre de l'année 1531, pendant lequel il a été porté absent aux montres de ladite compagnie, parce que, atteint d'une grave maladie pendant l'expédition de Naples dirigée par le feu s^r de Lautrec, il n'avait pu retourner en France avec ses compagnons. — Paris, 13 février 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 21 v°.

N° 5389 (14 février 1533). — Don et remise à Blanche de Tournon, veuve du feu s^r de Châtillon-sur-Loing, des droits et devoirs seigneuriaux dus au roi à cause de l'acquisition par elle faite dernièrement de la moitié du Comté de Roussillon. — Paris, 14 février 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 24.

N° 5396 (14 février 1533). — Don aux religieux de Gien de la somme de 200 livres en aumône, pour cette fois seulement au lieu de la pension qu'ils avaient de feu la duchesse d'Angoulême. — Paris, 14 février 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 24, v°.

N° 5449 (22 février 1533). — Don à Marc de Vérone, l'un des cornets du roi, de 600 écus soleil à prendre sur les deniers de la vente d'un office de notaire au Châtelet d'Orléans, vacant par la mort d'Étienne Peigné. — Paris, 22 février 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 27.

N° 5490 (28 février 1533). — Renouvellement pour six années du don fait aux Cordeliers du Couvent de Meung-

sur-Loire de 15 livres tournois par an pour leur chauffage. — Paris, 28 février 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960c fol. 33.

N° 5525 (9 mars 1533). — Mandement au trésorier de l'épargne de payer à René de Gueulff (*sic*) la somme de trente livres tournois par an, pendant six ans, sur la recette ordinaire d'Orléans, et principalement sur le revenu de la terre de Nesploy, qu'il prélevait régulièrement avant l'édit de réunion du domaine aliéné. — Abbaye de Longport, 9 mars 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960c fol. 35 v°.

N° 5533 (10 mars 1533). — Don à Louis de Losaigne (alias Lemeigne) et à Guillaume des Prez, chargés du vautrait du roi, de 600 écus d'or soleil à prendre sur les deniers de la vente d'un office de notaire au Châtelet d'Orléans, vacant par le décès d'Étienne Pégny, et sur autres parties casuelles pour la nourriture et l'entretien de quarante mâtins et sept dogues composant ledit vautrait, et de sept valets qui en ont soin. — Longpont, 10 mars 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960c fol. 35.

N° 5584 (23 mars 1533). — Permission à Jean Hatte, notaire et secrétaire du roi et élu d'Orléans, pourvu depuis six mois, de résigner cet office, sans payer le quart de sa valeur, suivant l'usage. — Guise, 23 mars 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960c fol. 41.

N° 5653 (10 avril 1533). — Lettres portant que Yves Delamarre, voiturier par eau, prisonnier depuis quatre ans tant à Orléans qu'à Gien, étant accusé faussement d'avoir déchargé 25 minots de sel à Orléans, sans apporter certificat des Gardes des Ponts de Cé et d'Ingrande, sera élargi, et ses biens ainsi que ceux de ses pleiges, mis à entière délivrance. — Meaux, 10 avril 1532.

Arch. nat., Acquits sur l'Epargne, J. 960c fol. 48.

N° 5996 (20 juin 1533). — Mandement au trésorier de l'épargne

de payer à Jacques Groslot, conseiller au grand Conseil et bailli d'Orléans, 352 livres 10 sous tournois, soit 345 livres pour l'enquête dont le roi l'a chargé sur les agissements de Jean de Ulmo, quatrième président du Parlement de Toulouse, où il a vaqué du 7 février au 15 mai 1533, date de son retour auprès du roi à Moulins, et 7 livres 10 sous pour Martin Perreau, son clerc et greffier. — Lyon, 26 juin 1533.

Bibl. nat., ms. fr. 15629, nº 239 (Mention).

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960, fol. 110 vº.

Nº 6051 (juin 1533). — Confirmation de l'institution faite par le chapitre de Saint-Aignan d'Orléans, de deux vicaires perpétuels. — Lyon, juin 1533.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 246, nº 296, fol. 89, 1 page.

Nº 6085 (14 juillet 1533). — Mandement au receveur ordinaire d'Orléans, de délivrer pendant trois ans, à Emilio Ferlano de la Cavriane, le revenu des terres et seigneuries de Neuville et de Vitry, au bailliage d'Orléans, comme il en jouissait avant la réunion des domaines aliénés, à dater de la saisie opérée par les commissaires du domaine. — Vic, 14 juillet 1533.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J., 960c, fol. 115, vº.

Nº 6235 (9 septembre 1533). — Autorisation accordée au cardinal du Prat, légat du Saint-Siège et chancelier de France, de vendre dans un an, à qui il lui plaira, les blés et grains « de son crue », provenant de son archevêché de Sens, évêché d'Alby, abbayes de Saint-Benoît-sur-Loire et autres, et des seigneuries de Nantouillet, Marchemoret, Rosoy, Maucreux, Puiseux, etc. — Avignon, 9 septembre 1533.

Original. Bibl. nat., ms. fr. 4658, nºs 18 et 20.

Nº 6444 (9 novembre 1533). — Lettres permettant aux habitants de Marseille de faire venir franco et quitte de tous droits, 700 muids de blé de Picardie, 700 muids

de Normandie, 300 muids de Champagne et 400 muids d'Orléans, à la mesure de Paris, pour l'approvisionnement de la ville, des galères et des autres localités de Provence où le besoin s'en fait sentir. — Marseille, 9 novembre 1533.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960^c fol. 156.

N° 6494 (16 novembre 1533). — Déclaration portant que le s^r de Nançay, capitaine de Gien, jouira de la même crue de gages que le s^r des Barres, son prédécesseur, et qu'il en sera payé de la même façon. — Avignon, 16 novembre 1533.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 960^c, fol. 158.

N° 6648 — (26 décembre 1533). — Don à Louise de Montmorency, veuve du maréchal de Châtillon, dame d'honneur de la reine, de la coupe de 15 arpents de bois de haute futaie, en la forêt de Montargis. — Pagny, 26 décembre 1533.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 83.

1534. — Pâques, 5 avril.

N° 6698 (16 janvier 1534). — Lettres de don à Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, des fruits et revenus dudit évêché, échus et à échoir au roi en régale, depuis la mort de son prédécesseur, jusqu'au jour où il prêtera le serment de fidélité au roi. — Joinville, 16 (alias 17) janvier 1533.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 85.

N° 6857 (13 mars 1534). — Continuation de l'octroi de vingt deniers tournois sur chaque minot de sel vendu au grenier à sel de Montargis en faveur des habitants de ladite ville. — Paris, 13 mars 1533.

Orig. Arch. mun. de Montargis, CC. 11.

N° 6964 (6 avril 1534). — Mandement à la Chambre des comptes de procéder à l'entérinement des lettres de don et remise à Antoine Sanguin, évêque d'Orléans,

des droits de régale dus sur son évêché. — 6 avril 1534.

Copie d'un arrêt de la Chambre des comptes de Paris. Arch. nat. AD. IX, 123, n° 40 (Mention).

N° 6973 (13 avril 1534). — Déclaration modérant à 50 livres tournois par an les gages de l'office du contrôleur des deniers communs, aides et octrois d'Orléans. — Compiègne, 13 avril 1534.

Enreg. au grand Conseil, le 12 juin 1534. *Arch.* V⁵ 1050.

N° 7045 (18 mai 1534). — Lettres ordonnant à la Chambre des compte de Paris d'entériner le don fait par le roi à Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, des droits de régale dudit évêché, depuis la mort de son prédécesseur. — Paris, 18 mai 1534.

Enreg. à la Chambre des comptes de Paris, le 1er *juin* 1534. *Arch. nat.* P. 2553, fol. 185, V°.

N° 7109 (8 juin 1534). — Mandement au receveur ordinaire d'Orléans, de bailler 21,100 livres tournois, sur les rentes extraordinaires de la forêt d'Orléans, pour les bâtiments de Boulogne. — Paris, 8 juin 1534.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 110.

N° 7181 (20 juin 1534). — Mandement au bailli d'Orléans de s'informer « dûment et secrètement » des causes de l'incendie qui a dévoré la ville de Montargis. — Vanves, 20 juin 1534.

Copie. Arch. municip. de Montargis, DD. 6.

N° 7250 (23 juillet 1534). — Permission à Jean Bourdineau, clerc d'office de la maison du roi, de résigner son office de concierge de la maison appelée *La Cour-le-Roi*, à Orléans, au profit de Jacques Bourdineau, son frère, sans payer le quart prescrit par l'ordonnance. — Saint-Germain-en-Laye, 23 juillet 1534.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 211.

N° 7305 (14 août 1534). — Lettres de provision de l'office de concierge de la maison dite *La Cour-le-Roi*, à Orléans, en faveur de Jacques Bourdineau, au lieu

de Jean Bourdineau, son frère, décédé. — Fontainebleau, 14 août 1534.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, nº 123.

Nº 7321 (20 août). — Don au prince de Melphe du château de Châteauneuf, près Orléans, pour y demeurer et jouir des revenus de la seigneurie, sa vie durant, nonobstant la réunion au domaine et l'ordonnance sur les finances du Louvre. — Fontainebleau, 20 août 1534.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, nº 125.

Nº 7417 (13 novembre 1534). — Commission donnée à Adam Fumiès, maître des requêtes, pour faire exécuter la sentence prononcée contre François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, dans le procès qu'il poursuit contre treize Cordeliers d'Orléans. — Châtellerault, 13 novembre 1534.

Imp. L. Bonchel. *Bibliothèque canonique*, etc. Paris, 1689. 2 vol. in-fol. t. II, p. 24.

1535. — Pâques, 28 mars.

Nº 7631 (17 mars 1535). — Mandement au trésorier de l'épargne de payer aux religieuses du couvent de Sainte-Claire, de Gien, 45 livres tournois dont le roi leur a fait don. — Evreux, 17 mars, 1534.

Bibl. nat. ms. 15632, nº 580 (Mention).

Nº 7632 (17 mars 1535). — Mandement au trésorier de l'épargne de payer à sœur Marguerite de Vaupargne, religieuse du couvent de Sainte-Claire, de Gien, 225 livres tournois en faveur des prières qu'elle fait chaque jour pour le roi. – Evreux, 17 mars 1534.

Bibl. nat. ms. f. 15632, nº 581 (Mention).

Nº 8101 (8 septembre 1535). — Mandement au Trésorier de l'épargne de bailler à Nicolas Saimbault, commis au paiement des cinquante lances commandées par le sr de Sedan, gouverneur d'Orléans, 7,984 livres tournois complétant la somme de 8,102 livres 8 sous

tournois due pour le deuxième quartier de la présente armée. — Janville, 8 septembre 1535.

Bibl. nat., ms. fr. 15632, n° 457.

1536. — Pâques, 16 avril.

N° 8293 (7 février 1536). — Lettres portant confirmation de l'indult octroyé au cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse et abbé de Saint-Euverte d'Orléans, et lui accordant la collation des bénéfices dépendant de son abbaye, daté du 3 de nones de novembre 1534 à Rome (texte latin). — Lyon, 7 février 1535.

Enreg. au Parl. de Paris, le 10 *juillet* 1536 — *Arch. nat.* X[1a] 8612, fol. 401, 5 pages.

N° 8325 (février 1536). — Edit portant que l'enseignement du droit civil ne se donnera point à Paris, mais à l'Université d'Orléans, en confirmation d'un privilège ancien. — Lyon, février 1535.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 249[1] n° 41, fol. 13, 1 page 1/2.

N° 8436 (7 mai 1536). — Provision de l'office de contrôleur du domaine d'Orléans, en faveur de Geoffroy Vallée, sur la résignation de Michel Boucher, 7 mai 1536.

Réception dudit Vallée à la Chambre des Comptes de Paris le 22 *février* 1537 *n. s. ancien mem.* 2 *H. fol.* 58. *Arch. nat.* K. 1377.

N° 8451 (18 mai 1536). — Don à François Colas, l'un des veneurs du roi, de l'office de sergent en la garde de Vitry dans la forêt d'Orléans, pour en disposer à son profit, en remplacement de Guillaume Personnel, décédé. — 18 mai 1536.

Arch. nat. Acquits sur l'épargne, J. 962, n° 11 avec J. 961, n° 20.

N° 8682 (octobre 1536). — Etablissement de cinq foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à La Bussière et à Villeplatte, lieux contigus dans le comté de Gien-Lyon, octobre 1536.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des chartes, JJ. 249[1] nº 158, fol. 56 vº.

Nº 8693 (16 novembre 1536). — Contrat de mariage de Jacques Stuart, roi d'Ecosse, avec Madeleine de France, fille de François Ier, portant don aux époux du comté de Gien. — Blois 16 (alias 20) novembre 1536.

Enreg. à la Chambre des comptes de Paris anc. mém., 2 H, fol. 1, *Arch. nat.*, P. 2537, fol. 292 et P. 2553, fol. 282.

Nº 8706 (5 décembre 1536). — Ratification d'un contrat passé entre Gabriel de La Châtre, seigneur de Nançay, au nom du roi d'une part, et les maire, échevins et bourgeois d'Orléans, d'autre. En échange d'une somme de 24,000 livres, qu'ils ont prêtée au roi, il leur est donné un titre de 2,000 livres de rente annuelle, sauf faculté de rachat à perpétuité. — Fontainebleau, 5 décembre 1536.

Enreg. au Parl. de Paris le 15 *du même mois.*

Arch. nat. X[1a] 8613, fol 1, 9 pages 1/2.

Nº 8718 (23 décembre 1536). — Lettres en faveur de Laurent de Mabbé (1), médecin de la reine, natif de Bouchante en Flandre au pays des quatre métiers, habitant à Orléans, lui permettant de résider, de pratiquer et d'acquérir des biens dans le royaume comme les régnicoles, sans qu'il soit tenu de se faire délivrer des lettres de naturalisation. — Fontainebleau, 23 décembre 1536.

Enregistré à la Chambre des Comptes de Paris le 15 janvier suivant; *Arch. nat.*, p. 2537, fol. 261, 2 pages.

1537. — Pâques, 1er avril.

Nº 8779 (janvier 1537). — Permission aux habitants de Saint-Gondon-sur-Loire dans le Gâtinais d'entourer leur

(1) Ce nom est assurément de Nabbé dans un autre endroit des mêmes lettres, mais le médecin de la reine est appelé Laurent Crobbe dans un acte du 15 septembre 1537.

ville de murs, fossés et autres fortifications. — Paris, janvier 1536.

Enregistré à la Chancellerie de France; *Arch. nat. Trésor des Chartes*, JJ. 252, n° 23, fol. 28, v°.

N° 8851 (20 mars 1537). — Lettres de commission pour l'échange à faire entre le roi et François du Monceau, seigneur de Saint-Cyr, de la terre et seigneurie d'Yèvre-le-Châtel, contre celles d'Aron et du Monceau, en vue de l'accroissement du domaine de Fontainebleau. — Au camp de Chèriennes, 20 mars 1536.

Contrat dudit échange, le 20 juin 1537. Lettres de ratification dudit échange. Meudon, juillet 1537. Nouvelle confirmation et mandement pour son enregistrement. — Moulins, 27 février 1537.

Enreg. au Parl. de Paris, le 9 mai 1538. *Arch. nat.*, X1a 8613, fol. 99, 100, 101, 102.

N° 8899 (15 avril 1537). — Déclaration en faveur du prévôt d'Orléans. Ses droits particuliers sont maintenus et confirmés, nonobstant les clauses de l'édit du 19 juin 1536 (n° 8525), touchant la juridiction des baillis, sénéchaux et autres juges royaux. — Au camp près Hesdin, 13 avril 1537.

Enreg. au Parlement de Paris, sauf réserve, le 24 avril 1537. *Arch nat.*, décembre, 8613, fol 36, v°.

N° 8937 (30 avril 1537). — Don pour dix ans au s[r] de Goulf (alias de Gulplé), l'un des cent gentilshommes de l'hôtel, de la terre et seigneurie de Nesle, dite Nesploy, au duché d'Orléans, telle et en la même manière qu'il jouissait avant la réunion du domaine. — Camp de Pernes, 30 avril 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 8, ancien J. 961, n° 18.

N° 8977 (11 mai 1537). — Provisions pour Jean Bigier de l'office de sergent en la garde de Vitry, dans la forêt d'Orléans, donné le 18 mai 1536 à François Colas, l'un des veneurs du roi, pour en disposer à son profit,

en remplacement de feu Guillaume Peronnel. — Corlie, 11 mai 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 11, *anc.* J. 960, n° 20.

N° 8983 (11 mai 1537). — Permission accordée aux taverniers d'Amiens de faire venir de l'Auxerrois, d'Orléans et autres pays, mille muids de vin francs et quittes de tous droits de péages et autres impositions, dont le roi leur fait don et remise pour les dédommager des pertes qu'ils ont subies en fournissant de vin l'armée et la cour pendant son séjour à Amiens. — Corlie, 11 mai 1537.

Arch. nat. Acquis sur l'Epargne, J. 962, n° 11, *anc.* J. 961, n° 20.

N° 9087 (15 juin 1537). — Provision à Jean Babou, bailli de Gien, pour le rétablissement de ses gages dudit office, tant pour le passé que pour l'avenir, à raison de 365 livres comme aux autres baillis royaux, nonobstant la radiation faite par la Chambre des Comptes. — Fontainebleau, 15 juin 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 24, *anc.* J. 961, n° 142.

N° 9256 (avril 1537). — Confirmation des privilèges accordés par les rois de France aux habitants d'Orléans, comprenant en vidimus les lettres de Philippe-Auguste, de 1183 ; de Charles VII, 16 janvier 1429 et 15 décembre 1437 ; de Louis XI, septembre 1470. — Paris, août 1537.

Enreg. au Parl. de Paris, sauf une restriction, le 24 août 1537. *Arch. nat.*, décembre 8613, fol. 68 v°, 15 pages dont 12 pour le vidimus.

N° 9281 (3 septembre 1537). — Don à Jean Savay et à Robert Villamoine, écuyers de cuisine du roi, de 60 écus soleil sur les deniers provenant de la vente de l'office de sergent royal au bailliage et prévôté d'Orléans, vacant par la mort de Jean Aleaume. — Fontainebleau, 3 septembre 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 38, *anc.* J. 961, n° 115.

N° 9301 (12 septembre 1537). — Don à Louis de La Quérière, valet de limiers, de l'office de sergent en la garde de Neuville, forêt d'Orléans, vacant par le décès de Pierre Pallier, pour en disposer à son profit. — Châtillon, 12 septembre 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 40, *anc.* J. 961, n° 110.

N° 9320 (septembre 1537). — Edit de création de six offices de conseillers au bailliage d'Orléans, avec contributions des mêmes honneurs et privilèges dont jouissent ceux du Châtelet de Paris. — Fontainebleau, septembre 1537.

Imp. Blanchard, *Compil. chronologique*, etc. Paris, 1715, in-fol. t. I, col. 514.

N° 9350 (8 octobre 1537). — Edit portant création en titre d'office du greffe de la prévôté d'Orléans et du conservatoire des privilèges de ladite prévôté. — Lyon, 8 octobre 1537.

Enreg. au Parl. de Paris, le 10 janvier 1538. n. s. *Arch. nat.*, X^{1a} 8613, fol. 76.

N° 9432 (22 novembre 1537). — Permission à Louis de Lusaigne (alias Lanseigne), gentilhomme de la vénerie, de résigner son office de maître de la garde du milieu en la forêt d'Orléans au profit d'Adam Bernard. — Carignan, 22 novembre 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 51, *anc.* J. 961, n° 89.

N° 9433 (22 novembre 1537). — Provision pour faire payer à François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, conseiller au grand conseil, des gages du 1er décembre 1536 au 15 mars 1537, sur les deniers assignés au payeur du grand conseil, pour la présente année, nonosbtant que le dit sr de Saint-Mesmin n'ait

point servi durant ce temps. — Carignan, 22 novembre 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 51, *anc.* J. 961, n° 89.

N° 9483 (28 décembre 1537). — Don à Guillemin Piger et à Gilles de la Rivière, pâtissier et valet de fourrière du roi, d'un office de procureur au bailliage d'Orléans, du nombre de ceux qui ont été créés par un édit récent, pour en disposer à leur profit. — Montpellier, 28 décembre 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 54, *anc.* J. 961, n° 78.

N° 9484 (28 décembre 1537). — Permission à M. de Chateaubriand, de faire venir des vignobles d'Anjou, Orléans, Beaune et autres, sans payer aucun droit de traite, trépas de Loire, imposition foraine, etc., deux cents pipes de vin pour l'approvisionnement de ses maisons de Bretagne pendant l'année prochaine. — Montpellier, 28 décembre 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, n° 54, *anc.* J. 961, n° 78.

N° 9527 (2 janvier 1558). — Don à Louis de Villeneuve, archer de la garde, de la somme de 100 écus soleil, sur les deniers provenant de la vente d'un office de procureur nouvellement créé au bailliage d'Orléans, avec faculté d'en faire pourvoir telle personne capable qu'il avisera, pour le dédommager de la perte d'un cheval que le roi lui tua dernièrement à la chasse. — Montpellier, 2 janvier 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 13, n° 2, *anc.* J. 961, n° 73.

1538. — Pâques, 21 avril.

N° 9558 (8 janvier 1538). — Don à Michel Vernoy, Verdun et Cicéro, valets de fourrière du roi, des deniers provenant

de la résignation de l'office de greffier des Eaux et forêts d'Orléans que doit faire Simon Babou. — Montpellier, 8 janvier 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 13, n° 5, *anc.* J. 961, n° 47.

N° 9690 (22 janvier 1538). — Don à Gatien de Balorre, gentilhomme de la vénerie, des deniers provenant de la résignation de l'office de greffier des Eaux et forêts du duché d'Orléans, que doit faire Simon Babon (alias Babou), au profit de François Nourry. — Moulins, 22 février 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 13, n° 13, *ancien* J. 961, n° 51.

N° 9771 (2 mars 1538). — Don à Guillaume Marchandon de l'office de sergent en la garde de Neuville, forêt d'Orléans, vacant par la mort de Pierre Pallier. — Moulins, 2 mars 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 13, n° 15, *ancien* J. 961, n° 48.

N° 9837 (11 mars 1538). — Don au s^r^ de Sourdis des biens meubles et immeubles qui appartinrent à feu Martial Duhac, en son vivant demeurant à Orléans, échus et adjugés au roi par droit d'aubaine, ledit Duhac étant étranger non naturalisé. — Moulins, 11 mars 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 13, n° 17, *ancien* J. 961, n° 44.

N° 9864 (18 mars 1538). — Mandement à Jean Laguette de payer à Salomon Denis 8 écus d'or soleil que le roi a donnés, sur les deniers de la résignation de l'office de sergent royal au bailliage d'Orléans, faite par Pierre Gouin, au profit de Pierre Mainferme. — La Palisse, 18 mars 1537.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 13, n° 19, *anc.* J. 961, n° 40.

N° 9867 (19 mars 1538). — Confirmation de l'exemption des tailles, dons gratuits, emprunts, etc., dont jouissent

l'Université d'Orléans et ses suppôts. — Paris, 19 mars 1537.

Copie Arch. du Loiret, série D. Université.

N° 9987 (28 avril 1538). — Permission à Mme de Rieux, de faire venir des vignobles d'Anjou, Orléans et autres, 100 pipes de vin franches de tous droits de traite, trépas de Loire, imposition foraine, etc., pour l'approvisionnement de sa maison de Bretagne pendant l'année présente. — La Côte Saint-André, 28 avril 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 2, *anc.* J. 961, n° 237.

N° 10172 (6 août 1538). — Don et provisions accordés, sur la requête de Mme la maréchale de Châtillon, à Adrien de Fauquembergues, de l'office de maître de la garde de Chaumontois en la forêt d'Orléans, vacant par la mort de Jean Boutault, pour l'exercer en personne. — Dompierre, 6 août 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 15, *anc.* J. 961, n° 229.

N° 10243 (3 septembre 1538). — Don à Jean Molvaut et à Jean Goudart, valets de pied du roi, de l'office de sergent à cheval aux bailliage, prévôté et châtelet d'Orléans, vacant par la mort de Jean Jaquet. — Meung-sur-Loire, 15 septembre 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 21, *anc.* J. 961, n° 264.

N° 10326 (septembre 1538). — Don à Augustin Voisin, archer des toiles des chasses du roi, de l'office de sergent en la garde de Neuville, forêt d'Orléans, vacant par le décès de Nicolas Garnier, pour en disposer à son profit. — Saint-Germain-en-Laye, septembre 1538.

Rôle d'expédition du 4 décembre 1538. Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 39, *anc.* J. 961, n° 273.

N° 10411 (8 novembre 1538). — Don à Martin Hubert, valet de garde-robe du roi, de l'office de sergent à cheval au

bailliage et prévôté d'Orléans, vacant par la mort de Jean Bruneton, pour en disposer à son profit. — Villers-Coteret, 8 novembre 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 35, *anc.* J. 961, n° 270.

N° 10432 (12 novembre 1538). — Don à Geoffroy Chéruau, Aymond Rolland, sauciers, et à Guillaume de Saint-Thibaut, enfant de la cuisine du roi, de l'office de sergent à cheval au bailliage et prévôté d'Orléans, vacant par la mort de Jean Breton, pour en disposer à leur profit. — Nanteuil, 12 novembre 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 36, *anc.* J. 961, n° 271.

N° 10445 (18 novembre 1538). — Don à Jean le Velu, dit le Buisson, porte-manteau, et à Fernand de Forges, sommelier de paneterie de bouche du roi, des deniers de la résignation de l'office d'élu d'Orléans que doit faire Louis Acarie. — Chantilly, 18 novembre 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 37, *anc.* J, 961, n° 272.

N° 10554 (18 décembre 1538). — Don à Antoine de Heu et à Jean Starbe de l'office de sergent royal au bailliage et châtelet d'Orléans, vacant par le décès de Clément Venet, pour en disposer à leur profit. — Paris, 18 décembre 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 42, *anc.* J. 961, n° 269.

N° 10556 (18 décembre 1538). — Continuation en faveur des Cordeliers de Meung-sur-Loire, du don d'une somme annuelle de 15 livres tournois sur la recette ordinaire d'Orléans, pour acheter le bois nécessaire à leur couvent. — Paris, 18 décembre 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 15, n° 42, *anc.* J. 961, n° 269.

1539. — Pâques, 6 avril.

Nº 10643 (11 janvier 1539). — Don à Guyot Gouverneur, dit Guisson, valet de limiers du roi, d'un office de sergent de la forêt d'Orléans, vacant par l'exécution à mort d'Etienne Feuillet. — Paris, 15 janvier 1539.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 16, nº 3, *ancien* J. 962, nº 212.

Nº 10831 (19 février 1539). — Don à Pierre le Basque, sommelier de M. le connétabte, et à Michelet, sommelier du roi, de l'office de sergent royal aux bailliages de Montargis et de Gien, vacants par le décès de Pierre Pellerin, pour en disposer à leur profit. — Fontainebleau, 19 février 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 16, nº 18, *anc.* J. 961, nº 188.

Nº 10949 (24 mars 1539). — Don à Jean d'Aventois, archer des valets de chasse du roi, de l'office de sergent en la garde de Chaumontois de la forêt d'Orléans, vacant par la mort de Claude Regnart. — Nogent-sur-Seine, 24 mars 1538.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 16, nº 30, *anc.* J. 961, nº 177.

Nº 11000 (7 avril 1539). — Don à Edme de Bailly, archer de la garde du roi, de l'office de sergent royal au bailliage de Montargis, vacant par suite d'un homicide commis par le dernier titulaire, Pierre Buzart, sur la personne de Jean le Lorrain, archer de la garde. — Vauluisant, 7 avril 1539.

Arch. nat. Acquits sur l'Epargne, J. 962, pl. 16, nº 30, *anc.* J. 961, nº 174.

Nº 11038 (mai 1539). — Ordonnance fixant à six le nombre des sergents royaux à établir dans la châtellenie de Chateaurenard appartenant à Louise de Montmorency, veuve de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon,

maréchal de France, et réglant leurs fonctions et leur salaire. — Châtillon-sur-Loing, mai 1539.

Lettres de surannation pour l'enregistrement de ladite ordonnance. — Paris, 15 juillet 1540.

Enreg. au Parlement de Paris, le 19 juillet 1540. — Arch. nat. X^{1a} 8613, fol. 229 et 231.

N° 11046 (mai 1539). — Permission aux habitants d'Eschilleuses en Gâtinais (bailliage de Montargis) de fortifier leur bourg, donnée à la requête de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, comte de Pentièvre. — Fontainebleau, mai 1539.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 253e, n° 280, fol. 100.

N° 11047 (mai 1539). — Etablissement de trois foires annuelles et d'un marché chaque semaine, à Eschilleuses en Gâtinais. — Fontainebleau, mai 1539.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 253e, n° 287, fol. 102.

N° 11053 (1539). — Déclaration portant que les grosses des enquêtes faites par les officiers de la prévôté d'Orléans, le conservateur des privilèges de l'Université et les enquêteurs du bailliage dudit lieu, en vertu d'une commission du roi ou de la cour du Parlement, appartiendront au greffier de ladite prévôté. — Paris. 6 juin 1539.

Enreg. au Parlement de Paris, sauf restriction le 16 juin 1539. *Arch. nat.* décembre 8613, fol. 160.

1541. — Pâques, 17 avril.

N° 11979 (14 juin 1541). — Provision sur la présentation du duc d'Orléans, en faveur de Jérôme Groslot, licencié ès-lois, fils de Jacques Groslot, bailli d'Orléans, de l'office de juge des exempts et cas royaux au duché et bailliage d'Orléans, vacant par la résignation de

son père, avec réserve de survivance. — Châtelleraullt, 14 juin 1541.

Reçu au Parlement de Paris le 13 juillet 1545. Arch. nat. X[1e] 4925, fol. 369.

1542. — Pâques, 9 avril.

N° 12675 (juillet 1542). — Permission aux moines et aux habitants de Saint-Benoît-sur-Loire de fortifier l'abbaye et le bourg. — Argilly, juillet 1542.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 256, n° 306[e], fol. 89.

N° 12691 (9 août 1542). — Etat de suppression de la triennalité des charges dans les abbayes et prieurés de l'ordre de Saint-Benoît, les fonctions d'abbés et d'abbesses redevenant perpétuelles comme auparavant. — Lyon, 8 août 1542.

Lemère. *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France.* — Paris, 1716-1750. T. II. col. 46.

N° 12802 (12 novembre 1542). — Mandement au Parlement de Paris. de procéder en la grande Chambre, en présence des quatre présidents et de vingt conseillers, au jugement du procès pendant entre le procureur du roi et le marquis de Rothelin, au sujet de la terre et seigneurie de Baugency. — Angoulême, 12 novembre 1542.

Présenté au Parl. le 5 avril 1543. Arch. nat. X[1a] 1550, Conseil, fol. 356.

N° 12855. — Permission aux habitants de Brierre (Briare dans le Gâtinais orléanais) de fortifier leur ville.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 256, n° 185, fol. 66.

1543. Pâques, 25 mars.

N° 12911 (7 mars 1543). — Lettres ordonnant la confection du

terrier du duché d'Orléans, à la requête de Charles, duc d'Orléans, fils du roi. — Fontainebleau, 7 mars 1542.

Copie du XVIIe siècle. Arch. départ. du Loiret. Duché A. 921.

N° 13054 (10 mai 1543). — Lettre confirmant les franchises et exemptions de tailles, impôts, dons et emprunts accordées à l'Université d'Orléans et à ses suppôts. — Saint-Germain-en-Laye, 10 mai 1543.

Original scellé. Arch. du Loiret série D. *Université.*

N° 13074 (18 mai 1543). — Lettres portant imposition pour frais de guerre, sur l'élection d'Orléans, de soixante-dix muids de farine de froment, cent muids de vin, et soixante-dix muids d'avoine, qui devront être conduits chaque semaine à Saint-Quentin par des chevaux et charrettes réquisitionnés à cet effet. — Saint-Germain-en-Laye, 18 mai 1543.

Arch. commun. de Romorantin (Loir-et-Cher) EE. 2, d'après l'inventaire publié par F. Bournon. Blois, 1884, in-4°.

N° 13088 (23 mai 1543). — Lettres accordant à Mathurin et à Jean Longuet, greffiers de la prévoté d'Orléans, la permission de ne pas exercer personnellement et d'affermer ledit greffe. — Paris, 23 mai 1543.

Enreg. au Parl de Paris le 28 *mai* 1543. *Arch. nat.* X^{1a} 8613, fol. 440, v°.

N° 13209 (14 juillet 1543). — Mainlevée de la saisie opérée par les baillis d'Orléans et de Montargis sur les biens de Gaspard de Coligny, sieur de Châtillon-sur-Loing, et de François de Coligny, son frère, seigneur d'Andelot, parce qu'ils n'avaient pas répondu à l'appel du ban et d'arrière-ban, étant à l'armée du roi et au service, l'un comme gentilhomme de la Chambre et le second comme échanson ordinaire du Dauphin. — Paris, 14 juillet 1543.

Original. Bibl. nat. Pièces originales, Coligny. vol. 813, p. 38.

N° 13343 (15 sept. 1543). — Provisions pour Jean Compain de l'office d'élu en l'élection d'Orléans. — Sainte-Menehould, 15 septembre 1543.

Enreg. à la Chambre des Comptes de Paris. Bibl. nat. MM. Clairambault 782, p. 305.

N° 13449 (19 novembre 1543). — Provision en faveur de François de Quimquempoix, seigneur de Mez, de l'office de maître particulier des eaux et forêts du comté de Gien en remplacement de Jean de Chavigny, décédé. — Courcy, 19 novembre 1543.

Enreg. aux Eaux et Forêts (siège de la table de marbre) le 1er avril 1544 n. s. *Arch. nat.* Z1a 329, fol. 64.

N° 13476 (7 décembre 1543). — Don au prince de Melphe, chevalier de l'Ordre, de la terre de Châteauneuf-sur-Loire. — 7 décembre 1543.

Enreg. à la Chambre des Comptes de Paris. Bibl. nat., M. M. Clairambault 782, p. 306.

1544. — Pâques, 13 avril.

N° 13590 (janvier 1544). — Lettres contenant transaction passée avec la veuve Durand, marchande à Orléans, au sujet de condamnations prononcées en la Chambre d'Anjou contre les marchands ayant commis des abus dans les gabelles. — Janvier 1543.

Enreg. à la Cour des Aides de Paris. Arch. nat. Recueil Cromo V 665, fol. 302.

N° 13726 (26 mars 1544). — Lettres portant incorporation à l'apanage de Charles de France, duc d'Orléans, de la terre de Beaugency récemment réunie au domaine. — Anet, 26 mars 1543.

Enreg. à la Cour des Comptes de Paris. Arch. nat. p. 2307, p. 425.

N° 13727 (26 mars 1544). — Lettres donnant pouvoir à Charles de France, duc d'Orléans, de réunir le domaine aliéné dans l'étendue de son apanage, moyennant

remboursement aux détenteurs. — Anet, 26 mars 1544.

Enreg. à la Chambre des Comptes de Paris le 20 mai 1544.

N° 13788 (16 avril 1544). — Provisions de la charge de lieutenant géneral et gouverneur de la ville de Paris, données en faveur d'Antoine Sanguim, cardinal de Meudon, évêque d'Orléans, pendant que le roi sera à la tête de l'armée. — Abbaye du Bec, 16 avril 1544.

Original Bibl. nat. ms. fr. 25925, n° 836 *bis.*

N° 13921 (2 juin 1544). — Lettres portant restriction des pouvoirs de Martin Fumée, commissaire pour l'aliénation du domaine dans l'Orléanais et la Touraine. Il lui est interdit d'hypothéquer les domaines, aides et tailles de l'apanage du duc d'Orléans. — Paris, 2 juin 1544.

Enreg. au Parl. de Paris le 19 juin suivant. Arch. nat. X1a 8614, fol. 196.

N° 14072 (juillet 1544). — Edit de création d'un siège d'élection en la ville de Montargis, institution d'offices et règlement de juridiction. — Saint-Maur-des-Fossés, juillet 1544.

Original. Arch. municip. de Montargis, Loiret, FF. I.

N° 14140 (7 septembre 1554). — Pouvoirs d'Antoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon, évêque d'Orléans, comme lieutenant général du roi à Paris et dans l'Ile de France. — Donné au Boc, 7 septembre 1544.

Copie du XVIIe siècle. Bibl. nat. M. M. Clairambault 966, fol. 525.

N° 14193 (1544). — Mandement au bailli d'Orléans ou à son lieutenant de procéder à la mainlevée des revenus du prieuré de Boisville en Beauce appartenant à Lambert d'Eurre, qui avaient été saisis à la requête d'Antoine d'Escars. — Saint-Germain-en-Laye, 3 novembre 1544.

Enterriné au Parl. de Paris le 29 novembre suivant. Arch. nat. X1a 1554, Conseil, fol. 41 v°.

1545. — Pâques, 5 avril.

N° 14481 (10 juin 1545). — Mandement au Parlement de Paris de recevoir Jérôme Groslot en qualité de juge des exempts et cas royaux du bailliage d'Orléans, en remplacement de son père Jacques Groslot, et de le mettre en possession dudit office. — Argentan, 10 juin 1545.

Reçu au Parl. le 13 *juillet suivant. Arch. nat.* X[1a] 4925.

N° 14492 (23 juin 1545). — Commission à Etienne de Montmirail, conseiller au Parlement de Paris, de se transporter promptement dans les bailliages de Berry et d'Orléans pour « s'informer souverainement des prédicateurs et dogmatisant favorisant la faulse doctrine d'heresye ». — Abbaye de Thoart (lisez Troarn), 23 juin 1545.

Présentée au Parl. de Paris le 23 *juillet* 1545. *Arch. nat.* X[1a] 1555. Conseil, fol. 412 v°.

N° 14535 (5 avril 1545). —Commission donnée à Louis Gayant, conseiller au Parlement, envoyé par le roi dans le duché d'Orléans et le Comté de Blois pour y rechercher les prédicateurs et fauteurs d'hérésies et instruire leurs procès. — Jumièges, 5 août 1545.

Enreg. au Parl. de Paris le 11 *août* 1525. *Arch. nat.* X[1a] 8615, fol. 173.

N° 14558 (août 1545). — Ratification par le roi des lettres de Charles de France, duc d'Orléans, son fils, confirmant les privilèges des bouchers d'Orléans et portant règlement pour la police dudit métier et des marchands de bestiaux, donnés à Vatteville le 23 juillet précédent..— Jumièges, août 1545.

Enreg. au Parl. de Paris le 25 *juin* 1572. *Arch. nat.* X[1a] 8630, fol. 20 v° et 29.

1546. — Pâques, 25 avril.

N° 14835 (14 mars 1546). — Confirmation de Jérôme Groslot en l'office de bailli d'Orléans qu'il exerçait du vivant du duc d'Orléans, avec celui de juge des exempts et cas royaux du bailliage. — Paris, 11 mars 1545.

Enreg. au Parlement de Paris le 18 *mars* 1546 n. s. *Arch. nat.* X[1a] 4926. Plaidoiries, fol. 574 v°.

N° 15008 (17 avril 1546). — Déclarations pour les exécutoires portés sur les paroisses. — Montargis, 17 avril 1546.

Enreg. à la Cour des aides de Normandie le 4 *mai* 1526.

N° 15044 (avril 1546). — Création de deux foires l'an et d'un marché chaque semaine à Nogent-sur-Seine, bailliage de Montargis, en faveur d'Emery des Ruyaulx, seigneur du lieu. — Nemours, avril 1545.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 257, n° 14, folio 73.

N° 15049 (avril 1546). — Lettres de création d'un office de receveur ordinaire du domaine de la châtellenie de Beaugency — Ferrières, avril 1545.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 257[1], n° 153, fol. 80.

N° 15094 (mai 1546). — Confirmation des privilèges, franchises et coutumes des habitants de Lorris en Gâtinais. — Fontainebleau, mai 1546.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 257[1], n° 167, fol. 89.

N° 15101 (mai 1546). — Permission aux habitants de Saint-Maurice-sur-Aveyron, au bailliage de Montargis, de fortifier leur village. — Fontainebleau, mai 1546.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Tresor des Chartes, JJ. 257[1], n° 187, fol. 90.

N° 15103 (mai 1526). — Permission aux habitants de Triguères, au diocèse de Sens et bailliage de Montargis, de fortifier leur ville. — Fontainebleau, mai 1546.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 257¹, n° 187, fol. 99.

N° 15120 (1er juin 1546). — Lettres portant suppression de l'office de contrôleur des deniers communs de la ville de Montargis. — Fontenay (Tresigny), 1er juin 1546.

Original. Arch. munic. de Montargis. CC 12.

N° 15144 (26 juin 1546). — Don à Claude Fraddes, valet de limiers du roi, de l'office de sergent traversier en la forêt d'Orléans, vacant par la mort de Pierre Ferré, pour en faire son profit. — Fontainebleau, 26 juin 1546.

Bibl. nat. ms. fr. 25127, fol. 23.

N° 15184 (juin 1546). — Création de trois nouvelles foires à Choisy-aux-Loges, au bailliage d'Orléans, en faveur d'Alof de l'Hôpital, gouverneur de Fontainebleau, seigneur du lieu. — Fontainebleau, juin 1546.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 257¹, n° 206, fol. 108, v°.

N° 15327 (21 août 1546). — Don à Guyon Letirant, archer de la garde du roi, de 20 écus d'or soleil à prendre sur le produit de la vente de l'office de notaire royal dans les villages de Baigneaux, Santilly-le-Moutier et Lumeau, au bailliage d'Orléans, vacant par la mort de Jean Carré. — Moulins, 21 août 1546.

Original. Bibl. nat. ms. fr. 25723, n° 993.

N° 15390 (6 octobre 1546). — Don à Jean Leblanc et à Jacques Dolces, valets de fourrière de Marguerite de France, de 80 écus d'or, à prendre sur le produit de la vente de l'office de mesureur de grains au bailliage d'Orléans, vacant par la mort de Jean Mayers. — Messigny, 6 octobre 1546.

Original. Bibl. nat. ms. fr. 25723, n° 1006.

N° 15833 (15 mars 1546). — Réception de foi et hommage de Laurent du Mesnil, sr de la Mothe et de Baccon, commissaire ordinaire des guerres, pour le droit d'usage

et de chauffage qu'il a en la forêt d'Orléans, mouvante du duché d'Orléans. — Paris, 15 mars 1514.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3426.

SUPPLÉMENT

1515. — Pâques, 8 avril.

N° 15965 (27 juin 1515). — Provisions pour Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles, chambellan du roi, de l'office de bailli d'Orléans. — 27 juin 1515.

Bibl. nat. ms. fr. 21405, p. 270.

N° 16059 (22 novembre 1515). — Concession à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Vierzon, Creil, Clermont-en-Beauvaisis, Issoudun, Cosne, *Gien* et Saint-Pierre-le-Moutier, et des chambres à sel en dépendant, pour l'année commençant au 1er octobre 1515. — Milan, 22 novembre 1515.

Copie collationnée du 18 *février* 1517, *n. s. Arch. nat. Titres de Bourbon*, P. 1361[2], cote 960.

1517. — Pâques, 13 avril.

N° 16315 (17 février 1517). — Lettres de réception de l'hommage de Philippe de Boulainvilliers, chevalier, comte de Dammartin, mouvant du châtelet de Paris ; la baronnie de Champignelles, mouvante de Villeneuve-le-Roi ; la seigneurie de Courtenay, mouvante de Sens, et la seigneurie de *Saint-Maurice-sur-Aveyron, mouvante de Montargis*. — Paris, 17 février 1516.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 16, n° 5970.

N° 16422 (30 juin 1517). — Même concession qu'au n° 16059,

pour l'année commencée au 1er octobre 1516. — Montreuil, 30 juin 1517.

Original. Arch. nat., Titres de Bourbon, P. 1361², cote 960.

N° 16446 (7 avril 1517). — Mandement au bailli d'Orléans d'informer de commodo et incommodo sur la requête des maîtres tanneurs de ladite ville, tendant à obtenir la ratification de « leurs articles et ordonnances sur le faict dudict mestier ». — 7 août 1517.

Mention dans un arrêt du Grand Conseil, en date du 15 mai 1526. Arch. nat. V⁵ 1045.

N° 16527 (décembre 1517). — Confirmation du privilège de franc-salé accordé au chapitre de Notre-Dame de Cléry par les rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. — Le Plessis-les-Tours, décembre 1517.

Copie collat. du XVIIIe siècle. Arch. nat. K 178, n° 76.

1518. — Pâques, 4 avril.

N° 16552 (16 janvier 1518). — Mandement à Jean Sapin, receveur général de Languedoil et Guyenne, de rembourser à Frédéric Cathaigne, archer de la garde, les sommes suivantes, par lui dépensées sur l'ordre du roi : 1° Soixante écus soleil en allant de Tours à Bellancourt, en Picardie, chercher M. de Mailly ; 2° Quatre-vingt-six écus pour la nourriture de trente-huit prisonniers faits audit lieu, qui furent amenés avec ledit Mailly à Orléans ; 3° Cinquante-quatre écus en conduisant ledit Mailly d'Orléans à Loches. — Amboise, 16 janvier 1517.

Arch. nat. Deuxième compte de Jean Sapin, KK 289, fol. 471.

N° 16619 (1er mars 1518). — Déclaration de l'hommage d'Antoine de Cugnac, chevalier, baron d'Ymonville, au nom d'Antoine de Cugnac, chevalier, seigneur de Dampierre, son père, pour un droit d'usage dans la forêt d'Orléans, et pour la seigneurie de Vatimesnil,

dans le Vexin normand, mouvante du château de Gisors. — Amboise, 1er mars 1517.

Expéd. Orig. Arch. nat. P. 274[1], cote 6259.

1519. — Pâques 24 avril.

N° 16901 (9 janvier 1519). — Déclaration de foi et hommage d'Alof de l'Hôpital, sr de Choisy-aux-Loges, panetier du duc de Bourbon, pour le droit de prendre du bois dans la forêt des Loges (partie de la forêt d'Orléans), pour brûler dans ses maisons de Montboiserant et des Brosses. — Paris, 9 janvier 1518.

Orig. Arch. nat. Chambre des comptes de Paris, P. 10, n° 3434.

N° 16902 (9 janvier 1519). — Déclaration de foi et hommage d'Alof de l'Hôpital, sr de Choisy-aux-Loges, panetier du duc de Bourbon, pour le droit de prendre, chaque semaine, trois charretées de bois vert en la forêt d'Orléans. — Paris, 9 janvier 1518.

Orig. Arch. nat. Chambre des comptes de Paris, P. 10, n° 3433.

N° 17176 (1er septembre 1519). — Déclaration de foi et hommage d'Antoine de la Marche, écuyer, au nom de Marguerite de Hamel, sa femme, pour la seigneurie du Plessis, dans la paroisse de Vitry-aux-Loges, mouvante dudit Vitry. — Orléans (*sic*), 1er septembre 1519.

Orig. Arch. nat. Chambre des comptes de Paris, P. 19, n° 3441.

N° 17177 (5 septembre 1519). — Déclaration portant qu'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, doit continuer de jouir des revenus des greniers à sel à elle concédés, nonobstant les octrois obtenus par les habitants d'Orléans et les chapitres cathédraux d'Orléans, de Troyes et de Senlis. — Blois, 5 septembre 1519.

Orig. Arch. nat. Titres de Bourbon, P. 1370[1], cote 1872.

N° 17197 (2 novembre 1519). — Commission à François de Moulins, grand aumônier du roi, abbé de Saint-Mesmin, près Orléans, de faire procéder à la réformation des Hôtels-Dieu, hôpitaux et maladreries du royaume. — 2 novembre 1519.

Mentionnée dans d'autres lettres, sans date, relatives à ladite réformation. Bibl. nat. ms. fs. (du XVIe siècle), 5086, f. 75 v°.

1520. — Pâques, 8 avril.

N° 17320 (10 octobre 1520). — Don à Janet d'Arbouville, chevalier, s^{r} de Buno, capitaine du château de Crémone, de la terre et seigneurie d'Yèvre-le-Châtel. -- 10 octobre 1520.

Enreg. à la Chambre des comptes de Paris, anc. mem. 2 B. fol. 111. *Arch. nat.* PP. 119, p. 17.

N° 17330 (4 décembre 1520). — Concession à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Creil, Clermont-en-Beauvoisis, Cosne, *Gien* et Saint-Pierre-le-Moutier, et des chambres à sel en dépendant, pour l'année commençant le 1er octobre 1520. — Blois, 4 décembre 1520.

Vidimus du 17 *juin* 1521, *sous le sceau aux contrats de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. — Arch. nat.* Titres de Bourbon, P. 1361, cote 960.

1521. — Pâques, 31 mars.

N° 17380 (6 juin 1521). — Provisions de l'office de bailli d'Orléans, pour Jacques Groslot, sur la résignation de Lancelot du Lac, s^{r} de Chamerolles. — Dijon, 6 juin 1521.

Bibl. nat. ms. fs. 21405, p. 299 (Mention sous la date du

7 juin). *Bibl. nat.* ms. Clairambault, 782, p. 283 (Mention sous la date du 7 juin).

N° 17397 (16 juillet 1521). — Lettres de réception du serment de fidélité de Jean d'Orléans Longueville, évêque d'Orléans, pour le temporel dudit évêché. — Dijon, 16 juillet 1521.

Expéd. Orig. Arch. nat. P. 275[1], cote 239.

1522. — Pâques, 20 avril.

N° 17482 (30 mai 1522). — Mandement aux commissaires sur des aliénations de domaine dans le bailliage d'Orléans, de racheter au prix de 6,000 livres tournois, à Alabre de Soulle, prévôt des maréchaux, la terre de Châteaurenard, à lui vendue, sous faculté de rachat, par Louis XII, et don de cette terre, sous même faculté, au maréchal de Châtillon, bailleur de 6,000 livres, moyennant quoi le maréchal donnera quittance de 10,000 livres que le roi lui doit, de prêt, et que la situation lui rend difficile de rembourser. — Lyon, 30 mai 1522.

Orig. Londres, Bristish Museum. add. Charters, 12469.

N° 17512 (juillet 1522). — Lettres d'amortissement de tous les biens des églises, abbayes, prieurés, cures, hôpitaux, maladreries et fabriques dans les diocèses de Sens. Orléans et Meaux, moyennant une somme de 63,000 livres tournois. — Lyon, 15 juillet 1522.

Orig. Archives de l'Yonne, G. 143.

N° 17571 (22 décembre 1522). — Déclaration de foi et hommage de Jacques Asselin, marchand d'Orléans, pour le tiers des champarts de Belleville en la paroisse de Saint-Péravy-la-Colombe, mouvant d'Orléans. — Saint-Germain-en-Laye, 22 décembre 1522.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3449.

1523. — Pâques, 5 avril.

N° 17672 (2 juillet 1523). — Déclaration de foi et hommage de René Sauraige, pour lui et comme curateur de François Sauraige, son frère mineur, étudiant à *l'Université d'Orléans*, pour les fiefs des Granges, de la Chevalerie et des Vieilles-Cartes, mouvants d'Amboise. — Saint-Germain-en-Laye, 2 juillet 1523.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 12, n° 3924.

N° 17682 (14 juillet 1523). — Don à Alof de l'Hôpital, s^r de Choisy, échanson de la duchesse d'Angoulême, d'une somme de 3,000 livres sur les rentes des coupes de bois *dans la forêt d'Orléans, au lieu dit les Allouats*. — Saint-Germain-en-Laye, 14 juillet 1523.

Arch. nat. Comptes de l'épargne (1528), KK 96, fol. 635.

N° 17695 (8 août 1523). — Déclaration de foi et hommage d'Étienne Geufronneau, licencié ès-lois, garde de la prévôté de Montargis, pour la moitié du fief du Clos-le-Roi, manant de Lorris. — Montargis, 8 août 1523.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3450.

N° 17712 (1er octobre 1523). — Lettres de relief de surannation accordées à Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse et évêque d'Orléans, abbé commendataire du Bec-Hellouin, pour le serment de fidélité à cause de ladite abbaye. — Blois, 1er octobre 1523.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 265², n° 1517.

1524. — Pâques, 27 mars.

N° 17907 (23 novembre 1524). — Permission à Antoine de Semur, s^r de l'Estang, de transporter du Mâconnais à Orléans 200 setiers de blé, pour les y vendre. — Saint-Just-sur-Lyon, 23 novembre 1524.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 15, v°.

N° 17977 (13 décembre 1524). — Permission à Pierre Papot, marchand à Charlieu-en-Lyonnais, de transporter et de vendre à Orléans 400 muids de blé, mesure d'Orléans. — Saint-Just-sur-Lyon, 13 décembre 1524.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 29, v°.

N° 17992 (19 décembre 1524). — Mandement justificatif à Pierre d'Apestigny, receveur général des finances extraordinaires, de 205 écus soleil qu'il a payés au s^r de Châteaumorant, pour les dépenses faites par celui-ci dans l'exercice d'une commission qu'il tenait du roi, pour aller demander le subside du clergé dans les diocèses *d'Orléans*, de Bourges et de Nevers. — Saint-Just-sur-Lyon, 19 décembre 1522.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 33, v°.

N° 17993 (19 décembre 1524). — Lettres de sauf-conduit données à Simon Sister, pour transporter d'Auvergne à Orléans et à Paris 300 muids de blé, mesure de Moulins. — Saint-Just-sur-Lyon, 19 décembre 1524).

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 34 (*Mention*).

1525. — Pâques, 16 avril.

N° 18025 (2 janvier 1525). — Lettre de sauf-conduit accordée à Alexandre Thibault, marchand à Paray-le-Monial, pour transporter de Bourbonnais, Charolais et Roannais, à Nevers et *Orléans*, 300 muids de blé et autres grains. — Saint-Just-sur-Lyon, 2 janvier 1524.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 40.

N° 18060 (12 janvier 1525). — Don à Louis Acarie de l'office d'élu ordinaire d'Orléans, nouvellement créé, en plus des trois élus existants. — Saint-Just-sur-Lyon, 15 janvier 1524.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 49 (*Mention*).

N° 18077 (20 janvier 1525). — Lettres de sauf-conduit à Antoine de Croset pour faire transporter d'Auvergne et de

Forez 100 setiers de blé à Paris, *Orléans*, Blois et Tours. — Saint-Just-sur-Lyon, 20 janvier 1525.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 52, v° (*Mention*).

N° 18085 (25 janvier 1525). — Lettres de sauf-conduit à M. d'Alègre pour transporter de ses maisons d'Auvergne à *Orléans*, Blois et Paris, 2,000 setiers de blé. — Saint-Just-sur-Lyon, 25 janvier 1525.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 53, v° (*Mention*).

N° 18187 (23 mars 1525). — Permission à M. d'Embrun de transporter cinq cents sommées de blé de Forez à Orléans et Blois. — Saint-Just-sur-Lyon, 23 mars 1524.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 72 (*Mention*).

N° 18200 (28 mars 1525). — Don à Thomas du Val, pauvre homme de guerre, d'une place de religieux lai en l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. — Saint-Just-sur-Lyon, 28 mars 1524.

Bibl. nat. ms. fr. 5779, fol. 74 (*Mention*).

N° 18510 (novembre 1525). — Lettres de naturalité accordées par la Régente à Pierre d'Avrillé, natif de Savoie, archer de la garde du corps du roi sous le commandement du s^r de Chavigny, déjà au service, du temps du feu roi, et marié à une demoiselle ayant terre et seigneurie au lieu de la Motte, près Boiscommun, bailliage d'Orléans. — Saint-Just-sur-Lyon, novembre 1525.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 239, n° 53, fol. 13, v°.

1526. — Pâques, 1er avril.

N° 18563 (9 avril 1526). — Mandement aux gens du grand conseil, conseillers au Parlement et bailli d'Orléans, de laisser Antoine du Prat, chancelier de France, archevêque de Sens, entrer en possession de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dont il a été nommé abbé

par Louise de Savoie et dont il a obtenu les bulles de provisions après la mort d'Étienne de Poncher, précédent abbé. — Bordeaux, 9 avril 1526.

Original. Bibl. nat. ms. fr. 4658, n° 34.

N° 18569 (12 avril 1526). — Provisions en faveur de Jacques Groslot, bailli d'Orléans et maître des requêtes de la duchesse d'Alençon, de l'office de conseiller au grand conseil, vacant par la promotion d'Antoine Dubourg en l'office de lieutenant civil de la prévôté de Paris, avec dispense de tenir lesdits offices de bailli et de maître des requêtes. — Bordeaux, 12 avril 1526.

Bibl. nat. ms. fr. 5502, fol. 5, v° (*Mention*).

N° 18572 (12 avril 1526). — Déclaration de foi et hommage de François de la Trémoïlle, prince de Talmont, héritier de feu Louis de la Trémoïlle, pour la seigneurie de Saint-Gondon, mouvante d'Orléans. — Bordeaux, 12 avril 1526.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3459.

1527. — Pâques, 21 avril.

N° 19002 (7 février 1527). — Déclaration de foi et hommage de Charlotte d'Argouges, veuve de Philippe du Moulin, pour la seigneurie de Luy, en la paroisse de Sigloy, et certains droits de péage sur la Loire, mouvant de Châteauneuf-sur-Loire. — Saint-Germain-en-Laye, 7 février 1526.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3455.

N° 19043 (26 février 1527). — Don à François de la Chaussière, chevalier, seigneur de la Cour-des-Bois, de l'office de capitaine et des revenus d'Yèvre-le-Châtel, vacant par le décès de Jean d'Arbouville, seigneur de Buno. — 26 février 1526.

Bibl. nat. ms. fr. 21405, p. 306 (*Mention*).

Bibl. nat. ms. Clairambault 782, p. 287 (*Mention*).

N° 19187 (23 mai 1527). — Déclaration de foi et hommage de Louis de Tonnerre, évêque de Poitiers, comte de Tonnerre, *pour la seigneurie de la Salle*, manant d'Orléans, pour la seigneurie de Saint-Mars-de-la-Pile (auj. Cinq-Mars), manant de Tours, et pour *la seigneurie de Creuzy*, manant de Châtillon-sur-Loire. — Bois de Vincennes, 23 mai 1527.

Original. Arch. nat. Chambre de la Cour des Comptes de Paris, P. 16, n° 6019.

N° 19284 (8 juillet 1527). — Déclaration de foi et hommage de Bertrand de Culau, sr de Châteauneuf-sur-Cher et de Franconville, pour ladite terre de Franconville, manant d'Yèvre-le-Châtel. — Paris, 8 juillet 1527.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3465.

N° 19353 (16 septembre 1527). — Don à Charlotte d'Argouges, veuve de Philippe du Moulin, sr de la Mothe-d'Ossonville, en la paroisse de Châteauneuf-sur-Loire, des droits seigneuriaux dus à ladite seigneurie. — 16 septembre 1527.

Bibl. nat. ms. fr. 21405, p. 301 (*Mention*). *Bibl. nat.* — ms. Clairambault 782, p. 284 (*Mention*).

N° 19364 (septembre 1527). — Lettres de légitimation et de naturalité accordées à Georges Giquet, étudiant à l'Université d'Orléans, né à Rome, fils naturel de Louis Giguet, prêtre, à présent chanoine de Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône, et d'une grecque nommée Diane. — Compiègne, septembre 1527.

Enregistré à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 243, n° 355, fol. 104, v°.

N° 19366 (septembre 1527). — Lettres de naturalité accordées à Nicolas de Fenestreaux, peintre, natif d'Angers en Brabant, établi en France depuis vingt ans, demeurant à Orléans. — Compiègne, septembre 1527.

Enregistré à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 243, n° 380, f° 112, 1 page.

1528. — Pâques, 12 avril.

N° 19523 (28 mai 1528). — Déclaration de foi et hommage de Claude Gouffier, seigneur de Boisy, à cause de Jacqueline de La Trémoille, sa femme, pour la seigneurie de la Mothe de Château-Renard, mouvant de Château-Renard. — Saint-Germain-en-Laye, 28 mai 1528.

Original. Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, p. 10, n° 3467.

N° 19593 (juillet 1528). — Don à Jehannot Boutillier, sommelier d'échasonnerie du roi, des biens confisqués à Jean Leberche, demeurant à Orléans, condamné par sentence de contumace, du prévôt de cette ville, pour vols et recels de mauvais garçons. — Saint-Germain-en-Laye, juillet 1528.

Enregistré à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 245 I, n° 47, f° 3.

N° 19706 (24 décembre 1528). — Mandement au grénetier et contrôleur du grenier à sel de Gien de rendre justice à « Ynesse » de la Mare, voiturier par eau, au sujet d'une fraude commise à son préjudice par Jacques Fraillon et Gillet Laurent, ses associés. — 24 décembre 1528.

Mention dans un arrêt du Grand Conseil, en date du 7 avril 1531. *Arch. nat.* V 5 1048.

1529. — Pâques, 28 mars.

N° 19767 (mars 1529). — Lettres de don à Jacques Bienvenu, écuyer de la cuisine de bouche, et à Pierre Godefroy, archer de la garde, en récompense de services rendus au roi d'Espagne, des biens de feu Thomas Brizay, étranger non naturalisé, serrurier aux faubourgs d'Orléans, échus au roi par droit d'aubaine. — Paris, mars 1528.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 243, n° 544 fol. 161 v°.

N° 19782 (12 avril 1529). — Déclaration de l'hommage d'Hervé le Semelier pour une rente dix muids de seigle sur la dîme d'Olivet, sise à Tremblevif (auj. Saint-Viâtre), 12 avril 1529.

Anc. arch. de la Chambre des Comptes de Blois, lay. M. *Arch. nat.* p. 1479, fol 233 v°.

F° 19889 (26 octobre 1529). — Provisions, en favaur de Jean Boisseau, de l'office de sergent de la sixaine des bailliage et prévôté d'Orléans, vacant par le décès de Denis Masurier. — 26 octobre 1529.

Mention dans des arrêts du Grand Conseil, en date des 7 juillet 1531 *et* 23 *janvier* 1532. n. s. *Arch. nat.* V⁵ 1048.

N° 19924 (2 décembre 1529). — Provision en faveur de Jean Gasteau, de l'office de sergent de la sixaine des bailliage et prévôté d'Orléans, vacant par le décès de Denis Masurier. — 2 décembre 1529.

Mention dans un arrêt du Grand Conseil, en date du 23 *janvier* 1532 n. s. *Arch. nat.* V⁵ 1048.

1530. — Pâques, 17 avril.

N° 19989 (février 1530). — Lettres de légitimation accordées à Hilaire Bongars, archer des ordonnances de la Compagnie du gouverneur d'Orléans, fils naturel de feu Jean Bongars, religieux de Saint-Benoît, abbé de Saint-Léonard et de Tiphaine-Bailly. — Moulin, février 1529.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 245 l, n° 132, fol. 30.

N° 20114 (novembre 1530). — Lettres de naturalité accordées à Nicolas d'Utrecht, natif du pays de Namur, homme d'armes de la Compagnie du gouverneur d'Orléans. — Orléans, novembre 1530.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 245ᴵ, n° 359, fol. 99.

1532. — Pâques, 31 mars.

N° 20443 (16 juillet 1532). — Provisions de l'office de lieutenant du prévôt d'Orléans, en faveur de Jean de Mareau. — 16 juillet 1532.

Mention dans un arrêt du Grand Conseil, en date du 29 juillet 1536. *Arch. nat.* v[5], 1051.

1533. — Pâques, 13 avril.

N° 20543 (13 février 1533). — Lettres portant permission aux marchands fréquentant la rivière de Loire et ses affluents, de lever, sur les denrées et marchandises transportées par lesdites rivières, certaines aides déterminées, pour employer les deniers en provenant à leurs affaires communes. — Paris, 13 février 1532.

Copie du XVIII[e] siècle. Arch. nat. A D IX, 1 *bis*, non folioté.

1534. — Pâques, 5 avril.

N° 20682 (9 février 1534). — Lettres de réception du serment de fidélité d'Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, pour le temporel dudit évêché. — Paris, 9 février 1533.

Expéd. orig. Arch. nat. P. 725[2], cote 263.

N° 20880 (février 1534). — Don à François de la Vallée, seigneur de Mérobert, porte-enseigne de la compagnie du gouverneur d'Orléans, en garnison à Mouzon, des biens confisqués de feu Adrien Flament, condamné à mort et exécuté pour ses démérites, par sentence des échevins de la justice ordinaire de Mouzon. — Paris, février 1534.

Enreg. à la Chancellerie de France. Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 248, n° 54, fol. 26.

N° 20881 (1534). — Lettres restituant à Etiennette de Sainville, noble dame, veuve de feu Claude de Montlort, et à

ses cinq filles, réduites à l'extrême pauvreté, les biens confisqués sur leur mari et père, pour excès et outrages à un sergent royal dans l'exercice de ses fonctions, par sentence du bailli d'Orléans, confirmée par arrêt du Parlement. — Paris, février 1534.

Enreg. à la Chancellerie de France, Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 248, nº 75, fol. 34, vº.

1536. — Pâques, 16 avril.

Nº 21023 (16 mars 1536). — Provisions de l'office de lieutenant du prévôt d'Orléans, en faveur de Guillaume Boucher, licencié ès-lois, au lieu de François Vaillant, décédé. — 16 mars 1535.

Mention dans un arrêt du Grand Conseil en date du 29 *juillet* 1536, *donné entre ledit Boucher et Jean de Mareau, portant adjudication dudit office à ce dernier.* — *Arch. nat.* V[5] 1051.

1537. — Pâques, 1er avril.

Nº 21238 (30 avril 1537). — Provisions pour Jacques Groslot, seigneur de Champbaudouin, conseiller au Grand Conseil, de l'office de bailli d'Orléans. — 30 avril 1537.

Enreg. à la Chambre des Comptes de Paris, anc. mem. 2 J. fol. 153. *Bibl. nat.* ms. fr. 21405, p. 339.

Nº 21303 (31 juillet 1537). — Lettres portant que Jean Babou, conseiller du roi, bailli de Gien, maître de la garde-robe du dauphin, sera payé de ses gages de 365 livres, sur l'ordinaire de Gien. — 31 juillet 1537.

Bibl. nat. ms. fr. 21475, p. 334.

Nº 21307 (7 avril 1537). — Déclaration de foi et hommage de François de Monceau, chevalier, porte-enseigne de cent gentilshommes de l'hôtel, pour la seigneurie d'Yèvre-le-Châtel, mouvant d'Orléans. — Paris, 7 août 1537.

Original, Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 40, nº 3486.

1539. — Pâques, 6 avril.

N° 21616 (18 janvier 1539). — Déclaration de foi et hommage de Jacques de Harlay, chevalier, en son nom et au nom de ses frères et sœurs, pour la seigneurie de Beaumont-les-Bois (Beaumont-du-Gâtinais) et de Barnonville, et six cents arpents de bois situés dans la forêt d'Orléans et mouvant de Nemours et de Château-Landon. — Paris, 18 janvier 1538.

Original, Arch. nat. Chambre des Comptes de Paris, P. 10, n° 3186.

N° 21805 (2 mai 1539). — Déclaration de foi et hommage de Guillaume Beauharnais pour le lieu de la Chaussée et une censive située en la paroisse de Saint-Laurent des Orgerils, et une autre en la paroisse Saint-Paul d'Orléans, mouvant d'Orléans. — Paris, 2 mai 1539.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 11, n° 3496.

N° 21827 (13 juin 1539). — Déclaration de foi et hommage, fait entre les mains du chancelier de France, par Jean du Bois, pour les terres de Cloye et du Bord-d'Arignan, sis en la *paroisse de Ligny-le-Ribault*, au Comté de Blois. — Paris, 13 juin 1539.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 16, n° 6045.

N° 21843 (20 juin 1539). — Déclaration de foi et hommage d'Étienne Gommet, laboureur, pour la métairie de Cheynes et la moitié de ses appartenances, mouvant du Châtelet d'Orléans. — Paris, 20 juin 1539.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 11, n° 3497.

1540. — Pâques, 28 mars.

N° 21943 (4 janvier 1540). — Provisions en faveur de Jean Malingre, blessé au service du roi, de la place, réservée

à la nomination royale, de religieux lai en l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans. – Paris, 4 janvier 1539.

Copie du temps, Bibl. nat. ms. fr. 5503, fol. 132, 1 page.

Nº 21984 (23 mars 1540). — Déclaration de foi et hommage de Nicolas Berthereau, bailli et concierge du Palais-Royal à Paris, seigneur de Villiers-le-Lac, pour un jardin clos de murs, situé à Orléans devant l'église des Cordeliers. — Paris, 23 mars 1539.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 10, nº 3495.

1541. — Pâques, 17 avril.

Nº 22247 (17 octobre 1541). — Mandement aux commissaires chargés de juger en dernier ressort les procès engagés par suite de la réformation de la forêt d'Orléans, de juger les procès pendants entre le chapitre de Notre-Dame de Noyon et les habitants de Grandru et de Pont-l'Évêque, instruits par le grand-maître des Eaux et forêts. — Pagny, 17 octobre 1541.

Enreg. aux Eaux et forêts, Arch. nat. Z¹ᵉ 869, fº 307, vº.

1542. — Pâques, 9 avril.

Nº 22529 (9 mars 1542). — Provisions pour Charles Chaufourneau de l'office des receveurs des deniers communs de la ville de Montargis. — 9 mars 1542.

Bibl. nat. ms. fr. 21405, p. 348 (*Mention*).

1543. — Pâques, 25 mars.

Nº 22656 (20 août 1543). — Lettres portant suppression de l'office de receveur des deniers communs de la ville d'Orléans, restituant aux échevins le droit de pourvoir à cette charge de deux ans en deux ans, ainsi qu'ils avaient toujours fait auparavant, et ordonnant que la personne par eux élue ne sera comptable des-

dits deniers que devant le bailli et les officiers d'Orléans, moyennant la somme de 2,250 livres tournois que la ville sera tenue de payer au duc d'Orléans. — Reims, 20 août 1543.

Original, Arch. municip. d'Orléans, Loiret, Bb. 62.

N° 22666 (15 septembre 1543). — Lettres d'assignation à la veuve et aux enfants de Jean Compain, élu d'Orléans, et à ses ayant cause, d'une somme de 258 livres de rentes, sur les aides de Châteaudun. — Sainte-Menehould, 15 septembre 1543.

Bibl. nat. ms. fr. 21405, p. 352 (*Mention*).

1546. — Pâques, 25 avril.

N° 23132 (1er août). — Déclaration de foi et hommage de Jean Gallois pour le four banal de Chaumont en Sologne, mouvant de Beaugency. — Fontainebleau, 1er août 1546.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 11, n° 3505.

N° 23149 (8 octobre 1546). — Déclaration de foi et hommage de Louis de Rochechouart, panetier ordinaire du roi, écuyer, seigneur de Montpipeau, pour le château de Montpipeau, mouvant du duché d'Orléans, les seigneuries d'Epieds, et les fiefs de Saintry et de Villemars, etc. mouvant de Beaugency. — Is-sur-Tille, 8 octobre 1546.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 11, n° 3507.

N° 23174 (16 janvier 1546). — Déclaration de foi et hommage de Jeanne Galyot de Genouilhac, vicomtesse d'Uzès, dame de Crussol, pour la seigneurie de la Ferté-Nabert (auj. la Ferté-Saint-Aubin), mouvant du duché d'Orléans. — Villers-Coterets, 16 janvier 1546.

Original, Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 11, n° 3501.

N° 23185 (12 février 1546). — Déclaration de foi et hommage de Claude Robertet, seigneur et baron d'Alluyes et de Cornay, trésorier de France et secrétaire des finances, fait à cause de sa femme, Anne Briçonnet, pour les fiefs de l'Orbette, Tanqueue, le Vieil-Ascensement et le Clos-le-Roi, sis près la ville d'Orléans, et le fief de la Mothe, sis au val de Loire, mouvant d'Orléans. — Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1546.

Original. Arch. nat., Chambre des Comptes de Paris, P. 11, n° 3503.

SECOND SUPPLÉMENT

1518. — Pâques, 4 avril.

N° 23524 (26 mars 1518). — Déclaration de foi et hommage de Philippe de Suze, chevalier, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel, commandés par le s^r^ de Saint-Vallier et pour le seigneur du Coudray-en-Beauce, mouvant d'Yèvre-le-Châtel. — Amboise, 26 mars 1517.

Orig. Arch. nat. Chambre des comptes de Paris, P. 10, n° 3431.

1525. — Pâques, 16 avril.

N° 23855 (7 août 1525). — Lettres de la régente autorisant François d'Escars à quitter la ville d'Orléans, où il avait été condamné par arrêt du Parlement de Paris, à résider deux ans, à la condition d'aller habiter, pendant le reste dudit temps, sa maison de Bret. — Lyon, 7 août 1525.

Transcription du temps. Bibl. nat. ms. fr. 5109, fol. 417, v°.

1539. — Pâques, 6 avril.

Nº 25458 (sans date). — Déclaration de l'hommage rendu entre les mains du cardinal de Sens, légat et chancelier de France, par François Michaut s[r] de la Rivière, conseiller du roi, chambellan et premier écuyer de l'écurie, pour une terre mouvant du duché d'Orléans.

Formulaire de la Chancellerie royale, ms. du XVI[e] siècle, *Bibl. nat.* fr. 5086, fol. 56, 1 page.

Textes d'actes non datés.

Nº 25555 (sans date). — Don à Germain de Ganoy, évêque d'Orléans, des revenus perçus dans ledit évêché pendant qu'il était en régale.

Formul. de la Chancel. roy. intitulé : *Forme de subscrire lettres*, etc. — Ms. du XVI[e] siècle. *Bibl. nat.* f. 5500, fol. 273, v°.

Nº 25556 (sans date). — Pouvoir de lieutenant-général en Bourgogne, donné en l'absence des s[rs] de la Trémoïlle et d'Aumont, à Lancelot du Lac, s[r] de Chamerolles, bailli et gouverneur d'Orléans.

Formul. de la Chancel. roy. intitulé : *Forme de subscrire lettres*, etc., ms. du XVI[e] siècle. *Bibl. nat.* f. 5500, fol. 290.

Nº 25581 (sans date). — Mandement adressé aux Parlements de Paris et de Provence, gouverneur d'Orléans, bailli de Berry et sénéchal de Lyon, pour les avertir que Bernardin de Vaulx (des Baux), sous la conduite duquel sont placées les galères récemment préparées en Provence contre le Turc et autres ennemis de la foi catholique, est autorisé à faire prendre dans les prisons de Paris, de Provence, d'Orléans, de Bourges et de Lyon, les criminels « en bonne convalescence », pour ramer sur lesdites galères.

Id. id. id., fol. 316, v°.

N° 25622 (sans date). — Lettres permettant à François, cardinal de Tournon, abbé de Ferrières, pour subvenir aux frais de son présent séjour à Rome, de vendre jusqu'à cent arpents de bois de haute futaie de ladite abbaye, avec don audit cardinal de la moitié appartenant au roi du produit de ladite vente, à réserve, toutefois, de 1,200 livres, que ledit cardinal devra verser entre les mains du changeur du trésor.

Formulaire de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle. Bibl. nat. fr. 5503, fol. 47, v°.

N° 25623 (sans date). — Lettres portant assignation sur la recette du changeur du trésor et sur les dossiers provenant de la vente des bois de l'abbaye de Ferrières, que doit lui verser le cardinal de Tournon, de la somme de 1,200 livres tournois, montant de la pension de Jean de Léris, sr de Châteaumorant, gentilhomme de la Chambre, pour l'année finissant au 31 décembre 1532 (derrenier passé).

Id. id. id., fol. 48, v°.

N° 25625 (sans date). — Mandement aux baillis d'Orléans, de Blois, de Tourraine et d'Amboise, et au sénéchal d'Anjou, de faire réparer les chaussées, turcies et levées de la Loire, rompues par les inondations.

Id. id. id. (*Bibl. imp. de Vienne* (*Autriche*), ms. 6979, fol. 80).

N° 25637 (sans date). — Remise à Jean de Badonvilliers, seigneur d'Aulnay-la-Rivière, des droits féodaux dus au roi à l'occasion de la vente de la seigneurie de Grèves, sise dans la paroisse dudit Aulnay, et mouvant du roi à cause d'Yèvre-le-Châtel.

Id. id. id., fol. 106, v°, 1 page 1/4.

N° 25638 (sans date). — Lettres autorisant Jean de Badonvilliers, maître ordinaire des comptes, à retenir par puissance de fief la seigneurie de Grèves à Aulnay-la-Rivière, mouvant du roi à cause d'Yèvre-le-Châtel au bailliage d'Orléans.

Id, id. id., fol. 107, 2 pages.

N° 25642 (sans date). — Lettres accordant à Pierre-le-François, seigneur de la Fontaine, prévôt des maréchaux, dans les élections d'Orléans, Chartres, Blois, Châteaudun et Vendôme, une somme de 262 livres 10 sous tournois par an, en augmentation de ses gages, auparavant fixés à 300 livres.

Id. id. id., fol. 113, 3 pages.

N° 25660. — Mandement aux bailli et prévôt d'Orléans d'imposer de nouveau, pour l'année suivante, sur les habitants de la ville et des faubourgs, la somme de 1,860 livres tournois qui devra être employée, comme celle qui a été levée pour la présente année, au payement de cinq lances fournies et autres affaires du roi.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle, *Bibl. nat.*, fr. 14368, fol. 21, v°, une page et demie.

N° 25662. — Don d'une pension annuelle à prendre pendant dix ans sur les amendes de la forêt d'Orléans, octroyé à Nicole Bernard, lieutenant particulier du gouverneur et bailli d'Orléans, en récompense de ses services tant dans cet office que dans la charge qu'il a eue de reformer le domaine et les forêts dudit bailliage.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle, *Bibl. nat.*, fol. 54, une page.

N° 25674. — Mandement du s^r de Janville (Michel de Luppé), conseiller du roi et prévôt de l'hôtel, d'opérer la saisie du champars et censives d'Epreux au bailliage d'Orléans, biens appartenant à Charles de Bourbon et qui n'ont pas été mis comme les autres entre les mains du roi.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle, *Bibl. nat.*, fol. 74, demi-page.

N° 25683. — Provisions pour Jacques Maréchal, potager de la cuisine de bouche du roi, de l'office de sergent à

cheval au bailliage et prévôté d'Orléans vacant, parce que celui qui l'occupe, Pierre Barbier, n'a pas demandé sa confirmation à l'avènement du roi.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle. Bibl. nat., fol. 81, trois quarts de page.

N° 25697. — Mandement à la Chambre des Comptes de Paris de passer et allouer aux comptes du receveur ordinaire d'Orléans les gages de feu Gilles des Ormes, chevalier, premier maître d'hôtel du roi, pour l'office de châtelain et garde de la tour et château de Janville, gages qui avaient été rayés parce qu'on avait égaré les provisions, à l'absence desquelles la veuve dudit des Ormes, Anne de Longuejoue, supplée en produisant un extrait du registre du secrétaire chargé de leurs expéditions.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle, Bibl. nat., fol. 100, v°, une page.

N° 25786. — Mandement à Jacques Groslot, bailli d'Orléans, d'assembler le ban et l'arrière-ban du bailliage, afin de poursuivre les vagabonds et pillards de la région.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle, Bibl. nat., fol. 197, quart de page.

N° 25822. — Commission à plusieurs personnes pour chasser et détruire les loups dans les bailliages de Troyes, Sens, Chaumont, Bar-sur-Seine, Berry, *Orléans*, *Montargis* et Bourges, et leur accordant pour chaque loup qu'ils tueront deux deniers, et pour chaque louve quatre deniers.

Protocole de la Chancellerie royale. Manuscrit du XVIe siècle, Bibl. nat., fr. 19822, n° 132.

Mentions d'actes non datés

N° 25951. — Louis Rouillart, prévôt d'Orléans, nommé conseiller lai au lieu de François Boucher, pourvu d'un office de conseiller clerc. — Reçu le 21 août 1517 (fol. 248, v°).

Arch. nat., reg. décembre 1519.

N° 26244. — Confirmation d'un droit de franc-salé d'un muid de sel en faveur du chapitre de Notre-Dame de Cléry.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Actes non reconstitués, indiqués sans leur date. — Arch. nat. PP. 111 et PP. 119, fol. 150, v°.

N° 26366. — Don à François de La Chasserie, sr de la Cour-des-Bois, de l'usufruit d'Yèvre-le-Châtel.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Actes non reconstitués, indiqués sans leur date. — Arch. nat., fol. 195, v°.

N° 26400. — Provisions pour Hector Sanxerre de l'office de receveur ordinaire d'Orléans.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Actes non reconstitués, indiqués sans leur date. — Arch. nat., fol. 167.

N° 26406. — Déclaration en faveur du bailli de Gien, ses lieutenants, prévôts et sergents, et des autres officiers du bailliage et comté de Gien, qui deviennent des officiers royaux.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Actes non reconstitués, indiqués sans leur date. — Arch. nat., fol. 198, v°.

N° 26408. — Provisions pour Antoine Lenoir de l'office de receveur ordinaire de Gien.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Actes non reconstitués, indiqués sans leur date. — Arch. nat., fol. 226, v°.

N° 26551. — Lettres de cession à François et Raoul Burgensis de l'Ile-aux-Bœufs à Orléans, moyennant 6 livres parisis par an, payables à la recette ordinaire du lieu.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Ancien mém. coté 2 E, commençant en 1527 et finissant en 1529. — Arch. nat., PP. 111 et PP. 119, fol. 1.

N° 26557. — Don à René de Goulf, de la terre de Nesle, en la Chatellenie de Boiscommun, au duché d'Orléans, sa vie durant.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Ancien mém. coté 2 E, *commençant en 1527 et finissant en 1529. — Arch. nat.*, fol. 36.

N° 26578. — Lettres de la régente portant assignation de payement à Pierre Marcheboue de 200 livres parisis par an, sa vie durant, sur la recette ordinaire d'Orléans.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Ancien mém. coté 2 F, *commençant en 1529 et finissant à Pâques 1532. — Arch. nat.*, PP. 11, et PP. 119, fol. 27.

N° 26599. — Lettres accordant à Jean Brinon, s^r de la Bussière, pour lui et ses hoirs, la faculté d'avoir audit lieu de la Bussière sceau à contrats, notaire, tabellion et droits y appartenant, en payant quinze sous de rente à la recette de Gien.

Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Ancien mém. coté 2 F, *commençant en 1529 et finissant à Pâques 1532. — Arch. nat.*, fol. 213.

N° 26724. — Mandement à la Chambre des comptes de rétablir aux comptes de la recette ordinaire d'Orléans tout ce qui a été payé à François de la Chasserie (alias de la Chaumière), du revenu de la terre d'Yèvre-le-Chatel.

id. id. id. anc. mém. coté 2 G, commençant en 1532 et finissant en 1536. *Arch. nat.* PP. 111 et PP. 119, fol. 149, v°.

N° 26790. — Confirmation pour Emilio Forlane, sieur de la Carriane et Etiennette de Plantis, sa future épouse, du don du revenu des terres de Neuville et Vitry (aux Loges).

id. id. id. id. id. fol. 268, v°.

N° 26801. — Don à Guillaume Tarisa, Jean Neuchod et Jean Labbé de 270 livres sur la recette ordinaire d'Orléans.

id. id. id. id. id. fol. 299 v°.

N° 26807. — Don à Lancelot du Lac, s[r] de Chamerolles, gouverneur d'Orléans et de Mouzon, du revenu de ladite terre de Mouzon pour six ans.

id. id. id. id. id. fol. 301 v°.

N° 26938. — Don à Joachim de la Châtre, s[r] de Nançay, capitaine des gardes, d'une maison sise à Orléans, appelée la maison de Saint-Jean-le-Blanc.

id. id. id. id. fol. 389.

N° 26974. — Mandement de payer à Isabeau des Fossés, veuve de Denis de la Bosse, 3,000 livres sur la recette ordinaire d'Orléans.

id. id. id. id. ancien mém. coté J, commençant en 1538 *et finissant en janvier. Arch. nat.* PP. 111 et PP. 119, fol. 86.

N° 27045. — Lettres accordant à Charles, duc d'Orléans, en attendant le règlement de son apanage, la jouissance des *duchés d'Orléans*, d'Angoulême, de Châtellerault, du comté de Clermont en Beauvoisis, de la Chatellenie de Bonneuil, etc.

id. id. id. id. id. fol. 267 v°.

N° 27163. — Provisions pour François de Bonjean de l'office de contrôleur des aides, traites et équivalent d'Orléans.

id. id. id. id. anc. mém. coté 2 K, commençant en janvier 1540 *et finissant à Pâques* 1543. — *Arch. nat.* PP. 111 p. 353 et PP. 119, fol. 224.

N° 27188. — Provisions pour Etienne Maupin de l'office de receveur des deniers communs de Jargeau.

id. id. id. id. id. fol. 242 v°.

N° 27310. — Provisions pour Claude Parcheminier de l'office de receveur des deniers communs et patrimoniaux d'Orléans.

id. id. id. anc. mém. coté 24, commençant à Pâques 1543

et finissant à Pâques 1544. — *Arch. nat.* PP. 111, p. 385 et PP. 119, fol. 358.

N° 27440. — Assignation de rentes à la veuve et aux enfants de Jean Compaing, à Antoine Lecomte et autres, qui les avaient acquises du roi Louis XII à prix d'argent, pour en jouir sur le magasin à sel d'Orléans.

id. id. id. id. anc. mém coté 2 *N, commençant en mai* 1545 *et finissant en avril* 1547 *après Pâques.* — *Arch. nat.* PP. 111, p. 469, et PP. 119, fol. 24.

N° 27478. — Déclaration en faveur des habitants d'Orléans, les déchargeant de la contribution de 944 livres 9 sous 1 denier, faisant partie de 16,000 livres qui devaient être réparties sur les autres villes closes du bailliage.

id. id. id. id. id. fol. 173, v°.

N° 27754. — Rôles de mandements, acquits et autres actes à expédier par ordre du roi, signés de la main de François Ier, 1° à Joachim de la Châtre, l'un des capitaines des gardes et capitaine de la grosse tour de Bourges, 1,000 livres pour ses gages et état de capitaine de ladite tour, de l'année finie le 31 décembre 1530, à prendre sur les deniers qui proviendraient de la vente de l'office de contrôleur du grenier à sel d'Orléans, vacant par le décès de Jean Turpin.

Arch. nat. J. 960[1], n° 24, *anc.* 51. — *Mandements aux Trésoriers de l'Epargne de payer.*

N° 27802. — Mandement pour faire payer 74 livres par an au prévôt des maréchaux de Gien et 120 (*sic*) livres à son archer, depuis que le receveur général Besnier a été pourvu de ladite recette au lieu de Ruzé et dorénavant tant que lesdits prévôt et archer exerceront leur charge.

Arch. nat. J. 960[1], n° 28, *anc.* 59.

N° 27956. — Lettres à Julien Delaporte pour exercer l'état de prévôt des maréchaux de Nivernais, Donziais et Gien,

concurremment avec Toussaint de Servandey, son beau-père, et l'un en l'absence de l'autre.

Arch. nat. J. 960[1], n° 47, *anc.* 89.

N° 28132. — Modération de taille pour quatre ans, suivant l'avis des élus d'Orléans, du général de la charge et du Grand Conseil, aux pauvres habitants de Villeguy en Sologne, de la moitié de ce qu'ils avaient à payer au roi durant ledit temps, pour les aider à supporter les grandes pertes que leur ont fait supporter cette année la grêle et les inondations.

Arch. nat. J. 960[1], n° 72, *anc.* 116.

N° 28262. — Don à Etienne de Levaz, dit le Chevalier, valet de pied du roi, de 80 écus sur le produit de la vente de l'office de contrôleur des deniers communs de la ville de Pithiviers, vacant par le décès de Jacques Bertrand, dit d'Orléans.

Arch. nat., J. 960[4], n° 1, *anc.* J. 962, n° 38.

N° 28267. — Mandement au bailli de Montargis de faire mettre entre les mains de Jean Maillard les deniers dus à feu Louis de Canossa à cause de son abbaye de Ferrières, et du revenu de Montereau-faut-Yonne et du grenier à sel dudit lieu qu'il tenait par engagement du roi, deniers dus par Nicolas Taboullier, fermier dudit de Canossa et de les apporter vers le roi.

Arch. nat. J. 960[4], n° 2, *anc.* J. 962, n° 39.

N° 28388. — Mandement pour faire tenir pendant un an à Emilio de Cambriane (alias de la Cavriane et Cavriano) les terres et seigneuries de Neuville et de Vitry (aux-Loges), au bailliage d'Orléans.

Arch. nat., J. 960[4], n° 32, *anc.* J. 962, n° 71.

N° 28619. — Don à damoiselle Etiennette, veuve de Claude de Montcellart, pauvre veuve chargée de six petits enfants, dont cinq filles, de l'amende de 400 livres parisis à laquelle feu son mari fut condamné par sentence du bailli d'Orléans, confirmée par arrêt du Parlement, pour avoir outragé un sergent, ladite somme

destinée à aider le mariage de ses filles quand elles seront en âge, nonobstant toute ordonnance restrictive de semblables dons.

Arch. nat., J. 961[8], n° 6, *anc.* J. 962, n° 134.

N° 28770. — Permission au lieutenant de la ville et du château de Concarneau en Bretagne, pour M. l'Amiral, de faire tirer des pays d'Anjou, Poitou, *Orléans* et autres, et conduire par eau ou par terre, soixante pipes de vin pour la provision dudit château, durant la présente année, sans payer ni droit ni tribut.

Arch. nat., J. 961[8], n° 32, *anc.* J. 962, n° 162.

N° 28937. — Don fait à la requête du cardinal de Tournon, en faveur de Gilbert comte de Ventadour, et de Suzanne de Cornillon, dame de La Motte-Beuvron, sa femme, de la somme de 750 livres tournois, moitié réservée par la Chambre des Comptes, suivant l'ordonnance du montant des droits de rachat et revenus d'une année de la terre et seigneurie de la Motte-Beuvron au duché d'Orléans, dont ils avaient obtenu la remise complète.

Arch. nat., J. 961[8], n° 58, *anc.* J. 962, n° 188.

N° 29077. — Don à François Cordon, contrôleur de la maison de Messeigneurs et élu d'Orléans, de la somme de 400 livres tournois sur la résignation qu'il entend faire de son office d'élu.

Arch. nat., J. 961[8], n° 89, *anc.* J. 962, n° 219.

N° 29119. — Prorogation pour six ans, suivant l'avis du Grand Conseil, en faveur des habitants de Montargis, de l'affranchissement des tailles et de l'octroi de 4 deniers parisis par minot de sel vendu et distribué au grenier de ladite ville.

Arch. nat., J. 961[8], n° 99, *anc.* J. 962, n° 229.

N° 29146. — A Jean Briant, chevaucheur d'écurie, 8 livres tournois pour un voyage qu'il a fait en février dernier, de Rouen à Orléans, porteur de lettres touchant

les affaires du roi, adressées à un nommé Jean Duboys, et pour son retour à Rouen.

Mandement à Jean Laguette, recev. gén. des fin. extraord. de payer. — *Arch. nat.*, J. 961[8], n° 105, *anc.* J. 962, n° 235.

N° 29213. — Lettres portant que François de la Chasserie, chevalier s[r] de la Cour-des-Bois, jouira des revenus de la terre et seigneurie d'Yèvre-le-Châtel au duché d'Orléans, et de ses dépendances, durant trois ans, à dater du jour de la saisie qui en avait été faite par les commissaires chargés de la réunion des parties aliénées du domaine.

Arch. nat., J. 961[8], n° 123, *anc.* J. 962, n° 253.

TABLES

A

Acarie (Louis), 10445, 18060.
Alby, 6235.
Alègre (marquis d'), 18085.
Alençon (duchesse d'), 18569.
Alof de l'Hôpital, 15184, 16902, 17682.
Allouets (les), lieu dit de la forêt d'Orléans, 17682.
Alluys (baron d'), 23185.
Amboise, 17672 (bailli d'), 25625.
Amiens (taverniers d'), 8983
Amier (dame d'), 23174.
Andelot (seigneur d'), 13209.
Angoulême (duchesse d'), 1694, 2602, 5396 (ville d'), 27045.
Apestigny (Pierre d'), 17992.
Anjou, 9484, 9987.
Anjou (chambre d'), 13590 (bailli d'), 25625.
Anvers (en Brabant), 19366).
Arbouville (Jean d'), 19043.
Argouges (Charlotte d'), 3369, 19002, 19353.
Arignan (bord de l'), 21827.
Asselin (Jacques), 17571.
Aulnay-la-Rivière (seigneur d'), 25637.
Auvergne, 17993, 18077, 18085.
Aventois (Jean d'), 10949.
Avrillé (Pierre d'), 18510.

B

Babau (Simon), 9558, 9690.
Babou (Jean), 9087, 21303.
Baccon (seigneur de), 15833.
Badonvilliers (Jean de), 25637, 25638.
Bailly (Edme de), 11000 (Tiphaine), 19989.
Baigneux (bailliage d'Orléans), 15327.
Balorre (Gatien de), 9690.
Barlier (Pierre), 25683.
Barnouville, 21616.
Bar-sur-Seine, 25822.
Barres (seigneur des), 6494.
Barrois, 5233.
Basque (Pierre le), 10831.
Beaugency, 5127 (prévôt de), 5127, 12802, 13726, 15049, 23132, 23149,
Beauharnais (Guillaume), 21805.
Beaumont-le-Bois (Gâtinais), 21616
Beaune, 9484.
Bec-Hellouin (abbé du), 17712.
Belleville (Saint-Péravy-la-Colombe), 17571.
Berché (Jean le), 19593.
Bernard (Adam), 9432.
Bernard (Nicole), 25662.
Berry 25832 (bailliage de), 14492.
Berthereau (Nicolas), 21984.
Bertrand (Jacques), 28262.
Besnier, 27822.
Bienvenu (Jacques), 19767.
Bigier (Jean), 8977.
Blois, 18077, 18085, 18187, (bailli de), 25625, 25642 (comte de) 14535.

Boisseau (Jean), 19889.
Boissy (Claude Gouffier, seigneur de), 19523.
Bois (Jean du), 21827.
Boiscommun, 4224, 18510, [illegible].
Boisville (en Beauce), 14193.
Bohier (Jacques), 315.
Bonjean (François de), 27163.
Bongars (Jean), 19989 (Hilaire), 19989.
Bonneuil (châtellenie de), 27045.
Bosse (Denis de la), 26974.
Bouchante (en Flandre), 8718.
Boucher (Michel), 2139, 4083, 8436 (Guillaume), lieutenant du prévôt d'Orléans, 21,023 (François), 25951.
Bouchet (lieu du), 5127.
Boulainvilliers (Philippe de), 16315.
Boulogne, 7109.
Bourbon (Gabrielle de), 264, (Charles de), 25674.
Bourbonnais, 18025.
Bourdineau (Jean), 7250 (Jacques), 7256, 7305.
Bourges, 25581, 25822, 27754, (grosse tour de), 5234.
Boutault (Jean), 10172.
Boutillier (Jehamot), 19593.
Bret (maison de), 23855.
Bretagne (François de et Marie de), 2545 (duché de), 3357, 9484, 9987 (Jean de), 11046.
Breton (Jean), 10432.
Briant (Jean), 29146.
Briare, 3871, 12855.
Briconnet (Anne), 23185.
Brinon (Jean), 26599.
Brizay (Thomas), serrurier à Orléans, 19767.
Brosses (des), 16901.
Bruneton (Jean), 10411.
Buno (seigneur de), 19043.
Burgensis (François et Raoul), 26551.
Bussière (la) 8682, 26599.
Buzart (Pierre), 11,000.

C

Canossa (Louis de), 28267.
Carré (Jean), 15327.
Cavriane (Emilio Ferlano de la), 6085, 26790, 28388.
Cathaigne (Frédéric), 16552.
Célestins (d'Ambert les), 349, 577.
Châlons-sur-Saône, 19364.
Chamerolles (seigneur de), [illegible], 17380, 25566, 26807.
Champagne, 6444.
Champbaudouin (seigneur de), 21238.
Charles VII, 9256.
Charles VIII, 4397.
Charlieu-en-Lyonnais, 17977.
Charolais, 18025.
Chartres, 1683, 25642.
Chasserie (François de la, alias de la Chaussière), 26366, 26724, 29213.
Châteaubriant (de), 9484.
Châteaudun, 22 666, 25642.
Château-Landon, 21616.
Châteaumorant (seigneur de), 17992, 25623.
Châteauneuf-sur-Cher, 19284.
Châteauneuf - sur - Loire, 3369, 7321, 13476, 19002, 19353.
Château-Renard (seigneur de la Mothe), 19523.
Château[illegible] ([illegible]), [illegible] (châtellenie de), 11038.
Châtellerault, 27045.
Châtillon-sur-Loire, 2565, 19187.

Châtillon-sur-Loing, 4244.
Châtillon (maréchal de), 6648, 10172, 17482 (cardinal de). 8293.
Châtre (Joachin de la), 5233, 5234, 26938, 27754 (Gabriel de la), 8706.
Chaufourneau (Charles), 22529.
Chaumière (François de la). 19043
Chaumont (en Sologne), 23132, 25822.
Chaumontois, 10172, 10949.
Chaussée (seigneur de la), 21805.
Chavigny (seigneur de), 18510 (Jean de) 13449.
Cheruau (Geoffroy), 10432.
Chevalerie (fief de la), 17672.
Cheynes (métairie de), 21843.
Choisy (s^r de), 17682.
Choisy-aux-Loges (bailliage d'Orléans), 15184, 16901, 16902.
Cholerie (rue de la), 4217.
Cicero, 9558.
Clarisses, 4412.
Cléry (Notre-Dame-du-Chapitre), 144, 4533 (franc salé), 16527, 26244.
Clermont (en Beauvoisis), 27045.
Clos-le-Roi (fief de), 17695, 23185.
Cloye, 21827.
Colas (Jean), 5377 (François), 8451, 8977.
Coligny (Gaspard de — seigneur de Châtillon), 11038, 13209 (François de), 13209.
Compain (Jean), 13343, 22666, 27440.
Concarneau (château de), 28770.
Cordeliers (d'Orléans), 7417, 21984 (de Meung), 10556.
Cordon (François), 29077.
Cornay (baron de), 23185.
Cornillon (Suzanne de), 28937.
Cossé (de Brissac), 4094.
Coudray (seigneur de), 23524.
Cour-des-Bois (s^r de la), 19043, 26366 (chevalier de la), 29213.
Cour-le-Roi (maison de la), 7250, 7305.
Crécy, 5368.
Creil, 1694.
Creuzy (seigneurie de), 19187.
Crobbé (Laurent), 8718 (note).
Croset (Antoine de), 18077.
Crussol (dame de), 23174.
Cugnac (Antoine de), 16619.
Culan (Bertrand de), 19284.

D

Dampierre (seigneur de), 16619.
Dammartin (comte de), 16315.
Delamare (Yves), 5653.
Delaporte (Julien), 27956.
Denis (Salomon), 9864.
Deshayes (Adam), 4224.
Diane 19364.
Dolces (Jacques), 15390.
Donziais, 27956.
Dry, 5127.
Duboys (Jean), 29146.
Dubourg (Antoine), 18569
Duhac (Martial), 9837.
Durand (veuve), 13590.

E

Embrun (marquis d'), 18187.
Epieds (seigneurie d'), 23149.
Epreux (censive d'), 25674.
Escars (François d'), 23855 (Antoine d'), 14193.
Eschilleux (en Gâtinais), 11046, 11047.
Estang (seigneur de l'), 17907.
Etampes (duc d'), 11046.

Etiennette (damoiselle), 28619.
Eurre (Lambert d'), 14193.

F

Fauquenbergues (Adrien de), 10172
Fenestreaux (Nicolas de), 19366.
Ferrières (Eléonore de), 3905, (abbé de), 25622 (abbaye de), 28967.
Ferté-aux-Oignons (la), 5127.
Ferté-Nabert (la, alias Ferté-Saint-Aubin), 23174.
Feuillet (Etienne), 10643.
Flament (Adrien), 20880.
Fontaine (seigneur de la), 25642.
Fontainebleau, 8851.
Forbanne (Emile), 2543, 2586.
Forez, 18077, 18187.
Forges (Fernand de), 10445.
Fossés (Ysabeau des), 26974.
Fraddes (Claude), 15144.
Fraillon (Jacques), 19700.
France (Charles de, duc d'Orléans), 13726, 13727, 14558 (Madeleine de), 8693 (Anne de), 16059, 17177, 17330.
François (Pierre le), 25642.
François Ier, 2547.
Franconville (seigneur de), 19284.
Fumée (Adam), 7417 (Martin), 13921.

G

Gallois (Jean), 23132.
Gamay (Germain de, évêque d'Orléans), 25555.
Garnier (Nicolas), 10326.
Garrault (Jean), 3363.
Gasteau (Jean), 19924.
Gaudin (seigneur de), 3369.
Gayant (Louis), 14535.
Genouilhac (Jeanne Golyot de), 23174.
Goufronneau (Etienne), 17695.
Gien (bailli du comté de), 2602, 4244, 26406 (Clarisses de), 4412, 5396, 5653, 6494 (sainte Claire de), 7631, 7632 (château de), 5233 (grenier à sel de), 5234 (comte de), 8693, 9087, 10831 (eaux et forêts de), 13449, 16059, 17330, 21303 (receveur de), 26408, 26599 (prévôt des maréchaux de), 27802.
Gigitet (Georges et Louis), 19364.
Godefroy (Pierre), 19767.
Gommet (Etienne), 21843.
Gondard (Jean), 10243.
Gouffier (Claude), 19523.
Gouin (Pierre), 9864.
Goulf (René de, alias Gulphe), 8937, 26557.
Gouvieux, 1694.
Gouverneur (Guyot dit Guison), 10643.
Grandru, 22247.
Granges (fief des), 17672.
Grèves (seigneurie de), 25637, 25638.
Groslier (Jean), 5377.
Groslot (Jacques), 813, 5368, 5996, 11979, 17380, 18569, 21238, 25786 (Jérôme) 11979 (Jacques et Jérôme), 14481, 14835.
Gueulff (René de), 5525.

H

Habert (Martin), 10411.
Hamel (Marguerite de), 17176.
Harlay (Jacques de), 21616.
Hatte (Jean), 5584,
Henri VIII (d'Angleterre), 2299.
Heu (Antoine de), 10554.
Hopital (Alof de l'), 15184, 16901.

I

Ile-aux-Bœufs, 26551.
Ingrandes, 5653.

J

Janet d'Arbouville, 17320.
Janville-en-Beauce (seigneur de) 25674, 25697.
Jaquet (Jean), 10243.
Jargeau, 27188.

L

Lac (Lancelot du), 15965, 25566, 26807.
Labbé (Jean), 26801.
Laguette (Jean), 5368, 9864.
Langey (de), 4083.
Lambertet (étang de), 349, 577.
La Motte-Beuvron (dame de), 28937.
Lamyrault (François), 5127.
Laurent (Gilbert), 19700.
Lasaigne (Louis, alias Lenseigne), 5533, 9432.
Lautrec (de), 5377.
Leblanc (Jean), 15390.
Le Clerc (Jean), 3369.
Lecomte (Antoine), 27440.
Lenoir (Antoine), 26408.
Léon X, 1016, 11[illegible]6.
Lescoriolle (Jean), 5270.
Letirant (Guyon), 15327.
Levas (Etienne de, dit le Chevalier), 28[illegible].
Levis (Jean de), 25623.
Ligny-le-Ribault, 21827.
Loire (turcies et levées de la), 25625.
Loges (forêt des), partie de la forêt d'Orléans, 16901.
Longuejouc (Anne de), 25697.
Longuet (Mathurin et Jean), 13088.
Loré (Châtellenie de), 11.
Lorrain (Jean le), 11000.
Lorris, 4244, 15094, 17695.
Louis XI, 9256.
Loy (seigneurie de), 19002.
Lumeau, 15327.
Luppé (Michel, bâtard de), 11, 25674.
Lyon, 25581.

M

Maconnais, 17907.
Maillard (Jean), 28267.
Madeleine-lès-Orléans (la), 1292, 2545, 3357, 3363.
Mailly (de), 16552.
Mainferme (Pierre), 9864.
Marcheboue (Pierre), 26578.
Maréchal (Jacques), 25683.
Mabbe (Laurent de), 8718.
Mager (Jean), 15390.
Malingre (Jean), 21943.
Malvaut (Jean), 10243.
Marchands fréquentant la rivière de Loire, 20543.
Marchandon (Guillaume), 9774.
Marchemoret, 6235.
Marche (Antoine de la), 17176.
Marseille, 6444.
Masurier (Denis), 19889, 19924.
Maucreux, 6235.
Maupin (Etienne), 27188.
Melphes (prince de), 7321, 13476.
Merobert (s^r de), 20880.
Mesnil (Laurent du), 15833.
Meung-sur-Loire (Cordeliers de), 5490, 10556.
Michau (François), 25458.
Micy (Saint-Mesmin de), 349.
Michelet, 10831.

Monceau (François du), 8851, 21307.
Montboiserant, 16901.
Montcellart (Claude de), 28619.
Montereau-Faut-Yonne, 28267.
Montlart (Claude de), 20881.
Montmirail (Etienne de), 14492.
Montmorency (Louise de), 6648.
Montpipeau (seigneurie de), 23149.
Mont (Jacques du), 524.
Monlon (Philippe de), 3369.
Montargis, 68, 95, 138, 992, 2517, 3110, 4244 (privilèges) 4541, 5368 (forêt) 6648 (grenier à sel) 6857, 7181, 10831, 11000 (bailli de) 13209, 14072, 15008, 15044, 15101, 15103, 15120, 16315, 17695, 22529, 25822 (bailli de) 28267, 29119.
Morier (près du), 5127.
Morin (Jean), 4217.
Mothe d'Ossonville (s^{r} de la), 19353, (s^{r} de la), 15833, 18510 (fief de la, au val de Loire), 23185.
Moulin (Philippe du), 19002, 19353.
Moulins (François des), 17197.
Mouzon, 20880, 26807.

N

Namur, 20114.
Nancay (s^{r} de) 5233, 6494, 8706, 26938.
Nantouillet, 6235.
Naples, 5377.
Navare (reine de), 3363.
Nemours, 3110, 21616.
Neuchod (Jean), 26801.
Neuville, 2543, 2586, 930, 9774, 10326, 26790, 28388.
Nesles (terre de), 8937, 26557.
Nesploy, 5525, 8937.
Nivernais, 29976.
Nogent-sur-Seine, 15044.
Normandie, 6444.
Nourry (François), 9690.
Noyon (Notre-Dame de), 22247.

O

Olivet, 19782.
Orbette (fief de l'), 23185.
Orléans-Longueville (Jean d'), 17397 (Jean d'), 17712 (Charles duc d'), 27045 (duc d'), 11979.
Orléans, 182, 315 (hôtel-Dieu), 524 (forêt), 622, 778 (bailliage), 813 (Université), 1232 (échevins), 1233 (évêché), 1683, 1859 (contrôleur des domaines, 2139 (maire et échevins), 2299 (barbiers et chirurgiens), 2488 (privilèges), 3143 (université), 3446, 3996, 2618 (bailli), 3996 (Châtelet), 4094, 5449, 4397, 5368, 5525, 5533, 5653, 6444 (forêt), 7109 (bailli), 7181 (université), 8325 (prévôt), 8899, 8983, 9256, 9281, 9301 (conseillers), 9320 (greffe), 9350 (forêt), 9432, 9558, 9483, 9484, 9690, 9774 (université), 9867, 9987 (forêt), 10172, 10243, 10326, 10411, 10445, 10554, 10556 (forêt), 10643, 10949, 11053 (terrier), 12911 (université), 13054 (bailli), 13209, 13343, 14193, 14492, 14535 (bouchers), 14558, 15390 (forêt), 15833 (bailli), 15965 (tanneur), 16446, 16552 (forêt), 16619, 16902 (sel), 17177 (chapitre cathédral), 17177 (crèche), 17397, 17482 (maladreries, prieurés, abbayes), 17512 (université), 17672 (forêt), 17682,

17907, 17977 (clergé), 17992 (blé), 17993, 18025, 18060, 18085, 18187, 19366, 19889, 19924 (prévôt), 20443 (bailli), 20881 (forêt), 21616, 22247 (Châtelet), 21843, 22656, 25566, 25581 (bailli), 25660 (forêt), 25662 (prévôt), 25683, 25697, 25822, 26400, 26578, 26801, 26807 (recette), 26974, 27310 (sel), 27440, 27478, 27754, 28770.
Ormes (Gilles d'), 25697.

P

Pallier (Pierre), 9301, 9774.
Papot (Pierre), 17977.
Paray-le-Monial, 18025.
Paris, 17993, 18085, 25581.
Parcheminier (Claude), 27310.
Parlement de Paris, 2504, 12802.
Peigné (Etienne), 5449.
Pegny (Etienne), 5533.
Pellerin (Pierre), 10831.
Penthièvre (c^te^ de), 11046.
Perreau (Martin), 5996.
Personnel (Guillaume), 8451.
Picardie, 6444.
Piger (Guillemin), 9483.
Pithiviers, 28262.
Philippe-Auguste, 9256.
Plantis (Etienne de), 26790.
Plessis (seigneurie du), 17176.
Poncher (François de), 2547, (Etienne de), 2547, 18563.
Porte-Renard (marché), 1233.
Perreau (P.), 813.
Poissonnet (Guillaume), 4224,
Poitiers (évêque de), 19187.
Poncher (évêque de), 2504.
Pont-l'Evêque, 22247.
Ponts-de-Cé, 5653.
Prat (chancelier du), 2504, 6235. (Antoine du), 18563.
Précy (de), 778.
Prez (Guillaume du), 5533.
Provence, 25581.
Pinseux, 6235.
Puiseaux, 84.

Q

Quatre-Métiers (pays des), 8718.
Quérière (Louis de la), 9301.
Quinquempoix (François de, s^r^ du Mez), 13449.

R

Ravault (François), 3110.
Ravisa (Guillaume), 26809.
Regmard (Claude), 10949.
Rieux (Mme de), 9987.
Rivière (seigneur de la), 25458, (Gilles de la), 9483.
Roannais, 18025.
Robertet (Claude), 23185.
Rochechouart (Louis de), 23149
Rolland (Aymond), 10432.
Rosoy, 6235.
Rothelin (marquis de), 12802.
Rouillart (Louis), 25951.
Roussillon (comte de), 5389.
Ruyaulx (Emery de), 15044.
Ruzé, 27802.

S

Saimbault (Nicolas), 8101.
Sainville (Etiennette de), 20881.
Saint-Augustin, 1016.
Saint-Aignan (église), 3824, 6051.
Saint-Benoît-sur-Loire, 1972, 2135 2504, 2547, 6235, 12675, 12691, 18200, 18563, 19989.

Sainte-Claire (couvent de), 7631, 7632.
Saint-Cyr, 8851.
Saint-Euverte (abbaye de), 21943, (abbé de), 8293.
Saint-Gondon-sur-Loire, 8779, 18572.
Saint-Laurent-des-Orgerils, 21805
Saint-Léonard (abbé de), 19989.
Saint-Marc-la-Vile, 19187,
Saint-Maurice-sur-Aveyron, 15101 16315.
Saint-Mesmin (François de), 7417. 9433 (abbé de), 17197.
Saint-Paul (à Orléans), 21805.
Saint-Péravy-la-Colombe, 17571.
Saint-Quentin, 13074.
Saint-Samson (prieuré de), 1016, 1126.
Saint-Thibaut (Guillaume de), 10432.
Saint-Vallier (s^r^ de), 23524.
Saint-Viâtre, 19782.
Saintry (fief de), 23149.
Salle (seigneur de la), 19187.
Santilly-le-Moutier, 15327.
Sapin (Jean), 16552,
Sauvaige (François), 17672 (René), 17672.
Sauxerre (Hector), 26400.
Savary (Jean), 9281.
Savoie (Louise de), 18563.
Sédan (s^r^ de), 8101.
Séguin (Antoine), 6698 (alias Sanguin), 6964, 7045, 13788, 14140, 20682.
Semelier (Hervé le), 19782.
Semur (Antoine de), 17907.
Senlis, 3824.
Sens, 6235, 15103 (archevêque de), 18563 (cardinal de), 25458, 25822.
Servaudoy (Toussaint de), 27956.
Sigloy, 19002.
Sister (Simon), 17993.
Soulle (Alabre de), 17482.
Sourdis (s^r^ de), 9837.
Starbe (Jean), 10554.
Stuart (Jacques roi d'Ecosse), 8693.
Sully-sur-Loire, 264.
Suze (Philippe de), 23524.

T

Taboullier (Nicolas), 28267.
Tanquene (fief de), 23185.
Thibault (Alexandre), 18025.
Tonnerre (Louis de), 19187.
Toulouse (archevêque de), 8293, 17712.
Touranne, 25625.
Tours, 18077.
Tournon (Blanche de), 5389, (François, cardinal de), 25622, 28937.
Tremblevif, 19782.
Trémoïlle (Louis de la, — François de la, prince de Talmont), 18572 (Jacqueline de), 19523.
Triguières, 15103.
Troyes, 25822.
Turpin (Jean), 27754.

U

Ulmo (Jean de), 5996.
Université, 11053.
Utrecht (Nicolas d'), 20114.
Uzès (vicomtesse d'), 23174.

V

Vaillant (François), 21023.
Val (Thomas du), 18200.
Vallée (François de la), 20880. (Geoffroy), 8436.

Vatimesseil (de), 16619.
Vaupargne (Marguerite de), 7632.
Vaulx (Bernardin de, ou des Baux), 25581.
Vendôme, 25642.
Vieil-Ascensement (le), 23185.
Vieilles-Cartes (fief des), 17672.
Villemars (fief de), 23149
Villiers-le-Sec, 21984.
Velu (Jean le, dit le Buisson). 10445.
Ventadour (Gilbert comte de), 28937.
Villeguy (en Sologne), 2 132.
Venet (Clément), 10554.
Verdun, 9558.
Vernoy (Michel), 9558.
Vérone (Marc de), 5449.
Villamoine (Robert), 9281.
Villeneuve (Louis de), 9527.
Villemores, 5127.
Villeplatte, 8682.
Vitry (aux Loges), 2543, 2586, 8451, 8977, 17176, 26790, 28388.
Voisin (Augustin), 10326.

Y

Yèvre-le-Châtel, 987, 8851, 17320, 19043, 19284, 21307, 23524, 25638, 26366, 26724, 29213.
Ynesse (de la Mare), 19700.
Ymonville (baron d'), 16619.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR L'HISTOIRE D'ORLÉANS

Pour les travaux historiques, il n'y a jamais trop de documents inédits. Ceux que j'ai copiés n'offrent pas un intérêt de premier ordre ; mais, quels qu'ils soient, ils présentent certains détails ou ignorés ou peu connus, et j'ai cru, qu'à ce titre, ils mériteraient de figurer dans nos Bulletins.

I

Le premier document est intitulé : « Extrait d'un journal de fr. Pierre Pothier, prieur de Saint-Euverte. » Il s'étend de 1562 à 1596. Son importance avait frappé l'abbé de Saint-Léger, qui, dans une lettre autographe conservée à notre Bibliothèque et datée du 26 décembre 1777, pria dom Fabre de lui en faire une copie. Ce dernier s'empressa de la lui envoyer, en lui disant : « Une chose singulière que vous observerez, c'est qu'il attribue à une sédition la Journée de la Saint Barthélemy. » En effet, Pothier écrit : « Le 25 d'aoust, est survenu une sédition populaire en cette ville d'Orléans, en laquelle s'est ému les catholiques contre les luthériens, lesquels n'ont été les plus forts et ont été mis au fil de l'épée : ladite sédition est venue pour les menaces d'une playe faite à l'amiral, nommé Gaspard de Coligny. »

L'auteur n'est connu que par une pièce de vers en l'honneur de l'abbé de Saint-Euverte, Violle, conservée dans le curieux opuscule : *Tumulus Violaei.*

II

Le second document, moins intéressant que le premier, renferme le récit de quelques événements survenus à Orléans, de 1628 à 1650. Je l'ai trouvé dans le volume de notre Bibliothèque E 565, in-fol. : « La mer des histoires. » L'auteur, resté inconnu, était certainement un Orléanais ; il a rempli l'ouvrage de ses notes. On lit au fol. 50 : « ... Le miracle de Théophile, duquel il y a une tapisserie à Saincte-Croix d'Orléans, proche la petite porte du chœur. » Fol. 118 : « Histoire de Jeanne d'Arc. » En effet, on voit dans une gravure assez grossière (l'ouvrage fut imprimé en 1506), Jeanne d'Arc à cheval, avec une magnifique chevelure. Le document, que je publie, comprend quatre feuilles d'une belle écriture. Il a pour titre : Mes Souvenirs.

III

Dans le troisième se trouve le récit des événements de 1733 à 1757, avec ce titre : « Mémoire de ce qui s'est passé de remarquable en l'église cathédrale de Sainte-Croix. » Ces notes, qui comprennent quatre grands feuillets, ont été écrites par le chanoine Charles-François Picault, seigneur de la Rimbertière. Né à Orléans, en 1721, il obtint, en 1755, une prébende canoniale, qu'il ne conserva que deux ans. Il mourut en 1757. Ce Mémoire vient à la suite du Martyrologe de Sainte-Croix qu'avait compilé ce même chanoine.

J'ose croire que ces documents, quels qu'ils soient, éclaireront notre histoire locale, si peu connue dans ses détails.

Ch. Cuissard.

I

EXTRAIT D'UN JOURNAL DE FR. PIERRE POTHIER

PRIEUR DE SAINT-EUVERTE

Depuis 1562 jusqu'en 1596

1562. — Mai

L'an 1562, au mois de mai, le curé de Saint Paterne d'Orléans fut pendu et étranglé (pour la religion romaine et apostolique). Il avoit été condamné par l'un des juges dudit tems. Audit mois fut commencé à abattre les églises tant de ladite ville d'Orléans que ez fauxbourg et plusieurs maisons.

Item fut pillé les saintes reliques et massacrez par aucuns de la ville et autres malfaicteurs.

Item fut exécuté un conseiller de parlement, ce en allant en embassade, et se nommoit Mr Sapin, et ne sçais le nom de l'autre (l'abbé de Gatines) et chacun furent jugez par aucuns juges de ce tems.

Juin

Fuite des prestres, tant chanoines que religieux, et autres. Item fut fait commandement aux habitans nommez papistes de sortir et abandonner femmes, enfants, leurs biens et meubles, sur peine d'être pendus et étranglez.

Item fut frère Agnan Huist, tué et arquebuzé à Mareau aux Bois, et fut pris au presbytère et trainé le long du village, et furent en fuite un nommé frère Thibault le Mesle et le chapelain, nommé Antheaume.

1563. — Avril

La ville d'Orléans fut renduë par la composition de la paix, et fut mise en l'obéissance du Roy et mirent toutes choses en leur premier estat soit la messe ou presche, et deffense de ne s'entre rien dire l'un l'autre, sur peine d'estre pendu et estranglé et en fut fait le cri par la ville.

Le Roy fit son entrée en ladite ville, accompagné de grands seigneurs et de sa gendarmerie, lui fut fait obéissance, et depuis fut fait deffense de faire presche en la cour du Roy, ni de six lieuës prez.

Le 15 dudit mois, furent commencées matines qui n'avoient été dites depuis la fortune passée de avril.

Septembre

Fut envoyé, de la part de MM. du Parlement, des commissaires pour la réformation de la ville d'Orléans, qui se consiste ez affaires de la République, et se nomme M. Machaut.

Septembre

En ce même tems fut assemblée de ville pour faire une citadelle pour la deffense de la ville a la porte banniere, et furent posées les pièces d'artillerie l'an 1563. Fut publié un Edit de la part du Roy, lequel faisoit mention de ne avoir aucune préminensse sur les catholiques aus juges de la ville d'Orléans, et de lesser aller les prisonniers qui ont été pris durant les troubles.

Novembre

Au mois de novembre, fut fait commandement de faire démanteler la ville d'Orléans, et ce fut par le commandement du Roi et de son Conseil.

Le quinzième ou dixième jour dudit mois furent abbatues les forteresses de la ville d'Orléans et fut commencée à abattre la Porte Bourgogne, et les autres en suivant. Etoit lieutenant M. du (Montrud), chevalier de l'Ordre.

Novembre

Le second jour dudit mois, fut mis le feu ez trainées des mines de la tour de Saint Laurent et fut mise par terre par le capitaine des mines du Roy.

1564. — Juin

Le deuxième a été élevée la charpente de M. Saint Euverte.

Août

Le neuvième jour d'aoust, a été commencée à couvrir l'église de M. Saint Euverte.

1566. — Mars

Le 17 de mars, M. l'Evêque d'Orléans, Mathurin de la Saussaie, a fait son entrée en la ville d'Orléans.

May

Le 22 de may, fut commencée la tour par Maistre Jean Langelar.

Novembre

Le 28 (novembre), Monsieur Frère Michel Violle a pris possession de l'abbaye de Saint Euverte d'Orléans, prenant l'habit de notre Ordre et même règle.

1567. — Septembre

Le dernier jour, fut pris plusieurs villes par trahison, ensemble la ville d'Orléans, qui fut trahie par le Bailly de ladicte ville et fut assaillie la citadelle ou estoit le capitaine Cabant, qui la tint l'espace de 15 (20) jours à cause qu'il n'avoit plus de vivres.

1568. — Aoust

Le 19 d'aoust, fut mis le feu en la presche de la rue d'Illiers, et ne scait on qui a ce fait. M. d'Entragues en a fait faire information par M. le lieutenant criminel.

Septembre

Le cinquième jour de septembre, fut faite une procession générale et la messe chantée en l'église des Cordeliers (durant

laquelle) fut une émeute et sédition, laquelle est avenuë par un soldat, lequel ne l'a sçu appaiser, de quoi est survenu grande émotion et la presche brulée et autre chose.

Octobre

Le 10 octobre, Monsieur Henry, frère du Roi, a fait son entrée en sa duché d'Orléans, et les habitants l'ont reçeu en grand triomphe et tous en armes et le ciel (dais) présenté audit sieur, lequel ne l'a voulu recevoir, et lui ont porté après lui.

1569. — May

Le 25 may, jour de la Pentecoste, le corps de M. le comte de Brissac fut amené en la ville d'Orléans et mis en l'église de M. Saint François, le clergé au devant, les capitaines accompagnez de Messieurs les habitants et tous en armes ; le soir en suivant, furent dites les vigiles par MM. de Sainte Croix et autres.

Juin

Le 14 juin, le Roi Charles, étant en la ville d'Orléans, voulut voir les habitans en armes et enseignes déployées, lesquels montoient au nombre de trois mille six cent.

Le 15 dudit mois, fut faite procession générale et porté le Saint-Sacrement par M. l'Evêque d'Orléans et célébra la messe ; y assista Notre sire le Roi, ensemble Madame Marguerite, sa sœur, et les gentilshommes et autres seigneurs.

1570. — Mars

Le pénultième de mars, Monseigneur le maréchal de Cossé, gouverneur d'Orléans, a fait son entrée en ladite ville, et l'ont été recevoir Messieurs de la ville, ensemble Messieurs les Docteurs et habitants de villes tous en armes, lui présentent le ciel, lequel ne l'a receu. Les ruës furent tenduës de tapisseries et chapeaux de triomphe. A la grande Eglise, M. l'Evêque l'a receu en lui faisant les remonstrances, qui appartiennent à un tel Seigneur, puis se présenta à son oratoire, rendant grâces à Dieu et Notre Dame, puis fut conduit par Messieurs d'Entragues et autres.

Décembre

Le 4 décembre est avenu que la rivière de Loire a pris crue et est débordée du costé de la Sologne sur une étendue de deux lieuë au plus. Le portereau, tant du costé de Saint Marceau que de Tudelle, et la plus grande part du plat pays, demandoit aide au peuple, lequel leur donna secours du mieux qu'il fut possible et par le commandement de Messieurs de la ville.

Le 6 dudit mois, est venu une grande cruë d'eau de la rivière de la Loire et Loiret, qui se sont unis ensemble et ont fait un grand déluge par le plat pays et autres lieux.

Le 13 dudit mois est venu une grande cruë d'eau, laquelle a amené un grand dommage, c'est que deux arches des ponts ont été mises par bas, ensemble quelques maisons. Les pauvres gens crioient à la faim et estoit la pitié plus grande qu'auparavant, et se perdoit beaucoup de marchandise, à cause qu'on ne pouvoit donner secours, tant au pauvre peuple qu'à la dite marchandise, et plusieurs furent noyez, entre les autres deux gentilshommes qui venoient voir M. le gouverneur d'Entragues.

1571. — Décembre

Le pénultième de décembre, notre maître le prédicateur, nommé frère Philippe Picar, de l'ordre de M. Saint François, en son vivant prédicateur ordinaire par l'espace de dix ans, en cette ville d'Orléans, a rendu le tribut de nature au Dieu vivant.

Le même jour MM. du clergé, MM. les échevins et autres se sont assemblez, pour prendre conseil, touchant les funérailles de deffunt notre maître Picar, cy dessus nommé, auquel assistoit M. l'évêque, et fut avisé de faire assembler le clergé pour assister au convoi du dit deffunt, ce qui fut fait. M. l'évêque présent, est porté (apparamment le corps du deffunt) par les relligieux des quatre ordres et aux quatre coins un de MM. les docteurs de Sorbonne de Paris, nommé M. Vigor, l'un de MM. les docteurs de l'Université nommé M. Gouffroy, aux deux autres bouts M. le sous doyen de Sainte Croix et M. le

receveur de la ville, tous portans le deuil. Et fut pris ledit Picar en son couvent de Saint François et porté par la ville en grande solemnité, au grand regret de tout le peuple de la ville ; et pouvoit avoir six cent tant torches que cierges et autres luminaires, qui est tant de la part de MM. de la ville que des confrairies, et fut porté par la grande église, puis transporté au couvent des Cordeliers et chantée la grande messe par M. le sous doyen de Sainte Croix et la note chantée par les chantres de la grande église et de MM. de Saint Aignan ; à l'offerte fut fait prédication par M. le prédicateur Vigor, lequel revenant de la Cour, où étoit le Roi, pour lors à Amboise, et fut prié de ce faire par M. l'évêque et MM. de la ville.

1572. — Mars

Le 23 ou 24 de mars, dimanche de la passion, les hérétiques firent le presche à la Quevre ; revenant dudit presche, estant sur l'eau de la rivière de Loire, entre Chessi et Combleux, au lieu de la Salle, est avenu punition divine, leur bateau est submergé et mourut dix à onze personnes.

Aoust

Le 25 (26) d'aoust, est avenu une sédition populaire en cette ville d'Orléans, en laquelle s'est ému les catholiques contre les luthériens, lesquels n'ont été les plus forts et ont été mis au fil de l'épée : ladite sédition est venuë pour les menaces d'une playe faite à l'amiral nommé Gaspard de Coligny.

1573. — Juillet

Le 24 juillet, le roi Henry de Pologne, frère du roi Charles, à son retour du siège de la Rochelle, a fait son entrée dans la ville d'Orléans en armes, dont MM. les habitants de ville se sont montrez bien affectionnez, c'est à savoir MM. de la justice, ensemble MM. les échevins, aussi MM. les docteurs de l'Université et manans et habitans de ladite ville. M. l'évêque et MM. du clergé ont été au devant de lui et ledit évêque lui a fait la harangue pour ledit clergé.

1575. — Aoust

Le 21 aoust, Madame Elizabeth, femme de deffunt de bonne mémoire Charles de Valois, roy de France, a fait son entrée en cette ville d'Orléans et délivré les prisonniers criminels.

1576. — Novembre

Le 25 novembre, le roi Henri, troisième de ce nom, a fait son entrée en sa ville d'Orléans, et Madame sa femme, nommée Louise de Vaudemont : la dite entrée a été faite en armes : puis s'est parti pour aller à Blois, tenir les Etats et oüir les doléances de ses sujets.

1579. — Janvier

Le 26 janvier, à sept heures du matin, vint un grand tremblement de terre en cette ville d'Orléans et le peuple fut ému.

1584. — Février

Le 3 février, M. l'évêque d'Orléans, Mathurin de la Saussaye, est décédé et a rendu l'âme à Dieu.

Le 17 (16) du même mois, furent faites les funérailles de R. P. en Dieu, Mathurin de la Saussaye, évesque d'Orleans, en grande solemnité, et son corps porté en pontificat, accompagné de tous MM. du clergé et MM. de la justice et de MM. de l'Université et MM. de ville ; les dites funérailles ont été en la grande église de Sainte Croix et son corps mis à costé du grand autel avec une chapelle ardente et plusieurs luminaires.

Mars

Le 18 mars, notre sire le roi Henry de Valois, est venu en pèlerinage à Notre Dame de Cléry et à Orléans à pied, jusqu'aux capucins et de la à la grande église de Sainte Croix, puis à Notre Dame des Aides, et a touché les malades, suivant son chemin à Paris.

1586. — Septembre

Le 22 septembre, est venu à croistre la rivière de Loire ; l'affluence des eaux estoit si grande, qu'elle est débordée et a fait de grand dommages en plusieurs endroits.

Le 24, Loire et Loiret se sont assemblez et ont fait grand déluge et noyé plusieurs personnes et bestiaux et ruiné les ponts de Saint Mesmin et d'Olivet et rompu les arches.

1588. — Septembre

Le 1er septembre, M. d'Entragues a fait baptiser sa fille, nommée Marie Charlotte, en l'église de M. Saint Michel, et le baptême a esté faict par frère Michel Violle, abbé de Saint Euverte, et le parrain M. le grand Prieur de France et marraine Mme d'Aubigny et Mlle d'Entragues, fille de notre gouverneur, et le dit baptême a esté faict avec une grande solemnité, tous les capitaines portans un cierge en la main et plusieurs gentilshommes, qui faisoient les cérémonies requises en pareil estat, M. le chevallier estant accompagné de M. son lieutenant et tous ses archers et plusieurs autres de la ville en armes.

1590. — Novembre

Le 18 novembre, M. l'évêque d'Orléans, nommé Jean de Laubespine, a consacré et dedié l'église de M. Saint Pierre Ensentelée et faict tout le divin service.

1591. — May

Le 14 mai, Reverend Père en Dieu, Michel Violle, abbé de Saint Euverte, est décédé, puis son corps mis sur un lit d'honneur en pontifical, la mitre en teste et la crosse en la main. Le 17e, son corps fut enlevé par M. l'évêque et MM. du clergé, M. le gouverneur, MM. de la justice, MM. de la ville et plusieurs gens de bien, et fut porté par la paroisse, posé sous une chapelle ardente. L'oraison funèbre faicte par un jésuite, le samedy par M. le theologal, le lundy par M. de la College, le mardy par M. Renar, religieux de Saint Dominique ; la seconde messe par M. l'abbé de Saint Mazen.

Aoust

Le 29 aoust, se fit une émeute près de la Magdeleine lez Orléans contre les garnisons du roy de Navarre et les habitans

et moururent plusieurs cytoyens et autres (faits) prisonniers, ce qui a été grande perte pour les pauvres veuves.

Décembre

Le 30 décembre, frère Maurice Hilaret, relligieux du couvent d'Angoulesme, prédicateur ordinaire de cette ville d'Orléans, par l'espace de 19 à 20 ans, lequel est décédé le jour de la circoncision, ont été faictes les funérailles et porté par la ville accompagné de Mgr le révérend évesque d'Orléans et du clergé, MM. de la justice portoient le poêle, MM. les maire et échevins accompagnèrent ledit convoi et les confrairies, accompagnées de leurs luminaires ; frère Gabriel Renar, docteur en théologie et religieux du couvent de M. Saint Dominique, a faict l'oraison funèbre ; M. le doyen de Sainte Croix, nommé François Denos, a faict l'office.

1592. — Septembre

Le 10 septembre, a este faict le procez à l'encontre de frère Jean Paurot et de frère... Genée, tous deux de l'ordre de M. Saint François et relligieux profés dudit ordre, lesquels ont esté convaincus d'avoir abbatu l'effigie de deffunt M. le cardinal de Guise, posée à costé du grand autel dudit monastère et voulu faire sonner le tocsin à six heures du soir, pour émouvoir le peuple et mettre à sus que c'estoit le Père gardien, nommé frère Jean Gazaguen, mis prisonnier par l'espace de quatre mois, au pain et à l'eau : le fait vérifié encontre les deux et les dits condamnez à faire amende honorable la torche au poing, conduits par M. le chevallier du guet et maître des hautes œuvres pour les conduire devant la porte de ladite église dudit couvent.

1593. — Avril

Le 2 avril, M. le lieutenant général et président au présidial d'Orléans, nommé Louis Aleaume, est décédé et le 3e, les funérailles ont esté faictes par MM. de Sainte-Croix ; M. le doyen de ladite église a faict l'office et le clergé y a assisté et

M. l'évêque assistoit, le premier d'eus, MM. de l'Université y estant, MM. de la justice, MM. de la ville et tous gens de pratique et plusieurs autres.

1596. — Septembre

Le 8 septembre (Charles) de Balzac, fils de M. Charles de Balzac, seigneur de Marcoussy, et de dame Marie de la Chatre, a esté baptisé en l'église de M. Saint Michel et M. le doyen de Sainte Croix a fait l'office : les parrains, M. le maréchal de la Chatre et M. de Chemaux, la marraine Mme la comtesse de Saint Paul.

1597. — Octobre

Le 8 octobre décéda Mons. le lieutenant général Gilles Alleaume et fut inhumé le jeudy 9e devant le maître autel de la paroisse de Saint Eloy, assisté de MM. de la justice, des maire et échevins et de bien peu de MM. du clergé.

(Ms. 394, t. I. fol. 86-89.)

II

MES SOUVENIRS

1628-1650

1628

Le jeudi, a quatre heures et demie du soir, 30 mars 1628, les premières pierres furent posées sur les fondemans de la creuzée Saincte croix d'orléans, du costé du grand cimetere.

En ceste année 1628, il y eut de grandes innondations d'eaux, en telle sorte que la rivière de loire estoit iusque devant la porte Saint-Jacques et long de la rue de la pierre percée, à hauteur des boutiques, tellement que le bateau alloit depuis le coing iusque au quinze vingt fenestres. Telles inondations estoient à la Saint-André.

En cest an, fut décapité, au martroy d'orléans, Savignat, sieur de Chenerolles, le 9 décembre.

Le 30 d'octobre 1628, la ville de la Rochelle fut randue en l'obéissance du Roy (Louys XIII le iuste) après avoir enduré un siège de quinze mois et davantage. Pendant ce temps les habitants d'icelle ville ont esté tellement pressez qu'ils ont esté contrains de manger tout ce qu'ils avoint comme chevaulx, vaches, chèvres à laict (qu'ils avoint pour la nourriture de leurs enfans), chiens, chats, rats, souris, toutes sortes de peaux et d'animaux tant courroyées que crues, desquelles ils fesoint des gelées avec sucre, toutes sortes de racines tant bonnes que mauvaises, autant de lymaçons qu'ils en ont peu attraper, toutes leurs vieilles bottes, souliers vieux et neufs, devanteaux de cuir, gands, ceintures et pendans d'espées, pochettes, esguillettes et

papiers, dont ils feisoint quelques bouillies avec un peu de sucre.

Bref ont esté tellement menez en leurs révoltes que les plus riches et mieux approvisionnez ayens grandement esté trompez; car voyans le secours anglois par dessus leurs murailles, qui faisoit unne monstre d'une grande et puissante armée navalle au nombre de huict a neuf vingt vaisseaux, ils creurent qu'infailliblement cela passeroit en despit de l'armée du roy et de la digue; et sur ceste croyance ils vandirent aux plus nécessiteux ce qu'ils avoyent de reste de leurs provisions, moyennant grande somme de deniers, en sorte qu'ils se trouvèrent en moings de trois semaines tous en pareille nécessité. De façon qu'une mère a mangé sa fille estant en vie. Unne fille a mangé les doigts a son petit frère, plusieurs ont faict faire leurs bières pour mourir, se sont mis dedans eux-mesmes, et une infinité d'autres misères dont la postérité sera estonnée. Car il est tres vray qu'en cinq ou six mois, il est mort dans ceste misérable ville plus de dix-sept mil personnes et spécialement, pendant le dernier mois, il en est mort plus de dix mille de la male faim.

1629

L'an mil six cens vingt-neuf, il y eut grande abondance de vin, de celle sorte que les poinsons valurent iusque à 70 solz.

1630

En l'an 1630, le lundy, à sept heures un quard du soir, furent veues des signes au ciel comme picques et lances, entourées de brouillards, lesquels se battoient les uns contre les autres, tout ainsi que l'on voit deux armées le 4 fébvrier.

Audit an, le jeudi 14 febvrier, à neuf heures du matin, furent esclers, tonnerres et fulgurations outre la saison.

Audict an, le iour Saint-Mathias, 24 février, les veignes gelerent 10 lieues autour d'Orléans.

1630

Le samedy et dimanche 17 et 18 d'aoust 1630, arriva une grande émotion populaire en la ville d'Orléans, tellement que la

maison du maire de ville, qui pour lors estoit, fut pillée et brulée, et la maison de son nepveu Cardinet controolleur aussy pillée ; la cause estoit que la commune disoit que ledict sieur de Poinville, maire, avoit laissé passer du bled, pour mener au païs bas, qui en avoint grande disette. Sept furent prins et pandus le 19 audict mois ; le charpentier qui dressoit la potance fut tué. Les portes de la ville furent fermées pendant l'émotion et exécution. Vans Debize aussi pandu dans le martroy le lundi 26 d'aoust pour s'être revanché contre M. le lieutenant ; pour apaiser ladicte émotion, les capitaines de la ville et soldats marchèrent en ordre, tellement que plusieurs furent tuez et blesez (pour leur compte).

1631

L'an 1630, à la Saint-Martin d'hivert, fut vollée et sacrilégée l'église de Cleri par deux frères surnommés les Millans, lesquelz furent prins le iour de la nostre dame des advents et condamnez a estre pandus et estranglez le 1 février 1631 ; mais la mort fut diférée iusque au lundy 3 iour, à cause que le plus ieune confessa ou estoit ledict vol, enterré derrière les capuchins d'Orléans.

Le 22 février 1631, fut pandu au martroy d'Orléans, un pauvre garson aagé de 24 ans, qui ne mourut pas, fut osté aussi tost qu'il y fut par les valets de pied de M. frère du Roy. Mais il fut repandu et etranglé le ieudy 5 jour de iuing audict an, pour d'autres vols.

Le dernier iour de mai 1631, fut aussi pandu Dechalons, orfebvre, pour avoir acheté du sacrilège de Clery et ne mourut par ce qu'il fust osté de la potence par des mariniers et portefaix aussy tost qu'il y fut mis.

Audict an, fut grande cherté et mortalité au pays d'amont, pays bas orleannois, vendommois, bourdelois et aultre. Le muids de bled fromant à orléans valut iusque à 60 livres et plus, le métail 56 livres, mesure d'Orléans, le pain de 6 livres onze solz 2 deniers, le pain blanc 2 soubz... deniez, tellement que les pauvres gens furent contrains de manger tout ce qu'ils pouvoint

trever, toutes sortes d'herbes bonnes ou mauvaises, comme gland et racines de bruyères, desquels ils fesoint du pain. De la s'ensuivit une maladie, surnommée à la mode. Après celle, la peste fut bien grande. La forest d'Orléans fut grandement gastée par les vignerons et aultres, lesquels emportoint le bois pour avoir du pain. Bref, ceste année a été semblable à l'an 1527, de laquelle parle le sieur Paradin (1).

En cest an 1631, le 3e dimanche de caresme, i'ay oui dire au père capuchin, qui preschoit à Saint-Paterne, qu'il avoit lu une lettre envoyée de la Tourene, qu'au dict païs, il y avoit un certain vieillard usurier, lequel avoit du bled grandement, n'en voulut bailler pour or ni argent. Dieu permit que son boire et manger, son corps et son lict ou il couchoit, estoint tout couvert de chenille.

En ceste année 1631, il y eut grande abondance de vin; l'on fict beaucoup d'eau de vie.

1632

L'an 1632, le 24 d'octobre, Nicolas Denetz, évesque d'Orléans, fit son entrée, délivra 408 prisonniers criminelz, la plus grande part estoint gentilhomm. Il commanca en l'église Saint-Euvertre à marcher nu pied iusque en l'église Saint-Aignan, la rue de l'Etalon estoit couverte de sable. Estant dans ladicte église, les chanoines le mirent en unne chaire et le porterent hors leur cloître ou il fut remis dans unne autre, qui fut portée par six hommes, 4 barons touchoint à la chaire, iusque à Sainte-Croix; il délivra les dits prisonniers à la vieille ville pres Saint-Estienne. Les rues estoint tandues de tapisserie.

En ceste année, au commencement du mois de novembre, fut décapité en la ville de Toulouse le duc de Monmorancy.

(1) L'historien Guill. Paradin: *Memoriæ nostræ libri quator*, lib. III, p. 79, édit. Lyon, 1548.

« Eo anno aquæ ingentes in regionem versæ; nam Ligeris, qui « raro alioqui alveo continetur, multas urbes ac plana agrorum in « Turonibus adeo inundavit ut multos mortales, sata laeta, arbo- « resque absorberet. »

1633

L'an 1633, environ la micaresme, il y eut une chienne à Paris, laquelle chiola monstreussement 4 chiens, deux desquels avoint toute la forme humaine, excepté les deux oreilles et le cry.

En ceste année, 20 lieues autour d'Orléans, on cueillit fort peu de bled, mais la Bourgongne et l'Auvergne en aida grandement à ceux de la ville et lieux circonvoisins.

En ceste année, l'évesque d'Orléans donna permission à tous ceux de son diocèse de manger du fromage durant le caresme.

1634

L'an 1634, le 18 d'aoust, fut brulé tout vif en la ville de Loudun, Urbain Grandier, prestre et curé de Saint-Pierre du marché dudict lieu, atteint et convincu du crime de magie, maléfice et possession arrivée par son faict es personnes d'aucunes des religieuses Ursulines de ladicte ville de Loudun.

1635

Le samedy 10 febvrier 1635, il cheut feu du ciel environ Orléans et la forest, la grosseur et longeur deux fagostz.

Audict an, le venredy 16 febvrier, à 3 heures du matin, furent esclercs, tonnerres et fulgurations outre la saison. Il y eust de grands maltostes dans la France et qui durent encorres.

Le 6 juillet 1635, sur les deux à 3 heures du matin, il cheut de la grelle depuis Blois iusque au bois de Sercottes, laquelle endommagea fort les vignes.

1636

Le ieudy 6 mars 1636, après midy, il cheut du sang entremellé d'eau sur le château de Toury et aultres endroictz ; le linge qui estoit estendu en estoit tout couvert.

Le dimanche 22 iuin, audict an, fut faict unne procession generalle en l'église de Saint-Laurans, ou fut porté toutes les chasses, entre aultres celle de Saint-Aignan par 16 diacres, la-

quelle il y avoict 35 ans qu'elle n'avoit été descendue de son lieu. Ladicte procession fut faicte pour impétrer de Dieu la grace de nous donner de l'eau pour tous les biens de la terre, qui en avoint grand besoing et nous eusmes de l'eau ledict iour.

Audict an, au commancement du mois d'aoust, arriva à Orléans l'ambasadeur du grand turc pour aller à Paris au Roy : il estoit logé au grand cerf, rue portebanier.

1637

Es années ensuivantes, 1637-38-39-40, fut faicte levée de soldats par toutes les villes, bourgs et paroisses de toute la France, aux despans des habitans et mesme tous gentilhommes y furent aussy contre l'espagnol. La ville et cité d'Arra fut prise sur l'Espagnol, le 12 jour d'aoust 1640.

1638

Le lundy 1 février 1638, fut condamné un prebtre pour avoir débauché une femme et tué son mary, et puis le jetta dans un esteng ; premierement fut pris dans les prisons royalles d'Orléans et mené à l'officiallité par des sergens, ou fut dressé un eschafaulx, ou il fut degradé, sur lequel fut mis une table couverte d'un tapis et nappe, au milieu un galice et pateine d'estain, a coste dextre le livre et un chandelier et un cierge ; au senextre, les vestemens sacerdotaux de couleur rouge, unne ymage de saint Sebastien ; lesquelz vestemens furent baillez audict patient par monsieur l'évesque d'Orléans.

Dans ladicte dégradation, ledict évesque commance à luy oster la chasuble et estolle, après avoir leu dans le livre, puis la tunique, le fanon, l'amy, l'aube, le surplis et soustane, les quatre doigts et couronne rature avec du verre, puis en habict séculier fut mis entre les mains de la haulte iustice qui le dépouilla, en chemise, et lui mit la corde au col et une torche au poing ou il fut conduict à la grande église sainte Croix pour réparation d'honneur, de la conduict au martroy de ceste ville, où il eut le poing coupé et puis pandu ; il fut enterré au grand cimetière honorablement.

1641

Le dimanche 20 janvier 1641, arriva de grandes innondations d'eau, lesquelles durèrent iusques au samedy ensuivant, lesquelles causèrent de grandes pertes. Un enfant aagé de 18 mois fut noyé en la présence de sa mère. La rivière creva au coing de l'encre et aultres lieux aux thuilleries, comme en l'année 1608, à la saint Luc.

En cest an 1641, à la my avril, commança la maletote du sol pour livre qui est une grande perte pour la France.

Toute ceste année il fit froid iusque après la grande saint Iehan. Le bois fut plus cher que iamais n'avoit esté. Le 1000 de gros codre valut iusque a 36 livres, le cent de fagots 15 livres, le 100 de bourée, 12 livres, les cotterets 8 livres.

Le iour de l'octave de la feste Dieu et aultres iours ensuivant, les vignes furent greslées à Saran et Fleury.

Le ieudy 5 septembre fut faicte procession solennelle de l'église Sainte-Croix en l'église notre dame de Recouvrance (M. d'Orléans y estoit), pour implorer la miséricorde de Dieu de nous donner de l'eau pour les biens de la terre, qui en avoint grand besoing. Le père théologal dit la grande messe.

Le venredy 13 septembre ensuivant, fut dégradé et pandu l'abominable Baubin, prebtre et chanoine de Saint-Pierre empont, pour avoir débauché et faict un enfant à unne fille d'Orléans et puis après avoir tué elle et son accordé de deux couteaux. Il fut baillonné à cause des renimans et blasphememans qu'il faisoit contre Dieu et sa sainte mère et saints de paradis, contre père et mère. Ce traistre misérable et apostat ne se contanta pas de tout cela. Estant à la potence, il se iecta luy mesme ou plutost le diable et mourut comme un tygre, sans repantance aucune, encorres qu'il fut assisté de 2 pères récollets, 2 minimes, 2 prebtres et du pere théologal, ausquels il crachoit au visage, lorsqu'ilz luy remontroient et tachoient à le faire convertir ; mais ilz ne peurent. Il fut mené après à Sercottes et pendu à un chesne pour sépulture, nonobstant qu'il fut riche de plus de quarante mille livres.

Le mesme iour fut aussy pandu et poings coupez au cloistre Saint-Georges, un charpantier pour auoir tué et volé un marchant à la belle croix proche Ollivet. lequel remontroit audic Baubin revenant tous deux de Paris dont ils avoint appellé. Ledit charpantier mourut en bon catholique et fut enterré honnestement.

1642

Le mardi 8 d'avril 1642, arriva unne grande esmotion à Orléans contre les maltotiers. Leurs maisons furent pillées et saccagées par les femmes et petis enfans. Les chesnes et portes de la ville furent tendues et fermées.

Le lendemain, unne aultre esmotion au portereau, où plusieurs furent blesez, entre aultre maître Denis Ihulien, boulanger, en mourut le mercredy ensuivant 16e iour. Et le fils de maître Claude Dequoy fut tué en sentinelle par son cousin à la porte Bourgongne (1).

Le ieudi 17 iour, fut condammé a estre pandu par maistre de Bragelonne (2), un garçon aagé de 18 ou 20 ans, dans le martroy

(1) Voici l'épitaphe de Antoine Dequoy tué en cette circonstance :

Mortels, ce n'est rien que de nous ;
La Parque nous immole tous
Aux vers et à la pourriture
Et tost ou tard ieunes et vieux,
Fussent mesmes les fils des dieux,
Elle prend tout a l'adventure.

Nostre vie est comme ung vaisseau
Qui flotte à la mercy de l'eau,
Sans qu'il puisse éviter naufrage.
N'ayant de quoy se garantir,
Il se voit contraint de périr,
Au pied d'un roc bardé d'orage.

Ces derniers mots : « Roc bardé d'orage », désignent le meurtrier, le cousin germain de Dequoy, Roberday. Cette inscription était au grand cimetière.

Ms. 461, p. 1.

(2) Jean de Bragelongue, intendant d'Orléans.

d'Orléans, pour avoir commancé ladicte esmotion. Il y avoict trois compagnies de soldats de ladicte ville, tous les archers et cinquanteniers sergens a son exécution ; fust osté aussitost et enterré à Saint-Pierre ensentelée.

En ceste année, maistre de Sourdy (1), gouverneur d'Orléans, fist oster la motte de devant la rue des Gourdes, pour alonger le mail par les habitans des faulbours, depuis le 2 de may iusques au 17 iuillet ensuivant.

Ceste année fut grandement facheuse pour les biens et principalement pour les vignes ; l'on fit des processions toutes les nuicts.

Il y eut esmotion sur les marchants de bled. La maison de maistre Hachin fut gardée par unne compagnie de la ville et portefaix.

1643

L'an 1643, le iour de l'Ascension, 13 may, mourut Loys de Bourbon, dict le iuste, roy de France et de Navarre, auquel a succeddé son fils Loys 14 aagé de cinq ans.

Le samedy 6 iuin 1643, fut rompu au martroy Barberousse pour avoir tué et assassiné et volé son oncle et parin le sieur Isaac Turpin et sa servante d'un cousteau. Le dict Barberousse eut trois coups vifs et le coup de grace et 16 aultres coups. Il fut conduit et mené à Sercottes par les archers de la mareschaussée. Il ne confessa rien dudict meurtre iusques à ce que luy fut prononcée sa sentence et lors que l'on pensait l'apliquer à la question, il confessa le tout et aultres meurtres et volz. Il fut gardé toute la nuict, de peur que ses parens ne l'otassent.

En cest an le ieudi 3 décembre, arriva dans Orléans les garnisons qui causèrent de grandes pertes aux habitants. Ie faillis a estre tué en la rue du fauchet. Un desdilctz garnisons fut pandu et l'aultre eut l'estrapade (2). Ilz sortirent de la ville le 23 iour

(1) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis.

(2) Supplice consistant à hisser le patient au haut d'un mât, les mains liées derrière le dos et à le laisser retomber jusque près de terre de tout le poids de son corps, de manière à lui disloquer les bras et les jambes. On recommençait trois ou quatre fois.

dudict mois. M. l'Évesque s'y emploia grandement, tellement que le iour de noel et aultres iours il alla par les maisons amasser de l'argent, pour contenter M. le Duc d'une somme de cent milles livres.

1644

Le 9, 10, 11 may 1644, les vignes gelèrent de telle sorte que les vignerons disoient qu'il seroit roy qui boirroit du vin; mais nostre Seigneur les fit mantir, car on ne laissa pas d'en cuillir. Il fut cher et le bled aussi. Le pain de 6 livres vallut iusques a 10 sols 6 deniers.

1645

Le mercredy 19 d'apvril 1645, à Chartres fut commis un attentat au Saint-Sacrement de l'autel en l'église de Saint-Hilaire par un renégat, qui arracha et mit en pièces la Sainte Hostie d'entre les mains du prestre à l'élévation de la sainte messe, lequel fut brûlé vif et poing coupé le 23 de may. Il étoit serger et s'apeloit François Langlois.

L'an 1645 au mois d'octobre, la maletoste commença sur le tonneau de vin. L'on prenoit 6 livres qui causèrent de grandes pertes sur les vignerons, lesquels ne venderent leur vin qu'à perte. M. l'Évesque s'y employa grandement pour abolir la dicte maletoste, mais il ne peut.

1646

L'an 1646, le iour de Saint Sébastien, 20 iour de ianvier a 5 heures du matin, decedda en son hostel espiscopal Révérand père en Dieu Messire Nicolas Denetz, après avoir gouverné son éveschė treize ans trois mois depuis son entrée iusque audict iour. Son corps fut exposé sur son lict de parade par trois iours à la vue de tout le monde. Et le ieudy 25 iour son corps fut inhumé en l'église cathédrale de Sainte-Croix. L'offerte fut présantée par M. l'abbé de Saint-Mesmin. Le Père Cenox fit l'oraison funèbre. Tous les ecclésiastiques, couvent, religieux et toutes les confrairies, avec leur cierge et bassins, en nombre de plus de mil, assistèrent à son convoy.

Le venredy 23 de mars, de nuict, fut vollée et sacriligée l'église de la Cœuvre. La sainte coupe ou estoient les saintes hosties fut jettée dans les privées par 2 volleurs, lesquels furent pandus dans le martroy d'Orléans le mardy ensuivant 27 dudict mois, l'un fut après brulé et mis en cendre ayant unne iambe de bois et l'aultre mené à ladicte Cœuvre. Furent pris aussitôt par le gentilhomme dudict lieu. Les dicts volleurs rompèrent la porte de l'église avec unne croix qu'ils prindrent dans le cimetière.

Et le ieudy 12 d'apvril, fut faict unne fort belle procession depuis Iergeau iusque audict lieu, ou fut porté le très sainct sacremant de l'autel, assisté de plus de vinct mille personnes. M. Transchot y estoit avec ses escolliers habillez en blanc, tenant un cierge (1).

Le venredy 17 d'aoust 1646, fut faict unne procession à Saint-Laurent des Orgerils ou fut porté la chasse de Saint-Aignan pour impétrer de Dieu nous donner de la pluie pour les biens qui en avoint grant besoing.

1650

Le mercredy 20 d'apvril 1650, le lendemain des festes de Pasques, fut décapité au martroy d'Orléans, par l'exécuteur de Paris, un gentilhomme, habille médecin, faulx monnoieur, nommé maistre Iehan Guillaume, condanné par M. de Saint-Phal, grand prévost.

Et le jeudy 21 d'apvril audict martroy, fut aussy décapité le camarade du dit médecin, lequel estoit huguenot. 2 pères capucins, 2 pères iésuites, le vicaire de Saint-Hilaire, l'assistèrent au supplice pour le convertir, lequel ne le voulut ; il eut 4 coups, après le premier fut tué net et ietté en rivière. L'on ioua à la boule de sa teste. Il estoit aussy faulx monnoyeur.

(E. 563, in-fol.)

(1) J. Guyon, *Histoire du sacrilège commis à la Queuvre*. Orléans, Paris, 1646, E. 4,038,1.

Pierre Tranchot, ancien avocat au Parlement, établit une école de charité pour les enfants pauvres, en 1652, et son idée fut suivie par les Frères des Écoles chrétiennes en 1679.

III

MÉMOIRE

DE

Ce qui s'est passé de remarquable en l'église cathédrale de Ste-Croix

Par M. le Chanoine Ch.-Fr. Picault de la Rimbertière

1733-1757

Le 9 de juin 1733, mourut Mgr l'évesque d'Orléans, Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, qui, après avoir été exposé quelques jours dans une des salles de son hôtel épiscopal, fut, le lundy matin suivant, inhumé dans notre église, proche le tombeau de Monsieur le Cardinal. Il a esté 26 ans 9 mois et 24 jours évesque.

Le 2 mars 1734, Mgr Nicolas-Joseph de Paris, coadjuteur de M. Fleuriau, son oncle, fit en ce jour son entrée solennelle dans notre église.

Le 24 may 1738, les PP. Jésuites, à l'occasion de la canonisation des saints Jean-François Régis, Louis de Gonzague et Stanislas Kostka, vinrent processionnellement à notre église chanter le *Te Deum* et déposer leur banière.

Le 3 septembre 1739, Madame première fille du Roy, passant par Orléans pour aller en Espagne épouser don Philippe, fils du roy d'Espagne, vint le lendemain, sur les onze heures du

matin, entendre la messe à notre église, où elle fut reçuë par Messieurs les doien, chanoines et chapitre, avec la croix, les chandeliers et le bénitier. On luy présenta la saincte croix à baiser. Elle fut placée pendant la messe vis à vis le trosne de Monsieur l'évesque. Elle fut ensuite reconduite hors de l'église avec les mesmes cérémonies.

Le 24 septembre 1742, sur les cinq heures après midi, Mgr l'évesque Nicolas-Joseph de Paris a fait la cérémonie de bénir la première pierre des élévations des tours de Sainte-Croix et a fait jetter quelques médailles, savoir, celles du pape, du roy, de Mgr le duc d'Orléans, dans les fondemens de ladite église.

Le 2 du mois de décembre 1742, qui estoit le premier dimanche de l'avent, le P. Duplessis de la Compagnie de Jésus, connu par ses missions et son zèle apostolique, entreprit une mission partie en nostre église et partie en celle des Jésuites. Il termina sa carrière par une croix qu'il fit bénir le vendredy 21 de décembre à sept heures et demie du matin en cette église par Monsieur l'évesque. On y remarqua un grand concours de peuple qui apportaient de tout costé leur crucifix et chappellets à bénir. Cette croix fut exposée devant la porte du jubé jusqu'au 24 du mois, lequel jour, le Séminaire accompagné de Monseigneur l'évesque et des paroisses de Sainte-Catherine et de Saint-Pierre-Ensentellé sont venus icy processionnellement sur les huit heures du matin pour enlever laditte croix qui poisoit plus de douze cent et longue de trente-deux pieds. Quarante séminaristes, revêtus d'aubes et nues testes, ont porté sur leurs espaules la croix jusqu'à Saint-Pierre, avec le secours de plusieurs fervens et pieux orléanois, qui ont voulu aussi participer à leur gloire et à leur honneur. Ce qui a surpris d'avantage est de voir bon nombre de jésuites en estre seulement les spectateurs. On voioit dix turiféraires aussi revestus d'aubes encenser ce bois précieux qui a esté placé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Pierre-Ensentellé. Il y eut grand nombre

de personnes, qui vinrent à cette procession, portants un cierge à la main. Monseigneur l'évesque la plaça et le P. Duplessis fit aussitost un discours sur le sujet avec beaucoup d'onction. On fit ensuite l'adoration de la croix et la procession s'en retourna au séminaire en très bon ordre.

Le 10 janvier 1744, on fit un grand service en notre église, célébré par M. l'abbé Colbert, notre doien, à l'occasion de la mort de Louis de Pardillac de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, qui mourut à Paris le 9 décembre âgé de 36 ans. La veille on avoit dit les nocturnes, où assistèrent à l'un et à l'autre les corps de ville.

Le 18 février 1745, Madame d'Espagne, dauphine de France, s'estant renduë à Orléans, y fit séjour. Elle fut sur le midy le lendemain entendre la messe à la cathédrale. Elle fut reçuë à la porte de l'église par Monsieur l'évesque d'Orléans, revestu de ses habits pontificaux, à la teste des chanoines en chapes. Le prélat présenta la croix à baiser et l'eau bénite à la princesse, qu'il félicita sur son mariage. Il la conduisit ensuite à travers le chœur jusqu'au prie dieu, qui luy avoit esté préparé dans le sanctuaire, et fut se placer dans sa chaise épiscopale et les chanoines dans leur forme. La messe fut célébrée par un chapelain du Roy, pendant laquelle il y eût un fort beau motet de chanté. La messe finie, Monsieur l'évesque et le chapitre allèrent reprendre Madame la Dauphine à son prie dieu et la reconduisirent jusques sur le perron de l'église, où ils prirent congé d'elle.

Le 5 du mois de juillet 1745, se fit l'ouverture du jubilé accordé par le pape Benoist XIV pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens. On dit à cet effet une messe solennelle du Saint-Esprit en notre église, célébrée pontificalement par Monsieur l'évesque. Ce jubilé qui a duré 15 jours a esté terminé par un salut dans la même église et dans les autres églises stationales.

Le 27 d'aoust 1747, les PP. Capucins, après la canonisation des saints Fidèle de Sigmaringue et Joseph de Léonisse, qui s'est faite dans leur maison, le chapitre tenant, sont venus processionnellement à notre église déposer leur banière.

Le 12 de mars 1748, on bénit dans notre église les drapeaux d'un régiment suisse, nommé le régiment de Monin, en garnison dans cette ville, à dix heures du matin. Ce régiment s'y rendit avec beaucoup d'ordre, les fifres et les tambourgs battants, les soldats, la bayonnette au bout du fusil, et les douze drapeaux encore dans leurs foureaux furent portés alors par autant de sergents. Arrivés à la porte du chœur, la compagnie des grenadiers entra et forma deux rangs depuis la porte jusqu'aux marches de l'autel, le reste du régiment s'étendoit en plusieurs rangs jusqu'à la porte des fondements. Dès qu'ils aprirent que Monseigeur l'évesque entroit à l'église, accompagné de leurs premiers officiers, qui l'avoient esté chercher à son hôtel, les tambours commencent à battre et les soldats à se mettre sous les armes. Monseigneur entrant dans le chœur en ses habits pontificaux, accompagné de ses officiers ordinaires, passa au milieu des deux rangs et des drapeaux que l'on avoit déploiés : alors tous les officiers prirent chacun un drapeau que tenoient auparavant les sergents, entourèrent Monsieur l'évesque, qui les arrangua, étant placé dans un fauteuil sur les marches de l'autel ; après quoy il bénit les drapeaux et chacuns desdits officiers, les uns après les autres, allèrent au bas des genoux de Monsieur l'évesque qui les embrassa, en leur recommandant la fidélité au Roy, etc. Les tambours, qui avoient cessé de battre pendant le discours du prélat, continuèrent, et le régiment s'en retourna sur la place dans le mesme ordre qu'il estoit venu. Les portes du chœur aiant été gardées deux heures avant la cérémonie par les grenadiers suisses.

Le 12 février 1749, Messieurs de ville firent chanter les vigilles des morts en notre église, où les corps, qu'ils y avoient invités, s'estoient assemblés à l'occasion de la mort de Mme Marie-

Françoise d'Orléans douairière. On avoit, pour cet effet, dressé un catafal au milieu du chœur avec ses armes semés dessus et le lendemain, on y dit un grand service en musique. Les mesmes corps s'y assemblèrent comme ils avoient fait la veille avec quantité de personnes de distinction de la ville en habits noirs.

Le 24 may 1751, se fit dans notre église l'ouverture du jubilé pour l'année sainte par la messe du Saint-Esprit et par une procession générale du clergé de notre église à celle de Saint-Agnan. La clòture s'en fit le 23 de novembre par une procession, un salut avec la bénédiction et, à la fin, le *Te Deum*.

Le 23 mars 1752, Messieurs les maire et échevins aiant demandé notre église pour y faire chanter le service pour le repos de l'âme de Mgr le duc d'Orléans, décédé le 4 février à Sainte-Geneviève de Paris, tout le chœur, à cet effet, fut tendu de noir et les armes du prince semés de distance en distance. Au milieu estoit le catafal environné d'un grand nombre de chandeliers d'argent, que les paroisses et les communautés s'estoient empressées de fournir. Sur les trois heures, les corps, invités par Messieurs de ville, se rendirent pour assister aux vespres et aux vigilles et, le lendemain, dès cinq heures du matin, deux compagnies de grenadiers du régiment de Chartres en garnison icy, vinrent s'emparer des portes du chœur et de l'église et il y eût mesme des ordres pour ne faire entrer personne dans le chœur que sur les neuf heures, Messieurs de ville aiant eû soin de faire mettre une grande quantité de chaises qui furent bientost remplies, dès l'instant que l'on permit d'entrer. Les corps du présidial, de la ville, de l'Université et de l'élection, (il y avoit alors cinquante ans que l'élection n'estoit venue en corps en nôtre église) occupoient des stales ; les administrateurs de l'hôtel-dieu et de l'hôpital estoient dans le sanctuaire sur des chaises, qui leur estoient destinées. Tout le reste du chœur estoit occupé par toutes les personnes qui estoient venues en deuil et par les ecclésiastiques, les religieux de tous les ordres, que l'on fit entrer et qui avoient esté invités par Messieurs de

ville. Vers les dix heures, M. Colbert doien, qui avoit officié la veille, célébra la messe. A l'offertoire, Monsieur le Curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, chargé de l'oraison funèbre du prince, s'en tira bien par le peu de tems qu'il avoit eû à la composer. Après l'oraison funèbre, qui dura presque une heure, on acheva la messe et les cérémonies d'usage en cette occasion.

Le 5 février 1754, M. Huart, chanoine et sous-chantre de l'église d'Orléans, signifia au chapitre de la mesme église qu'il avoit reçu procuration de Mgr Louis-Joseph de Montmorenci Laval, évesque d'Orléans, pour prendre, en son nom, possession de l'évesché d'Orléans. Le chapitre s'estant assemblé et, après lecture faite des bulles du nouvel évesque, le doien, les dignités et les députés d'entre les chanoines furent mettre en possession M. Huart, en suivant l'usage pratiqué en cette occasion.

Le 9 de may, jour que l'on célébroit la délivrance de la ville d'Orléans, qui avoit esté remise ce jour, l'Ascention s'estant trouvée le 8 may, Messieurs de ville firent bénir le drapeau que l'on porte en cette procession, qu'ils ont fait faire à la place de l'ancien, qui estoit trop usé et que l'on dit estre du tems du siège de ceste ville. Ce fut M. Paris, archidiacre de Boygency, qui fit cette bénédiction avec les cérémonies acoutumées.

Le 24 de novembre 1756, on a chanté en notre église les vigiles et le lendemain un service solemnel, où tous les corps de la ville, qui avoient esté invités la veille par Monsieur le sindic et un chanoine député, se sont rendus à l'occasion de la mort de la mère de Monseigneur l'évesque ; il y a eû simphonie à la grande messe et, pendant le *Libera*, on a porté de la part du chapitre d'Orléans des billets chez tous les notables de la ville dont on a fait tirer les armoiries pour la solemnité.

Le 8 janvier 1757, on exposa sur les deux heures du soir le Saint-Sacrement ; Monseigneur l'ancien évesque, chargé du

gouvernement du diocèse pendant l'absence de Monseigneur Louis Joseph de Montmorency, aiant ordonné dans tout le diocèze les prières des quarante heures, pour demander à Dieu la prompte guérison du Roy Louis XV, dont on avoit apris la triste et facheuse nouvelle que, le cinq environ sur les six heures du soir, comme il estoit au bas de l'escalier de Versailles et prêt à monter en carosse pour aller souper à Trianon, un misérable monstre de la nature avoit osé porter à Sa Majesté un coup de poignard entre la quatrième et cinquième costes, que ce prince avoit esté presque aussitôt confessé, que cependant les médecins et chirurgiens ne regardoient point la plaie comme mortelle Sur les trois heures du soir, on dit le salut et les prières ordonnées. Toutes les personnes de marque de la ville assistèrent avec beaucoup de piété. On a continué les jours suivants l'exposition du Saint-Sacrement et le salut avec la mesme affluence du peuple. Deux chanoines tour à tour ont gardé pendant une demie heure le Saint-Sacrement.

Le 20 mars 1757, on chanta dans nôtre église une messe d'action de grâce en grande simphonie avec le *Te Deum* à la fin, suivant le mandement de Monseigneur l'évesque, pour remercier Dieu d'avoir préservé le Roy du danger qu'il avoit encouru par l'exécrable assassinat porté sur sa personne sacrée. Quoyque les corps n'eussent point esté invités, ils s'y trouvèrent naturellement à cause de la procession générale qui se fait tous les ans aux grands Carmes, mais qui ne se fit seulement en ce jour qu'autour de l'église, par rapport à la longueur du service. Monsieur l'intendant estoit en robe rouge à la teste du présidial, et il eût soin de faire prier Messieurs de l'Université, qui ne se trouvent point ordinairement aux processions générales, d'assister à la grande messe, ce qu'ils firent avec leurs cérémonies accoutumées.

(*Ms 277, fol. 32-34*).

TÊTE DE FEMME A COIFFURE MOBILE

SCULPTURE TROUVÉE A TÉBESSA (ALGÉRIE)

On me permettra d'être quelque peu grondeur pour l'esprit de notre région européenne, fut-il celui du plus grand docteur en science, cet esprit tourne, se retourne, tourne encore, dans le cercle de la vieille Europe, puis quand il a bien tourné dans le cercle aux étroites limites, il s'endort dans un repos qu'il croit bien mérité, comme s'il avait produit un travail à fatiguer un géant. L'Europe est, sans doute, un beau morceau de terre, mais est-ce qu'il n'y aurait pas autre chose auprès de lui? En dehors de ce vieillard séculaire au front sillonné de rides, aux yeux affaiblis, aux pieds chancelants, est-ce qu'il n'y aurait pas un autre pays, plus vaste, plus vigoureux, et non moins intéressant? Oui, il existe et il ne faut pas être un Christophe Colomb pour le découvrir, car il touche nos frontières et nos rivages, quelques heures seulement tiennent à distance ce pays presque inconnu : c'est l'*Afrique* devant laquelle après tout l'Europe, dont nous sommes si fiers, n'est qu'un lambeau, petit, usé, et se déchirant de plus en plus, c'est un malade, très malade que nous entourons de tous soins, de grandes précautions possibles pour qu'il ne meure pas dans les événements de son agonie.

Je ne crois pas écouter un moment d'humeur chagrine comme elle arrive quelquefois dans les têtes à cheveux blancs, non, je veux seulement rétablir l'honneur de cette terre d'Afrique où la brillante conquête d'Alger, en 1830, a commencé à frapper les oreilles françaises, puis les longs et vaillants exploits de nos généraux ont continué à fixer sur notre attention les régions

africaines, le commerce y a envoyé ses exploiteurs, le régime administratif ses institutions et c'est tout...

Eh bien ! il ne faut pas qu'il en soit ainsi.

Sans doute, l'Afrique est une magnifique colonie, sans doute le blé, la vigne, le café, le coton y poussent à merveille, mais son histoire, son passé, ses splendeurs et ses chutes, qu'en savons-nous ? et tel bachelier qui a remporté, par son travail, la note presque insaisissable du n° 1, serait peut-être fort embarrassé pour nous les dire.

Ma pensée a été de donner à tous le brevet de bachelier en histoire africaine et je me servirai pour cela d'un moyen fort simple, c'est le récit circonstancié d'un fait bien petit en apparence, mais fort instructif et vous serez ainsi tous, sans difficulté écrite ou orale, et sans frais de diplôme, reçus aux honneurs du baccalauréat africain.

Au mois d'octobre 1898 on me proposa l'acquisition pour le *Musée historique* d'une tête de femme en marbre blanc, les cheveux séparés sur le front et formant un chignon auprès du cou. Je n'hésitai pas à l'acquérir, car j'en aperçus promptement l'importance et une fois en ma possession, je l'étudiai à loisir.

Le marbre est de choix, soigné, la jeunesse de la personne bien accusée, sa physionomie est fraîche, gracieuse sans affectation ni coquetterie, ses cheveux sont peints en brun et la tête fait voir par la fracture violente du cou et la blessure du nez, qu'elle faisait partie d'un buste, ou d'une statue dont elle est la décapitation violente.

Cette tête a été trouvée à *Tebessa* en Algérie, province de Constantine, elle fut apportée en France et est venue échouer dans notre ville, elle y sera un des précieux ornements de notre salle des Antiques.

Quel qu'ait été le personnage de notre sculpture qui est évidemment l'œuvre d'un habile artiste, il ne paraît pas douteux que ce ne soit la représentation fidèle d'une personne placée dans un très haut rang social : la beauté de la sculpture, le choix de la matière, la peinture, l'indiquent suffisamment : ce

n'est donc pas du côté du travail sculptural qu'il faut diriger les recherches, mais du côté du personnage représenté.

Quel peut-il être ? C'est le but des recherches que j'ai entreprises et que je vais soumettre à votre appréciation.

Etablissons d'abord l'importance du lieu où a été trouvée cette tête ; c'est à *Tebessa*, ville d'Afrique romaine.

Lorsque Rome, après ses opiniâtres guerres avec Carthage et la ruine de cette ville, s'empara de l'Afrique, elle vit bientôt que cette vaste région lui formerait une magnifique colonie par les richesses de toute sorte qu'elle contenait et elle ne se trompa point, car l'Afrique, suivant l'expression des historiens, devint son grenier d'abondance, les colons s'y multiplièrent rapidement et couvrirent l'Afrique de villes, de maisons, de villas, de monuments, la civilisation s'y développa dans toute sa splendeur : la culture, le commerce, les arts, y fleurirent tout à l'aise et c'est ce qui nous explique le grand nombre de restes de superbes monuments dont l'Afrique est jonchée et qui ne cesseront de faire l'admiration et l'étude des explorateurs et des savants.

Maîtresse de la terre en Afrique, Rome n'en possédait pas la soumission volontaire, il y avait là une race belliqueuse, Numides, Berbères, race toujours indomptée et à tout jamais indomptable, à cause de leurs abruptes montagnes et leurs océans de sable ; il fallait donc songer à la sécurité des colons et recourir aux moyens stratégiques pour prévenir ou réprimer les insurrections des indigènes : Rome plaça donc dans plusieurs lieux très bien situés et choisis, des camps retranchés d'où la force militaire pourait facilement rayonner quand les circonstances le demandent et aussi assurer la tranquillité de ses colons : telle est l'origine de la *Teveste* romaine, aujourd'hui la *Tebessa* française : la situation de *Teveste* était fort importante : placée entre les plaines de la Byzacène et les montagnes de la Numidie, aux derniers contreforts de l'Aurèse, elle permettait de manœuvrer les forces légionnaires soit au nord, soit au sud de cette chaîne de montagnes ; les généraux romains comprirent cette importance et ils y établirent une des grandes légions romaines, la 3e dite *Augusta*, dans un camp qui devint bientôt une cité

par un décret de Vespasien et ensuite une colonie par une volonté des Antonins.

Il est vrai que des raisons militaires ont ensuite forcé la 3e légion à sortir de *Tevesta* pour s'établir plus loin à *Lambessa*, notre *Lambèse* française, car son plateau situé au centre de la province convenait mieux à l'assiette d'une ville et à sa défense : la 3e légion vint donc camper à *Lambèse*, en fit une place d'armes et la capitale militaire de l'Afrique, une cohorte fut laissée à *Tevesta* qui continua à être la seconde ville de l'Afrique, car sa situation la rendait l'entrepôt de l'Afrique centrale ; elle devint une ville opulente, le séjour, disent les historiens, des commerçants, des propriétaires, des rentiers et mérita le nom de seconde capitale de l'Afrique. Une pareille ville devait donc construire beaucoup et avec richesse et effectivement son étendue, qui était considérable, fut couverte de monuments ; dans la ville même se trouvent le beau temple de Minerve, l'arc remarquable de triomphe dédié à Septime-Sévère, à Julia Domna, à Caracalla et Geta ; auprès de la ville se trouvent un amphithéâtre, un cirque pouvant contenir 7,000 spectateurs et des acqueducs.

Riches par les productions indigènes et le mouvement commercial, les habitants de *Tevesta* doivent donc embellir leur existence et leur ville de tout ce qui peut être une jouissance et une gloire.

Voilà, croyons-nous, l'origine de la tête que possède le musée, on n'a pas voulu employer le calcaire comme matière trop commune, on a choisi le noble marbre, puis on a confié sa sculpture à un habile artiste qui pourrait être de l'École grecque.

De ces premiers détails, il faut conclure, sans témérité, que notre tête si bien sculptée n'appartient pas à un personnage vulgaire, ce n'est pas là une figure de Thevestaine de situation plébéienne, elle appartient à une classe élevée et c'est ici, Messieurs, que commencent les épineuses recherches de l'antiquaire, car il doit se demander quelle est cette femme dont la tête est si remarquable ? Est-il possible de donner à cet être mystérieux une situation précise, un titre social, un nom connu ?

Je le crois, Messieurs, et vous allez juger les motifs de ma réponse : en affirmer la certitude seroit une témérité, mais la vraisemblance nous rapproche de la vérité et ce sera déjà un beau succès.

Je vous ai dit que *Teresta* renfermoit un Arc de triomphe très richement construit : l'entablement repose sur plusieurs colonnes ; deux frises portent, l'une une dédiace à l'Empereur Septime-Sévère, l'autre, une dédicace à Julia Domna, sa femme : une façade porte une dédiace à Caracalla, la seconde façade est en ruines, mais il est évident qu'elle portoit une dédicace et il est évident que cette dédicace devoit être faite à Geta, frère de Caracalla : l'assasinat de Geta par son frère ayant eu lieu en 212, époque ou l'Arc s'achevoit, il paroit certain que l'architecte, craignant d'encourir la colère de l'assassin impérial, n'y plaça pas le nom de l'infortunée victime et le remplaça par le nom d'une divinité, probablement Minerve, car elle étoit la déesse protectrice des Thevestains (1).

Mais pourquoi les Thevestains avoient-ils érigé cet Arc de triomphe à l'honneur de Septime-Sévère et de la famille impériale ?

Je répondrai que Septime-Sévère, né à *Leptis* en Afrique, conserva toujours un attrait pour son pays natal, ses médailles en or, argent et bronze le disent clairement ; *l'Afrique* y est représentée debout et assise, un lion est à ses pieds : *l'Arabie et la Diabène* sont représentées par une victoire, les légendes portent *africa-arabia-diabenica* ; ajoutons qu'il épousa une Orientale *Julia Domna* et s'attira ainsi l'attachement de la région africaine qui le regarda comme un compatriote. D'ailleurs, malgré ses grandes cruautés politiques, Septime-Sévère fut un chef d'état remarquable ; les finances, l'armée, la justice, tout fut remis dans un ordre depuis longtemps inconnu, la tranquillité se rétablit dans toutes les provinces, les colonies jouissant de repos et de prospérité acclamèrent leur pacificateur ; les grands voyageurs Spon, Swau, Pococke, ont trouvé en Orient plus de monuments

(1) *Annuaire* de la soc. de Constantine, 1860, p. 26.

érigés à l'honneur de Septime-Sévère qu'à celui de tout autre empereur (1).

Il ne faut donc pas être étonné que par reconnaissance pour l'auteur de ce bienfait de la paix, les *Tevestains* aient érigé à la gloire de leur bienfaiteur un monument triomphal et ne pouvons-nous pas déjà savoir pourquoi la femme de Septime-Sévère a dû être associée à cet honneur, d'abord à titre d'épouse impériale, puis parce qu'elle étoit elle-même d'origine orientale et pourquoi l'association d'honneur a dû s'étendre aux deux fils de Sévère.

Julia Domna étoit d'une grande beauté ; épousée par Sévère en 173, elle conserva cette beauté jusqu'à ses derniers jours : la figure de notre tête porte bien cette beauté que M. Le Veel, le célèbre statuaire du Napoléon de Cherbourg et de la statue équestre de Jeanne d'Arc à Orléans (2), remarquoit avec grands éloges, lorsque au mois de mai 1899 je la plaçai sous ses yeux et la soumis à son jugement : le sculpteur l'a, sans doute, taillée juvénile, mais nous savons tous que sculpteurs et peintres sont coupables de cette flatterie mensongère, étant d'ailleurs secrètement d'accord avec l'original.

N'est-il donc pas raisonnable de penser que cette tête pouvait être de l'impératrice Julia Domna, qui d'ailleurs n'étoit pas une femme ordinaire, car à la beauté elle joignoit des qualités beaucoup plus estimables : elle posséda l'instruction, l'amour des arts, la prudence, elle jouissoit dans l'empire d'une réputation méritée et Septime-Sévère dut à son influence l'affermissement de l'autorité impériale.

Les médailles et les bustes de Julia Domna apportent également leur témoignage en faveur de cette tête et surtout la chevelure des impératrices qui l'ont précédée ; Visconti, Mionnet, Cohen, ont donné la figure et la coiffure de ces impératrices, elles n'ont pas de ressemblance avec la tête de *Tevesta*, elle seule offre une vraie ressemblance avec les bustes et les médailles

(1) Gibbon, t. 1, p. 297.

(2) Dans la cour de l'Evêché d'Orléans.

de Julia Domna : les impératrices antérieures ont un extérieur de fierté, leur chevelure est tourmentée ; la tête de Julia Domna est d'une gracieuse beauté, la chevelure d'une heureuse simplicité : cette preuve ne me semble pas à négliger.

J'ai parlé, Messieurs, de la chevelure de Julia Domna, elle offre une particularité curieuse et trèsrare à rencontrer : la chevelure est mobile, elle ne tient à la tête que par un tenon quarré se plaçant dans une mortaise également quarrée, ce qui rend la chevelure déplaçable à volonté, pour lui en substituer une autre, au besoin. « Les statues à tête mobile se rencontrent « assez souvent, m'a écrit M. Heron de Villefosse, mais les « coiffures mobiles sont plus rares ; dans la collection Cam- « pana, étoit une Julia Domna coëffée d'une perruque mobile, « mais la tête est taillée en pointe, la perruque taillée à part se « pose sur la tête comme une véritable perru que ; la vôtre, dit-il ; « avec son tenon et son entaille tous deux carrés, sont une « rareté » (1).

Cherchons maintenant quelle peut être la cause de ces perruques féminines.

La mobilité des têtes de statues ou de bustes d'hommes s'explique facilement par des causes politiques : Rome changeoit souvent de maîtres, le peuple et surtout l'armée les élevoit ou les détruisoit au gré de sa colère ou de son caprice, et les insensés qu'ils étoient, ils s'en prenoient à la représentation du chef massacré ; briser la statue ou le buste eût été trop long, on brisoit la tête, puis on y plaçoit la tête du successeur qui à son tour étoit détruite dans une nouvelle émeute. Quant à la cause de la mobilité des chevelures de femmes, c'est une autre explication à donner et je prie nos mères et sœurs de nous la pardonner, la cause est dans la vanité féminine ; jetez les yeux sur les têtes des impératrices romaines, telles que leurs bustes et leurs médailles nous les représentent, voyez *Domitia*, *Plotine*,

(1) Voir dans le *Dict. Encyclop.* de Larousse mot *chevelure*. Il y est dit qu'au musée du Capitole, à Rome, on voit un buste de Lucille, femme de Lucius Vérus, avec une coiffure mobile.

Marciane, *Matidie*, *Sabine*, *les deux Faustine*, *Lucille*, *Manlia*, *Scantilla*, leur vêtement est assez simple, l'étoffe a pu être précieuse, mais la forme est sans prétention ; il n'en est pas de même de leur chevelure, regardez-la bien, tout ce que l'élégance a de plus attrayant, le travail du coiffeur de plus habile: tresses, boucles, ondulations, frisures, étages, chignons, tout a été employé savamment : il est évident que pour un pareil luxe de coëffure la chevelure personnelle ne pouvoit suffire et qu'il falloit recourir à des cheveux étrangers, au système de la perruque : en outre l'agencement de la coëffure changeoit souvent par les caprices de la mode et ils étoient nombreux, car Faustine, femme de Marc-Aurèle, porta durant l'espace de 19 ans 300 perruques (1) ; on comprendra qu'il étoit impossible de faire autant de têtes complètes que de perruques, il a donc été nécessaire d'aviser à un moyen fort simple, celui de la seule mobilité de la chevelure ainsi ; le visage restoit le même, mais la mode étoit respectée ; or à Rome la mode étoit tyrannique comme chez les femmes françaises, j'en appelle aux 300 perruques de Faustine et si un concours de chevelure pouvoit s'établir entre nos femmes françaises, les patriciennes et les bourgeoises de Rome, il est à croire que celles-ci remporteroient le prix d'honneur de la perruque.

Puis-je maintenant, Messieurs, espérer que la tête trouvée à *Tebessa* est placée dans son vrai jour et que ce travail sculptural mérite une sérieuse attention : d'ailleurs encore une fois il est loin de ma pensée de croire être arrivé à une certitude historique, je la crois même impossible, mais je pense qu'on peut sans témérité blâmable admettre que cette tête pourroit appartenir à *Julia Domna*, femme de Septime-Sévère.

Et lors même que ces pages n'auroient, Messieurs, servi qu'à rappeler à un grand nombre de gens de France, aux historiens mêmes et aux savants le souvenir d'un pays que nous connaissons mal encore, que nous apprécions trop peu, j'en éprouverois une bien vive jouissance.

(1) *Dict. Encyclop.* de Lamiraut.

L'Afrique est une colonie française digne d'intérêt, telle est l'opinion commune, on ne va pas au delà ; sachons enfin, Messieurs, aller plus loin que l'intérêt du commerce ou du voyage, rendons pleine justice à la terre qui a vu naître Carthage, Carthage la reine des flots de la Méditerranée, qui malgré sa *fides punica* a couvert de ses flottes le monde alors connu, a failli, avec son Annibal, triompher de Rome et l'anéantir, qui est morte les armes à la main, cette terre africaine qui a vu les hauts faits de Scipion, de Jugurtha, de Masinissa, qui a donné le jour aux génies appelés Cyprien, Augustin, Tertullien, ce pays qui, par la richesse de son sol, étoit le centre d'un commerce actif, et le sanctuaire des arts : comment un tel pays a-t-il pu tomber dans l'oubli séculaire qui l'a désolé et pourquoi sort-il à peine de son trop long assoupissement ?

Honneur donc aux Sociétés savantes qui se forment dans cette belle Afrique, honneur à nos vaillants soldats qui l'ont arrosée de leur sang, aux colons qui y font revivre son ancienne fertilité ! Il faut, Messieurs, qu'elle reprenne son ancien rang dans le monde et soit pour nous une seconde France, où nous retrouvions les trésors de la patrie d'Europe, la prospérité du commerce, les richesses de l'agriculture, le culte des arts, la vigueur de la vie sociale : tout cela, Messieurs, est bien beau et mérite à bon droit tous les soins de la France.

Puissent les quelques lignes de ce travail, que vous avez bienveillamment écouté, contribuer à atteindre ce but si digne de la France et de sa destinée providentielle.

DESNOYERS.

MARCHÉ

Relatif à la verrière de St-Ythier, de Sully

Dans l'église paroissiale — sans caractère — de Sully-sur-Loire, se trouve une admirable verrière. Il y avait un intérêt, tant historique qu'artistique, à connaître :

La date de sa pose,

Le nom du verrier,

Et les noms des donateurs.

C'est ce que nous pouvons faire maintenant, grâce à la minute du marché, que notre collègue, M. Munsch, notaire à Sully, a bien voulu nous communiquer.

Du premier jour de novembre 1593, en l'hostel de Estienne Meusnier, après-midy :

Personnellement estably Pierre Bacon, maistre paintre victrier, demourant à Orléans, paroisse Saint-Esloy, confesse avoir promis et promect à Vrain Berthault, boyssellier, demourant à Sully et un des confraires du voyage Monsieur Saint-Jacques en Gallice de ladite ville de Sully présentement de... en l'église Nostre-Dame de Pithié, fondée en ceste ville de Sully, une vitre en laquelle sera la vye et voyage du pellerin entierement et autres (*sic*) les pellerins priant au milieu de l'image Monsieur Saint-Jacques, paintes au vif de plusieurs coulleurs et comme a telle chose appartient (?) fournir de toutes mathieres et façons de son dit estat (?), et fera aussy au faiste de ladite vitre une figure de Dieu de (*sic*) le père tenant ung monde en sa main et ung saint Dominique du revers (?), le tout fet et parfet a la grande vitre de l'hostel Monsieur Saint-Jacques dans le jour et feste Nostre-Dame

Chandelleur second jour de febvrier, moyennant la somme de seize escuz d'or (?) sol, sur laquelle somme a ledit Bacon reçu presentement dudit Berthault deux escuz sol, et le surplus se paiera lors de la livraison de ladite vitre..... par personne (?).

Présents Jacques Lezeau et Ythier Pasques clers (?).....

GERVAIS; BACON; VERAIN-BERTHAULT;
Estienne MEUNIER; J. LEZEAU.

Pour faire laquelle vitre ont les confrères dudit voyage Monsieur Saint-Jacques promis paier audit Berthault.

Assavoir :	Jehan Robert	I sol
	Esloy Mercier.	I —
	Estienne Berthault.	I —
	Simon Marsan	I —
	Nicolas Bertherand	XL sols
	Martin Godillon.	I sol
	Vrain Berthault.	I XX s.
	Lucas Marquiheau.	I sol
	Estienne Servant	I —
	Pierre Barbachou	I —
Payé	Jehan Denis.	I —
	Germain Servant (?)	XXX sols
	Estienne Meusnier.	I sol
	M. G.	
	Cosme Cornu, pour son filz ung esculz .	I sol
	Jacques Andrault . . . . »	I —

J. ROBERT; E. BERTHAU (CT); E. MERCIER;
LUCAS MARQUIHEAU (N.) BERTHRANDE;
J. DENIS.

Et le septiesme jour de febvrier 1594, ledit Bacon a confessé avoir reçu dudit Vrain-Berthault la somme de seize escuz sol convenue au marché cy dessus, compris lesdits deux escuz sol qu'il avait cy devant receuz, comme il est porté par icelluy marché, sur..... reçu.

Présents : Jacques Lezeau et Ythier Pasques clers....

GERVAIS ; BACON ; J. LEZEAU.

LETTRES DE PARDON

Octroyées au Chapitre de l'église cathédrale d'Orléans en 1479

Par LOUIS XI

Les Lettres d'abolition ou de rémission, telle était la dénomination générique appliquée à la Charte par laquelle le roi faisait remise aux personnes coupables d'infractions de ce qu'on nommait, dans l'ancienne législation française « cas royaux ou réservés », de la peine qu'elles avaient encourue, sont assurément, et à divers points de vue, des documents fort instructifs. Et tout d'abord, elles complètent des notions historiques souvent trop vagues ; puis, quelquefois, elles révèlent des faits et des circonstances absolument inconnus et que, sans elles, nous eussions toujours ignorés. C'est ainsi que des Lettres d'abolition octroyées par le roi Louis XI au chapitre de l'Eglise d'Orléans et conservées dans la série G. des Archives du Loiret, nous font connaître un petit fait d'une saveur toute spéciale. Elles se réfèrent à une fraude que MM. les doyen et chanoines s'étaient permise à l'encontre des lois sur la gabelle du sel (1). La gabelle, comme on le sait, était un impôt sur la valeur du sel, dont le roi se réservait le monopole. Il était défendu de s'approvisionner ailleurs qu'aux greniers établis à cet effet dans les villes ; et cet impôt méritait

(1) On peut qualifier cet impôt de gabelle du sel, parce qu'au moyen âge beaucoup d'autres taxes prenaient également le nom de gabelle. Ainsi disait-on la gabelle du vin, du tonlieu, des draps et, en général, de la plupart des taxes atteignant les produits de consommation.

l'épithète de vexatoire, parce que chaque habitant n'avait pas le droit de prendre moins de sel que la quantité à laquelle il était taxé, sans qu'il lui fût même permis de revendre le surplus de ce qu'il n'avait pu consommer. On comprend, dès lors, quelle source de revenus le trésor royal trouvait dans la perception rigoureuse de la gabelle et avec quelle sévérité les contrevenants étaient poursuivis. L'infraction aux lois de la gabelle avait ainsi été rangée parmi ces *cas royaux* ou *réservés*, que la justice ne pouvait point absoudre et qui obligeaient le délinquant à se pourvoir de lettres royales.

Le chapitre, à cette occasion, dut faire appel à la clémence de Louis XI, qui vint heureusement suspendre pour lui les effets de la confiscation, du bannissement et de l'amende honorable. Le roi ne pouvait faire moins pour un corps justement considéré, d'un patriotisme et d'un civisme à toute épreuve ; et c'est à ces considérations qu'il dut l'indulgence dont il fut l'objet.

Comtesse AMICIE DE VILLARET.

Voici le texte de ces lettres :

Vidimus des lettres d'abolition octroyées au chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans (1)

A tous ceulx, etc... Jehan du Perche, garde du séel roial establi et dont l'on use aux contracts en la ville, chastellenie et ressort de Tours, salut :

Savoir faisons que les notaires cy-dessoubz soubscriptz nous ont rapporté soubz leurs saings manuels, avoir aujourdui veu tenu et leu de mot à mot, et dilligemment regardez les lettres-patentes du Roy nostre Sire, scellées en queue double et cire jaune, saines et entières en scel, saing et escriture, desquelles la teneur s'ensuit :

(1) Une écriture du temps a mis sur le dos de la pièce : « Quictance du seel non gabellé. »

P. parch. scellée de 2 sceaux sur double queue. (*Arch. du Loiret*, G. 484, fs. de Sainte-Croix, liasse de procédure.)

Loys par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux etc... salut :

Savoir faisons que, pour considération que les présentes lettres verront de la grant et singulière dévocion que nous avons tousjours eue et avons à l'église cathédrale de Saincte-Croix d'Orléans et affin que les doyen, chanoines, vicaires, chappellains et autres gens d'église, faisant et qui font et continueront chascun jour le divin service en ladicte église, soient tousjours plus enclins de prier Dieu pour nous, nos enffans et la prospérité de nostre royaulme, nous avons pour ces causes et considéracions et autres à ce nous mouvans, voulu, octroyé, voullons et octroyons de grace espécial, plaine puissance et auctorité royal par ces présentes, que lesdicts doyens, chanoines, chapellains, vicaires, officiers et habitans en ladicte église et chascun d'eulx soient et demeurent quictes paisibles exemps et deschargés de toutes les peines, amendes et forfaitures en quoy ilz, et chascun d'eulx, tant en général que en particulier peuvent estre encouruz envers nous cy-devant, pour occasions de ce qu'ilz ont le temps passé à diverses foiz usé de sel non gabellé, au préjudice et en diminucion de nostre droit de gabelle qui se lève ès greniers à sel de nostre royaume, en venant directement contre noz ordres et icelles follement enfraignans ensemble de toutes les faultes et abuz que aussi en ce faisant ilz peuvent avoir commis et perpétrez contre nous et justice de tout le temps passé jusques à présent; et desquelles chozes et chascune d'icelles nous leur avons, à chascun d'eulx, en tant que mestier, seroit (1), donné, octroyé; donnons et octroyons, abollicion, pardon, quictance et relèvement plenierz de nostre dicte grace et auctorité, par lesdictes présentes, sans ce que aucune chose leur en soit ne puisse estre à jamès imputée querelles, ne demandée, ores ne pour le temps ancien, pour quelque cause et en quelque manière que ce soit ; et sur ce imposons silence perpétuel à nostre procureur et à tous nos officiers et commis saizis quelconques.

(1) En temps que de besoin serait.....

Sy donnons en mandement à nos amez et féaulx les généraulx conseillers, ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, aux commissaires par nous nagaires rapportez sur le fait de la reformacion dudict sel non gabellé ès limites des greniers à sel establiz de par nous auxdiz Orléans, Blois, Vendosme et autres lieux circonvoisins, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou aucuns lieuxtenans présens et avenir, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que lesdicts doyen, chanoines, chappellains, vicaires, officiers et habitués en ladicte église cathédrale, et à chascun d'eulx, ilz facent, seuffrent et laissent joir uniplainement et paisiblement de noz pardon, grace, volenté, quictance descharge, abolicion et pardon, sans leur faire ne souffrir estre fait mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Et se aucuns de leurs biens avoient esté ou estoient encore prins, arrestez ou empeschez, nous voullons qui leur soient incontinant et sans délay mis à plaine délivrance ; car tel est nostre plaisir.

En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes.

Donné à Bonneadventure lez Chinon, le deuxiesme jour de décembre l'an de grace mil cccc soixante-dix-neuf, et de nostre règne le dixneufviesme.

Ainsi signé :

Par le Roy, les Sires du Bochage et autres présens : G. de Marle.

Donné à Tours, par manière de vidimus, soubz le seel royal estably et dont l'on use aux contraitz dessusdicts, le troisiesme jour de dimanche l'an mil cccc soixante-dix-neuf.

Signé : J. Lefebvre.
de Mareau.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1901

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Journal des savants* : novembre, décembre 1900 ; janvier, février, mars, avril, mai 1901.

— *Romania.* — Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, n°s 118, 119, 120, année 1901.

— *Revue archéologique* : 3e série, t. XXVII, 1900 et XXVII, 1901.

— *Bulletin archéologique*, 1re livraison, 1901.

— *Gazette des Beaux-Arts* : Janvier à décembre 1901.

— *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts* : année 1901, n°s 1 à 40.

— *Revue historique* : 26e année, t. LXXV, janvier à décembre 1901.

— *Bulletin de la Société bibliographique* : 32e année, janvier à décembre 1901.

— *Musée Guimet* : *Revue de l'Histoire des religions*, 21e année, t. XLII et XLIII. *Annales du Musée Guimet*, bibliothèque d'études, t. IX.

— *Bulletin historique et philologique*, : année 1900, n°s 1 et 2.

— *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* : Congrès des Sociétés savantes de 1900.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, Juin 1901.

II. — DONS ET HOMMAGES.

A. Besnard. — *La lignée de Châlo-Saint-Mard* et *La famille de Sainctes.*

H. Herluison. — *Panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé dans la cathédrale d'Orléans dans la seconde partie du XVIIIe siècle* pour la

fête anniversaire de la délivrance, publié d'après le manuscrit des capucins du Mans.

— Catalogue des ouvrages sur la Sologne ; la bibliographie de la Loire ;

— Portrait gravé de M. H. Courmont, directeur honoraire des Beaux-Arts.

Ph.-H. Dunand (l'abbé). — *L'abjuration du Cimetière Saint-Ouen.*

Lepage. — *Les rues disparues du quartier du Châtelet.*

— *Alexandre Godou, avocat.* — Etude biographique.

— *Notice sur M. Huau.*

A. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale. — *Origines de l'imprimerie en France :* Conférences faites les 25 juillet et 17 août 1900.

J.-M. Simon et le docteur F. Haje. — *Les Origines de la Croix-Rouge.*

Th. Cochard (l'abbé). — Les *Annales religieuses d'Orléans*, année 1900.

E. Jarry. — *Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes), 1901, t. LXII.

Lucien Auvray. — *Giordano Bruno à Paris, 1585-1586*, d'après le témoignage d'un contemporain.

Desnoyers (l'abbé). — *La collection d'œuvres d'art de M. de Noury.*

Lindet, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — *Les origines du moulin à grains.*

Des Francs (Maurice). — *Monographie historique du domaine de Gautray*, 987-1900.

A. de Villaret (la Ctesse), chanoinesse de Brün. — *La rançon de Du Guesclin.*

Roussel, substitut du procureur général. — *La Haute Cour nationale à Orléans*, 1791-1792. Discours de l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel d'Orléans, 16 octobre 1901.

Garsonnin (le D^r). — *Documents pour servir à l'histoire de la peste à Orléans.*

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES)

Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais. — *Mémoires*, t. II, 2e livraison. *Bulletin*, t. II, 4e livraison. — Statistique monumentale du Pas-de-Calais, t. III, 13e livraison.

Albi. — Société archéologique du Tarn. *Revue historique et littéraire du département du Tarn.* — T. XVIII, 2e série, 9e année, nos 5, 6, 7.

Angers. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — *Mémoires* : 5e série, t. III, 1901.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin* 1, 2, 3, 4, fascicules 1900. — La Picardie historique et monumentale, no 6. Arrondissements d'Amiens, de Montdidier, la cathédrale d'Amiens.

Autun. — Société Eduenne. — *Mémoires*, t. XXVIII, 1900.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin :* t. LIV, 4e de la 4e série, 1900.

Avignon. — Académie de Vaucluse. *Table des Mémoires*, 1882-1900, t. I, 1901, 1re et 2e livraisons.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. — T. XVII, 3e partie.

Belfort. — Société belfortaise d'Emulation. – *Bulletin*, no 20, 1901.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — *Bulletin* : t. III, 3e série.

Bordeaux. — Société archéologique de Bordeaux, t. XXII, 3e et 4e fascicules, 1897.

Bourg. — Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain. *Annales* : 33e année : octobre, novembre et décembre 1900 ; 34e année, janvier, février, mars 1901.

Bourges. — Société historique, littéraire et scientifique du Cher. *Mémoires :* t. XV, 4e série, 1900. — Congrès archéologique de France, LXVe session, 1898.

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — *Bulletin* : t. XXII, 4e livraison ; t. XXIII, 1re livraison.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie : *Bulletin*, t. XXI. 1899.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. — *Bulletin* : t. XXV, 1900. 4e fascicule ; t. XXVI, 1901, 1er fascicule.

Chambéry. — Société Savoisienne : *Mémoires et documents*, t. XIV, 2e série.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Monographie de la cathédrale de Chartres. — *Bulletins* : janvier, mars, mai, juin 1901.

Châteaudun. — Société Dunoise. — *Bulletins* : no 124, 1900 ; nos 125, 126, 1901.

Dax. — Société de Borda. — *Bulletins* : 25e année, 4e trimestre 1900 ; 26e année, 1er, 2e et 3e trimestres 1901.

Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon : *Mémoires*, t. VII, 4e série, 1899-1900. — Commission des antiquités de la Côte-d'Or. — *Mémoires* : t. XIII, 4e fascicule.

Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. — Centenaire, juin-juillet 1900.

Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — T. XXI, 1896-1897.

Epinal. — Société d'émulation des Vosges. — *Annales*, LXXVIe année 1900, LXXVIIe année 1901.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. — *Annales* : 1er trimestre 1901.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. — *Bulletins* : 4e trimestre 1900 ; 1er trimestre 1901.

Guéret. — Société des sciences de la Creuse. — *Mémoires* : 2e série, t. VII.

Grenoble. — Académie Delphinale. — *Bulletin* : 4e série, t. XIV, 1900.

Le Havre. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 2e, 3e et 4e trimestres 1900 ; 1er et 2e trimestres 1901.

Langres. — Société historique et archéologique de Langres. — *Bulletins*: t. IV, 2e livraison, 1900.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. — *Bulletin* : t. XLIX, 2e livraison 1900.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon : Janvier à juin 1901.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres de Montpellier ; section des lettres, t. IV, nº 1.

Moulins. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. — *Bulletins :* 8e année, 1900.

Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. — *Bulletin* : 1er, 2e, 3e, 4e trimestres 1900.

Nantes. — Société archéologique de Nantes : t. XL, 3e fascicule, 1899 ; 1er fascicule 1900 ; Table des 40 premières années 1859-1898.

— Société académique de Nantes, t. I, 8e série.

Nancy. — Société d'archéologie de Lorraine. — *Mémoires* : t. L, 28e de la 3e série.

Nevers. — Service météorologique de la Nièvre, 1898-1899.

— Société nivernaise des lettres, sciences et arts : 3e série, t. IX, 1er fascicule.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation, 41e année, nº 12, 1900 ; nos 1 à 10, 1901.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires :* t. XXXVIII. — Académie de Sainte-Croix : *Mémoires*, t. VIII, 2e fascicule, décembre 1900.

— Bulletin de l'instruction publique, 1901.

Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres, *Compte rendu* des séances des années 1900 et 1901.

— Revue des études grecques : t. XIII, nos 53, 54, 55, 56 et 57.

— Revue épigraphique : 22e année 1900, nº 99 ; 23e année 1901, nº 100, janvier à juin.

— Société des Antiquaires de France : *Bulletin* 1899 ; *Mémoires*, t. IX, 1898.

— Mémoires et documents publiés par la Société des Antiquaires de France, t. I et II.

Orléans. — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLII, septembre à décembre 1900 ; janvier à août, 1901.

— Société de l'histoire de France, *Annuaire-Bulletin* 1899.

— Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1901.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletins :* t. XXVII, 5e et 6e livraisons 1900 ; t. XXVIII, 1re, 2e et 3e livraisons 1901.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletins* : 3e et 4e trimestres 1900 ; 1er trimestre 1901.

Rambouillet. — Société archéologique de Rambouillet : *Mémoires*, t. XIV.

Reims. — Travaux de l'Académie nationale de Reims : années 1898-1899, 1899-1900.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. — *Précis analytique des travaux* : 1899-1900

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure : t. XII, 1re liv.

Roubaix. — Société d'émulation de Roubaix. — *Mémoires* : 3e série, t. VI, 1898-1899.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. — *Bulletins :* t. X, nos 4, 5 et 6 ; t. XI, no 1.

Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : *Essai sur la flore du sud-ouest de la France*, par l'abbé Joseph Revel, t. XVIII, de juin 1897 à février 1900.

Saintes. — Revue de la Saintonge et de l'Aunis. — t. XX, 1900 ; t. XXI, janvier à juillet 1901.

— Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure ; 5e série, t. II, janvier à octobre 1901.

Senlis. — Comité archéologique de Senlis, t. III, 4e série, 1899.

Soissons. — *Bulletins* de la Société archéologique de Soissons : t. VIII, 3e série, 1898.

Saint-Dié. — *Bulletin* de la Société philomatique vosgienne : 26e année, 1900-1901.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie, t. X, 1900, 4e fascicule ; 1er, 2e et 3e fascicules 1901.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. — *Mémoires* : t. XLI ; *Bulletins* : 4e trimestre 1900 ; 1er trimestre 1901.

Toulouse. – Société archéologique du Midi de la France. — *Bulletins* : nos 27 et 28, 1901.

Troyes. — Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. — *Mémoires* ; t. XXXVII, 1900.

Valence. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Bulletins* : année 1901.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan. — *Bulletin* de 1900.

Var. — Académie du Var, *Livre d'or du Centenaire*, 1800-1900.

Vendôme. — Société archéologique du Vendômois. — *Bulletins* t. XXXIX, 1900.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie royale d'archéologie de Belgique. *Bulletins* : 5e série des annales, n° 10, 1901.

Bari. — *Giornale araldico genealogico diplomatico* : nos 1, 2, 1900.

Bruxelles. — Société d'archéologie. *Annales* : t. XIV, livraisons 2, 3, 4, 1900 ; annuaire.

— *Analecta Bollandiana*, t. XIX, fascicules 2, 3 et 4, 1900 ; t. XX, fascicule 1, 1901.

— Société royale de numismatique belge, 56e année, 4e livraison 1900 ; 57e année, 1re et 2e livraisons, 1901.

Genève. — Le *Globe*, novembre 1900 ; t. XII, nos 1 et 2, 1901.

— Mémoires de l'Institut national Genevois ; t. XVIII, 1893 1900.

— Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, 4e livraison, 1900.

Limbourg. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Limbourg ; t. XVIII, 1er et 2e fascicules.

Lund. — *Acta Universitatis Lundensis* ; 1899.

Metz. — Mémoires de l'Académie de Metz ; t. XXVII, 1897-1898 ; t. XXVIII, 1898-1899.

Mexico. — *Société scientifique*, t. XIV, 1899-1900, nos 9, 10, 11, 12 ; t. XV, 1900-1901, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Namur. — Société archéologique de Namur ; t. XXIV.

Neuchâtel. — *Bulletins* de la Société Neuchâtelloise de géographie ; t. XIII, 1901.

New-York. — *Bulletin* de la bibliothèque publique ; t. V, nos 1, 2, 3, 4, 5.

Stockholm. — *Nordiska Museet*, 1873-1898.

— *Samfundet for Nordiska Museet Framyande*, 1898, 1899, 1900.

Washington. — Bureau of american ethnology to the secretary of the Smithsonian Institution 1895-1896 ; part. 2.

— *Smithsonian Institution*, rapport annuel 1898.

V. — ABONNEMENTS.

Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires, 31e année, décembre 1900 ; janvier à novembre 1901.

Revue critique d'histoire et de littérature : nos 52, 53, 1900 ; nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 1901.

Polybiblion, *partie technique*, janvier à mai 1901 ; *partie littéraire*, janvier à mai 1901.

Revue de Loir-et-Cher : janvier à décembre 1901.

Orléans — Imp. Paul Pigelet

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE DOUZIÈME VOLUME DES BULLETINS

(Bulletins nos 162 à 173. — 1898-1901).

Pages

Un formulaire à Donaueschingen, par M. L. DELISLE 35

Ladon, 1676. — Révocation d'un directeur des Escolles; — Nomination de son remplaçant; — Plaintes contre celui-ci; — Jugement du Prévost, par l'abbé PATURANGE 39

Alfred Lanson, par M. H. HERLUISON. 43

M. Paul Domet, par M. BAGUENAULT DE PUCHESSE. 45

Le texte des coutumes de Lorris, par M. B. MERLET 66

Les reliques de Saint-Samson d'Orléans, par M. CAMILLE BLOCH. 78

Le legs Davoust, par M. A. BASSEVILLE. 80

Note sur la découverte, au Champ-Carré, de débris antiques et d'un chapiteau gallo-romain, par M. GABRIEL SIMON 85

Archives départementales du Loiret, — Etat sommaire de la série G., clergé séculier, par M. CAMILLE BLOCH 93

Lettres de Maîtrise 123

Visite à la Bibliothèque du Grand-Séminaire. Objets ayant appartenu à Mgr Dupanloup, par Mgr DESNOYERS 145

Des charges militaires imposées aux populations rurales, aux temps de Richelieu et de Louis XIV, par M. l'abbé PATURANGE 152

Découvertes archéologiques, par Mgr DESNOYERS. 159

Une visite de M. G. Hanotaux à la salle des Thèses, par M. H. HERLUISON 162

Histoire de l'imprimerie en France, par A Claudin, par M. H. HERLUISON. 165

Epée d'honneur offerte par la ville d'Orléans à Dulac de La Varenne, colonel de la garde nationale, par Mgr DESNOYERS . . . 167

Pages

Documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par M. l'abbé PATURANGE 174

Fouilles archéologiques de Beaulieu ; — Conseil général, par M. EMILE HUET. 179

Un cours de grec à Orléans, par M. CH. CUISSARD 182

Le général Baron Chauvel, par M. EMILE HUET 188

Notice nécrologique sur M. Hagen, par M. CUISSARD. 192

Un document sur Jeanne d'Arc, par M. F. PÉROT 231

Note sur Simon Boucheron d'Orléans, par M. L. DUMUYS 233

Le mariage de Jacques Bongars, 28 mai 1596, par M. Ch. CUISSARD 237

Documents inédits, par M. CAMILLE BLOCH 247

Lettre de Jean Dubois, sur sa *Bibliotheca Floriacensis*, par M. L. AUVRAY. 251

Les broderies de Beaugency 279

Fouilles des Immeubles du Loiret, par M. EMILE HUET 282

Le département de Pithiviers et Montargis, en 1787, par M. CAMILLE BLOCH 292

Un procès à l'abbaye de Beaugency, au XVIIe siècle, par M. DE LA ROCHETERIE 294

Règlement des écoles d'Ingré, 1763, par M. CAMILLE BLOCH . . . 305

Médaille trouvée au Campo dei Fiori, à Rome, par Mgr DESNOYERS 308

Archives départementales du Loiret. Etat sommaire de la série G. ; clergé séculier, par M. CAMILLE BLOCH 315

La ville de Gannes et les fours à réduction du puits d'Havenat, par M. EMILE HUET. 365

Les étudiants scandinaves à l'Université d'Orléans, par M. CAMILLE BLOCH. 373

Notice sur M. Louis Jarrry, par M. G. BAGUENAULT DE PUCHESSE 386

Notes sur une généalogie de Charles du Lis, par M. le Dr GARSONNIN 400

Coup d'œil sur le Musée historique, par M. H. HERLUISON . . . 407

La disgrâce d'un fonctionnaire de l'ancien régime, au début de la Révolution, par M. CAMILLE BLOCH. 415

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1900. 418

Pages

Notice sur M. Crignon de Montigny, et sa collection sur Jeanne d'Arc, par M. A. BASSEVILLE 462

Statistique des corporations de métiers à Orléans, à la fin de l'ancien régime, par M. CAMILLE BLOCH 464

Séance solennelle du 7 mai 1900, pour la distribution des prix du septième concours quinquennal, sous la présidence de M. Gabriel Hanotaux 473

Un projet de crédit agricole au siècle dernier, par M. C. BLOCH. . 502

Traité de l'art d'enluminer, d'après un manuscrit de Fleury, conservé à Berne (fragment), par M. Ch. CUISSARD 521

De clarea seu de arte pingendi. 527

Note sur quatre mémoires inédits sur la Sologne, par M. CAMILLE BLOCH 533

Livre d'heures de l'amiral Prigent de Coëtivy, par M. RAGUENET DE SAINT-ALBIN 568

Portraits des administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, 1728, par M. Ch. CUISSARD. 576

Tabarin dans l'Orléanais, par M. BASSEVILLE. 582

Archives départementales du Loiret ; — Séminaire d'Orléans ; — (G. 1220-1402), par M. CAMILLE BLOCH 583

La collection de Noury, par Mgr DESNOYERS 599

Note sur la dépopulation d'Orléans, aux XVIIIe et XIXe siècles, par M. CAMILLE BLOCH 610

Documents pour servir à l'histoire de la peste à Orléans, par M. le Dr GARSONNIN 628

L'Hôtel-Dieu de Bellegarde, par M. le Dr TARTARIN. 646

Iconographie de Madame de Montespan, par M. le Dr TARTARIN . 652

Devis pour la construction d'un jeu de paume à Orléans, par M. l'abbé COCHARD. 657

Voyage dans l'Orléanais, le Blésois, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne, par M. H. HERLUISON. 665

Les fossés du bois de Villefranc, par M. EMILE HUET 670

Georges Nessel, étudiant strasbourgeois à Orléans, 1554-1559, par M. C. BLOCH 685

Catalogue des actes de François Ier, intéressant l'Orléanais, par M. G. JACOB. 688

Documents inédits pour l'histoire d'Orléans, par M. CH. CUISSARD 763

Pages

Tête de femme à coiffure mobile, sculpture trouvée à Tebessa (Algérie), par Mgr DESNOYERS 793

Marché relatif à la verrière Saint-Ythier, de Sully, par M. l'abbé COCHARD 802

Lettres de pardon octroyées au Chapitre de l'Église cathédrale d'Orléans, en 1479, par Louis XI, par la comtesse A. de VILLARET 804

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME

A

ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX (Mémoires de l'), p. 616.

ADMINISTRATEURS DE L'HOTEL-DIEU d'Orléans, en 1728. Leurs portraits, p. 576

AMELOT (le chanoine) : Sa mort, p. 514.

ANTIQUAIRES DE PICARDIE (Société des) : envoi de la *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, p. 624.

ADON : l'organisation de l'instruction publique en 1676, p. 16.

ARNOULT (Charles) : hommage : *Notice historique sur le monnayage national et l'atelier d'Orléans*, p. 32.

ASSOCIÉS, correspondants français : Au 1er avril 1898, p. 6 ; — 1er avril 1899, p. 209 ; — 1er avril 1900, p. 446 ; — 1er avril 1901, p. 550.

ASSOCIÉS correspondants étrangers : 1er avril 1898, p. 8 ; — 1er avril 1899, p. 212 ; — 1er avril 1900, p. 448 ; — 1er avril 1901, p. 552.

AUVRAY (Lucien) : Lettre de Jean Dubois, sur sa *Bibliotheca Floriacensis*, p. 251 ; — nommé membre titulaire non résidant, p. 259 ; — offre une brochure intitulée : *Giordano Bruno à Paris*, p. 677.

B

BAGUENAULT DE PUCHESSE (le comte Gustave) : propose à la Société d'offrir à Mgr Desnoyers, seul survivant des fondateurs de la Société une plaquette de bronze ; — présente à la Société, M. le vicomte Joseph de Croy, archiviste-paléographe à Monteaux (Loir-et-Cher), au titre de membre associé correspondant, p. 15 ; — discours d'ouverture de la séance du Cinquantenaire, dimanche 28 janvier 1898, p. 20 ; — remet à Mgr Desnoyers un écrin renfermant une plaquette en bronze, deux médailles représentant la salle des Thèses et un jeton du cinquantenaire de la Société, p. 24 ; — Notice sur M. Paul Domet, p. 45 ; — président d'une séance du Congrès des Sociétés savantes, 13 avril 1898, p. 53 ; — documents inédits ou peu connus, pour servir à l'histoire des guerres de reli-

gion et de la ligue dans l'Orléanais, p. 62; — son discours à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, p. 128; — annonce la mort de M. Louis Jarry, le 28 octobre 1898, p. 133; — annonce la mort de M. Frédéric Moreau, dans sa 101e année, p. 134; — rend compte du dernier Congrès des Sociétés savantes à Toulouse, en 1899; — souvenirs orléanais à Toulouse, p. 257; — annonce la publication du 1er volume de la *Chronique de Morosini*, jusqu'en 1422, p. 223; — notice sur *M. Louis Jarry*, membre titulaire, p. 386; — son ouvrage intitulé : *Journal de Jean Barrillon, 1515-1521*, p. 456; — *Lettres de Catherine de Médicis, 1579-1581*, t. VII, p. 469; — *Lettres inédites de Henri IV, au duc et à la duchesse de Nevers, 1589-1595*, p. 519; — signale un manuscrit de lettres inédites, du duc Henri de Guise, 1587, p. 565; — rend compte du Congrès des Sociétés savantes à Nancy, le 9 avril 1901, p. 614.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr) : membre correspondant, sa mort, p. 624.

BASONNIÈRE (Ernest DE) : présenté comme membre associé correspondant, p. 25; — offre un Recueil de documents sur l'hospice Sainte-Anne, p. 131; — arrêt notable de la Cour du Parlement en faveur des curés contre les religieux et abbés de Saint-Benoist, p. 274; — don d'une pièce manuscrite de 1612, relative à la construction d'un jeu de paume à Orléans, p. 624.

BASSEVILLE : interprétation du legs Davoust, pp. 33, 57, 61, 64, 80; — son discours en prenant place au fauteuil de la présidence, p. 218; — note sur une découverte faite à Souvigny (Loir-et-Cher), p. 257; — son discours pour la distribution du prix Davoust, p. 262; — annonce la mort de M. Loiseleur, p. 458; — annonce les morts de M. l'abbé Duval, d'Amiens, et de M. Dufourcet, président de la Société du Borda, p. 470; — communique les propositions faites par la commission du concours pour l'année 1900, p. 471; — annonce les morts de M. le chanoine Amelot, membre correspondant; de M. Thillier, membre titulaire résidant, p. 574; — allocution à la réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans, le 10 mai 1901, p. 618; — Tabarin dans l'Orléanais, p. 582; — annonce la mort, au 1er avril, de Mgr Barbier de Montault, membre correspondant de la Société, p. 624; — éloge de M. Dusserre, décédé membre titulaire, p. 676.

BEAUCORPS (Adalbert et François DE) : hommage : Étude empirique au moyen de la baguette sur les origines souterraines de la rivière du Loiret, p. 511.

BEAUGENCY (les Broderies de), restauration, p. 30; — un procès à l'abbaye au XVIIe siècle, p. 294.

BEAULIEU (fouilles archéologiques), p. 179.

BELLEGARDE (l'Hôtel-Dieu de) p. 646.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE : notice nécrologique de M. S. Merlet, p. 224.

BERNOIS (l'abbé) : hommage de son travail sur *Manassès de Seignelay, évêque d'Orléans, 1207-1221*, p. 376.

BESNARD (Alfred) : hommage : *La lignée de Chalo Saint-Mard; la famille de Sainctes*, p. 613.

BIBLIOTHECA FLORIACENSIS p. 251.

BIBLIOTHÈQUES qui reçoivent les publications de la Société, p. 13.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, pp. 516, 623.

BIRON (Un complice de), p. 32.

BISSAUGE (René), don : *La ferrure du cheval dans l'Histoire*, p. 382.

BLOCH (Camille) ; lit deux mémoires intitulés : Effets du système de Law, à Orléans, en 1720 ; réunion électorale à Clamecy, en 1790, p. 26 ; — signale la découverte, par M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, d'un diplôme de Louis VII, qui remonte à 1160, p. 27 ; — note sur les reliques de saint Samson d'Orléans, p. 78 ; — ses conférences à Orléans, 1896-1897, sur la Loire d'autrefois, p. 63 ; — état sommaire de la *série* G., *clergé séculier*, aux Archives départementales du Loiret, p. 93 ; — documents inédits, p. 247 ; — le département de Pithiviers et Montargis en 1787, p. 292 ; — règlement des écoles d'Ingré en 1763, p. 305 ; — état sommaire de la *série* G., clergé séculier, aux Archives départementales, p. 315 ; — les étudiants scandinaves à l'Université d'Orléans, p. 373 ; — la disgrâce d'un fonctionnaire de l'ancien régime au début de la Révolution, p. 415 ; — statistique des corporations de métiers à Orléans à la fin de l'ancien régime, p. 464 ; — un projet de crédit agricole au siècle dernier, p. 502 ; — hommage de sa *Géographie judiciaire* de l'ancienne circonscription territoriale qui a fourni, en 1789, le département du Loiret, p. 514 ; — note sur quatre mémoires inédits sur la Sologne, p. 533 ; — Archives départementales du Loiret : Séminaire d'Orléans (1220-1402), p. 583 ; — note sur la dépopulation d'Orléans au XVIIIe et au XIXe siècles, p. 610 ; — Georges Nessel, étudiant strasbourgeois à Orléans, 1554-1559, p. 685 ; — signale la découverte à Briare de restes de bains romains, et à Pont-Chevron de deux mosaïques du IVe siècle, p. 677.

BONGARS (Jacques) : son mariage, p. 237.

BOSSU (Louis), hommage : *Un couvent janséniste, Voisins et sa dernière abbesse*, p. 512.

BOUCHERON (Simon, d'Orléans, note sur), pp. 136, 233 et 380.

BRACHET (famille) : p. 457.

BRACIEUX (quelques documents archéologiques à), p. 273.

BRASSEMPUY (fouilles à), en 1897, p. 255.

BRETON A. : élu membre titulaire résidant le 13 mai 1898, p. 57 ; — sa table du t. XI des Bulletins, p. 136 ; — rend ses comptes de trésorier pour 1899, p. 454 ; — ses comptes de trésorier pour l'année 1900 ; — son travail sur les *juges consuls*, à Orléans, imprimé dans les Mémoires, p. 632.

BRIARE (bains romains), p. 677.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ : pour l'année 1898, p. 14 ; — 1899, p. 217 ; — 1900, p. 453 ; — 1901, p. 557.

BYTCHKOFF : vice-président de la Société impériale russe d'archéologie, sa dépêche pour le cinquantenaire de la Société, p. 20.

C

CAGIN (Paul), hommage : *Un manuscrit liturgique des Frères Prêcheurs, antérieur aux règlements d'Humbert de Romans*, p. 469.

CAMPO DEI FIORI (médaille trouvée au), p. 308.

CARTULARIUM VETUS (Copie du) : décidée le 22 juillet 1898, p. 128.

CHABOUILLET : associé correspondant, sa mort, p. 219 ; envoi d'une très belle photographie, p. 224.

CHAMP-CARRÉ (documents de débris archéologiques au), p. 85.

CHAMPVERT : souvenirs de l'époque gallo-romaine, p. 143.

CHAPITRE CATHÉDRAL D'ORLÉANS : lettres de pardon, p. 804.

CHARGES MILITAIRES imposées aux populations rurales, p. 152.

CHEMAULT (un chapiteau trouvé à), p. 55.

CHRISTIAN (A.) : directeur de l'Imprimerie nationale, hommage : *Les origines de l'imprimerie en France*, p. 562.

CINQUANTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE et réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans, p, 16.

CLAUDIN (A.), hommage : *Histoire de l'origine de l'imprimerie en France*, p. 562.

CLAMECY (réunion électorale à), en 1790, p. 26.

CLÉMENT V : note sur son tombeau, p. 131.

CLERGÉ SÉCULIER : série G des Archives départementales, pp. 93, 315.

COCHARD : nommé membre de la commission des publications, p. 58 ; — devis pour la construction du jeu de paume à Orléans, p. 657 ; — marché relatif à la verrerie de Saint-Ythier de Sully, p. 802.

COLAS DE BROUVILLE ; Registres de commerce de la maison de 1714-1715, p. 224.

CONCOURS QUINQUENNAL : annoncé pour l'année 1900, p. 61 ; — annoncé dans les journaux, p. 64 ; — distribution des prix, le 7 mai 1900, p. 473.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE du 6 au 12 juillet 1898 à Bourges, p. 59.

CORPORATION DE MÉTIERS A ORLÉANS (statistique) : p. 464.

CRÉDIT AGRICOLE (Un projet de) au siècle dernier, p. 502.

CRIGNON DE MONTIGNY, bibliophile orléanais : sa mort, p. 272.

CROIX (Le R. P. de la) : sa lettre concernant l'abbaye de Glanfeuil, p. 134.

CUISSARD (Charles), bibliothécaire de la ville d'Orléans : Les Chartes de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans. — *Le rituel du Judaïsme*, par M. de Pavly, p. 60 ; — hommage : Notice biographique sur Serlon, abbé de l'Aumône, p. 63 ; exprime un vœu pour la copie du *Cartularium vetus* à la Bibliothèque nationale ; — Nicolas Thoynard et son testament, p. 138 ; — notice nécrologique sur M. de Hagen, p. 192 ; — le mariage de Jacques Bongars, 28 mai 1596, p. 237 ; — traité de l'art d'enluminer, p. 521 ; — portraits des administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Orléans en 1728, p. 576 ; — signale un diplôme de Pépin Ier daté de 835, p. 677 ; — documents inédits pour l'histoire d'Orléans, p. 763.

CUMINAL (Paul) : histoire du faubourg Bourgogne d'Orléans, p. 225.

D

Davoust (legs) : note annonçant la date de la distribution du prix, p. 221 ; — décision de la commission pour le legs, p. 259 ; — distribution du prix le 7 mai 1899, p. 261.

Delisle (Léopold) : sa lettre d'excuse de ne pouvoir assister au cinquantenaire de la Société ; signale un petit volume très intéressant pour les écoles d'Orléans, qui vient de paraître à Innsbruck, p. 25 ; — un formulaire à Donaueschingen, p. 35.

Delaygue, nommé membre correspondant, p. 140.

Denizet (Pierre) : son travail sur les *Broderies de Beaugency*, p. 221

Dépopulation d'Orléans aux XVIIIe et XIXe siècles, p. 610.

Desnoyers (Mgr) rappelle le souvenir des membres fondateurs de la Société archéologique, p. 20 ; — est nommé membre correspondant de la Société historique de Compiègne, p. 23 ; — lettre par laquelle il offre à la Société la médaille commémorative du cinquantenaire, le 23 janvier 1898, p. 28 ; — monnaies découvertes en mai et juillet 1898, p. 126, 129 ; — visite à la bibliothèque du grand Séminaire. Objets ayant appartenu à Mgr Dupanloup, p. 145 ; — découvertes archéologiques, p. 159 ; — épée d'honneur offerte à Dulac de la Varenne, p. 167 ; — signale la découverte d'un objet en terre cuite trouvé dans la Loire, p. 223 ; — Registre de commerce de la maison Colas de Brouville 1714-1715, p. 224 ; — découvertes en Loire en 1898, p. 225 ; — médaille trouvée au Campo dei Fiori à Rome, p. 308 ; — don : liasse de documents dont le détail, p. 378 ; — tête de femme trouvée à Tébessa (Algérie), p. 793.

Despond (Albert) : signale deux médailles trouvées à Gannes, p. 228.

Desvergnes, (Ch.) lauréat du prix Davoust, p. 259.

Devaux (J.) : hommage de sa brochure : *Boiscommun depuis 900 ans. Épisodes et récits*, p. 227.

Drioux (substitut du procureur général) : hommage de son discours sur *les lois protectrices de l'enfance*, p. 142 ; — de celui sur *Le Magistrat*. Réflexions sur les mercuriales de d'Aguesseau, p. 516.

Dubois (Jean) : sa lettre sur *la Bibliotheca Floriacensis*, p. 251.

Dumuys (Léon) : fait une communication verbale sur un petit reliquaire de Saint-Aignan peu connu des Orléanais jusqu'à nos jours, p. 15 ; — communication verbale à la séance du cinquantenaire de la Société sur la châsse en cuivre et cristal de roche de Saint-Aignan, p. 21 ; — sa visite aux fouilles d'Hermes, p. 27 ; — fouilles exécutées rue Coquille, p. 33 ; — donne l'avis de Mgr Barbier de Montaut sur l'époque du chariot-reliquaire de Saint-Aignan ; — signale la découverte rue Coquille d'une inscription funéraire mérovingienne, p. 56 ; — lettre de M. Prou sur les découvertes de la rue Coquille, p. 58 ; — note sur les vases de bronze du musée de Turin, p. 223 ; — Simon Boucheron d'Orléans, p. 233 ; — note sur une découverte dans les terrassements du marché Porte-Renard, p. 271 ; — quelques décou-

vertes rue de la Hallebarde, p. 274 ; — note sur la famille de Brachet d'Orléans, p. 457 ; — signale 13 monnaies romaines trouvées dans les fouilles de la rue d'Alsace-Lorraine, p. 563 ; — fait passer sous les yeux de la Société une aquarelle de substructions mises à jour à la Montjoie, p. 615 ; — signale deux bustes très curieux remis au jour à l'hôtel Sainte-Catherine, ancien hôtel du Heaume, p. 616 ; — note relative à la découverte d'un sarcophage rue Bellébat en juillet 1901, p. 674 ; — communication au sujet d'une inscription en caractères ruiniques à l'ancien grand cimetière d'Orléans, p. 677 ; — communique une note biographique et bibliographique sur Maurice Hylaret fameux ligueur, p. 680.

DUNAND (le chanoine), hommage : *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, p. 516 ; — *L'abjuration du cimetière Saint-Ouen*, p. 681.

DUFOURCET, président de la Société du Borda : sa mort, p. 470.

DUPANLOUP (Mgr) : objets lui ayant appartenu, 145.

DUSSERRE, décédé membre titulaire résidant : son éloge, p. 676.

DUVAL (l'abbé) : sa mort, p. 470.

DUVAL (Louis) : *Rôle des impositions de la commune de Monnay*, (Orne) en 1790, p. 57.

E

ETUDIANTS SCANDINAVES (Les) à l'Université d'Orléans, p. 373.

ENLUMINER (traité de l'art d'), p. 521.

ERNOUF (le baron) : Pierre de Latour du Moulne, 274.

F

FONCTIONNAIRE (Disgrâce d'un) au commencement de la Révolution, p. 415.

FOUGERON (P.-E.), élu membre titulaire résidant, p. 566 ; — présente à la Société deux photographies des bustes de l'hôtel du Heaume, p. 621.

FRANCS (Maxime des,) : hommage de sa *monographie historique du domaine de Gautray*, 987-1900, p. 681.

FRANÇOIS Ier : (catalogue des actes de) intéressant l'Orléanais, p. 688.

G

GANNES (la ville de), p. 365.

GARSONNIN (le Dr), élu membre titulaire résidant le 26 mai 1899, p. 273 ; — hommage : histoire de l'hôpital Saint-Antoine et ses origines. — le guet et les compagnies du guet à Orléans, p. 272 ; — note sur une généalogie de Charles du Lis, p. 400 ; — note sur des monnaies signalées dans les travaux de la manufacture des tabacs, p. 461 ; — documents pour servir à l'histoire de la peste à Orléans, p. 628.

GAUTRAY (domaine de) : sa monographie, p. 681.

GÉOGRAPHIE judiciaire du département du Loiret en 1789, p. 514.

GEORGES (Etienne l'abbé) : son

étude sur *l'abbé Etienne Georges* de Troyes, p. 255.

Guerrier : communication sur l'organisation de l'instruction publique primaire à Adon en 1676, p. 16 ; — *documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 136 ; — note sur des modifications au règlement, p. 275.

Guiffrey (Jules), directeur de la manufacture des Gobelins : son article dans la *Revue de l'art* sur la restauration des broderies de Beaugency, p. 30 ; — insertion de l'article aux bulletins, p. 222 ; — élu membre honoraire, p. 227.

Guignard (Ludovic), hommage : *Blois dans le passé*, p. 30.

Guillon : renseignements sur les puits d'Haverrat, p. 558.

Guilloreau (dom Léon), hommage : *Chapitres généraux des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Serge d'Angers*, XIVe, XVIe siècles, p. 516 ; — *Journal d'une religieuse bénédictine du monastère de la Celle à Aix-en-Provence*, 1789-1793, p. 519.

H

Hagen (de) : notice nécrologique, p. 192.

Hanotaux : nommé membre honoraire de la Société, p. 127 ; — sa visite à la salle des Thèses, p. 162 ; — son discours pour la distribution des prix du 7e concours quinquennal le 7 mai 1900, p. 473 ; — hommage de son discours : *La Normandie dans l'unité française*, p. 496.

Harcourt (le marquis d') : informe la Société de la découverte d'une mosaïque à Pont-Chevron, p. 131.

Havenat (d') : fours à réduction, p. 365.

Heaume (hôtel du) : ses bustes, p. 616.

Herluison (H.) : communication de l'article de M. Guiffrey sur la restauration des broderies de Beaugency, p. 30 ; — la Monodie de Claude Marchand, p. 32 ; — Alfred Lanson, p. 43 ; — hommage : *Jeanne d'Arc à Domrémy* de Oswald Leroy ; — *Les cloches de Jeanne d'Arc*, le 1er mai 1898 par M. l'abbé d'Allaines ; — titres de propriété d'une maison de la rue de la Charpenterie par M. Andreu, p. 62 ; — don : éloge funèbre de Mgr Affre, p. 125 ; — note sur le tombeau de Clément V, p. 131 ; — don : *Jeanne d'Arc à Jargeau*, p. 136 ; — *Jeanne d'Arc en présence des sans-Dieu et des sans-Patrie* par Mgr Pagis, 15 mai 1898, p. 159 ; — histoire de l'imprimerie en France par A. Claudin, p. 165 ; — *la fête du drapeau du 76e de ligne*, p. 149 ; — l'orage de 1788 par l'abbé Sainsot, p. 222 ; — inventaire et description des églises d'Orléans par MM. Stein et Herluison, p. 222 ; — don : le faubourg Bourgogne d'Orléans, son histoire par Paul Cuminal, p. 225 ; — note sur deux pierres avec inscriptions trouvées rue de la République, p. 226 ; — don : *Le soldat qui tue et le soldat qui meurt*, allocution de Mgr Touchet, p. 269 ; — la *Jeanne d'Arc de Level*, allocution de Mgr Touchet le 7 mai 1899, p. 273 ; — *Pierre de Latour du Moulin* par le baron Ernouf, p. 274 ; — *lettres et papiers d'État* du cardinal de Richelieu, p. 275 ; — *cantate à l'Étendard*, p. 378 ; — *inauguration du tombeau de*

Mgr Freppel par Mgr Touchet, 383; — la grande bible des Noëls, p. 385; — signale la découverte d'une pierre portant la date de 1650, place de l'Etape, p. 384; — coup d'œil sur le musée historique, p 407; — don: le *musée d'histoire naturelle* d'Orléans, p. 460; – hommage : *les deux grandes amours de Jeanne d'Arc, Dieu et la France*, de l'abbé Barbier, le 8 mai 1900, p. 497; — *l'épée de Dieu* de Mgr Touchet; — remet aux membres de la Société le portrait de M. Henri Courmont, directeur honoraire des Beaux-Arts, p. 622; – note sur une collection de silex taillés offerte par M. Georges Lachouque, p. 622; — panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé dans la cathédrale d'Orléans dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, p. 626; — voyage dans l'Orléanais, le Blésois, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne, p. 665.

HERMANN-HAGEN : membre associé correspondant à Berne, sa mort, p. 130.

HUET (Emile) : chargé du compte rendu de la solennité du cinquantenaire, p. 24; — fouilles archéologiques de Beaulieu, p. 179; — le général baron Chauvel, p. 188; — hommage : *Le Guide orléanais* par MM. Huet et Pigelet, p. 229; — fouilles des Immeubles du Loiret, p. 282; — la ville de Gannes et les fours à réduction du puits d'Havenat, p. 365; — signale un manuscrit du prieuré de Sennely, p. 515; — les fossés du bois de Villefranc, p. 670.

HYLARET (Maurice): (ligueur), note sur, p. 680.

I

INGRÉ : règlement des écoles en 1763, p. 305.

INNSBRUCK : volume intéressant les écoles d'Orléans (paru à), p. 25.

J

JACOB (Georges): rend ses comptes de trésorier pour l'année 1897, p. 26; — pour l'année 1898, p. 225; — catalogue des actes de François I[er] intéressant l'Orléanais, p. 688.

JARGEAU : Le protestantisme à, p. 54; — Jeanne d'Arc à Jargeau, p. 59.

JARRY (Eugène): hommage: Histoire de Cléry et de Notre-Dame de Cléry par Louis Jarry, membre titulaire de la Société, p. 377; — signale 2,600 monnaies trouvées à la Montjoie, p. 564; — actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti signalés dans la bibliothèque des Chartes, p. 623.

JEANNE D'ARC (Les cloches de) : par M. l'abbé d'Allaines; — Jeanne d'Arc à Jargeau, p. 136; — Jeanne d'Arc en présence des sans-Dieu et des sans-patrie, p. 59.

JEU DE PAUME à Orléans. Devis pour sa construction, p. 657.

JOHANNET (A.) hommage : Le Barreau d'Orléans au XIX[e] siècle, 1800-1890, p. 497.

JONQUIÈRES (de Fauque de) : élu membre honoraire, p. 454

JOUIN (Henry) : reçoit la croix de Danebrog et une médaille d'or par la Société française d'encouragement au bien, p. 127.

JURY DU CONCOURS pour les prix à décerner en 1900, p. 579.

L

LACHOUQUE (Georges) : offre au musée d'Orléans une collection importante de silex taillés, p. 622.

LACOMBE (Bernard de) : nommé associé correspondant, p. 259 ; — hommage de son ouvrage *sur les guerres de religion*, couronné par l'Académie française, p. 517.

LAIR (le comte) : communication sur des vases, œuvre d'un fondeur orléanais Simon Boucheron, p. 136.

LAMOUREUX (le docteur A.), hommage : *un hospice mixte avant la Révolution : l'Hôtel-Dieu de Châteaudun*, p. 469.

LANSON (Alfred) : p. 43.

LAVOLLÉE (Alfred) : signale quelques découvertes archéologiques à Bracieux, p. 273.

LAW (système de, à Orléans) en 1720, p. 26.

LEPAGE, hommage : Les rues disparues du quartier du Châtelet; — Alexandre Godou, avocat; — notice sur M. Huau, p. 559 ; — élu membre titulaire residant, p. 566.

LEROY (Paul) : hommage : *Un complice de Biron*, p. 32 ; — *le protestantisme à Jargeau*, p. 54.

LEROY (Oswald) : *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 54.

LIARD (directeur de l'enseignement supérieur) : sa souscription au travail de M. Bloch sur le *commerce des grains*, p. 32.

LINDET (professeur de l'Institut agronomique). Hommage de sa brochure : *les origines du moulin à grains*, p. 681.

LIS (Charles du) : une généalogie de, p. 400.

LOIRE (la d'autrefois) : p. 63.

LOQUIN (Anatole) : membre honoraire, p. 140 ; — envoi de son ouvrage, *Molière à Bordeaux*, p. 142 ; — *le masque de fer* et le livre de Funck-Brentano, p. 226 ; — *le prisonnier masqué de la Bastille*, son histoire authentique, p. 379.

LORRIS (les coutumes de), p. 66.

LOUIS VII (diplôme de), en 1160, p. 27.

LOUIS XI : lettres de pardon au Chapitre cathédral d'Orléans, p. 804.

M

MAITRE (archiviste de la Loire-Inférieure) — son opinion sur les cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan, p. 454.

MARCHAND (Claude) : la Monodie, p. 32.

MERLET (archiviste d'Eure-et-Loir) : sa découverte d'un document de 1160 ; un diplôme de Louis VII, p. 27 ; — le texte des coutumes de Lorris, p. 33; — sa mort, p. 129.

MARSY (le comte de) : son allocution au cinquantenaire de la Société archéologique, p. 21 ; — extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, article de bibliographie sur *Renault de Châtillon*, p. 224 ; — sa lettre concernant Simon Boucheron, p. 380 ; — sa mort annoncée dans le *congrès archéologique de France* à Bourges en 1898, p. 623.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANT : au 1er avril 1898, p. 3 ; — au 1er avril 1899, p. 205 ; — au 1er avril 1900, p. 443 ; — au 1er avril 1901, p. 547.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANT : au 1er avril 1898, p. 5 ; — au 1er avril 1899, p. 209 ; — au 1er avril 1900, p. 445 ; — au 1er avril 1901, p. 549.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS : au 1er avril 1898, p. 2 ; — au 1er avril 1899, p. 207 ; — au 1er avril 1900, p. 442 ; — au 1er avril 1901, p. 546.

MONNAYAGE NATIONAL à Orléans, p. 32 ;

MONTESPAN, iconographie de Madame de, p. 652.

MONTJOIE, trouvaille de 2,600 monnaies trouvées à la, p. 564.

MOREAU (Frédéric) : fin du catalogue et table de l'*Album Caranda*, p. 125.

N

NESSEL : étudiant strasbourgeois à Orléans 1554, p. 685.

NEW-YORK PUBLIC LIBRARY (la) : demande l'échange des publications ; cette demande est acceptée, p. 167.

NOURY (de) la collection, p. 599.

O

ORLÉANS (Louis d') : contrat de mariage avec Valentine Visconti (actes additionnels signalés dans la bibliothèque des Chartes), p. 623.

P

PAGIS (Mgr) : *Jeanne d'Arc en présence des sans-Dieu et des sans-patrie*, discours prononcé le 15 mai 1898.

PATURANGE (l'abbé) : Ladon 1676, révocation d'un recteur des Escolles ; nomination de son remplaçant ; plaintes contre celui-ci ; jugement du Prévost, p. 39 ; — le recrutement des milices au temps de Richelieu, p. 126 ; — des charges militaires imposées aux populations rurales au temps de Richelieu et de Louis XI, p. 152 ; — documents inédits relatifs à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 174.

PAUME (jeu de) à Orléans, pp. 624, 657.

PAVLY (J. de) : *Le rituel du judaïsme*, p. 60.

PÉROT (Francis) : signale un texte relatif à Jeanne d'Arc dans l'*Auvergne historique et littéraire*, p. 220.

PESTE (la) à Orléans, p. 628.

PEYSSONNIÉ (avocat général) : hommage de son discours, *Rotrou magistrat et auteur dramatique*, p. 382.

PIETTE (Ed.) : hommage de son *étude préhistorique. Fouilles à Brassempuy en 1897*, p. 255.

POLYBIBLION (le), pp. 59, 130, 141, 225, 255, 272, 454, 455, 457, 471, 497, 512, 513, 558, 621, 625, 674, 676, 677, 679.

POMMIER : Note sur une découverte dans la forêt d'Orléans, p. 129 ; — nommé membre de la Commission des publications, p. 278.

PONT-CHEVRON : découverte de deux mosaïques, p. 677.

PORCHÉ (ingénieur) : don de ses dessins et plans sur les *Fours du puits d'Havenat*, p. 375-377.

POULLAIN (H.) : hommage de son travail sur le *Castrum Evera, Yèvre-la-Ville, Histoire civile et politique*, p. 143 ; — note rétrospective sur les défenses des principales villes du département du Loiret, p. 514.

POUSSIN (architecte à Montmorency) : *Lettres de Maîtrise* d'un maître taillandier accordées à un Orléanais en 1765, p. 60.

PRIGENT DE COETIVY (l'amiral) : son livre d'heures, p. 568.

PROU (Maurice), professeur à l'Ecole des Chartes, élu membre honoraire, p. 454.

R

RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave) L'*Enseigne de la Société libre de secours mutuels de Saint-Pryvé*, p. 273 ; — Livre d'heures de l'amiral Prigent de Coëtivy, p. 568.

RÈGLEMENT (commission du) : modifications proposées, p. 518.

RÉUNION des trois Sociétés savantes d'Orléans, le 10 mai 1901, p. 617.

REVUE CRITIQUE (la), p. 255.

REVUE DE L'ECOLE DES CHARTES (la), p. 272.

REVUE HISTORIQUE (la), pp. 229, 561, 613.

RITUEL DU JUDAÏSME (le), p. 60.

S

SCANDINAVES (Les étudiants) à l'Université d'Orléans, p. 373.

SAINSOT (l'abbé) : L'orage de 1788, p. 222

SAINTE-ANNE (hospice), documents, p 131.

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE : documents inédits, p. 174.

SAINT-SANSON d'Orléans, reliques, p. 78.

SAINT-VENANT (de) : *La cuillère à travers les âges* ; — *souvenirs de l'époque gallo-romaine à Champvert* (Nièvre) ; — *Les derniers arécomiques dans la région du Bas-Rhône*, p. 143 ; — *Anciens vases à bec.* Etude de Géographie céramique, p. 383.

SÉMINAIRE D'ORLÉANS (1220-1402), p. 583 ; — Bibliothèque du Grand-Séminaire, p. 145.

SENNELY : manuscrit du prieuré de, p. 515.

SERLON, abbé de l'aumône, p. 63.

SIMON (Gabriel) : note lue par M. Cuissard sur un chapiteau trouvé à Chemault, p. 55 ; — note sur la découverte au Champ-Carré de débris antiques et d'un chapiteau gallo-romain, p. 85.

SIMON (J.-M.) et Dr F. HAYE : hommage : *Les origines de la Croix-Rouge*, p. 562.

SOCIÉTÉS correspondantes françaises : 1er avril 1898, p. 8 ; — 1899, p. 212 ; — 1900, p. 448 ; — 1901, p. 552.

SOCIÉTÉS correspondantes étrangères : 1er avril 1898, p. 12 ; — 1899, p. 216 ; — 1900, p. 452 ; — 1901, p. 556,

SOCIÉTÉ du *Vieux Honfleur* : sa de-

mande sur le *général baron Chauvel*, p. 126.

SOCIÉTÉ archéologique de la Touraine : *Amboise, le château, la ville et le canton*, hommage à la Société, p. 56.

SOLESMES (Bénédictins de) : don : *Les sculptures de l'église abbatiale* (1498-1533) ; *Histoire de l'abbaye de Silos et chartes de la même abbaye*, 378.

SOLOGNE : Quatre mémoires inédits sur la, p. 533.

SOREL (Alexandre) : communication sur le dépouillement des signatures des visiteurs inscrits sur les registres à la maison de Jeanne d'Arc à Domremy, p. 22.

SOUVIGNY (Loir-et-Cher) : Une découverte, p. 257.

STEIN : Inventaire et description des églises d'Orléans, p. 222.

T

TABARIN dans l'Orléanais, p. 582.

TAMIZEY DE LARROQUE : annonce de sa mort, p. 60.

TARTARIN (le Dr, de Bellegarde) : l'Hôtel-Dieu de Bellegarde, 646 ; — Iconographie de Mme de Montespan, p. 652.

TEBESSA (Algérie) : Tête de femme trouvée à, p. 793.

THILLIER : Son rapport sur le cartulaire de Sainte-Croix, p. 274 ; sa mort, p. 275.

THOYNARD (Nicolas) et son testament, p. 138.

TOUCHET (Mgr) : *Le soldat qui tue et le soldat qui meurt*, p. 269 ; — Inauguration du tombeau de Mgr Freppel, 383 ; — *L'épée de Dieu*, p. 460.

TURIN (Vases du musée de), p. 223.

V W Y

VARENNE (Dulac de la) : colonel de la garde nationale, épée d'honneur, p. 167.

VIGNAT (Gaston) : nommé officier d'Académie, 22 avril 1898, p. 54 ; — allocution en quittant la présidence, p. 144. ; — *Fragments des comptes de la vicomté de Pont-Authou et de Pont-Audemer*, p. 256.

VILLARET (la ctesse Foulques de) : hommage : *La rançon de Duguesclin*, p. 138 ; — *une épave culinaire du XIVe siècle*, p. 469.

VILLEFRANC : Les fossés du bois de, p. 670.

VISCONTI (Valentine) : actes additionnels à son contrat de mariage avec Louis d'Orléans signalés dans la bibliothèque des Chartes, p. 623.

WRANGEL (G.) : *L'histoire de la littérature suédoise et la nation germanique à l'Université d'Orléans*, p. 273.

YTHIER (Saint), de Sully : verrière de, p. 802.

FIN DE LA TABLE DU TOME XII DES BULLETINS

